This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HARVARD COLLEGE
LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
PURCHASED APRIL, 1927

MÉMOIRES

SUR

CARNOT

PARIS — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

ap. A. Chardon aine l'ars

MÉMOIRES

SUR

CARNOT

PAR SON FILS

TOME PREMIER

PARIS
PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE SEINE, 10
1861

Droits de traduction et de reproduction réservés.

Fr 1373.7
v

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

À MESSIEURS

SADI ET ADOLPHE CARNOT

ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

INTRODUCTION

MÉMOIRES

SUR

CARNOT

— 1753-1823 —

PAR SON FILS

TOME PREMIER

(PREMIÈRE PARTIE)

PARIS

LIBRAIRIE PAGNERRE

1861

Mes chers enfants,

Je vous dédie un livre commencé avant votre naissance.

Quand le dernier silence succéda aux conseils paternels qui avaient dirigé ma jeunesse, je résolus de chercher dans l'étude de la vie de mon père une boussole à ma propre vie. Je repassai dans ma mémoire les entretiens d'un tête-à-tête de huit années au foyer de l'exil; je m'entourai de tous les documents historiques qui pouvaient compléter mes souvenirs, et je pris la plume. Dirai-je combien ce travail m'a procuré de jouissances! Les événements extérieurs, ou des devoirs impérieux, l'ont souvent et pour longtemps suspendu; mais j'y suis toujours revenu avec une satisfaction nouvelle : chaque fois il me semblait rentrer d'une absence forcée dans le domicile paternel. Je l'ai discontinué volontairement, j'y ai mis une lenteur calculée, pour réserver à mes der-

nières années un peu de cet heureux labeur. Après les épreuves de la vie publique, j'allais chercher dans la contemplation d'une âme sereine le rassérènement de la mienne; j'allais y puiser des consolations, des espérances, des forces. Celui qui respire la fraîcheur après avoir traversé le désert doit ressentir quelque chose de semblable.

Depuis que vous êtes nés, mes enfants, depuis que je vous vois grandir, j'ai attaché une nouvelle idée à mon ouvrage : celle de vous encourager au bien. Rien n'est plus propre à ce but que le récit d'une existence utilement et sagement remplie. Il n'est pas vrai d'ailleurs que l'opinion publique manque à la loi de justice et d'égalité lorsqu'elle nous rend responsable du nom que nous avons reçu, soit pour le soutenir, soit pour le relever, s'il en a besoin. Protestons contre les priviléges sociaux attribués à la naissance, mais chérissons les devoirs qu'elle impose : tout ce qui donne du ressort aux âmes est dans les voies de la Providence. Le souvenir de votre aïeul m'a valu presque toujours bienveillance, égards, au moins attention, et c'est déjà beaucoup que l'attention pour celui qui débute dans la vie. Plus d'une fois aussi ce souvenir m'a détourné des mauvaises routes et préservé des faux pas. Vous rencontrerez les mêmes sentiments, je ne crois pas les avoir amoindris, et vous aurez le même frein salutaire : on puise le respect de sa propre personne dans celui qu'on porte à ses pères.

Votre pensée s'attachera avec émotion à cet homme, qui mérita d'écrire son nom sur une page spéciale dans l'histoire de la France, et qui fut, je vous l'atteste, plus

grand encore dans l'intimité. Elle ne se bornera pas à étudier sa carrière publique; elle le suivra, enfant, sous le toit patriarcal que vous avez pieusement visité, dans le paysage natal que vous avez parcouru; elle le suivra, époux et père, dans la chère retraite d'où je vous écris, où vous avez été élevés, comme je l'avais été moi-même; elle le suivra, vieillard, dans l'expatriation, supportée avec cette dignité simple qui fut admirée des étrangers.

En voyant votre aïeul sortir d'une famille honorable, où les bons exemples se sont transmis de loin, vous remercierez Dieu de ce bonheur, l'un des plus vrais qui puissent nous accueillir au seuil de l'existence. C'est dans un milieu doux et pur qu'il fit l'apprentissage des vertus privées; nul ne savourait avec plus de délices les joies du foyer domestique. Vous aussi, chers enfants, vous serez initiés par l'amour de la famille à celui de la patrie, qui l'inspira si heureusement, et à cette bienveillance universelle dont il s'était formé une théorie morale.

Carnot était, en effet, arrivé à cette conviction, fortifiée même par les douloureuses épreuves de sa vie, qu'une bonne éducation doit suffire pour rendre l'homme bon, pour développer en lui les instincts affectueux et lui faire de la pratique des vertus une habitude agréable et facile. Il était arrivé à cette conviction, vraiment religieuse, qu'il n'y a pas antagonisme entre l'amour de soi et l'amour du prochain, que toutes les destinées sont associées, et que nul ne peut être heureux que par le bonheur des autres, dogmes philanthropiques appelés

à transformer la dure loi du sacrifice, appelés peut-être à résoudre les grands problèmes sociaux qui nous troublent si profondément.

On peut contester cela, on l'a souvent contesté; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'une pareille estime du cœur humain ne saurait naître, et surtout se consolider, que dans les cœurs d'élite. Faut-il ajouter que pour ceux-ci le bien moral est le premier de tous, et que l'idée de solidarité ne se renferme pas dans les limites de la vie terrestre?

De là, chez votre grand-père, cette croyance que la prospérité des sociétés dépend beaucoup moins de la perfection de leurs lois que du progrès des individus, et cette conclusion que l'enseignement du peuple est la première fonction de tout gouvernement. L'objet de la politique ne consiste pas tant à faire des règlements qu'à en obtenir l'observation; la meilleure politique est donc une éducation qui propage et affermit le sentiment du devoir par le développement des affections réciproques.

Il est très-louable de chercher à prouver aux hommes qu'ils doivent faire le bien pour le bien lui-même; mais des preuves laissent toujours ouverture à la controverse, et rarement elles suffisent pour déterminer à l'action. Il faut que l'éducation du cœur précède celle de la raison, et qu'avant tout elle nous exerce à aimer nos semblables. Si nous formions véritablement une famille, aurions-nous besoin, plus que des pères, des enfants et des frères, qu'on nous démontrât le devoir de nous assister les uns les autres? Pourquoi le beau et le

vrai, pourquoi le bonheur et la vertu ne se confondraient-ils pas dans l'âme humaine? Votre grand-père a-t-il eu tort de définir la vertu: « le désir éclairé du bonheur? » Il a du moins supérieurement montré que cette opinion peut servir de base au dévouement. Je croirais pouvoir résumer en deux mots toute la pensée de Carnot: aplanir la route du bien.

Et cependant il entendait que la morale devînt une science, même une science très-positive, ayant pour but d'enseigner comment l'amour du prochain peut se traduire en pratique; et dans son projet de *déclaration des droits* rédigé pour la Convention, il inscrivait au profit de chaque citoyen un *droit de bienveillance*, ou de protection sociale, qui ne devait pas rester une vaine parole.

Ceci éclaire des points mal compris par ses biographes.

Carnot avait foi dans toute espèce de progrès: « La devise de l'homme est espoir, » s'écrie-t-il.

Quant à ses principes religieux, ils reposaient sur un déisme affranchi de toute mythologie, sur une confiance sérieuse en l'immortalité. Il avait fixé ses opinions de bonne heure: c'est peut-être la condition la plus favorable pour que leur recherche ne devienne pas une préoccupation douloureuse, et pour que notre horizon ne soit jamais sans étoile polaire.

« Nier l'Être suprême, disait-il, c'est nier l'existence de la nature, car les lois de la nature sont la sagesse suprême elle-même. Qu'est-ce que l'Être suprême, si ce n'est la grande vérité qui contient toutes les vérités, la

justice immuable, la vertu sublime qui embrasse toutes les vertus, l'affection qui renferme toutes les affections pures? »

« Quoi! l'amitié n'existerait pas? La paix de l'âme, la douce égalité, la tendresse maternelle, la piété filiale, seraient autant de chimères? Il n'y aurait sur la terre ni justice, ni humanité, ni amour de la patrie, ni consolation pour celui qui souffre, ni espérance d'un meilleur avenir? Eh bien! ce sont toutes ces choses ensemble qui sont l'Être suprême; il est le faisceau de toutes les pensées qui font le bonheur de l'homme, de tous les sentiments qui sèment des fleurs sur la route de sa vie. Invoquer l'Être suprême, c'est appeler à son secours le spectacle de la nature, les tableaux qui charment la douleur, l'espérance qui console l'humanité souffrante. »

Ai-je besoin de dire qu'il était aussi tolérant pour les opinions des autres que sincère dans les siennes? Non, mais je veux rappeler en quels termes simples il exprimait cette tolérance :

« Je pense qu'il ne faut pas tuer les hommes pour les forcer de croire, qu'il ne faut pas les tuer pour les empêcher de croire ; mais qu'il faut compatir aux faiblesses des autres, puisque chacun de nous a les siennes, et laisser les préjugés s'user par le temps, quand on ne peut les guérir par la raison. »

Soyez, comme lui, mes enfants, éloignés de l'*incrédulité hautaine* et de l'*intolérance atrabilaire ;* croyez, comme lui, que l'encens de tous les autels porte à Dieu le même parfum, et que toute prière monte au ciel en

quelque langue qu'elle soit dite. Entrez donc avec un égal respect dans la maison de Dieu, qu'elle se nomme église, synagogue, temple ou mosquée. Quand j'interroge les sages de tous les siècles et de tous les pays, et que je vois les mêmes maximes fondamentales diriger leurs actions, je crois fermement à cette admirable droiture humaine qu'on nomme le bon sens, qui traverse tous les dogmes sans dévier.

L'ensemble des doctrines morales de Carnot, qu'il proclamait *toutes de sentiment*, lui composait un fonds inépuisable d'indulgence, en même temps que la solidité de son commerce lui attachait les âmes fortes. Aussi vécut-il entouré d'amitiés et de dévouements dont l'histoire est liée à la sienne.

Vous savez cela, mes enfants, parce que je vous ai souvent parlé de votre grand-père; mais des lecteurs qui n'auraient pu le juger que sur de banales traditions seront sans doute étonnés de l'aspect nouveau sous lequel il leur apparaîtra dans ce livre.

« J'ai vu des personnes, dit Carnot, qui, d'après la peinture que certains journaux leur avaient faite de moi, ne revenaient pas de leur surprise en me voyant, et ne pouvaient comprendre que ce fût là ce terrible membre du Comité de salut public, cet associé de Robespierre. »

Il existe, en effet, de Carnot, des portraits peu aimables. Je ne parle pas de ceux qui en ont fait un homme violent et sanguinaire, ils ne sont que ridicules. Mais tel, sans le connaître, lui suppose un caractère rude, concentré, sans animation, sans idéal, ou des habitudes

de travail solitaire, exclusivement scientifique, qui l'auraient rendu étranger aux plaisirs du monde et aux jouissances des arts. Arago lui-même, qui l'avait fréquenté pourtant, semble passer condamnation sur un peu de roideur militaire dans sa tenue.

Aucun de ces traits ne lui ressemble : j'en appelle aux quelques personnes encore existantes qui l'ont connu.

Dans la société Carnot était un causeur agréable et enjoué, fécond en saillies originales, conteur volontiers et contant bien, attentif et délicat auprès des femmes. Sorti de son cabinet, il en oubliait parfaitement les préoccupations. Il était réservé dans ses manières, avec une certaine timidité dont on ne se rendait pas compte aisément, et qui lui venait sans doute des premières habitudes de sa vie. Scrupuleusement décent dans son langage, soigné dans sa mise, par une extrême répugnance pour le débraillé en tout genre, on ne l'a jamais vu rien adopter du vocabulaire ni du costume démagogiques. Dès son premier rapport à la Convention il s'élève contre la nouvelle éducation qui tend à remplacer des modes efféminées par une affectation de dureté et de sauvagerie. Lui-même se déridait sans peine et montrait un abandon de bon goût avec ses amis. « Sa sagesse était gaie et sa joie était sage, » dit le grand Frédéric en parlant d'un homme qu'il avait choisi pour gouverneur de son frère. Vous verrez d'ailleurs par les recommandations réitérées de votre aïeul à ses enfants, et par des plans d'éducation qu'il eut occasion d'ébaucher, combien il attachait de prix à l'usage du monde.

Comme père de famille, c'était la bonté même. Moi qui ai peut-être abusé de son indulgence en enfant gâté, si je ne l'avais vu dans d'autres situations, j'aurais peine à me figurer l'inflexible républicain qui jeta ce mot à la face de ses proscripteurs : « Vous êtes les plus forts, mais je suis le plus fier. »

Sa sensibilité naturelle lui faisait trouver une vive jouissance dans la lecture de Racine, malgré son admiration pour Corneille, dont le mâle accent répondait mieux à son caractère politique.

Un de ses traits essentiels était son respect pour les femmes. « Le spectacle le plus ravissant dont j'aie été le témoin, écrit-il sur ses tablettes, est celui de la femme forte luttant contre le malheur. » Il vous sera facile de l'imiter, vous, mes enfants, qui savez tout ce que le cœur d'une mère renferme d'intelligence, de tendresse et de courage.

Plutarque reproche à Caton un excès de rigidité qui rendait son commerce difficile et diminuait son influence auprès du peuple. Carnot ressemblait plutôt au portrait que fait Tacite de son beau-père Agricola : « Rien de dur et de hautain dans sa vertu républicaine; il ne cherchait point la renommée du martyre en affectant de braver les puissants, et il prouva qu'avec de la prudence et de la modération on arrive au même degré de gloire que ceux qui se rendent victimes de leur propre orgueil. »

En toutes choses, la tempérance était sa règle de conduite : « exercer sans excéder, » disait-il. La tempérance, c'est-à-dire l'empire que l'homme pratique sur

lui-même, pour maintenir ses passions dans un désirable équilibre, et qui ne permet à aucune d'elles de l'entraîner par sa prépondérance hors des limites de la raison.

La jeunesse de Carnot n'avait pourtant pas été exempte de passions; il était loin d'en rougir, parce qu'il avait su de bonne heure les éclairer et les diriger. C'est sur cette expérience personnelle qu'il se fondait sans doute pour recommander l'éducation de ces forces qui donnent aux peuples, comme aux individus, le goût et la puissance des grandes choses : « Les grandes passions, écrivait-il, font les grandes nations. »

Et il s'efforçait d'inspirer au peuple de salutaires enthousiasmes.

Aussi lui fut-il accordé, en récompense, de conserver jusque sous les glaces de l'âge toutes les sensibilités du cœur et toutes les ardeurs de l'imagination; il lui fut accordé de mourir septuagénaire sans avoir vieilli.

Lorsque, après de longues années de retraite, Carnot reparut dans la vie publique, on s'étonna de lui voir retrouver, pour servir la France, l'élan d'un jeune homme, et, disons-le à sa gloire, les illusions d'un jeune homme. C'est qu'il n'avait pas laissé refroidir en lui la passion du bien public. Il livrait volontiers sa pensée aux utopies de progrès. Ne repoussez pas, mes enfants, ces belles visions, dédaignées par nos trop jeunes sages; abandonnez-y votre âme, au risque d'être appelés rêveurs. Non-seulement elles exercent le meilleur de nos sentiments, l'amour de nos semblables, mais elles sont le bon chemin de la vérité. Les sciences

les plus positives procèdent par l'utopie. Quelle grande application scientifique n'a pas été précédée et préparée par des inventions, fantastiques en apparence, que les habiles du temps regardaient comme des jeux stériles? Dans sa carrière de savant, votre aïeul n'a point craint les hardiesses d'imagination; il a eu fréquemment ce qu'un autre savant contemporain appelait des *percées*. Ne craignez pas de placer très-haut votre idéal : plus le regard s'élève, plus il embrasse d'étendue. Rêvez donc, mes enfants, rêvez d immenses progrès pour l'humanité, et dans le cercle, étroit ou large, qui vous sera ouvert, réalisez ce que vous pourrez.

Peu de personnes se doutent que Carnot, homme de guerre, de science, de politique, aimait et cultivait la poésie. Quelque chose manquerait pourtant à son portrait moral, si l'on négligeait de le dire. Les vers qu'il a composés, sortant d'une plume spécialement consacrée aux travaux littéraires, mériteraient à peine une mention. Mais il faut bien songer que ces pensées affables et sereines se sont, pour la plupart, épanchées d'une âme qui venait de se mesurer un instant auparavant avec les crises les plus vives ou les problèmes les plus ardus. Lui-même, d'ailleurs, n'a jamais demandé à la poésie que ce qu'elle lui a donné, des distractions ou des consolations.

Mais pour tous ceux qui ont connu mon père, elles sont un miroir où son image est restée. Ils y retrouvent sa conversation enjouée, spirituelle, sage, et cette candeur d'enfant, si touchante chez le vieillard qui a fait tant d'expériences du monde. En les lisant par

ordre chronologique, et en les rapprochant des diverses situations qui les ont inspirées, on possède sa biographie intime. C'est d'abord un jeune homme bon, sensible, gai, frondeur sans amertume, philosophe dans le sens que l'on donnait alors à ce mot, mais non point philosophe irréligieux. Dans l'âge mûr, dans l'âge de l'ambition, et cette ambition plus que satisfaite, il reporte avec bonheur ses souvenirs vers les habitudes modestes de la campagne; il se crée des tableaux propres à reposer ses regards attristés par les manéges de la bassesse et de l'intrigue. Après des jours de grandeurs et d'agitations, rentré dans un intérieur paisible et cher, il étudie Horace (la note grave seulement), ou cherche à élever son âme par quelques imitations des livres bibliques. Enfin, condamné à passer les dernières années de sa vieillesse loin de cette France qu'il idolâtre, on le voit encore appeler la poésie à son aide pour adoucir les rigueurs de l'exil. Il a conservé toute la fraîcheur de son imagination, toute l'aménité de son cœur; il sait être plaisant comme au temps de son jeune âge, il sait être sévère aussi comme les événements qui ont pesé sur sa tête.

Chaque phase de sa vie se reflète ainsi dans quelques effusions poétiques; c'est une lumière qui ne manque presque jamais à l'observateur. Exceptons-en toutefois le moment des grandes luttes révolutionnaires : nous ne connaissons pas un vers de Carnot que l'on puisse dater de cette époque. Agrippa d'Aubigné nous raconte qu'il composait « ses plus gentilles pièces à cheval et dans les tranchées; » mais on a des loisirs d'esprit en cou-

rant la campagne ou en piétinant sous les remparts d'une forteresse, tandis qu'il est permis de croire qu'on n'en avait guère au Comité de salut public. Hormis donc dans cette période dévorante de sa carrière, tous les instants que mon père pouvait se réserver il les donnait à la science ou aux lettres. Dès qu'il sentait venir la fatigue, il ouvrait un volume de vers ou bien il en composait lui-même, comme on place ses doigts sur les touches d'un clavier pour en tirer quelques accords et rendre à sa pensée le calme et l'équilibre.

Mais la science ! c'était sa vocation, son enthousiasme, sa forteresse, son Éden. Interrompu cent fois par des devoirs publics, il y retournait avec empressement, s'y consacrait tout entier, et la reprenait sans effort au point où elle était parvenue en son absence. Déployant un génie original, cherchant des routes nouvelles, il eut parfois l'heureuse fortune de devancer ceux qu'il se plaisait à nommer ses maîtres, celui-là même qu'il plaçait au-dessus de tous, Lagrange. Lagrange, en effet, dans ses deux principaux ouvrages, a développé, sur le calcul infinitésimal et sur la mécanique plusieurs idées fondamentales que Carnot avait déposées dans des publications moins importantes. Ceci ne veut pas dire que Lagrange ait utilisé les idées de Carnot. Je suis même en mesure de témoigner le contraire : Prieur (de la Côte-d'Or) raconta un jour devant moi qu'à l'époque où le grand géomètre travaillait à sa théorie des fonctions, il l'avait engagé à prendre connaissance de l'écrit de Carnot; mais que Lagrange s'y refusa, en disant : *Nous pouvons nous rencontrer sans nous voir.* Plus tard, ce-

pendant, Lagrange écrivit à Carnot : « Si j'avais connu votre ouvrage, je n'aurais pas entrepris le mien. »

Dans tous les genres Carnot s'est élevé par ses propres forces. En le voyant marquer sa place parmi les savants, vous prendrez une confiance toujours plus ferme dans le travail, qui a déjà eu pour vous ses récompenses. C'est dans la voie des sciences que l'un et l'autre vous avez l'ambition de servir comme lui votre pays; comme lui vous emploierez vos labeurs à augmenter les richesses intellectuelles de la France; mais, comme lui aussi, n'oubliez pas que le savant doit éviter de se laisser absorber tout entier, qu'il doit, sous peine de demeurer impuissant dans la science même, joindre à son culte rigoureux celui des arts et des lettres. C'est ce que comprenait admirablement l'homme que je vous propose en modèle : les œuvres de l'imagination le charmaient comme celles de l'intelligence, comme celles du travail matériel ; chez lui tous ces sentiments se confondaient.

C'est un malheur que l'homme se voie obligé si souvent de faire deux parts de son existence, celle de sa profession et celle de ses goûts. Vous en serez préservés, je l'espère, puisque vous choisissez librement votre carrière. Mais plaignez ceux qui se laissent aller sans résistance à séparer la vie réelle de l'idéal. La poésie est partout, dans le métier, dans la vie domestique; celui qui sait l'y chercher la trouve. La nature n'a-t-elle point ses côtés âpres et grossiers en apparence? Mais ils se fondent dans une si merveilleuse harmonie que l'ensemble est d'une beauté ravissante. Faites que l'en-

semble de votre vie atteigne ces nobles et poétiques proportions dont la nature nous offre l'image[1].

Faites surtout que jamais les devoirs de la profession la plus attrayante ou la plus fructueuse n'entrent en rivalité avec des devoirs d'un ordre plus élevé. Si la patrie réclame de vous, comme elle a réclamé de votre aïeul, des services austères et périlleux, ouvrez l'oreille à son appel; quittez le cabinet d'étude ou l'atelier, le laboratoire ou l'usine, pour la défense du sol national ou pour celle de la liberté. Puis, comme lui toujours, cette dette payée, hâtez-vous d'aller retrouver vos paisibles occupations, fécondes en jouissances bien plus précieuses que les enivrements de la vie publique. « L'ami du peuple, dit Carnot dans un de ses premiers discours politiques, et comme s'il esquissait d'avance le programme de sa vie, l'ami du peuple est celui qu'il faut chercher longtemps pour l'obliger à remplir les fonctions publiques, qui s'en retire le plus tôt qu'il peut, et

[1] Ce concours nécessaire de toutes nos facultés pour chaque œuvre complète était présent sans doute à la pensée de Gœthe lorsqu'il traçait le portrait du mathématicien : « Le mathématicien n'est parfait comme tel qu'autant qu'il est un homme parfait, et qu'il sent en lui toute la beauté du vrai. Alors seulement il peut agir par la profondeur, la pénétration, l'étendue, la pureté, la clarté, l'agrément, même l'élégance. Il faut réunir tout cela pour être un Lagrange. » (*Aphorismes sur les sciences naturelles.*)

Quel idéal! Ne vous en effrayez pourtant pas; mais à cette parole d'un génie moderne, opposez, ou plutôt ajoutez, celle d'un génie ancien qui lui ressemble par son caractère d'universalité : « Quel est le savant, dit Cicéron, qui, sur le point même de trouver le nombre des étoiles et les dimensions de l'univers, ne quitte tout sans hésiter pour courir au secours de sa patrie, s'il apprend qu'elle soit menacée? tant l'amour des hommes pour leurs semblables l'emporte dans les cœurs honnêtes sur l'étude des sciences les plus séduisantes. » (*Offices.*)

plus pauvre qu'il n'y était entré, qui s'y dévoue par obligation, agit plus qu'il ne parle, et retourne avec empressement dans le sein de ses proches reprendre l'exercice des vertus privées. »

Il n'est permis à aucun citoyen, sous peine d'abdiquer sa dignité, de demeurer étranger aux affaires générales de son pays. Mais il n'est donné qu'à un petit nombre de faire de la politique leur occupation habituelle. Serez-vous de ce petit nombre? Je ne le désire pas pour vous. Sachez cependant vous disposer d'avance à cette épreuve si elle doit vous échoir. Ainsi fit votre aïeul, au début de la Révolution, quand on put présager l'avénement prochain du tiers état. Ce devoir n'était jamais négligé dans les républiques anciennes: quiconque ambitionnait l'honneur d'intervenir dans les affaires de l'État dirigeait ses études en conséquence, et nul n'aurait osé sans cela briguer les suffrages de ses concitoyens. Lorsque l'on songe, en effet, à toutes les connaissances générales et spéciales qu'exige le gouvernement, on ne saurait trop accuser la légèreté de ceux qui vont siéger dans les conseils de la nation avec moins de préparation qu'ils n'en apporteraient à l'exercice d'un art ou d'une industrie. Étudiez donc sérieusement l'économie sociale et les institutions de la France, étudiez le caractère de son peuple dans l'histoire du passé et dans vos expériences de chaque jour, et ne demandez pas à le servir avant de vous en sentir dignes.

Chacun a ses types de prédilection. Parmi les personnages de l'antiquité, votre grand-père admirait le Phocion de Plutarque; parmi les modernes, il affection-

nait Franklin, et il disait souvent: « La renommée que j'envie le plus est celle de Franklin. » De tels choix jettent une vive lumière sur l'âme de celui qui les avait faits. J'aime à rêver qu'un jour l'histoire l'en récompensera en le plaçant lui-même à côté de ces héros du bon sens et de la vertu républicaine.

Il est difficile à la faiblesse humaine de se contenter d'un modèle abstrait, et je n'ai pas besoin de vous dire que lorsqu'à mon tour j'ai voulu personnifier le guide de ma vie, je n'ai pas cherché loin. Quand je suis tombé dans l'erreur, c'est que mes yeux ont perdu la trace des pas que j'avais le désir de suivre, ou c'est que la force m'a manqué.

Plaise à Dieu qu'elle ne vous manque pas, mes amis, pour marcher dans cette même voie, car je ne saurais vous en recommander une meilleure. Il n'y a pas plusieurs routes en morale: si des obligations plus ou moins étroites dérivent de la différence des positions, l'homme d'État estimable et le père de famille éclairé puisent cependant leurs règles de conduite à la même source. Dans l'étude biographique que nous allons faire ensemble, la morale privée et la morale publique ne se trouveront pas un moment en désaccord.

C'est pourquoi je n'ai pas éprouvé moins de jouissance à exposer la vie politique de votre aïeul qu'à le peindre dans son intimité. Chaque découverte que j'y faisais amenait une satisfaction nouvelle.

Quelle douceur, en effet, que celle de raconter une carrière admirée et chérie, sans y voir rien à dissimuler, rien à éluder, rien à colorer, une carrière où tous

les faits s'enchaînent comme les grains d'un beau collier !

Jamais biographe ne s'est senti plus à l'aise : si l'abondance de mon cœur vient à forcer ma bouche, nul ne songera à m'en faire reproche ; nul ne s'étonnera de m'entendre parler avec amour d'un homme dont le nom respecté a tant de fois suffi pour m'aplanir les routes difficiles, d'un homme auquel je dois, avec l'existence, tous les bons sentiments qui ont pu m'animer.

Mon père n'a pas eu un seul jour la velléité de publier des *Mémoires :* sa conscience lui disait qu'il n'avait pas besoin de justification, et personne ne posait moins que lui. En vain on le provoqua souvent à écrire l'histoire des grandes circonstances qu'il avait traversées : il n'aimait point à arrêter son souvenir sur les événements contemporains. Qui ne comprend cette répugnance ? Après s'être consacré à l'élévation d'un édifice politique qu'il croyait destiné à garantir la France des révolutions, il l'avait vu s'écrouler, sans pouvoir espérer d'employer un jour à sa reconstruction des bras déjà affaiblis par l'âge. Cependant mon père corrigeait volontiers les erreurs dont la propagation lui semblait dangereuse. Les nombreux fragments inédits qui se trouvent dispersés dans ces études sont empruntés à sa correspondance ou à des notes écrites par moi sous sa dictée, en réponse aux questions qui lui étaient fréquemment adressées. Jamais il n'a refusé aucun éclaircissement sur les faits, aucun renseignement sur les hommes.

Écrire sa biographie quand il a volontairement né-

gligé de le faire, ce n'est donc pas contrevenir à ses vœux. Pas plus que lui je ne crois pour lui à la nécessité d'une apologie. D'ailleurs, depuis que le grand livre de l'histoire s'est ouvert sur sa tombe, il n'a pas à se plaindre de ses arrêts : aucune renommée contemporaine ne s'est conservée plus pure que la sienne au milieu de tant de naufrages. Mais est-il permis de dérober à ceux qui viendront après nous des documents qui leur appartiennent? Ce n'est pas seulement pour la satisfaction de mon cœur que j'ai parlé ; ce n'est pas seulement pour vous, mes chers enfants ; c'est, j'ose le dire, pour l'éducation morale de ce temps.

Les entretiens de mon père pendant son exil sont la principale source à laquelle j'ai puisé. J'ai essayé de les reproduire aussi fidèlement que possible. Les erreurs que sans doute offre mon récit sont celles de ma mémoire.

Quelquefois pourtant je n'ai point hésité à émettre, en les expliquant, sur certains personnages ou sur certains faits, des appréciations qui ne furent pas celles de Carnot. M'abstenir de cette liberté c'eût été presque lui manquer de foi. Nul n'est exempt de préventions à l'égard des hommes ou des événements qui ont traversé ou secondé ses projets ; et puis, les aspects se modifient par l'éloignement, et l'histoire, en marchant, sème chaque jour ses révélations et ses rectifications. Au reste, les divergences d'opinions dont il s'agit sont rares : plus j'ai vérifié dans les documents nouveaux les traditions que j'avais recueillies de la bouche de mon père, mieux il m'a été permis d'estimer la justesse et l'étendue de son coup d'œil.

Les amateurs de personnalités trouveront peu d'aliment dans ces pages. D'après les fonctions dont Carnot fut investi, d'après les relations qu'il entretint, on suppose bien qu'il a dû laisser entre mes mains beaucoup d'autographes qu'il eût été facile de rendre piquants en les rapprochant des faits et gestes de leurs auteurs. Mais ce malicieux plaisir m'a semblé peu digne de la tâche que je m'étais donnée. Je m'en suis défendu avec trop de soin pour n'avoir pas réussi.

Les principes de la Révolution sont demeurés victorieux, malgré les échecs des gouvernements qu'on avait vus s'établir sous leur invocation, malgré les succès de ceux qui semblaient créés pour leur dommage. Ces principes sont tellement forts, tellement vrais; tellement forts parce qu'ils sont vrais, que leur triomphe s'accomplit à travers tous les obstacles, par les ennemis de la Révolution à défaut de ses amis.

L'Empire cherche à étouffer en France le sentiment libéral, et il développe en Europe le sentiment démocratique;

La Restauration veut ruiner la pensée démocratique; elle relève, en dépit d'elle-même, la pensée de liberté.

Ainsi des gouvernements qui leur ont succédé et de ceux qui leur succéderont : une main pèse sur eux, plus puissante qu'eux.

Les principes de la Révolution pénètrent chaque jour davantage dans les lois de tous les peuples; ils s'imprègnent dans les âmes par l'éducation de la famille

aussi bien que par l'éducation publique; l'école du monde parachève ce que celle de l'enfance a ébauché.

La réforme protestante avait proclamé le droit de la raison humaine à choisir elle-même sa croyance religieuse; il n'est pas un homme éclairé aujourd'hui qui n'use de ce droit : en ce sens tous sont protestants.

La Révolution française a proclamé le droit des nations à choisir elles-mêmes leur gouvernement; il n'est pas un homme éclairé aujourd'hui qui ose sérieusement contester ce droit : en ce sens tous sont révolutionnaires.

L'émancipation morale est donc faite dans le domaine de la religion et de la politique : conclusion marquée par tous les progrès antérieurs.

Mais si la Révolution française offre avec le protestantisme l'analogie que nous venons de signaler, elle s'en est éloignée en un point essentiel : elle a fait dominer le sentiment de la solidarité sur celui de l'individualisme. N'est-ce point là le secret de son influence universelle et de la sympathie irrésistible qu'elle inspire?

La Révolution n'a pourtant pas fait son œuvre sans rencontrer des adversaires obstinés et aveugles; elle devait les vaincre : elle les a vaincus par la force quand elle n'a pu y réussir par la persuasion. De là ces luttes où se sont développés de cruels instincts et de sublimes vertus.

A côté d'efforts héroïques, à côté de traits de grandeur et de dévouement, ses annales présentent des actes odieux; plus d'une fois la Providence s'est servie d'instruments détestables. Cela lui arrive souvent, et ce n'est

pas un des moindres mystères que rencontre le philosophe dans l'histoire.

Sans doute, un grand nombre des actes auxquels nous faisons allusion ont été dénaturés par l'ignorance ou la mauvaise foi; des hommes ont été décriés indignement, d'autres exaltés outre mesure. Il est toujours intéressant de rétablir la vérité historique et de faire casser des arrêts erronés. Mais la gloire de la Révolution n'est point attachée à l'apologie de tel fait ou de tel personnage : « périsse leur mémoire, s'il le faut; » eux-mêmes l'ont dit. Accoutumons-nous à juger la Révolution par sa pensée et par ses résultats.

Ne soyez irrités ni surpris d'entendre des vieillards s'exprimer au sujet de ces événements avec amertume. Quelques-uns sont encore sous l'impression des douleurs qu'ils ont éprouvées, ils ont vu de trop près la crise pour n'en pas ressentir un ébranlement qui durera autant que leur vie; d'autres n'ont pas eu le regard assez fort pour dépasser un étroit horizon, les sacrifices du présent leur ont caché l'avenir. Mais quand vous rencontrerez un jeune homme incapable de s'enthousiasmer pour notre régénération nationale, soyez certain qu'il y a chez lui un vice de cœur ou d'intelligence.

Si votre aïeul a vu les calomnies, qui ne l'avaient pas épargné, tomber à ses pieds, vaincues par les témoignages de l'estime publique, c'est peut-être parce qu'il a, mieux que beaucoup d'autres, allié deux sentiments souvent séparés dans les plus grands caractères, l'élan qui fait les révolutions et l'humanité qui en adou-

cit les malheurs; c'est parce qu'il fut du très-petit nombre des hommes de son temps qui surent également en comprendre les principes et les nécessités.

La France ne pouvait exécuter le mouvement d'émancipation dont elle a donné l'exemple, sans mettre en jeu toutes ses forces. Les révolutionnaires avaient une double mission : renverser l'ancien édifice féodal, et rejeter au delà des frontières les innombrables ennemis qui se ruaient contre les fondations de l'édifice nouveau; déblayer le sol et maintenir son intégrité.

Pour accomplir cette double mission, la France trouva des guerriers et des administrateurs, des orateurs et des proconsuls, même, hélas! des bourreaux.

La violence nous est odieuse : nous ne la condamnons pas seulement au nom de la charité, nous la regardons comme une mauvaise politique; nous sommes persuadé que, loin de servir nos principes, la Terreur n'a fait qu'ajourner leur avénement. Nous ne pardonnons pas à ses auteurs d'avoir fait haïr la Révolution. Mais nous avons lu l'histoire, et nous ne pardonnons pas davantage à ceux qui avaient rendu la Terreur inévitable. Car nous savons comment de folles résistances ont changé l'esprit de réforme en esprit de révolution, comment la haine et la trahison n'ont laissé à cette révolution d'autre voie que celle qu'elle a suivie.

Dans le sein de la grande Assemblée qui concentra en elle tous les pouvoirs, le travail s'était divisé selon l'aptitude des hommes, et presque selon leur tempérament. Les uns, impitoyables logiciens, qui ne reculaient pas devant le sang, appesantissaient la répression sur

les ennemis intérieurs; d'autres, soldats et généraux improvisés, représentants du peuple qui joignaient le courage du champ de bataille à celui de la place publique, choisissant une part moins triste, mais aussi laborieuse, se vouaient à la défense du territoire national.

Carnot fut du nombre de ces derniers; il fut même leur principal chef; ce devoir absorbait sa vie; et quand il intervenait dans d'autres services, c'était presque toujours pour faire œuvre de clémence. Cela était d'une notoriété si grande, qu'un an après la cessation de la Terreur, un écrivain royaliste disait : « Carnot a sauvé plus de victimes que Robespierre n'en a fait périr. »

Mais s'il s'opposa souvent à des rigueurs qui ne lui semblaient pas commandées par une inflexible exigence, Carnot comprenait qu'une réforme combattue avec tant d'acharnement ne se préserve pas sans des efforts suprêmes. Aussi, quand vint le jour de la réaction, quand elle voulut punir les terroristes de leurs cruels offices, Carnot refusa le bénéfice d'une exception que lui offrait la reconnaissance publique : il réclama la solidarité générale des actes du gouvernement révolutionnaire, de ce gouvernement qui avait sauvé la France.

Dans ces jours difficiles où la raison d'État, nommée alors le salut public, était devenue, non pas seulement la loi des circonstances extraordinaires, mais la règle de toutes les heures, parce que les dangers aussi étaient de toutes les heures, Carnot n'avait point protesté contre une doctrine de détresse, à laquelle, en temps plus

apaisés, vous le verrez donner des preuves de grande antipathie. Mais lui-même n'y avait fait appel que dans l'intérêt de la sainte nationalité. Alors il l'avait fait sans ambages et sans hésitation, selon son caractère : « Toute mesure politique est légitime dès qu'elle est commandée par le salut de l'État. » On trouve aussi cette exclamation dans une de ses lettres, adressée à un général d'armée faisant face à l'ennemi : « Tous les moyens sont bons pour écraser la tyrannie. » Mais devant quelle énormité sent-il donc le besoin de rassurer ses scrupules par cette maxime d'État? Devant l'emploi des espions en temps de guerre. Voilà un aveu qui pourrait bien le rabaisser dans l'opinion des docteurs politiques.

La marche de la Révolution nous présente deux périodes qu'il importe de distinguer avec la pensée calme de l'historien. Un sentiment de rivalité trompe souvent sur leur caractère et les met en opposition, tandis que l'une est la continuation de l'autre par des moyens nouveaux et des hommes nouveaux.

La première procède directement des doctrines philosophiques accréditées au dix-huitième siècle, période d'idéal humanitaire; la France ne songe qu'à déclarer des droits sacrés, à enseigner au monde l'émancipation qu'elle vient de conquérir.

Puis la Révolution voit s'élever contre elle une ligue formidable, celle des préjugés et des intérêts menacés; les conspirateurs appellent la guerre étrangère à leur aide. La Révolution alors contracte impétueusement ses passions; elle se replie sur elle-même, de cosmopolite elle devient nationale; son lyrisme se change en colère

et la colère double son énergie. Sans cette transformation convulsive, héroïque, elle eût été vaincue par la coalition; vaincue, elle retournait à la féodalité, au moins à la monarchie absolue; l'œuvre de la philosophie et de 89 était arrêtée et le progrès ajourné pour un siècle, peut-être.

La France a procédé dans sa révolution comme doit procéder l'esprit humain: partie du droit, elle s'est guidée par l'expérience. Carnot a eu la rare fortune de reconnaître l'unité du but poursuivi dans cette double voie.

Il avait appartenu à la première période révolutionnaire par son éducation et par ses sentiments de philanthropie universelle: « Le philosophe devance son siècle, écrivait-il en 1783; il franchit les barrières qui séparent les empires; il ne reconnaît pas d'ennemis; il est citoyen de tous les lieux et contemporain de tous les âges. »

Et cependant l'action toute nationale qui allait succéder devait trouver Carnot préparé: après avoir partagé les généreuses aspirations d'une ère d'enthousiasme, il concevra les devoirs d'une époque de lutte, ou plutôt il saura s'élever à un autre enthousiasme pour protéger le berceau de la civilisation nouvelle. J'aime à lui appliquer cette grande image sous laquelle un Allemand a peint son noble concitoyen Fichte, mettant le génie philosophique au service de la patrie menacée: « C'était l'ange armé d'une épée flamboyante, placé au seuil de l'Allemagne pour la défendre contre les oppresseurs. »

La vie politique de Carnot se manifeste, en effet, à qui veut bien l'étudier, par un caractère essentiel : c'est le patriotisme qui en fait l'unité. L'indépendance nationale est sa préoccupation incessante ; il lui sacrifie sans hésitation le soin de sa popularité ; il fait taire devant elle tantôt ses sympathies particulières, tantôt ses opinions les plus arrêtées sur la forme du gouvernement. Autour de la table du Comité de salut public siégent des personnages qu'il n'aime pas ; ses collaborateurs du Directoire lui inspirent plus d'éloignement encore ; il n'hésite pourtant pas à travailler avec eux à l'affranchissement du pays. Après une longue opposition à l'Empire tout-puissant, il offre ses services à l'Empire ébranlé, et l'ancien dictateur militaire de la France court s'enfermer dans une citadelle pour interdire à l'ennemi l'accès du territoire. En 1815, un nouvel et dernier acte d'abnégation lui semble ordonné ; il n'hésite pas : le vieux républicain devient ministre impérial ; il n'hésite pas, car à cette heure, avec Napoléon assailli par l'Europe coalisée, c'est encore pour la France qu'il s'agit de combattre.

Cette persévérante pensée de patriotisme éclaire également ses travaux de cabinet. Dans ses études sur l'art de la guerre, la défense des places tient le premier rang, et lorsqu'il expose le fruit de ses méditations sur ce sujet, c'est moins une théorie générale qu'il prétend créer qu'un système essentiellement approprié au caractère de notre peuple. Il rêve une organisation civique de l'armée, impropre aux conquêtes, mais puissante à la frontière. Dans sa doctrine sur la discipline militaire,

il condamne l'obéissance passive des soldats devant leurs concitoyens, mais il la veut absolue devant l'ennemi, comme il admet contre celui-ci les dures exigences de la raison d'État. S'étonnera-t-on de voir le même homme qui avait opiniâtrément repoussé toute prétention de dictature politique, approuver en 1815 celle d'un général d'armée en présence de l'invasion?

C'est encore le même patriotisme qui l'animait lorsque, voulant éviter à tout prix les luttes intestines du pouvoir, dans un temps où la France était menacée, et considérant l'intégrité de la représentation nationale comme la plus sûre garantie de l'ordre, il avait blâmé l'attaque de la Gironde par la Montagne, et plus tard défendu les Montagnards contre les Girondins devenus réactionnaires, plaidé pour Danton, qu'il n'aimait pas, contre la haine de Robespierre, et suspendu les coups destinés à Robespierre par le Comité de salut public jusqu'à ce que Robespierre lui-même, en se déclarant agresseur, eût fait la crise inévitable.

Mais si, dans les jours de péril commun, Carnot se montre disposé aux plus pénibles sacrifices pour le maintien de l'unité, s'il se décide à accepter personnellement les solidarités les plus compromettantes; dès que le péril a disparu, il ressaisit son indépendance, il s'éloigne des gouvernements qui contrarient ses principes. Avant d'aborder la vie politique, il s'est fait un idéal républicain; il y demeurera fidèle : une seule voix s'était élevée en 1804 pour protester contre la reconstruction du pouvoir monarchique par Napoléon; c'était la sienne. Une seule voix, et ce sera la sienne en-

core, osera protester publiquement, en 1814, contre la restauration de l'ancienne royauté par les Bourbons.

Carnot a pour dogme fondamental la souveraineté du peuple; il professe que la volonté collective doit prédominer sur toute volonté particulière, que les droits de la cité maîtrisent ceux du citoyen, et il donne un très-rare exemple de sincérité en faisant sur lui-même l'application de cette doctrine: quand ses opinions personnelles ne sont point d'accord avec l'opinion générale, il s'incline devant celle-ci sans murmure. Mais s'il est le disciple de Rousseau, du moins dans sa jeunesse, il n'est son esclave en aucun temps: loin d'arriver, comme l'auteur du *Contrat social*, à la négation de la liberté politique et religieuse, il ne consent point à abdiquer le droit individuel; il le revendique dans l'occasion; il résiste au despotisme de la société dès que l'injustice lui apparaît.

La règle de sa conduite est bien simple: il ne prétend pas décider dogmatiquement entre l'autorité et la liberté, et s'il entrevoit, avec l'intelligence de l'avenir, que le pouvoir ne doit être que la protection de l'indépendance individuelle, il tâche pratiquement de faire dans le présent une juste part à chacune des deux forces, dont l'antagonisme accuse seulement notre imperfection sociale: « C'est entre la liberté absolue et le pouvoir absolu qu'existe le maximum de la prospérité nationale, » dit-il; et il penche vers l'autorité dans les heures agitées, vers la liberté dans les heures de calme. C'est ce qui a fait dire de lui par un écrivain: « Personne n'a mieux compris le genre de gouvernement qui con-

venait à la France dans chaque situation de son histoire contemporaine. »

La résignation, d'ailleurs, lui est moins difficile qu'à bien d'autres, car il croit que des institutions incomplètes, pourvu qu'elles soient loyalement interprétées selon le sentiment public, peuvent suffire longtemps au gouvernement des peuples. A l'Assemblée législative, il se range parmi les défenseurs de la Constitution, sans se dissimuler ses défauts ; au Directoire, il soutient, jusqu'à succomber avec elle, une constitution si défectueuse à ses yeux qu'il l'avait publiquement critiquée d'avance; en 1814, il se place sur le terrain de la *Charte* pour repousser le rétablissement de l'ancien régime ; en 1815, il accepte l'*acte additionnel*, avec l'espoir d'en faire sortir, par la pratique, des libertés que son auteur n'avait pas voulu y inscrire. Quelle que soit sa hardiesse à réformer les abus, il ne se lance qu'à regret et à la dernière extrémité dans le champ des révolutions : « On ne peut pas être excusé, dit-il, de jouer continuellement et sans nécessité à pair ou non le sort de son pays, quand même on réussirait toujours. » Il a horreur de l'anarchie, mais il a confiance dans le peuple organisé ; il ne refuse jamais de lui donner la force, pourvu que cette force soit réglée. Il a surtout confiance dans les progrès de la raison publique : c'est de l'éducation nationale qu'il attend l'avenir de la patrie, c'est à l'éducation nationale qu'il fait appel de tous les sacrifices qu'exige de lui le présent. Aussi le voit-on s'immiscer rarement dans les querelles des partis ; l'esprit de secte ou de coterie lui inspire une invincible répu-

gnance. Mais il prend une part d'autant plus large aux grandes fondations qui doivent développer l'intelligence du peuple. Il n'y a presque aucun de ses rapports aux assemblées où il ne trouve occasion de recommander le soin de l'instruction publique. Tous ses efforts tendent à donner à l'individu l'instrument de la liberté morale; toute sa politique est d'éclairer la nation pour la rendre maîtresse d'elle-même [1].

On a fait, et non sans justesse, un rapprochement entre les répugnances de Carnot pour les évolutions violentes de l'ordre politique, et l'insistance avec laquelle, dans son premier ouvrage scientifique (*Essai sur les machines*), il tâche de mettre les mécaniciens en garde contre tout brusque changement. L'unité de tendance est un des attributs essentiels des natures complètes.

Cela explique parfaitement les prédilections de Car-

[1] Je ne puis me refuser la satisfaction de transcrire ici une page où Carnot semble avoir déposé plus particulièrement l'expression de ses sentiments politiques; elle est de 1798 :

« Lorsque les obligations des citoyens sont réduites à un petit nombre de devoirs simples et immuables, chacun venant bientôt à les connaître, s'y conforme avec plaisir et élève ses enfants dans la pratique de ces devoirs; il se forme insensiblement une morale publique qui s'identifie avec l'existence de la nation, lui donne son caractère propre et en éternise la durée. Voilà pourquoi les grands législateurs ont vu moins d'inconvénients dans un code imparfait, mais immuable, que dans des lois meilleures, mais sans cesse amovibles. Le meilleur gouvernement est celui où tout se fait par habitude, par éducation, et non par des préceptes variables; celui, en un mot, où il y a le moins à faire pour les gouvernants; de même que la meilleure horloge est celle où il y a le moins à faire pour l'artiste. Mais l'erreur de la plupart des hommes qui sont à la tête des affaires est de croire qu'ils seraient des êtres inutiles et que les choses ne marcheraient pas si, en tout lieu et à toute heure, on ne sentait leur influence, leur action immédiate. La tolérance universelle et la sobriété dans l'émission des lois sont le plus sûr moyen de rendre les peuples satisfaits et d'éviter les révolutions. »

not pour le parti modéré, dans chacune des phases de la Révolution. Mais quand ce parti modéré devient un parti stationnaire, il n'hésite pas, il marche avec ceux qui marchent; car, si nous le voyons empressé à ménager des transitions, nous ne le verrons jamais rêver un équilibre impossible, un accord entre des principes opposés, quelque chose comme un juste milieu fixe entre la négation et l'affirmation, entre le droit divin et la souveraineté populaire.

La Révolution peut être considérée comme une barque qui change de pilotes suivant les besoins de sa navigation. Veulent-ils jeter l'ancre dans un courant irrésistible? elle les dépose au rivage ou les lance pardessus le bord, pour confier son gouvernail à d'autres mains et continuer sa route. La France a trouvé successivement, selon les exigences de sa situation, les Constitutionnels avec leur esprit de réforme, la Gironde et sa ferveur révolutionnaire, les Montagnards et leur audace, les Jacobins et leur inflexible unité. Heureux qui puisa dans son dévouement assez de lumières pour ne se laisser circonscrire et immobiliser par aucune des sectes politiques auxquelles l'histoire a donné ces noms, et pour avancer d'un pas ferme et sûr dans la droite ligne nationale.

Votre aïeul n'en a pas un moment dévié. Et pourtant son caractère public a donné lieu à des interprétations tout aussi fausses que son caractère privé. Certains écrivains ont cru découvrir chez lui un esprit systématique, opiniâtre, intraitable; il y en a même un (riez, mes amis!) qui l'a traité de *fanatique*, lui, le bon

sens incarné, très-résolu dans ses doctrines, mais comprenant admirablement que le sentier de l'idéal traverse la terre des réalités et qu'il faut le paver de concessions.

D'autres ont imaginé d'expliquer la vie de Carnot comme on avait expliqué celle de Jean-Jacques, par le désir de la célébrité. Suivant eux, si, dans quelques graves circonstances, on l'a vu marcher au rebours du courant général, s'avancer *contre la foule*, comme Diogène, c'était un calcul pour se mettre en évidence. Si, par exemple, il vota seul contre l'établissement de l'Empire, c'est qu'il voulait se singulariser. J'ai lu dans une biographie qu'il s'était montré désintéressé pour ne pas faire comme tout le monde.

Nul au contraire ne fut plus que Carnot ennemi de toute affectation, et il a souvent blâmé l'orgueil de l'originalité. Il pensait qu'à moins des raisons les plus fortes, on doit tenir pour juste le sentiment universel. Quand sa conscience lui commanda de résister aux entraînements de l'opinion, et alors même que cette résistance dût se traduire par un acte public, destiné à servir d'exemple, il l'accomplit sans appareil théâtral.

Comment, d'ailleurs, concilier cette prétendue recherche du bruit avec le sentiment qui porta Carnot à servir, même dans un rang modeste, des gouvernements qu'il avait combattus?

Ce qui le distingue précisément, c'est la sobriété des moyens dans la poursuite des plus grands résultats. Les démonstrations exagérées, les paroles à effet ne furent point à son usage dans un temps où on les prodiguait.

Il y a des âmes si bien trempées qu'elles n'ont pas besoin de se roidir pour faire acte d'énergie.

Mais cette discrétion dans la force l'a exposé à un reproche contraire à celui que nous venons de repousser : des esprits sincères, déconcertés de ne point trouver en lui le type d'absolutisme qu'ils avaient rêvé, lui ont attribué un excès de complaisance ou d'indifférence politique.

Carnot possédait au plus haut degré l'entente du gouvernement collectif et l'abnégation qui lui est essentielle. S'il se trouvait vaincu dans le conseil par un vote de majorité, il savait prendre sur lui-même assez d'empire pour mettre à exécution, avec le zèle d'un approbateur, telle mesure qu'il venait de contester. Personne, en dehors de son intimité, n'a connu (sinon longtemps après) ni ses luttes périlleuses au sein du Comité de salut public, ni les ennuis de sa position au Directoire, ni ses véritables relations ministérielles avec Napoléon ; et des observateurs trompés ont cru voir des condescendances d'opinion, peu d'accord avec sa vigoureuse personnalité, dans le désir de conjurer des ébranlements capables souvent de briser la machine gouvernementale. Qu'on nous permette un rapprochement historique : Franklin, chef de l'opposition démocratique, désapprouva dans le principe la constitution qui régit les États-Unis ; mais dès que cette constitution eut été votée, il lui donna très-publiquement son adhésion, ne voulant pas que son exemple pût encourager de fâcheuses désobéissances. Carnot s'est trouvé dans des situations analogues et n'a point agi autrement ; plusieurs fois il

a dissimulé un mécontentement qui lui aurait valu la faveur publique. Sensible, comme il l'était, aux arrêts de l'opinion, jugez quels efforts il lui fallut faire pour s'exposer à la calomnie, pour la subir en silence, pour aller même au-devant d'elle dans une circonstance célèbre, attendant de l'avenir seul la révélation de la vérité.

Nul n'a cherché l'explication de la conduite de Carnot dans l'ambition des honneurs et des richesses : sur ce point, au milieu de leurs plus grandes méprises, ses biographes sont tombés d'accord. Dans l'intérieur de sa maison régnait l'économie, sans mystère et sans étalage de pauvreté ; quand ses fonctions l'obligèrent à déployer quelque luxe, il s'y résigna, en conservant, pour ce qui le touchait personnellement, la même simplicité. Jamais il ne s'est rapproché des gouvernements aux jours de leurs prospérités; mais il a, sans balancer, accepté les hautes positions de l'État dans des heures difficiles, plusieurs fois lorsque tout semblait désespéré.

Au temps où l'action militaire de la France était pour lui une source de gloire et d'autorité, on le vit recommander avec persistance la solution pacifique des questions internationales, conforme en ceci à un grand exemple :

« Phocion suada toujours le repos et la paix, et neantmoins fut plus souvent éleu capitaine, et eut plus de fois charge d'armées, non-seulement que tous les hommes de guerre de son temps, mais aussi de tous ceulx qui ont esté devant luy, ne prochassant ny ne demandant point telles charges, ny aussi ne les fuyant ny re-

[illegible] le besoin de la chose publique l'y [illegible]

[illegible] phénomène que l'amour de la paix [illegible] Le sentiment de votre aïeul, à cet [illegible] invariable : il datait du temps où, [illegible] naissance bourgeoise, la guerre seule [illegible] des chances d'avancement. Les pre[illegible] il a écrites sur l'organisation militaire [illegible] nous le montrent envisageant à la ma[illegible] la pratique des armes, non comme [illegible] spéciale, mais comme une des fonc[illegible] : sous la république romaine un can[illegible] pas osé solliciter du peuple la moindre [illegible] avant d'avoir porté les armes pour la [illegible]

[illegible], constant dans ses principes, Carnot ap[illegible] savoir à la guerre défensive, « la seule [illegible] » S'il paraît sur un champ de bataille ou sur [illegible] d'une ville assiégée, ce sera pour y dé[illegible] autant d'humanité que d'énergie ; il laissera [illegible] de reconnaissance même à ceux qui ne [illegible] que l'épée ou la mèche du canonnier à la [illegible]

[illegible] à part la considération d'humanité, celle qui [illegible] surtout favorable aux idées pacifiques, c'est [illegible] de la prépondérance que les guerres prolongées [illegible] jamais de donner aux chefs militaires, [illegible] toujours au grand dommage de la liberté.

[illegible] ce résumé rapide de la vie de votre grand[illegible], où j'ai pris à tâche de suivre sa pensée, cher-

chons à le classer dans le drame de la Révolution française.

Il y a des hommes qui supportent impatiemment toute espèce d'ordre : avides de changements, ce qu'ils cherchent ce n'est pas toujours le bien, c'est le mieux ; quelquefois c'est tout simplement l'*autre*, plus préoccupés par le besoin de détruire ce qui les gêne que par celui de réaliser ce qui leur plairait. La turbulence permanente de leur âme se reflète sur leurs mœurs et trouble parfois chez eux le sens moral. Capables de grandiose dans l'exploit comme dans le crime, ces puissants agitateurs, que la Providence suscite aux heures décisives, définissent ainsi leur propre génie : « De l'audace, de l'audace, toujours de l'audace ! »

D'autres hommes, sans aimer le progrès moins sincèrement, le comprennent et le pratiquent d'une façon différente. Ils cherchent en lui les bienfaits qu'ils en espèrent pour l'humanité ou pour la nation. Ils s'efforcent surtout de le rendre durable en lui donnant pour base le consentement général, et ne se décident à en forcer la marche que quand la résistance de ses adversaires devient un désordre public. Le sentiment de la solidarité tient la première place dans leur âme. Veulent-ils peindre leur idéal, voici comment ils s'expriment :

« Ce fut un de ces hommes que la nature donne au monde tout formés à la bienfaisance, doués, comme l'abeille, d'une activité innée pour le bien général, qui ne peuvent séparer leur sort de celui de la république, et qui, membres intimes de la société, vi-

vent, prospèrent, souffrent et languissent avec elle. »

Lorsque votre grand-père caractérisait ainsi Vauban, certes Vauban lui apparaissait comme un type républicain. Le républicanisme en effet n'est pas une opinion de parti; c'est un ensemble philosophique qui offre des solutions à l'homme privé, au père de famille, comme au citoyen. Quiconque ne satisfait pas la morale sous ce triple aspect, jurât-il haine à la monarchie, ne lui prodiguez pas, mes enfants, le beau nom de républicain.

Et maintenant, disons avec un juste retour d'orgueil : d'autres contemporains personnifient mieux que Carnot la passion révolutionnaire qui nous a délivrés de l'ancien régime; mais il personnifie au plus haut degré le sentiment républicain dans son acception morale et étymologique. Le dogme de sa vie fut celui-ci : ne jamais distinguer sa cause de celle du peuple.

Est-ce à dire qu'il manquât de sympathie pour l'œuvre de la Révolution? toute sa vie prouve le contraire. Mais il la servait sans fanatisme, avec une raison courageuse, convaincu de sa justice et de sa nécessité. Un mot de lui le révèle tout entier : Un fonctionnaire administratif, auquel il offrait une mission politique, se défendait de l'accepter en disant : « Je ne suis pas révolutionnaire. — On n'est pas révolutionnaire, lui répondit Carnot; on le devient. »

Et il sut l'être, en effet, dans les circonstances les plus décisives : ce fut lui qui proposa à la Convention la suppression du conseil des ministres, pour rendre

aussi forte et aussi directe que possible l'action du Comité de salut public sur les fonctionnaires de tous les ordres, et pour que sa responsabilité fût égale à son pouvoir. Cette mesure compléta la vigoureuse organisation du *gouvernement révolutionnaire;* le fait et le mot étaient mis d'accord.

La Révolution, comme une forteresse en état de siége, avait dû se hérisser de défenses formidables; elle avait institué une dictature de détresse et suspendu tous les droits qu'elle-même ne cessait d'affirmer. L'Assemblée conventionnelle, reconnaissant l'impossibilité de gouverner pendant la guerre avec des lois faites pour la paix, avait mieux aimé mettre la Constitution à l'écart que de la violer. C'est ainsi que, par une coutume empruntée aux Lacédémoniens, Rome faisait *dormir la loi* dans les circonstances difficiles.

Mais cette mesure de salut a fourni le prétexte d'une erreur ou d'une calomnie bien fatale au développement de l'idée républicaine en France:

Les ennemis de la Révolution, trompeurs peut-être plus encore que trompés, ont affecté de voir dans un ordre de bataille et dans les efforts d'une défense à outrance la condition normale du régime républicain; ils lui ont attribué les violences de l'état révolutionnaire, et peignant cet état comme l'idéal de la liberté, ils ont crié anathème à la liberté. « Il est des personnes, dit Carnot, que le nom seul de la liberté épouvante, parce qu'ils en jugent sur la Révolution, sans penser que cette Révolution, au contraire, a été un despotisme continuel.

Vous voyez que les fondateurs du gouvernement révolutionnaire ne se faisaient aucune illusion sur sa nature. Le titre que ce gouvernement s'était donné lui-même n'était-il pas, d'ailleurs, significatif?

D'un autre côté, trompés plus que trompeurs, certains partisans de la république, voyant que la Révolution s'est protégée par une concentration et par une intensité du pouvoir inconnues même de l'ancienne monarchie, sont arrivés à regarder la dictature comme une condition de l'existence des républiques; ils ont fondé sur la théorie de Rousseau, mise en œuvre par Robespierre, une doctrine toute monarchique dans son esprit : un pouvoir fort! se sont-ils écrié.

Les républicains ont de tout temps reconnu la nécessité des dictatures temporaires en présence des dangers de la patrie, comme on reconnaît la nécessité des traitements héroïques contre les maladies périlleuses. « Mais, dit Carnot dans son manifeste d'opposition à l'Empire, parce qu'un remède violent a sauvé un malade, doit-on lui administrer chaque jour un remède violent? Les Fabius, les Cincinnatus, les Camille, sauvèrent la liberté romaine par le pouvoir absolu; mais c'est qu'ils se dessaisirent de ce pouvoir aussitôt qu'ils le purent; ils auraient tué la liberté par le fait même qu'ils l'eussent gardé. »

Le pouvoir absolu, en effet, même exercé sans rigueur, démoralise la nation qui le tolère; exercé despotiquement, il n'est pas funeste seulement par le mal qu'il accomplit, mais surtout par l'exemple qu'il donne. Le despotisme prolongé fait école de despotisme, ses

victimes elles-mêmes finissent par croire que sa voie est bonne à suivre quand on devient le plus fort : le despotisme empeste jusqu'à ceux qu'il écrase.

Aux yeux de bien des gens, la centralisation du pouvoir serait l'œuvre capitale de la Révolution française, et peut-être son meilleur titre à leur reconnaissance. Mais en accroissant passagèrement, pour faire face aux dangers publics, cette centralisation qui existait sous l'ancien régime, la Révolution a seulement prouvé que l'unité de pouvoir n'est pas un attribut essentiel des monarchies; ce préjugé reçoit un autre démenti des États-Unis d'Amérique. M. de Tocqueville déclare que les gouvernements qui forment cette grande fédération lui paraissent « aussi centralisés et plus énergiques que les monarchies absolues de l'Europe. »

L'œuvre de la Révolution française, c'est l'heureux et magnifique achèvement de notre unité nationale; c'est là qu'il faut chercher la véritable raison de notre force et de nos triomphes.

Cette mission d'unité, qui semble particulièrement échue à la France dans la distribution du travail civilisateur, s'est poursuivie sous tous les régimes politiques, par ses penseurs, ses hommes d'État et ses guerriers. Plusieurs fois le peuple français a constitué sa personnalité autour d'un chef. Mais la Révolution, en lui apprenant à sentir sa vie en lui-même, a fait succéder l'unité nationale à l'unité monarchique; il est devenu républicain en même temps qu'il devenait une nation.

Une opinion très-répandue chez nous se plaît à invoquer des traditions pour montrer la France plus roya-

liste dans ses mœurs et dans ses lois qu'aucun autre pays européen. Parmi les peuples de race germanique ou slave, au contraire, l'esprit de fédéralisme se révèle, ici par des influences quasi féodales, là par des habitudes municipales enracinées. L'émancipation populaire, que les rois de France ont parfois aidée à contre-cœur, quand l'aristocratie leur causait trop d'ombrage, fut en Angleterre l'œuvre des hauts barons, qui voulaient affaiblir le pouvoir royal et lui donner un contre-poids. Dans ce grand pays, comme en Suède, en Belgique, les mœurs municipales soutiennent le régime représentatif; en Suisse, en Amérique, elles servent de colonnes à l'édifice républicain; en Allemagne, l'imperfection ou l'absence des constitutions politiques se trouve jusqu'à un certain point compensée par des garanties individuelles qui s'appuyent sur les institutions communales. L'Italie aussi conserve telles forces locales dont on a pris quelquefois les agitations pour un réveil du sentiment patriotique[1]. Enfin la France serait, sous ce rapport, en arrière de l'Espagne, de la Russie, de la Turquie et des tribus de Kabyles.

Si l'on remontait à de plus anciennes traditions, on trouverait aussi nos ancêtres divisés en cités ou en États associés, avec des chefs électifs subordonnés aux comices du peuple. Les libertés locales survécurent même à la conquête romaine, entretenues par l'esprit du municipe. Plus tard notre pays fut couvert de petites ou grandes individualités féodales; au treizième siècle

[1] Ceci était écrit avant le réveil véritable dont nous sommes les heureux et enthousiastes témoins.

il a réalisé l'émancipation des communes, au quatorzième la ligue des bonnes villes ; jusque vers la fin du dix-septième, on a vu des villes s'administrer par des magistrats de leur choix. Le fédéralisme sous ses diverses formes n'est donc pas historiquement plus étranger à la France qu'au reste de l'Europe. Il est vrai qu'un travail énergique en sens contraire s'y est accompli, et que la royauté s'est élevée sur les ruines de toutes ces indépendances. Mais en détruisant des modes d'association empreints de l'esprit du moyen âge, elle n'a point porté atteinte au principe du groupement communal, qui nous apparaît comme l'indispensable noyau de toute aggrégation nationale. Ce que Louis XI, Richelieu et Louis XIV ont détruit ressemblait probablement au régime municipal de l'avenir aussi peu que le régime politique de l'avenir ressemblera aux procédés de Louis XI, de Richelieu et de Louis XIV.

Mais peut-être, au fond de tout cela, n'y a-t-il qu'une confusion de mots.

Je ne crois pas que l'on puisse dire des Français qu'ils sont particulièrement épris de la forme monarchique ; je n'en voudrais pour témoignage que les grandes choses inspirées chez eux par l'enthousiasme républicain. L'histoire nous raconte que les Gaulois se distinguaient de toutes les nations de leur temps par une vive personnalité, et César lui-même dit qu'ils avaient une profonde aversion pour le despotisme ; elle nous apprend aussi que la tradition des assemblées nationales est plus vieille en France qu'en Angleterre.

Non, le Français est moins monarchiste qu'on ne le

croit; mais il obéit plus volontiers à des chefs qu'à des livres, à la loi vivante qu'à la loi écrite; il ne cherche pas sa règle dans une bible législative: c'est là son côté catholique. La règle a besoin de se personnifier devant lui et de revêtir un costume pour se faire reconnaître. Le Français est doué d'une impatience de mouvements qui lui rend pénible le joug de la loi: dès qu'elle le gêne, il fait effort pour en sortir; il n'attend pas qu'elle soit réformée, il la brise. Le prétexte du salut public justifie à ses yeux tout acte arbitraire, et il accepte, et il acclame le despotisme éclairé, parce qu'il en espère toujours des progrès que la loi ne saurait lui promettre. Ceci explique bien des phénomènes que l'on ne comprendrait pas autrement. Il n'y a pas un pays en Europe, même l'Autriche ou la Russie, que nous regardons comme les domaines choisis de l'absolutisme, où l'on osât se permettre les illégalités, grosses et petites, dont la terre de France est journellement le théâtre. Tout le monde chez nous est révolutionnaire ou contre-révolutionnaire, et chacun admet sans scrupule que l'on viole la loi dans l'intérêt de ses opinions. Un gouvernement respectueux envers la loi semble un gouvernement timide, insuffisant, inhabile au progrès.

Je dévoile ici notre plaie morale. Nous savons maintenant pourquoi la France a conservé si longtemps le pouvoir absolu, pourquoi elle est presque le seul pays où l'on ait pu le rétablir après une période d'indépendance.

La domination de l'homme sur l'homme peut quelquefois aider les vastes entreprises; elle amène tôt ou

tard le règne du caprice et la servitude morale. La souveraineté de la loi met quelquefois obstacle aux réformes; mais elle garantit la dignité personnelle, source des grandes pensées et des grandes vertus. En un mot, sous la loi la plus sévère on se sent libre; on ne l'est pas sous l'arbitraire le plus modéré.

Carnot, avec son esprit tout français et ses sentiments d'indépendance, me semble avoir distingué la vérité pratique entre le fétichisme des textes, qui se traduit en immobilité, et le fétichisme du pouvoir personnel, prêché par de Maistre, qui frappe de nullité toute constitution « par cela seul qu'elle est écrite. » Nous savons le respect de Carnot pour la légalité, mais nous savons aussi qu'il n'exige point d'elle une perfection idéale: « La liberté pratique, dit-il, consiste moins dans la loi écrite que dans la manière de la faire exécuter. » Voilà une pensée répétée vingt fois par sa plume politique. Je serais bien trompé si sa plume d'ingénieur n'en avait pas tracé le corollaire. En effet, après avoir démontré l'importance des savantes fortifications, il ne manque pas d'ajouter que la meilleure garantie des citadelles est l'habileté de leurs commandants et le courage de leurs garnisons. En termes variés, n'est-ce pas toujours la traduction de cet adage où nous le retrouvons tout à fait: Il n'y a ni loi ni gouvernement qui vaille une bonne éducation nationale.

L'éducation nationale sera la loi vivante de l'avenir. Mais, au rebours du passé, au lieu de maintenir les masses à l'état d'infériorité, afin de les disposer à suivre aveuglément leurs chefs, elle fera briller aux yeux

de chacun assez de lumières pour qu'il concoure librement au but de tous.

Certes, je suis de ceux qui reconnaissent à chaque race un génie particulier, et je suis de ceux qui tiennent grand compte des traditions. Mais l'exagération du système des races nous mettrait dans l'impossibilité d'expliquer les fusions et les transformations nationales dont l'histoire est remplie. Si l'éducation individuelle, sans effacer les types originaux, les modifie de manière à leur faciliter la vie en commun sous l'empire des mêmes lois, l'éducation générale modifie également les peuples de telle sorte que leurs institutions, différentes en des points importants, contractent cependant une similitude sans laquelle les relations internationales ne pourraient pas s'établir.

Lorsque je parle de république, je ne comprends donc pas un cadre uniforme et inflexible, un lit de Procuste pour les peuples de tous tempéraments. Mais je me garde aussi de conclure, d'après la variété des nations, qu'elles s'acheminent vers des destinées politiques opposées, que les unes vont à l'unité, les autres à la décentralisation. Il n'y a pas deux modèles de perfection, cela serait absurde : l'idéal est le même pour toutes, quoique chacune puisse le réaliser à sa manière.

La perfection relative à laquelle aspire chaque société nationale est une juste proportion entre ses diverses tendances, qui toutes lui furent données pour aller au mieux. Mais, dans chaque société, tout progrès doit se traduire en une conquête de la liberté indivi-

duelle: le triomphe définitif de l'idée de liberté est marqué par la logique de l'histoire.

Dans les tribus primitives, la personne humaine ne se distingue point et n'est point distinguée; dans les sociétés antiques, elle est sacrifiée ou se sacrifie. Les masses sont condamnées à l'esclavage, le grand citoyen à l'ostracisme. Aux yeux de la philosophie elle-même, la volonté publique y semble légitime jusque dans ses tyrannies: témoin Socrate refusant de se soustraire à l'injustice des Athéniens. Mais son acte, volontaire, présage le rôle de l'individu dans l'avenir: un jour viendra où la *déclaration des droits de l'homme*, gravée au frontispice des constitutions, sera la base de toute législation, quelle que soit la forme politique du gouvernement. Si l'on a vu l'un des écrivains qui avaient le plus travaillé à cette conquête de l'intelligence moderne, aboutir à des conclusions pratiques opposées aux données de sa propre philosophie, si l'on a vu un gouvernement populaire le suivre dans cet écart, n'imputons de pareilles anomalies qu'à la misanthropie du grand écrivain et aux terribles nécessités qui pesèrent sur le gouvernement. Quoique jamais l'action de l'État n'ait été plus énergiquement concentrée que pendant une certaine période de la Révolution, si l'on étudie avec sincérité l'esprit de cette Révolution, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il fut profondément opposé au système despotique. La Révolution ne proclama-t-elle pas en toute occasion toutes les libertés? N'introduisit-elle pas l'élection dans tous les degrés du pouvoir? Ne créa-t-elle pas des foyers administratifs dans tous les départements?

Ne cherchons pas l'idéal du gouvernement républicain dans les exemples d'une époque de combats, fût-elle héroïque; nous serions exposés à d'amères déceptions. Cherchons-le dans les dogmes qui ont été invoqués, sinon toujours respectés, pendant ces combats, et qui leur ont survécu. Et l'œil fixé sur cet idéal, que votre aïeul comprenait comme nous, sans que de tristes expériences l'eussent découragé, répétons avec lui : « Il est moins difficile de former une république sans anarchie qu'une monarchie sans despotisme. » Et encore avec lui : « Mon cœur me dit que la liberté est possible ! »

Serait-il vrai, pourtant, qu'en ouvrant chez eux une plus large part à l'action individuelle, les Français fussent menacés de perdre quelque chose des qualités brillantes qui font d'eux un peuple initiateur à l'égard des autres peuples? Je ne saurais le croire. Le concours des citoyens doublerait la force de l'État; mais il lui a toujours manqué parmi nous, hors des temps de révolution.

Il ne faut pas nous le dissimuler : si nous manifestons une appétence insatiable de changements, et si nous demandons sans cesse à l'autorité de nous conduire dans les voies du progrès, nous ne laissons pas que d'être assez routiniers, et nous n'admettons guère les nouveautés que lorsqu'elles ont la sanction de la mode. Peuple de premier mouvement avec la prétention de ne se diriger qu'en vertu de théories, qui semble le plus inconstant des peuples par sa manie de tout remettre en question à propos des moindres incidents, nous avons

une tendance contraire aussi évidente : celle d'ériger les faits en doctrine, de systématiser et de réglementer nos habitudes. Pour s'accommoder à ce double caractère, nos institutions devraient peut-être offrir à la fois stabilité dans la forme du gouvernement, mobilité dans son personnel. L'autorité la plus active s'alanguit par la durée et ne songe plus qu'à durer davantage; elle devient gênante sinon oppressive, stationnaire sinon rétrograde. Qu'elle change de mains sans occasionner des secousses dans l'État, mais qu'elle change assez souvent pour faciliter l'accès aux idées nouvelles. Ici je retrouve encore votre aïeul : « C'est bien moins en bornant le pouvoir des autorités dans leur étendue qu'en abrégeant leur durée qu'on échappe au despotisme. »

Où chercher, si ce n'est là, une sauvegarde contre cette infirmité de notre esprit national : l'idolâtrie qu'inspire aux Français toute incarnation du pouvoir? Où chercher, si ce n'est là, un remède à ce mal d'impatience qui n'a trouvé jusqu'ici de soulagement que dans des révolutions pour ainsi dire périodiques?

Mais l'établissement de ce régime exige celui d'une institution qui doit servir de base à toutes les autres. Disons-le, au risque de nous répéter, c'est une éducation combinée de manière à faire émerger du sein des masses toutes les supériorités naturelles, et à mûrir par de forts enseignements celles qui se montrent appelées aux fonctions gouvernementales. Platon veut que l'on éprouve dès l'enfance les futurs gardiens de sa république, et il la déclare constituée avec la culture de la jeunesse. Quand la France aura cela, il lui sera facile

d'organiser une société véritablement démocratique, ce qui veut dire tout autre chose que démagogique. La démagogie s'allie volontiers au despotisme ; la démocratie est sœur de la liberté.

En vous tenant ce langage, mes chers amis, je ne me ais pas éloigné de mon sujet : j'ai résumé la vie de Carnot. Il est temps que je vous la laisse lire, cette vie. Mais d'abord contemplez un moment le portrait de votre aïeul. Je dois vous dire qu'il n'a pas été moins souvent travesti, même calomnié, par le crayon que par la plume. J'ai sous les yeux vingt-sept images de lui, tant gravées que lithographiées : à peine deux offrent-elles une lointaine ressemblance avec le modèle. Les autres lui sont aussi étrangères par les lignes du visage que par son expression[1].

Enfin, j'appelle encore votre attention sur ce portrait moral, tracé par un Allemand qui avait connu votre grand-père pendant ses dernières années :

« Carnot est d'une haute stature, et son maintien est plein de noblesse ; les traits de son visage sont expressifs et réguliers ; son front est large et élevé ; ses yeux bleus, purs et remplis de sagacité ; son nez bien formé est un peu aquilin ; ses lèvres sont fines et sa bouche porte le trait d'une sérénité bienveillante. Il parle vite et avec feu ; sa diction est toujours claire, ornée de saillies et d'un charme entraînant ; les muscles de son front

[1] J'ai choisi pour figurer en tête de cet ouvrage un portrait peint à l'huile par Boilly en 1813, qui représente Carnot tel que l'ont vu ses amis dans la familiarité de la vie privée. Ceux qui veulent voir l'homme historique le trouveront dans le beau médaillon de David, que ce grand statuaire a reproduit sur le fronton du Panthéon.

mobile semblent révéler d'avance ses pensées. Il s'épanche volontiers dans la conversation, et l'étranger même qui cause avec lui recueille plus qu'il n'oserait attendre. L'ensemble de son expression est un paisible sentiment de lui-même; ingénieux, moins circonspect que plein d'assurance, point défiant, mais scrutateur. Souvent son front décèle un mouvement subit de vivacité; mais le calme de ses yeux est inaltérable, et l'agrément de sa bouche n'est jamais troublé.

« Après avoir étudié sa vie, voici l'idée que l'on prend de son caractère : Carnot est un homme juste et vertueux, simple et modéré dans ses besoins personnels; grand, sublime dans ses conceptions pour la gloire de sa patrie; amant idolâtre de la liberté et citoyen soumis aux lois; animé d'un zèle ardent pour les sciences, il cultive la poésie avec enjouement et sans prétention; ami des plaisirs avoués par le sage, il est infatigable et plein d'ordre dans les affaires; d'une justice exacte, sans acception des personnes; patient et indulgent envers les autres, il est sévère pour lui-même; désintéressé jusqu'au scrupule, et n'ayant d'autre pensée que celle du bien public; audacieux dans la guerre, courageux avec sang-froid, doué d'une admirable présence d'esprit; comme César il oublia les outrages, et ne les vengea point ainsi que Napoléon; mais on ne le vit jamais perdre de vue l'homme qui lui avait rendu service. Tout désir de fortune ou de puissance lui étant étranger, la loyauté la plus délicate a pris racine dans son âme; la feinte et l'orgueil ne lui furent jamais connus que de nom. Modeste dans la prospérité, il se montra grand,

inébranlable dans les revers. Son ambition est pure, elle ennoblit tous les degrés de l'échelle qu'il monta et descendit tour à tour; doué d'un sens exquis pour l'*honneur*, il n'en a point pour les *honneurs;* les dignités ont moins versé d'éclat sur lui qu'il n'en a versé sur elles. Après avoir été membre de l'Assemblée législative, de la Convention et du Directoire, lieutenant-général, ministre de la guerre et de l'intérieur, comte et pair de France, grand officier de la Légion d'honneur et membre de l'Institut, nous le voyons aujourd'hui dépouillé de toutes ses dignités, proscrit et jouissant d'une fortune extrêmement bornée; nous le voyons, dis-je, l'objet de l'estime et de la vénération de tous les hommes éclairés, de tous les amis de la gloire et de la vertu, des sciences et de la liberté, l'objet des regrets et du juste orgueil de sa patrie[1]. »

Un autre Allemand, le célèbre Niebuhr, l'historien de la Rome antique, sans avoir jamais connu personnellement Carnot, s'était épris pour lui d'une admiration touchante. Niebuhr, ardent patriote au delà du Rhin, ne fut, comme on le sait, ni ami de la France ni partisan de sa Révolution :

« Carnot, dit-il dans sa correspondance, est en quelques points le plus grand homme de ce siècle; sa vertu est d'une nature exquise. Mes idées politiques diffèrent des siennes, et mon amour pour lui peut sembler une anomalie; mais cet amour existe. S'il ne me restait au monde qu'un morceau de pain, je serais fier de le partager avec Carnot. »

J'entends déjà, mes chers enfants, la question que

[1] Wilhelm Kœrte. *Das Leben Carnots*. Leipzig, 1820, p. 350.

votre cœur brûle de m'adresser: Fut-il heureux, cet homme qui méritait si bien de l'être?

Il vous répondrait volontiers avec Pascal :

« Toute la félicité de l'homme consiste dans l'estime des autres hommes. »

Mais vous voulez l'entendre lui-même.

Peu d'existences ont été plus cruellement éprouvées que la sienne: privations, travaux excessifs, dangers, injustices, persécutions, voilà l'histoire d'une vie terminée par de longues années d'exil, avec la perspective de laisser une famille sans patrimoine et de ne pas même jouir d'un tombeau sur le sol natal. Cependant écoutez si celui qui supporta tout cela maudit la Providence : « Malgré les proscriptions, malgré les calomnies dont je n'ai cessé d'être assailli pendant ma carrière politique, je me suis toujours considéré comme un des êtres les plus heureux du siècle, non point sans doute d'une manière absolue, mais dans ce sens que de tous les malheurs qui me sont arrivés, il n'en est aucun qui ne m'ait préservé d'un malheur plus grand. Je ne conçois pas encore aujourd'hui comment, au milieu de tant de périls, j'ai pu traverser cette Révolution qui en a dévoré tant d'autres, bien moins exposés que moi à tous ses orages. »

Quelles que soient les douleurs de l'homme de bien au spectacle des maux qu'il a vainement tenté de soulager, ne le plaignez pas : il trouve des trésors de calme, qui n'appartiennent qu'à lui, dans la fermeté de ses convictions et dans le sentiment du devoir accompli.

MÉMOIRES

SUR

CARNOT

FAMILLE, ENFANCE, JEUNESSE

1753-1769

I

Il était rare autrefois qu'un manoir de famille, obscur ou illustre, ne contînt pas, sur quelque rayon poudreux, un vieux volume en parchemin ou en papier jauni, servant d'archives généalogiques. Il était rare aussi que, dans une lignée nombreuse, l'amour de la tribu ne suscitât pas quelque archiviste volontaire, jaloux de continuer le registre patriarcal. A peine aujourd'hui certaines maisons, qui tirent vanité de leur noblesse, offriraient-elles un pareil exemple. Tant pis, vraiment ! Ce respect pour les ancêtres et pour le foyer domestique attestait la présence de plus d'une vertu et en assurait la perpétuation.

Plût à Dieu que toute chaumière eût ses annales! Les dévouements modestes y tiendraient une place aussi légitime que les actions éclatantes, et chacun pourrait chercher dans la vie de ses pères des exemples à suivre ou à éviter. Mais comment songer à l'histoire des familles lorsque tant de familles n'ont pas même encore le domicile, première base de cette solidarité héréditaire?

Ces réflexions me sont inspirées par un souvenir commun aux deux parentés dont je tiens la vie.

Mon aïeul maternel, Jacques Dupont, de Saint-Omer, ancien administrateur des armées, avait gardé de ses fonctions des habitudes de comptable qu'il appliquait à tout. Auprès de ses cahiers de recettes et de dépenses, tenus par livres, sous et deniers, avec une régularité exemplaire, figuraient des états de filiation où régnait le même ordre: pas une naissance, pas un mariage, pas un décès, pas un événement intérieur qui ne s'y trouve soigneusement consigné. Ce tableau est en même temps rétrospectif: il nous dit comment, en l'année 1551, Charles Du Pont, conseiller au présidial de Poitiers, fut conjoint à la fille du savant Éguinard Baron, auteur de l'*Economie des Pandectes*, que Cujas appelait le Varron de la France[1]. La famille Dupont se transplanta dans le Nord, un de ses membres ayant été nommé conseiller du roi et receveur général de ses domaines à Arras.

[1] Ce Charles Du Pont fut enterré dans l'église de Saint-Cybard à Poitiers, avec cette épitaphe:

VOTA FERUNT ANIMÆ REQUIEM,
NEC CURET AMICUS
MOLLITER AN DURE PULVERIS
UMBRA CUBET.

Je me suis quelquefois reproché d'être trop de mon siècle et de n'avoir pas la patience de poursuivre ce pieux catalogue.

Dans ma famille paternelle, un de mes oncles s'était attribué la charge d'historiographe; ses preuves remontent beaucoup plus haut, mais je les soupçonne d'être moins authentiques. Il ne se contente pas d'un grand-oncle, Carnot, abbé de Chaloché en Bretagne et procureur général de l'ordre de Cîteaux, assez mal en cour pour que S. M. Louis XV lançât contre lui des lettres d'exclusion lorsque les religieux cisterciens voulurent en faire leur abbé. Il ne se contente pas d'un aïeul, capitaine au régiment d'Auvergne, compris dans une des premières promotions des chevaliers de Saint-Louis; d'un autre aïeul, docteur ès lois en 1573; ni même d'un Jean Carnot, brave commandant du château fort de Gevrey sous les ducs de Bourgogne. S'il faut en croire notre d'Hozier, la famille Carnot serait connue dans le pays depuis l'établissement des Bourguignons; elle aurait occupé des fiefs, elle aurait joui du droit de chasse au faucon, et d'un autre privilége beaucoup plus appréciable, celui d'affranchir de la mainmorte les terres qui passaient en sa possession dans un certain ressort.

Mais notre généalogiste n'était point infaillible, témoin la petite anecdote que voici :

Il existait dans la maison un médaillon sans millésime, assez endommagé, sur lequel on lisait pourtant très-distinctement ces deux mots : *Dux Carnot*... Cette légende mystérieuse avait inspiré de grandes conjectures sur l'illustration de la famille; ce qui prouve, hélas ! qu'elle ne possédait aucun Saumaise. Élève de quatrième, j'eus le fâcheux honneur de dissiper ces il-

lusions, en m'avisant un beau jour de deviner que *Carnot* était tout simplement l'abréviation de *Carnotensis*, et que la fameuse médaille, fort moderne, appartenait à quelque *duc de Chartres*. Je crois, Dieu lui pardonne! que mon bon oncle m'a su peu de gré de mon érudition d'écolier.

Quoi qu'il en soit, j'aime ce souvenir : il me dit que nous portons le nom de cette héroïque tribu des Carnutes, qui poussa contre César le premier cri de la liberté gauloise.

Le fait est que, avant la Révolution, notre famille possédait des titres qui durent être vérifiés par Chérin lorsque mon père et l'un de mes oncles se présentèrent pour entrer dans le corps du génie : la science ne tenait pas lieu d'ancêtres. Ces titres établissaient, m'a-t-on dit, une filiation non interrompue depuis le treizième siècle. Cependant les merlettes nageant qui figurent dans nos armoiries ne nous ont pas encore donné la tentation de nous dire fils de croisés outre-mer.

II

Mon père, comme on le pense bien, n'avait guère le loisir ni la curiosité d'étudier tout cela; mais en revanche il racontait avec orgueil que son père, à lui, avait plusieurs fois obtenu la royauté à l'*honorable jeu de l'arquebuse*, et que son aïeul, le Nemrod du canton, avait mérité l'empire. Il est bon de savoir que lorsqu'un membre d'une compagnie de l'arquebuse abattait l'oiseau trois années de suite, on lui décernait le titre d'*empereur*, qui l'exemptait d'impôts pour toute sa vie. Celui qui abattait l'oiseau une fois en était exempt pour

l'année, et portait le nom de *roi*. Ces compagnies, organisées dans le principe par les communes pour résister aux seigneurs féodaux, étaient des milices bourgeoises que l'on mobilisait au besoin, et qui rendirent souvent de grands services. Les chevaliers de l'arquebuse aidèrent Bayard à défendre Mezières et Coligny à défendre Saint-Quentin. Du Guesclin s'y était enrôlé et il fut *roi du Papeguay*. L'institution avait un but grave et utile; l'Assemblée constituante le comprit, et, par un décret en date du 12 juin 1790, elle incorpora les compagnies de l'arquebuse dans la garde nationale. Celle de Paris s'y était enrôlée spontanément la veille du siége de la Bastille.

Outre l'avantage très-effectif de l'exemption d'impôts, les empereurs et les rois de l'arquebuse jouissaient de priviléges honorifiques, tels que celui de porter une couronne d'argent sur la tête dans les cérémonies publiques. Notre grand-père fut couronné à Beaune, dans une fête où se trouvaient réunies les compagnies de la Bourgogne. Tout le monde connaît celle de 1715 par la peinture burlesque de Piron, qui exaspéra si fort les chevaliers beaunois, et qui faillit coûter cher au poëte.

III

Le village d'Épertully, l'une des plus petites communes du département de Saône-et-Loire, paraît avoir été le berceau de notre famille, qui possédait la presque totalité de son territoire. Elle avait doté sa chapelle; le grand puits du village s'appelle encore le *puits Carnot*; la *croix Carnot*, placée à la limite de la commune, est un petit monument de pierre assez élégant dans sa forme, qui porte, je crois, le millésime de 1646; je ne

parle pas du *noyer Carnot*, majestueux centenaire sur lequel mon oncle le généalogiste assurait être monté dans son enfance. Il règne dans ce pays, à l'égard de notre famille, des habitudes traditionnelles de respect affectueux qui parlent certainement en faveur de sa conduite passée.

Épertully s'élève sur une colline assez escarpée, à une demi-lieue environ de la petite ville de Nolay, autrefois duché de Bourgogne, aujourd'hui Côte-d'Or, sur les confins du département. *Vicus non lætus* (village peu riant), *Nolletus*, *Nolliacus*, *Nonlet*, enfin *Nolay;* malgré cette vilaine filière étymologique par laquelle les érudits font passer notre vallon, il est agréable et pittoresque. Ses rochers, ses bois, ses bruyères, pouvaient présenter jadis un aspect sauvage et servir de retraite aux bêtes fauves; mais ils alternent maintenant avec de riches coteaux et de verts pâturages, où l'œil aime à se reposer. Nolay est la première étape bourguignonne des Morvandeaux, lorsqu'à l'automne ils descendent de leurs montagnes granitiques et neigeuses, cornemuses en tête, pour venir vendanger la Côte-d'Or. Saint Martin, le patron de son église, est celui des vignerons, et un peu celui des ivrognes, malgré sa dignité épiscopale; ni les uns ni les autres ne manquent à sa fête.

Pour les hommes positifs, nous dirons que Nolay, situé entre Beaune, Autun, Châlon, Arnay et Montcenis, doit à cette position une petite activité commerciale; que son cours d'eau, la Cousanne, alimente des tanneries; que la pierre noire de ses carrières est susceptible d'un assez beau poli pour en faire des cheminées, et que le minerai de fer abonde dans ses environs. Nous ajouterons que les vins de Chassagne et de Mont-Rachet se récoltent dans son canton, *purées septembrales* di-

gnes d'être appréciées par le curé de Meudon. A d'autres nous apprendrons que l'on trouve beaucoup de pétrifications dans le voisinage de Nolay, surtout dans les roches de Saint-Philippe, petite chapelle qui domine la vallée, et où l'on fait des parties de dévotion et de plaisir. S'il faut en croire une chronique malicieuse, les murailles de l'ancienne abbaye de femmes, située à mi-côte au-dessous de la chapelle, pourraient avoir des réminiscences du même genre.

Un assez grand nombre de ruines et quelques fouilles attestent l'ancienneté de notre chère petite ville, qui existait quand les Bourguignons vinrent s'établir chez les Éduens; la colonne de Cussy, bien connue des archéologues, est citée comme un des monuments les plus intéressants de la Gaule romaine. Les traces et les souvenirs du grand peuple sont très-communs dans les environs de Nolay. En y arrivant par la route du département de Saône-et-Loire, on aperçoit deux montagnes posées vis-à-vis l'une de l'autre; ces montagnes portent les noms de *Rom* et *Rem*, et vous entendrez les paysans conter gravement que Romulus et Rémus y avaient établi leurs camps lorsqu'ils se disputaient l'empire.

Quant à l'enceinte formée de gros quartiers de roche, que l'on baptise, comme partout, du nom de camp de César, pour rendre hommage sans doute au talent du maître dans l'art de la castramétation, elle semblerait plutôt un reste de fortifications élevées par les Éduens pour empêcher l'ennemi d'arriver à Bibracte par le vallon de Nolay.

Voilà les plus anciennes légendes du pays.

Je me trompe : l'orgueil bourguignon s'est montré plus ambitieux. Sachez que le berceau du genre humain n'est point en Asie, comme on se l'imaginait;

c'est le pays des Éduens qui mérite ce titre. Comment en douter quand on réfléchit que le mot Éden est d'origine celtique? Je connais, certes, des gens disposés à croire que Vougeot et Chambertin sont le paradis terrestre.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que la Bourgogne est une belle province, habitée par une population vaillante, où prospèrent les sentiments de loyauté et de patriotisme. Sans y être né, moi aussi j'ai été élevé dans l'amour de ce pays, cœur de la France. Un de mes oncles poussait la prédilection locale jusqu'à ne pas croire que la Bourgogne pût donner naissance à un méchant homme. Sa confiance naïve lui avait valu plus d'une déception ; mais il trouvait toujours des motifs pour établir que ceux qui l'avaient trompé n'étaient pas de pur sang bourguignon, et le lendemain de chaque épreuve il répétait avec la même candeur : « Tous les Bourguignons sont d'honnêtes gens. »

Comme échantillon du moyen âge, nous avons à une lieue de Nolay les ruines assez pittoresques du château de la Rochepot, qui rappellent une famille célèbre à la cour des ducs de Bourgogne. Le grand sénéchal Philippe Pot, sire de la Roche, se distingua comme orateur aux états généraux de 1484. On le surnomma la *bouche de Cicéron ;* mais il a mérité mieux encore de laisser un souvenir chez ses concitoyens par ses sentiments démocratiques. Ne semblerait-il pas que ces paroles ont été prononcées en 1789 : « Je veux qu'il soit bien convenu que l'État appartient au peuple, lequel l'a confié aux rois... Le peuple, ce n'est pas seulement la plèbe et les sujets, mais les hommes des trois états, et, sous le nom d'états généraux, j'embrasse les princes mêmes et tous les habitants du royaume. »

Vers le milieu du dix-septième siècle, Nolay fut le

séjour de deux filles qui se disaient inspirées et qui prophétisaient. Le nom de *saintes de Nolay* leur est resté. Jeanne Gros et Jeanne Boisson étaient probablement des convulsionnaires extatiques. Elles firent abjuration solennelle en présence de l'évêque et du clergé. Notre grand-père racontait que l'une d'elles, Jeanne Gros, était morte dans une étable, presque centenaire, au commencement du siècle dernier. Mais combien les traditions sont tenaces ! Il est rare que le pays ne possède pas quelque personnage adonné à des actes bizarres de piété, et que le voisinage ne lui transmette pas ce titre de *saint de Nolay*.

L'ermitage de Saint-Philippe a encore un habitant aujourd'hui. Toutefois admirez le progrès de la civilisation ! Après avoir passé plusieurs années sur sa montagne, il s'est ennuyé de la solitude ; un beau matin on l'a vu descendre avec une jeune paysanne des environs. Il s'est présenté chez M. le maire, qui les a mariés, et les nouveaux époux sont remontés là-haut, gaiement, bras dessus, bras dessous. Ils cultivent d'assez bonnes vignes, et leurs enfants les aident à entretenir la chapelle blanche que l'on aperçoit de si loin sur une terrasse de rochers. L'ermite propriétaire et père de famille ! Cela caractérise une époque.

Nous jaserions encore longtemps sur ce sujet si nos lecteurs pouvaient s'y intéresser autant que nous.

Terminons donc par un souvenir d'un autre genre, qui s'est conservé très-vivant à Nolay.

Le fameux Mandrin, dans une de ses dernières expéditions, en 1754, traversa cette petite ville avec ses fourgons remplis de tabac, dont il forçait un peu la vente, et de toiles peintes, pour lesquelles ce moyen était, dit-on, moins nécessaire, les étoffes de contre-

bande offrant aux femmes toute la séduction du fruit défendu. Comme il n'y avait à Nolay ni receveur des gabelles ni entreposeur des fermiers généraux, Mandrin se contenta de ranger ses hommes en bataille sur la place et fit charger les armes, au grand effroi des habitants, effroi qui dura peu cependant : la discipline des contrebandiers fut parfaite. Ils étaient déjà suivis par les hussards de Fischer, qui ne tardèrent pas à les exterminer. En quittant Nolay, Mandrin se dirigea sur Autun ; ayant rencontré les séminaristes en promenade, il leur dit : « Parbleu ! vous allez grossir ma troupe et me servir d'otages. » Il les emmena, en effet, en croupe de ses cavaliers. L'histoire ne dit pas s'il montait lui-même sa fameuse jument noire, dont on raconte dans les campagnes qu'il avait retourné les fers pour dérouter ceux qui le poursuivaient.

Nolay a donné naissance au savant abbé Gandelot, qui mérita doublement la reconnaissance de ses compatriotes, en écrivant l'*Histoire de Beaune* et en cultivant sur le sol bourguignon le plant de Malaga ; au capucin Hilarion Carnot, auteur de quelques livres ascétiques, et historien de l'ordre de Saint-François (1694) ; au médecin Lavirotte, homme de savoir, qui a composé un *Traité sur la chaleur* et traduit de l'anglais plusieurs ouvrages de science, entre autres l'*Exposition des découvertes philosophiques de Newton*.

IV

C'est dans cette bourgade que notre grand-père exerçait la double profession d'avocat et de notaire. Claude Carnot avait succédé dans cette dernière charge à son frère aîné, qui, lui-même, l'avait reçue de leur père.

Claude était un homme d'un mérite remarquable, d'une droiture proverbiale, et que son caractère à la fois conciliant et ferme rendait l'objet de l'affection et de la confiance universelles. Son souvenir n'est point effacé dans la contrée, et je n'ai jamais entendu ses enfants parler de lui sans un respect mêlé d'attendrissement.

Lorsqu'on arrive de Beaune ou d'Autun sur la place de Nolay, on voit en face de soi une maison assez vaste, précédée par une terrasse disposée en parterre de fleurs, et entourée d'un mur d'appui. Côte à côte avec cette maison, à l'entrée d'une rue qui va déboucher sur la campagne, s'élève un autre manoir, de moindre apparence, que distingue un balcon de fer orné de trois merlettes sur un écusson, blason de famille. Ce manoir était celui du notaire Claude Carnot; l'autre appartenait aux parents de Marguerite Pothier, dont un oncle avait été le premier échevin du bourg de Nolay. Marguerite épousa son voisin le tabellion, et, pour réunir les deux habitations, il ne fallut qu'ouvrir une porte dans le mur mitoyen. La fortune avait sans doute arrangé les choses de cette manière parce qu'elle prévoyait la fécondité de ce mariage.

Claude et Marguerite eurent ensemble dix-huit enfants, quatorze garçons et quatre filles. Sept seulement leur ont survécu. Claude assista de loin aux grandeurs politiques de celui de ses fils dont nous écrivons l'histoire, et il mourut en novembre 1797, à l'âge de soixante-dix-huit ans, alors que ce dernier s'exilait au fond de l'Allemagne pour dérober sa vie aux proscriptions directoriales.

Voici le portrait de Claude Carnot et celui de sa femme, tracés par leur fils aîné dans des mémoires de famille :

« Mon père avait cinq pieds six pouces et de belles proportions, l'œil très-fin, un visage noble et régulier quoique marqué de petite vérole, une grâce charmante dans tout ce qu'il faisait, dans tout ce qu'il disait. A soixante-dix-huit ans on l'aurait pris pour un homme de quarante : il avait les épaules effacées, la jambe fine, il pouvait marcher sans canne et lire sans lunettes. Le premier levé dans la maison, il commençait sa journée par quelques tours de promenade sur la terrasse; puis il se mettait au travail jusqu'au dîner, et le reprenait tout de suite après.

« En même temps qu'il était notaire, notre père exerçait la profession d'avocat; il était aussi juge de presque toutes les seigneuries des environs.

« Le grand travail que lui imposaient ses fonctions ne l'empêchait pas de se livrer à l'étude et à la culture des lettres. Il lisait beaucoup, il y avait peu de matières qui lui fussent étrangères. Il parlait avec grâce, dictait avec facilité, son organe était agréable. C'eût été un homme marquant sur un plus grand théâtre.

« Il entendait parfaitement les lois et les affaires, et sa parole était écoutée comme un oracle. Il voyait juste et promptement, et saisissait toujours le vrai point des difficultés.

« Mais il excellait principalement dans la connaissance des hommes : il savait discerner même chez les enfants ce qu'on pouvait en attendre. Aussi voulut-il surveiller lui-même le développement des siens. Il employait d'ailleurs des moyens différents avec chacun d'eux, suivant leurs caractères. Il était très-vif, mais essentiellement bon, franc surtout : la seule faute qu'il pardonnât difficilement était le mensonge. Quand il en soupçonnait un de ses enfants, il le punissait avec une

extrême sévérité. Il s'entourait sans cesse de nous, à la promenade comme à la maison, et même dans nos amusements il trouvait l'occasion de nous instruire. Il nous vantait le bonheur d'une conscience pure; il nous recommandait le travail, nécessaire à tous, mais surtout dans une famille comme la nôtre, nombreuse et peu fortunée. Il nous prêchait l'union et l'affection entre nous, répétant souvent qu'un seul de ses enfants qui tournerait mal entraînerait la perte de tous les autres. C'est peut-être à cette idée de solidarité que nous devons de nous être toujours entr'aidés et de n'avoir donné aucun sujet de chagrin à nos parents.

« Marguerite Pothier, notre mère, était la fille puînée de M. Pothier, bourgeois à Nolay. Elle se maria très-jeune; elle avait une belle taille et une charmante figure, des yeux bleus, un nez aquilin, la peau très-blanche; elle était pleine de douceur et d'amabilité, serviable, humaine et pieuse. Sa famille était un second culte pour elle. Mais elle était née avec un caractère jaloux, qui lui causa de grands chagrins. Son mari lui semblait le plus parfait des hommes, et elle craignait toujours qu'on ne cherchât à lui enlever son cœur. Du reste, si mon père faisait tout pour notre instruction, elle faisait tout de son côté pour former nos âmes à ses propres vertus.

« Notre mère avait les nerfs fort délicats, et les fatigues de dix-huit couches successives avaient, de bonne heure, miné son tempérament. Elle mourut à soixante-deux ans, avec une rapidité qui ne nous permit pas d'arriver à temps pour recevoir ses derniers adieux. Feulins seul (le quatrième des fils), qui se trouvait à Nolay en quartiers d'hiver, eut ce douloureux bonheur.

« Notre mère était morte sans tester; nous aurions

pu réclamer la jouissance de ses biens personnels. Nous décidâmes de les laisser à notre père ; mais, au bout de quelques mois, il nous signifia sa volonté formelle de nous les remettre. Lui, personnellement, avait fait un testament ; mais, avant de l'ouvrir, nous convînmes tous que, quelle qu'en fût la teneur, le partage serait égal entre nous. »

Je n'ai connu ni l'un ni l'autre de mes grands parents ; mais ils vivent à mes yeux dans de vieux portraits de famille. Voici le père avec sa physionomie franche, fine, spirituelle, énergique en même temps, sous son bonnet de laine brune ; voici la mère avec ses traits délicats et pâles, encadrés dans des barbes de tulle, coiffure du lieu et de l'époque. Ce qui m'intéresse surtout, c'est une excellente miniature de Claude Carnot, faite par un homme qui eut de la célébrité dans un autre genre. Le général républicain Cartaux, avant de devenir lieutenant de la cavalerie parisienne, exerçait, non sans talent, la profession de peintre ; il était, comme Louis David, élève de Doyen. Nommé chef de brigade, une expédition contre Marseille, plus heureuse qu'habile, le mit en évidence, et les représentants du peuple en firent un général d'armée. Il commandait le département de la Côte-d'Or en 1797. C'est alors que, visitant à Nolay la famille du directeur Carnot, il peignit le portrait du père pour en faire hommage au fils. Quelques mois plus tard éclatait le coup d'État de fructidor, et Cartaux se rangeait parmi les proscripteurs.

V

Claude Carnot tenait un livre de vie comme ceux dont j'ai parlé. Les dernières feuilles blanches d'un vo-

lume manuscrit, contenant les *Institutes* de Justinien, commentées d'après les leçons qu'il avait suivies pendant ses études de licence, lui servait à cet usage. Dans les familles protestantes de l'Angleterre et de l'Amérique, c'est ordinairement une bible qui reçoit ce dépôt, et qui lui donne un caractère religieux en même temps qu'une valeur presque officielle.

Cependant la lignée de Claude Carnot venant à s'accroître au delà de toute prévision, la place réservée ne suffit pas. Claude commença par resserrer son écriture ; puis il fut obligé d'empiéter sur la couverture même du volume. Celui de ses petits-fils qui a terminé ce registre d'État civil n'a fait qu'ajouter à chaque date de naissance une date de décès : hélas ! la liste est maintenant complète.

Fortes creantur fortibus : — Les enfants de Claude Carnot qui atteignirent l'âge viril tenaient de lui cette énergique vitalité que les parents vertueux transmettent à leur postérité comme un témoignage de leur tempérance et de leur sagesse. Chaque homme est un livre où l'on peut étudier la vie de ses parents et même celle des générations qui les ont précédés. L'idée de faire marcher la noblesse à reculons n'est pas dénuée de sens.

L'éducation acheva l'œuvre de la naissance : c'est en partie dans la maison paternelle, en partie au collége de Nolay, sous de bons maîtres, que les jeunes Carnot reçurent leurs premières leçons, dirigées par le chef de la famille, qui avait eu lui-même pour précepteur un de ses oncles, docteur en Sorbonne et vicaire général du diocèse de Châlon-sur-Saône. Cette éducation, à laquelle servirent de base la piété profonde de l'instituteur, ses mœurs pures et son existence active et régulière, eut pour objet à la fois le développement moral

et physique des disciples; elle forma des hommes robustes de corps et d'âme, capables de résister à la carrière pénible à laquelle devait les appeler une époque féconde en agitations, et de parvenir presque tous à une saine et forte vieillesse.

Parmi les sept enfants qui composèrent en définitive la famille Carnot, se trouva une fille, l'aînée de tous les autres. Sur le recueil patriarcal, à côté du nom de Jeanne-Pierrette, nous lisons ces mots écrits de la main de son père : « Que Dieu lui fasse la grâce d'être prudente, modeste et charitable ! » Jamais vœu ne fut mieux accompli : Jeanne-Pierrette se consacra au service des malades, et, pendant cinquante-deux ans, dirigea comme supérieure l'hôpital de la Charité, à Nolay. Elle avait été précédée dans cette fonction par une autre sœur, morte jeune et avant ses parents, mais qui avait déjà mérité d'être inhumée dans le cimetière de Nolay avec cette épitaphe : ***Marguerite Carnot, mère des pauvres.*** Jeanne-Pierrette hérita aussi de ce beau titre. Un peu plus âgée que ses frères, son affection pour eux avait un caractère presque maternel, et ses frères, de leur côté, lui portaient une tendresse respectueuse. Cette relation ne changea point de nature avec l'âge ni avec la haute fortune de quelques-uns d'entre eux. Jeanne-Pierrette continua de les appeler par leurs noms enfantins : celui qui occupa les plus éminentes fonctions dans le gouvernement de la France ne fut jamais pour elle le directeur de la république, le général, le ministre; il ne cessa pas d'être *le gentil*, comme lorsqu'ils jouaient ensemble au jardin de Nolay. La piété de cette excellente femme était simple et profonde; mais elle n'avait pas moins de fermeté que de dévotion dans le cœur : le matin même de sa mort,

elle visita le jardin et la pharmacie de l'hôpital, puis se remit au lit et dit paisiblement à l'un de ses neveux : « Ma mère est morte à pareil jour, il y a trente-sept ans; elle avait soixante-deux ans ; j'en ai soixante-quatorze : tu vas me voir mourir aujourd'hui. » Son pressentiment ne la trompait pas.

Les vertus de sa fille inspiraient au père Claude une naïve admiration, et il en faisait une sainte par avance. Lorsqu'elle devint supérieure de l'hôpital, ayant à faire graver pour elle un cachet, il substitua deux palmes aux lions qui soutiennent l'écusson de la famille.

L'aîné des fils de Claude Carnot, nommé Joseph-François-Claude, né en 1752, est celui qui siégea à la cour de cassation jusqu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans, après en avoir consacré plus de soixante à la magistrature.

Le second fut mon père. Sa note dans le livre de vie est ainsi conçue : « Le dimanche, 13 mai 1753, à l'issue des vespres, sur les quatre heures, ma femme a mis au monde un fils qui a été baptisé le même jour par M. Boussey, prêtre-vicaire, à Nolay; il a eu pour parrain sieur Nicolas Clément, fils de Marie Carnot, ma sœur, et, pour marraine, demoiselle Marguerite Pothier, fille de M. Pothier, demeurant à Nolay, oncle de ma femme. Il est appelé Lazare-Nicolas-Marguerite. Cet enfant est né dans un temps de calamité par les morts promptes et fréquentes qui affligent ce pays, ainsi que tous ceux de la province. Que Dieu lui présente ainsi sa colère, dans tout le cours de sa vie, pour qu'il s'y conduise avec crainte, et mérite sa miséricorde ! »

Quarante-trois ans plus tard, quand déjà ce fils avait éprouvé une partie des vicissitudes qui marquèrent sa carrière publique, la même main paternelle, près

de se glacer, écrivit ce quatrain à côté de son nom :

Je l'ai vu dès l'enfance au bien s'étudier :
Fils, frère, époux et père, orateur et guerrier,
Calomnié, proscrit, ou bien au rang suprême,
Sans fiel et sans orgueil, toujours il fut le même.

De tous les témoignages d'approbation dont la conduite de Carnot fut l'objet, aucun ne dut être plus sensible à son cœur que cette touchante devise, tracée pendant qu'il errait dans l'exil, et dont il n'eut connaissance qu'après la mort de son père.

J'hésitais à ouvrir dans toute leur naïveté ces archives intimes; mais il me semble qu'une telle publicité les honore plutôt qu'elle ne les profane, et que, malgré le contraste qu'elles forment avec nos habitudes, nul n'aurait le courage de les railler. Et puis, lorsqu'on veut juger un homme qui a joué un rôle sur la grande scène du monde, n'aime-t-on pas à connaître le petit monde d'où il est sorti?

C'est ce que pensait Franklin. En commençant ses mémoires, dédiés à son fils William, il raconte avec complaisance des particularités de famille qui lui ont été transmises par un de ses oncles : « De la condition pauvre et obscure où je suis né, et dans laquelle se sont passées mes premières années, dit-il, je me suis par moi-même élevé à un état d'opulence et à quelque célébrité dans le monde. Ma bonne fortune ayant continué, même jusqu'à une époque de ma vie déjà avancée, mes descendants seront peut-être curieux de connaître la manière dont je m'y suis pris, et qui, grâce à la Providence, m'a si bien réussi. Ils peuvent aussi juger à propos d'y puiser quelques leçons pour ceux d'entre

eux qui viendraient à se trouver dans des positions semblables. »

Le troisième fils du vénérable patriarche que mes lecteurs connaissent maintenant s'appelait Claude-Marguerite. Après avoir été destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il fut reçu avocat au parlement de Dijon, en 1776, et devint successivement commissaire de la République près le tribunal de Châlon-sur-Saône, puis procureur impérial à la cour criminelle de la même ville. Il y jouissait, comme magistrat, d'une haute réputation de savoir et de probité.

Le quatrième a survécu à tous ses frères : né en 1755, il est mort en 1836, âgé de plus de quatre-vingts ans. Le nom de Carnot Feulins (Claude-Marie), député à l'Assemblée législative et lieutenant général du génie, sera souvent répété dans ces pages, sa vie militaire et politique ayant été presque constamment liée à celle de mon père.

Jean-François-Reine, né en 1760, succéda à la charge de notaire, héréditaire dans la famille depuis plusieurs générations. En vain la porte des honneurs s'ouvrit pour lui ; il aima mieux demeurer à la garde des pénates paternels. Maire de Nolay depuis vingt-trois ans, la Restauration le destitua pour s'être montré peu disposé à favoriser de coupables manœuvres électorales.

Gabriel-Bernard-Jean, le dernier né, celui qu'on nommait *Benjamin*, fut d'abord officier dans la légion de Luxembourg. Obligé bientôt de quitter le service militaire pour cause de santé, il alla faire son droit à Dijon, sous la direction de l'aîné des frères, avocat au parlement. Plus tard il entra dans l'administration des finances, et mourut, en 1826, receveur de l'enre-

gistrement à Beaune. Lui aussi avait refusé des postes plus brillants pour vivre en famille et consacrer quelques loisirs à ses goûts littéraires.

J'ai souvent entendu mon père et mes oncles évoquer dans leurs causeries les souvenirs de la maison paternelle. L'impression qui m'en est restée est celle d'un intérieur essentiellement doux et calme, présidé par des parents qui rivalisaient de tendresse dans l'exercice de leur autorité, sans pourtant en rien relâcher; où l'économie n'était que l'esprit d'ordre, et où les habitudes religieuses n'excluaient point la gaieté expansive et bruyante de la jeunesse.

Vigebat in illa domo patrius mos et disciplina : — Cicéron s'exprime ainsi lorsqu'il veut peindre le vieil Appius gouvernant sa nombreuse famille, ses clients et ses esclaves, craint par les uns, vénéré par les autres, aimé par tous. Avec une nuance bien moins austère, et surtout en écartant l'appareil de l'opulence et l'entourage patricien, la maison de Claude Carnot, habitée par sa tribu juvénile, devait rappeler en miniature celle du grand vieillard de Rome. Peut-être serait-il plus exact de chercher un objet de comparaison dans les clans écossais décrits par Walter Scott; car la domination de notre grand-père, appuyée sur quelques traditions d'origine inconnue, s'étendait sur la commune entière : il en était la loi vivante. Ces situations, que sans doute on pourrait étudier encore aujourd'hui dans quelques provinces isolées du centre, ouvriraient certaines perspectives sur notre vieille histoire nationale. Le présent éclaire singulièrement le passé : j'ai compris la nourrice antique en voyant installées chez mes parents bourguignons plusieurs de ces respectables femmes qui avaient allaité des membres de la famille.

Les mémoires manuscrits de l'un des fils de Claude Carnot, que j'ai nommé tout à l'heure, m'offrent une anecdote qui peut achever de peindre cet intérieur :

« Au mois de mars 1769, croyant avoir quelques sujets de plainte de la maison, je pris le parti de m'en éloigner, et je dirigeai mes pas vers le Bourbonnais. Quelquefois, dans notre enfance, nous avions fait, entre les frères, de telles fredaines, mais elles n'avaient duré qu'un jour ou deux. Celle-ci dura plus d'un mois. Je traversai la Loire à Bourbon-les-Bains et je fus visiter le couvent des Séphoristes. C'était la semaine sainte. J'y passai trois jours et partis édifié de la conduite des pères et des frères qui habitaient cette maison hospitalière. Enfin, ne sachant que devenir, en véritable enfant prodigue, je rentrai sous le toit paternel, où j'arrivai bien fatigué, le soir, à l'heure du souper. Je me mis à table, et jamais, ni mon père, ni ma mère, ne me firent aucun reproche de mon escapade; ils ne me demandèrent pas même où j'avais été pour ne pas aggraver ma confusion. »

VI

Il fallait quelque grande occasion pour décider la famille Carnot à sortir de sa vie intime et sédentaire. De loin en loin seulement on se permettait une excursion dans les villes voisines, Dijon, Beaune, Châlon. C'était, par exemple, pour conduire les enfants à la foire de la Saint-Ladre, à Autun, et leur faire admirer le clocher tout illuminé de feux d'artifice.

Un de ces petits voyages donna lieu, de la part de Lazare Carnot, à un trait que ses biographes ont recueilli comme caractéristique d'une vocation précoce. Nous en

empruntons le récit à M. Arago, parce que personne ne raconte comme lui [1] :

« Carnot n'avait que dix ans lorsque sa mère, dans un voyage à Dijon, l'emmena avec elle, et pour le récompenser de la docilité réfléchie qu'il montrait en toute circonstance, le conduisit au spectacle. On donnait ce jour-là une pièce où des évolutions de troupes se succédaient sans relâche. L'écolier suivait avec une attention imperturbable la série d'événements qui se déroulaient devant lui. Tout à coup il se lève, il s'agite, et malgré les efforts de sa mère il interpelle, en termes à peine polis, un personnage qui venait d'entrer en scène. Ce personnage était le général des troupes auxquelles le jeune Carnot s'intéressait; par ses cris, l'enfant avertissait le chef inhabile que l'artillerie était mal placée, que les canonniers, vus à découvert, ne pouvaient pas manquer d'être tués par les premiers coups de fusil tirés du rempart de la forteresse assiégée; qu'en établissant au contraire une batterie derrière certain rocher, qu'il désignait de la voix et du geste, les soldats seraient beaucoup moins exposés. Les acteurs interdits ne savaient que faire. Madame Carnot était désolée du désordre que son fils occasionnait. La salle riait aux éclats; chacun cherchait dans sa tête l'explication d'une *espièglerie* si peu ordinaire; et la prétendue espièglerie n'était autre chose que la révélation d'une haute intelligence militaire, le premier symptôme de cet esprit supérieur qui, dédaignant les routes battues, créait quelques années plus tard une nouvelle tactique, qui proposait de remplacer les forti-

[1] *Biographie de Carnot*, par M. Arago, lue à l'Académie des sciences en 1837.

fications si artistement, si ingénieusement combinées de Vauban par un tout autre système[1]. »

Carnot, en racontant cette petite anecdote, transmise par les souvenirs de sa mère plutôt que par les siens, ne lui cherchait pas une explication si ambitieuse. Il songeait seulement qu'à l'âge où les jeux du théâtre semblent des réalités, l'élan spontané de son cœur lui avait inspiré le courage de résister aux remontrances maternelles, et de braver les rires de tout un public pour voler au secours de ceux qu'il croyait en danger.

Sans négliger les exercices du corps, auxquels il s'était rendu fort adroit, le jeune Lazare Carnot se montrait particulièrement studieux et réfléchi. Il est resté de tradition à Nolay qu'on le voyait, pendant des heures entières, se promener méditant et lisant sur la terrasse dont nous avons décrit la situation devant la maison maternelle. Son avidité d'instruction lui avait inspiré de très-bonne heure le désir de voyager. Il avait huit ans environ lorsqu'un de ses oncles, M. Rozand, officier de marine, partant pour une expédition de long cours, offrit à Claude Carnot d'emmener avec lui un de ses fils. Lazare pria instamment ses parents de faire tomber le choix sur lui. Le père y aurait consenti, mais la mère ne voulut se séparer d'aucun de ses enfants, qu'elle aimait tous également.

Est-ce quelque souvenir de cet incident, vieux de plus d'un demi-siècle, qui fournit à mon père le pseudonyme de Rozand lorsque, en 1815, il était obligé de cacher son nom pour échapper à ses proscripteurs?

[1] Des écrivains qui aiment les rapprochements bizarres ont rappelé que le nom de *Carnot* a pour étymologie celui de créneau, de l'ancien langage celtique, ou plutôt que les deux mots avaient la même signification. Karn, en celtique, indique une *pierre sacrée*, et les monuments druidiques, en Irlande et en Écosse, sont encore appelés de ce nom.

Ces Rozand étaient originaires de Lyon ; l'un d'eux, échevin, périt écrasé par le carrosse de je ne sais quelle princesse qu'il était chargé de haranguer. Son mausolée en marbre blanc existe encore, je crois, dans une église de la ville.

VII

J'ai dit que les environs de Nolay sont accidentés. Le lecteur me permettra de lui faire faire une promenade dans le vallon de la Cousanne.

Nous remontons sous de frais ombrages de noyers, entre des haies de buis et d'aubépine, cette petite rivière dont les eaux limpides font tourner quelques roues de moulins ; nous traversons deux villages, le grand et le petit Cormot, en passant devant les chaumières où, de génération en génération, nos pères venaient chercher leurs nourrices. Nous rencontrons Vauxchignon. Il y avait là autrefois, dans un petit jardin, deux buis de haute futaie, comme en produisait le sol gaulois ; je les ai encore vus dans ma jeunesse. Ces hameaux n'ont pas l'aspect riche ; cependant tout le territoire qui les environne appartient à leurs habitants ; pas un *forain* n'y est propriétaire.

Poursuivons notre marche pendant une demi-lieue, montant toujours ; nous allons nous trouver au confluent des deux ruisseaux qui forment la Cousanne. A quelques centaines de pas de ce confluent, vers la gauche, un des ruisseaux sort d'une grotte profonde, creusée dans les flancs du roc vif, et dont l'ouverture est largement dessinée par une espèce de portique. C'est ce qu'on appelle *la Tournée*. Si, au lieu de quitter la route, nous l'avions suivie, à peu de distance un autre

spectacle se serait présenté devant nous. Là, le second ruisseau s'élance en cascade d'environ quatre-vingts pieds, et tombe en pluie, souvent en brouillard, dans une vaste cuvette que sa chute a fouillée. L'été, les eaux de la cascade réfléchissent les couleurs de l'arc-en-ciel; l'hiver, elles se gèlent en pyramide, et affectent les reliefs les plus variés. Ce joli tableau est encadré par de hautes murailles de rochers, qui s'élèvent comme celles d'une vieille forteresse, avec de profondes échancrures' que l'on prendrait pour des ruines; leurs parois sont tapissées de plantes grimpantes, tandis que leur cime est couronnée d'arbres, les uns élancés vers le ciel, d'autres penchés vers la vallée, au-dessus de frais pâturages. C'est ce qu'on nomme le *Bout du monde*.

Il semble, en effet, qu'aucun sentier ne puisse franchir ce rempart, qui se dresse à pic devant les pas du voyageur. Au-dessus cependant s'étendent les vastes chaumes d'Auvenet, qui n'ont de terme que près de Dijon.

Le silence habituel de ces lieux n'est guère interrompu que par des bergers, des chasseurs ou par quelques amoureux qui viennent y cueillir la noisette et le muguet. Le mardi de Pâques cependant la solitude s'anime; c'est la fête du vallon. La jeunesse vient danser sur les vertes pelouses qui avoisinent la cascade.

L'une des saintes de Nolay, Jeanne Boisson, dont nous avons parlé, avait choisi pour retraite une grotte de cette thébaïde, où elle passait sa vie en prières et où un bon prêtre lui apportait chaque semaine le pain de la communion.

L'âme de mon père, ouverte aux impressions de la nature comme aux scènes les plus tendres de la vie in-

térieure, avait gardé l'image de ces sites pittoresques, embellis encore par le prisme des souvenirs d'enfance. Il ne revit la terre natale que pendant de courts instants dérobés au tourbillon du monde ; mais il l'aimait d'un si vif amour, qu'ayant un jour ouï dire qu'un spéculateur voulait abattre les vieux arbres de sa cascade favorite, il donna ordre d'acheter sur ses modestes économies le terrain où elle se trouve, afin de lui conserver son ornement. Souvent, dans les poésies qui donnaient un soulagement à son imagination fatiguée par les travaux de la science ou de la politique, il fait allusion aux campagnes où s'écoula sa première jeunesse ; une fois même, quarante ans après les avoir quittées, il les décrit avec une merveilleuse exactitude de mémoire. (*Une journée du mois de mai.*)

Avec quelle émotion, lorsque je quittai momentanément son séjour d'exil pour faire un voyage en France, il me recommanda de visiter la *Tournée* et le *Bout du monde*, et de bien graver leur aspect dans mon souvenir, afin de lui en parler au retour ! Avec quel empressement, à mon retour, il m'interrogeait ! Avec quelle joie touchante il contemplait une petite gouache peinte sur les lieux que je lui avais rapportée !

VIII

Quand leur première instruction fut complète, Claude Carnot envoya ses deux fils aînés au collége d'Autun pour y suivre les études classiques. C'est dans ce même collége que Charles Bonaparte, arrivant de la Corse, plaça Joseph et Lucien ; l'évêque Marbeuf, d'une famille qui protégeait la sienne, y avait introduit les oratoriens en remplacement des jésuites.

L'histoire semble assigner une destination spéciale à certaines villes. Celle d'Autun s'est toujours distinguée par ses établissements d'instruction publique. Sous le nom de Bibracte, la capitale des Éduens, *la sœur de Rome*, avait été l'un des foyers de la Gaule savante; sous celui d'Augustodunum, relevée deux fois de ses ruines, elle posséda l'un des plus célèbres colléges romains; on y enseignait la philosophie, la grammaire, la jurisprudence et la médecine, à plus de quarante mille étudiants. La renommée de ses institutions scolaires traversa le moyen âge, et elle était grande encore à l'époque dont nous parlons.

Le petit séminaire de la même ville jouissait d'une certaine réputation pour l'enseignement de la philosophie. Les jeunes Carnot y entrèrent après le collége; ils avaient fait leur rhétorique sous les oratoriens, ils firent leur philosophie sous les sulpiciens.

L'aîné manifestait déjà les qualités aimables et solides qui le firent plus tard chérir et respecter dans sa carrière d'homme du monde et de magistrat; le second se montrait doué d'une intelligence hardie et originale, qu'aucun obstacle ne déconcertait, et qui cherchait à se frayer des routes nouvelles. Son caractère annonçait une fermeté peu commune, une grande foi dans sa propre force. Un trait que nous allons citer en offre le témoignage :

Le jeune disciple du séminaire avait achevé son cours de philosophie d'une manière brillante. Le jour de la thèse arriva, et ses maîtres comptaient sur un succès qui ne serait pas sans honneur pour eux-mêmes. Ces actes, en province, n'étaient pas entourés du cérémonial usité dans l'Université de Paris. Cependant la thèse de philosophie se soutenait en public, devant

une assemblée ordinairement fort nombreuse, et celle-ci le fut exceptionnellement. Tout auditeur avait le droit d'adresser des questions au candidat et d'argumenter contre lui; mais il était d'usage que son professeur se tînt à ses côtés pour lui prêter assistance en cas d'embarras. Lazare Carnot refusa très-positivement un pareil souffleur, et déclara qu'il entendait porter seul le poids de l'interrogatoire. Cette prétention inouïe fit scandale, et l'on n'y céda qu'après avoir vainement épuisé tous les moyens imaginables pour vaincre l'obstination du petit philosophe. Il se présenta donc seul devant l'assemblée, et gagna son procès avec éclat.

Un autre incident assez étrange signala ce jour de triomphe. Parmi les personnes qui vinrent croiser le fer avec le candidat se trouva une dame de la ville, épouse d'un médecin nommé, je crois, le docteur Lhomme; elle s'exprima en latin, seule langue admise dans ces joutes, avec une élégance et une habileté qui surprirent beaucoup l'auditoire.

Au terme de leurs humanités, les deux frères Carnot se séparèrent. L'aîné se rendit à Dijon pour y prendre ses inscriptions de droit, l'autre à Paris, pour se livrer à l'étude des mathématiques. Celui-ci avait alors seize ans. L'aptitude très-décidée qu'il montrait pour les sciences exactes avait frappé son père, qui, n'hésitant pas à le laisser suivre librement sa vocation, le plaça dans une des écoles établies à Paris pour l'instruction des jeunes gens destinés au service du génie, de l'artillerie ou de la marine.

Dans ce temps-là, les bénédictins de Saint-Maur, invités à aller visiter leurs frères de Bourgogne, s'excusaient sur la longueur, les fatigues et les dangers du voyage. Envoyer son fils à cent lieues, seul dans la

grande capitale, c'était bien une autre résolution. Quand les enfants quittaient la maison pour courir au loin tenter fortune, ce n'était pas sans aller recueillir les derniers conseils de la sagesse paternelle, les derniers baisers de la mère de famille. Ainsi firent les deux jeunes gens : ils passèrent quelques mois heureux dans le nid commun; puis, les plus forts de la couvée, ils prirent leur vol, laissant après eux, pour peu de temps, ceux que retenait encore la faiblesse de leurs ailes.

ÉTUDES SPÉCIALES — SERVICE MILITAIRE PREMIERS ÉCRITS — MARIAGE

1769-1791

I

Le jeune Carnot, en arrivant à Paris, et pendant tout son séjour dans cette ville, fut reçu de la manière la plus affable chez le duc d'Aumont, qui avait possédé, sous le titre de marquisat, la seigneurie de Nolay. (Claude Carnot, comme on l'a vu, y exerçait la fonction de juge.) Une dame Delorme, placée à la tête de cette grande maison, eut surtout pour lui des attentions maternelles qu'il n'oublia jamais. Plus tard les positions changèrent : Carnot, devenu directeur de la République, invita souvent cette excellente femme à sa table du Luxembourg, en reconnaissance d'une hospitalité dont il ne pouvait remercier la famille d'Aumont elle-même, demeurée en émigration. Enfin, en 1815, ministre de l'intérieur, il trouva l'occasion de rendre un service décisif et personnel à la duchesse d'Aumont, qui s'était compromise par des menées politiques dans l'intérêt des Bourbons.

Il y avait à Paris, avant la Révolution, deux écoles préparatoires pour le génie, l'artillerie et la marine : celle de M. de Longpré, au Marais, et celle de M. Berthaud (ou Bertaut), dans le faubourg Saint-Honoré. Ces deux institutions tenaient la place si glorieusement prise plus tard par l'École polytechnique. Elles ont, l'une et l'autre, formé des ingénieurs éminents. Meunier et Caffarelli du Falga étaient élèves de la seconde. C'est dans la première que Carnot fut placé. Moins nombreuse que l'autre, les études passaient pour y être généralement plus fortes.

Le directeur de cet établissement, homme fort distingué lui-même, entretenait des relations avec les principaux savants de l'époque. Il était particulièrement lié avec d'Alembert, qui fréquentait sa maison. L'illustre académicien venait s'asseoir au milieu des élèves et se plaisait à exercer leur intelligence en la mettant aux prises avec des problèmes embarrassants. Il avait remarqué le jeune Carnot, dont l'imagination s'élançait au-devant des difficultés et s'en créait même à plaisir pour les combattre ; il le choisissait volontiers pour objet de ses épreuves, manifestait sa satisfaction en voyant la promptitude et la vaillance rationnelles de l'apprenti mathématicien, et lui prédisait de grands succès. Mon père s'est rappelé toute sa vie avec reconnaissance les entretiens et les encouragements de d'Alembert, auxquels il attribuait une notable influence sur son développement scientifique. Pareil hommage a été rendu au célèbre encyclopédiste par un philosophe : « Une première éducation dirigée par d'Alembert, dit Henri Saint-Simon, m'avait tressé un filet métaphysique si serré qu'aucun fait important ne pouvait passer à travers. »

Le cœur de d'Alembert était au niveau de son génie. Il employait largement son crédit et celui de ses amis à soutenir les jeunes gens capables et laborieux. Parfaitement simple dans ses goûts, dans ses mœurs, tandis qu'il dominait le monde savant, il continuait à demeurer sous l'humble toit de l'ouvrière qui lui avait donné des soins maternels, et il ne la quitta ni pour l'hôtel d'une grande dame qui se souvenait qu'elle était sa mère depuis qu'il y avait de la gloire à partager avec lui, ni pour l'amitié d'un roi qui lui offrait la présidence de son académie, ni pour le palais d'une impératrice qui voulait lui confier l'éducation de son héritier.

Carnot avait conservé de précieux souvenirs de ce temps : il aimait à peindre le grand géomètre dans ses visites à l'école de Longpré, appuyé sur une canne qui dépassait sa hauteur, habillé de vert des pieds à la tête, entrant dans la salle d'étude, où l'accueillaient de respectueuses acclamations; puis, s'asseyant, entouré des jeunes néophytes de la science, suspendus à ses lèvres; interrogeant tantôt l'un, tantôt l'autre, et suivant de son œil scrutateur le travail de la pensée sur leurs mobiles physionomies [1].

[1] Le nom de de Longpré manque à toutes nos biographies, dans lesquelles il mériterait une place. Quelques mots sur ce créateur d'une institution utile ne seront peut-être pas lus sans intérêt.

Louis-Siméon Mausserat de Longpré était né en 1737. Resté orphelin et sans fortune à quinze ans, il mit à profit la solide instruction que lui avaient laissée ses parents en donnant des leçons de mathématiques. Sa supériorité en ce genre le fit apprécier de plusieurs hommes haut placés dans la science, qui l'engagèrent à fonder une école spéciale pour les jeunes gens destinés aux armes savantes. Ce projet se réalisa vers 1767, si nous nous en rapportons à un certificat délivré par Lalande :

« Je soussigné, membre de l'Académie des sciences, professeur royal de mathématiques et censeur royal, certifie à qui il appartiendra qu'ayant été chargé il y a environ dix ans, comme censeur, par M. de Sartines, alors lieutenant de police, de lui rendre compte du programme d'enseignement

II

Cependant les études mathématiques n'absorbaient pas tellement le jeune Carnot qu'elles ne laissassent

que M. de Longpré voulait publier, j'examinai avec soin les connaissances et les talents dudit sieur de Longpré; d'après cet examen je lui donnai mon approbation, sur le vu de laquelle il obtint la permission de M. de Sartines, fit imprimer son prospectus, et ouvrit une maison pour l'instruction relative au service militaire, spécialement pour les aspirants au corps royal du génie, de l'artillerie et de la marine. Sa maison a acquis toute la considération possible par le mérite des élèves qu'elle a fournis; il en est sorti un nombre considérable d'ingénieurs, admis malgré la rareté des places et la rigueur des examens; ce qui prouve combien son établissement est utile et mérite protection et encouragement.

« Fait à Paris au collége royal de France, scellé et signé.

« De Lalande.

« Le 21 mars 1777. »

L'établissement prospéra. Les savants qui avaient encouragé son fondateur ne lui firent pas défaut : ils l'assistèrent de leurs conseils et de leurs recommandations. Monge et Bossut venaient faire subir aux élèves de M. de Longpré des examens de capacité. Lui-même leur enseignait les hautes mathématiques avec un tel succès que le duc d'Orléans désira le donner pour maître à ses enfants: mais M. de Longpré ne voulut point quitter une position notable et lucrative pour se soumettre à la direction du *gouverneur* des jeunes princes (madame de Genlis).

En 1780, le premier local de l'institution (rue Culture Sainte-Catherine) étant devenu insuffisant, M. de Longpré loua l'hôtel de Choiseul-Praslin, rue de Reuilly, vis-à-vis la célèbre manufacture de glaces fondée sous la protection de Colbert. Avant la manufacture de glaces, cet emplacement, destiné à de singulières vicissitudes, avait été occupé par une cour des miracles, établie sur les ruines de l'ancien palais de Dagobert. Aujourd'hui c'est une caserne, décorée par deux arbres de la liberté qui datent de 1789.

L'hôtel de Choiseul-Praslin était entouré de vastes jardins. M. de Longpré fit agrandir les bâtiments, et son école y devint plus florissante que jamais, surtout plus brillante. Des jeunes gens appartenant aux premières familles venaient s'y installer avec gouverneurs et domestiques. Leur tenue militaire était rigoureuse, et leur uniforme vert à galons d'or se distinguait

point chez lui une place importante aux idées qui préoccupaient alors tous les esprits. Il lisait avec avidité les philosophes du temps et professait pour eux un si chaud enthousiasme, qu'il fit avec un de ses camarades le projet d'aller chez Jean-Jacques Rousseau pour lui porter le tribut de leur juvénile admiration.

parmi les plus élégants; la reine les avait surnommés *les petits dragons de Longpré*. Les examens de fin d'année s'accomplissaient avec solennité et duraient trois jours. Les hommes d'étude se faisaient honneur d'assister aux deux premiers, consacrés aux sciences et aux lettres; et les femmes du monde ne manquaient pas au dernier, où les arts d'agrément avaient leur tour. Après le dessin, la musique, les assauts d'armes, la soirée se terminait par un bal. Toutefois, les travaux sérieux n'étaient pas négligés, et cette seconde période de l'institution de Longpré a fourni, comme la première, des officiers de mérite à nos armées.

Elle subsista jusqu'en 1798; mais, en 1787, le fondateur avait cédé sa maison à M. le François, entré chez lui comme professeur de mathématiques, et devenu son gendre. Lui-même alla vivre dans la retraite à Châlons-sur-Marne.

La Révolution détruisit sa fortune; les anciens amis de M. de Longpré, pour lui assurer des moyens d'existence par un travail conforme à ses goûts, le firent nommer, en l'an III, principal du collége de Châlons et professeur de mathématiques à l'école d'artillerie établie dans la même ville. Plus tard, cette école ayant été supprimée, M. de Longpré fut envoyé à celle de Valence, où se termina, en 1812, sa vie laborieuse et honorable. Les qualités aimables de son esprit, qui avaient fait de lui un homme aussi distingué dans les salons que dans la chaire du professeur, réunirent jusqu'à la fin un cercle de causeurs et d'amis, d'abord autour de son fauteuil, puis autour de son lit, quand la paralysie l'y retint. L'évêque de Valence, qui faisait partie de ce cercle, appelait cet excellent vieillard : le philosophe chrétien.

Il me reste à transcrire deux lettres adressées par mon père à son ancien maître; elles contribueront à les faire connaître l'un et l'autre. La première date du retour de Carnot en France après la proscription de fructidor; la seconde est relative à la nomination de M. de Longpré à l'école de Valence :

« Paris, le 16 pluviose an VIII de la République.

« J'ai reçu, mon cher maître, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire. Parmi les nombreuses félicitations que j'ai reçues à mon retour, aucune ne pouvait être plus touchante pour moi que celle de l'homme respectable auquel je dois les premières instructions par lesquelles je suis entré

Au premier jour de vacances, nos deux écoliers s'acheminèrent vers la rue Plâtrière, où le philosophe habitait, au quatrième étage, une maison appartenant à M. Venant, épicier retiré. Rousseau n'avait pas ce jour-là, sans doute, causé avec madame Venant, dont le bon sens et la franchise avaient le privilége de le dérider: il était dans un de ses accès de défiance et de morosité. Il reçut fort peu gracieusement ses deux jeunes disciples, et ne répondit à leurs naïves effusions que par quelques rebuffades. Les pauvres enfants s'en allèrent tout déconcertés. Le mauvais résultat de cette visite leur ôta le courage de la renouveler ou d'en tenter de semblables, qu'ils avaient médité de faire chez d'autres célébrités contemporaines.

Carnot avait conservé de sa première éducation dans la maison paternelle une piété fervente, que les habi-

dans la carrière. Je me ferai toujours honneur de publier les obligations essentielles que j'ai contractées envers vous, et je ne cesserai, mon cher et respectable maître, de faire des vœux pour votre bonheur.

« Salut et tendre amitié.

« CARNOT. »

« Paris, 5 ventôse an II.

« Recevez, mon respectable maître, mes sincères félicitations sur la prompte justice que vous venez d'obtenir du ministre de la guerre. Je n'osais presque pas l'espérer. Vous avez raison de penser qu'une si bonne nouvelle influerait avantageusement sur mon physique, s'il était malade; mais heureusement je n'ai pas infiniment à me plaindre; j'ai seulement un peu de grippe, comme presque tous les Parisiens cette année.

« C'est un voyage en effet pénible et dispendieux que vous allez entreprendre; mais le ministre n'a pu faire mieux : il vous a donné la seule place qui fût à sa disposition.

« Je vous prie de croire, mon respectable maître, à mon parfait et inviolable attachement.

« CARNOT.

« *P. S.* Je voudrais bien vous faire passer ma *Géométrie de position*, nouvellement imprimée; mais je ne sais comment envoyer un ouvrage si volumineux. »

tudes du collége et du séminaire d'Autun n'avaient point diminuée. C'est avec de telles dispositions qu'il se vit tout à coup transporté au milieu de jeunes gens que la pensée de leur avenir militaire préoccupait de tout autre façon. Il se vit transporté aussi au milieu d'études positives et de déductions rigoureuses qui plaisaient à son intelligence, tandis qu'il avait accepté ses premières impressions, comme on le fait presque toujours, sans discussion, par respect et par confiance pour ceux qui les lui avaient données. Maintenant qu'il était en âge de comprendre toute l'importance d'une détermination en matière aussi grave, il résolut de soumettre ses croyances religieuses aux épreuves de l'examen, afin de se rendre compte à lui-même de ce qu'il en devait conserver, de ce qu'il en devait effacer. L'étude de la théologie devint pour lui une affaire de conscience ; il y donna le même soin, le même temps qu'à celle des sciences exactes. Il y employa le même esprit d'investigation ; il y porta la même opiniâtreté. Ce ne fut qu'au bout de dix-huit mois de lectures et de méditations qu'il jugea ses opinions suffisamment fixées. De ce moment il mit de côté les livres de théologie pour n'y plus revenir. Un déisme pur, dégagé de toute pratique extérieure, avait pris la place de ses premières habitudes de jeunesse ; il y demeura fidèle, sans affectation et sans intolérance. Un savant allemand, qui a écrit la vie de Carnot, s'exprime ainsi à cette occasion : « On voit assez communément chez les hommes doués d'un esprit actif et indépendant la religiosité de l'enfance se transformer, dans l'âge mûr, en une force libre et morale de la volonté, tandis que souvent un philosophisme précoce rend plus tard accessible aux impressions pieuses et va même jusqu'à s'abîmer dans la dévotion. »

Carnot conserva d'ailleurs de ses études théologiques une grande admiration pour les livres saints du christianisme ; il en sentait vivement les beautés, s'efforçait de les faire sentir aux autres, et plus d'une fois il essaya de les reproduire dans des paraphrases poétiques.

III

Le jeune Carnot, son instruction préparatoire étant achevée, se présenta aux examens et fut admis, le troisième de sa promotion, dans le corps du génie militaire ; les deux premiers étaient Damoiseau de Montregard (d'Autun) et Benezech de Saint-Honoré. Celui-ci surtout s'est distingué dans sa carrière ; c'était un esprit fort original et doué de grandes facultés.

Carnot n'avait pas encore dix-huit ans (en 1771). A cette époque, pour entrer à l'école des ingénieurs, établie à Mézières, il fallait faire preuve de noblesse ou tout au moins sortir d'une famille bourgeoise *vivant noblement*, c'est-à-dire n'ayant jamais exercé de profession qui dérogeât. Gaspard Monge, fils d'un rémouleur de Beaune, n'avait pu faire cette preuve et obtenir le titre d'élève ; on n'avait consenti à l'admettre que comme appareilleur. Mais ses talents l'ayant bientôt signalé à l'attention, Charles Bossut, qui occupait la chaire de mathématiques, se l'était adjoint avec l'emploi de suppléant : il devint le professeur de ceux dont on lui refusait d'être le camarade.

Son jeune compatriote fut plus heureux : il reçut l'épaulette de lieutenant en second et le titre d'élève de l'école. Monge ne tarda pas à remarquer Carnot parmi ses auditeurs ; il le rapprocha de lui, et bientôt

s'établit entre le maître et le disciple un lien d'affection, qui se continua quand leurs travaux de science et leurs opinions républicaines les eurent placés côte à côte à l'Institut et dans la vie politique.

Sous la direction du célèbre professeur, direction presque fraternelle, puisqu'il n'y avait entre eux qu'une distance d'âge de sept ans, Carnot approfondit avec rapidité toutes les branches des sciences naturelles. Mais les hautes mathématiques et leur application à la mécanique avaient surtout pour lui un attrait puissant; ce fut avec une sorte de passion qu'il se livra à leur culture. Les diverses parties de l'art militaire lui devinrent en peu de temps familières. Les *Commentaires de César* étaient alors sa lecture favorite.

IV

Sorti de l'école de Mézières le 1er janvier 1773, Carnot se rendit en qualité de lieutenant en premier à Calais, pour y tenir garnison. Cette ville, où s'exécutaient de grands travaux militaires et hydrauliques, fut en quelque sorte pour lui une nouvelle école d'application.

Le prince de Croy, gouverneur général de la Picardie, grand seigneur qui aimait la science et les savants, dépensait alors beaucoup d'argent et beaucoup de soin à dresser des cartes pour les voyages tout récents du capitaine Cook. Il avait prié M. de Chaumont, ingénieur en chef à Calais, de chercher dans la garnison quelque jeune géomètre qui fût capable de coopérer à son œuvre. M. de Chaumont lui présenta le lieutenant Carnot. Celui-ci mit ainsi la main à ces cartes, qui sont devenues un travail remarquable, grâce aux collaborateurs

habiles que le prince avait attirés autour de lui. Je ne sache pas cependant qu'il en ait été rien publié.

M. de Croy est connu par la restauration du port de Dunkerque. Il avait fait construire à ses frais, à une lieue de Calais, sur le point le plus rapproché des côtes d'Angleterre, un édifice nommé la *Tour de Croy*, dont il se montrait passablement fier: il allait se poster dans cet observatoire, la lunette à la main, et prétendait distinguer la corde du fouet des postillons anglais.

Du reste, il faisait un large emploi de sa fortune, tenant table ouverte à Calais pour les officiers de la garnison. Afin de s'éviter tout embarras, il avait conclu avec son intendant un marché à forfait, d'après lequel celui-ci devait abondamment pourvoir au service. L'intendant entrepreneur ne manquait pas d'assister au dîner, faisant incessamment le tour de la table et voyant avec mauvaise humeur l'excellent appétit des convives réduire d'autant ses profits; il épiait chaque morceau au bout de leurs fourchettes, et quelquefois son dépit grotesque s'exprimait par d'ironiques encouragements: « Allons, messieurs, buvez, mangez, bourrez-vous bien! » et les sous-lieutenants de rire aux éclats en se conformant à son invitation. Mon père riait encore lui-même en racontant cette bouffonnerie.

Hors ces quelques anecdotes, qui n'intéressent guère que des lecteurs amis, les détails nous manquent sur cette période de la vie de Carnot, qu'il passa de garnison en garnison, à Calais, au Havre, à Béthune, à Aire, à Arras. Lui-même se peint quelque part comme ayant été à cette époque « négligé, solitaire, distrait, préoccupé, ce qu'on appelait une espèce de philosophe, c'est-à-dire une espèce d'original. » Ailleurs, dans une lettre au docteur Koerte, qui lui demandait des documents

pour écrire son histoire, il dit avec candeur : « J'aurais bien désiré satisfaire à l'envie que vous me témoignez d'avoir de plus amples matériaux pour composer la biographie que vous avez entreprise ; mais il faudrait que je pusse me rappeler moi-même une infinité de choses qui ne m'ont laissé que de légères traces dans la mémoire. Il ne m'était jamais venu dans la pensée, lorsque j'étais jeune, que mon existence dût se rattacher aux grands événements du siècle, et que mon nom pût devenir historique. Les circonstances développent quelquefois des facultés dont on ne soupçonnait pas le germe, agrandissent l'âme et lui donnent du ressort. Jusqu'au moment de la Révolution j'ai vécu au jour le jour, comme le font tant d'autres jeunes gens, surtout dans l'état militaire, passant d'une garnison à une autre sans même tenir compte des époques. Ce ne serait que par les dates de mes brevets et des lettres ministérielles que je pourrais déterminer les périodes de cette partie de ma vie. » Puis il ajoute : « Dispensez-moi, monsieur le docteur, d'un examen de conscience trop rigoureux : il n'appartient pas à tout le monde d'intéresser, comme Jean-Jacques Rousseau, par les détails de sa vie privée ; tout le monde n'a pas comme lui le courage de faire une confession générale et de mettre le public dans la confidence des erreurs de jeunesse qu'on voudrait pouvoir se dissimuler à soi-même. »

Ce que nous savons, nous, c'est qu'à l'époque dont il s'agit, Carnot s'était donné une noble et paternelle tâche : celle de préparer son jeune frère à le suivre dans la carrière où lui-même était engagé. La famille était nombreuse ; elle avait fait des sacrifices pour l'éducation des trois fils aînés, qui devaient maintenant acquitter cette dette envers leurs cadets. Deux de ceux-

ci, en effet, allèrent étudier le droit sous la direction de leurs frères établis à Dijon et à Châlon ; un troisième, qui témoignait du goût pour les sciences exactes, se rendit à Calais pour y recevoir de son aîné les leçons que celui-ci avait trouvées dans l'institution de Longpré. Les deux jeunes gens vécurent ensemble sur une modeste solde de lieutenant, heureux par leur affection mutuelle et par l'échange de leurs pensées. Unique guide d'un disciple presque de son âge, en moins de six mois Carnot le mit en état de concourir avec les élèves sortis des écoles spéciales de Paris, et de débuter dans le corps du génie de la manière la plus brillante. Charles Bossut, collaborateur de d'Alembert à l'*Encyclopédie*, qui avait été le professeur de Carnot l'aîné, fut également à Mézières celui de Carnot-Feulins. (Les deux frères se distinguaient par ces noms.) Il conçut pour eux une vive amitié que rien n'altéra jamais. J'écris ces lignes devant un beau portrait de Newton, que Bossut envoya à mon père quelque temps avant sa mort comme un legs de sa vieille affection. Carnot-Feulins est celui que nous verrons figurer à côté de son frère sur les bancs de l'Assemblée législative et sur le champ de bataille de Wattignies, où il gagna ses épaulettes de général de brigade. Il le seconda dans plusieurs occasions décisives de sa carrière politique et militaire.

V

Nous savons aussi que dès cette époque les occupations abstraites du raisonnement laissaient dans la vie de Carnot quelque place pour des jeux d'imagination. Il

préparait son premier ouvrage de mécanique; il adressait au ministère de la guerre des Mémoires dont nous parlerons bientôt, et, en même temps, comme délassement à ses études scientifiques, sa plume laissait échapper des poésies empreintes, tantôt d'une franche gaieté ou d'une malice sans fiel, tantôt d'une sensibilité délicate. L'une de ses plus jolies chansons : *Jamais et pourtant*, fut attribuée au chevalier de Boufflers, qui ne se défendait pas trop de la paternité, et qui longtemps plus tard, collègue de l'auteur à l'Institut, en plaisanta beaucoup avec lui.

« Le nom de votre père, m'a dit un jour Béranger, s'est inscrit dans ma mémoire de chansonnier lorsque je n'étais pas encore d'âge à savoir combien il méritait de l'être dans celle de la France. Tout jeune, j'étais déjà à la poursuite des bonnes chansons, et l'*Almanach des Muses* m'en avait fait connaître d'excellentes, signées par M. Carnot, officier du génie. »

La société des Rosati, d'Arras, espèce d'académie littéraire qui jouissait d'une certaine renommée, avait envoyé, dès 1780, son diplôme à Carnot, alors en garnison dans cette ville. Robespierre fut membre de la même société, circonstance d'où l'on a cru pouvoir conclure qu'il avait existé entre eux des liaisons antérieures à la Révolution. Cette erreur se trouve répétée dans les *Mémoires authentiques de Maximilien Robespierre*, si authentiques d'ailleurs que l'on y cite un ouvrage composé par Carnot en 1810.

Mon père m'a raconté à quelle occasion il avait vu Robespierre pour la première fois :

Les deux frères Carnot habitaient ensemble Calais; une vieille servante faisait leur ménage. Carnot-Feulins, ayant lu dans une feuille publique qu'une dame

Duhamel venait de mourir en Artois sans héritiers directs, demanda à cette servante, qui s'appelait aussi Duhamel, si elle ne serait pas de la même famille, et si elle n'aurait pas droit à une portion de l'héritage. « Je n'en sais rien, répondit celle-ci ; voilà tous mes papiers. » Carnot-Feulins, après les avoir examinés, jugea que la parenté pouvait être établie, et il encouragea la pauvre femme à faire valoir ses titres devant les tribunaux, quoique les adversaires qu'elle allait y rencontrer appartinssent à une maison influente dans le pays.

M. de Robespierre, avocat à Arras, fut chargé de l'affaire. Comme il plaidait, Carnot-Feulins, qui assistait à l'audience, trouvant que l'orateur s'exprimait fort mal et compromettait sa cause, s'échauffa au point d'oublier qu'il était simple spectateur; il se leva, interrompit Robespierre et commença à pérorer avec vivacité, malgré les signes réitérés du président, qui l'invitait à garder le silence. La servante néanmoins gagna son procès, qui la mit dans l'aisance pour le reste de ses jours.

Carnot l'aîné était aussi présent à la plaidoirie; il en avait conservé le souvenir, et il fut assez surpris de la réputation acquise par l'avocat de madame Duhamel dans les assemblées politiques. En 1786, Robespierre, alors directeur de l'académie d'Arras, fut chargé de complimenter Carnot, élu membre de cette académie.

Voilà les seules relations qu'ils eurent ensemble; ils se connaissaient à peine lorsqu'ils se rencontrèrent à la Convention.

Les *Mémoires* de Robespierre disent qu'il transforma la société des Rosati en une sorte de loge maçonnique, où l'on traitait les questions politiques à l'ordre du jour. Cet embryon du club des Jacobins est encore une

pure invention, fondée sans doute sur ce qu'on ne présume pas d'un homme tel que Robespierre qu'il ait pu avoir une jeunesse comme tout autre. Peut-être aussi a-t-elle pris sa source dans cette circonstance, qu'un oncle, ou même le père de Maximilien, avait présidé un chapitre maçonnique institué par le prétendant Charles-Édouard, sous la dénomination d'*Écosse jacobite*. La famille de Robespierre, irlandaise d'origine, dit-on, s'était attachée aux Stuarts.

Je dois ajouter à cette occasion, seulement pour l'acquit de la vérité, que mon père n'a jamais fait partie d'aucune société secrète, pas même de la franc-maçonnerie.

Les *Rosati* d'Arras, qui ont trouvé un consciencieux historien dans M. Arthur Dinaux, étaient tout simplement de bons vivants, amateurs de poésie, qui se réunissaient dans un jardin au bord de la Scarpe, sous des bosquets de roses, pour justifier leur titre. Cette compagnie de la *gaie science*, née en 1778, dans une fête champêtre, au bruit des verres et des chansons, devait se disperser dix ans plus tard, au premier grondement de la foudre révolutionnaire. En attendant, la magistrature et l'armée se coudoyaient à sa table; un professeur de théologie y siégeait à côté du chevalier de Bertin, le rival de Parny. Le chancelier de l'ordre était M. Legay, dont le fils a dirigé en 1848 le lycée Bonaparte; on comptait parmi ses membres M. Lenglet, père d'un honorable magistrat qui fut à cette même époque de 1848 membre de l'Assemblée constituante; M. Caigniez, le fameux dramaturge des boulevards; M. Dubois de Fosseux, homme d'esprit et de goût, même en cuisine, dont la table était richement pourvue de bons mets et de bons mots. Voilà quels étaient les

Rosati, ne s'occupant de politique dans leurs réunions que pour chansonner les ridicules et les préjugés, comme le fit Carnot dans son comique dialogue de madame Fagotin et de M. Barbichon sur le *Temps passé*.

VI

Ainsi que nous l'avons dit, tout en cherchant dans quelques essais littéraires un délassement aux occupations les plus arides de sa profession, Carnot se livrait à des travaux sérieux sur le perfectionnement même de cette profession ; mais ces travaux, empreints d'un cachet de hardiesse et d'originalité, le recommandaient médiocrement aux faveurs et à l'avancement. Les chefs de corps, en général, aiment assez peu les jeunes gens qui veulent se frayer une route personnelle, sans compter sur leur patronage. Aussi Carnot ne dut-il qu'à l'ancienneté, en 1783, son grade de capitaine.

Dans le cours de l'année précédente, l'académie de Dijon avait proposé comme sujet de prix l'éloge de Vauban ; mais aucun des ouvrages envoyés n'ayant été jugé digne de la palme, on ajourna le concours à 1784, en promettant au vainqueur une double médaille. Vauban, *ce grand patriote*, comme l'appelle Saint-Simon, Vauban, l'une des illustrations de cette Bourgogne, pour laquelle Carnot professa toujours un attachement filial, Vauban militaire, savant, homme d'État, ami du peuple surtout ! Carnot n'eût pas senti en lui-même la révélation de son avenir s'il ne fût pas entré en lice ; et son livre composé, pouvait-il lui choisir une plus digne épigraphe que ces paroles de Fontenelle sur le même héros :

« C'est un Romain qu'il semblait que notre siècle eût dérobé au plus heureux temps de la république. »

L'académie de Dijon jouissait d'une certaine célébrité : elle avait révélé au dix-huitième siècle le plus éloquent de ses écrivains. Il est vrai qu'après avoir couronné le discours de Jean-Jacques sur l'*Influence des sciences et des arts*, elle avait refusé le même honneur à son discours, beaucoup plus beau, sur l'*Origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, en lui préférant une œuvre de l'abbé Talbert.

Carnot remporta le premier prix ; Maret, plus tard duc de Bassano, obtint le second. Celui-ci, fort jeune alors, se préparait aux examens du génie ; son père, secrétaire perpétuel de l'académie, chargé de rendre compte du concours, le fit sans rancune d'amour-propre paternel.

Le prince de Condé, gouverneur général de la province de Bourgogne, allait y présider la tenue des États. Il était d'usage que, pour lui faire honneur, on fît plaider en sa présence, par les avocats les plus distingués du barreau, quelque cause intéressante. Le parlement de Dijon désigna pour cette tâche l'aîné des frères Carnot, et Daubenton, parent de l'illustre collaborateur de l'*Histoire naturelle*. On voulut aussi profiter de cette occasion pour tenir une séance solennelle à l'académie. L'auteur de l'*Éloge de Vauban*, qui se trouvait alors en congé dans sa famille, fut appelé à Dijon, et son ouvrage fut lu en présence des ordres assemblés, le 2 août 1784. Le prince de Condé voulut couronner lui-même le vainqueur.

« Il est encourageant et glorieux pour moi, dit celui-ci, de recevoir cette palme des mains d'un Condé, dont les lauriers sont immortels.

— Monsieur, lui répondit l'ancien général de la guerre de Sept Ans, si je suis jamais appelé à commander l'armée, j'aurai du plaisir à être secondé par un officier qui jouit à juste titre d'une haute réputation. »

Cette petite scène a fait supposer à des biographes que la faveur du prince n'avait pas été sans influence sur la carrière militaire de Carnot. Quelques-uns même sont allés jusqu'à dire que celui-ci, au début de la Révolution, avait joint l'armée de Coblentz et servi sous le chef des émigrés. Autant d'assertions, autant d'erreurs : Carnot était capitaine du génie lorsqu'il eut cette unique rencontre avec le prince de Condé ; il était encore capitaine lorsqu'il fut élu à l'Assemblée législative. Quant à la croix de Saint-Louis, il en fut décoré en 1792, peu de temps avant l'abolition de l'ordre, et après les vingt années de services rigoureusement exigées. La famille de Condé était émigrée depuis 1789.

Le prince Henri de Prusse, frère du grand Frédéric, et lui-même un des habiles capitaines de son temps (son frère disait, après la guerre de Sept Ans : « C'est le seul général qui n'ait pas fait une faute »), voyageait en France et se trouvait à Dijon quand l'*Éloge de Vauban* y fut couronné. Il assista à la séance de l'académie où lecture en fut donnée, et il écrivit de sa main une lettre de félicitations au lauréat. C'était une entrée en matière, suivie bientôt par l'offre d'un grade élevé dans l'armée prussienne ; mais dès lors, et comme il l'a prouvé maintes fois dans le cours de sa carrière, aucune considération personnelle ne put distraire Carnot de la pensée que sa vie appartenait à la France.

L'honneur de servir sous le grand Frédéric avait pourtant de quoi séduire les jeunes militaires, et il en séduisit effectivement quelques-uns. Carnot demeura

inébranlable, malgré la triste condition faite aux officiers sortis de la classe moyenne par les récentes ordonnances du ministre Ségur. Au rebours des idées du siècle, en contradiction avec la monarchie de Louis XIV, qui avait conféré le bâton de maréchal à plusieurs roturiers, comme Fabert et Catinat; en contradiction même avec une ordonnance rendue sous Richelieu, qui admettait tous les Français *à l'avancement militaire le plus élevé*, les nouveaux règlements venaient d'interdire le grade de capitaine aux officiers qui ne pourraient justifier de quatre quartiers de noblesse, et toute épaulette sans exception à quiconque n'était pas gentilhomme ou fils d'un chevalier de Saint-Louis. Mais comme, en même temps, une forte instruction était exigée pour entrer dans les corps du génie et de l'artillerie, il se produisit un fait que raconte très-plaisamment Chamfort: Le mathématicien Bossut, examinateur des élèves, ne trouvant que des plébéiens dignes du certificat d'aptitude, tandis que le généalogiste Chérin n'accordait ses attestations qu'à des nobles, parmi cent jeunes gens, quatre ou cinq à peine réunirent les deux conditions de la naissance et de la capacité. Le fils de Chérin lui-même ne serait pas devenu l'un des généraux de la République française, s'il avait dû subir l'épreuve exigée par son père.

La noblesse, en effet, qui regardait l'art de la guerre comme son domaine exclusif, ne laissait pas que de le négliger, perdant ainsi l'unique genre de supériorité qui justifiât encore son existence dans l'État. La génération des grands capitaines qu'avait vus le règne de Louis XIV ne se continua pas sous son successeur: un étranger, le maréchal de Saxe, occupa la première place dans l'armée française.

D'après les règlements antérieurs de M. de Choiseul, il suffisait, pour obtenir l'épaulette, de produire quatre témoignages notables, attestant que la famille du postulant *vivait noblement*. Or les intendants de provinces, chargés de vérifier ces témoignages, se montraient faciles : ils ouvraient largement la porte au tiers état. D'un autre côté, les généraux, jaloux de se procurer de bons officiers, donnaient aussi la préférence aux roturiers. La noblesse se plaignit, s'irrita ; pour qu'elle ne fût pas exclue du service militaire, on imagina de lui réserver tous les grades. De Maistre feint de ne voir dans cette fameuse loi qu'*une gaucherie ministérielle*. M. de Montlosier voit plus juste quand il la nomme *une mesure de détresse*. Les choses demeurèrent en cette situation jusqu'à la veille de la Révolution.

Ce n'est pas seulement pour l'armée que ces précautions furent jugées nécessaires. Partout la caste serrait les rangs. Plus *la vile bourgeoisie*, selon le langage de Saint-Simon, s'élevant en richesse et en talent, envahissait les fonctions publiques qui ne lui étaient pas interdites, plus la noblesse dégénérée dut se retrancher derrière des priviléges nouveaux, pour opposer au flot montant une digue infranchissable. On recruta dans son sein exlusivement le haut clergé, la haute magistrature, comme le corps des officiers.

Les ordonnances qui portent le nom de Ségur, quoique ce ministre s'y fût, dit-on, opposé dans le conseil, soulevèrent de graves irritations et précipitèrent la catastrophe.

Carnot avait reçu pour l'*Éloge de Vauban* le double prix consistant en deux médailles d'or. C'était un précieux trophée de sa victoire. Mais il y avait alors à Di-

jon une famille honorable, celle d'un officier du génie, qui se trouvait dans la plus profonde gêne; Carnot voulant venir à son aide, et sa modique solde ne pouvant y suffire, les deux médailles furent mises en gage pour une somme de cinq cent vingt-huit livres. Nous n'avons appris ce fait que par une lettre de remercîment de M. de G***, qui s'est trouvée dans les papiers de mon père. Celui-ci employa ses premières économies à racheter ses médailles, que depuis il conserva soigneusement.

Pendant un de ses séjours en Bourgogne, Carnot alla rendre visite au fameux chevalier d'Éon, déclaré demoiselle par ordonnance royale, et tenu de porter le costume féminin. Il expiait au château de Dijon, (où la duchesse du Maine l'avait précédé, et où Mirabeau devait bientôt le suivre), une infraction à cette ordonnance, le chevalier s'étant un jour avisé d'endosser son ancien uniforme de dragon qui lui rappelait de très-honorables services, et sur lequel brillait la croix de Saint-Louis. Quand la guerre éclata, il s'adressa vainement à M. de Maurepas pour obtenir de reprendre l'épée : « J'ai bien pu, écrivait-il, par obéissance aux ordres du roi et de ses ministres, rester en jupe en temps de paix ; mais en temps de guerre cela m'est impossible. Je suis honteuse et malade de me trouver dans cette position quand je puis servir mon roi et ma patrie. »

Dans son entrevue avec Carnot, le chevalier parla de ses campagnes, et de l'état militaire en général, avec beaucoup de feu. Au moment de la Révolution il vivait retiré en Angleterre. Il offrit ses services à la République, et en souvenir sans doute de la visite que lui avait faite le jeune officier du génie, c'est à lui qu'il envoya sa pétition. Carnot en donna lecture à l'Assemblée, après y avoir fait quelques ratures; on l'écouta avec

bienveillance, mais la demande ne fut pas acceptée.

L'*Éloge de Vauban* doit occuper une place considérable dans la biographie de Carnot. Ce travail fut certainement pour lui la source d'un grand développement moral, et pour ainsi dire le point de départ de sa vie politique, en même temps que de sa carrière d'ingénieur.

La première production d'une intelligence originale est presque toujours curieuse à étudier : on y découvre en espoir toutes les autres. Il est rare que l'écrivain ne saisisse pas cette occasion pour épancher à flots les idées qui ont longtemps rempli son cerveau sans trouver d'issue. Il est rare aussi, par ce motif, que l'on rencontre dans un premier ouvrage les habiles combinaisons architecturales qui sont le produit de l'expérience.

L'*Éloge de Vauban* ne pèche cependant point par la composition. On voit que l'auteur n'est pas sans habitude de donner une forme à sa pensée. Quant au fond, il réalise la condition que nous avons indiquée comme caractéristique des premières œuvres : il contient des germes que nous verrons fructifier plus tard dans la vie ou dans les écrits de l'auteur.

C'est un militaire qui parle d'un militaire, et le sentiment du citoyen domine chez lui tous les autres ; la bravoure n'est pas à ses yeux cette ardeur pour qui les dangers sont une excitation, presque une jouissance, qui se complaît dans un tourbillon sanglant ; c'est plutôt le calme énergique que l'on a nommé courage civil. L'art de la guerre, dans sa pensée, n'a point pour but de vaincre un ennemi, mais de protéger la civilisation menacée. Après cette lecture, on n'a plus besoin d'étudier la vie de Carnot, on le connaît ; il est là tel qu'il se montrera toujours : opposé aux guerres d'a-

gression ou de conquête, et, même dans le perfectionnement de la science militaire, s'occupant avant tout de la *défense des places*. L'attaque, pour lui, quand il dirigeait les forces militaires de la France, a toujours été une mesure de défense. Cette proposition ressortira souvent de notre récit.

Mais il nous importe surtout en ce moment, de mettre en lumière la tendance morale de l'*Éloge de Vauban*. La rareté de ce premier écrit de Carnot, bien qu'il ait été imprimé deux fois, justifie l'étendue de nos citations :

« C'est la paisible philosophie qui découvre un nouveau moyen de ravager la terre ; c'est elle qui met le salpêtre aux mains du guerrier ; et le guerrier, armé de ce tonnerre, devient philosophe ; il veut combiner ses opérations, il calcule les coups qu'il doit porter ; bientôt exterminer est un art qui a besoin de sang-froid ; mais de sang-froid, l'homme sait recevoir la mort et ne sait point la donner. Ainsi, une généreuse bravoure prend la place du courage effréné, ainsi on pleure ses ennemis, et l'humanité devient la première des vertus militaires.....

« Né pour exercer un art destructeur, le plus grand soin de Vauban fut toujours la conservation des hommes. Toutes ses idées, toutes ses maximes étaient pour ainsi dire imprégnées de cet esprit de bonté qui faisait son caractère. Il ne cessait de recommander la modération, il ne pouvait supporter qu'on détruisît les édifices et qu'on tirât sur les maisons des villes assiégées ; il parlait avec complaisance des places d'armes qu'il avait imaginées, parce qu'elles contribuent, plus que toute autre chose, à épargner les troupes, en les dérobant à la vue de l'ennemi ; il s'étudiait à rechercher, suivant ses

propres expressions, *les voies les moins sanglantes qui se puissent mettre en usage.* Aussi fut-il adoré du soldat; aussi en fut-il toujours obéi avec cet enthousiasme qu'inspirent la confiance et les succès. »

Voyons l'officier du génie peindre et caractériser sa profession :

« Aux yeux du militaire philosophe et citoyen, son état n'est point celui de la licence et des passions : c'est celui de la peine, des sacrifices, de la privation, de l'austérité...

« Il y a deux bravoures : l'une bouillante et qui fait oublier le danger; soutenue par la présence des compagnons qui partagent le péril avec nous, elle s'augmente par le bruit des armes : c'est celle d'un guerrier qui vole à la victoire. L'officier du génie a besoin d'un courage différent : il est au milieu du péril, mais il y est seul et dans le silence; il voit la mort, mais il doit l'envisager avec sang-froid; il ne doit point courir à elle comme le héros des batailles; son devoir est de la regarder venir tranquillement; il se porte où la foudre éclate, non pour agir, mais pour observer, non pour s'étourdir, mais pour délibérer : tel fut le courage du maréchal de Vauban. »

La mission de l'ingénieur-inventeur se présente aux yeux de Carnot sous un aspect scientifique et moral, plein de grandeur et presque de poésie :

« Il est une science simple, exacte, lumineuse, profonde, sublime; sa marche est lente, méthodique, circonspecte; elle assure la possession du cultivateur, guide le navigateur au travers des écueils de l'Océan, pèse les globes célestes, calcule leurs distances, décompose la lumière, connaît sa vitesse : c'est l'art d'Euclide. Mais il est une autre géométrie plus subtile en-

core, dont les principes sont pour ainsi dire dans le sentiment. Fille de l'imagination et non de l'étude, à laquelle un jugement exquis, un coup d'œil prompt, un tact heureux servent de nombres, de règle et de compas, ses opérations sont métaphysiques, ses résultats s'obtiennent par un calcul rapide que des signes extérieurs ne peuvent représenter: c'est celle qui guide l'artiste ingénieux de qui l'art d'Euclide est souvent ignoré; c'est la seule lumière qui nous reste lorsque la marche ordinaire devient trop lente, les objets trop multipliés, les rapports trop compliqués; elle aperçoit intuitivement, elle veut un génie aussi hardi que profond, plus vif que méthodique, plus vaste que réfléchi. Sans cette géométrie, l'autre est un instrument inutile: elle crée, l'autre polit; elle est mère de l'invention, l'autre l'est de la précision. C'est à l'aide de ces deux flambeaux qu'Archimède éclaira l'univers, que Newton s'éleva jusqu'au trône de l'éternel Géomètre, que Vauban fut le boulevard de la France et la terreur de ses ennemis.

« Dénuée longtemps de ces vives lumières, la fortification consista d'abord à se placer sur des hauteurs, à se retirer dans des marais, à chercher un refuge dans les lieux inaccessibles. On s'entourait d'un large fossé; on s'enfermait dans de hautes murailles, on les armait de grosses tours; mais l'épaisseur de ces murailles, bien plus que leur forme, était le fondement de la sécurité.

« L'usage des armes à feu produisit une grande révolution dans l'art hercotectonique: les bastions furent imaginés. Mais cette invention parut avoir épuisé tout d'un coup les ressources de l'imagination. Le pédantisme s'empara de la découverte; il prétendit la fa-

çonner, la perfectionner, la réduire en formules, lui donner des règles fixes et des principes invariables; de prétendus axiomes furent établis, et l'on n'osa plus sortir du cercle étroit, circonscrit par ces maximes erronées et insuffisantes. Alors la fortification devint ce qu'elle est encore aux yeux d'un certain vulgaire à prétention : ce fut l'art de tracer sur le papier des lignes assujetties dans leurs dispositions réciproques à ces conditions presque arbitraires, qu'on avait revêtues du titre imposant d'axiomes. Les ingénieurs employaient toute leur sagacité à trouver de nouvelles combinaisons géométriques, plus conformes à ces lois imaginaires; il n'était pas même venu à l'esprit de chercher le rapport de la fortification aux autres parties de l'art militaire, bien moins encore aux différentes branches de l'administration politique ; fortifier, c'était élever des remparts : aujourd'hui, souvent c'est les détruire; c'était multiplier les forteresses : aujourd'hui c'est les réduire au plus petit nombre possible.

« Une lumière déjà si faible par elle-même, et obscurcie encore par tant de préjugés, attendait qu'un génie créateur s'élevât, assez hardi pour renverser, assez sage pour réédifier, assez vaste pour embrasser à la fois une immensité d'objets, assez grand pour être inaccessible à l'envie.

« Vauban paraît, et bientôt la France connaît qu'elle possède le grand homme dont elle a besoin. Son art, si restreint d'abord, paraît tout à coup embrasser le système des connaissances politiques et militaires; il ose attaquer les vieilles erreurs, s'ouvrir une carrière inconnue, la parcourir tout entière, et semble ne laisser à ses successeurs que le pouvoir, glorieux encore, de l'imiter.

« Obligé cependant de respecter d'abord les anciens usages, il ne propose qu'avec circonspection ses nouvelles idées; il déroge peu à peu aux principes établis; il enseigne par degrés à profiter des circonstances locales, à mettre pour ainsi dire de son parti les fleuves, les rochers, les marais, les montagnes et la mer; il indique de nouveaux rapports, ces rapports se multiplient, les idées s'agrandissent; la théorie se développe et les fausses maximes disparaissent insensiblement.

« Mais c'est peu d'avoir approfondi toutes les branches de l'architecture militaire, créé l'art des fortifications isolées, donné à chaque place en particulier toute la force dont elle est susceptible; il faut encore savoir choisir les positions, lier les divers postes, en faire un tout dont les parties se correspondent en se prêtant un secours mutuel pour la défense d'une frontière; il faut ensuite réunir ces défenses particulières, les faire concourir à la défense générale du territoire, considérer l'état entier comme une grande place forte dont les différents points se doivent une protection réciproque; faire régner enfin dans le système général cette économie de forces, cet accord étonnant dont Vauban seul était capable de former et d'exécuter le projet. Il va plus loin encore : il compare son art à chacune des branches de l'art militaire, il veut en connaître l'influence et les rapports. L'histoire lui fait voir les villes fortes, tantôt servir de retraite à une armée battue, en recueillir les débris, y remettre l'ordre et lui rendre le courage; tantôt de boulevard pour fermer un passage à l'ennemi dans les lieux que la nature a laissés sans défense; souvent servir d'entrepôt pour assurer la subsistance d'une armée qui protége la frontière ou porte la guerre en avant; quelquefois de lien pour

conserver entre les provinces une communication nécessaire; il voit qu'on les employa toujours pour se maintenir dans la possession d'une colonie éloignée, d'un port, d'une ville riche et commerçante; que leur objet est conforme aux principes de l'humanité, qu'elles sont le correctif des malheurs de la guerre, que les habitants des campagnes y trouvent un refuge pour se garantir du pillage et des contributions; qu'elles sont un puissant obstacle à ces grandes révolutions qui bouleversent la terre; que, grâce à elles, le sort des empires ne dépend plus, comme autrefois, des hasards d'une bataille; qu'elles protégent le faible en posant des bornes à l'orgueil des conquérants; qu'elles brisent le premier choc d'un agresseur trop puissant, et l'épuisent avant qu'il soit en mesure d'écraser son ennemi; qu'elles assurent ainsi la tranquillité des peuples et tendent à ramener le règne de la paix et de la philosophie. »

Le travail de Carnot est divisé en deux parties. Dans la première, que nous venons de feuilleter, il étudie la carrière militaire de Vauban : sa position personnelle l'appelait naturellement à considérer son héros sous ce point de vue. Dans la seconde, il étudie le citoyen, l'homme d'État philanthrope qui s'était brouillé avec son superbe maître (un maître fort aimé de lui), pour avoir osé *défendre la cause abandonnée des peuples*, et qui était, dit Saint-Simon, « porté dans tous les cœurs français. » On voit bientôt que ce dernier aspect séduit particulièrement les sympathies de l'écrivain.

« Au seul nom de Vauban, s'écrie-t-il, le patriotisme s'éveille, l'âme s'élève à de nobles pensées, le cœur sensible éprouve à la fois la vive impulsion qui porte à

l'héroïsme et la douce émotion qui ramène à l'humanité. »

Ce que nous devons signaler surtout dans cette première émission des idées de Carnot, c'est une profession de foi démocratique, que l'on dirait empruntée à une philosophie économique de notre temps.

« Partout où est le bonheur, il se trouve des hommes pour en jouir; on fuit les lieux où il n'est pas, on afflue dans ceux qu'il habite, et la population fut toujours regardée comme l'effet et le signe de la prospérité des empires. Mais le nombre des citoyens est proportionnel à la somme de leurs travaux utiles réunis. Quel doit donc être l'objet du gouvernement, sinon d'obliger au travail tous les individus de l'État? Et comment les y déterminer, si ce n'est en faisant passer les richesses des mains où elles sont superflues dans celles où elles sont nécessaires? En fournissant à l'un les moyens de travailler, et privant l'autre des moyens de rester oisif? Mais lorsque les impositions produisent un effet contraire, lorsqu'elles ôtent à celui qui a trop peu pour donner à celui qui a trop, lorsque l'opulence est un titre d'exemptions, lorsqu'on arrache au pauvre cultivateur le pain trempé de sueur qu'il allait partager avec ses enfants, que doit-on attendre de ce monstrueux système, si ce n'est de dépeupler les campagnes, semer la jalousie et la haine entre les citoyens, effacer de leurs cœurs la confiance et la gaieté, rendre indifférent sur le sort de la patrie, en brisant les liens qui unissent à elle?

« Ainsi pensait le maréchal de Vauban : il croyait que tout droit nuisible à la société est injuste, que ceux qui ont également travaillé pour elle ont un droit égal à ses bienfaits, que le gouvernement doit établir un

équilibre entre les citoyens, ou prévenir du moins l'affreuse misère des uns, l'excessive opulence des autres, et cette odieuse multiplicité de prérogatives qui condamnent la classe la plus précieuse des hommes à l'indigence et au mépris. »

Sa confiance dans l'avenir est pleine d'enthousiasme.

« Oh! combien il est rare que le sage puisse recueillir le fruit de ses travaux! Il devance son siècle, et son langage ne peut être entendu que de la postérité; mais c'est assez pour le soutenir : son imagination perce la nuit des erreurs; il est l'ami des hommes qui doivent naître, il converse avec eux dans ses recherches profondes; comme citoyen, il arrête ses regards sur sa patrie, il fait des vœux pour elle, il applaudit à ses succès, il prend part à ses triomphes; comme philosophe, il a déjà franchi les barrières qui séparent les empires, il n'a plus d'ennemis, il est citoyen de tous les lieux et contemporain de tous les âges; il suit l'homme depuis sa frêle origine jusqu'au terme de sa perfection, depuis l'instant où, faible et isolé, il est le jouet de tout ce qui l'environne, jusqu'à celui où, réuni à ses semblables par un concert de tous les moyens départis à son espèce, il commande en maître à l'univers. Entre ces deux extrémités, quel intervalle immense! Non, l'homme ne le franchira point que la terre n'ait éprouvé par ses crimes des convulsions épouvantables; mais lorsqu'enfin, dans ces convulsions même, il aura connu la somme de ses forces et l'immense étendue de son pouvoir, lorsqu'à des siècles de trouble et de mensonge auront succédé des siècles de lumière et de vérité, alors, dis-je, lui sera-t-il encore quelque chose d'impossible? Ah! si, malgré la dispersion et la contrariété de ses efforts individuels, il a su

maîtriser le tonnerre, forcer la pesanteur même à l'élever aux régions de la foudre; s'il a su composer les frimas et décomposer les éléments, que ne fera-t-il pas lorsqu'il pourra réunir tant de forces opposées et brisées par des chocs innombrables, lorsque toutes les volontés éparses dans l'univers seront condensées, lorsque l'intérêt particulier sera devenu l'intérêt général, et la vertu le désir éclairé du bonheur! Alors, les éléments soumis, l'homme, respecté de la nature entière, pénétrera dans le sanctuaire de ses lois; il en connaîtra l'enchaînement et les rapports, et la grande vérité qui contient toutes les vérités sera peut-être découverte. »

L'*Éloge de Vauban* valut à Carnot le titre de membre de l'académie de Dijon et de nombreuses félicitations, dont la plus flatteuse fut celle que lui adressa son illustre compatriote Buffon. Le grand écrivain, dans sa lettre au jeune débutant, le loue expressément de son style, et révèle ainsi sa prédilection; mais le compliment n'acquiert que plus de prix par ce caractère de spécialité.

Le style de l'*Éloge de Vauban*, comme en général celui de toute la prose de Carnot, porte un cachet d'énergie sévère qui va bien à la gravité des sujets: « Certaines pages de ses écrits politiques, a dit un publiciste, peuvent être citées comme des modèles de cette éloquence précise que donnent la logique et la conviction. »

L'ouvrage avait fait assez de sensation pour devenir aussi l'objet de quelques critiques. L'une d'elles émana de Choderlos de Laclos, l'auteur du roman trop fameux : *Les Liaisons dangereuses*. C'était presque une bonne fortune qu'une pareille agression. Laclos donna

à la sienne la forme d'une *Lettre à messieurs de l'Académie française*. Il n'y ménage guère plus le héros que son panégyriste : il se demande *si Vauban fut en effet un grand homme? Si la génération présente lui doit de la reconnaissance?* « J'avoue, ajoute-t-il, que depuis longtemps j'ai l'opinion contraire. Elle est le fruit d'un long et sérieux examen, fait peut-être avec trop peu de connaissances, mais avec un grand amour de la vérité. » Et plus loin : « Qui pourra louer M. de Vauban, passant toute sa vie à fortifier et ne faisant pas faire un pas à l'art de la fortification?... On ne doit à M. de Vauban, pour la défense des places, ni d'autres ni de meilleurs moyens qu'à ses prédécesseurs... On trouve que toutes les places ont continué à être construites avec des enceintes bastionnées de même espèce, couvertes de demi-lunes, de tenailles, de contre-gardes, d'ouvrages à cornes, d'ouvrages à couronne; le tout semblable à tout ce qui avait été exécuté jusqu'alors. »

Carnot réfuta cette satire par des *Observations* écrites avec une verve polémique qu'il déployait alors pour la première fois, mais dont il a donné des preuves dans d'autres occasions.

« Vous ne voyez donc, monsieur, dit-il, dans les travaux du maréchal de Vauban, qu'un assemblage de pièces de fortification connues avant lui. Voilà des aveux, je ne dirai pas *précieux*, mais *fâcheux* pour celui qui les fait.

« L'*Esprit des lois* n'est aussi qu'un assemblage de mots imaginés avant Montesquieu; cependant cet assemblage de mots est un chef-d'œuvre. De même, monsieur, la fortification de Vauban n'offre à l'œil qu'une suite d'ouvrages connus avant lui; mais elle présente à l'esprit de celui qui sait observer, des combinaisons

profondes, des chefs-d'œuvre multipliés d'industrie. C'est dans l'art de disposer respectivement ces ouvrages, connus avant lui, c'est dans l'art de profiter de toutes les circonstances locales, c'est dans les manœuvres d'eau ingénieusement imaginées, c'est dans l'art de placer une simple redoute dans un lieu inaccessible, d'où elle prenne des revers sur les tranchées, c'est dans l'art de défiler une branche d'ouvrage si habilement qu'on ne puisse la battre, ni en brèche ni par ricochet, c'est, dis-je, dans tout cela que consiste le mérite de Vauban...

« La véritable fortification, dites-vous, *doit suppléer également au nombre et même à la qualité des troupes, ainsi qu'au génie des commandants.* Ce serait, monsieur, un beau secret à nous apprendre que celui d'une telle fortification; quand vous l'aurez trouvé, je m'engage à vous montrer des canons si bien faits, qu'ils sauront se mettre en batterie d'eux-mêmes et tirer tout seuls. Les forteresses suppléent au nombre, mais non pas à l'intelligence; elles ont au contraire été imaginées pour suppléer à la force matérielle par l'industrie de ceux qui sont chargés de les défendre. »

Laclos avait reproché au maréchal de Vauban d'avoir employé quatre cents millions pour élever d'une main les mêmes places qu'il renversait de l'autre si facilement, et d'avoir coûté à la France plus de la moitié de sa dette, pour laisser à découvert une partie de ses frontières. Carnot réduit ces chiffres à leur juste valeur et conclut ainsi : « Votre évaluation est dix fois trop forte : la dépense occasionnée par les constructions de M. de Vauban n'est pas, comme vous le prétendez, la moitié de la dette nationale; elle n'en est pas la vingtième partie; et toutes les fortifications du

royaume ensemble n'ont pas coûté, à beaucoup près, autant que le seul château de Versailles. »

En 1789, Laclos devint révolutionnaire; il travailla au journal des Jacobins, se lia avec le duc d'Orléans, qu'il accompagna en Angleterre, et servit, dit-on, d'intermédiaire entre ce prince et Mirabeau. Il envoya des projets de réforme à Robespierre; quelques historiens même lui font une part dans la composition des discours politiques de ce tribun, dont le frère avait cependant provoqué contre lui un décret d'accusation. D'autres attribuent à Laclos le récit du 9 thermidor publié sous le nom de Villate.

Brave militaire, d'ailleurs, autant qu'homme d'esprit, Laclos devint, en 1792, chef d'état-major de l'armée des Pyrénées, où Carnot en mission le rencontra. Employé sous le Consulat comme général de brigade, il mourut à Tarente en 1803.

L'*Éloge de Vauban* trouva un autre censeur très-passionné dans le marquis de Montalembert, qui en fit une édition accompagnée de notes critiques. Nous reviendrons sur ce sujet en parlant des relations de Carnot avec l'illustre inventeur de la fortification perpendiculaire.

VII

Nous avons cité l'*Éloge de Vauban* comme le premier écrit de Carnot, bien qu'il eût publié l'année précédente un *Essai sur les machines*, sans nom d'auteur, et seulement avec cette désignation : *par un officier au corps royal du génie*. Il y eut à peu près simultanéité dans la composition de ces deux ouvrages. Malgré le caractère spécial du dernier, si on l'étudie

attentivement, on reconnaît qu'il occupe, dans la vie scientifique de Carnot, une place analogue à celle de l'*Éloge de Vauban* dans sa vie morale et politique : il contient le germe d'une foule d'idées que les travaux successifs de l'auteur ont développées. Carnot lui-même revint plusieurs fois avec amour sur cette première production, qui avait obtenu les éloges de l'Académie des sciences, et après en avoir donné, en 1786, une nouvelle édition avec son nom, il l'étendit et l'amplifia sous un titre à la fois plus général et plus positif : *De l'équilibre et du mouvement* (1803).

L'*Essai sur les machines* est un livre destiné à éclairer les points les plus importants de la théorie mécanique. Le but de l'auteur est de faire bien comprendre que non-seulement toutes les machines connues, mais toutes les machines possibles sont soumises à un principe commun, et de ramener ainsi dans les voies de la simplicité les esprits qui s'évertuent à chercher l'impossible par des moyens extraordinaires. « C'est une loi inévitable, leur dit-il, *qu'on perd toujours en temps ou en vitesse ce qu'on gagne en force*. Tout le monde répète cela ; mais après la lecture des meilleurs éléments de mécanique, où doivent se trouver la preuve et l'explication de ce principe, son étendue et même sa vraie signification sont-elles faciles à saisir? Sa généralité a-t-elle cette évidence irrésistible qui doit caractériser les vérités mathématiques? Si les mécaniciens éprouvaient cette conviction frappante, ne les verrait-on pas renoncer à certains projets chimériques? Ne cesseraient-ils pas de soupçonner qu'il y a dans les machines quelque chose de magique? Les preuves qu'on leur donne du contraire ne s'étendent qu'aux machines simples ; aussi ne croient-ils pas celles-ci capables d'un

grand effet. Mais on ne leur fait pas voir qu'il doit en être de même dans tous les cas imaginables; on ne parle que de celui où il y a seulement deux forces dans le système, et l'on se contente d'une analogie. Voilà pourquoi ces mécaniciens espèrent toujours que leur sagacité découvrira quelque ressource inconnue, quelque machine qui ne soit pas comprise dans les règles ordinaires; ils se croient d'autant plus sûrs de la rencontrer qu'ils s'éloignent davantage de tout ce qui paraît avoir de la relation avec les machines usitées. C'est en vain qu'on leur dit que toute machine se réduit au levier; cette assertion est trop vague pour qu'on s'y rende sans un examen profond. Ils ne peuvent se persuader que des machines qui paraissent n'avoir rien de commun avec celles qu'on nomme simples soient sujettes à la même loi, ni qu'on puisse prononcer sur l'inutilité d'un secret dont ils n'ont fait confidence à personne. De là vient que les idées les plus bizarres, les plus éloignées de la simplicité sont celles qui leur fournissent le plus d'espoir. »

Il faudrait n'avoir jamais assisté à la déception douloureuse de quelque pauvre inventeur, tombant du haut de ses illusions sous le coup d'une démonstration, et plus souvent encore sous celui d'une expérience ruineuse, pour ne pas comprendre l'utilité d'un phare destiné à éclairer l'écueil. Le livre de Carnot est donc en ce sens une pensée de philanthrope autant que de savant. Bien loin, pourtant, de vouloir décourager les véritables inventeurs, il leur dit, au contraire, que « s'il n'est pas raisonnable d'attendre des machines des prodiges hors de toute vraisemblance, elles offrent encore assez d'objets d'utilité pour exercer la plus ambitieuse imagination. »

Nous parlons de ce premier essai de Carnot au seul point de vue qu'il soit permis d'aborder dans un ouvrage comme celui-ci, en nous bornant à ajouter que la tendance caractéristique de l'auteur à simplifier les questions en les généralisant s'y manifeste déjà au plus haut degré. Une des propositions nouvelles qu'il contient l'a particulièrement accrédité auprès des savants, et elle a conservé le nom de *Théorème de Carnot*. L'auteur ne se contente pas de démontrer l'inconvénient des changements brusques de vitesse; il arrive à l'expression mathématique de la perte de force vive occasionnée par de tels changements, facilitant ainsi dans la pratique le calcul de l'effet des machines. Pour l'appréciation de cette découverte, nous devons renvoyer à l'*Histoire des mathématiques* de Bossut, ouvrage classique en ces matières, et à la *Biographie de Carnot* par M. Arago[1].

M. Arago fait à cette occasion une remarque fort ingénieuse sur l'analogie que l'on pourrait presque toujours signaler entre les théories scientifiques et les règles de conduite de leurs auteurs. Il est certain que Carnot, s'efforçant de démontrer le danger des changements brusques en mécanique, est bien le même Carnot, peu partisan des perturbations violentes en politique, et n'ayant recours au mode révolutionnaire que quand la voie réformatrice lui semble tout à fait impraticable.

Si le domaine de la science spéciale est interdit ici, on ne trouvera pas déplacée, peut-être, la citation d'une réflexion philosophique qui termine l'*Essai sur les machines*. Après avoir présenté comme des vérités purement expérimentales les deux lois qui lui ont servi de point de départ, l'auteur poursuit :

[1] Bossut, tome II, p. 200. — Arago, p. 22.

« Les sciences sont comme un beau fleuve, dont le cours est facile à suivre lorsqu'il a acquis une certaine régularité. Mais si l'on veut remonter à sa source, on ne la trouve nulle part, parce qu'elle est partout; elle est répandue en quelque sorte sur toute la surface de la terre. De même, si l'on veut remonter à l'origine des sciences, on ne trouve qu'obscurité, notions vagues, cercles vicieux, et l'on se perd dans les idées primitives. »

VIII

L'année 1783, pendant laquelle Carnot composa l'*Éloge de Vauban* et l'*Essai sur les machines*, fut pour lui une époque de grande activité intellectuelle. Il suivait avec ardeur les progrès de la science, qui produisit alors la décomposition de l'eau et l'invention des aérostats. Cette dernière découverte l'intéressa et l'occupa tout particulièrement. En 1782, à l'occasion d'un Mémoire sur le vol des oiseaux, l'Académie des sciences avait déclaré que l'homme ne parviendrait jamais à se soutenir dans les airs. Deux frères, fabricants de papier à Annonay, lui donnèrent bientôt un éclatant démenti : le 5 juin 1783, MM. Montgolfier élevèrent leur ballon à six mille pieds; et Lalande, secrétaire perpétuel de l'Académie, ayant trop d'esprit pour leur garder rancune, ajoute naïvement au récit du fait : « Nous nous dîmes tous : « Cela doit être; « comment n'y a-t-on pas pensé? » L'histoire de l'œuf de Colomb se reproduit tous les jours.

Quelques mois après, le même Lalande fit insérer dans le *Journal de Paris* une lettre relative aux globes aérostatiques, lettre dans laquelle, tout en exprimant

l'opinion que l'on ne parviendrait jamais à les diriger, il invitait néanmoins les personnes qui s'occupaient de recherches sur ce sujet à faire parvenir leurs observations à l'Académie des sciences. Carnot, étant du nombre, prit l'invitation pour lui et adressa à la savante compagnie, le 17 janvier 1784, un Mémoire détaillé sur les ballons. Il établit dans ce Mémoire qu'un globe aérostatique est d'autant plus facile à mouvoir qu'il est plus volumineux, puisque le nombre des hommes qu'il peut porter est proportionnel à sa capacité, c'est-à-dire au cube de son diamètre, tandis que la résistance qu'il éprouve est seulement proportionnelle à sa surface, c'est-à-dire au carré de ce même diamètre. Les forces mouvantes croissent donc plus rapidement que les résistances. Il en conclut qu'un aérostat de grande dimension pourrait être mis en mouvement par les hommes qui le monteraient. Examinant ensuite par quels moyens on peut accroître la puissance de ces hommes, il rejette les rames, les ailes et les voiles, et il propose un appareil de roues, qui ont de l'analogie, si je ne me trompe, avec celles dont M. Lennox voulait armer, il y a quelque vingt ans, son fameux navire aérien. Mais c'est la chaleur, selon Carnot, qui, produisant par sa force de dilatation un mouvement de systole et de diastole dans le ballon, doit donner l'impulsion à ces roues.

« Remarquez en passant, messieurs, dit-il, combien de bras on épargnera dans les manufactures, lorsqu'on connaîtra mieux la mécanique du feu. Je crois être fondé à prédire qu'avant une dizaine d'années elle produira des révolutions étonnantes dans les arts. »

Cette dernière observation pourra frapper le lecteur, lorsqu'il se rappellera qu'en 1784 la machine à va-

peur, récemment perfectionnée par Watt, n'avait pas encore reçu ses grandes applications aux arts industriels.

« La machine à feu, écrit plus loin Carnot, fournit un principe moteur très-puissant, et l'on peut aussi facilement appliquer ce principe à mouvoir des rames et des roues que des balanciers et des pistons. »

Quelque temps auparavant, le marquis de Jouffroy avait fait sur la Saône une expérience très-décisive de navigation à vapeur, sans pouvoir fixer l'attention publique, et sans obtenir pour sa découverte le brevet qu'il sollicitait. Paris n'entendit parler des bateaux à vapeur qu'en 1803, et le premier pyroscaphe se montra sur l'Hudson en 1807. Nous verrons plus tard que Carnot fut du petit nombre de ceux qui apprécièrent dès son début la belle invention de Fulton.

Carnot terminait la lettre dont nous venons de faire l'analyse, en déclarant que le succès de la navigation aérienne lui paraissait si peu douteux, qu'il se féliciterait d'être choisi pour l'un des constructeurs et des conducteurs de la machine, si l'on voulait en faire l'expérience.

Plus tard, sans doute, cette assurance de jeune homme dut lui paraître téméraire. Cependant il ne désespéra jamais d'une heureuse issue. « C'est l'enfant qui vient de naître ! » s'était écrié Franklin en voyant la première ascension des aérostats. J'ai souvent entendu mon père, dans ses causeries, répéter que lorsqu'on serait parvenu à s'élever et à s'abaisser sans consommer son gaz ni son lest, problème dont la solution n'avait rien que de vraisemblable, il ne s'agirait plus que de faire une étude expérimentale des courants de l'atmosphère pour y naviguer avec presque autant de certitude que sur l'Océan.

La plupart des savants qui se sont occupés sérieusement d'aéronautique sont arrivés à des conclusions analogues, particulièrement Guyton de Morveau, qui semble avoir eu sur ce sujet les idées les plus sages et les plus pratiques. La correspondance des frères Montgolfier nous apprend qu'après avoir songé à plusieurs instruments de direction, et les avoir écartés, ils ne fondaient plus guère d'espérance que sur les observations atmosphériques. Joseph écrivait à son frère Étienne : « Je ne vois de moyen efficace de direction que dans la connaissance des différents courants d'air, dont il faudrait faire une étude; il est rare qu'ils ne varient suivant les hauteurs. »

Cette voie était sans doute la bonne. Les navigateurs ont longtemps pratiqué la mer sur de frêles embarcations avant de bâtir ces citadelles et ces palais flottants qui la dominent aujourd'hui. L'imparfaite montgolfière aurait également servi à étudier le milieu dans lequel fonctionneront plus tard des machines perfectionnées, et l'on posséderait, dès à présent, une carte des vents qui sillonnent l'océan aérien. Déjà certains courants sont bien connus; il serait facile d'en tirer parti pour se familiariser avec le régime de l'air, et former des matelots à la pratique de la nouvelle locomotion. Mais les ballons n'ont été que des jouets, des machines à spectacles; ils n'ont pas rapporté des espaces où ils s'élèvent une expérience fructueuse, une observation profitable au but qu'il s'agit de chercher [1].

[1] Ce but ne semble-t-il pas devoir être singulièrement rapproché aujourd'hui par les importantes recherches du capitaine américain Maury sur les courants de la mer? Leur correspondance avec ceux de l'atmosphère ne laisse-t-elle pas entrevoir la possibilité de grouper ces faits sous des lois générales?

La lettre de Carnot à l'Académie des sciences fut envoyée par elle à Meunier, l'un de ses membres les plus illustres, qui avait eu, dès 1775, le pressentiment de l'aérostat, puisqu'il avait calculé la force ascensionnelle d'une sphère vide abandonnée dans l'atmosphère. Meunier, officier du génie comme Carnot, eut avec lui des conférences, et goûta plusieurs de ses idées. Celle qu'il finit par adopter consistait dans de grandes roues, portant des palettes dirigées obliquement, et semblables à celles des moulins à vent. Il ne prétendait d'ailleurs en faire emploi que pour se placer dans des couches de l'atmosphère où l'action du vent serait favorable. Meunier avait de plus imaginé un moyen de monter et de descendre à volonté, en plaçant son globe plein de gaz hydrogène à l'intérieur d'un autre globe, de manière à ce que l'intervalle compris entre les deux enveloppes pût contenir de l'air atmosphérique. De grands soufflets et des soupapes, manœuvrés par l'équipage, auraient servi à introduire ou à rendre libre une certaine quantité de cet air, selon que l'on aurait voulu augmenter ou diminuer le poids total de la machine.

Des études faites en commun sur un sujet qui les intéressait également, amenèrent entre les deux jeunes savants une étroite liaison; la sympathie de leurs caractères y contribua sans doute aussi.

Meunier serait arrivé bien haut, si sa carrière n'eût pas été fatalement interrompue. Dumouriez paraît avoir eu de grands motifs de haine contre lui, car il le peint dans ses *Mémoires* sous les couleurs les plus odieuses, et consacrant un long chapitre aux travaux de Cherbourg, il ne prononce pas même le nom de l'admirable ingénieur qui les a dirigés; en revanche, il parle beau-

coup de lui-même, et s'attribue une large part dans ces travaux. Meunier sut se faire apprécier des étrangers comme de ses compatriotes. Enfermé dans Mayence, en 1793, il y trouva une mort héroïque, et le roi Frédéric-Guillaume s'écria : « La France perd un grand homme ! » L'armée prussienne transforma son feu de siége en une salve d'honneur au moment où nos soldats déposaient sous le bastion de Cassel le corps du général qui avait intrépidement défendu cette forteresse.

La lettre de Carnot sur les aérostats, demeurée dans les papiers de son ami, passa entre les mains de Guyton de Morveau, puis dans celles de Prieur (de la Côte-d'Or). Elle n'a jamais été imprimée ; mais on doit croire qu'elle fut connue par M. Granville, auteur anglais d'une notice sur la vie de Guyton de Morveau, puisqu'il la cite à l'occasion de la première ascension aérostatique de ce savant à Dijon. Nous nous félicitons d'avoir pu faire connaître cette pièce, que M. Arago regrettait de ne point retrouver dans les archives de l'Académie.

IX

Les campagnes de la guerre de Sept Ans, cette haute école militaire de l'Europe sous le professorat du grand Frédéric, avaient excité parmi nos jeunes officiers une admiration immodérée pour la tactique prussienne. Le comte de Guibert se distinguait entre tous par son enthousiasme. Dans sa jeunesse, il avait servi comme aide de camp de son père en Allemagne, et tout imbu des principes du héros, il avait écrit des panégyriques passionnés de ses savantes lignes. L'ingénieur d'Arçon

plaida contre lui la cause de l'ordre de bataille en colonnes; il opposa au *système de la guerre moderne* et à l'exemple du roi de Prusse, le *système de la guerre nationale* et les opinions du chevalier de Folard[1]. La polémique s'échauffa : d'un côté l'attaque en colonne serrée était proclamée plus conforme à la vivacité du caractère français que les fronts symétriquement alignés. Nos bataillons, disait-on, prennent naturellement cette disposition simple, en masses impulsives; on ajoutait qu'elle épargne le sang des hommes en décidant rapidement le sort des combats. De l'autre côté, tout au contraire, on alléguait que la colonne offrant plus de prise à l'artillerie, rend les luttes plus meurtrières; on vantait les lignes étendues parce qu'elles laissent plus de champ aux grandes manœuvres. Chacun citait ses héros anciens et modernes : Épaminondas et Gustave-Adolphe, César et Turenne. Comme tout est mode et manie chez nous, on vit bientôt la querelle de l'*ordre mince* et de l'*ordre profond* occuper les esprits, à peine reposés de celle des *Gluckistes* et des *Piccinistes*. Cependant la victoire de la discussion aurait pu rester au système prussien, si un argument décisif n'était survenu : l'expérience des guerres de la Révolution[2].

M. de Guibert avait aussi rapporté de l'école de Frédéric un grand dédain pour les fortifications, dédain que ses adversaires prétendaient expliquer par un défaut d'études approfondies sur cette branche de la science militaire. Personne n'oserait faire une telle supposition en parlant du roi de Prusse lui-même; mais

[1] Folard disait avec cet orgueil naïf qui ne messied pas aux créateurs : « Moïse était un grand homme; il avait deviné ma colonne. »

[2] Qui se serait douté que ce vieux débat pût être renouvelé de nos jours ? Il n'y a donc jamais rien de définitif !

n'aurait-il pas puisé l'antipathie qu'on lui attribue pour les places fortes dans le souvenir de la résistance que certains remparts avaient opposée à ses conquêtes? Ce qui permettrait de le croire, c'est que lorsqu'il ne songeait plus à s'approprier le territoire d'autrui, mais à conserver le sien, il ne négligeait pas d'y bâtir des forteresses. Devenu *anti-Machiavel*, il se prononça hautement en leur faveur.

Quoi qu'il en soit, M. de Guibert, dans son *Essai général de tactique*, où il traitait les ingénieurs un peu cavalièrement, leur rappelant que leur nom dérive d'*engin* et non pas de *génie*, avait jeté l'interdit sur les lignes de villes fortes et les camps retranchés. Nommé rapporteur du conseil de la guerre, il sut entraîner dans son système ce conseil, où siégeait pourtant le chef même du corps des ingénieurs, M. de Fourcroy.

Enfin, en 1788, par son influence, un *Recueil de mémoires sur la trop grande quantité de places de guerre qui subsistent en France* fut officiellement publié. Ces mémoires étaient annoncés comme *Extraits des manuscrits de feu le maréchal de Vauban:* on mettait le projet de destruction des citadelles sous le patronage de celui qui en avait construit un si grand nombre. Dans le fait, très-peu d'articles de ce recueil appartiennent à Vauban, et, selon la remarque de l'historien du corps du génie (M. Allent), ces articles ne sont point le fruit d'une pensée systématique : écrits pendant la guerre désastreuse de 1701, ils avaient pour objet de conseiller à Louis XIV une économie rendue indispensable par les circonstances.

Sous prétexte aussi d'une économie d'hommes et d'argent, mais au fond pour augmenter l'armée active, il fut résolu que plusieurs de nos places seraient dé-

mantelées ou abandonnées aux prompts ravages du temps.

L'empereur d'Allemagne avait appliqué, en 1782, une pareille mesure à ses États de Flandre et de Brabant. Il voulait, dit encore M. Allent, « ne laisser à ses peuples aucun asile dans leurs révoltes. » Qu'arriva-t-il? Ce pays n'offrit point d'obstacle à notre invasion en 92, une campagne suffit pour le conquérir; tandis que la France, ayant heureusement résisté à cet imprudent exemple, ses villes de Lorraine et de Flandre arrêtèrent les Autrichiens et les Prussiens au début d'une guerre qui menaçait notre indépendance nationale.

Le système de défense de nos frontières n'était pas l'œuvre du hasard ou du caprice; il avait été créé par l'expérience de deux siècles et le génie de nos plus grands hommes de guerre. Les forteresses y avaient été distribuées de manière à former un ensemble. Le désastreux projet de les ruiner souleva dans les cœurs patriotes des alarmes dont quelques ingénieurs se rendirent les interprètes.

M. de Guibert retrouva sur ce terrain son ancien adversaire d'Arçon, qui le réfuta avec une extrême véhémence.

D'Arçon avait un nom déjà fait dans la science, nom que les batteries flottantes de Gibraltar, malgré leur insuccès, venaient de populariser; il occupait un grade élevé dans l'armée; de plus il était intimement lié avec M. de Fourcroy, chef du corps du génie : il pouvait se permettre bien des choses.

Mais on vit entrer aussi dans la lice, contre le très-puissant rapporteur du conseil, un simple capitaine, sans protection et sans nom. Carnot se permit (août

1788) d'adresser au ministre, comte de Brienne, un travail qui fut imprimé l'année suivante sous ce titre :

Mémoire présenté au conseil de la guerre au sujet des places fortes qui doivent être démolies ou abandonnées, ou examen de cette question : — Est-il avantageux au roi de France qu'il y ait des places fortes sur les frontières de ses États?

L'auteur s'abstient du ton agressif et des personnalités qui déparent souvent le factum de d'Arçon; mais il est d'accord avec lui sur le système le plus convenable à la défense du territoire français.

Tous deux s'appuient sur l'étude du caractère national, essentiellement mobile, sujet aux découragements comme aux enthousiasmes, passant en un moment de l'héroïsme à la panique; ils pensent qu'à nos soldats convient peu la guerre en rase campagne, avec ses vagues hypothèses où se perd l'imagination, avec ses fronts alignés et ses *stagnations flegmatiques*, pour employer le langage de d'Arçon; tous deux se souviennent qu'une seule défaite peut ruiner un empire : Arbelles, Pharsale, Vouillé, Hastings, Prague en fournissent le témoignage; qu'un pays dénué de villes de guerre est à la merci de l'ambition de ses voisins : la Pologne en présente un triste exemple; tous deux se disent que les Français ont souvent succombé dans de grandes batailles, mais que leur histoire est pleine de services décisifs rendus par les places fortes : Calais arrêta pendant une année entière Édouard et son armée; Orléans fut le boulevard sauveur de la France après la désastreuse journée d'Azincourt; Charles-Quint, presque constamment victorieux en pays découvert, vint échouer devant Metz et devant Marseille; sans nos forteresses de Flandre et d'Alsace, qui donnèrent à Villars le temps

de préparer son triomphe de Denain, comment nous serions-nous relevés de Ramillies et de Malplaquet? Tous ces exemples sont tirés de notre histoire; en voici de plus modernes qui lui appartiennent aussi, malheureusement à un titre différent : le conquérant de l'Égypte alla briser sa fortune contre les murailles de Saint-Jean-d'Acre, le conquérant de l'Espagne contre celles de Cadix; tandis que chaque pierre de Saragosse coûtait la vie à un de nos soldats : « Les places fortes, dit Montecuculli, sont les ancres sacrées qui sauvent les États. »

Les deux écrivains dont nous traduisons la pensée songent aussi au péril des libertés publiques en présence des armées considérables et des généraux en chef. Or, les villes fortifiées diminuent l'importance des corps militaires, qui deviennent trop souvent des instruments d'oppression; et voilà pourquoi Machiavel, le grand fauteur du despotisme, s'exprime chaudement contre elles. « Les places fortes, dit à son tour Montesquieu, sont redoutées par les États despotiques. Ils n'osent les confier à personne, car personne n'y aime l'État et le prince. »

Carnot et d'Arçon, quoique ingénieurs, savent se préserver de la faute dans laquelle sont tombés souvent les meilleurs stratégistes, celle d'attribuer à leur arme spéciale une imprudente prépondérance. Ils ne regardent les forteresses que comme des accessoires, mais des accessoires indispensables; ils cherchent à combiner tous les moyens, et leur système conserve à l'infanterie le grand emploi qui lui appartient, surtout depuis les guerres de Louis XIV.

L'un et l'autre établissent les avantages d'une alliance des forces mobiles avec les forces inertes. Les

places de guerre servent de positions de sûreté et de magasins de ravitaillement; ce sont des pivots d'opérations, des points d'appui sagement espacés, les cases d'un grand échiquier sur lequel s'exerce l'habileté des généraux, refusant, différant ou hâtant le combat; ce sont, en cas de revers, des abris où peuvent se réparer les défaillances, et d'où les forces renaissantes peuvent s'élancer de nouveau sur l'ennemi. L'impétuosité française est une qualité précieuse; mais il est de la nature de l'impétuosité d'avoir des intermittences : il faut donc à nos soldats des repos de corps et d'esprit.

La guerre ainsi entendue n'a rien, comme on le voit, de l'attitude passive; elle garde aux Français leur rôle assaillant, mais aux heures choisies; toutes ses opérations sont des détails offensifs. Les deux écrivains sont d'accord avec Folard et avec tous nos grands capitaines pour déclarer que c'est là notre triomphe.

« En vain, dit Carnot, au lieu de s'attacher à perfectionner ses qualités naturelles, à tirer parti de son intelligence et de sa vivacité, en vain essayera-t-on de courber le Français sous le joug de la discipline du Nord; on étouffera son génie particulier pour l'affubler d'un caractère factice, qu'il ne pourra soutenir dans l'occasion, et dans lequel il restera toujours inférieur aux peuples dont ce caractère fut emprunté. »

Nous appelons l'attention sur cette pensée; elle éclaire singulièrement le système de Carnot; on verra que partout il se pose ce problème : transformer la défense de manière à pouvoir y appliquer les qualités militaires d'un soldat essentiellement propre à l'attaque. « Le caractère national du Français est d'attaquer toujours, dira-t-il vingt ans plus tard dans son traité *De la dé-*

fense des places; il gagne de l'audace en allant à l'ennemi; il en perd s'il attend; un rôle passif ne lui convint jamais. » Et il enseignera aux garnisons l'art de repousser l'assiégeant par une série de mouvements agressifs.

Les Français ont conservé la vivacité gauloise : s'ils furent battus à Ramillies, à Malplaquet, comme ils l'avaient été à Hochstet, c'est parce que, mal dirigés, ils permirent à leurs adversaires de prendre l'initiative.

Dans le mémoire que nous examinons, le jeune officier poursuivait sa tendance à combiner les spécialités de sa profession avec les hautes considérations politiques. Quelques citations peuvent résumer ses opinions sur la question de la guerre :

« La guerre est par excellence l'art de conserver; l'art de détruire en est l'abus.

« Toute guerre juste, toute guerre qui mérite ce nom, est essentiellement défensive et le droit du plus faible.

« C'était sans doute pour qu'une maxime si simple, mais si facile à oublier au faîte des grandeurs et de la prospérité, restât toujours présente au cœur des rois et des dispensateurs de leur puissance, que dans les siècles reculés le commandement des armées était uni au sacerdoce et à tout ce qu'il y a de plus respecté parmi les hommes.

« Aujourd'hui encore, les princes ne se déclarent point la guerre sans avoir pris Dieu à témoin de la justice de leur cause. Serait-ce pour braver l'Être suprême qu'ils emploieraient cette vaine formalité? Serait-ce pour se jouer des peuples, auxquels ils doivent l'exemple des vertus et de la bonne foi, qu'ils invoque-

raient si pathétiquement, dans leurs manifestes, les lois de l'équité et de la religion naturelle?

« S'il est un pays en Europe dont l'intérêt particulier soit d'accord en ce point avec les principes de cette morale universelle, de cette grande politique qui considère toutes les nations comme les parties d'un même peuple, c'est sans doute la France. Dans quelle affreuse désolation ce royaume ne fut-il pas plongé toutes les fois qu'il voulut se livrer à l'ambition et à la manie des conquêtes? Que nous rapportèrent du fond de l'Allemagne ces brillantes armées envoyées pour les querelles d'autrui? Qu'en résulta-t-il, sinon que nos trésors ont enrichi des pays misérables par eux-mêmes, et que les champs de la Bohême et du Hanovre restent engraissés du sang de nos soldats? Quel trouble dans toute l'Europe et quels maux dans la France ne causa point la hauteur de Louis XIV? Les provinces qu'il a conquises coûtèrent quatre fois plus que s'il en avait acheté la souveraineté à prix d'argent; et si nous faisions encore une pareille acquisition, tous les revenus de l'État ne suffiraient pas pour payer les intérêts de la dette nationale. »

Jean-Baptiste Say a donné plus tard cette formule économique : « La guerre coûte plus que ses frais; elle coûte tout ce qu'elle empêche de gagner. » Carnot s'attache plus volontiers au point de vue moral; mais, comme il ne s'agit pas encore de réaliser le vœu des sociétés de la paix, il cherche simplement un moyen de constituer les armées, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, pour la défense et non pour la conquête. Si tous les États organisaient leurs forces dans la même pensée, les guerres deviendraient rares.

Certes, on dut trouver ce langage nouveau dans la

bouche d'un jeune officier, qui ne pouvait attendre sa fortune que de son épée. Il ne craint de braver ni les préjugés de sa profession, ni la défaveur d'un peuple où chaque enfant rêve un uniforme et accompagne le tambour des battements de son cœur, où l'odeur de la poudre est un encens.

Poursuivons nos citations :

« Tous les efforts de la France doivent être, suivant Carnot, tournés vers la sûreté de ses frontières.

« Or on ne peut opposer à son ennemi que deux sortes de forces; les unes actives : ce sont celles qui agissent par elles-mêmes, c'est-à-dire les différents corps de troupes qui composent l'armée; les autres passives : ce sont les êtres inanimés que les hommes savent employer au succès de leurs opérations, principalement les fortifications naturelles et artificielles.

« De cet exposé simple, il suit qu'on doit employer les forces passives de préférence aux forces actives toutes les fois qu'elles peuvent être suppléées les unes par les autres, mais surtout dans le cas où le système de guerre défensive doit prédominer; car c'est user de machines pour économiser des bras, remplacer la force par l'industrie, et réduire l'ennemi à combattre des murailles et des masses de terre avec des hommes.

« A la vérité, ces forces passives n'ont aucune action spontanée; seules elles ne pourraient tenir lieu de forces actives; mais, unies à ces forces actives, elles en multiplient les effets; elles sont des points d'appui qui doublent leur énergie et mettent leur ressort en activité. »

Ceux-là même qui insistent sur l'inutilité des places fortes recommandent comme une des parties essentielles de l'art de la guerre de s'emparer des positions qui

assurent un avantage décidé à l'égard de l'ennemi, sans songer qu'ils tombent dans la plus évidente contradiction. Qu'est-ce, en effet, que se fortifier, sinon occuper à l'avance une de ces positions avantageuses dont la possession a été reconnue utile par l'expérience des guerres précédentes? Qu'est-ce que la construction d'une forteresse, si ce n'est la création d'une de ces positions, là où la nature n'en avait point fait, afin d'établir un équilibre de force entre les diverses frontières?

Carnot ajoute que les fortifications artificielles offrent même un avantage sur les fortifications naturelles (rivières, montagnes, etc.) : ces dernières deviennent des postes pour l'ennemi s'il parvient à nous y devancer ou à s'en emparer, tandis que le premier occupant d'une forteresse est toujours celui qui l'a établie; il est facile d'ailleurs de faire sauter une ou deux faces de bastions pour rendre une place inutile entre les mains de l'ennemi, si l'on est réduit à l'abandonner.

Carnot se prononce donc de la manière la plus absolue pour le maintien des places fortes, qu'il nomme des *monuments de paix;* il s'appuie principalement sur cette considération qu'elles permettent de diminuer considérablement l'armée permanente et de laisser aux travaux pacifiques et productifs la portion nombreuse et robuste que cette armée prélève chaque année sur la jeune population du pays.

Nous ne le suivrons pas dans les calculs par lesquels il démontre qu'un État qui a besoin de deux cent mille hommes pour sa sûreté en temps de paix, sans places fortes, peut en épargner la moitié s'il emploie des défenses artificielles. « Les armées permanentes, dit-il, énervent le royaume en minant la population, enlèvent

les cultivateurs à la campagne, corrompent les mœurs des villes, épuisent pendant la paix les ressources qu'on devrait ménager pour les temps de crise. » Il ajoute : « En supposant même qu'elles puissent rendre autant de services que les places, elles font payer ces services trente fois plus cher. Depuis qu'on a posé la première pierre de la première forteresse du royaume jusqu'à nos jours, ces monuments, auxquels la France dut tant de fois son salut, n'ont pas coûté autant que la seule cavalerie depuis vingt-six ans qu'elle n'a pas tiré l'épée. »

A ces considérations économiques, beaucoup d'autres viennent se joindre. « Mais la principale aux yeux de l'humanité, s'écrie l'auteur, c'est que lorsqu'on perd une forteresse on perd seulement l'ouvrage des hommes, au lieu qu'en perdant une bataille on perd les hommes eux-mêmes. »

Ses idées s'étendent d'ailleurs bien au delà du simple maintien des places fortes; il voudrait réformer le régime militaire tout entier.

On sait si cela était nécessaire : un avancement sans règle, où l'hérédité, la faveur et la vénalité entraient à peu près seules en concurrence; un mode de recrutement qui avait presque absolument éloigné les volontaires, et n'amenait plus que des gens sans vocation; telles étaient les causes du spectacle qu'offrait alors l'armée : incapacité dans les chefs, démoralisation parmi les inférieurs. Les soldats tenaient si peu à leur drapeau que pendant les premières campagnes de la guerre de Sept Ans, on avait compté cinquante mille désertions à l'ennemi. Quelques améliorations introduites successivement, et particulièrement par l'ordonnance de 1788, qui réservait au moins certains droits à

l'ancienneté, étaient loin d'avoir rendu excellent notre état militaire. Il fallait le restaurer par la base. La pensée de créer une armée vraiment nationale préoccupait vivement Carnot; il dépose incidemment dans son Mémoire l'ébauche du système qu'il avait conçu.

Des trois cent mille hommes qui constituent les troupes françaises, il voudrait qu'en temps de paix un tiers seulement fût en permanence. Mais ce tiers, suivant lui, ne devrait pas être toujours composé des mêmes individus. Tous passeraient successivement dans la partie active pour y faire le service et s'y former à la discipline : « c'est-à-dire que ce corps de cent mille hommes, toujours sur pied, serait une espèce d'école militaire, où chacun des trois cent mille soldats de l'armée irait à son tour; et lorsqu'au bout d'un an ou dix-huit mois, il serait suffisamment instruit, on le renverrait chez lui achever le temps de son engagement, à la condition de se présenter si le pays en avait besoin. »

Quant à l'objection banale qu'il faut, pour former un soldat, plus qu'un an ou dix-huit mois, l'auteur y répond en invoquant l'expérience :

« Les troupes nationales du roi de Prusse ne sont assemblées que six semaines par an. Nous l'imitons en tout, excepté en ce qu'il a de mieux et en ce qui convient le plus au génie de notre peuple. Sans doute, les soldats anciens sont très-précieux; mais un soldat ancien est celui qui a fait la guerre. Celui qui n'a fait que pirouetter sur une esplanade pendant huit ans est aussi nouveau que celui qui pirouette depuis six semaines. »

Pour faciliter les levées militaires et en améliorer la composition, Carnot pense qu'on devrait affranchir les paroisses de la milice, et leur remettre sur les imposi-

tions une somme pareille à ce qu'il en coûte annuellement pour les recrues, en les chargeant de faire elles-mêmes ces recrues :

« Obligées de remplacer à leurs dépens les sujets qui manqueraient par mort ou par désertion, elles seraient intéressées à n'en choisir que de bonnes mœurs et de bien constitués; et sans doute elles se piqueraient de n'envoyer que des hommes qu'elles pourraient avouer pour leurs enfants. » — Il demande aussi que les paroisses soient autorisées à engager des hommes mariés : « Ces soldats ne se sépareraient de leurs familles que pour le temps de leur instruction, et ils mettraient dans leurs conditions qu'en cas de mort on prendrait soin de leurs femmes et de leurs enfants... Le sort d'une armée composée de pères de famille n'intéresserait-il pas le patriotisme bien plus qu'une troupe de célibataires et de gens on ne peut plus mal choisis, pour la plupart? »

En résumé :

« Supprimer la milice et tous les désordres qu'elle entraîne après elle; rendre pendant la paix soixante-dix mille hommes à l'agriculture et aux arts; ménager pour la guerre un corps formidable de troupes nationales choisies et disciplinées, toujours existant, toujours prêt à se porter où l'exigent les besoins de l'État; rendre la levée du soldat douce, facile, économique; l'attacher à sa condition par le bien-être; n'exiger de lui que le quart au plus du service auquel on l'astreint aujourd'hui; mettre nos frontières en sûreté contre les plus grands revers de la fortune; et cela sans augmenter les dépenses du département de la guerre, mais au contraire en les diminuant de beaucoup, et en soulageant le peuple; convertir les forces destructives en

forces conservatrices; étendre progressivement en Europe ce système salutaire, par la prépondérance que donnera toujours la grandeur du royaume, lorsqu'on voudra substituer le vrai pouvoir aux petites intrigues de cabinet; ouvrir enfin la voie à cette paix universelle, si désirée par Henri IV : voilà ce qu'on oserait à peine espérer d'un renversement total des usages et des préjugés reçus parmi nous; et tels seraient néanmoins, si la passion du bien public ne m'abuse, les effets que produirait un simple changement dans la fausse proportion qui existe aujourd'hui entre les forces actives et les forces passives de la France. »

Carnot termine ainsi son mémoire :

« O Louis XVI! c'est à vous qu'il appartient de remplir le vœu du grand Henri. Ce vœu n'est point une chimère : celui qui règne sur les Français peut tout lorsqu'il veut le bien. Déjà votre sceptre s'étend sur les puissances étrangères par la prudence et la modération; imposez-leur le devoir d'être heureuses : à votre voix, la douce paix descendra des cieux; elle se reposera sur la France; elle étendra ses ailes sur toutes les nations. Et qu'une telle paix, donnée par la justice et la bienfaisance, sera différente de cette paix d'épuisement et de faiblesse qui ressemble à l'abattement d'un malade après son délire, et dans laquelle les peuples restent engourdis par leur impuissance plutôt que maintenus par la prospérité! »

Il est facile de voir combien les idées du travail que nous venons de résumer offrent d'analogie avec celles que le temps et la réflexion ont aujourd'hui le plus accréditées. Bien que nos institutions militaires, produites par l'esprit de la Révolution, aient incontestablement

et notablement amélioré le moral de nos armées, on ne le consulterait pas sans utilité.

Un manuscrit original de ce mémoire est conservé au dépôt général des fortifications. J'en possède un autre qui présente avec celui-ci quelques variantes. Marchi en donne l'analyse dans son grand ouvrage italien : *Architettura militare.* (Roma, 1810, 6 vol.)

Le régime des milices et de l'enrôlement vénal ou forcé, déjà vivement critiqué par Turgot, fut dénoncé dans les cahiers des baillages et des sénéchaussées. Le 4 août, on le signala parmi les abus qui devaient disparaître de nos institutions. Il disparut en effet, mais deux ans plus tard, sur un rapport de M. de Lameth. (Décret du 1 mars 1791.) Toutefois l'Assemblée constituante n'osa pas achever son œuvre et rendre le service militaire, ou du moins son apprentissage, obligatoire pour tous les citoyens. Deux ans plus tard encore, les dangers de la patrie mirent de fait la nation entière sur pied; et pourtant, dans les lois qui vinrent ensuite régulariser l'état militaire, ce principe que « tout Français doit le service à son pays » n'eut, cette fois aussi, d'autre conséquence que de rendre tous les Français égaux devant les chances du hasard.

X

On a vu par quelques mots de nos citations, que Carnot donnait volontiers à sa pensée des allures indépendantes. Cette habitude ne devait pas tarder à amener pour lui des suites fâcheuses.

Le marquis de Montalembert, novateur ingénieux,

qui mourut en 1800 doyen des généraux français et doyen de l'Académie des sciences, s'était posé comme un réformateur de l'art de fortifier. Il prétendait rendre les frontières des États impénétrables, au moyen d'un ensemble de grandes lignes permanentes, soutenues par des forteresses ; et ces forteresses à leur tour imprenables par des casemates à plusieurs étages à l'épreuve de la bombe, et destinées à recevoir de puissantes batteries. Ces batteries, à l'abri des coups de l'assiégeant, pouvaient vomir contre lui le feu le plus vif et le plus soutenu. Vauban, sur la fin de sa carrière, voulant essayer de restituer à l'art de défendre les places un peu de l'énergie qu'il lui avait enlevée par ses perfectionnements dans l'art de les attaquer, avait recommandé et pratiqué lui-même l'emploi des casemates, toujours comme un accessoire cependant, et qui fut délaissé après lui. Montalembert essayait d'en faire le principe fondamental des constructions défensives.

L'auteur de ce système, auquel il donnait le nom de *fortification perpendiculaire*, à cause de la direction du tir de ses batteries, n'appartenant point à l'arme du génie, l'esprit de corps éleva des objections sans nombre contre ses idées. Montalembert obtint cependant du ministre de la guerre, prince de Montbarrey, qu'un fort ou château de bois, casematé selon ses plans, serait construit dans l'île d'Aix, à l'embouchure de la Charente. Ses adversaires s'empressèrent de déclarer que la commotion des premiers coups de canon disloquerait les assemblages et renverserait tout l'édifice, où d'ailleurs, selon eux, les canonniers ne manqueraient pas d'être étouffés par la fumée. Ni l'une ni l'autre de ces prophéties ne se réalisa : l'expérience, faite en présence d'un grand nombre d'officiers français et étrangers,

réussit au delà de toute attente. Le commandant de la province, M. Voyer d'Argenson, qui dans le principe avait traité les casemates de Montalembert d'invention chimérique et ruineuse, écrivit en ces termes au ministre, en lui transmettant le procès-verbal des faits :

« Vous apprendrez, sans doute avec satisfaction, que l'épreuve du fort en bois de l'île d'Aix a obtenu un plein succès.

« On a vu cinquante-six pièces de canon du calibre de trente-six et onze du calibre de douze, exécutant pendant deux heures un feu successif, un feu par salves de batteries, et un feu par salves générales, toutes à la fois, sans que la fumée ait opposé aucun obstacle à sa durée, et sans qu'on ait ressenti le moindre ébranlement. Les canonniers, les officiers, les spectateurs, personne n'a éprouvé la plus petite incommodité. L'on ne peut faire, en ce genre, une expérience plus forte et plus décisive. »

Mirabeau, à qui rien n'échappait, parle d'expériences analogues qui se faisaient en Allemagne vers le même temps (*Monarchie prussienne*).

Toutefois, ceux qui avaient condamné d'avance la théorie de Montalembert, ne se rendirent point à l'évidence. Leur jugement, il faut le croire, était dicté par une pensée patriotique : la France, dont tous les postes fortifiés avaient été construits d'après l'ancien système, passait aux yeux de l'Europe, comme à ses propres yeux, pour le pays le mieux défendu à ses frontières; pouvait-on permettre de troubler cette précieuse sécurité?

Un autre sentiment, moins aisément justifiable, s'opposait à l'adoption des idées nouvelles.

Le corps du génie était alors dirigé par un *premier inspecteur général des fortifications*, homme instruit,

laborieux, zélé, dont les travaux méritèrent l'éloge de Condorcet; mais qui, « manquant de lucidité dans l'esprit, » subissait au plus haut degré les préventions du métier, enracinées chez lui par un grand âge. La fidélité aux traditions est une vertu, sans doute, pour un chef, qui doit savoir résister aux imprudentes innovations; mais il ne faut pas qu'elle dégénère en hostilité à tout progrès. Or M. de Fourcroy, chargé du dépouillement des portefeuilles de Cormontaingne, était sorti de leur étude persuadé (il le déclarait hautement) que l'art de fortifier les places, poussé par ce célèbre ingénieur au suprême perfectionnement, n'était plus désormais susceptible d'en recevoir aucun. Sa religion professionnelle se fondait sur ce double axiome: la science des fortifications est infaillible, et M. de Cormontaingne est son prophète.

Ainsi disposé, il était naturel que M. de Fourcroy jetât l'interdit sur la réforme et se mît à la tête de ses adversaires. Ceux-ci, en dépit des démonstrations et des expériences, eurent assez de crédit auprès du ministre pour faire ranger l'idée de Montalembert dans la classe des rêveries dont les bureaux de la guerre sont encombrés. Puis, invitant l'opinion publique à ratifier leur sentence, ils en exposèrent les motifs dans un *Mémoire sur la fortification perpendiculaire présenté à l'Académie des sciences* (1786). Cet ouvrage, annoncé comme *rédigé par plusieurs officiers du génie*, avait effectivement pour auteur M. de Fourcroy, aidé par le major Grenier, en retraite depuis longtemps, et par M. de Frescheville, officier beaucoup plus jeune, chargé seulement des calculs et des dessins. Chacun reconnut tout d'abord la main qui avait dû tracer de pareils mots: « Toute nouveauté proposée en fortification est une preuve de l'i-

gnorance de son auteur, parce que tout est trouvé dans ce grand art. »

Lorsque parut l'*Éloge de Vauban*, M. de Montalembert, déjà aigri par l'injustice, et prévenu contre tout ce qui sortait de la plume d'un ingénieur, ayant trouvé dans ce livre quelques phrases un peu vives sur les détracteurs du corps du génie, eut le tort de s'en formaliser. Elles ne s'appliquaient pas le moins du monde à l'inventeur de la fortification perpendiculaire, que Carnot ne connaissait pas encore. L'antipathie que le jeune capitaine manifestait en toute occasion pour le pédantisme et la routine aurait dû, d'ailleurs, lui concilier la bienveillance d'un novateur. Cependant Montalembert publia, sous le voile de l'anonyme, une édition de l'*Éloge de Vauban*, accompagné des notes les plus injurieuses pour son auteur[1]. Non content de cela, persuadé que Carnot avait pris part à la rédaction du *Mémoire* des officiers du génie, il le désigna nominativement dans une réponse véhémente à ce mémoire (1787).

Carnot, dans l'intervalle, avait porté son attention sur les idées de M. de Montalembert. L'*Art défensif supérieur à l'offensif* : ce titre seul avait de quoi le séduire. Mais, pour se livrer à la séduction, il fallait savoir vaincre les préjugés de l'esprit de corps; il fallait s'affranchir des traditions de l'école; il fallait, ce qui est plus difficile encore, oublier des personnalités dont Montalembert, absolu comme le sont les inventeurs, ne s'était pas fait faute. Carnot eut toute la bonne foi et toute l'abnégation nécessaires pour cela. Il eut en outre le courage d'oser dire tout haut sa pensée. C'était quelque chose, comme on va le voir :

[1] *Éloge de Vauban*. Ouvrage enrichi d'observations par un amateur, 1786.

Sur le corps du génie pesait un gouvernement si despotique qu'un officier ne pouvait rien imprimer au sujet de sa profession qui n'eût passé sous les yeux des chefs. Carnot se rendit coupable d'une infraction de ce genre : il adressa à M. de Montalembert une lettre apologétique de son système, et exigea que cette lettre fût publiée. M. de Montalembert la plaça, en effet, en tête d'une édition nouvelle de sa *Réponse au Mémoire sur la fortification perpendiculaire*.

Nous allons reproduire en entier la lettre de Carnot, parce qu'elle est le premier document de sa querelle avec les chefs du corps du génie; et aussi parce que certaines expressions y témoignent de l'indépendance, disons si l'on veut de la crânerie, avec laquelle le jeune capitaine ne craignait pas de traiter les titres nobiliaires en parlant à un grand seigneur :

« Mon général,

« Je ne reviens pas de l'étonnement que m'a causé la note qui me concerne, insérée page 10 de votre ouvrage. Je m'y trouve accusé de vous avoir donné des qualifications offensantes au dernier degré; et je suis d'autant plus sensible à cette accusation extraordinaire que, si elle était fondée, j'aurais méconnu les premiers devoirs de l'honnêteté, de la décence, et les égards infinis que tout militaire doit à un officier général aussi recommandable, sentiment dont en mon particulier je suis véritablement pénétré.

« Vous n'ignorez pas, mon général, le peu de ménagement avec lequel certains auteurs ont traité les officiers d génie. J'aurais pu, j'aurais dû peut-être mé- rs invectives et m'abstenir d'y répondre; mais

du moins, en récriminant, je ne me suis permis aucune personnalité, et si j'avais été assez inconsidéré pour le faire, vous n'en auriez sûrement pas été l'objet.

« J'ai si peu voulu dénigrer votre ouvrage, mon général, que je ne le connaissais pas encore. Il paraissait, à la vérité, sous le nom d'un officier général et d'un membre de l'Académie des sciences ; mais comme ces titres n'annoncent ordinairement guère plus de mérite réel, chez un homme de qualité, que ceux de duc ou de cordon bleu, ce ne pouvait être une raison bien forte, ignorant alors que vous faites une exception honorable pour vous et pour les corps célèbres dont vous êtes membre.

« Je l'ai lu depuis, cet ouvrage si estimable, si plein de génie; je lui ai rendu justice toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, et je ne cesserai de la lui rendre toutes les fois qu'elle se présentera, n'ayant rien tant à cœur que de connaître la vérité et de voir briller la lumière, de quelque part qu'elle vienne.

« Maintenant que vos casemates sont connues et éprouvées, la fortification va prendre une nouvelle face et devenir un art nouveau. Il ne sera plus permis de fortifier sans elles, ni d'employer les revenus de l'État à faire du médiocre quand on peut faire du bon ; à vous seul en sera l'honneur; il est impossible qu'on vous le conteste. Il est certain que vous avez résolu le problème longtemps et inutilement cherché, de procurer des feux couverts en grand nombre et faciles à exécuter; problème le plus important de l'architecture militaire. Mais il faut laisser à la vérité le temps de se faire jour; il faut qu'on puisse examiner, discuter, séparer ce qui est excellent d'avec ce qui a besoin de nouvelles méditations. Vous seriez-vous flatté, mon général, qu'on re-

noncerait en un instant et sans peine à des méthodes pratiquées depuis longtemps et transmises par les maîtres de l'art, pour adopter des principes qui les renversent de fond en comble? Vous-même y regarderiez de près, et peut-être pourriez-vous changer bien des choses à vos projets, s'il était question de les exécuter. Laissez donc un peu mûrir les idées, et qu'il vous suffise pour le moment d'être bien convaincu que votre théorie ne peut tarder à devenir la base de notre système défensif.

« Si vous avez cru voir, mon général, des ennemis et des détracteurs dans tout ce qui porte le nom d'officier du génie, vous avez été trompé. Quoique ce corps n'ait point l'avantage de vous posséder, nous ne croyons pas en avoir moins le droit de vous compter parmi ses plus illustres membres. Quiconque étend nos connaissances, quiconque nous fournit de nouveaux moyens d'être utiles à notre pays, devient notre confrère, notre chef, notre bienfaiteur; et loin qu'il excite notre envie, nous partageons sa gloire et sommes fiers de ses talents. Croyez, mon général, que c'est le sentiment le plus universel d'un corps qui fait profession de sacrifier son temps et sa vie à l'État; croyez qu'il n'est aucun de nous qui n'apprît avec le même plaisir, de M. le marquis de Montalembert, à bien fortifier les places, que du brave d'Essé[1] ou du chevalier Bayard à les bien défendre.

« Je suis avec le plus profond respect, mon général,

« CARNOT,

« Capitaine en premier au corps royal du génie. »

On peut signaler dans cette lettre l'expression d'un

[1] André de Montalembert, seigneur d'Essé et de Panvilliers, défendit Landrecy, en 1543, contre toutes les forces de l'Empereur, et ce prince,

engouement qui se dissipa plus tard; mais Carnot conserva toujours une haute opinion de la valeur de M. de Montalembert, malgré certaines bizarreries de caractère dont il eut parfois à souffrir de sa part [1].

Montalembert, d'ailleurs, en répondant à son admirateur, prit soin de désavouer ses attaques contre l'*Éloge de Vauban*.

Quelque mesuré que fût le ton de Carnot dans sa lettre, et quoiqu'elle ne contînt aucune allusion blessante pour le corps du génie, la hardiesse du jeune militaire qui osait se séparer des opinions officielles alluma contre lui la colère de ses supérieurs. On chercha l'occasion de le perdre : sa cassation fut sollicitée. Ce parti fut néanmoins jugé trop violent. Tout ce qu'on put obtenir du ministère fut une lettre de cachet. Encore fallut-il lui donner pour prétexte une querelle de rivalité suscitée à Dijon par un projet de mariage de Carnot avec une demoiselle de cette ville, querelle qui avait eu quelque éclat. Le capitaine du génie fut embastillé au château de Béthune.

Pendant ses séjours à Dijon, Carnot, accueilli dans la famille du chevalier de B***, très-intimement liée avec la sienne, avait conçu pour une des filles de la maison une affection à laquelle cette jeune personne

après trois mois de siége, fut obligé de le lever. D'Essé commanda avec un égal succès les armées du roi en Écosse. Il fut enfin chargé de la défense de Thérouanne, où il périt sur la brèche le 12 juin 1553.

[1] Voici, au sujet de Montalembert, la dernière énonciation de sa pensée :

« Un amour-propre mal entendu lui a suscité des adversaires qui, au lieu de s'attacher à montrer simplement l'abus qu'il avait fait de son principe, ont attaqué le principe lui-même. M. de Montalembert a certainement rendu un service important à la fortification, en ramenant les idées sur les feux casematés, qu'on regardait avant lui comme impraticables en grand, tandis que le contraire est prouvé. » (*De la défense des places fortes*, 3e édit. in-4, p. 253.)

n'était pas demeurée insensible. Leur mariage était convenu, et l'époque presque fixée, quand M. de B***, changeant d'avis, voulut donner sa fille à un officier d'infanterie, plus favorisé de la fortune[1]. Carnot apprend cette nouvelle ; et sur-le-champ, sans congé, il part de sa garnison, en Artois, accourt à Dijon, et provoque en duel son rival. Il y avait là, sans doute, un fait répréhensible, et que la sévérité militaire ne pouvait excuser; mais les ennemis de Carnot en profitèrent avec empressement pour faire tomber sur lui des rigueurs excessives.

Victime d'un acte arbitraire, le prisonnier, du fond de son cachot, rédigea un Mémoire pour se plaindre d'avoir été condamné sans qu'on l'eût entendu, sans qu'il sût même de quel attentat on l'accusait. Ce Mémoire, où il dévoilait avec énergie le complot tramé contre lui, n'arriva point sous les yeux du ministre de la guerre, M. de Puységur. Mais il ne suffisait pas au jeune officier de se justifier devant ses supérieurs hiérarchiques; son cœur avait une autre exigence : il adressa à sa marraine, femme très-distinguée, qu'il chérissait et dont l'opinion lui était précieuse, un écrit explicatif de sa conduite, rédigé, m'a-t-on dit, avec effusion; cet écrit, malheureusement, ne s'est point retrouvé [2].

[1] Mademoiselle de B*** s'est mariée plus tard, mais non pas à la personne à laquelle son père l'avait destinée. Elle est morte, il y a déjà bien des années, en exprimant le regret de n'avoir pu partager l'existence de l'ami de sa jeunesse, si traversée de peines que l'eussent faite les événements.

[2] Madame Tiffet, d'une famille alliée à la nôtre, était une personne accomplie. Objet de grandes passions, que sa réserve irréprochable avait condamnées au silence, elle conservait dans un coffre secret, vu seulement par quelques amis, les riches offrandes que des adorateurs demeurés inconnus lui avaient adressées. Je ne l'ai vue que dans un âge très-avancé;

Sur ces entrefaites, le prince Henri de Prusse, faisant un nouveau voyage en France, désira visiter nos places de guerre du Nord, construites par Vauban; M. de Puységur voulut donner au prince un guide capable de lui faire apprécier les ouvrages du maître; il désigna Carnot. Nécessité fut alors de lui dire que l'officier auquel il destinait cet honneur se trouvait sous les verrous; le ministre se fit apporter le Mémoire justificatif du capitaine du génie, et sur sa lecture rapporta l'arrêt surpris à sa religion.

La mise en liberté de Carnot fut un sujet de réjouissance pour la ville de Béthune, où il était fort aimé. On le fêta dans un banquet; il y eut le soir des illuminations : la résistance à l'oppression se manifestait déjà sous mille formes.

Quelques biographes expliquent autrement la disgrâce éprouvée par Carnot. « Le vrai motif de cette persécution, dit l'un d'eux, c'est qu'il avait pris hautement la défense des sous-officiers et soldats du régiment de Champagne (cavalerie), en garnison à Hesdin, vexés pour cause de patriotisme, lors de la première de toutes les affaires militaires qui précédèrent la Révolution. »

Ceci est tout simplement un anachronisme, le fait dont il s'agit étant postérieur à la détention de Carnot. Mais ce qui est exact, c'est son intervention dans cette circonstance :

Le régiment de Royal-Champagne, ou du moins les soldats et sous-officiers de ce régiment, avaient donné le premier exemple d'un pacte fédératif avec la milice citoyenne, malgré l'opposition de leurs chefs et celle de

elle portait encore les traces de sa splendide beauté d'autrefois, et ce grand air de dignité personnelle qu'inspire le sentiment de toute supériorité.

la municipalité d'Hesdin. L'Assemblée nationale, dans un sentiment contraire, les en félicita, et le ministre la Tour-du-Pin, ayant ordonné de faire partir le régiment, l'Assemblée suspendit cet ordre, qui avait le caractère d'une punition. A cette cause d'irritation s'en joignirent d'autres, qu'il serait trop long de rapporter, mais qui se trouvent exposées dans les *Révolutions de Paris* de Prudhomme. On renvoya sans jugement trente-six cavaliers avec des cartouches jaunes, et un jeune officier, M. d'Avoux, qui les avait soutenus, fut mis au cachot dans la citadelle d'Arras.

Carnot aussi plaida leur cause avec vivacité, ce qui ne contribua pas à le remettre en faveur.

L'intervention de l'Assemblée nationale dans les différends entre les soldats et leurs chefs, et l'habitude que prenaient les premiers de chercher recours auprès d'elle, attestaient les progrès de l'idée civique dans l'armée; mais c'était aussi, il faut bien le dire, une cause de désordres et de désorganisation. Partout les amis de la Révolution voulaient faire fraterniser l'armée avec la milice bourgeoise, tandis que ses adversaires nourrissaient entre ces deux forces publiques une mésintelligence utile à leurs desseins. De cette opposition d'efforts naissaient des conflits et nécessairement un grand relâchement de la discipline militaire.

Quelques biographes de Carnot ont parlé de prétendues humiliations qu'il aurait essuyées de la part du ministre de la guerre Brienne, et qui l'auraient jeté dans les rangs des ennemis de la cour. Jomini répète cette erreur, sans y ajouter foi, car il dit aussitôt après: « C'est la nature de ses études et les exemples séduisants de l'antiquité qui le rendirent républicain. » L'*Éloge de Vauban* et ses autres écrits du même temps

prouvent surabondamment, en effet, que les opinions de Carnot n'avaient pas attendu, pour se former, l'excitation d'un mécontentement personnel.

Nous croyons donc avoir assigné aux persécutions exercées contre lui leur véritable cause. On en ajoutera, si l'on veut, une seconde, également étrangère à la politique : le jeune capitaine venait de faire imprimer et d'envoyer au conseil de la guerre sa réfutation du projet d'abandon des places fortes. Or, ce projet avait pour auteur, comme on le sait, le rapporteur même du conseil, M. de Guibert, *officier général investi de la confiance exclusive du principal ministre*[1]. On n'attaque pas sans danger un tel adversaire. Le sort de Carnot dépendait plus directement, il est vrai, de M. de Fourcroy, chef du corps du génie; mais voici comment le caractère de M. de Fourcroy est dépeint dans les notes de service d'un officier qui l'avait eu sous ses ordres (le général Filley).

« Le commandement haut et dur, un peu trop de politique et d'ambition, et *un talent tout particulier pour se procurer des protections.* »

Serait-il téméraire de chercher dans cet ensemble de circonstances et de renseignements l'explication de certaines complaisances et de certaines sévérités?

Quelle que puisse être cette explication, nous devons noter qu'il n'y est pas fait la moindre allusion dans une pièce assez importante datée de Béthune, le 28 septembre 1789, et adressée par Carnot à l'Assemblée nationale. Cette pièce a pour titre : *Réclamation contre le régime oppressif sous lequel est gouverné le*

[1] C'est ainsi que le désigne d'Arçon dans ses *Considérations militaires et politiques*.

corps du génie. Inspiré sans nul doute par son aventure personnelle, l'auteur n'y raconte pourtant son incarcération qu'incidemment, très-brièvement, comme un exemple à l'appui de griefs exposés dans l'intérêt général du corps.

Il y sollicite la création d'un comité d'officiers élus par leurs pairs, et chargé de discuter librement toutes les idées nouvelles relatives à l'art des fortifications. Revenant à cette occasion sur le système de Montalembert, il signale un grand avantage des batteries couvertes proposées par cet ingénieur : le service de l'artillerie pouvant s'y faire avec peu de danger, comme dans l'entre-pont d'un navire, serait, dit-il, aisément confié aux habitants mêmes des villes attaquées, c'est-à-dire à la garde nationale; de sorte que l'armée permanente tout entière resterait disponible pour tenir la campagne.

Le citoyen se montre encore ici inséparable du militaire.

Carnot, dans sa polémique en faveur de Montalembert, n'eut pas seulement à lutter contre le mauvais vouloir de ses chefs; il eut pour adversaires presque tous ses camarades. D'Arçon, son allié dans la question des places de guerre, prit en main la cause du corps du génie contre l'inventeur de la fortification perpendiculaire, et mit à le combattre autant de violence que de persistance. Montalembert rentra plusieurs fois en lice, et chaque fois, irrité par la résistance, il exagéra les défauts de son système. D'Arçon lui répliqua. Les deux antagonistes continuèrent leur bataille jusque pendant la Révolution, ne s'épargnant pas les railleries et les invectives. Cependant Carnot eut le bonheur, non pas de les réconcilier, mais, après les avoir préservés

tous deux des orages de cette époque, de pouvoir les employer tous deux, quoique nobles, au service de la République.

Quant à lui-même, déployant l'énergie et la ténacité qui appartiennent aux convictions impérieuses, il ne se laissa ni ébranler dans ses opinions favorables aux idées de Montalembert, ni détourner dans le devoir qu'il s'était imposé de les répandre et de les affirmer. Au mois d'octobre 1789, il écrivait de nouveau à M. de la Tour du Pin, ministre de la guerre, cette lettre d'un style un peu insolite. Je dois dire toutefois que le texte original me manque, et que je la traduis mot pour mot sur un recueil allemand[1] :

« Au moment où vous allez tracer, d'accord avec les membres de l'Assemblée nationale, une nouvelle constitution pour notre pays, je dois vous communiquer une observation de la plus haute importance. Elle consiste dans la nécessité de faire éprouver par un comité les nouvelles théories de l'art de fortifier. Le système du général de Montalembert mérite avant tout cette distinction. On connaît, monsieur, vos préjugés contre ce système; mais c'est un motif de plus pour croire que vous observerez l'impartialité la plus grande dans le choix des membres du tribunal chargé de le juger, et que vous y donnerez toute votre attention. Au nom de la patrie que vous servez, j'ose vous dire qu'averti maintenant, vous vous rendriez coupable d'un crime si vous négligiez des moyens propres à la défense du royaume, si vous n'épargniez pas annuellement à l'État trente millions et la moitié de son armée, et si vous ne faisiez pas remarquer à l'Assemblée nationale toute

[1] *Die Zeitgenossen*. Les Contemporains, article biographique sur Carnot.

l'importance de ces mesures. Je n'ai pas attendu la révolution actuelle pour admettre une doctrine si importante au bien de l'État; je suis jusqu'à présent le seul des officiers du génie qui l'approuve publiquement. »

On conçoit aisément, d'après notre récit et nos citations, pourquoi Carnot, déjà capitaine en 1783, était encore simple capitaine en 1791, lorsqu'il entra à l'Assemblée législative.

Plusieurs autres mémoires sur l'organisation militaire et sur celle du corps du génie en particulier, furent encore adressés par Carnot au ministre de la guerre, mais avec des résultats peu satisfaisants, ce qui semble attesté par le ton de cette lettre, écrite à Montalembert dans un jour de découragement[1] :

« Saint-Omer, le 1er mai 1791.

« Il y a plus d'un an que je ne vous ai point écrit; l'espérance de voir se terminer notre organisation militaire m'a toujours tenu dans l'incertitude. Enfin la voici ; mais il en ressortira peu d'avantage pour la propagation de votre théorie : preuve nouvelle qu'il est plus facile de réformer de fond en comble la constitution d'un royaume que de vaincre l'esprit de secte d'une poignée d'individus. Pour ce qui me concerne, je ne puis changer ma conviction, parce qu'elle est fondée sur la raison. Je me suis, il est vrai, attiré une foule d'ennemis, ce qui me chagrinerait fort si je pouvais me croire dans l'erreur, ou si je n'avais depuis longtemps renoncé à tout projet d'ambition.

« Avec la puissance invincible de la vérité, il s'en est fallu de peu que vous ne gagniez votre procès.

[1] Comme la précédente, cette lettre est traduite du recueil allemand : *Die Zeitgenossen.*

Comme homme de bien, mon général, contentez-vous de cette gloire pendant votre vie, et attendez de la postérité la juste appréciation qui vous est due. Soyez assuré qu'aucun intérêt ni aucune passion ne sauraient me déterminer à trahir une conviction que j'ai avouée publiquement, et si le destin fait que j'obtienne jamais quelque influence, je promets de ne l'employer qu'à faire triompher la raison et la justice. »

L'étendue que nous avons donnée à l'exposé de cette polémique semblera, nous l'espérons, justifiée par son importance dans la vie de Carnot. D'ailleurs, on n'en trouverait guère que la trace dans les publications militaires d'une époque plus récente : les préjugés de profession se sont très-effacés, et l'on est arrivé sur toutes ces choses à des appréciations beaucoup plus calmes.

XI

Tout en songeant aux perfectionnements généraux de l'organisation militaire, Carnot ne négligeait pas la partie technique de son métier d'ingénieur, et nous avons de sa main de nombreux devis de travaux, faits à Béthune en 1788 particulièrement. Mais de telles occupations ne pouvaient suffire à l'activité d'un esprit comme le sien. Aussi le trouvons-nous parmi les jeunes hommes qui saluaient avec enthousiasme l'ère des grandes réformes, et qui, pleins d'espoir dans l'Assemblée constituante, s'empressaient de lui adresser le fruit de leurs réflexions.

Comme exemple de cette fécondité juvénile, nous citerons, quoiqu'il repose évidemment sur des évaluations exagérées, un projet relatif aux biens ecclésiastiques qui venaient d'être mis *à la disposition de l'État*

(loi du 2 nov. 1789). Ce projet est daté du 2 avril 1790, et rédigé sous forme de *Mémoire à l'Assemblée nationale sur le rétablissement des finances.*

L'auteur propose, non pas de vendre les biens du clergé pour payer les dettes de l'État, mais de payer les dettes de l'État avec ces biens même en nature.

« Supposons par exemple, dit-il, que je possède un contrat de cinquante mille livres sur le roi : il me sera donné en payement un bien ecclésiastique ou une terre du domaine en valeur de cinquante mille livres à dire d'experts. Je ferai connaître à ma municipalité les biens ecclésiastiques ou domaniaux qui sont à ma convenance. Sur ma requête, les officiers municipaux en feront faire l'estimation par des jurés, et d'après leur dire, il m'en sera délivré une quantité équivalente à la somme qui m'est due. L'acte sera ensuite ratifié par les assemblées de district et de département, après quoi l'État se trouvera libéré envers moi, et nul ne pourra me troubler dans ma possession.

« Voici les avantages qui me semblent résulter de ce système :

« 1° L'État serait tiré de crise à l'instant, ayant à payer de moins cette année deux cent cinquante millions, montant des intérêts de sa dette; les acheteurs auraient en échange les fruits de l'année 1790, dont la récolte est assez prochaine, et dont cependant le produit ne peut entrer au trésor royal que dans près d'un an, si la régie en est conférée aux administrations locales;

« 2° La dette nationale serait éteinte, par conséquent la banqueroute impossible et la confiance rétablie;

« 3° Le clergé serait dépossédé sans aucun espoir de retour;

« 4° Les charges de judicature et autres pourraient être remboursées sans difficulté;

« 5° Les assignats, contrats et papier-monnaie quelconques, pouvant être convertis en biens-fonds, reprendraient crédit jusqu'à leur anéantissement total;

« 6° Enfin, on éviterait la baisse excessive et subite des biens-fonds, qui aura lieu nécessairement si l'État met en vente à la fois une grande quantité de ces biens.

« Je ne vois aucune objection solide contre ce système; car si l'on dit que l'État, en remboursant une dette dont les intérêts vont à deux cent cinquante millions, se prive en même temps d'un revenu annuel de même somme, je répondrai : 1° Que cela n'est pas exact, puisque parmi les biens à vendre se trouvent beaucoup de bâtiments qui ne rapportent rien; 2° Qu'on diminuera ainsi prodigieusement pour la suite les embarras des diverses administrations locales, embarras qui entraînent à la longue des négligences, des abus et des pertes considérables; 3° que l'État se trouve dans le cas d'un particulier qui, ayant de grands biens, aurait aussi de grandes dettes; or, tout le monde convient qu'en pareil cas il est plus avantageux de céder une partie de ses biens pour acquitter ses dettes, que de conserver de vastes possessions grevées. *Qui s'acquitte s'enrichit :* jamais proverbe ne fut plus vrai, surtout lorsqu'il est question d'un grand propriétaire qui ne peut régir par lui-même; 4° en acquittant le capital de la dette, on obvierait à l'inconvénient de cette circulation forcée outre mesure, par laquelle la masse des impôts est recueillie chaque année de tous les points du royaume, pour passer par la filière du trésor royal et se répandre de nouveau dans

les campagnes. L'acquittement de la dette équivaut à un revirement de parties infiniment avantageux à la libre circulation de l'argent...

« Je finirai par observer que l'État gagnerait à peu près cinq milliards à l'arrangement que je propose; car il est probable que la valeur totale des biens du clergé est au moins de dix milliards, et la dette nationale s'élève à la moitié au plus. »

XII

Si l'analyse des premiers travaux de Carnot a pris tant de place dans nos pages, c'est que ceux qui les ont suivis les ont fait à peu près oublier; c'est surtout parce qu'il nous importait de montrer que cette phase de sa vie est l'introduction logique de tout le reste. Après avoir connu ce jeune homme animé par la passion du bien public, franchement ennemi des abus et des priviléges, ardent pour les innovations qui promettaient un heureux avenir au peuple, nul ne s'étonnera de le voir s'élancer dans la lice ouverte au patriotisme, et vouer à la politique la même énergie qu'il avait déployée dans les recherches et dans les luttes de la science; ses opinions étaient dès lors tellement formées, que dans deux occasions, où une destitution menaçait de briser sa carrière, il n'hésita pas à les manifester:

Dans les premiers jours d'août 1790, des militaires de la garnison de Nancy, qui croyaient avoir à se plaindre de la gestion de leurs intérêts, demandèrent à leurs chefs une reddition de comptes. Mal accueillis dans leur réclamation, ils écrivirent à l'Assemblée nationale, et lui envoyèrent une députation. Les lettres furent in-

terceptées, et les députés mis en prison par ordre du ministre de la guerre. L'Assemblée se montra envers ces soldats pleine de sévérité. Un officier général, chargé de les faire rentrer dans le devoir, accomplit sa mission avec violence; sa vie fut menacée; l'insubordination devint complète. Le peuple prit parti pour les militaires insurgés; on se battit. Cependant la rébellion fut vaincue au prix de beaucoup de sang.

Le régiment suisse de Châteauvieux était surtout compromis dans cette malheureuse affaire. Ce qu'il en restait après le massacre fut livré à une justice militaire prompte et terrible : vingt-sept soldats furent pendus, quarante et un condamnés aux galères. Plus tard un décret de l'Assemblée législative rendit ces derniers à la liberté.

Cet événement émut toute la France. Les Parisiens se rappelaient que le régiment de Châteauvieux, au 14 juillet, en refusant de tirer sur eux, avait facilité leur victoire[1]. De vives controverses s'élevèrent sur la conduite du gouvernement et sur les droits civiques des militaires. Carnot plaida très-hardiment la cause de ceux-ci.

En prenant leur parti, il ne s'inspirait pas seulement, comme beaucoup d'autres, du sentiment révolutionnaire : il était aussi déterminé par une conviction réfléchie, dont nous retrouverons plus tard l'expression dans un discours à l'Assemblée législative sur les limites de l'obéissance militaire.

L'affaire de Nancy ne pouvait pas d'ailleurs et ne devait pas être jugée au point de vue étroit de la discipline. Au point de vue politique, les soldats adressant

[1] Le fait fut contesté plus tard par Dupont de Nemours dans une lettre à Pétion; mais on le tenait généralement pour vrai.

leurs réclamations à l'Assemblée, gardienne des droits de tous les citoyens, et s'insurgeant parce qu'on les repoussait sans examen, représentaient la Révolution ; M. de Bouillé, au contraire, le général royaliste, envoyé pour réprimer leur mouvement, représentait l'ancien régime; résistant aux droits nouveaux.

La seconde circonstance à laquelle nous avons fait allusion est relative à la fuite du roi. Lorsque cette nouvelle parvint dans la ville qu'il habitait, Carnot déclara publiquement que, selon lui, l'Assemblée devait considérer cet acte de Louis XVI comme une abdication, et que la facilité avec laquelle on avait gouverné en son absence montrait assez la possibilité de constituer la France en république. Ces paroles ont été rapportées par des auditeurs qui avaient été surpris de leur nouveauté et alarmés de leur audace.

A Paris on l'eût été beaucoup moins : les Constitutionnels, réunis chez un de leurs chefs, M. de la Rochefoucauld, mirent tout simplement en délibération la déchéance de Louis XVI et l'abolition de la royauté. A la même occasion, Fox exprima, pour la France qu'il aimait, le vœu de la voir en république ; mais, contraste curieux, à la même occasion aussi, dans le salon de madame Roland, les Girondins ayant pour la première fois parlé de république, Robespierre, présent à la conférence, accueillit cette idée avec ironie.

Cependant le nom de Carnot, jusqu'en 1792, ne se trouve pas mentionné dans les annales de la Révolution. Quelques biographes, ainsi que nous l'avons dit, se sont autorisés de ce silence pour le compter au nombre des émigrés. Ces biographes pouvaient fort bien ignorer l'attitude politique prise par un simple officier dans sa garnison, et, ne s'expliquant pas sans doute comment

un républicain zélé aurait pu demeurer inactif pendant les premières scènes révolutionnaires, ils ont trouvé naturel de le mettre en contradiction avec lui-même. Mais, s'ils avaient étudié l'esprit de Carnot, positif et réfléchi autant que son âme était ardente, ils auraient aisément compris qu'à l'approche des grands événements que tout le monde prévoyait, il avait dû sentir le besoin de se recueillir dans l'étude et la méditation. Son respect et son amour pour la patrie ne lui auraient pas permis de la servir dans une fonction nouvelle, sans s'y être préparé aussi sérieusement qu'il l'avait fait pour la profession militaire; mais, lorsqu'il jugea ses forces proportionnées à la tâche, il accepta avec confiance le mandat des électeurs du département qu'il habitait depuis son entrée au service.

Avant d'observer ses pas dans cette voie nouvelle, accompagnons-le encore une fois au pays natal.

XIII

Depuis que la nécessité de se créer des carrières diverses avait dispersé les fils de Claude Carnot, il ne s'était pas écoulé une seule année sans qu'ils se fussent trouvés ensemble à un rendez-vous de famille. Les avocats venaient en vacances et les officiers en congé, ceux-ci voyageant à bidet lorsqu'ils partaient de garnisons différentes, ou, lorsqu'ils pouvaient aller de compagnie, achetant une petite voiture qu'ils revendaient en arrivant. Il n'y a pas très-longtemps qu'il existait encore dans le pays quelques vieilles carioles auxquelles on assignait cette origine.

Tous reprenaient alors avec bonheur les habitudes de

cette maison chérie, où l'esprit de tradition conservait religieusement l'heure, la place et la forme de chaque chose, où de vieux serviteurs accueillaient comme leurs propres enfants les maîtres qu'ils avaient portés dans leurs bras. Aujourd'hui même que des jeunes femmes et une génération nouvelle ont pris possession de tout cela, l'esprit traditionnel, routinier, si l'on veut, mais respectable, n'a point abdiqué son empire; il dispute le terrain pied à pied aux envahissements du comfort moderne.

Le manoir domestique est le conservateur des liens de famille. Que de frères, séparés souvent par leurs devoirs et par leurs intérêts, deviendraient étrangers les uns aux autres, s'ils n'avaient cet aimant commun vers lequel leurs désirs les ramènent toujours! Les hommes faits, comme les jeunes gens, quittent avec joie la vie bruyante ou affairée, des hôtels somptueux ou des scènes passionnées, pour quelques jours de vacances dans une maisonnette, au milieu des plaisirs simples et des sentiments calmes. Là, c'est un animal aimé qui vous reconnaît et vous caresse; ici des arbres que vous avez vu planter, la branche où s'attachait votre balançoire, la lisière de bois où vous avez abattu votre première pièce de gibier, la charmille sous laquelle vous avez promené vos délicieuses rêveries de jeunesse, le banc où s'asseyait votre grand-père au soleil, la fenêtre où votre mère cousait pour réparer vos petites destructions : tout est si plein de souvenirs d'innocence, que l'on rougirait de souiller un tel sanctuaire par de mauvaises pensées.

Nous vivons dans un temps où les jouissances du présent sont absorbantes, où l'on ne songe guère à l'avenir, et point du tout au passé. La propriété n'a de

valeur aux yeux que par son produit; on défriche le bois qui ombrageait la famille; on transforme en usine la maison patriarcale; on vend les épaulettes de son père et la robe de noces de sa mère, pour en retirer de l'or et de la soie; on mettrait sans scrupule le pied sur leur tombe pour se hausser de quelques centimètres.

Certes, nous n'entendons pas que le respect du passé entrave le progrès, que la terre demeure couverte de toutes les pierres que les vieilles générations ont amoncelées : il faut que l'homme nourrisse ses enfants de son corps, comme il les anime de son esprit. Soyons donc de notre siècle : préférons la cheminée calorifère à la cheminée au grand manteau, sous lequel nos aïeux s'asseyaient, plus enfumés que chauffés; préférons même (dussions-nous être rebelles à une fantaisie éphémère) de moelleux coussins aux fauteuils de cuir ou de bois anguleux, et, pour notre usage, les meubles modernes à l'antique bahut : il y a présomption favorable au nouveau, bien que la mode adopte parfois le médiocre et le pire. Mais ne nous laissons pas entraîner à regarder ce monde comme une grande hôtellerie où l'on change de chambre tous les jours, sans écrire son souvenir dans aucune. Les existences se greffent les unes sur les autres, et la tradition se transmet par des objets matériels comme par l'esprit. Conservons la religion des pénates; ne laissons pas s'éteindre le foyer domestique; son feu est sacré. Efforçons-nous, au contraire, de réaliser pour toutes les familles ce qui ne fut jusqu'ici qu'un bienfait exceptionnel; désirons à chacune d'elles un manoir où les enfants puissent s'entourer des souvenirs de leurs pères.

Et ne craignons pas, en marchant dans cette ligne, de contrarier une autre tendance qui invite les peuples

à la fraternité universelle. Les affections doublent leur force en se multipliant. Soyons assurés que les meilleurs frères et les meilleurs fils sont aussi les meilleurs patriotes, et que les meilleurs patriotes sont les meilleurs hommes.

Les réunions de la famille Carnot à Nolay n'étaient pas seulement une époque de réjouissances intimes : partout à la ronde on célébrait l'arrivée de ces braves jeunes gens, qui promettaient de devenir la gloire du pays. Ils retrouvaient des camarades d'enfance et se replongeaient avec ivresse dans un heureux passé. Les parties de chasse et de campagne se succédaient journellement, et j'ai encore entendu vanter l'adresse des deux officiers, qui abattirent plusieurs fois l'oiseau au tir de l'arquebuse dans les fêtes du voisinage.

Cependant l'entrevue de 1788 fut attristée : on y pleurait la mort d'une bonne mère. Elle fut aussi plus solennelle que de coutume : le grand orage politique approchait, et des pressentiments profonds agitaient les âmes. A la fin du repas d'adieux, présidé par le chef de la famille, avant de se séparer, les six fils de Claude Carnot et leur sœur cachetèrent une bouteille de vieux vin, la déposèrent dans un placard, et convinrent entre eux qu'elle ne serait ouverte qu'en présence de tous et pour fêter une nouvelle réunion.

Mais celle-ci devait être la dernière. Ils se séparèrent, chacun appelé par les devoirs de sa profession. La fortune a dispersé leurs enfants et leurs petits-enfants plus qu'ils ne le furent eux-mêmes. Le sentiment patriarcal n'est cependant pas éteint parmi eux, et ils tournent souvent leurs regards vers le berceau de la famille.

C'est à cette époque intermédiaire de sa vie, époque

de calme avec un tonnerre grondant au loin, époque d'étude et de rêverie, que Carnot composa quelques stances sous ce titre : *Adieux à mon printemps*. Un critique allemand les a rapprochées de la fameuse ode de Schiller sur l'*Idéal* ; c'était leur faire beaucoup trop de gloire. Les deux poëmes n'ont qu'un point de ressemblance : ils ont été écrits au même âge ; ils sont le fruit d'un même épanchement intime[1].

Voici les *Adieux à mon printemps* :

Sur son fuseau perfide,
Déjà les doigts de la parque homicide
De mon printemps rapide
Ont filé les beaux jours.
Ses ailes inconstantes
Emportent les fleurs brillantes,
Les grâces sémillantes,
Les folâtres amours.

Adieu, charmante ivresse,
Adieu, désirs, adieu, vive tendresse,
Aimable enchanteresse
Qui captivais mes sens.
Adieu, douces chimères,
Toujours vaines, toujours chères,
Promesses mensongères,
Délicieux tourments.

O toi, nature sage,
N'as-tu donc point, en formant ton ouvrage,
Pour le déclin de l'âge
Réservé de bonheur?
Viens, amitié sensible,
Viens, de ton charme paisible,
Remplir, s'il est possible,
Le vide de mon cœur.

Carnot avait environ trente-six ans. Il appelait l'ami-

[1] Schiller dit de son œuvre : « C'est un cri de la nature, sans art, et presque sans forme, trop individuel pour être jugé comme poésie. L'auteur s'est soulagé d'un poids qui l'oppressait plutôt qu'il n'a obéi à un besoin de création. »

tié à remplir *le vide de son cœur*. Un sentiment plus tendre se chargea de ce soin.

Son frère Carnot Feulins, après avoir parcouru avec succès les grades inférieurs, était devenu comme lui capitaine du génie. Il était, en 1790, en garnison à Saint-Omer. Admis dans les meilleures maisons de la ville, il fut présenté dans celle de M. Jacques Dupont, honorable citoyen, qui avait été directeur des établissements militaires de l'Ost-Frise pendant la guerre de Sept Ans, et qui reçut en 1792 une pension de l'État à titre de récompense nationale. M. Dupont avait trois filles, distinguées par leur beauté et par leur éducation. Carnot Feulins plut à la seconde et l'obtint en mariage. Son frère aîné vint lui servir de témoin et représenter leur père à la cérémonie. On chantait encore dans ce temps-là aux repas de noces; il chanta des couplets improvisés pour la circonstance et pleins de sensibilité, qui se sont conservés dans la famille.

A quelques mois de là, Carnot l'aîné fit une chute assez grave et se blessa à la jambe. Son frère se rendit aussitôt près de lui, et, afin qu'il ne manquât d'aucun soin, il le fit transporter à Saint-Omer dans la maison de son beau-père, où s'était installé le jeune ménage. Carnot y devint en effet l'objet des attentions les plus délicates. L'aînée des demoiselles, excellente pianiste, employait son talent à le distraire, et, afin de lui faire garder un repos ordonné par le médecin, elle apprit le jeu de tric-trac que le malade aimait. De son côté, pour reconnaître tant de bontés, et pour occuper ses loisirs, il lui faisait des couplets, que sa jeune infirmière mettait en musique. Enfin, quand la cure fut terminée, un nouveau mariage était arrangé : Carnot épousa Sophie Dupont le 17 mai 1791. La troisième sœur fut

mariée quelque temps après à M. Collignon, commissaire des guerres sous l'ancien régime et inspecteur aux revues sous la République[1]. La double alliance des deux frères Carnot avec deux sœurs tendrement unies resserra plus que jamais leurs liens d'amitié; leurs familles n'en formèrent qu'une seule, et lorsque ma mère nous fut enlevée, notre excellente tante s'efforça de la remplacer. Aujourd'hui cette vénérable femme, qui conserve à près de quatre-vingt-dix ans toute sa vivacité de cœur et d'esprit et toute la fraîche amabilité de la jeunesse, voit grandir ses arrière-petits-enfants; seule survivante d'une génération éteinte, qu'elle représente

[1] Il y avait aussi un fils, qui mourut jeune, et pour lequel on avait acheté une charge de *commissaire des guerres au département de Normandie*, car tout se vendait alors.

Ceci vient de me donner occasion d'ouvrir les livres de comptes de mon grand-père, et j'y copie cet article que sa date rend caractéristique :

« Du 4 août 1789,

« Par un décret de ce jour de l'Assemblée nationale, toutes les seigneuries étant supprimées sans indemnité, je perds celles de la mairie du Barques et de Canteleu, ainsi que la haute justice de Moringhem. »

Plus loin on lit encore :

« 16 mai 1791,

« Reçu en assignats le remboursement de mon office de conseiller secrétaire du roi. . . . . 80,000 liv.
Je n'avais payé cet office que. 72,500

« Bénéfice. . . . . 7,700 liv.

« Reçu également le remboursement de l'office de commissaire des guerres, acheté pour mon fils. . . . . 70,000 liv.
Je l'avais payé. 76,000

« Perte. . . . . 6,000 liv. »

Si l'on en juge par cet exemple, les titulaires d'offices remboursés n'auraient pas eu trop à se plaindre. C'est pour tirer cette conséquence que nous avons fait la citation.

parmi nous, rien n'égale le respect et l'affection dont elle est entourée[1].

Carnot Feulins n'était pas seulement un militaire recommandé par sa bravoure et ses talents; c'était un homme du monde vraiment séduisant. Il avait vécu à Strasbourg dans une société brillante, qu'animait la présence du prince Maximilien de Bavière, futur roi, alors colonel du régiment d'Alsace au service de France. On désignait Feulins dans ses garnisons par ce titre : *le bel ingénieur*. Son organe plein et sonore, son élocution facile, l'appelaient aux succès de la tribune. Il devint président de la Société populaire de Saint-Omer, puis électeur et président du corps électoral du département; enfin il fut élu le premier député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative.

Son frère, aimable aussi dans le monde, où l'avait suivi cette épithète de *gentil*, obtenue par son enfance, avait des habitudes de cabinet qui l'isolaient davantage; il était moins répandu et moins connu que Feulins. Lui aussi, cependant, présida la Société populaire dans sa ville de garnison, fut nommé électeur et député.

De ce moment, Carnot l'aîné et Carnot le jeune (c'est ainsi qu'on les distingua) appartiennent à l'histoire politique de la France. L'*Almanach historique et critique des députés*, recueil fort peu bienveillant pour la nouvelle Assemblée, leur consacra ces lignes : « Même profession, même grade, même talent, même génie; ils ont toutes sortes de ressemblances, et, s'ils diffèrent entre eux, ce n'est que par l'âge et par la figure[2]. »

[1] J'écrivais ceci en 1854.

[2] On a souvent confondu les deux frères, et attribué à l'un ce qui appartenait à l'autre. La *Table des procès-verbaux de la Chambre des représentants des Cent-Jours*, publiée en 1844, désigne un seul personnage du

Si ces deux frères n'eussent pas été avant tout des hommes de conviction, au lieu de monter sur la brèche pour soutenir leurs opinions républicaines et de s'exposer aux fatigues, aux chagrins, aux malheurs qui ont abrégé la vie de l'aîné, ils se seraient renfermés dans leur carrière militaire commencée avec éclat; tous deux vraisemblablement seraient parvenus au sommet de la hiérarchie, et auraient figuré parmi les hauts dignitaires de l'Empire et de la Restauration. C'est un autre lot qu'ils ont choisi : pauvres, proscrits, mais récompensés par l'estime publique, ils n'ont jamais regretté leur vie de sincérité et de dévouement.

nom de Carnot, à la fois comme pair de France et comme représentant. Des documents officiels rédigés avec cette négligence font cependant foi pour l'histoire.

CARNOT A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

1791-1792

I

Je comparerais volontiers un pays en révolution à nos grandes cuves de vendange : dans la cuve des passions, tout s'agite, de la surface au fond, depuis le vin le plus généreux jusqu'à la lie la plus immonde; mais la fermentation purifie et ennoblit la liqueur.

La France nous a donné ce spectacle : nous avons vu se mêler dans son sein les éléments les meilleurs et les plus mauvais dont se composent l'homme et la société; et de ce chaos, tour à tour affreux et sublime, qu'est-il enfin sorti? Une notion plus juste et plus élevée des droits de l'individu, de ceux des nations et de la solidarité universelle.

On a peine à concevoir le nombre et l'importance des faits accumulés dans la vie d'un seul peuple en si peu de temps. Jamais années ne furent plus remplies; aussi que de volumes écrits pour les raconter! Et cependant l'histoire de cette fertile période reste toujours

à faire. L'héritage de la Révolution, disputé, gaspillé, usurpé, désavoué aussi par tant de bénéficiaires qu'il a enrichis, n'a pas cessé d'être en litige. A quel moment l'historien aurait-il pu tenir la balance du juge?

La Révolution est comme les colosses d'Égypte, ou comme les immenses toiles de Rubens : vus de trop près, ceux-là n'offrent que des entassements abrupts; celles-ci des hardiesses de pinceau qui nous troublent. Considérez-les à distance, les détails se fondent et s'harmonisent; plus le spectateur s'éloigne, et mieux l'ensemble devient appréciable à ses yeux.

L'instinct populaire semble pourtant n'avoir pas eu besoin de cette épreuve : les principes de la Révolution se sont immédiatement incarnés dans la nation française. Alarmée par de funestes excès, trompée par de perfides tacticiens, aveuglée par les mirages de la gloire militaire, elle a pu dévier momentanément; mais rien ne l'a découragée, ni les souffrances ni les vains tâtonnements; et, quoiqu'elle n'ait pas réalisé un seul instant son idéal, elle ne l'a jamais abandonné. Toutes les fois qu'elle s'est levée pour détruire un pouvoir ennemi, sa première pensée, son premier cri, ont été un retour vers la formule républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité. Nous avons vu, au 24 février, ces mots, demeurés gravés au fond de la mémoire nationale, reparaître avec une promptitude qui semblait tenir du miracle, sur les édifices publics, spontanément, comme si les bras de tout un peuple y eussent travaillé.

Que nous dit-elle, en effet, cette admirable formule? Elle nous dit que la Révolution a créé des droits nouveaux, des intérêts nouveaux, des sentiments nouveaux, un corps et une âme pour une France régénérée; la Révolution, c'est notre seconde mère.

Aussi la France aime sa Révolution ; mais elle l'aime moins encore peut-être à cause du bien qu'elle en a recueilli pour elle-même qu'en reconnaissance du progrès que lui doit le monde. Généreuse France ! elle ne croit jamais sa tâche accomplie quand les autres peuples ne participent pas aux avantages qu'elle a conquis. Les hommes d'État qui ont voulu la détourner de cette voie lui prêchaient l'infidélité à ses traditions nationales ; ceux qui ont raillé ses élans chevaleresques et cherché à la rendre égoïste l'outrageaient dans ses plus nobles instincts.

La France aime tant sa Révolution, que pour la défendre elle s'est volontairement soumise à la dictature du Comité de salut public. Le peuple français était alors comme un soldat en présence de l'ennemi, qui ne murmure point contre l'obéissance passive et la sévérité des lois militaires.

Elle aime tant sa Révolution, qu'elle a supporté avec une admirable fermeté les maux de la guerre, ceux d'une disette et d'une crise monétaire. C'est dans le même sentiment que la brave population de Paris disait en 1848 : « Nous avons trois mois de misère à offrir à la République. »

Interrogez l'esprit populaire : vous verrez que la lutte des partis, qui presque seule a fixé l'attention de nos historiens dramatistes, n'est pas ce qui l'a frappé le plus, lui. Étranger à cette mêlée des passions et des ambitions personnelles, la Révolution lui apparaît dans ses faits généraux : l'affranchissement du travail, l'abolition des priviléges, la division de la propriété, la défense du sol national ; sous tous ces mots une seule chose : la liberté.

Quand nous nous plaçons avec lui à ce noble point

de vue, les révolutionnaires de toutes les dates semblent réconciliés : Constitutionnels, Girondins, Montagnards. Au lieu d'épouser leurs vieilles disputes, nous aimons à étudier leur œuvre collective, dont le caractère est si profondément marqué, qu'en dépit de toutes les réactions jalouses de la dénaturer, les Français sont restés, à travers l'Empire et la Restauration, le peuple le plus démocratique de l'Europe. Alors les architectes successifs de ce grand édifice, ces hommes que les circonstances ont faits ennemis, forment à nos yeux un cortége unique; ils nous apparaissent comme ces personnages des bas-reliefs antiques, marchant à la suite les uns des autres, la face tournée du même côté.

Je me suis dit bien des fois qu'une histoire de la Révolution française écrite dans ce sentiment serait un bon livre.

C'est que notre Révolution n'est pas l'œuvre d'un parti; elle est l'œuvre de la raison humaine, représentée ce jour-là par le peuple français.

Il ne faut que du bon sens maintenant pour comprendre cette idée philosophique; il fallait une singulière hardiesse d'esprit de la part d'un étranger, jeté au milieu de nos tempêtes sociales, pour s'exprimer comme le fit le poëte danois Baggesen, dans une lettre dont nous demandons la permission de traduire un passage. Cette lettre est datée de Paris, le 30 juillet 1794, deux jours après la mort de Robespierre :

« Moi-aussi, j'ai éprouvé maintes fois la tentation de ramener tous ces grands faits à l'unité épique, en les concentrant sur la personne d'un héros; j'ai cherché ce héros tour à tour en la Fayette, en Mirabeau, en Roland, en Vergniaud, en Robespierre; mais bientôt l'épopée est devenue trop grande pour souffrir un rôle do-

minant. Retire-toi, Satan ! me suis-je écrié; et j'ai cessé d'attacher à aucun personnage particulier un intérêt véritablement puéril. L'acteur de ce magnifique drame est invisible : c'est le *genus humanitatis* élevé à de colossales proportions, qui emprunte les traits de mortels visibles pour se manifester à des yeux mortels. Mais, parmi ceux qui reçoivent cet honneur de l'incarnation, le simple soldat qui tombe au cri de *Vive la République!* le matelot qui, de la dernière batterie de son navire submergé, lance encore le tonnerre; le brave ouvrier dont les sueurs coulent jour et nuit pour forger le fer libérateur de son pays, représentent aussi bien ce génie à mes yeux que Robespierre lui-même. »

Il suffit de pénétrer un peu dans l'histoire de notre Révolution pour reconnaître, en effet, que les individus et les assemblées ont rarement donné l'impulsion; ils l'ont presque toujours reçue. La puissance exercée par certains hommes venait bien moins de leur propre valeur qu'elle ne leur était communiquée par le mouvement général. Cela est si vrai, que tous ceux qui ont compté sur leur force individuelle pour résister à ce mouvement ont été brisés comme roseaux.

Parcourez les cahiers du tiers état, ceux de Paris surtout : ce sont des mandats impératifs; le mérite des représentants est de leur avoir obéi. Ils contiennent la Déclaration des droits, la Constitution de 91 et les décrets du 4 août; tout se trouve dans ces cahiers, jusqu'au nom d'*Assemblée nationale*, dont l'invention n'appartient ni à M. Legrand ni à l'abbé Sieyès.

La réunion des trois ordres avait été réalisée dans la session des états du Dauphiné, un an avant la séance du jeu de Paume.

Quand la Constituante abolit les priviléges féodaux,

le peuple avait déjà livré aux flammes les archives des châteaux qui conservaient ces priviléges.

Quand la Convention promulgua la république, la destruction de la monarchie était déjà un fait accompli, moralement depuis la fuite à Varennes, effectivement depuis le 10 août. Le lendemain de ce jour, le peuple avait brisé toutes les statues des rois, et l'Assemblée législative, en ne prononçant que la suspension de Louis XVI, était demeurée en deçà de l'opinion publique, qui demandait sa déchéance.

Quand la Convention décréta l'enrôlement de tous les citoyens en état de porter les armes, c'est que les délégués des assemblées primaires étaient venus insister pour cette grande mesure de salut public.

Enfin lisez les innombrables adresses envoyées à la Convention : vous verrez que presque toutes les décisions énergiques de cette assemblée ont été sollicitées, provoquées, forcées quelquefois, par l'énergie de la nation. La terreur elle-même n'a fait que répondre à un cri universel d'alarme et de colère.

Cette action des masses prenant l'initiative, foulant aux pieds tout ce qui résiste, est un phénomène de l'ordre révolutionnaire. Le progrès, par bonheur, n'affecte pas habituellement des allures aussi fougueuses. Ce mot fameux, formule saisissante de la souveraineté populaire : « Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire, c'est tout le monde, » ne devient vrai qu'en temps de révolution. En temps normal, Voltaire a réellement plus d'esprit que tout le monde. Quelques hommes supérieurs, êtres marqués du sceau divin, intelligences clairvoyantes, cœurs audacieux, sont frappés du rayon avant-coureur ; leur voix, qui publie la bonne nouvelle, demeure longtemps sans écho, méconnue, souvent étouffée par le

ridicule ou le martyre : venir trop tôt, c'est une erreur, comme venir trop tard ; c'est un crime aux yeux de la société, car c'est un désordre. Mais de telles considérations n'arrêtent point les glorieux téméraires, les heureuses témérités. Un jour enfin, la minorité ayant convaincu la majorité, l'armée s'ébranle ; elle entraîne ses chefs trop prudents, et les historiographes qui viennent à la suite, découvrant les traces des précurseurs, relèvent leur mémoire de l'oubli ou de la réprobation.

Aux époques révolutionnaires, le peuple trouve en lui-même son excitation. Nous parlons d'une de ces époques, et nous constatons que les assemblées politiques ont joué à l'égard du peuple un rôle modérateur, traduisant ses vœux impatients en décrets, en constitutions, en établissements d'utilité générale. Les luttes parlementaires sont des épisodes dramatiques, dont les uns ont accéléré, d'autres contrarié momentanément le progrès. Le peuple français, au milieu de bien des écarts, animé cependant de passions supérieures à celles des partis, fidèle à ce sentiment de fraternité universelle qui forme la base de son caractère, songeait avant tout à répandre sur l'humanité les bienfaits de son émancipation.

La Constituante, la Législative, la Convention, autant d'étapes, autant de relais disposés sur la route. Mirabeau et Sieyès, Condorcet, Brissot, Robespierre, autant de conducteurs plus ou moins habiles, plus ou moins dangereux ; chacun d'eux fait faire au char quelques tours de roue ; il en est qui tombent et que la roue écrase. Le char avance à travers mille obstacles ; il renverse ici celui qui a voulu l'arrêter, là celui qui l'avait bien dirigé la veille, mais qui le dirige mal aujourd'hui ; il avance toujours.

Retournez-vous pour mesurer le chemin parcouru ; comparez la France de l'ancien régime à la France sortie des bras de la Révolution, ses lois, ses mœurs ; versez des larmes sur les victimes d'une aveugle résistance ; glorifiez les martyrs du progrès ; vouez une part de reconnaissance à tous les hommes qui ont coopéré, ne fût-ce qu'un jour, à ce grand travail, vous qui jouissez de ses fruits.

« Quand je revis ma patrie (en 1800), dit la Fayette dans ses *Mémoires*, j'éprouvai l'émotion d'un cultivateur qui, à la suite d'un long ouragan, retrouverait plus de semences levées qu'il ne l'aurait espéré. »

Si je me suis laissé aller à exposer longuement ce que j'aimerais à trouver dans une histoire de la Révolution, c'est parce que je sentais en moi un écho des pensées de mon père. Je voulais, afin que l'homme politique fût bien compris, peindre, tel qu'il le jugeait, le milieu dans lequel nous allons tout à l'heure le voir agir. J'ai essayé précédemment d'expliquer l'homme privé par l'intérieur de famille où il avait puisé ses impressions.

Eh bien ! le jugement de Carnot sur la Révolution était précisément celui que le bon sens dictait aux masses ; il se résumait en un mot : Émancipation ! Dès son entrée dans la vie publique, ce but lui semble nécessaire, légitime, saint ; les réformes les plus radicales doivent y conduire. Mais, homme d'ordre essentiellement, Carnot croit d'abord à la possibilité d'un progrès pacifique, et se montre sincèrement disposé à y travailler. Lorsque des révoltes opiniâtres rendent inévitable l'emploi de la force, il marche d'accord avec les Montagnards, ne s'abstenant que des actes qui blés-

sent ses sentiments d'humanité; puis, l'œuvre de destruction accomplie, l'ordre étant devenu à ses yeux le premier besoin pour consolider la République, il s'efforce de rallier les partis au nom de la modération. — « Je vous croyais un Brutus, » lui dit-on. — « Quand il le faut, » répond-il.

Une autre conviction, qu'il a fréquemment exprimée, c'est que l'immense majorité du peuple français a voulu la Révolution, et qu'elle s'y est associée, tantôt par son consentement, tantôt par son initiative. Cette conviction, il la formula un jour en termes rudes et absolus qui s'éloignaient de son langage habituel, mais qu'expliquent très-bien des circonstances impérieuses; c'était une réponse aux dénonciateurs du Comité de salut public : « Il ne s'agit pas de savoir si ce qu'on a fait vous semble bien ou mal, mais si le peuple le voulait. » Parole sérieuse dans sa bouche, car personne ne fut moins que lui sujet à ce travers, souvent et justement réprouvé, de prendre pour des manifestations générales les démarches de quelques badauds, se constituant de leur seule autorité les interprètes d'une nation.

De Maistre porte le même jugement sur les dispositions de la France; après avoir énuméré ses griefs contre la Révolution, il s'écrie : *La nation est coupable de tout!* Mais là où le catholique royaliste trouvait un motif d'anathème, le philosophe républicain puisait une confiance qui ne lui laissa jamais aucune hésitation : il se sentait en communion avec le peuple français.

Est-ce à dire qu'il fermât les yeux sur ses infirmités morales; qu'il ne vît pas la confusion des idées à son comble, et souvent une souveraineté brutale troubler la rue au lieu de s'exercer avec la majesté et la sûreté de la loi dans la salle du scrutin? Les premiers jours de la Ré

volution, si pleins d'aspirations généreuses, eurent eux-mêmes de fort tristes revers. Au lieu du naïf empressement avec lequel on devait croire que les nouveaux émancipés jouiraient de leurs droits politiques fraîchement acquis, l'ignorance et l'indifférence éloignèrent des colléges électoraux des populations entières. Le docteur Bollmann, qui passait à Strasbourg en 1792, raconte que sur huit mille citoyens actifs, il ne se présenta que quatre cents votants; à Paris, il n'y en eut que dix mille sur soixante mille; dans plusieurs sections, on eut de la peine à réunir un nombre suffisant d'électeurs.

Une vieille société ne se transforme pas sans troubles, sans déchirements; elle ne fait pas en un jour l'éducation d'une nouvelle jeunesse, et la pratique de la liberté demande un apprentissage. Certes, d'ailleurs, les nations ne sont pas infaillibles; on les trompe et elles se trompent; elles se trompent : témoin le Brabant, soulevé contre Joseph II, sous prétexte de liberté, quand celui-ci voulait, trop brusquement, le dégager des liens d'un clergé dominateur. Le peuple combat parfois pour des préjugés contre celui qui veut l'éclairer, pour l'esclavage contre celui qui veut l'affranchir.

Ce n'est donc pas une tâche facile que celle de servir le peuple : elle exige des ouvriers courageux. Plus la foule manque de lumières et s'égare dans de mauvaises voies, plus elle a besoin du dévouement de ceux qui peuvent la guider. Elle les en récompense mal, elle les en punit quelquefois; elle repousse des amis sévères pour suivre d'effrontés charlatans qui la flattent; rien de tout cela n'est sans exemple. Mais plaignons ceux qui ne savent pas aimer le peuple malgré ses défauts et le servir malgré ses ingratitudes.

II

La plupart des historiens jugent comme une faute, à laquelle ils attribuent de grands malheurs, la résolution prise par l'Assemblée constituante d'interdire à ses membres l'entrée de celle qui devait la continuer. L'éloignement des citoyens que deux années d'études, d'expériences et de luttes avaient initiés aux affaires et à la tribune, privait certainement d'une force considérable le nouveau Corps législatif. Avec ses pouvoirs très-limités et son personnel composé d'hommes étrangers les uns aux autres pour la plupart, pour la plupart inconnus au pays, il allait se trouver en présence de redoutables complications. Sans doute, l'œuvre de la Constituante ne pouvait pas avoir des interprètes plus fidèles que ses auteurs eux-mêmes; ils eussent apporté à la conservation de cette œuvre un amour paternel. Mais c'est là précisément ce que pouvaient craindre ceux qui, placés au point de vue révolutionnaire, appelaient de leurs vœux une politique plus hardie dans ses innovations. La Constituante, quelques services qu'elle eût rendus, était déjà tellement dépassée par le mouvement général, que l'influence de ses coryphées, profondément discrédités, aurait été peut-être une entrave plus qu'un appui. Cette assemblée si belle mourait d'épuisement; elle le sentait; ses adieux furent tristes, son départ peu regretté. L'ostracisme qu'elle avait prononcé sur elle-même ne faisait sans doute que prévenir le jugement électoral. Mais s'il écarta quelques hommes d'élite qui auraient heureusement représenté

sa noble tradition, on peut le regretter. Admirons toutefois qu'un peuple à peine naissant à la vie publique ait pu produire en si peu de temps plusieurs générations d'orateurs et d'hommes d'État. La puissante exaltation de l'époque explique seule un tel phénomène.

Les tendances de l'opinion n'étaient point douteuses ; la composition de la nouvelle assemblée en faisait foi : les électeurs en avaient repoussé tous les membres des anciennes classes privilégiées. Aussi la cour, dédaigneuse de ces avocats, de ces savants, de ces petits officiers, investis du rôle de législateurs, pauvres diables qui se rendaient à leur poste « en parapluies et en galoches, » affecta-t-elle de les traiter avec une absence d'égards qui dépassait les limites de l'impolitesse. On s'efforçait de leur créer des piéges d'étiquette, dans lesquels beaucoup d'entre eux ne manquaient pas de tomber ; et alors la morgue des valets de cour se donnait carrière jusqu'à l'insulte. L'Assemblée, de son côté, défendit sa dignité avec hauteur, avec aigreur, premier froissement dont rien n'effaça l'impression. Ajoutons, car cela est vrai, que les Constituants témoignèrent généralement des dispositions peu bienveillantes pour le corps politique dont ils n'avaient pas voulu faire partie, et qu'ils ne tâchèrent point de diminuer les embarras de leur héritage.

Or ces embarras étaient grands : l'Assemblée constituante avait commencé sa carrière au milieu d'un concert d'enthousiasme qui semblait universel. Elle avait pu parler au nom de la philosophie et n'invoquer que le droit ; mais à l'heure où elle se retirait, des oppositions acrimonieuses avaient eu le temps de s'organiser ; l'Assemblée législative, obligée de lutter contre des intérêts passionnés, était réduite à passionner les

intérêts contraires. Les premiers réformateurs se montraient donc injustes envers leurs successeurs, en s'en prenant à eux de ce que leur idéal ne se réalisait pas comme ils l'avaient conçu.

La cour dissimulait peu ses haines antirévolutionnaires, et Louis XVI n'était que trop disposé à les partager: Ses inclinations auraient pu le porter au bien; ses habitudes d'économie et la régularité de ses mœurs faisaient espérer qu'il effacerait le scandale du règne précédent; mais sa jeunesse avait été livrée aux influences d'une éducation opposée au penchant du siècle; nature inerte et vulgaire, qui se trahissait par des gestes gauches, un ton bourru, un regard myope, terne et vague, un rire presque imbécile, des propos souvent grossiers; il était trop au-dessous de la tâche que le progrès des esprits avait préparée et qui aurait pu devenir si belle. Élevé par son précepteur et par son père dans les pratiques d'une dévotion puérile et dans les maximes de l'absolutisme monarchique, habitué à considérer comme acte d'irréligion toute atteinte aux priviléges cléricaux, comme acte d'usurpation toute restriction du pouvoir royal, il avait sur ces deux points un parti pris, que son entêtement rendait inébranlable, sans aucune énergie morale pour le soutenir hautement. Prenait-il quelque initiative, c'était dans un esprit étroit et rétrograde, pour ordonner au Parlement de poursuivre Raynal, dont une page l'avait offusqué, pour envoyer à Saint-Lazare Beaumarchais, auteur d'une chanson contre l'archevêque, tandis que sa femme et son frère (d'Artois) jouaient étourdiment à Trianon le *Figaro* dont il avait interdit la représentation à Paris. A mesure qu'on lui faisait faire un pas dans le sens de la Révolution, il tentait un mouvement en arrière : à

peine les états généraux sont-ils réunis à sa voix qu'il fait approcher des soldats pour les dominer ou les dissoudre; il feint d'être d'accord avec les députés, et recherche secrètement dans les archives du parlement les formules usitées pour les protestations de la couronne contre les actes des états. Puis, changeant de batteries, le voilà qui se met à sanctionner systématiquement tous les votes de l'Assemblée, afin de se faire considérer comme en captivité; et il laisse en même temps sa cour braver l'opinion publique dans ce qu'elle a de plus vif et de plus délicat (cocardes nationales foulées aux pieds). Sa vie se passait en oscillations perpétuelles; chaque jour il se repentait des concessions de la veille; et, selon l'instinct des êtres faibles, à défaut de courage il avait recours à la ruse, au mensonge, à la corruption. Les règles jésuitiques de son éducation ne lui interdisaient pas ces moyens, un confesseur levant au besoin ses scrupules et effaçant les remords de son âme[1].

L'Assemblée constituante avait donné à Louis XVI une insigne marque de confiance, en supposant qu'après avoir été vaincu par le peuple, il aurait assez d'élévation de cœur pour recevoir sincèrement des mains de ce peuple un pouvoir jusqu'alors regardé par lui comme émané de Dieu seul. Louis XVI, qui d'abord avait déclaré la Constitution impraticable, et s'était enfui devant elle, sembla rétracter cette opinion : il publia son acceptation *réfléchie et motivée*, et prêta un serment solennel au milieu de l'enthousiasme et des réjouissances. Puis, mettant à profit quelques heures

[1] Louis XVI apparait ainsi dans les documents royalistes contemporains. Plus tard, l'intérêt du parti lui dicta un tout autre langage. Le contraste est frappant.

de calme, qui succédèrent à l'établissement de la loi nouvelle, il s'efforça de susciter des entraves à l'Assemblée chargée de la mettre en application.

Si le roi avait réussi dans sa tentative d'évasion, en protestant contre les décrets revêtus de sa propre signature, la situation eût été difficile sans doute, car les ennemis de la Révolution seraient allés se grouper autour de sa personne; mais du moins elle eût été franche, et les deux camps bien séparés. D'ailleurs, le peu d'instants qu'avait duré l'absence de la royauté avaient fourni contre elle quelques-uns de ces arguments qui ne manquent pas de frapper le bon sens populaire: les affaires publiques s'étaient expédiées, les affaires privées n'avaient point éprouvé de ralentissement; il s'était même fait une adjudication d'un domaine clérical fort au-dessus de l'estimation; les promenades et les théâtres avaient été fréquentés comme de coutume.

La capture de Louis XVI fut peut-être un malheur. Son retour à Paris et son serment à la Constitution, prêté avec une apparence de sincérité, donnèrent à l'Assemblée les embarras et les dangers d'un pouvoir exécutif conspirant contre la loi, tandis que ses partisans fomentaient les discordes civiles ou allaient implorer les secours de l'étranger, pour prêter main-forte au despotisme ébranlé.

III

C'est en présence de ces coupables manœuvres qu'un jour Carnot, membre de la nouvelle Assemblée, laissa tomber de la tribune ces sévères paroles :

« La nation est là, qui veut la liberté, qui veut l'é-

galité, qui veut la Constitution tout entière, et qui ne souffrira pas que, ni par le fait des armes, ni par les voies obliques d'une politique tortueuse, un seul mot en soit effacé. »

Lorsque, vingt-cinq ans plus tard, le général Foy faisait entendre à la Chambre des députés un langage presque identique et devenu célèbre, lui aussi adressait son avertissement à un pouvoir accusé de trahir sa propre Charte.

Ce n'est pas que Carnot regardât comme une œuvre parfaite la Constitution de 91, mélange des anciennes traditions monarchiques avec les nouvelles tendances républicaines, sorte de duel organisé, dans lequel un des champions devait succomber. Mais l'Assemblée législative, dont il faisait partie, avait prêté serment à cette Constitution; elle avait pour mission de la mettre en pratique et non de la changer. Nous trouvons Carnot, au début de sa vie politique, ce que nous le verrons constamment, esclave du devoir et plein de respect pour la légalité. La Constitution de 91 reposait d'ailleurs sur des principes favorables à la liberté, et le mot de république, quoique déjà très-répandu (nous savons que Carnot n'avait pas été des derniers à le prononcer), ce mot n'avait pas fait son apparition dans les débats parlementaires.

Parmi les révolutionnaires les plus audacieux, il en est fort peu qui, dans l'origine, ne se fussent contentés d'une réforme de la monarchie.

Sieyès, royaliste constitutionnel dans son fameux pamphlet de 1788, soutint encore, trois ans plus tard, une polémique contre le républicain Thomas Payne.

Marat était royaliste aussi en 89 et en 91 : « J'ignore, dit-il, si les contre-révolutionnaires nous forceront à

changer la forme du gouvernement; mais je sais bien que la monarchie très-limitée est celle qui nous convient le mieux aujourd'hui. »

Danton, dans une lettre adressée au président de l'Assemblée électorale de Paris, le 1er février 1791, déclare : « Qu'il signalera son attachement à la nation, à la loi et au roi, et son dévouement éternel au maintien de la Constitution. »

Brissot fut un des premiers à professer en France le républicanisme. Eh bien! voici son langage en juillet 1792 : « S'il existe des hommes qui tendent à établir une république sur les ruines de la Constitution, le glaive de la loi doit frapper sur eux comme sur les partisans de Coblentz. »

Cette déclaration de foi servit de texte à Saint-Just dans son rapport contre les Girondins. Saint-Just pourtant avait aussi préconisé le pacte monarchique dans une publication de la même époque[1]. Pétion, Collot-d'Herbois, Bourdon, Robespierre entreprirent d'en faire le catéchisme aux enfants. Robespierre, pendant la session de l'Assemblée législative, rédigea un écrit périodique sous ce titre, qui ne semble pas admettre un double sens : *Le Défenseur de la Constitution*. Voici d'ailleurs le langage de son prospectus : « La majorité de la nation veut se reposer sous les auspices de la Constitution nouvelle, dans le sein de la liberté et de la paix. » L'auteur proteste de son éloignement pour la république, et ne veut pas, dit-il, pactiser avec ceux qui conspirent contre la monarchie. Robespierre, aux Jacobins, le 2 mars 1792, se proclamait encore royaliste par raison.

[1] *Esprit de la révolution et de la constitution de France*, par L. L. de Saint-Just, électeur au département de l'Aisne. Paris, 1791.

Pour ma part je crois à la sincérité de ces hommes.

« Nous n'étions peut-être pas dix républicains en 1789, » déclare Camille Desmoulins.

Cela est parfaitement vrai, s'il s'agit de doctrines arrêtées. Quant à des républicains de tendance, il y en avait à peu près autant que de jeunes gens ayant traduit leurs classiques. Camille lui-même ne l'était guère autrement.

L'exemple des Américains avait exercé aussi de grands entraînements.

Mais la république comptait peut-être ses partisans les plus nombreux parmi les âmes honnêtes que repoussait le triste spectacle de la monarchie dégénérée[1].

« Le parti républicain se formait insensiblement et n'existait pas, » dit Bailleul dans sa réponse aux *Considérations* de madame de Staël.

La vérité c'est que sur la question de gouvernement les esprits étaient flottants; ils l'étaient beaucoup moins sur celle des réformes civiles, que les discussions philosophiques avaient préparées de longue main. Ce n'est pas pour abolir la royauté que la France s'est soulevée, c'est pour changer l'ensemble de son régime social. Mais, arrivée à un certain terme de son œuvre, elle a reconnu que l'existence de la monarchie, même transformée en simple magistrature héréditaire, n'était point compatible avec un progrès démocratique sérieux; elle a d'abord essayé d'amoindrir l'obstacle, puis elle l'a écarté.

[1] Le marquis d'Argenson se rend leur interprète dans ses *Mémoires* :

« Le républicanisme gagne chaque jour les esprits philosophiques. On prend en horreur le monarchisme par démonstration. Des esclaves seuls, des eunuques aident de leur fausse sagesse le monarchisme. »

L'idée s'est développée avec les événements; elle a grandi avec les possibilités d'application.

En révolution, on va toujours au delà du but que l'on s'était fixé. Il s'établit un courant universel; on pousse, on est poussé, on s'excite mutuellement; l'honneur du mouvement ne saurait être attribué à personne en particulier.

Les esprits sincères passent par trois phases successives. Tant qu'ils demeurent dans le domaine de l'utopie, leurs aspirations sont illimitées. Dès que la réalisation commence, et que ses difficultés leur apparaissent, ils deviennent plus circonspects; ce serait l'instant favorable au bon accord si l'on savait le saisir. Mais l'ébranlement s'accroît; on se divise : les uns résistent, souvent de bonne foi; d'autres s'alarment au bruit de leurs propres pas; d'autres, enfin, s'élancent en avant, plus réfléchis, plus déterminés, ou plus enivrés.

En écrivant l'histoire des esprits sincères, je pensais à celle de Carnot. Il entra à l'Assemblée législative, moins empressé de réaliser son idéal républicain qu'il ne l'avait été simple citoyen, sans responsabilité. Convaincu dès lors que des formes de gouvernement très-imparfaites sont pourtant susceptibles d'atteindre un certain degré de libéralisme, il travailla à perfectionner celles qui existaient par une pratique républicaine. Incapable d'aucune restriction mentale, il fut du petit nombre des hommes politiques de ce temps qui prirent au sérieux la Constitution, au moins comme un passage utile, et qui virent avec peine déverser l'ironie sur la prestation du serment. D'accord dans sa conduite avec les démocrates les plus ardents, qui ne hâtaient pas alors la chute du trône, il s'efforçait seulement de res-

treindre l'action de la royauté partout où elle pouvait enrayer la Révolution.

Au moment dont nous parlons, la Constitution fournissait un terrain de combat ; mais elle n'inspirait d'attachement ni d'un côté ni de l'autre. La cour y voyait la destruction des droits monarchiques, qu'elle prétendait rétablir dans leur intégrité par la force ou par la ruse ; elle la faisait attaquer et ridiculiser dans ses journaux. Le parti populaire n'y trouvait pas des garanties suffisantes, et les *Amis de la Constitution* (les Jacobins) travaillaient activement à sa ruine.

Peut-être que l'Assemblée législative, en témoignant tant de déférence à ce pacte déjà suranné, ne répondait pas bien au sentiment révolutionnaire qui avait présidé à son élection. On accuse cette Assemblée d'avoir pris trop à la lettre le rôle simplement législatif que la Constituante lui avait assigné ; reproche mérité, je le veux bien, mais qui s'attache ici à un scrupule respectable en tout temps. Les acclamations par lesquelles la France avait salué ses institutions nouvelles retentissaient encore ; et si déjà on était parvenu à l'en dégoûter, peut-être la faute en est-elle moins aux révolutionnaires qu'aux royalistes, dont les cabales ou les agressions démontraient chaque jour davantage l'impossibilité d'un accord avec eux.

IV

Nous avons cité des paroles de Carnot sur la Constitution de 1791. Ce n'étaient pas les premières qu'il prononçait de la tribune : il y avait déjà exprimé ses défiances à l'égard du pouvoir exécutif, et dit anathème

aux Français qui allaient ameuter les étrangers contre leur patrie. Ces Français se comparaient fièrement à de preux chevaliers, comme si le preux chevalier, à leurs yeux, ce fût le connétable et non point Bayard. N'éprouvaient-ils pas d'ailleurs quelque honte à voir le descendant du grand Condé copier de la vie de ce héros la page que son fils, dans un sentiment d'exquise délicatesse, en avait fait déchirer par la muse de l'histoire[1]?

Ces seigneurs et ces gentilshommes, s'alliant aux ennemis de la France pour vider leur querelle, agissaient dans l'esprit de leurs devanciers, que l'histoire nous montre passant au service de l'étranger, ou le faisant intervenir dans la guerre civile, sans scrupule, selon leurs passions ou leurs intérêts. Rien ne prouve davantage combien cette caste participait peu aux aspirations du siècle, aux grands efforts de la nation pour se constituer. L'émigration avait commencé dès le lendemain du 4 août : ce n'est donc pas la crainte des proscriptions qui chassait ces premiers fugitifs; c'est bien la haine des réformes. Leur départ fut, selon l'expression fameuse de Lemontey, *une transpiration naturelle de la terre de la liberté*. Le citoyen maltraité dans son pays s'éloigne en jetant derrière lui un regard plus triste que colère; tout autrement, les contre-révolutionnaires s'imposaient entre eux l'exil, sous peine de flétrissure : « L'honneur est à Coblentz ! » disaient-

[1] Le fils de Condé, voulant faire peindre la vie de son père pour la galerie de Chantilly, et ne pouvant se résoudre à omettre quelques faits de guerre accomplis malheureusement sous un drapeau ennemi, eut, dit-on, l'ingénieuse pensée de représenter la Muse de l'histoire occupée à arracher de son livre des feuillets sur lesquels on lisait : *secours de Cambrai; secours de Valenciennes; retraite devant Arras*.

ils. Quelques-uns résistèrent à l'entraînement; mais il fallait la fermeté d'un la Tour d'Auvergne pour répondre, comme le fit celui qui portait ce beau nom, aux sollicitations de ses nobles camarades : « Quand toute l'armée émigrerait, je ne la suivrais pas. » Railleries, séductions, menaces, promesses, distributions d'argent, rien n'était négligé. Des bureaux d'émigration embauchaient ouvertement pour la guerre fratricide. Les exhortations officielles de Louis XVI à ses parents et à ses amis, au lieu d'arrêter le mouvement, semblaient l'encourager. Le bon sens public n'était pas dupe de ces hypocrites démonstrations, et ceux auxquels elles s'adressaient, loin de les prendre au sérieux, n'y faisaient que des réponses dilatoires ou ironiques : tantôt ils montraient mystérieusement des lettres du roi qui rétractaient ses dépêches ostensibles; tantôt ils déclaraient tout haut que les princes étaient munis des pleins pouvoirs de leur frère, ou bien que, las de ses faiblesses, ils avaient résolu de le détrôner et de constituer une régence.

L'opinion de Carnot sur la conduite de la cour et des royalistes ne pouvait hésiter : « Il est constant, écrit-il dans un fragment inédit, que les princes et les émigrés ont fait une guerre atroce à leur patrie. Était-ce avec l'assentiment du roi, ou contre son assentiment? Si c'était avec son assentiment, Louis XVI était parjure et traître, puisqu'il employait à combattre son pays les moyens qui lui avaient été confiés pour le défendre. Si c'était contre son assentiment, les princes et les émigrés étaient doublement coupables de haute trahison envers la France et envers leur roi lui-même. » — « Vous trouvez là, dit-il dans une note destinée à l'un de ses biographes, l'explication de mon vote contre Louis XVI. »

Les rassemblements armés aux frontières devenant

chaque jour plus nombreux et plus menaçants, Brissot porta, le 20 octobre, à la tribune la question des émigrés. Le 31, l'Assemblée décréta que Louis-Stanislas-Xavier, frère du roi, serait censé avoir abdiqué son droit à la régence, s'il ne rentrait dans le délai de deux mois; puis la discussion s'ouvrit sur l'ensemble de l'émigration. Dans la séance du 8 novembre, Carnot prit la parole :

« La Constitution, dit-il, n'a pas exigé que vous ayez des preuves légales pour mettre un homme en état d'accusation ; si telle avait été sa pensée, elle aurait fait de vous un tribunal. Il suffit que vous ayez une conviction morale pour rendre un décret d'accusation. Or, qui de vous doute que les princes français, qui se mettent à la tête de la révolte armée, ne soient coupables?

« Quiconque abandonne la mère patrie pour aller lui chercher des ennemis à l'étranger est un traître contre lequel on ne saurait trop sévir. Les princes sont dans ce cas : ils ont perdu le beau nom de Français, dont ils devraient plus que jamais s'honorer aujourd'hui. »

Carnot proposait en conséquence de mettre en accusation, pour l'exemple, les frères du roi, ses cousins et quelques autres personnages politiques importants.

L'Assemblée généralisa cette mesure de sévérité : elle déclara suspects de conspiration tous les Français en état de rassemblement au delà des frontières, et passibles de la peine capitale ceux qui persisteraient dans la même attitude au 1er janvier suivant.

Le roi refusa de sanctionner ce décret, comme il refusa un peu plus tard d'approuver un autre décret contre les prêtres réfractaires qui fomentaient le désordre dans les départements de l'Ouest et du Midi. Cette résistance augmenta le soupçon de ses intelli-

gences secrètes avec ceux qui faisaient la guerre à la Révolution.

C'était un acte du nouveau plan de campagne que les amis et les ministres de Louis XVI avaient conseillé, et qu'ils ont dévoilé plus tard à l'histoire. Ce plan consistait à faire périr la Constitution par sa pratique même, en usant du *veto* législatif contre toutes les mesures de salut, et en prétextant l'impuissance chaque fois que le pouvoir exécutif serait appelé à s'employer utilement[1]. Tous les jours la presse, la tribune et les clubs signalaient cette conduite criminelle, et exaspéraient contre ses auteurs l'indignation publique.

La motion faite précédemment par Carnot, ayant pour objet une mise en accusation, était de celles que la Constitution n'avait point assujetties à la sanction royale. Reprise successivement par plusieurs députés, elle fut renvoyée aux comités diplomatique et de surveillance, et adoptée sur des rapports de Gensonné et de Grangeneuve, le 1er janvier, terme du délai fixé pour la rentrée des émigrés.

V

Les patriotes se défiaient donc autant du gouvernement lui-même que de l'étranger. C'est cette défiance qui inspira Carnot lorsque, à l'occasion de quelques

[1] « Le roi, comme un musicien habile, doit toucher l'instrument qui lui est confié, et à force d'en tirer de faux accords, bien prouver qu'il est mauvais, et en dégoûter la France. Voilà à quoi se réduit et doit se réduire l'esprit du gouvernement au moment où nous sommes. »

(*Conseils donnés à Louis XVI par l'intermédiaire de M. de Laporte, intendant de la liste civile* [ouvrage inédit de M. le comte de Rivarol]. Paris, 1820.)

troubles dont Perpignan avait été le théâtre (des officiers étant accusés d'avoir voulu livrer la ville aux ennemis), il proposa de démolir sa citadelle, inutile pour la défense, tandis qu'elle offrait à un pouvoir mal intentionné des moyens d'oppression sur les habitants.

Des murmures éclatèrent dans l'Assemblée : « Je n'aurais pas cru, ajouta Carnot, qu'en proposant à des Français de 1792 la destruction d'une bastille, je fusse aussi mal accueilli. Il y a vingt et un ans que je fais le service militaire dans le génie; je ne parle point en aveugle. Si j'ai apporté un sentiment dans cette Assemblée, c'est surtout l'amour de la liberté, la haine des tyrans. Je demande la destruction de toutes les bastilles du royaume. »

A ces mots, les témoignages de mécontentement ayant redoublé, l'orateur s'écria : « Les Français de 92 ne ressembleraient-ils pas aux Français de 89? »

Le lendemain, Carnot fit distribuer à ses collègues les développements de l'opinion qu'ils avaient interrompue.

« Une citadelle, dit-il, est un poste fortifié près d'une ville qu'il commande, qu'il peut foudroyer à chaque instant... »

Le but des citadelles dans l'origine fut sans doute, en effet, de dominer les cités par la terreur; aussi inspiraient-elles aux populations urbaines une haine qui survécut au régime féodal, et qui se manifesta souvent par des réclamations ou par des voies de fait. Les états de Bretagne demandèrent à Louis XIII « la démolition des forteresses qui ne servaient pas à la défense de leur province; » et quand cette mesure fut étendue à tout le royaume, elle trouva les habitants des villes et des campagnes disposés à lui prêter leurs bras démolisseurs.

« Si vous m'aviez permis d'expliquer ma proposition,

dit Carnot, vous auriez compris que je ne demande pas le rasement total des citadellés; je voudrais seulement démanteler la partie de leurs remparts qui est tournée contre l'intérieur de la ville. Cette séparation détruite, la citadelle n'est plus qu'une portion de la ville même. Or la partie des remparts dont il s'agit ne peut visiblement nuire qu'aux citoyens, et nullement à ceux qui viennent les attaquer... Une citadelle est une monstruosité dans un pays libre, un repaire de tyrannie contre lequel doivent s'élever l'indignation des peuples et la colère des bons citoyens... Voilà, mes collègues, ce que c'est qu'une citadelle; voilà les vérités que vous n'avez pas voulu entendre. Eh ! comment aurais-je été appuyé? Je suis militaire, je parle peu, et je ne veux être d'aucun parti. »

VI

Ces derniers mots étaient parfaitement exacts : les deux frères Carnot avaient évité tout engagement qui eût pu gêner la liberté de leurs résolutions.

Presque tous les nouveaux députés se faisaient agréger à l'une des sociétés qui dirigeaient l'opinion publique. Celle des Jacobins, surtout, était si puissante que Dumouriez, nommé ministre des affaires étrangères, le jour même de son entrée en fonction alla s'y coiffer du bonnet rouge, et l'y « enfoncer jusqu'aux oreilles, » suivant son expression; Dumouriez, général en chef victorieux, se crut encore obligé d'y paraître; il n'y avait guère de popularité sans cela.

Carnot et son frère, arrivant à Paris, suivirent le courant et s'inscrivirent au club des Jacobins, bien

éloigné d'être alors ce qu'il devint quelques mois plus tard. Ils allèrent assister à l'une de ses séances. Stanislas Girardin la présidait, cet élève de Rousseau qui, après avoir siégé à l'extrême gauche de l'Assemblée, finit par s'enrôler dans le parti de la résistance, et fut rayé de la liste des Cordeliers et des Jacobins. On sait que chez ces derniers la philosophie de Jean-Jacques dominait.

L'admiration de Carnot pour le grand écrivain était certainement un des motifs qui l'avaient amené. Le président fit un discours, dont le but était de prouver qu'il ne pouvait y avoir de bons citoyens, d'énergiques patriotes, hors de la société des Jacobins. Carnot Feulins demanda aussitôt la parole, et répondit avec vivacité que les principes de morale universelle professés par la Société lui paraissaient irréprochables; mais qu'elle semblait faire de l'énergie et du patriotisme l'apanage d'un trop petit nombre de Français, si elle ne reconnaissait pas l'existence de ces vertus en dehors de son sein. Il ajouta que quant à lui il croyait donner une preuve suffisante de courage en déclarant devant une association si puissante qu'il n'en ferait jamais partie.

En effet, ni l'un ni l'autre des deux frères ne reparut aux Jacobins; ils s'abstinrent de toute fréquentation des clubs et autres sociétés politiques. Ce n'était pas de leur part indifférence ou hésitation : ils marchaient résolûment avec le côté gauche de l'Assemblée ; mais ils réservaient avec force l'indépendance de leurs jugements et de leurs actes.

L'opinion de Carnot était généralement peu favorable aux clubs : d'accord avec Rousseau dans la pensée qu'ils agitent plus qu'ils n'éclairent, s'il voyait en eux de puissants agents de démolition, il ne croyait pas qu'on dût les recommander comme pouvant être, pour

un gouvernement établi, d'utiles auxiliaires. Ces compagnies, où l'on se surexcite mutuellement, subissent trop souvent la fascination de certains esprits orageux, maladifs, ou celle de quelques ambitieux qui s'en servent comme de leviers pour peser sur le pouvoir et se créer une influence qu'ils ne sauraient obtenir directement. C'est donc tantôt la paix publique, tantôt la liberté qu'elles mettent en péril.

Il était impossible que des réunions de ce genre ne se formassent pas au début de la Révolution, pour occuper les esprits ardents que cette grande fournaise avait échauffés et qui voulaient répandre leur activité au dehors. C'était d'ailleurs l'exercice d'un droit incontesté. Aussi voyons-nous les clubs apparaître dès les derniers mois de 1789.

Jacobins et Cordeliers ne songèrent d'abord qu'à tempérer la monarchie; bientôt ils travaillèrent à la renverser. Leurs débats rendirent des services en formant des orateurs pour nos assemblées législatives, comme aussi en excitant la passion révolutionnaire quand elle était le grand besoin. Mais ils devinrent des embarras dès que la situation prit une certaine fixité.

Lorsque les cadres de l'État donnent accès à tous les citoyens par la voie d'une élection régulière et libre, c'est dans ces cadres que chacun doit chercher sa place. La présence permanente des congrégations politiques semble une protestation contre l'État : elle suppose des idées et des intérêts collectifs étrangers aux siens; c'est alors l'unité nationale elle-même qui se trouve menacée.

Deux hypothèses peuvent se réaliser; et elles se réalisèrent l'une et l'autre, dans le cours de la Révolution, avec un égal dommage :

Une lutte s'établit entre des sociétés rivales d'influence (sans être même opposées de principes). C'est ce qui arriva : les Jacobins et les Cordeliers marchèrent d'abord ensemble ; on pouvait faire partie des deux réunions à la fois. Plus tard elles s'anathématisèrent et se proscrivirent. Doppet, dans ses *Mémoires*, rappelle que ce fut un Jacobin (Collot-d'Herbois) qui ferma le club des Cordeliers, et un ancien Cordelier (Legendre) qui ferma les Jacobins.

Ou bien une congrégation acquiert décidément la prépondérance ; elle absorbe tout. Le gouvernement conventionnel n'échappa point à ce danger : il vint un moment ou les Jacobins formèrent un réseau qui couvrait toute la France et enlaçait les pouvoirs officiels.

Presque tous les révolutionnaires, importants ou obscurs, chauds ou modérés, furent affiliés aux Jacobins : Mirabeau, Sieyès et Barnave, Vergniaud, Roland et Condorcet, Rœderer, Chénier et Grégoire. Sur aucune liste on ne trouve le nom de Carnot.

Dans le cours de sa carrière publique, mon père ne s'est inféodé à aucun parti ; il n'a surtout embrassé les querelles d'aucune coterie ; il a joint librement ses efforts à ceux des hommes qui, à chaque époque, lui ont paru le mieux interpréter le sentiment national. S'il a conservé une physionomie à part dans l'histoire de notre Révolution, c'est à cela qu'il le doit.

Très-concentré dans la vie de famille, il eut peu de liaisons personnelles à l'Assemblée législative, et presque toutes avec des Girondins, rapprochés de lui par leurs goûts et leurs études. Cependant il ne se fit jamais présenter chez Roland : le ton un peu pédant qui régnait dans sa maison ne lui plaisait pas. Ceux de ses collègues qu'il affectionna particulièrement étaient Du-

cos et Condorcet : Ducos, jeune, enthousiaste, aimant et cultivant la littérature; Condorcet, le philosophe de la Révolution, le disciple et le compagnon de Turgot, l'exécuteur testamentaire de d'Alembert, dévoué à la science parce qu'il l'était à l'humanité, violent presque dans la passion du bien public. Carnot trouva aussi dans cette Assemblée, et retrouva plus tard à la Convention, Prieur (de la Côte-d'Or), son compatriote, son camarade au corps du génie, pratiquant avec ardeur comme lui les mathématiques et leurs accessoires. Ce triple lien détermina entre eux celui d'une amitié qui ne s'est jamais démentie, ni dans la vie publique ni dans la vie privée.

VII

Tandis que les deux Carnot, dont nous avons parlé presque exclusivement jusqu'ici, suivaient leur carrière agitée, que faisaient les autres frères, demeurés au pays natal?

L'aîné, devenu avocat au parlement de Dijon, exerçait son état au milieu de la considération générale; il était l'un des syndics de sa compagnie. Précepteur de trois de ses frères l'un après l'autre, il les avait dirigés dans l'étude du droit; les deux premiers l'avaient quitté pour s'établir avocats, l'un à Châlon, le second à Nolay; le troisième était encore sous son aile quand la Révolution éclata.

Nous copions ce passage dans des *Mémoires* rédigés par ce frère aîné pour l'intimité de sa famille, et qui n'en sont point sortis :

« Plus à portée que bien d'autres de reconnaître les abus de l'ancien régime, parce que je voyais de près le

parlement et la noblesse, et que j'avais chaque jour sous les yeux, dans les procès, la preuve de ces abus, je devins très-chaud partisan de la Révolution, et j'ai toujours persisté dans cette manière de voir ; ce qui ne m'a pas empêché de blâmer les excès auxquels cette Révolution s'est laissé entraîner. »

L'auteur de ces *Mémoires* donne quelques détails intéressants sur les débuts de la crise en Bourgogne. A Dijon on s'arma et l'on s'empara de la ville avant même que parvînt la nouvelle de la prise de la Bastille ; fait remarquable, qui vient à l'appui de ce que nous avons dit sur l'initiative révolutionnaire des populations. Une garde nationale s'étant formée spontanément, Joseph Carnot fut appelé par le vœu de ses concitoyens au commandement de la première compagnie ; puis ceux-ci firent de lui l'un des dix membres du Comité municipal, et ce Comité réussit à maintenir l'ordre dans la ville, au milieu de l'effervescence populaire qu'entretenaient les changements à vue exécutés dans Paris.

En 1790, Joseph Carnot devint commissaire de la Fédération. Ce fut, raconte-t-il, un capucin qui se chargea de l'instruction des jeunes volontaires, et il y procéda en habit de son ordre, l'épée à la main. Chacun sait le beau rôle que joua le bataillon de la Côte-d'Or dans nos armées républicaines.

Nous ne suivrons pas plus loin en ce moment Joseph Carnot, dont les *Mémoires* nous fourniront quelques renseignements sur d'autres époques. Nous avons seulement voulu montrer que sur un théâtre plus restreint il marchait d'accord avec ses frères, auprès desquels nous allons retourner.

Nous les avons laissés sur les bancs de l'Assemblée législative.

VIII

Carnot l'aîné faisait partie du Comité d'instruction publique, du Comité diplomatique et du Comité militaire. Dans ce dernier particulièrement, il ne tarda pas à prendre une grande autorité. Il paraissait à la tribune lorsque des questions relatives à la guerre étaient soumises à l'examen de l'Assemblée, rarement dans d'autres circonstances; son élocution était facile, claire, sobre de mots, quelquefois vive, jamais emportée. Carnot Feulins, plus chaleureux dans sa parole et dans son geste, doué d'un bel organe et d'une extrême élégance de manières, se serait fait une renommée d'orateur si sa carrière parlementaire eût été plus longue. Les deux frères se trouvèrent quelquefois divisés d'opinion sur des objets secondaires : ils votèrent alors en sens opposé; mais ces dissidences loyales n'altérèrent pas un moment leur amitié. Depuis leur arrivée à Paris, ils vivaient sous le même toit et dans la plus étroite intimité, d'abord place du Carrousel, ensuite rue Saint-Florentin, n° 2 (actuellement n° 17), au coin de la rue Saint-Honoré.

Une question de principes infiniment grave, celle de l'obéissance militaire, fut soulevée à l'occasion d'un règlement de police et de discipline, dont le ministre Narbonne était l'auteur. Carnot l'aîné prit part à la discussion, et, bien que l'on fût à la veille d'une déclaration de guerre, il en aborda hardiment la partie morale et politique la plus épineuse. Il soutint cette opinion que l'obéissance passive ne doit être exigée qu'en face de l'ennemi (sans discipline, en effet, point d'armée);

mais que le soldat employé à l'intérieur, comme *troupe de police*, redevient garde national, et ne doit plus être assujetti qu'aux lois communes, c'est dire à une obéissance raisonnée. Il lui paraissait plus facile et moins dangereux d'avoir à punir celui qui n'aurait point obtempéré à un ordre régulier, que de mettre en jugement un chef pour un acte illégal, dont l'exécution aurait eu déjà peut-être des résultats funestes pour l'État :

« On me dit que les chefs seuls sont responsables. Je voudrais savoir à quoi aurait servi la responsabilité de Bouillé, si, au mois de juillet 1791, les troupes eussent obéi à ses ordres; celle de Breteuil, si, en juin 1789, l'armée du Champ de Mars lui eût accordé une obéissance aveugle? En un mot, je ne conçois pas comment on a osé, dans ce temple de la liberté, vous proposer à la fois et le principe de l'obéissance passive, et celui des triomphes militaires, les deux plus puissants moyens de détruire la liberté. »

En faisant la part des justes défiances qu'inspiraient le pouvoir exécutif de 1792 et les dispositions antirévolutionnaires d'un grand nombre d'officiers, il reste, dans l'opinion que nous venons de rapporter, les bases d'une théorie sur la discipline militaire. D'après cette théorie, le commandement, absolu dans certaines situations, serait réduit pour les autres aux proportions de toute supériorité hiérarchique.

Le militaire ne cesse pas d'être citoyen. Nous savons que la doctrine contraire est professée par ceux qui voient dans le soldat une bouche à feu facile à manœuvrer, puisqu'elle vire et tire à la parole. On a dit qu'il fallait refuser au soldat même le vote électoral, sous prétexte que sa profession est incompatible avec l'in-

dépendance nécessaire pour exercer ce droit. Je ne veux pas m'arrêter sur cette pensée qui frappe tant de personnes de minorité, presque de dégradation. Si elle était vraie, il n'y aurait qu'une chose à dire : hâtez-vous, par respect pour la dignité humaine, de changer les conditions d'existence d'une semblable profession.

Si le militaire ne cesse pas d'être citoyen, il ne saurait lui être interdit de se demander de quel côté est la justice. C'est une vertu, sans doute, que la soumission de notre raison devant une raison supérieure qui nous inspire confiance; mais cette vertu n'exige point que l'homme se dépouille du noble attribut que Dieu lui donna pour le distinguer de la brute; qu'il renonce à l'exercice de sa pensée, qu'il abdique sa propre conscience. Une telle abdication serait le comble de l'impiété. D'Orthez n'a-t-il point immortalisé son nom par une magnanime désobéissance[1] ?

On a si bien senti tout cela que l'on a tâché souvent d'établir de subtiles distinctions, de deviner des circonstances qui échappent à toute prévision, afin de tracer, pour chacune d'elles, des limites, toujours fort délicates, à l'autorité des chefs. Les docteurs catholiques eux-mêmes, si partisans qu'ils soient de la soumission aux supérieurs, lui reconnaissent néanmoins certaines bornes : saint Thomas déclare indiscrète et coupable l'obéissance qui s'étendrait « à tous les ordres »; il fait formellement cette réserve qu'un chef de soldats n'a le droit de commander qu'en ce qui in-

[1] Il est prouvé maintenant, dit-on, que sa fameuse réponse appartient au baron de Gordes, gouverneur du Dauphiné. Ces revendications, auxquelles on s'adonne beaucoup aujourd'hui, satisfont la curiosité et l'équité, mais elles ne changent pas l'histoire.

téresse le service militaire; pour tout le reste l'homme, suivant lui, relève immédiatement de Dieu. Mais jusqu'où s'étend ce qu'on appelle le *service militaire?*

La loi de discipline proposée par Carnot serait très-simple et très-facile à expliquer au soldat, étant déterminée par sa position même : en présence de l'ennemi, obéissance aux chefs; devant les citoyens, liberté du citoyen. Est-ce autre chose que la dictature des circonstances extraordinaires, admise par tout le monde en politique, et qui ne blesse la dignité de personne?

Robespierre ne siégeait pas à l'Assemblée législative; mais il était journaliste : il traita la question dans sa feuille un peu plus tard, à l'occasion des malheureux événements de Mons et de Tournay, et il adopta une opinion qui se rapproche de celle de saint Thomas plus que de celle de Carnot :

« Il y a deux disciplines militaires, dit-il en se résumant, l'une est le pouvoir absolu des chefs sur *toutes* les actions et *toute* la personne du soldat; l'autre est leur autorité légitime circonscrite dans ce qui touche au service militaire. La première fait des militaires autant de serfs destinés à seconder aveuglément les caprices d'un homme; l'autre en fait les serviteurs dociles de la patrie et de la loi; elle les laisse hommes et citoyens. La première convient aux despotes, la seconde aux peuples libres [1]. »

La conclusion palpable du système de Carnot, c'est que le soldat de profession ne doit pas être employé dans les troubles civils, contre des manifestations plus ou moins sérieuses de l'opinion publique. A la garde

[1] *Sur la nécessité et la nature de la discipline militaire.* (Voir *Le Défenseur de la Constitution*, n° XI, mai 1792.)

nationale seule appartient ce droit. Mais la logique ne s'arrête pas là : une armée permanente aura toujours, quoi qu'on fasse, le caractère d'une corporation particulière, corporation dont la force organisée et concentrée peut décider du sort du pays. N'est-il pas à craindre qu'au lieu de se contenter d'être le bras de la nation, elle prétende en devenir la tête? Et une pareille prétention n'est-elle pas également dangereuse, soit que l'armée suive un chef, qui peut être un ambitieux ou un traître, soit qu'elle use du droit de délibérer? La logique conclut donc à la suppression des armées permanentes, à leur transformation en milice citoyenne, faisant, selon les besoins, le service intérieur ou le service à la frontière, et soumise, selon ces conditions, soit au droit commun, soit au droit exceptionnel. Si l'on veut bien se rappeler le premier Mémoire de Carnot, adressé en 1788 au conseil de la guerre, on y trouvera déjà les éléments de cette transformation, qu'il ne tarda pas à proposer d'une manière plus directe et plus explicite.

Il a été souvent affirmé que les réformes opérées dans l'armée sous l'influence de l'esprit nouveau y avaient troublé l'ordre, affaibli le personnel, détruit la discipline. Bouillé va se charger de répondre au dernier reproche : « Il n'y a jamais eu plus de discipline militaire, et une discipline plus rigoureuse que chez les peuples libres; témoin la République romaine et la République française. » (*Mémoires.*) A ce témoignage, auquel le nom de son auteur prête une valeur très-originale, ajoutons celui d'un officier étranger, acteur et historien de la campagne de 1792 :

« On a accusé les gardes nationaux d'insubordination; c'est à tort : leur subordination n'est plus à la

vérité, comme autrefois, l'ouvrage du bâton; mais elle est précisément ce qu'elle doit être chez un peuple libre : aucun ne tremble plus devant l'officier; celui-ci ne jure plus avec insolence; chacun de soi-même suit la règle militaire. Sans cet esprit, comment auraient-ils pu soutenir les fatigues de la guerre? Mais ils sentent qu'ils doivent leur liberté à leur obéissance aux lois et à leurs chefs, et cela leur suffit. N'avons-nous pas sur ce point, comme sur tant d'autres, assez expié notre crédulité aux assertions des émigrés[1]? »

IX

Depuis le 27 août 1791, la France était sous le coup des menaces lancées du château de Pilnitz par les despotes européens. L'un des frères de Louis XVI avait assisté au congrès, pour stimuler la nonchalance, philosophique, disait-on, de Léopold. Frédéric-Guillaume de Prusse montrait plus de décision, ou plus de chaleur sanguine; Gustave de Suède, posé en paladin du droit monarchique, n'était qu'impatience; Catherine de Russie se hâtait de terminer sa guerre avec les Turcs, afin de pouvoir disposer de ses forces; le gouvernement anglais, ne se trouvant pas encore prêt à combattre, affectait une neutralité qu'il devait bientôt changer en agression haineuse, malgré l'éloquence de Fox, malgré la noble protestation des lords Derby, Stanhope, Landsdowne, Lauderdale, consignée sur les registres parlementaires.

L'hostilité des vieilles monarchies était naturellement

[1] *Campagne du duc de Brunswick contre les Français en* 1792, par un officier prussien. Traduit de l'allemand. Paris, an III de la République.

acquise à la France révolutionnaire; celle de l'Angleterre contrastait avec l'histoire d'un peuple qui avait donné à l'Europe l'exemple de l'affranchissement politique. Mais il semblait que toutes les rancunes amoncelées par des siècles de rivalité se fussent résumées dans l'âme de l'homme d'État qui régissait alors ce pays, au point d'y étouffer les sentiments de justice. Son implacable acharnement contribua beaucoup à donner aux rencontres des deux nations un caractère de violence. L'Angleterre a le droit de regarder Pitt comme un grand ministre; mais le cri passionné qui, de la tribune conventionnelle, l'appela un jour l'*ennemi du genre humain*, laissera un écho dans l'histoire.

L'orage s'était formé pendant l'Assemblée constituante, qui en légua tous les dangers à ses successeurs, sans aucune mesure de prévoyance pour les conjurer : tout entière à ses convictions sur la justice de son œuvre, elle semblait n'avoir pas compris qu'en brisant en France les traditions du passé, elle devait soulever les inquiétudes agressives de l'Europe monarchique.

Les documents authentiques ne manquent pas plus que les aveux particuliers pour décharger la Révolution française du reproche d'avoir pris l'initiative de la guerre. Ses ennemis, du moins, avaient eu soin d'accumuler les griefs qui devaient la rendre inévitable. La Convention a livré à la publicité des preuves qui éclairent ce fait surabondamment.

Le chef même de la catholicité excita les princes hérétiques et schismatiques à combattre un peuple qui appartenait à son Église. Grégoire, dans son *Histoire des libertés gallicanes*, raconte que lorsqu'on transféra en France les archives du Vatican, la correspondance

de Pie VI révéla son entente avec nos ennemis. Ces archives enseignèrent à la même occasion un curieux détail des mœurs ultramontaines : quand les papes trouvent dangereux de blâmer ouvertement les actes qui leur déplaisent, ils se contentent de déposer dans leurs propres cartons une protestation occulte, se réservant de la faire valoir en temps et lieu.

Il ne règne guère plus d'incertitude sur les véritables intentions des coalisés. Certes, l'animosité des cours absolutistes contre la Révolution française n'avait rien d'équivoque : lorsque cette révolution éclata, l'alarme donnée par elle aux intérêts dynastiques suspendit aussitôt les divisions de l'Autriche et de la Prusse, qui étaient alors à leur comble. Le prince de Kaunitz, ministre de l'empereur, disait des Jacobins : « Ce sont des insectes malfaisants qu'il faut tuer avec de la patience. » D'autres voulaient les tuer plus vite; mais tous étaient d'accord pour tuer, ils ne différaient que sur la façon. Cependant la question de police européenne ne les préoccupait que secondairement : ils entendaient au moins prélever les frais de la guerre, en arrachant quelques provinces frontières à la reconnaissance du monarque restauré; des négociations furent même entamées entre la Prusse et l'Autriche, pour assurer à la première de ces puissances une compensation en Pologne des conquêtes que l'autre pourrait faire sur notre territoire; et lorsque les généraux de la coalition prirent possession de Valenciennes, de Condé et d'autres villes, ce ne fut pas au nom du roi de France, ce fut au nom de l'empereur d'Allemagne, qui les déclarait incorporées à la Belgique. « C'est un fait assez évident pour qu'il n'y ait aucune imprudence à l'énoncer, que la coalition en voulait à l'intégrité de la France. » Cet aveu, daté de

1796, est d'un homme qui fut alors mêlé à la diplomatie [1].

Les émigrés eux-mêmes, malgré leurs illusions, s'aperçurent bientôt qu'on ne travaillait pas pour eux. Au lieu de les rassembler en un corps important, on les répartit entre trois divisions de l'armée envahissante; quelques officiers de capacité et de résolution, qui se trouvaient parmi eux, furent laissés inactifs sur les derrières, et le prince de Condé ne put pas obtenir de faire une tentative sur Landau : on lui dit que le plan des alliés n'était pas que l'émigration française occupât aucune place de l'Alsace.

Il est vrai que Louis XVI, redoutant les extravagances de ses amis, qui compromettaient sa liberté et peut-être sa vie, redoutant aussi les prétentions qu'ils afficheraient s'il leur était donné de jouer un rôle décisif dans la restauration de son pouvoir, avait lui-même envoyé Mallet du Pan en Allemagne, pour régler avec les cabinets étrangers la marche d'une guerre entreprise dans ses intérêts, et il recommandait expressément de tenir les émigrés sur l'arrière-plan.

En France, la question de la guerre agitait naturellement tous les esprits.

Un parti politique la demandait hautement, celui des Girondins; ils sentaient leur influence grandir par elle; et Dumouriez, le ministre, les secondait, ayant pour lui-même l'ambition qu'avaient les Girondins comme parti [2].

[1] De Maistre, *Considérations sur la France.*

[2] Circonstance piquante : Pozzo di Borgo, le futur diplomate de la Sainte-Alliance, alors engagé avec les Girondins, fit, pour le comité des douze, où ils dominaient, un rapport très-vif, tendant à engager la France dans une guerre contre *les ennemis du genre humain.*

L'opinion publique inclinait évidemment dans le même sens. La France avait une noble foi dans sa cause.

Les Jacobins aussi auraient désiré une grande guerre de propagande ; mais ils étaient retenus par leurs défiances, dont Robespierre se faisait l'interprète fort éloquent dans les clubs. Comment ne pas nourrir de telles défiances, lorsqu'on voyait nos forces militaires dirigées par ceux-là mêmes que le triomphe de l'ennemi promettait de rétablir dans leur pouvoir? Car c'était bien, en effet, sur le triomphe de l'ennemi que comptaient les adversaires de la Révolution : « Nous amènerons le gouvernement français à déclarer la guerre, » promettait Calonne.

Le ministre Louis de Narbonne affectait de présenter notre situation sous les couleurs les plus satisfaisantes. Ce n'était pas un traître que l'on pût soupçonner de mentir dans des intentions criminelles ; c'était un homme léger, mais chevaleresque, souriant à l'idée de conduire une campagne qui donnerait de l'importance à l'armée et populariserait la royauté modérée, en flattant l'orgueil national par quelques succès. Mais il eût reculé devant un grand conflit, capable de remuer les États dans leurs fondements.

Quant à Louis XVI, vacillant comme à son ordinaire, il finit par céder aux suggestions de son entourage, à celles de la reine surtout. La reine ne dissimulait pas dans son intimité ; elle calculait d'avance les étapes du vainqueur étranger sur le territoire français, et fixait à un mois de là le jour de la délivrance[1].

Carnot, à aucune époque, ne fut ami de la guerre :

[1] *Mémoires* de madame Campan, sa femme de chambre, t. II, p. 250.

nous l'avons vu déplorer ses excès lorsque, jeune officier, il ne pouvait attendre que d'elle sa fortune; nous le verrons la faire à regret quand la direction des armées lui donnera une immense autorité; mais, dans le moment solennel dont nous parlons, il sentait instinctivement qu'entre le monde ancien et le monde nouveau, entre la France représentant les droits des peuples et l'Europe monarchique représentant le droit divin, un choc était inévitable. C'est du moins ce qu'il est permis d'inférer de cette page, écrite par le plus intime confident de sa pensée :

« En présence des dispositions manifestement hostiles des puissances étrangères, la guerre seule pouvait consolider la Révolution. L'Assemblée était convaincue que, pour l'avoir trop redoutée, la Constituante avait mis le nouvel ordre de choses en péril.

« Il est difficile qu'un grand peuple, placé au milieu de l'Europe, puisse soudainement changer la nature de son gouvernement, sans qu'il en résulte un ébranlement général, et sans que ce peuple fasse sentir le poids de sa puissance à ceux qui seraient tentés de mettre obstacle à ses vues. La liberté se conquiert rarement sans la force des armes. Notre Révolution avait besoin de ce dernier sceau, et l'Assemblée législative ne saurait être blâmée d'avoir mis toute son énergie à le faire apposer. La nation sut enfin qui elle avait à combattre : ce ne fut plus contre des ennemis secrets, mais avoués au dehors et au dedans, qu'elle put diriger ses moyens d'attaque et de répression. »

Ces citations sont puisées dans un écrit de Carnot Feulins, rédigé vers 1824 et demeuré inédit; son manuscrit est intitulé : *Les trois premières Assemblées nationales, jugées d'après leurs actes.*

La guerre fut donc déclarée solennellement, le 20 avril 1792; elle le fut à la presque unanimité, au milieu d'un enthousiasme général, et les émigrés, de leur côté, s'en réjouirent, se disant entre eux que *les imbéciles législateurs avaient donné dans le panneau.*

X

Le désaccord des généraux sur l'opportunité et sur le plan des opérations, leurs hésitations, leurs indécisions, pesèrent sur les débuts de la campagne : elle s'ouvrit par des revers, qui semblaient confirmer les espérances des ennemis de la Révolution.

Le 29 avril, le général Théobald Dillon sort de Lille avec deux mille hommes d'infanterie et mille chevaux, pour distraire l'attention des Autrichiens et empêcher la garnison de Tournay de porter secours à celle de Mons, qui devait être attaquée le même jour par Biron. Il rencontre près de Baisieux l'ennemi, au nombre de neuf cents hommes. Le général, fidèle au plan convenu de ne pas combattre en ce moment, donne l'ordre de la retraite. Aussitôt des escadrons, qui étaient chargés de couvrir l'infanterie, au lieu de s'acquitter de leur devoir, se précipitent tumultueusement au milieu d'elle et mettent le désordre dans ses rangs, comme dans ceux de l'artillerie. La route est encombrée de bagages et de chariots brisés; puis, sans qu'il ait été brûlé une amorce, des cris de : *Sauve qui peut! nous sommes trahis!* retentissent, inspirés par la frayeur, ou plus vraisemblablement par des intentions perfides, car en même temps les mêmes moyens étaient employés pour mettre en déroute l'armée de Biron, sortie de Valen-

ciennes[1]. Le général Dillon et le colonel du génie de Berthois s'efforcent vainement de calmer les esprits; ils sont accusés de trahison et entraînés par leurs propres soldats jusqu'à Lille, où on les massacre avec toute la férocité qu'excitent la vengeance et la peur.

Un exemple aussi fatal pouvait amener des catastrophes; il devint le signal de violentes récriminations entre les partis que la question de la guerre avait mis en présence :

Le maréchal Rochambeau, qui s'était montré opposant à une guerre agressive, fut attaqué par les Girondins, comme ayant compromis ce premier mouvement; ils lui attribuaient au moins de l'imprudence et des plans mal conçus.

De leur côté, les Feuillants reprochaient aux Girondins leur ardeur à engager une campagne révolutionnaire, et aux Jacobins leurs prédications d'indiscipline, qui, disaient-ils, avaient perdu les soldats français.

Les Jacobins, eux, voyaient justifiées leurs défiances à l'égard des chefs que l'on avait laissés à la tête de l'armée. Marat écrivait dans son journal avec son cynisme ordinaire : « Il y a plus de six mois que j'avais prédit que nos généraux, tous bons valets de la cour, trahiraient la nation, qu'ils livreraient la frontière. Mon espoir est que l'armée ouvrira les yeux, et qu'elle sentira que la première chose qu'elle ait à faire, c'est de massacrer ses généraux. »

Quant aux royalistes, ils jubilaient, triomphant dans leurs prévisions et leurs espérances.

[1] On lit dans un rapport du général autrichien d'Happoncourt au maréchal Bender : « Les nôtres tirèrent aux environs douze coups de canon, et l'armée ennemie, avant que notre infanterie ait pu faire une seule décharge, et avant que la cavalerie ait été assez avancée pour l'atteindre, prit la fuite. »

L'affaire de Tournay devait encore augmenter le dédain des étrangers pour nos jeunes soldats et leur admiration pour leurs vieilles phalanges[1].

Carnot, chargé de faire une enquête sur ces tristes événements, avait une tâche délicate. Il ne fallait pas fournir un nouvel aliment à l'irritation des partis; il fallait se garder surtout de propager la défiance et le découragement, en donnant appui aux soupçons de trahison. Pénétré de sa mission, tous les efforts du rapporteur tendirent à rassurer les soldats, en leur faisant envisager le désastre du 29 avril comme un résultat de leur propre aveuglement; puis il essaya de concentrer l'intérêt sur les victimes d'une affreuse erreur. Cela n'était pas non plus sans difficultés; car Dillon et de Berthois, de même que le général d'Aumont, qui commandait à Lille, appartenaient à la classe naguère privilégiée, maintenant odieuse, et plusieurs de leurs proches avaient émigré.

Il y réussit cependant, à force de tact et de prudence, réhabilita deux braves officiers, et obtint que des pensions fussent accordées à leurs familles. La situation particulière où se trouvait l'une d'elles lui donna lieu de faire un récit attachant, de peindre les angoisses d'une

[1] Un des grands poëtes lyriques de l'Allemagne (Bürger), que les premiers élans de notre Révolution avaient enthousiasmé, adressa à cette occasion aux Français un *chant de reproche* plein d'indignation et d'amertume : « Vous vous êtes enfuis comme des gredins et vous avez cru cacher votre lâcheté en égorgeant vos chefs. Ah! mon cœur s'était enflammé pour vous, trompé par votre fausse grandeur; même contre la patrie d'Hermann j'aurais voulu devenir votre Tyrtée. Mais celui qui ne sait pas mourir pour la liberté mérite les chaînes de l'esclavage; vous méritez que les nobles et les prêtres vous chassent à coups de fouet de vos propres foyers. »

Il est juste pourtant de dire qu'un bataillon de volontaires parisiens, qui servait dans le corps de Biron, fit preuve de la plus grande fermeté au milieu de cette déroute et ramena à bras un canon ennemi dont il s'était

é.

malheureuse femme dont l'enfant nouveau-né traversait sur les bras de ceux qui le portaient au baptême la place où l'on égorgeait son père.

Le testament de Théobald Dillon, tracé, comme par un sinistre pressentiment, la veille même de sa mort, fut écouté par l'Assemblée avec une pieuse attention :

« Je fais ici mon dernier testament, et telles sont mes dernières volontés, que je recommande à la religion de mes parents et à l'amitié qu'ils m'ont toujours témoignée. Je n'ai pas eu le temps d'épouser Joséphine de Viefville, quoique ce fût mon intention, et qu'elle mérite de moi à tous égards les sentiments avec lesquels je meurs. Elle est mère de mes trois enfants : Auguste, Édouard et un, né d'aujourd'hui même. Je lui laisse tout ce que j'ai, tout ce à quoi je pourrai avoir droit par la suite. Je demande pour eux l'amitié de mes sœurs, et je compte que si quelque forme peut manquer à cette pièce, on y suppléera, bien entendu après que toutes mes dettes auront été payées. Je finis en recommandant mon âme à Dieu et ma mémoire à mes sœurs. »

« Notre Constitution, messieurs, ajouta Carnot après cette lecture, ne considère le mariage que comme un contrat civil; elle a voulu nous rapprocher de la nature autant que cela peut se concilier avec l'ordre social. Or, quel contrat fut jamais plus sacré que celui qui exprime, je ne dis pas les dispositions de fortune d'un homme qui touche au terme de sa vie, mais les dernières affections de son cœur, ses derniers élans vers ceux qu'il aimait, les dernières paroles qu'il adresse à ce qu'il eut de plus cher? Le crime des assassins doit-il retomber sur d'innocentes victimes? Non, messieurs; l'équité, la philosophie, la nature s'y opposent. Vous acquitterez la dette nationale envers les

enfants de Théobald Dillon et envers leur mère infortunée[1]. »

Les bruits qui couraient sur les circonstances de l'événement auraient fourni au rapporteur une occasion facile de caresser les passions populaires : le signal du *sauve qui peut* avait été donné par les dragons de la colonelle générale, corps où dominait l'aristocratie; on prétendait avoir reconnu sous des déguisements plusieurs émigrés et un curé de Lille, prêtre réfractaire. Ce dernier avait été, disait on, pendu par le peuple, et l'inventaire de ses poches avait fourni les preuves de son crime. Carnot se contenta de signaler la trahison, en promettant que les traîtres n'échapperaient point aux rigueurs de la loi. Son langage était fait pour apaiser les esprits, non pour les irriter, à l'exemple de presque tous les journaux du temps qui racontaient ces incidents tragiques.

Plus tard, on a voulu signaler une contradiction entre la sévérité de Carnot pour les meurtriers de Dillon et l'indulgence qu'il avait témoignée aux révoltés de Nancy. Dans l'un et l'autre cas c'est l'application de son sentiment sur la discipline militaire. Les soldats de Dillon se trouvaient en présence de l'ennemi : Carnot condamne énergiquement leur insubordination. Les soldats de Châteauvieux réclamaient comme citoyens : Carnot aurait voulu que l'on respectât à leur égard les priviléges civiques. Cette doctrine lui paraissait en harmonie avec le principe de la *résistance à l'oppression*, écrit dans la Déclaration des droits.

Cependant il s'abstint de prendre part à l'ovation

[1] La pension accordée par l'Assemblée à Joséphine de Viefville irrita la bile de Robespierre. Il se plaignit au club des Jacobins que la maîtresse de Dillon eût été traitée comme la veuve de J. J. Rousseau.

qui fut décernée aux soldats de Châteauvieux revenant du bagne : il lui répugnait de glorifier un fait de guerre civile, même dans la personne de ceux qu'il croyait injustement condamnés.

Pareille modération dans l'autre circonstance : lorsqu'on voulut aller au delà de ce qu'il avait lui-même proposé, lorsqu'en traduisant devant une cour martiale les militaires qui avaient abandonné leur poste de bataille, on prétendit remonter à la complicité morale, et charger les accusateurs publics d'informer contre toute personne suspectée d'avoir provoqué ce crime par des discours imprimés ou affichés, Carnot demanda la question préalable : il refusait d'ouvrir la porte à une espèce d'inquisition, qui pourrait s'étendre jusque sur le droit d'émettre sa pensée.

XI

Depuis les déplorables affaires de Mons et de Tournay, les colères du peuple contre la cour avaient redoublé; on la jugeait complice de ces malheurs. Tout, d'ailleurs, dans l'attitude des Tuileries, était de nature à soulever l'irritation et la défiance. La *garde constitutionnelle*, qui remplaçait l'ancienne *maison militaire du roi*, était devenue une menace permanente pour les libertés publiques, grâce aux soins que le ministre Delessart et la reine en personne avaient donnés à sa composition. Aux termes de la loi, elle devait se recruter, partie dans la garde nationale et partie dans la troupe de ligne; mais les officiers et soldats venus de l'armée, et triés avec calcul parmi les plus chauds contre-révolutionnaires, prenaient à tâche de rendre le service intolérable à leurs camarades issus d'une autre origine.

A mesure que l'un de ceux-ci, poussé à bout, venait à donner sa démission, il était remplacé par un sujet dévoué, beaucoup n'étant pas même dans les conditions réglementaires. De cette manière on avait peu à peu formé un corps des éléments les mieux disposés à une agression contre la liberté : « Le roi était content des sentiments de cette troupe, » dit madame Campan. C'étaient des gentilshommes de province, surtout Bretons et Vendéens; c'étaient de jeunes prêtres fanatiques, auxquels on faisait en secret quitter la soutane pour l'uniforme; c'étaient des aventuriers, des spadassins. Dumouriez, ministre alors, et qui devait savoir la vérité, plus sévère encore, les appelle des chevaliers d'industrie et des coupe-jarrets; le marquis de Ferrières leur donne les mêmes noms. C'est de là que sortit Pâris, l'assassin de Lepéletier Saint-Fargeau. D'ailleurs, au lieu de se renfermer dans le chiffre de dix-huit cents hommes, fixé par la loi, ils avaient presque atteint celui de six mille.

Avec cette cohorte dévouée, avec les Suisses, retenus à Paris malgré le vœu de la Constitution et les décrets législatifs, avec l'armée de la Fayette, qui prenait le parti de la cour en haine des Girondins et des Jacobins, celle-ci pouvait tenter un coup de main contre les députés. Voilà ce qu'on craignait et ce qu'on voulut prévenir. Le danger de la situation fut signalé par Bazire et Carnot Feulins; celui-ci (rangé pourtant parmi les modérés, depuis que, répondant à une dénonciation de Fauchet contre les ministres, il avait constitutionnellement demandé que l'on séparât leur cause de celle du roi), proposa à l'Assemblée de se déclarer en permanence, comme la précédente l'avait fait pendant la fuite de Louis XVI à Varennes. Cette permanence est

nécessaire, dit-il, *pour éclairer les projets des conspirateurs*. La motion, accueillie avec chaleur, est adoptée à la presque unanimité. On décide que le maire de Paris viendra chaque matin faire un rapport sur l'état de la capitale.

Le lendemain, en effet, Pétion trace un tableau assez alarmant de la situation. Bazire prend la parole; il prouve que la Constitution a été violée dans le recrutement de la garde, que cette garde est un danger public. Carnot Feulins en demande la suppression provisoire. L'Assemblée ne se contente pas de cela : elle vote le licenciement du corps, et la mise en accusation de son chef, le duc de Brissac. Carnot Feulins, qui semble prévoir le triste sort de ce vieillard (il fut massacré à Versailles), sollicite, sans l'obtenir, qu'on veuille bien l'entendre avant de l'accuser. Les gardes nationaux sont chargés de faire le service au château, comme ils le faisaient avant l'établissement de la garde du roi; ils occupent tous les postes.

Le premier mouvement de Louis XVI fut de refuser sa signature au décret; mais Dumouriez lui montra le danger d'une telle résistance. Toutefois, la garde, licenciée ostensiblement, continua de toucher sa solde en secret. On n'ignorait pas, d'ailleurs, que l'ancienne maison militaire du roi s'était reformée à Coblentz, que les émigrés recevaient des subventions de la liste civile, que les frères de Louis XVI contractaient en son nom des emprunts *de guerre*, en leur donnant pour hypothèque les revenus de la France. Tous ces faits, plus ou moins vaguement connus de la population, la tenaient dans une extrême anxiété.

Derrière le cabinet girondin, qu'il avait nommé pour déférer en apparence aux opinions de l'Assemblée,

Louis XVI entretenait un conseil intime, chargé de le contrecarrer secrètement. De là des tiraillements perpétuels. Le 4 juin, Servan, l'un des ministres girondins, poussé à bout par tant de perfidies, proposa spontanément à l'Assemblée, et fit décider la formation d'un camp de vingt mille volontaires nationaux, appelés de tous les départements, pour servir de garde à la capitale contre les ennemis extérieurs et intérieurs. Carnot Feulins appuya ce projet.

Il faut se faire une juste idée de cette situation compliquée : le roi, aussi faible qu'il est faux, n'ose pas, comme le voudrait son entourage, déclarer ouvertement la guerre à la Révolution; il soudoie des écrits calomnieux contre les députés et prodigue devant ceux-ci des assurances de dévouement à la Constitution. Il n'attend son salut que des triomphes de l'étranger sur la France.

En face de lui, l'Assemblée, qui le connaît et le juge, passe son temps à déjouer ses ruses; mais elle voudrait encore éviter une rupture éclatante, tandis que les partis irrités et alarmés lui reprochent comme une lâcheté, presque comme une trahison, ces ménagements politiques.

La corde est chaque jour plus tendue; la reine donne un nom outrageant à la nouvelle armée : *vingt mille brigands pour gouverner Paris*. Le roi rejette le décret qui l'institue, et renvoie brutalement ses ministres. L'Assemblée aussitôt déclare qu'ils emportent les regrets de la nation.

De ce moment cesse la comédie des concessions réciproques : on peut prévoir une lutte décisive; chacun s'y prépare de son côté, la cour, les monarchiens, les Girondins, les Jacobins. Un incident, où l'imprévu

semble dominer, bien qu'il fût annoncé depuis plusieurs jours, va hâter la crise.

XII

Le 20 juin, anniversaire de la séance du jeu de Paume, tout Paris s'ébranle pour célébrer et renouveler le fameux serment. On veut planter un mai pour en perpétuer la mémoire. Tout le monde connaît ces rondes méridionales qui entraînent des populations entières. Le flot roulant recrute sur son chemin une multitude fascinée par l'exemple, par le bruit, par le tourbillon. C'est un peu comme une farandole que se forment, dans les grandes villes, ces rassemblements dont l'action est souvent très-différente de ce que méditaient les premiers groupes. Il faudrait n'avoir pas assisté aux scènes de 1848, pour ne savoir expliquer que par des manœuvres préméditées bien des événements de l'autre Révolution.

Le 20 juin donc, le Parisien se met en marche, sans trop savoir où il va, oubliant sa misère (elle était grande), curieux, non pas hostile, enjoué plutôt, d'humeur gauloise; il vide des bouteilles en route, entre à l'Assemblée pour présenter une pétition, entre aux Tuileries pour exposer ses griefs au roi. Celui-ci fait bonne contenance devant la raillerie, la menace et la grossièreté de beaucoup de ses visiteurs, devant l'insulte de quelques-uns. L'un d'eux lui tend un bonnet rouge, auquel Louis XVI attache lui-même une cocarde; puis il le met sur sa tête, aux cris de *Vive le roi! vive la nation!* Après avoir séjourné plusieurs heures dans les appartements, sur les instances du maire de Paris, sur-

venu un peu tard, et des députés envoyés par l'Assemblée, un peu tard aussi, l'émeute se dissipe, sans avoir rien fait qu'une promenade à travers le parlement et le château.

On a cherché dans les précédents de notre histoire des analogues de cette journée : Marcel, couvrant la tête du dauphin de son chaperon rouge et bleu, pour le sauvegarder contre la multitude irritée qui avait envahi son palais; les cabochiens, forçant le roi, son fils et sa cour de coiffer le chaperon blanc, signe de ralliement de l'insurrection qui demandait une réforme de l'État[1]. Ces comparaisons sautent aux yeux; mais les cabochiens du 20 juin n'avaient point les passions sanguinaires de ceux du quinzième siècle : « Pas un citoyen n'a reçu une blessure au milieu de cette grande fermentation, » dit le rapport du maire de Paris. Quant au vaste mouvement de 1356-1358, il offre avec les premiers jours de notre Révolution des ressemblances plus sérieuses que celle-là.

Nous avons vu les frères Carnot, en défiance de la cour, prendre une part active aux mesures destinées à restreindre le pouvoir monarchique, sans chercher à avilir une autorité fondée sur la Constitution. Ils n'étaient ni l'un ni l'autre partisans des scènes tumultueuses, et ne se réjouirent pas de celle du 20 juin. Leur disposition, après cette journée, semble plutôt avoir été d'apaiser les dissensions et de rétablir une meilleure harmonie entre le Corps législatif et le roi.

Voici quelques preuves des intentions pacifiques que nous leur supposons :

Louis, dans un message à l'occasion de la fête com-

[1] On voit que les trois couleurs trouvaient dans leurs traditions des motifs pour s'unir sur le même drapeau.

mémorative du 14 juillet, ayant exprimé le désir d'aller au milieu de l'Assemblée recevoir le serment des Français accourus de tous les départements au Champ de la Fédération, Cambon éleva une chicane sur ces mots : *recevoir leur serment*. Carnot ne s'arrêta point à une objection que justifiaient peut-être les roueries de la cour; il donna l'explication la plus naturelle possible de l'expression employée par le roi.

C'était le 5 juillet. A la séance du 7, lorsque, sur une parole conciliatrice du même Carnot, que l'Assemblée avait applaudie, Lamourette, par l'onction évangélique de sa voix, par sa belle figure et sa bonne renommée, détermina dans l'Assemblée un mouvement généreux d'accord et d'oubli, les deux frères adoptèrent cette pensée avec toute la sincérité de leur âme. Bazire (qui avait de bons élans) et Carnot Feulins proposèrent de mander à la séance du soir les corps administratif et judiciaire, pour les inviter à propager cet exemple d'union.

L'émotion fut vraie, quoi qu'on en ait dit, et la scène attendrissante. Le roi vint lui-même dans l'Assemblée, et fut accueilli avec beaucoup de faveur. Ce coup de théâtre fut-il, comme on l'a prétendu, ménagé par la cour, dans le désir d'interrompre une discussion (sur les dangers de la patrie) où ses intrigues étaient mises au grand jour? Cela est difficile à comprendre, un rapprochement des partis ne pouvant guère lui être profitable. Il est vrai qu'elle venait d'inspirer une mesure, encore inconnue de l'Assemblée, qui ne pouvait manquer d'y détruire bientôt l'harmonie : la veille de la séance, le directoire du département, agissant sur l'ordre du roi, avait suspendu de leurs fonctions, comme complices des désordres du 20 juin, le maire de Paris

Pétion et le procureur de la commune Manuel, deux personnages très-populaires. L'éclat de ce coup n'eut lieu qu'après la réconciliation Lamourette : l'irritation des esprits fut ravivée et les partis furent remis en présence, avec le ressentiment d'avoir été trompés.

Il importait qu'un tel conflit fût jugé en faveur du peuple. Il le fut le lendemain, sur un rapport de Muraire : Pétion se vit immédiatement réintégré, Manuel un peu plus tard. Nouveau triomphe pour Pétion, nouvelle défaite pour la cour. L'histoire, d'ailleurs, tend à disculper le maire de Paris de toute intervention directe dans l'émeute de juin, et l'accuse simplement d'insouciance à l'égard des avanies éprouvées par Louis XVI.

L'arrivée des Marseillais, le 30 juillet, fut l'occasion d'une scène de violence. Un banquet avait été préparé pour eux aux Champs-Élysées ; soit par une fatale coïncidence, soit par une combinaison perfide (dont les deux partis se renvoient le reproche), les gardes nationaux de la section royaliste des Filles-Saint-Thomas, avec des officiers suisses et d'anciens gardes du corps, se réunissaient au même lieu et en même temps. Des disputes s'élevèrent, le sang coula, l'alarme se répandit en ville.

XIII

C'est à ce moment, le 31 juillet, que l'on reçut de Soissons, où se trouvaient réunis huit mille fédérés, des nouvelles de nature à exaspérer plus que jamais les âmes, déjà si disposées à la défiance. Une députation de citoyens de cette ville vint se plaindre à la barre que les fédérés manquaient d'armes, d'habillements, d'ef-

fets de campement et d'approvisionnements de bouche; une dénonciation portait que des substances pernicieuses avaient été mêlées à leur pain : on y constatait la présence d'une certaine quantité de verre pilé. Soixante volontaires avaient déjà succombé, disait-on, et le nombre des malades s'élevait à plus de huit cents.

Comme le camp de Soissons s'était formé contrairement au *veto* du roi, par des soldats députés des provinces les plus ardentes, les soupçons savaient à qui se prendre : on sollicita contre le ministre d'Abancourt et contre les bureaux de la guerre un décret d'accusation, heureusement ajourné jusqu'à ce que des commissaires eussent fait une enquête. Ces commissaires, nommés séance tenante et par appel nominal, à haute voix, furent Lacombe Saint-Michel, Carnot l'aîné et Gasparin : « Premier et mémorable exemple de l'envahissement du pouvoir exécutif par la législature! » s'écrie Matthieu Dumas en racontant la chose.

Cependant cet historien est obligé de convenir que le résultat n'eut rien que de satisfaisant, grâce au choix des commissaires.

Le lendemain de leur départ, une scène bruyante éclata dans l'Assemblée. La salle fut envahie par une foule d'hommes et de femmes, criant « Vengeance! vengeance! on empoisonne nos défenseurs. » L'orateur de cette multitude parut à la barre : « Législateurs, dit-il, ce ne sont point des plaintes, ce sont des cris, des hurlements, que nous poussons vers vous : on empoisonne nos frères, nos pères, nos enfants, nos amis. Si du moins ces malheureux étaient morts pour la patrie! Mais, en se sacrifiant pour nous tous, ils meurent par le poison. Qu'ils se déclarent donc, ces lâches homicides, et nous les combattrons. Ah! si nous n'avions pas

eu tant de patience; si, dès le commencement de la Révolution, nous les eussions exterminés jusqu'au dernier, la Révolution serait achevée, et la patrie ne serait pas en danger. C'est à vous que nous demandons vengeance. Si nous ne comptions pas sur vous, je ne réponds pas des excès où notre désespoir pourrait nous porter : nous péririons dans les horreurs de la guerre civile, pourvu qu'en mourant nous entraînions avec nous quelques-uns des lâches qui nous assassinent. »

Vergniaud, qui présidait la séance, répondit : « Citoyens, l'Assemblée partage votre douleur. Les expressions de votre désespoir ont été jusqu'à son cœur. Elle a envoyé à Soissons des commissaires dont le patriotisme est connu; ils nous feront connaître les attentats que vous dénoncez. »

Un courrier extraordinaire fut expédié à Soissons, porteur d'une dépêche qui révélait l'anxiété de l'Assemblée. Voici le contenu de cette dépêche, tout entière de la main de Vergniaud, et datée du 2 août, à minuit :

« On a rendu compte, messieurs et chers collègues, à l'Assemblée nationale, d'un forfait atroce, commis à Soissons, de l'empoisonnement de nos frères fédérés par la distribution d'un pain où l'on avait mêlé de la poussière de *verre*. Elle vous expédie un courrier extraordinaire, et je vous prie, en son nom, de l'instruire sans délai de tous les détails de cet horrible événement, des renseignements que vous vous serez procurés sur les coupables, et des moyens que l'on aura pris pour les mettre sous le bras vengeur de la justice. On répand ici que soixante victimes ont succombé à l'activité funeste du poison. L'indignation et la douleur sont à leur comble, et nous sommes tellement environ-

nés de perfidies, que nous n'osons pas nous flatter qu'il y ait de l'exagération dans le bruit qui court. Arrachez-nous le plus tôt possible à cette cruelle incertitude ; montrez-nous la vérité, quelque horrible qu'elle puisse être, et concourons ensemble par notre zèle à venger la nation du plus noir des attentats commis sur ses défenseurs. Je suis avec des sentiments fraternels, messieurs et chers collègues,

« Votre frère et ami,

« VERGNIAUD, président.

« DUCOS, TRONCHON, secrétaires. »

La vérité des faits aurait pu facilement échapper à des esprits prévenus ou malveillants ; ils auraient pu la présenter en termes ambigus, propres à redoubler de menaçantes conjectures. C'eût été un moyen de plaire aux clubs et de flatter les passions dominantes. Les délégués de l'Assemblée procédèrent autrement : ils examinèrent le lieu où se faisait la manipulation du pain ; c'était une ancienne église. Ils remarquèrent des vitraux brisés, dont les éclats, en tombant, avaient dû se mêler aux farines ; et, dans une lettre lue à l'Assemblée le 3 août, dans un rapport communiqué le 4, ils réduisirent l'événement dont on avait fait tant de bruit aux proportions d'une polissonnerie d'enfants et d'une négligence.

Nous ne citerions pas cet acte, qui appartient à la loyauté la plus vulgaire, si sa date ne lui donnait quelque intérêt : la modération et la justice envers la cour n'étaient pas à l'ordre du jour entre le 20 juin et le 10 août.

C'est le 3 août seulement que le trop fameux mani-

feste du duc de Brunswick, déjà ébruité depuis plusieurs jours dans Paris, fut dénoncé à l'Assemblée par un message royal. Louis XVI l'avait dissimulé aussi longtemps que possible, ce qu'on lui reprochait d'avoir fait précédemment au sujet du traité de Pilnitz. Ce jour même, Pétion vint déposer, au nom de la ville de Paris, une demande de déchéance du roi. Le lendemain 4, la section Mauconseil déclara *qu'il était impossible de sauver la liberté par la Constitution*, et qu'elle abjurait son serment. Carnot, qui arrivait de Soissons, proposa les honneurs de la séance pour les envoyés de la section Mauconseil, en ajoutant qu'il fallait plaindre leurs égarements, mais l'excuser après tant de provocations[1]. Le soir, Vergniaud, abondant dans le même sens, fit annuler comme inconstitutionnelle la délibération de cette section.

Ainsi, jusqu'au dernier moment, Carnot, attentif à prévenir une crise violente, s'efforce de calmer les passions irritées, sans laisser entamer la Constitution. Mais quand la crise sera déclarée, quand le navire populaire sera lancé dans la tempête, il n'hésitera pas à faire partie de l'équipage.

XIV

La situation de la France vis-à-vis de l'Europe était des plus critiques.

Les trônes d'Espagne et de Naples appartenaient à la maison de Bourbon ; l'Autriche était gouvernée par un neveu de Marie-Antoinette, jeune homme qui venait de

[1] J'écris ceci d'après une note qui a toutes les apparences de l'exactitude Cependant le *Moniteur* n'en dit rien.

faire son apprentissage politique aux conférences de Pilnitz; la Russie avait recouvré sa liberté d'action en terminant sa guerre contre les Turcs; l'Angleterre était doublement aiguillonnée par son vieil esprit de rivalité et par des questions d'intérêt; toute l'aristocratie européenne, blessée par la Révolution française, voyait encore ses haines attisées par les frères de la même caste que cette Révolution avait dispersés hors du territoire; elle comprenait sa solidarité, comme autrefois les nobles de Brabant et des Flandres, qui étaient accourus en aide à ceux de France pour les défendre et les venger de la jacquerie. Enfin, les armées envoyées contre nous étaient précédées par une renommée de supériorité qu'appuyait un passé très-récent.

Nous ne pouvions leur opposer que des masses de jeunes enrôlés, pleins d'ardeur, mais peu disciplinés, à peine équipés. Pour comble, certaines autorités, influencées par le royalisme, créaient au recrutement des obstacles de tous genres; le directoire de Paris en fut positivement accusé par Cambon et par Carnot.

Notre effectif était, d'ailleurs, bien loin d'atteindre le chiffre fixé par les décrets; et quant aux officiers, dès le mois d'octobre 1791, le ministre de la guerre du Portail accusait parmi eux trois mille huit cent soixante-quatre désertions, la plupart suivies d'émigration. Le vide continuait à se faire d'une manière effrayante : on citait des régiments, comme celui de Royal-Allemand, qui avaient en entier passé à l'ennemi avec armes et bagages.

Aussi, lorsqu'après trois semaines de délibérations, le président de l'Assemblée, Aubert Dubayet, au milieu d'un religieux silence, et devant les députés debout et découverts, prononça d'une voix solennelle ces paroles :

la Patrie est en danger ! chacun sentit au fond du cœur que ce n'était pas une simple formule, mais une terrible vérité.

A cet appel la nation se leva. Les bureaux d'enrôlements furent assiégés, les routes se couvrirent de volontaires ; ce fut un de ces nobles élans qui honorent un peuple et rachètent bien des faiblesses.

Je sais qu'il y eut des manifestations moins sérieuses dans leur forme : le Parisien, qui avait dansé sur les ruines de la Bastille, danse aujourd'hui le *Quadrille des dangers de la patrie*, comme il dansera plus tard au *bal des Victimes*. Est-ce indifférence? Non, c'est de l'*humour* à sa façon. Du sein de cette frivolité vont sortir les *gendarmes à pied de Paris*, que nous verrons s'escrimer sur le champ de bataille de Houdschoote, et les *canonniers de la Commune de Paris*, qui manœuvreront si bien leurs pièces sur celui de Wattignies. C'est du même milieu, c'est d'une révolution aussi, qu'étaient sortis, quatre siècles auparavant, les braves *archers parisiens* envoyés par Marcel au secours de leurs frères des campagnes.

L'enrôlement populaire, sous l'ancien régime, fournissait quelques soldats de vocation perdus dans une foule de paresseux, de vagabonds, de déclassés des villes. Ennobli cette fois par le patriotisme, il amena dans les rangs des hommes de cœur et de devoir, et les robustes habitants des villages, endurcis aux fatigues.

Par le licenciement de la garde constitutionnelle se trouvait brisé entre les mains de la cour l'instrument qu'elle menaçait d'employer contre la Révolution. Le comité militaire travailla activement et assez heureusement à la réorganisation de nos forces ; il s'agissait de

remanier les éléments de l'armée royale, pour en faire une armée nationale.

Dès que le ministre eut fait connaître pour la première fois le chiffre inquiétant des officiers émigrés, Carnot proposa de les remplacer par des sergents. Diverses motions furent présentées, les unes laissant toute latitude de choix au ministre, tandis que d'autres y mettaient des restrictions. « Puisque ces officiers se licencient eux mêmes, dit Carnot Feulins, nous devons profiter de cette circonstance unique pour donner à l'armée des chefs patriotes : je demande que les places au choix du roi soient réservées à des gardes nationaux qui font le service des frontières. »

Ces propositions annoncent chez leurs auteurs un grand dégagement des préjugés de profession ; car les militaires surtout devaient redouter de voir les armées manquer de foi dans leurs nouveaux chefs, et de voir ces chefs se montrer très-inférieurs aux capitaines expérimentés des vieux bataillons allemands.

Ces appréhensions, fort naturelles, furent trompées par les résultats : les soldats obéirent avec autant de zèle que d'orgueil à des camarades de la veille, dont ils pouvaient devenir les égaux, le lendemain, en s'élevant eux-mêmes ; et les nouveaux porteurs d'épaulettes, fiers de la distinction qu'ils avaient obtenue, se montrèrent jaloux de la légitimer : il sortit de là non pas seulement d'excellents officiers, mais de grands généraux.

Les deux frères Carnot déployèrent dans ces circonstances une louable activité. Qu'on nous permette une énumération rapide et fort incomplète de leurs travaux :

Dès le mois de janvier 1792, le plus jeune, Carnot Feulins, développa, au nom du comité militaire, un

projet de loi sur le recrutement. « C'est alors, dit Matthieu Dumas dans ses *Souvenirs*, que, sous d'autres dénominations, on arrêta le principe devenu si fécond par la suite, et qui préside à la formation de notre armée. »

Quelques jours après la déclaration de la patrie en danger, le 20 juillet, selon Jomini (mais il se trompe, c'est le 17) le même Carnot Feulins fit décréter que l'armée serait portée au complet effectif de quatre cent cinquante mille hommes, tant en troupes de ligne de toutes armes qu'en bataillons de volontaires nationaux. Jomini donne sur ce décret et sur sa mise à exécution de grands détails qui rentrent dans son cadre spécial, mais qui nous feraient sortir du nôtre.

Dans cette même séance du 17 juillet, lecture avait été donnée d'une note adressée par le maréchal Luckner, note conçue dans les termes les plus propres à jeter l'alarme et le découragement. Carnot l'aîné, toujours empressé, au contraire, à soutenir l'esprit national, déclara que le langage du maréchal devant le comité militaire avait été fort différent, que notre frontière se trouvait couverte par de bonnes places fortes et par deux cent cinquante mille hommes très en état de tenir la défensive. Les paroles de Carnot relevèrent les cœurs, et l'on peut juger par les journaux du temps combien son opinion en ces matières faisait déjà autorité.

Carnot Feulins avait proposé le 5 janvier un système d'organisation de la gendarmerie nationale, renvoyé au comité militaire. Chargé lui-même d'exposer un projet de loi sur ce sujet, il le fit adopter dans la séance du 15 mars. Dans celle du 3 juillet suivant, son frère aîné fit décider la création de deux nouvelles divisions de gendarmerie, composées d'anciens soldats aux gardes

françaises. Après la dissolution de leur corps[1], ces militaires, que les Parisiens aimaient comme leurs compagnons d'armes du 14 juillet, avaient été d'abord incorporés dans la garde nationale soldée; puis, cette garde nationale ayant été licenciée[2], par suite de la loi constitutionnelle qui n'admettait plus de contingent soldé, en défaveur auprès du ministre, haïs par la cour qui voyait en eux les premiers déserteurs de sa cause, ils furent dispersés dans les régiments. Leur condition y était inférieure à celle qu'ils avaient eue dans l'ancienne armée, et ils se plaignaient des vexations que leur faisaient endurer leurs officiers. Beaucoup n'avaient pas accepté cette situation, et, demeurés dans la foule, leur oisiveté mécontente les mettait à la disposition de l'émeute. En les groupant, on s'assurait un corps dévoué à la révolution.

Le comité militaire ayant préparé un plan pour la formation des légions, Carnot l'aîné en proposa un autre. Le mélange de l'infanterie et de la cavalerie, un des caractères de la légion, a été préconisé par de grands hommes de guerre : Montecuculli et le maréchal de Saxe regrettent la séparation de ces deux armes. On s'efforçait de les réunir, pensée approuvée par Carnot le jeune et combattue par l'aîné, comme impraticable dans les circonstances pressantes où l'on se trouvait : « Puisque la guerre est déclarée, il faut la faire si fructueusement qu'elle soit terminée dans cette campagne, dit-il, et si vous créez les légions, elles ne pourront être employées dans cette campagne. » Il préférait, comme plus prompte et moins dispendieuse, l'augmentation des troupes légères, infanterie. « Un esprit d'imitation

[1] Août 1789.
[2] Septembre 1791.

servile ne doit pas, ajouta-t-il, nous porter à prendre chez les étrangers des modèles qui ne conviennent ni à notre caractère ni à notre situation topographique. » Puis, par occasion, il proposa le renouvellement des compagnies franches, autrefois établies par le maréchal de Vauban. Ces compagnies, formées sur place et attachées aux villes de guerre, étaient une sorte de milice que sa connaissance des localités rendait précieuse dans une guerre défensive[1].

Le 25 mai, Carnot l'aîné fait un rapport sur les places fortes et les postes militaires, qui doivent être mis sur-le-champ en état de guerre. Le 16 juin, il en fait un autre sur l'armement de tous les citoyens actifs; on décrète, sur sa proposition, la distribution de trois cent mille fusils aux gardes nationales, particulièrement à celles des frontières.

Enfin, le 5 septembre, Carnot Feulins propose et fait voter un très-long décret ayant pour objet de régler l'organisation, la police et l'administration des camps destinés à la défense de Paris.

Toutes ces mesures n'étaient que trop justifiées par l'urgence du péril : « Il est une vérité qui doit paraître évidente à quiconque veut ouvrir les yeux, s'écriait Carnot l'aîné, c'est que les gouvernements qui nous entourent veulent tous notre destruction ; c'est que ceux qui nous parlent d'amitié ne le font que pour mieux nous tromper; c'est qu'en ce moment nous n'avons plus d'autre politique à suivre que celle d'être les plus forts. »

[1] Le lecteur fera peut-être plus tard un rapprochement entre cette proposition, demeurée non avenue, et la création par Carnot d'un corps de miquelets à l'armée des Pyrénées (*légion des montagnes*), chargé de défendre la frontière. Il la rapprochera aussi de son opinion sur l'organisation de la garde nationale mobile en 1815.

XV

La France, attaquée par des forces redoutables, ne pouvait se sauver qu'en leur opposant une force invincible, la force morale; il fallait inspirer à la masse du peuple une confiance entière, une confiance exagérée même dans ses moyens de défense, afin qu'il les employât avec une suprême énergie.

Telle fut la pensée de Carnot lorsqu'il proposa la fabrication d'un grand nombre de piques pour armer les citoyens. La troupe régulière manquait elle-même de fusils.

Cette motion, improvisée d'abord le 24 juillet, à l'occasion d'un *Manuel des citoyens armés de piques*, offert à l'Assemblée par un ancien colonel de dragons (M. Scott), fut l'objet d'un rapport, dont Carnot lui-même avait été chargé par la Commission extraordinaire et le Comité militaire réunis.

« Si l'on veut, dit Carnot dans ce rapport, placer alternativement des piquiers et des fusiliers, comme autrefois (système du chevalier de Folard), les fusils qui pouvaient armer cent mille hommes pourront en armer le double, et ces deux cent mille hommes seront mieux armés que s'ils avaient tous des fusils. »

Carnot ne partageait pas l'opinion de ceux qui regardent la pique comme entièrement déchue de son utilité depuis l'invention de la poudre à canon. Aussi, dans la discussion qui s'éleva, prit-il toutes ses autorités dans les temps postérieurs à l'usage des armes à feu. Il cita Montecuculli : « La pique est la reine des armes à pied; » Luxembourg : « Je ne serai d'avis de

la supprimer que quand les ennemis n'auront plus de cavalerie; » Condé, Turenne, Folard, enfin le maréchal de Saxe : « Les mêmes raisons de négligence qui ont fait quitter tant de bonnes choses dans le métier de la guerre ont aussi fait abandonner la pique. » Il allégua l'exemple des Français à Cérisoles, celui des Suisses à Dreux, à Novare, à Marignan, à Moncontour, celui des Anglais à Newbury, où la milice de Londres, armée de piques, demeura impénétrable aux troupes royales. Deux ans plus tard il eût pu ajouter l'exemple des Polonais sous Kosciuszko, pour prouver l'importance de la pique dans les guerres de peuples[1]. Il rappelait la renommée qu'avaient acquise nos pères par leur adresse et leur impétuosité dans les combats à l'arme blanche, renommée que le rôle de la baïonnette entre les mains de leurs fils a si bien conservée. Ce n'était pas un moyen d'enthousiasme à dédaigner que celui de donner aux soldats français l'apparence extérieure des anciens peuples de la liberté, dans un temps où l'admiration de l'antiquité était si générale et si profonde.

Carnot, d'ailleurs, n'avançait pas là une opinion de circonstance : dans les notes de son *Éloge de Vauban*, après avoir parlé de la révolution amenée dans la tactique par la substitution de la baïonnette à la vieille hallebarde, il ajoutait : « Je m'abstiendrai de prononcer là-dessus, parce que les avis sont très-partagés, et qu'il se trouve d'excellents militaires qui regrettent l'ancien usage. »

La pique ne fut supprimée, d'après l'avis de Vauban, qu'à la suite d'une solennelle discussion, dans laquelle

[1] « Les paysans armés de piques s'avancèrent avec une contenance tout à fait incroyable, et nos grenadiers jetèrent leurs armes et commencèrent à fuir comme des misérables. » (Lettre du général russe Tormasow).

il avait eu pour adversaire M. d'Artagnan (depuis maréchal de Montesquiou), et sa suppression fut déterminée par cette considération que l'on avait réussi à rassembler dans une même arme les propriétés des armes à feu et des armes d'hast.

Vauban était naturellement porté à dédaigner les armes d'hast, parce qu'il n'aimait pas en général ce qu'on appelait les coups de vigueur.

Mais les guerres de défense nationale imposent d'autres conditions. Napoléon en jugea ainsi, lorsqu'en 1814, il revint à l'idée de l'armement des citoyens avec la pique. Il écrivit de Nogent, le 21 février, à son frère Joseph : « Organisez la garde nationale. Que le ministre de la guerre envoie partout des piques. »

Une autre pensée encore dictait la proposition de Carnot : c'était celle de ranimer, par une industrie nouvelle, le travail des ateliers, et d'intéresser ainsi davantage la classe ouvrière à la chose publique. Et puis, à l'époque dont nous parlons, on croyait n'avoir pas le choix : les fusils manquaient, le temps manquait aussi pour en préparer; il fallait mettre quelque chose entre les mains du soldat, ne fût-ce qu'un bâton, pour lui donner assurance et courage.

Un seul député contesta cette mesure au point de vue militaire. M. Laureau fit quelques observations sages sur l'inconvénient de changer la nature des armes, et par conséquent les manœuvres, pour ainsi dire en présence de l'ennemi.

Carnot reconnut avec bonne foi et abnégation d'amour-propre la valeur de l'objection, et il la développa lui-même dans son rapport. De nouveaux renseignements établirent d'ailleurs que la pénurie des armes à feu avait été fort exagérée par le ministre, et que,

moyennant de rapides efforts, on s'en procurerait assez pour les troupes employées à la défense des frontières. Carnot renonça donc à la partie de sa proposition qui regardait la création d'un corps de piquiers dans l'armée régulière; mais il insista d'autant plus sur une abondante fabrication de piques destinées aux citoyens, mesure qui fut adoptée par l'Assemblée.

Au point de vue politique, le projet de Carnot a été l'objet d'autres critiques : on s'est récrié contre la pensée de mettre des armes aux mains des prolétaires. Mais, selon le sentiment très-réfléchi de mon père, le peuple en désordre est seul redoutable pour la tranquillité publique. Organisez le peuple, qu'il sente sa responsabilité, et quand vous lui aurez donné ce témoignage de confiance, une parole grave et ferme suffira pour maintenir dans le devoir ceux qui seraient tentés d'abuser de leur force. Cette foi dans les bons instincts du peuple, que les expériences de la Révolution n'avaient point affaiblie, permit à Carnot, en 1815, de résister aux peurs et aux objections, et de pousser à l'armement des fédérés parisiens qui demandaient à combattre l'étranger.

L'intention de Carnot, en 1792, bien loin d'être anarchique, avait donc pour but de donner au peuple français le moyen de défendre et de consolider l'ordre adopté par la société nouvelle.

La garde nationale permanente est une institution de caractère moderne, qui ne doit être confondue ni avec les milices urbaines, entretenues dans des intérêts de sécurité locale, ni avec l'armement de la nation, extrême ressource dans les périls de la patrie. C'est un corps essentiellement politique, ayant pour mission le maintien de l'ordre et de la liberté générale. Son

service, trop assidu pour être imposé à tous les citoyens, se limite presque toujours, par la force des choses, dans cette classe aisée qui aime la liberté, qui sait en jouir, et qui, par conséquent, est disposée à la défendre; mais qui se croit à tort menacée dans ses intérêts, sitôt qu'elle voit la force entre les mains du grand nombre.

Carnot ne partageait point cette crainte, et il n'hésitait pas à distribuer des piques à tous les citoyens indistinctement, n'exceptant que les vagabonds. Cependant son projet était tout autre chose qu'une simple extension des cadres de la garde nationale : préoccupé avant tout, nous le savons, des dangers de la France, et persuadé que le patriotisme n'est pas un privilége de quelques-uns, il proposait à l'Assemblée de rendre effectif son décret d'armement universel : « Nous avons déclaré que la patrie est en danger, s'écriait-il, et nulle grande mesure n'a encore été prise; nous avons dit au peuple : Levez-vous! et il ne lui a été fourni aucun moyen de seconder son ardeur. »

L'inspiration de Carnot était empruntée aux sociétés antiques, où tous les citoyens libres devaient s'entretenir dans l'usage des armes, afin de se trouver prêts au jour nécessaire. L'armement des citoyens était à ses yeux la première condition d'une organisation militaire nationale :

« Partout où une section particulière du peuple demeure constamment armée, tandis que l'autre ne l'est pas, celle-ci devient esclave de la première, ou plutôt l'une et l'autre sont réduites en servitude par ceux qui savent s'emparer du commandement. Il faut, dans un pays libre, que tout citoyen soit soldat, ou que personne ne le soit. Mais la France, entourée de nations ambi-

tieuses et guerrières, ne peut évidemment se passer d'une force armée. Il faut donc, suivant l'expression de J. J. Rousseau, que tout citoyen soit soldat par devoir, aucun par métier. Il faut qu'à la paix, au plus tard, tous les bataillons de la troupe de ligne deviennent bataillons de la garde nationale; que les uns et les autres n'aient qu'un même régime, une même solde, un même habit; alors, vous épargnerez quarante millions par an; alors disparaîtra ce germe de division qu'on cherche à semer entre les soldats citoyens et les citoyens soldats; chaque corps nommera ses officiers, et l'on ne verra plus ceux-ci, vendus au pouvoir exécutif, passer à l'ennemi et trahir la patrie qui les a comblés de bienfaits. Ce vœu, j'ose le dire, est celui de la nation entière: il n'est personne qui ne sente que la liberté française ne peut s'établir de fait que par la chute de cette dernière colonne du despotisme. »

XVI

Un des épisodes qui contribuèrent le plus à rendre les partis irréconciliables fut la malheureuse intervention du général La Fayette dans les débats soulevés entre le peuple et la royauté. Ce rôle impolitique de médiateur, qu'il semblait s'être assigné, et qu'il poursuivit avec une persévérance et un courage dignes d'une meilleure pensée, le plaça dans des positions bien souvent fausses, et fit d'un homme sincèrement dévoué à la cause de la liberté un embarras pour cette liberté dans les circonstances les plus décisives de sa vie. Au moment dont nous parlons, La Fayette, l'un des promoteurs de la Révolution, était devenu l'espoir des ennemis de cette Ré-

volution, et toutes les nuances du parti monarchique faisaient alliance autour de lui pour accomplir sous son couvert un revirement dans leur sens. Non content d'avoir daté de son camp, sous Maubeuge, une lettre presque menaçante à l'Assemblée, il quitta ses soldats pour venir régenter en leur nom le Corps législatif au siége de ses séances : inspiration aussi condamnable qu'imprudente, et parfaitement en désaccord avec ses propres doctrines politiques. On calomniait la vertu de La Fayette en lui attribuant la pensée d'abandonner la frontière pour marcher sur Paris; à cette imputation, d'ailleurs, il a répondu : « Cela n'est pas vrai! » Une dénégation suffit dans la bouche de certains hommes. Mais son projet, avoué plus tard, de recueillir dans son camp Louis XVI et les royalistes constitutionnels pour de là gouverner la France, et ses tentatives de séduction auprès de la garde nationale, devaient le rendre criminel aux yeux des patriotes. Aussi demandèrent-ils sa mise en accusation, que la majorité refusa. Ce vote, qui perdit la Législative dans l'opinion populaire, servit plus tard de *criterium* pour juger ceux de ses membres qui se présentaient comme candidats à la Convention. Il eut lieu à haute voix, et les deux frères Carnot opinèrent ensemble pour l'accusation. Cependant, des ennemis du plus jeune répandirent, dans le département du Pas-de-Calais, le bruit qu'il s'était séparé de son frère à cette occasion; et lorsque les élections arrivèrent, Joseph Lebon en tira parti pour se faire nommer à sa place; il alla plus loin : il menaça son rival malheureux de sa puissance proconsulaire, et Carnot Feulins ne lui échappa qu'en demandant un service actif aux armées.

L'absolution de La Fayette fut votée à une grande

majorité: quatre cent six voix contre deux cent vingt-quatre. Ce chiffre en faveur du royalisme, à la veille du 10 août, prouve quelles espérances on fondait sur cette journée, universellement prévue. La cour ne prenait pas la peine de cacher sa joie : « Loin de craindre une insurrection, dit le marquis de Ferrières, elle espérait en profiter pour se rendre maîtresse de Paris. » Le 10 au matin, quand on conseilla à la cour de se retirer dans l'Assemblée, la reine s'écria : « Fi donc ! » Et en quittant les Tuileries elle dit encore à ses femmes : « Nous reviendrons bientôt. »

Ceux qui préparaient le mouvement en sens contraire paraissent avoir été beaucoup moins certains de ses résultats, puisque Barbaroux proposait à ses amis, en cas de revers, de transporter la Révolution en Provence, et que Robespierre et Marat y acceptaient un asile avec eux.

Si les partis à l'intérieur se trompaient sur leurs propres chances de succès, les émigrés se trompaient bien davantage, et par contre-coup trompaient les étrangers sur l'état moral de la France. A les entendre, les armées coalisées ne rencontreraient sur la route de Paris que des villes empressées à ouvrir leurs portes et des paysans venant au-devant de leurs libérateurs avec des bouquets et des cris de joie. « C'est l'affaire d'une promenade » disait Calonne. « C'est une promenade militaire » répétait Brunswick. Le roi de Prusse donnait des fêtes prématurées en l'honneur de ses victoires futures, et le roi de Suède parlait déjà des trophées qu'il enverrait à Stockholm pour y imposer silence à l'opposition.

En vain l'historien Archenholz, dans son journal, prédisait-il sagement les difficultés de l'expédition,

montrant les probabilités d'une défaite. En vain le comte de Gorani, Italien plein de sens et de cœur, adressait-il au duc de Brunswick deux lettres pour le désabuser sur les illusions dans lesquelles l'entretenaient les émigrés; en vain lui déclarait-il que le peuple français, sincèrement attaché à sa Révolution, saurait bien la défendre; en vain lui disait-il: « Votre entrée en France, monseigneur, loin de faire tomber les Français aux pieds de Louis XVI, ne pourrait que précipiter le détrônement de ce prince. »

George Forster, le savant voyageur, écrivait de Mayence, au mois d'août 1792 :

« Vous aurez reçu par M. Fischer le manifeste du duc de Brunswick. Si quelque chose décide les *enragés* de ce côté-ci du Rhin, c'est la preuve que de l'autre côté on n'est pas moins *enragé*. En vérité, si l'on s'était proposé d'exciter les Français à la défense, on n'aurait pas pu s'y prendre mieux. Maintenant il faut pour leur honneur qu'ils se battent en désespérés, et c'est ce qu'ils feront. »

Et puis :

« Le pauvre roi joue un mauvais jeu. Les menaces de l'étranger n'assurent pas sa vie. »

Puis encore :

« Les émissaires de l'étranger font à Paris tout ce qu'ils peuvent pour amener la déposition du roi ; on espère par là décider l'armée en faveur de la coalition, et se frayer le chemin de Paris. Quant à la vie de Louis XVI, ils y attachent si peu d'importance qu'ils ne lui ont pas même envoyé leur manifeste officiellement... Quel bruit ne ferait-on pas en Europe, si l'on pouvait dire des Français qu'ils ont déposé ou, mieux encore, qu'ils ont tué leur roi ! »

Dès le mois de décembre 1790, le prince de Condé avait proposé de marcher sur Lyon, « quoi qu'il pût arriver au roi. »

L'archiduchesse Christine écrivait à sa sœur la reine de France : « Qu'importe qu'il périsse, si nous triomphons ! »

Le même sentiment avait dû inspirer les paroles de Cazalès à l'Assemblée constituante : « Que le roi périsse, sauvons le royaume ! »

On peut admirer ce sacrifice d'un homme aux principes monarchiques ; nous ne nous opposons pas même à ce qu'on le trouve héroïque et romain dans les deux premiers exemples ; mais ne faudrait-il pas admirer aussi le cri du Jacobin : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe[1] ? »

XVII

Notre intention est de laisser de côté les événements, quelque importants qu'ils soient, auxquels la biographie de Carnot n'est point mêlée, ou sur lesquels nous ne possédons aucun renseignement nouveau. C'est pourquoi nous avons à peine parlé de la journée du 20 juin. Carnot ne fut pas moins étranger aux préparatifs de celle du 10 août, œuvre de tous les partis à la fois, décidés à en venir aux mains pour sortir d'un état de tension intolérable. Les piques et les poignards s'aigui-

[1] Cette analogie n'a point échappé à l'allemand Œlsner (Denkwürdigkeiten, p. 114). Il fait à la même occasion une remarque fort naturelle : « Comment les émigrés français, et après eux toute l'aristocratie européenne, furent-ils aveuglés par la présomption au point de croire qu'ils triompheraient aisément d'une force qui venait de leur inspirer assez de terreur pour les chasser hors du pays ? »

saient en même temps. L'impossibilité du règne de Louis XVI avec la conservation de la liberté au dedans et la sûreté au dehors, se démontrait chaque jour davantage. Ce fut un noble, le comte de Kersaint, le courageux Kersaint, sacrifié plus tard pour avoir défendu la vie du roi, qui le premier demanda (dès le 23 juillet) sa déchéance du pouvoir, comme n'ayant pas proposé la guerre contre la Sardaigne, dont les hostilités étaient imminentes. La déchéance était provoquée par des pétitions de tous les points de la France; les quarante-huit sections de Paris avaient agité cette question, et quarante-sept l'avaient résolue d'une manière affirmative; des placards menaçants couvraient les murs; tout annonçait une insurrection formidable; et la cour, singulièrement abusée sur ses forces, croyait vaincre sans peine l'explosion de la fureur publique.

Le 10 août, à la pointe du jour, la population remplit les rues. Quelques heures après la famille royale était contrainte d'aller chercher un asile dans le sein de l'Assemblée, occupée à discuter, avec une affectation de calme, sur l'abolition de la traite des nègres.

Elle y fut reçue froidement, sans approbation ni murmure. Vergniaud présidait: « Sire, dit-il à Louis XVI, vous pouvez compter sur la fermeté de l'Assemblée. Ses membres ont juré de mourir en soutenant le droit du peuple et des autorités constituées. »

Le roi se trouva pendant quelque temps, ainsi que les siens, confondu à la barre avec une foule irritée qui réclamait sa mise en accusation; Carnot Feulins m'a raconté qu'un homme lui toucha l'épaule, et s'adressant au président s'écria : « Nous demandons la tête du tyran que voici. »

On fit placer le roi successivement à côté du prési-

dent, puis au banc des administrateurs; mais, sur cette observation, tant soit peu formaliste en pareille circonstance, que les députés ne pouvaient délibérer, lui présent, Carnot Feulins proposa de le faire entrer avec sa famille dans la tribune destinée aux rédacteurs du journal le *Logographe*, et placée derrière le fauteuil du président. La jeune fille de Louis XVI pressait les mains de Carnot Feulins dans les siennes, en lui disant : « Merci, merci, monsieur Carnot, vous êtes notre sauveur. » Carnot l'aîné avait été, dans la journée du 20 juin, l'un des commissaires envoyés au château pour protéger la famille royale menacée, et sans doute cette circonstance avait gravé ce nom dans la mémoire de l'enfant.

Un témoin oculaire, Prieur (de la Côte-d'Or), m'a dit avoir vu Louis XVI, dans la loge du logographe, debout, appuyé sur un fusil qu'il avait pris des mains d'un soldat, et frémissant de rage. Il ne changea d'attitude que pour demander à manger.

Un autre témoin, l'Allemand Bollmann, raconte ceci : « Nous trouvâmes moyen, mon ami et moi, de nous introduire dans la salle; le roi avait l'air d'un homme qui ne sait où il en est, abasourdi et sans énergie (betäubt und kraftlos). La reine, pleine de hauteur et de dignité, ne manifestait au dehors que du regret pour ses enfants, du dédain pour l'Assemblée, point de souci pour elle-même. »

Cependant, les assiégeants et les assiégés des Tuileries ignoraient également le départ du roi. La lutte, qui n'avait plus de motif, redoublait de vivacité; le bruit de la mitraille et de la fusillade retentissait autour de l'Assemblée; quelques balles même pénétrèrent par les fenêtres; des coups assaillirent la porte : on crut un moment qu'elle allait être forcée; l'officier qui comman-

dait la garde entra précipitamment dans la salle avec cette nouvelle alarmante. Aussitôt les députés se levèrent au cri de *Vive la liberté!* et les tribunes leur répondirent par celui de *Vive l'Assemblée nationale!* Les chances du combat semblèrent longtemps balancées, et nul ne pouvait prévoir quel serait le vainqueur, ni jusqu'à quel excès il porterait l'ivresse du triomphe. La résolution suivante fut prise : « L'Assemblée nationale décrète qu'elle met sous la sauvegarde du peuple de Paris la sûreté des personnes et des propriétés; elle charge vingt de ses membres de se transporter sur les lieux de rassemblement, de communiquer au peuple le présent décret, et d'employer tous les moyens de persuasion pour ramener le calme. »

Carnot l'aîné fut du nombre de ces commissaires, dont les uns devaient se rendre aux Tuileries, les autres à l'Hôtel de Ville, précédés d'huissiers et de gardes de l'Assemblée. Arrivés sur la place du Carrousel, ils furent en butte à un feu roulant qui partait des fenêtres du château, et dispersés par les agitations de la foule, il leur fut impossible de remplir leur mission. Le peuple se pressait autour d'eux en disant : « Nous ne souffrirons pas que vous alliez exposer votre vie aux coups des assassins; votre place est à l'Assemblée; c'est là que nous irons vous défendre. » Cependant Carnot, entraîné par son ardeur, était parvenu au plus fort de la mêlée; ses tentatives pour pacifier les esprits le rendirent suspect aux plus forcenés, qui déjà menaçaient sa vie, lorsqu'un des assistants le reconnut et prononça son nom. Aussitôt le danger se changea pour lui en ovation : un groupe de défenseurs l'entoura, formant un rempart impénétrable, et cette garde d'honneur le reconduisit jusque dans le sein de l'Assemblée. Son

frère, envoyé à l'Hôtel de Ville, venait aussi de rentrer.

Cette scène témoigne que la popularité, même en temps de révolution, n'est pas toujours le prix de l'exagération démagogique.

A ce moment le peuple se pressait en foule à la barre de l'Assemblée, amenant des prisonniers qu'il y déposait comme dans un asile sacré. Au milieu de la plus grande exaltation, alors que la vie des représentants était souvent en péril, le Corps législatif lui-même fut respecté comme une autorité légitime. On apportait aussi des meubles, de l'argent, des portefeuilles pleins d'assignats, de la vaisselle, des bijoux, enlevés aux Tuileries, où le désordre et le carnage n'avaient été accompagnés d'aucun vol, ou du moins d'aucun vol impuni, les insurgés faisant eux-mêmes une police sévère et une justice implacable. On avait également vu les meurtriers de Foulon rapporter au comité des électeurs tous les objets de prix trouvés sur leur victime. C'est là un des traits caractéristiques de la population de Paris : à chaque tempête, il semble que le flot bouillonnant jusqu'au fond ramène à la surface le vieil élément gaulois avec sa turbulence et ses emportements, tel que le peint César, mais sans que le limon de l'improbité parvienne à le troubler.

Beaumarchais, dans l'histoire de ses terreurs paniques, raconte l'invasion de sa maison pendant cette chaude journée d'août :

Une populace de trente mille âmes, dit-il, parcourait ses greniers, ouvrait ses armoires, piochait son jardin. « Quelques-uns disaient, au grand regret des brigands qui se pressaient là par centaines : « Si l'on ne « trouve rien ici qui se rapporte à nos recherches, le « premier qui détournera le moindre des meubles, une

« paille, sera pendu sans rémission, puis haché en mor- « ceaux... » Enfin, après sept heures de la plus sévère recherche, la foule s'est écoulée aux ordres de je ne sais quel chef. Mes gens ont balayé près d'un pouce et demi de poussière; mais pas un binet de perdu... Une femme au jardin a cueilli une giroflée; elle l'a payée de vingt soufflets; on voulait la baigner dans le bassin des peupliers. »

Quand une bande armée pénétra dans la galerie d'Apollon au Louvre, où le célèbre aérostier, Charles, avait formé un cabinet de physique, celui-ci se nomma et montra, attaché au plafond, le globe que la population parisienne avait vu avec enthousiasme s'élever dans le Champ de Mars; les furieux s'arrêtèrent aussitôt, respectèrent Charles et l'applaudirent.

XVIII

La famille royale assistait à la destruction de la royauté; elle ne quitta l'Assemblée que pour la prison du Temple.

Le décret de suspension du roi fut légalement motivé sur ce que Louis XVI ne s'était point opposé *par un acte formel* aux agressions d'une guerre faite en son nom à l'indépendance nationale, et sur ce qu'il avait *rétracté son serment* en réunissant dans son palais des soldats étrangers, en subventionnant des libelles dirigés contre l'ordre établi, crimes prévus par la Constitution. « Il ne pouvait plus régner du moment que son sceptre était avili, » dit Carnot dans un fameux *Mémoire* adressé à Louis XVIII en 1814.

Cependant la victoire du peuple à Paris pouvait de-

meurer sans fruit; elle pouvait même être suivie d'une réaction, si l'assentiment des armées ne venait la sanctionner :

La nuit même, l'Assemblée élut au scrutin douze commissaires, qui devaient se diviser en trois groupes et se rendre aux armées. Les trois premiers nommés, Coustard, Carnot l'aîné et Prieur (de la Côte-d'Or) eurent pour destination l'armée du Rhin; leur mission s'étendait de Bitsche et Landau jusqu'à Besançon. Ils partirent dès le lendemain.

Pendant leur absence, des événements néfastes s'accomplirent à Paris :

Les progrès effrayants de l'ennemi sur le territoire national avaient poussé jusqu'au délire l'exaspération du peuple contre les hommes qu'il soupçonnait d'appeler l'invasion étrangère. Tout à coup le bruit se répand que cinquante mille Prussiens et trente mille Autrichiens ont pénétré en Champagne, que Longwy et Verdun sont tombés en leur pouvoir (cette dernière nouvelle ne fut vraie que quelques jours plus tard), qu'ils marchent à grands pas vers la capitale. Paris voit déjà l'ennemi à ses portes, et avec lui la violence et le pillage. On raconte en même temps que l'examen des papiers de Louis XVI vient de prouver son crime et de révéler l'entente des conspirateurs royalistes avec l'étranger.

« Citoyens, dit une proclamation de la Commune, aujourd'hui même, à l'instant, que tous les amis de la liberté se rangent sous les drapeaux. Allons nous réunir au Champ de Mars. Qu'une armée de soixante mille hommes se forme sans délai, et marchons aussitôt à l'ennemi, ou pour tomber sous ses coups, ou pour l'exterminer sous les nôtres. »

Des cris s'élèvent : nos ennemis les plus dangereux ne sont pas en Champagne, ils sont à Paris dans les prisons; cette nuit, quand les volontaires seront partis, ils en sortiront pour exercer leurs vengeances et livrer la ville aux Prussiens. Marchons à la frontière, mais ne laissons pas nos familles exposées à leurs coups.

Tel est le résumé de la clameur publique. On s'effraye, on s'irrite; les fédérés courent aux prisons, où se trouvent renfermés des acteurs du 10 août, des émigrés rentrés pour servir la contre-révolution, des conspirateurs signalés; mais aussi, en grand nombre, des personnes que leurs opinions seules ont rendues suspectes. L'Assemblée, le ministère, la Commune, la garde nationale restent impassibles; les détenus sont égorgés. « Aucune puissance humaine n'aurait pu l'empêcher, » répondit Pétion à Robespierre, qui lui demandait compte de son inaction.

Nous qui savons jusqu'à quel point le délire de la peur peut aveugler les esprits et étouffer les sentiments de justice et d'humanité; nous qui avons vu en juin 1848 des hommes de mœurs paisibles fusiller des prisonniers sans défense, au nom des dangers de la famille et de la propriété, nous n'aurions pas besoin d'une autre explication pour les meurtres de septembre.

Mais la lumière ne se fera peut-être jamais sur ces actes détestables. On ignore même s'ils ne furent pas accomplis par quelques scélérats seulement : *A peine cent!* dit Meillan dans ses *Mémoires*; *pas deux cents!* dit Louvet dans sa fameuse motion contre Robespierre; *pas trois cents*, dit l'auteur d'une relation très-exagérée de la scène (Marcandier). Et combien eut-elle de spectateurs? *Pas le double!* Si cette version était admise il ne resterait à choisir qu'entre deux hypothèses : ou

l'œuvre appartient à ceux qui ont voulu faire triompher la Révolutoin par la terreur, ou elle appartient aux adversaires de la Révolution qui ont voulu la compromettre par des excès.

Les grands crimes politiques demeurent souvent de grandes énigmes historiques. Les partis se les reprochent avec colère; mais alors même qu'on en peut accuser leurs passions, on ne saurait sans injustice en accuser leurs principes : les principes de la Révolution ne sont pas plus responsables des meurtres de septembre, que ceux de l'Évangile ne le sont de la Saint-Barthélemy. Si une noble femme, au pied de l'échafaud, a pu s'écrier : « O liberté! que de crimes on commet en ton nom! » les bûchers élevés au nom de la religion ont pu bien des fois entendre de semblables plaintes dans la bouche des martyrs.

Mon père, qui m'a souvent parlé des journées de septembre avec l'horreur qu'elles inspirent à tout le monde, ne croyait pas qu'elles eussent été délibérées et combinées; il ne croyait pas surtout, comme on l'a souvent répété, comme Napoléon le disait à Sainte-Hélène, qu'elles eussent augmenté l'énergie des volontaires et sauvé la Révolution.

Mais les crimes des individus ou des gouvernements ne nous dispensent pas de nos devoirs envers le pays. C'était le sentiment de Carnot; aussi ne le vit-on pas, comme d'autres révolutionnaires de la première heure, s'éloigner et s'abstenir en présence du danger national.

XIX

Nous avons dit que douze commissaires avaient été envoyés aux départements pour y faire connaître la nouvelle situation politique, recueillir les vœux et les plaintes des citoyens, vérifier l'état des places fortes et de leurs approvisionnements, des corps de troupes et des détachements. C'était la première fois que les représentants d'une assemblée politique paraissaient dans les camps. Le sort de la Révolution dépendait de l'accueil qui leur serait fait. C'est pourquoi on les avait investis de grands pouvoirs : ils étaient autorisés à suspendre les plus hauts fonctionnaires civils et militaires, à les remplacer provisoirement et à les mettre au besoin en arrestation.

Trois d'entre ces commissaires, Antonelle, Kersaint et Peraldy, envoyés à l'armée que commandait La Fayette, furent emprisonnés, par ordre de ce général, dans le château de Sedan. La Fayette avait tracé à son action révolutionnaire un cercle qu'il ne voulait point dépasser: il refusait de reconnaître la légitimité des mesures prises par l'Assemblée; persistant dans un dévouement chevaleresque, auquel on ne répondait que par la défiance et la haine, il voulut tenter une réaction en faveur du roi constitutionnel. Mais ses soldats, malgré l'affection qu'ils lui portaient, n'acceptèrent pas de le suivre dans une entreprise que l'approche de l'ennemi eût rendue hautement criminelle envers la France.

Le général, après avoir toutefois pris les dispositions nécessaires à la sûreté de son armée, et évitant généreusement de compromettre tous ceux qui pouvaient

encore ne pas l'être, se vit obligé de passer la frontière, accompagné de quelques officiers dévoués à sa personne. Les coalisés violèrent à son égard le droit des gens et le retinrent prisonnier, satisfaits de pouvoir punir en lui l'un des auteurs de cette révolution qu'ils prétendaient étouffer. La Fayette demeura fidèle à lui-même, et alla confesser dans les cachots de la Prusse et de l'Autriche les croyances de sa vie.

Les commissaires délégués à l'armée du Rhin étaient menacés du même sort que ceux dont nous venons de parler. La situation de l'Alsace rendait leur tâche difficile. On se défiait de Strasbourg, et ce n'était pas sans motif : le général La Morlière, qui commandait cette place, était un vieillard de quatre-vingt-six ans, dont on ne pouvait attendre aucune énergie. Le maire, Dietrich, excellent administrateur, mais ambitieux et de principes vacillants (c'est du moins ainsi que le peint Biron dans sa correspondance confidentielle), inclinait fort au feuillantisme, et plusieurs fois il avait été dénoncé aux Jacobins pour des persécutions dirigées contre les patriotes. Il exerçait d'ailleurs une influence très-méritée et comptait de nombreux partisans. Les autorités de la ville, réunies sous sa présidence, avaient résolu à la pluralité des voix, par un arrêté portant toutes les signatures, mais sur lequel chacun avait pu librement consigner son opinion particulière, qu'à l'arrivée des représentants de l'Assemblée, on s'emparerait de leurs personnes. La proposition de livrer la place aux Autrichiens avait même été débattue. Enfin, des cris de *Vive le roi!* avaient été poussés au camp de Wissembourg.

C'est là pourtant, à l'armée du Rhin, commandée par Biron, que se rendirent tout d'abord les commis-

saires, accompagnés de leur collègue Ritter, Alsacien, que l'Assemblée leur avait adjoint. Ils y arrivèrent le 15 au soir, et, après une conversation avec eux, Biron écrivit à Custines : « Ils ont les pouvoirs les plus étendus et me paraissent disposés à en faire l'usage le plus modéré. »

Le général accueillit les commissaires avec une extrême courtoisie, et les assura de l'absolu dévouement de son armée à la cause de la liberté.

L'immense majorité se montrait, en effet, disposée à reconnaître les actes du nouveau pouvoir exécutif. Le corps des officiers ayant été réuni, on fit l'appel nominal, et chacun fut invité à manifester son adhésion personnelle. Le général donna la sienne sans réserve et sans hésitation. Après lui quelques officiers, entre autres le prince Victor de Broglie, chef de l'état-major, et le duc d'Aiguillon, maréchal de camp (les meneurs de la résistance) voulurent élever des objections, faire des restrictions; ils citèrent la conduite de La Fayette. Sommés de s'expliquer catégoriquement, ils déclarèrent leur obéissance; puis ils cherchèrent de nouveau à l'éluder dans une profession de foi écrite.

Carnot et ses collègues s'efforcèrent de les amener par la persuasion à d'autres sentiments; mais, soit que leur amour-propre fût trop engagé, soit que, prenant ces ménagements pour des preuves de faiblesse et d'hésitation, ils espérassent entraîner l'armée, ils demeurèrent inébranlables. Leur suspension fut prononcée; mais aucun d'eux ne fut inquiété dans sa personne ou sa liberté. Il en coûtait surtout à Carnot et à Prieur de sévir contre deux officiers du génie, leurs camarades, qui se trouvaient au nombre des récalcitrants, Caffarelli du Falga et Rouget de l'Isle (capitaine employé à Hu-

mingue). Carnot prit à part le premier, avec lequel il était lié ainsi que son frère Feulins, et tenta vainement de le conquérir au nouveau gouvernement. Il s'adressa ensuite au second : « Nous forcerez-vous, lui dit-il, à destituer pour cause d'incivisme l'auteur de la *Marseillaise?* » L'orchestre militaire jouait en ce moment, par ordre de Carnot, cet hymne, composé précisément pour l'armée de Biron, nouveau et déjà célèbre. Enfin, pour épuiser tous les moyens de conciliation, et pour laisser aux opposants le temps de la réflexion, un second appel fut demandé. Ils persistèrent dans leur insoumission et quittèrent le service. Les délégués de l'Assemblée eurent quelque peine à les soustraire au ressentiment de la population et des soldats.

Carnot consigna dans son rapport à l'Assemblée l'expression du regret que lui avait causé cette scène, et voulant en adoucir les effets, il ajouta, parlant de Caffarelli : « Cet officier jouit d'une réputation distinguée pour son mérite personnel, et même pour ses principes philosophiques et son patriotisme. »

Caffarelli ne tarda pas à reprendre son rang dans l'armée, dont il est devenu l'un des généraux les plus illustres; et loin d'en vouloir à Carnot, qui avait rempli dans cette occasion un pénible devoir, il lui sut gré d'avoir procédé avec tant d'indulgence, et demeura son ami. Il n'en fut pas de même de Rouget de l'Isle : son caractère irascible et chagrin lui inspira contre Carnot une longue animosité. Pauvre tête politique! Après avoir été opposant au 10 août et réactionnaire à la suite du 9 thermidor, il s'avisa de devenir républicain vers la fin de l'Empire, et choisit le moment où Napoléon était attaqué par l'Europe entière pour lui jeter à la face des rimes injurieuses. Il fit pis encore : il devint le flat-

teur du czar et des Bourbons restaurés. Ses concitoyens, plus généreux, ne se sont rappelé de sa vie que la *Marseillaise:* ils l'ont chantée à genoux sur sa tombe. L'exemple de Rouget de l'Isle nous a dicté ailleurs cette réflexion : « Il n'est pas juste de faire la part de l'individu trop exclusive, même dans les œuvres individuelles. Les grandes circonstances font naître les grandes productions, et les grandes circonstances sont dues à l'action des masses. Un homme médiocre peut devenir alors la voix d'un peuple, parce que c'est du peuple même qu'il reçoit l'inspiration. »

Du camp de Biron, les commissaires de l'Assemblée se rendirent à celui de Kellermann, à Lauterbourg, où ils ne recueillirent que des acclamations. L'armée de Custines, à Landau, ne se montra pas moins enthousiaste de la Révolution. Cependant le colonel et le lieutenant-colonel du 2e régiment de chasseurs, MM. Joseph de Broglie et Villantroy, firent une résistance qui provoqua leur suspension. Le second fut remplacé par Houchard, aide de camp de Custines. L'emploi du premier demeura provisoirement vacant, son successeur désigné par le général en chef étant parent de l'un des commissaires (Coustard), et celui-ci s'opposant par délicatesse à sa promotion.

Coustard, le collègue de Carnot et de Prieur dans cette mission, était un ancien mousquetaire, lieutenant des maréchaux de France, qui avait embrassé chaudement le parti de la Révolution; mais que l'on accusa de s'être laissé regagner par le royalisme. Il suivit la voie des Girondins, et périt sur le même échafaud que Philippe-Égalité. C'était un homme très-brave; il se conduisit bien en Alsace et donna plus tard de grandes preuves d'audace et de résolution dans la Vendée.

Les commissaires s'étaient empressés d'envoyer Biron séjourner à Strasbourg, point central de son commandement, afin qu'il y suppléât à l'insuffisance du vieux La Morlière. Sa présence et les premiers succès obtenus auprès de l'armée du Rhin par les mandataires de l'assemblée avaient changé les dispositions de cette ville. Les habitants, précédés de leurs autorités et le maire à leur tête, allèrent au-devant des représentants. On tira le canon, les cloches sonnèrent, les femmes jetèrent des fleurs sur leur passage ; on cria : « Vive la liberté ! vive l'égalité ! » Dietrich sollicita de Carnot un entretien particulier, dans lequel il s'engagea à ramener la totalité des citoyens aux opinions de l'Assemblée, pourvu qu'on lui laissât quelques jours de préparation, et que son revirement n'eût pas une apparence trop brusque. Carnot entra volontiers dans ses vues. Mais bientôt une irritation menaçante se manifesta dans la ville contre ceux qui avaient projeté d'arrêter les représentants. Carnot reconnut que sa présence et celle de ses collègues ne réussiraient pas à protéger la vie de Dietrich et des autres signataires de la fameuse résolution, si l'on ne calmait point ce peuple en courroux par un appareil de sévérité, et en brisant des fonctionnaires dont il avait droit de se défier. En conséquence, les autorités de Strasbourg furent convoquées dans la grande salle de l'hôtel de ville, et là, prenant la parole d'une voix solennelle : « Nous sommes instruits, dit Carnot, que l'ordre d'arrêter les commissaires de l'Assemblée nationale, à leur entrée dans Strasbourg, a été signé par un certain nombre de personnes appartenant au conseil municipal. Secrétaire, faites connaître cet ordre et les noms de ses auteurs. »

La lecture achevée, Carnot prononça, au nom du gouvernement, la destitution des signataires ; puis il

ajouta : « Nous invitons ceux qui demeurent membres du Conseil à le compléter eux-mêmes, le plus promptement possible, en remplissant les vides qui viennent d'y être faits. »

Ce petit coup d'État, dicté par un sentiment d'humanité et par une sage politique, reçut l'approbation de ceux-là même qu'il frappait, en détournant de leurs têtes un danger plus grand. L'ordre se trouva rétabli sans qu'aucune violence eût été commise, et Dietrich y contribua en déclarant se soumettre à un décret de l'Assemblée nationale qui le mandait à sa barre.

Nous avions écrit cet épisode d'après un récit de Prieur, témoin et acteur de ces différentes scènes. Vérification faite des documents, il s'est trouvé dans ce récit quelques erreurs peu importantes : d'un état général des suspensions de fonctionnaires prononcées par les envoyés de l'Assemblée pendant leur mission, déposé le 21 septembre, il ressort qu'à Wissembourg trois personnes seulement avaient été l'objet d'une pareille mesure : Victor Broglie, Caffarelli et Briche, lieutenant adjoint à l'état-major. La suspension de Rouget de l'Isle fut postérieure de quelques jours. Le général Richelieu d'Aiguillon ne figure pas du tout sur ce tableau, quoiqu'il ne se fût pas fait faute, dans sa correspondance, de parler des *sottises* de l'Assemblée. Nous lisons, en effet, dans un rapport de Biron : « M. d'Aiguillon n'a pas été suspendu par messieurs les commissaires, quoiqu'il semblât partager les opinions de M. V. Broglie, ne les ayant pas exprimées de la même manière. » Le général ajoute : « Il est assez sujet à prendre les intrigues des autres pour sa propre opinion, et je ne serais pas étonné que quelques réflexions le ramenassent à de meilleurs principes. »

Une chose nous frappe dans le dépouillement de ces correspondances : c'est la sollicitude indulgente dont les officiers réfractaires sont l'objet. Tout le monde, par exemple, s'occupe de Caffarelli : le ministre de la guerre s'inquiète de savoir s'il serait disposé à prêter serment au nouvel ordre de choses. « C'est un excellent patriote, répond le général, mais mal entouré; » il conseille de ne rien exiger de lui en ce moment d'irritation, afin de ne pas compromettre l'avenir d'un bon officier.

Quant à Victor de Broglie, il exprime lui-même à l'un de ses chefs, le général d'Harambure, le regret que son refus d'adhésion ait été rendu public, déclarant que « tout homme sage doit attendre de la Convention nationale la solution des grandes questions du moment. » Victor de Broglie alla servir comme volontaire dans les rangs de la garde nationale; il figura même comme orateur de la section des Invalides à une séance de la Convention, le 9 mars 1795. La position de son père, qui occupait un grand commandement dans le corps des émigrés, ne lui fit pas tort cette fois; mais elle contribua certainement à le perdre plus tard, lorsqu'il comparut devant le tribunal révolutionnaire.

Une des principales difficultés de la tâche confiée aux commissaires de l'Assemblée était dans la conduite à tenir avec le gouvernement helvétique; car la lutte des Suisses contre la population parisienne, au 10 août, rendait pénible et délicate l'attitude respective des deux pays. D'une part, la diète avait adressé à l'Assemblée de vives représentations au sujet de ces événements; le bruit se répandait que les cantons étaient sur le point de traiter avec l'empereur pour le passage de ses troupes, et qu'ils joindraient leurs forces aux siennes pour chasser les Français de l'évêché de Bâle; le résident autrichien,

disait-on, avait obtenu d'eux qu'ils donneraient des ordres pour que leurs régiments au service de la France n'opposassent aucun obstacle aux armées de Sa Majesté, et l'on assurait que des officiers de Steiner avaient promis de livrer Landau aux émigrés. Le voisinage de nos soldats et des soldats impériaux sur l'extrême frontière pouvait à chaque instant amener des violations de territoire et des prétextes de rupture, si l'on en cherchait.

D'autre part la défiance publique exigeait le licenciement immédiat des régiments suisses au service de la France, malgré l'opposition de plusieurs généraux (de Kellermann surtout) : cette bonne troupe, formant près de quatorze mille hommes, leur paraissait indispensable dans un temps où l'émigration désorganisait l'armée ; ils redoutaient l'inexpérience des nouvelles levées, composées en partie d'enfants, à peine encore armés, à peine même vêtus[1].

Le 16 août, Clavière, ministre de la guerre par intérim, avait écrit au maréchal Luckner :

« L'Assemblée va rendre un décret pour le licenciement des Suisses. Quoique je croie ces soldats incapables de se livrer à des mouvements dangereux, j'ai pensé qu'il serait imprudent de les laisser dans les places où ils forment la majorité de la garnison. Distribuez-les selon que la prudence vous l'indiquera. »

En conséquence, le maréchal donna des ordres pour opérer les mutations suivantes :

[1] Biron cependant estime les volontaires nationaux, qu'il appelle *une excellente espèce d'hommes*. Mais son humanité ajoute : « Ils sont tout nus; il sera barbare et impraticable de les faire servir dans la mauvaise saison. » La correspondance confidentielle de Biron le montre lui-même sous un jour intéressant, juste et modéré, avec un sincère patriotisme, digne de faire oublier le duc de Lauzun. Est-ce que les sentiments de l'ère nouvelle avaient transformé ce roué de la monarchie?

Le régiment de Castella sera transféré de Metz à Verdun; Sonnenberg, de Sarrelouis à Marsal; Châteauvieux, de Bitche à Toul; Steiner, de Landau à Sarreguemines; Vigier, de Strasbourg à Blamont.

Ces déplacements furent vivement critiqués par les généraux Biron et Custines. Celui-ci, dans sa correspondance avec son collègue, va jusqu'à dire: « Remarquez bien cette échelle de gradation. De telles dispositions sont un crime, ou la preuve de l'incapacité la plus complète. »

Incapacité? sans doute. Crime? Il existe, en effet, quelques documents accusateurs, particulièrement le *Mémoire* de Lally-Tolendal *au roi de Prusse*, connu seulement après la mort du vieux maréchal, étranger par conséquent à sa condamnation, mais qui tend à la légitimer. Comment, toutefois, voir un traître sérieux dans l'auteur de tant de tergiversations, si l'on ne savait que la ruse et la faiblesse marchent souvent de compagnie? Voici Luckner qui dénonce La Fayette comme lui ayant fait *des propositions horribles;* le voilà qui approuve *son ami La Fayette* d'avoir fait arrêter les commissaires de l'Assemblée, et il appelle le 10 août *un accident arrivé à Paris*. Demain, il donnera en pleurant toutes les adhésions qui lui seront demandées, s'excusant de tout sur son ignorance de la langue française. Il écrit au ministre de la guerre pour lui annoncer que le régiment de Châteauvieux refuse de quitter Bitche malgré ses ordres, et il ajoute avec anxiété que si ce régiment livrait passage à l'ennemi, il se verrait lui-même séparé de l'armée du Rhin, comme il l'est déjà de l'armée du Nord. Il a toujours, dit-il, refusé de prendre la responsabilité des grandes opérations, ne l'acceptant que pour les objets de détail; il demande des ordres précis, qu'il exécutera ponctuellement.

Les commissaires ne semblent pas avoir cru à une trahison de sa part. Ils se bornèrent à obtenir pour lui, du conseil exécutif, une position moins difficile. Ce changement fut même opéré avec des ménagements infinis : le maréchal, d'abord appelé à Paris, fut envoyé au camp de Châlons *pour donner des conseils aux généraux*. A cette occasion on lui conféra le titre de *généralissime*, et l'on augmenta ses appointements, ce qui, dit-on, eût suffi pour le consoler même d'une disgrâce.

Cela fait, les représentants se hâtent de changer la distribution des régiments suisses.

Cependant, le ministre de la guerre, ayant envoyé l'ordre d'attaquer le passage de Pierre-Pertuis, les commissaires prennent sur eux d'en suspendre l'exécution. « Ce serait, écrivent-ils, une violation de territoire qui justifierait des représailles. » Ils se bornent à faire bloquer le défilé par un cantonnement sur le territoire français.

Et les députés de la république de Bienne leur témoignent une profonde reconnaissance de cette réserve, en protestant de leur fidélité aux engagements d'alliance et de neutralité. Ils ne se contentent pas d'écrire : le lendemain ils viennent trouver les commissaires au quartier général de Delémont.

Ceux-ci adressent une lettre à l'Assemblée le 28 août : « Les députés de Bienne arrivèrent ici hier à la nuit. Nous nous expliquâmes de part et d'autre avec la franchise qui convient aux représentants des peuples libres. N'ayant aucune instruction particulière de l'Assemblée nationale, et n'étant pas à portée d'en attendre, nous trouvâmes la règle de notre devoir en nous attachant aux principes si hautement manifestés par la France depuis qu'elle vit sous le régime de la liberté. »

« Ces députés nous ont promis de faire connaître à leurs co-États la loyauté de nos intentions. Ils nous ont assuré que le peuple suisse est généralement porté pour nous, la coalition des familles en possession du gouvernement nous étant seule défavorable. Selon eux, quoique les nouvelles de France leur parviennent par des voies peu fidèles, et quoique notamment on ait répandu le bruit qu'au 10 août les Parisiens ont tiré les premiers, les Suisses cependant ne sont pas très-indisposés contre nous, et verraient sans peine le licenciement de leurs régiments. « Nos compatriotes, disent-ils, savent fort bien « que dans le cas où la France serait victorieuse, leur li- « berté n'aurait rien à craindre, tandis que, dans le cas « contraire, ils n'auraient pas les mêmes garanties de la « part de l'Autriche. » Ils nous ont confirmé l'efficacité de cette mesure, dont il a été parlé sans doute à la commission extraordinaire, qui consisterait à renvoyer dans leur pays, avec des bienfaits, les Suisses que l'Assemblée nationale a recueillis dans son sein et sauvés, afin qu'ils publiassent partout la générosité de la nation française. »

Je veux encore citer les paroles par lesquelles Carnot terminait la relation de cet entretien, à cause de leur conformité avec sa conduite postérieure au Directoire : « Nous croyons pouvoir assurer qu'on peut, avec des moyens doux, gagner entièrement l'affection de ce peuple paisible ; mais que toute violence ou précipitation par lesquelles on voudrait le pousser à des mouvements extraordinaires pourrait l'aliéner sans retour. »

La mission des représentants s'accomplit donc avec un entier succès. Carnot en rendit compte à l'Assemblée dans une série de lettres, au sujet desquelles l'un des commissaires, Prieur (de la Côte-d'Or), me dit : « Toutes

ces lettres sont de votre père, quoiqu'elles portent nos signatures collectives. L'Assemblée les envoya par des courriers extraordinaires aux quatre-vingt-trois départements, pour servir de modèles et d'objets d'émulation ; cela, avec d'autant plus de raison que les autres missions du même genre manquèrent absolument leur but. »

Notre récit complète celui de ces lettres, dont il s'écarte en quelques détails secondaires, rectifiés par Prieur lui-même.

Carnot, en revenant, s'arrêta à Dijon, et la ville se mit en fête. On eut l'attention de lui donner pour garde d'honneur une compagnie des grenadiers de la milice civique, que commandait son frère aîné. C'était le 30 août, veille des élections générales. Carnot, d'ailleurs, n'avait point de candidature en Bourgogne ; il fut élu, absent, par le département du Pas-de-Calais, son premier député à la Convention.

Toutes les espérances de la patrie se tournaient vers ces nouveaux représentants, qui allaient arriver munis de souverains pouvoirs. Cependant l'Assemblée législative ne perdait pas ses dernières heures dans l'inaction :

La conduite de Carnot à l'armée du Rhin avait doublé son importance politique. Lorsqu'il revint à Paris, il était gravement malade et crachait le sang. Toutefois, le jour même de son arrivée, il fut adjoint à une grande commission, où figuraient Cambon, Gensonné, Kersaint, Romme, Vergniaud. Chacun des quarante-huit membres dont se composait cette commission dut aller porter à l'une des sections de Paris, et faire proclamer solennellement le décret qui mettait la sûreté des personnes et des propriétés sous la responsabilité du conseil général

de la Commune, de la municipalité et de la garde nationale. Cette même commission était chargée d'accélérer les départs de troupes vers les différents camps formés en avant de la capitale, et de veiller à la mise en état de défense des hauteurs qui la couvrent.

Le surlendemain (5 septembre), la présence de Carnot au camp de Châlons, rendez-vous général des volontaires, fut jugée tellement nécessaire par la commission, qu'il surmonta ses douleurs et se mit en route.

Il s'agissait d'organiser cette armée de conscrits, qui, un mois plus tard, rejetait l'étranger au delà de nos frontières.

vivé les défiances, et si enfin les révélations qui suivirent le 20 juin et le 10 août ne fussent venues donner à ce mauvais vouloir tous les caractères d'une haute trahison.

Cependant l'Assemblée législative ne se reconnut pas d'autre droit que celui de suspendre un pouvoir exécutif devenu dangereux pour les libertés du pays; elle préjugea même son rétablissement, en ordonnant un plan d'éducation pour l'héritier du trône. Cette timidité apparente laissait, à vrai dire, la question plus entière que ne l'eût fait un décret de déchéance : un tel décret eût implicitement créé la régence entre les mains du duc d'Orléans, espèce de consécration de la royauté, qui rendait plus difficile la tâche des républicains. Au lieu de cela, l'Assemblée se borna à voter d'urgence une mesure de sûreté générale; mais, quant à l'homme qui venait de conspirer contre le gouvernement remis à sa loyauté, elle ne se crut pas non plus autorisée à le juger, cet homme ayant exercé ses fonctions en vertu de la charte dont elle-même tenait ses pouvoirs : elle légua cette tâche à de nouveaux mandataires du peuple, extraordinairement convoqués, en invitant les électeurs à revêtir ces mandataires d'une procuration générale; puis, tout en prenant une dictature provisoire, que la Constitution lui permettait pendant deux mois, elle en restreignit spontanément la durée à quarante jours. Les motifs de sa conduite furent déclarés dans un exposé plein de sagesse et de fermeté, où nul autre ennemi que celui des frontières n'était désigné à la nation, et que terminaient ces belles paroles :

« Quelque jugement que nos contemporains ou la postérité puissent porter de nous, nous n'aurons pas à craindre celui de notre conscience. A quelque danger

que nous soyons exposés, il nous restera le bonheur d'avoir épargné des flots de sang français, qu'une conduite plus faible aurait fait couler; nous échapperons du moins aux remords, et nous n'aurons pas à nous reprocher d'avoir vu un moyen de sauver la patrie et de n'avoir pas osé l'embrasser. »

L'Assemblée législative a été taxée d'impuissance et d'irrésolution. Elle ne fut pas sans reproche; reconnaissons toutefois que généralement on ne lui a pas rendu justice. Non-seulement il lui était interdit de toucher aux lois fondamentales qu'elle avait reçu mission d'exécuter; mais la Constituante lui avait légué une foule d'articles très-secondaires, qu'elle devait respecter presque également. Tout acte d'autorité lui était interdit, quand un pouvoir supérieur eût été nécessaire pour dominer la situation. Fallait-il qu'elle l'usurpât, en invoquant des nécessités révolutionnaires? Soyons moins coulants sur des prétextes dont on abuse trop volontiers, et moins prompts à blâmer le respect scrupuleux des mandats. Cette Assemblée, d'ailleurs, n'a pas manqué de résolution quand les circonstances l'ont demandé; et peut-être dut-elle se borner à tenir le gouvernail dans un courant irrésistible. L'histoire lui attribuera une place honorable entre les deux plus grands corps politiques dont la France parlementaire puisse se glorifier.

Quant à la Convention, elle entrait en possession d'un héritage écrasant. Mais aussi de quelle force morale n'était-elle point investie? Pour la première fois une Assemblée allait concentrer tous les droits de souveraineté que la nation eût exercés, si la nation avait pu se réunir en un Champ de Mai. Et ces droits, elle ne les envahissait pas, comme la Constituante avait en quelque sorte envahi les siens : elle les avait reçus du peuple entier,

régulièrement et librement convoqué. Jamais pouvoir aussi légitime n'avait gouverné la France.

Écoutons la définition de l'abbé Maury, l'orateur des royalistes :

« Une Convention, c'est une Assemblée représentant une nation entière, qui, n'ayant pas de gouvernement, veut s'en donner un. »

C'est ce que fit la nôtre, aux acclamations de la France. Nous ne savons plus aujourd'hui quels transports accueillirent alors la proclamation de la République. Le sincère Grégoire en donne une idée lorsqu'il raconte que « pendant plusieurs jours l'excès de la joie lui ôta l'appétit et le sommeil. »

II

Nous avons dit que Carnot, de retour de l'armée du Rhin, quoique malade, s'était rendu au camp de Châlons. Il revint prendre part aux premiers actes de la Convention nationale, et de nouveaux devoirs ne tardèrent pas à lui être imposés.

L'Espagne n'était pas encore en guerre déclarée avec nous; mais les dispositions hostiles de son roi, prince de la maison de Bourbon, ne pouvaient être douteuses; elles n'attendaient, pour éclater, que de premiers succès obtenus par la Coalition. Les Français établis dans ce pays, qui n'appartenaient point à l'émigration, se voyaient l'objet de persécutions et de violences; les émigrés, au contraire, ouvertement protégés, se groupaient dans les villes frontières, provoquant nos soldats à la désertion et répandant à profusion dans nos campagnes le manifeste de Brunswick, traduit en langue basque; la chaire et le confessionnal exhortaient à la croi-

sade contre-révolutionnaire; des troupes se massaient, les arsenaux de Barcelone travaillaient extraordinairement; tout annonçait une rupture imminente.

De notre côté, rien n'était calculé sur les chances d'une invasion, le pacte de famille ayant depuis longtemps dispensé nos contrées méridionales de l'entretien d'un appareil guerrier. Les administrations locales peignaient vivement la désorganisation dont elles étaient entourées, et sollicitaient l'envoi de commissaires pris dans le sein de l'Assemblée nationale.

Le 23 septembre, le lendemain même de son installation, la Convention désigna six de ses membres pour aller organiser militairement la frontière des Pyrénées. Isnard, Aubry et Lespinasse se rendirent à Perpignan; Carnot, Garrau (de Sainte-Foy) et Lamarque, à Bayonne. Ceux-ci arrivèrent les premiers à leur poste, les autres ayant dû apaiser quelques troubles chez les populations riveraines du canal de Languedoc.

Cette mission, la première que donnait la nouvelle Assemblée, a laissé dans le pays où elle s'accomplit des souvenirs que j'y ai retrouvés quarante ans plus tard, et elle a été l'objet d'un rapport trop remarqué pour que nous n'en fassions pas une analyse étendue.

Les alarmes des populations n'avaient rien exagéré: quelques bataillons pour garder vingt-cinq lieues de frontières, quelques soldats dispersés sur des fortifications en ruines, absence d'artillerie, de munitions, d'habillements, de vivres: voilà le tableau qui s'offrit aux yeux des représentants. Le désordre moral dans l'armée égalait le désordre matériel : défaut d'instruction, licence, indiscipline, et tous les maux que produit la cupidité. Quant au civil, les tribunaux et les corps administratifs, très-défectueux sous le rapport du per-

sonnel, procédaient sans règle et joignaient aux abus du vieux régime ceux qui accompagnent l'état de révolution.

Calmer l'inquiétude des esprits fut le premier soin des mandataires de l'Assemblée; ils y réussirent. Puis, déployant une activité que commandaient les circonstances, ils visitèrent toutes les forteresses et firent exécuter les réparations les plus urgentes; ils organisèrent la garde nationale, levèrent de nouveaux bataillons, achetèrent des cuivres, firent construire des affûts et des caissons, et établirent une école pour former rapidement des artilleurs; ils créèrent aussi, sous le nom de *légion des montagnes*, un corps particulier d'infanterie légère, composé de miquelets, admirables pour la guerre de partisans dans un pays dont ils connaissaient tous les rochers, tous les buissons, tous les ravins, tous les défilés[1].

Tout cela se fit avec une rare sollicitude pour les intérêts des habitants :

« Nous avons ordonné la levée de deux bataillons dans chacun des départements voisins des Pyrénées, et la plupart de ces bataillons sont organisés; nous eussions craint de nuire à l'agriculture en demandant davantage; car dans ce pays, qui d'ailleurs a déjà fourni beaucoup, tant aux troupes de ligne qu'aux volontaires nationaux, on est parvenu, par la nature même des localités, au terme que nous cherchons à obtenir par nos lois : la division des propriétés. Presque tous les individus sont cultivateurs; chacun a sa petite possession, et

[1] Cette création fut régularisée par la Convention, sur un rapport de Carnot, du 29 janvier 1793. Louis XIV en 1689, et Napoléon en 1808, réunirent de semblables compagnies de chasseurs pour les opposer aux guerillas espagnols.

il eût été aussi cruel à nous de l'en arracher que pénible à lui de s'en séparer. »

Les hôpitaux, les casernes, les équipements militaires, les armements, habillements, vivres et fourrages furent l'objet de soins empressés, dont on peut lire le détail dans un excellent mémoire du colonel d'État-major Poinçot[1]. Toutefois le ministre Pache paralysa souvent les efforts des représentants de l'Assemblée, par des lenteurs que l'on aurait pu croire volontaires; car cet administrateur ne manquait pas d'une certaine habitude des affaires. Carnot en fut tellement indigné qu'il écrivit à la Convention pour l'accuser de trahison. Pache ne sortit de sa torpeur que quand les commissaires, de retour à Paris, le pressèrent sans relâche.

Ceux-ci, particulièrement chargés de l'organisation des forces militaires, n'avaient pas négligé ce qui touche au civil; leur voyage avait pris les proportions d'une enquête sur les départements méridionaux. La seconde partie du rapport rédigé par Carnot contient de nombreux aperçus statistiques sur ces départements, avec des considérations sur les améliorations dont on pourrait les doter.

Préoccupés d'abord de la situation générale, les commissaires invitent la Convention à faire cesser l'état d'incertitude de ses relations avec l'Espagne, soit par une guerre ouverte, soit par des traités qui établissent la liberté du commerce entre les deux versants des Pyrénées. Passant ensuite en revue les sujets les plus importants, ils signalent les abus et en appellent la réforme. Dans le sentiment de la grande mission dont l'Assem-

[1] *Résumé historique des campagnes de* 1793, 1794 *et* 1795 *sur les Pyrénées orientales et occidentales*, rédigé en 1838. 2 vol. in-fol. manuscrits, aux Archives de la Guerre.

blée conventionnelle est investie, ils se jugent autorisés à lui adresser toutes les observations qui leur semblent intéresser le sort du peuple.

« Une vérité frappante en matière de subsides, » dit l'auteur du rapport, « c'est que la contribution doit être proportionnelle, non pas à la fortune des citoyens, mais à leur superflu. Il n'y aura ni justice, ni égalité, tant que pour payer l'imposition il faudra que l'un donne le quart de sa subsistance, pendant que l'autre en sera quitte pour avoir un laquais de moins.

« Soyez certains, citoyens, que les agitations du peuple n'ont jamais au fond qu'un seul but, celui de se délivrer du fardeau des impositions, et que les raisonnements les plus subtils ne l'étourdiront pas sur ce principe que celui-là ne doit rien qui n'a que le strict nécessaire.

« Le tourment des impositions n'est pas le seul que le peuple ait à supporter : l'agiotage ne le désole pas moins ; sa sueur forme les trésors d'une race pestiférée dont tout l'art s'applique à discréditer les billets nationaux, puis à les relever de temps à autre, pour mettre à profit tantôt l'espérance de ce peuple facile et tantôt ses alarmes.

« Parmi les objets qui ont appelé notre attention, aucun n'a dû la fixer plus particulièrement que les routes et canaux de navigation : sans eux l'agriculture et les arts ne sauraient prospérer. Le besoin de communications renferme en quelque manière tous les autres : là où il est facile d'arriver, l'instruction se répand, l'industrie s'éveille, et l'on voit s'établir tout le degré de mouvement dont la localité est susceptible.

« Il est difficile d'exprimer à quel point de dégradation les routes sont tombées dans la plus grande partie

des contrées que nous avons parcourues, notamment dans les Basses-Pyrénées, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Dordogne, les Landes et la Gironde.

« Le défaut de communications fait que des pays qui se touchent demeurent, pour ainsi dire, étrangers l'un à l'autre; langage, mœurs, costumes, tout est différent. Ces séparations entretiennent l'ignorance, l'égoïsme et l'indifférence pour les affaires générales de la République.

« Un plus grand mal encore est que les subsistances ne sauraient pénétrer, et que la dépopulation s'ensuit. En vain la libre circulation des grains sera décrétée, si les obstacles physiques qui s'y opposent équivalent à une prohibition. La difficulté des charrois détermine les négociants à porter ailleurs leurs denrées; et, d'un autre côté, les productions propres aux localités, se trouvant sans débouchés, cessent d'être cultivées, et les terres tombent en friche.

« Ce que nous avons dit des chemins est également vrai pour les canaux. Il en est plusieurs dont les départements voisins des Pyrénées réclament l'exécution; il en est, dont les projets sont connus, qui assainiraient et vivifieraient les Landes : tel est celui qui joindrait la Garonne à l'Adour; d'autres qui donneraient lieu à des établissements infiniment désirables, et surtout à l'exploitation des mines, très-nombreuses dans le département de la Dordogne et dans ceux des Hautes et Basses-Pyrénées.

« Assez longtemps ces pays ont été oubliés pour toute autre chose que les impositions; assez longtemps ils ont contribué à l'entretien de travaux publics dont ils ne profitaient en aucune manière. Il appartient à la République de vivifier à leur tour ces régions délaissées.

Ceux qui ont médité ces objets n'hésiteront pas à convenir que le trésor national doit fournir les fonds nécessaires aux travaux dont il s'agit. Rien ne serait plus injuste et plus illusoire que d'en faire peser la dépense sur les départements qu'ils intéressent; car ces départements ont contribué, dans le temps, aux ouvrages exécutés ailleurs; et ce serait vouloir éternellement les laisser dans leur dénûment actuel que de les charger du soin d'en sortir eux-mêmes. Le pauvre reste toujours pauvre, parce qu'il ne peut faire les premières avances.

« La République ne sera jamais *une*, indivisible, prospère, tant que tous ne viendront pas au secours de chacun. Il est odieux et contraire à tous les principes que, parmi les municipalités, les unes soient riches et les autres pauvres, que l'une ait des biens patrimoniaux immenses, et l'autre seulement des dettes; ce n'est pas là vivre en famille. Si vous voulez que les hommes soient égaux entre eux, que les municipalités le soient entre elles, c'est-à-dire qu'elles aient des moyens proportionnés à leurs besoins; car s'il y a des priviléges locaux, il y en aura bientôt d'individuels, et l'aristocratie des lieux entraînera l'aristocratie des habitants.

« Sans doute, pour former ces routes, ces canaux, il faut de grandes mises dehors; mais nous ne croyons pas qu'il y ait rien au-dessus des facultés de la France libre; nous ne pouvons regarder comme véritable dépense ce qui n'est qu'un argent placé, un argent que la prospérité de l'agriculture et du commerce doit rembourser au centuple; nous considérons comme une économie de charlatan celle qui ne décharge le trésor public de ses frais que pour les rejeter sur les administrations particulières; et nous sommes persuadés que la Convention nationale ferait un grand acte d'économie

politique, si elle décrétait qu'une somme de quarante-cinq millions sera consacrée annuellement aux chemins et canaux, jusqu'à l'achèvement de tous ceux qui seront jugés nécessaires à la circulation intérieure, rendue parfaitement libre d'après une carte générale.

« Le moment de préparer ce grand travail est d'autant plus favorable, qu'après la guerre des milliers de bras vont manquer d'occupation. Vous ne pouvez entretenir longtemps sur pied une armée de six à sept cent mille hommes; il faut leur assurer des moyens de subsistance pour le jour où ils rentreront dans leurs foyers. Il est impossible d'abandonner à l'indigence des citoyens qui ont bien servi leur patrie; mais leurs besoins finiraient par la dévorer elle-même, si l'on n'y pourvoyait par leur propre travail. Or, il serait difficile d'imaginer, pour remplir cet objet majeur, un autre moyen que celui de percer des routes et d'ouvrir des canaux.

« Citoyens, nous vous avons rarement écrit sans vous parler des besoins de l'instruction publique; c'est que partout ces besoins s'annoncent par les expressions de la plus vive impatience. Une génération nous suit, dont l'éducation est abandonnée depuis trois ans; pour peu qu'on tarde encore, elle ne sera plus en état de jouir du bienfait de la liberté. Déjà de nouveaux préjugés semblent prendre la place de ceux qu'on a détruits : on voit des citoyens de bonne foi qui en sont arrivés au point de considérer l'intolérance et la dureté comme le caractère distinctif du vrai républicain; qui traiteraient volontiers d'ennemis de la Révolution tous ceux qui trouvent quelque jouissance dans les douceurs de l'amitié et des vertus domestiques; qui s'étudient à devenir farouches, et instruisent leurs enfants à juger du degré de

patriotisme des citoyens par celui de la terreur qu'ils inspirent.

« L'éducation nationale seule peut détruire des impressions funestes, qui feraient bientôt de la France une horde de sauvages; elle seule peut développer dans le cœur de la jeunesse les principes de son bonheur : l'amour ardent, mais éclairé, de la patrie, la piété filiale, le goût de la simplicité, le sentiment de la bienveillance et le respect pour les mœurs.

« Il est temps, citoyens, que vous tourniez vos regards sur les véritables éléments de la félicité du peuple. Son esprit vous est connu : il est partout bon, confiant, toujours croyant toucher au terme de ses maux; il aime la république, parce qu'un sens intime lui dit que ceux qu'il a choisis pour ses représentants, ceux dont l'intérêt se confond avec le sien, doivent lui être plus affectionnés que ceux qui, sans cesse loin de lui, sans cesse abusés, se croient d'une nature supérieure.

« C'est de vous seuls, citoyens, qu'il attend aujourd'hui la fin de ses incertitudes. Partout vos commissaires ont reçu de lui les marques les plus touchantes de confiance. Il semblait que, sortis du sein de la Convention nationale, nous portassions avec nous l'infaillibilité; si nous n'eussions résisté à l'effusion de cœur des citoyens de la plupart des lieux que nous avons parcourus, dans les campagnes surtout, ils nous eussent voulu pour juges de leurs procès et pour arbitres de leurs impositions; nous eussions prononcé sur toutes leurs affaires domestiques, et notre compétence n'eût point connu de bornes. »

« Rien de partiel ne doit être entrepris, dit plus loin le rapporteur; c'est en grand qu'il faut envisager les besoins de la République; mais un pareil coup d'œil ne

peut résulter que du rapprochement des informations prises à la fois dans toutes les localités. » En conséquence, il propose qu'un tableau général de la situation du pays soit annuellement dressé, d'après une enquête faite sur les lieux par des savants et des artistes.

Le rapport se termine ainsi :

« Si le grand vice de la Constitution détruite était l'indépendance et la rivalité des pouvoirs, si ce vice devait nécessairement produire une nouvelle révolution, parce que son principe était de tout diviser, peut-être trouverez-vous que la Constitution nouvelle doit s'efforcer de tout réunir; car c'est bien moins en bornant le pouvoir des autorités dans leur étendue qu'en abrégeant leur durée qu'on échappe au despotisme. L'amovibilité des places, l'élection des magistrats, le concours nécessaire de plusieurs d'entre eux pour l'émission de tout jugement, la publicité des décisions : voilà quels seront, dans tous les temps, la sauvegarde de la liberté et les véritables garants du salut de la République. »

Ces dernières paroles viennent à la suite de quelques réflexions sur les moyens de simplifier les rouages du gouvernement. Le système indiqué par Carnot consistait surtout à diminuer d'un degré la hiérarchie des autorités, en supprimant le Conseil exécutif des ministres, dont l'office se trouvait rempli par les comités de l'Assemblée. Il voulait aussi régulariser l'envoi des commissaires dans les départements. Cette réforme administrative, qui le préoccupait dès lors, devint de sa part, l'année suivante, l'objet d'une proposition formelle votée par la Convention.

Dans ce même rapport, en recommandant de préparer les moyens de la guerre, afin de pouvoir l'éviter, Carnot

revenait à son idée favorite d'une organisation de la force nationale, fondée sur l'éducation du peuple, et jetait incidemment un mot sur la nouvelle tactique que les circonstances devaient bientôt l'appeler à développer : « Avec l'instruction publique donnant à tous les citoyens l'éducation militaire, il serait facile, en tous temps, de ramasser en un clin d'œil une force immense sur un point quelconque de la République; et certainement alors la France n'aurait jamais de guerre à soutenir que celle qu'elle voudrait bien entreprendre. »

Le rapport de Carnot enthousiasma l'Assemblée, qui en vota l'impression et la distribution.

Le personnel de l'armée des Pyrénées était généralement bon. Napoléon, dans ses dictées de Sainte-Hélène, parlant des officiers qui avaient servi sous lui en Italie, donne de grands éloges à ceux qui sortaient de cette école. En effet, il n'y avait pas là seulement de braves militaires; il y avait une réunion d'hommes distingués par leurs talents et par leur éducation. On y cultivait sous la tente les arts, les sciences et la littérature. « J'ai passé dans cette société les heures les plus agréables, » me racontait un ancien volontaire de 1792 (M. Pierre David, rédacteur du *Moniteur* pendant la Révolution, plus tard consul en Orient et député); « le meilleur ton des salons y régnait, sans préjudice de l'austérité républicaine. Le jeune capitaine Dessole, futur général et président du conseil des ministres, amateur de musique, et lui-même bon violon, organisait des concerts, et La Tour d'Auvergne, aussi complaisant que savant, nous prodiguait les trésors de son érudition originale. »

C'est là, je crois, que mon père vit pour la première fois La Tour d'Auvergne; il s'établit entre eux une relation amicale dont j'aurai lieu de parler.

La Tour d'Auvergne, capitaine au régiment d'Angoumois, dont deux bataillons faisaient partie de l'armée des Pyrénées, vivait, sous une baraque, de châtaignes et de lait selon le goût de sa Bretagne, donnant l'exemple de la rigidité des devoirs, jointe à la douceur envers ses soldats et envers les habitants du pays, adoré des uns et des autres. Sa *colonne infernale* (c'est l'ennemi qui la baptisa) était en partie composée de Basques, sur lesquels leur chef exerçait un extraordinaire ascendant, par sa connaissance de leur idiome et de leur caractère. Il se plaisait à étudier en eux un peuple aux mœurs primitives, comme ses chers Bretons, et il s'en était fait pour ainsi dire une famille.

Carnot distingua aussi, parmi les officiers de cette armée, un de ses anciens collègues au comité militaire de l'Assemblée législative. Lacuée était déjà connu par quelques articles publiés dans l'*Encyclopédie;* il avait même tenu par intérim le portefeuille de la guerre pendant une maladie du ministre Servan. Carnot, dans la suite, le rapprocha de lui et lui confia plusieurs travaux importants.

La mission des Pyrénées avait duré un mois. Ce n'était pas assez pour tout faire; c'était assez pour tout préparer. D'autres commissaires terminèrent l'œuvre. Après quelques alternatives de revers et de succès, nos armées, commandées par le vieux et infatigable Dagobert, ce type du capitaine républicain, par Dugommier, Pérignon, Augereau, Moncey, refoulèrent les Espagnols sur leur territoire.

Carnot s'était lié avec ses collègues Lamarque et Garrau. En revenant, ils s'arrêtèrent ensemble chez le père de ce dernier, à Sainte-Foy-la-Grande. Après quelques jours de repos dans cette maison hospitalière, où

fut très-probablement rédigé le rapport de leur mission, ils repartirent pour Paris, emmenant madame Garrau et ses enfants.

Carnot fit une seconde station à Bordeaux, pour y visiter la famille de son jeune ami Ducos. J'ai revu, bien des années après, M. Henri Ducos, frère du conventionnel, qui lui-même a représenté si vaillamment l'opinion républicaine à Bordeaux[1]. Il avait conservé de cette entrevue des souvenirs qu'il m'exprimait en termes touchants.

Je mentionnerai une rencontre moins agréable que fit mon père dans le Midi, celle d'un Espagnol nommé Marchéna, qui joua depuis un rôle assez bruyant et quelque peu équivoque sur la scène révolutionnaire. C'était un homme chétif d'extérieur et d'une malpropreté repoussante, mais érudit, adroit et spirituel. Il s'attacha à Brissot, accompagna les Girondins dans le Calvados, devint ensuite l'un des chefs de l'insurrection royaliste en vendémiaire, et secrétaire de Moreau en 1801. A l'époque dont nous parlons, Marchéna ne se faisait remarquer que par l'exagération de sa ferveur démagogique, donnant ainsi à soupçonner qu'il pourrait être un agent du cabinet de Madrid. Marchéna pérorait dans les clubs et s'exprimait d'un ton fort tranchant sur les questions les plus délicates. Carnot, qui trouvait peu convenable qu'un étranger s'immisçât de telle sorte dans nos affaires, et qui d'ailleurs se défiait de sa sincérité, ne voulut cependant pas user des pouvoirs dont il était investi pour se débarrasser de cet hôte incommode; il se rendit un soir au club, où son apparition inaccoutumée surprit beaucoup, et là, attaquant

[1] Il y fut commissaire du Gouvernement provisoire, en 1848.

l'Espagnol sur le théâtre même de ses exploits journaliers, il le traita si sévèrement que Marchéna perdit tout crédit auprès de ses partisans. Quelques jours après, cet homme, qui affectait une grande pauvreté, se trouva muni d'argent, détail qui ne diminua pas les méfiances inspirées par sa conduite; il partit pour Paris et alla cabaler, dans les clubs et dans les Comités, contre Carnot, dont il se déclara en tout temps l'adversaire acharné.

III

Carnot, absent de la Convention avant la mise en jugement de Louis XVI, y rentra vers le 9 janvier, lorsque les débats du procès étaient commencés. Il n'avait donc pas pris part au vote par lequel l'Assemblée s'était saisie de cette affaire; mais aucun doute n'existait dans son esprit sur la compétence du tribunal dont il allait faire partie.

On n'avait point songé à reporter aux magistrats ordinaires la mission déclinée par le Corps législatif. Cependant il fallait des juges : tout acte humain qui touche à la société est justiciable des hommes. Louis XVI eut pour tribunal la nation elle-même : c'est un privilége assez beau; c'était celui des rois dans l'ancienne Gaule : « On y traduisait devant des assemblées populaires les rois accusés de connivence avec l'étranger, et on les y frappait de sentence de mort [1]. »

Au peuple appartient le droit de créer, reviser ou abolir sa constitution, de récompenser ou de punir ses mandataires, quel que soit leur titre : « C'est, comme

[1] *Considérations sur l'esprit de la Gaule*, par Jean Reynaud, 1847.

le dit un conventionnel, la seule exception au principe que nul ne peut juger dans sa propre cause [1]. »

Mais la nation ne saurait agir que par des délégués, surtout quand elle exerce la justice : il faut voir l'accusé, l'entendre, examiner les pièces de l'instruction.

L'Assemblée législative céda la place à une assemblée nouvelle, investie de tous les pouvoirs et de toute la confiance du pays. Nous avons vu, par le rapport de Carnot sur sa mission aux Pyrénées, que cette confiance était autre chose qu'une fiction légale. Le mandat dictatorial des nouveaux représentants donnait à leurs décrets un caractère suprême. Faire appel de la Convention au peuple, c'était demander au peuple de venir infirmer ou confirmer sa propre sentence.

Le véritable appel au peuple avait été fait par l'Assemblée législative lorsque, après le conflit du 10 août entre Paris et la royauté, elle avait invité la nation, réunie en comices, à désigner des représentants chargés de statuer sur la question de la monarchie et sur le sort de l'ex-roi. L'Assemblée législative, en livrant à l'impression les dossiers trouvés dans les bureaux de la liste civile, avait joué le rôle de jury d'accusation; la Convention remplissait les fonctions de jury de jugement.

Au point de vue politique, l'appel au peuple était une résolution doublement dangereuse : elle eût prolongé l'état de crise intérieure et encouragé la coalition; elle eût ébranlé la confiance du peuple dans la Convention nationale, sans lui donner une idée plus haute et plus juste de sa propre souveraineté.

Enfin, il n'eût pas été digne d'une grande assemblée de se dérober à une responsabilité que l'élection de la

[1] Procès de Louis XVI. Opinion d'Azéma.

France lui imposait et qu'elle avait acceptée librement. Loin de s'arrêter à cette pensée, la Convention arracha en quelque sorte le prisonnier à la Commune de Paris; elle s'indigna lorsqu'un de ses membres laissa entrevoir que la journée du 10 août aurait pu lui épargner la tâche de juger Louis XVI.

Puis, comme pour opposer la légalité de sa marche aux violences révolutionnaires, le jour même où elle venait de prononcer la condamnation de l'ancien roi, elle enjoignit au ministre de la justice de faire poursuivre, devant les tribunaux, les meurtriers de septembre.

Le droit de la Convention ne saurait être sérieusement contesté; mais il est permis de se demander si ce tribunal offrait des garanties suffisantes à l'accusé, si sa défense fut libre, si l'on observa envers lui toutes les convenances dictées par la raison, la justice et l'humanité.

Une cour judiciaire, quelque imposante qu'on l'eût faite, n'aurait pas exercé l'ascendant moral de la Convention. Louis XVI ne pouvait désirer un tribunal plus indépendant, moins accessible à des passions étroites ou à la corruption : il se trouvait en présence d'un jury formé des sept cent cinquante citoyens que la nation française avait estimés les plus dignes de recevoir sa procuration.

Un calme, une solennité, une tolérance remarquables présidèrent à l'instruction du procès et aux débats, qui durèrent plus de deux mois, et remplirent pendant ce temps les colonnes des journaux. La liberté et la publicité de la défense furent complètes, l'attitude de l'Assemblée digne et sévère; il ne s'y fût pas trouvé un approbateur pour la grossière hilarité de Cromwell signant

l'ordre d'exécution de Charles Ier. Un député qui s'était permis d'employer, avant le jugement, le mot de *coupable* au lieu de celui d'*accusé* souleva des murmures universels; et, après la condamnation prononcée, les honneurs de la séance furent accordés par un décret aux défenseurs de Louis XVI.

Ceux-ci ont prétendu couvrir leur client du bouclier de l'inviolabilité royale. L'inviolabilité est une garantie donnée dans l'intérêt de la tranquillité publique à l'exercice du pouvoir exécutif. Les inventeurs de cette maxime d'État n'ont pas voulu que le pays pût être agité par des inculpations portées contre son premier magistrat. Mais l'inviolabilité ne peut être revendiquée que dans l'intérêt général, jamais dans un intérêt personnel. Certes, au moment où l'on décrétait ces principes, « qu'il n'y a point en France d'autorité supérieure à celle de la loi, qu'il n'y a pour aucune partie de la nation ni pour aucun individu aucun privilége ni exception au droit commun, » à ce moment, disons-nous, il ne serait pas venu dans la pensée du législateur d'assurer à un homme un brevet d'impunité, de lui accorder des indulgences anticipées pour tous les crimes politiques qu'il pourrait commettre. Nul, sans doute, n'a supposé que l'irresponsabilité permît au roi constitutionnel de renouveler sans péril les méfaits des rois absolus. Aussi, toute constitution, en exigeant la signature des ministres chargés de servir de caution aux erreurs royales, limite évidemment l'inviolabilité aux ordres qui sont revêtus de cette signature. Il doit être sous-entendu que, si le roi élude la responsabilité ministérielle, cette responsabilité retombe sur lui-même; s'il agit en roi absolu, il perd le privilége d'être traité en roi constitutionnel.

Enfin, dans le système d'un contrat, l'inviolabilité royale a nécessairement pour limite l'inviolabilité nationale : il n'y a pas de contrat sans réciprocité. Si Louis XVI avait attenté aux droits de la nation, celle-ci pouvait certainement et elle devait l'en punir. Mais pouvait-il, lui, réclamer le bénéfice d'une loi contre laquelle il s'était parjuré? Est-il permis, quand on a protesté contre les conditions onéreuses d'un traité, d'invoquer pour soi les clauses favorables de ce même traité?

Un seul mode de défense eût été loyal et digne: celui de Charles I^er^, se mettant au-dessus des lois et de toute juridiction temporelle. Louis XVI pouvait dire, en se retranchant dans le dogme du droit divin : « La couronne de France est un apanage patrimonial de ma famille. La force a pu m'en arracher quelques prérogatives, sans altérer mes titres héréditaires; comment oseriez-vous me condamner pour avoir voulu rentrer dans une légitime possession? »

Telle est la maxime de la monarchie[1]; on la trouve jusque dans la bouche du misérable Louis XV, déclarant à son lit de mort qu'il se repent d'avoir causé du scandale à ses sujets, mais *qu'il ne doit compte de sa conduite qu'à Dieu seul*. Ce fier langage n'aurait point sauvé son petit-fils; mais il lui aurait épargné d'inutiles subterfuges, inventés pour échapper aux conséquences du principe de la souveraineté du peuple, que ses avocats

[1] De la monarchie moderne seulement, basée sur l'idée de propriété et non point de fonction. Chateaubriand fait très-bien observer que le jugement des rois « était une idée naturelle aux anciens temps » (*Analyse raisonnée de l'histoire de France*), et il cite à ce propos le 18^e^ article du testament de Charlemagne, qui se borne à demander pour ses fils nés ou à naître, s'ils sont accusés, « qu'on ne les condamne pas à mort sans bonne discussion et sans examen. »

reconnaissaient en son nom. Louis XVI serait mort en confessant les doctrines de sa race et de son parti, au lieu de les renier.

Sa seule excuse, en effet, est dans l'éducation que recevaient tous les souverains. Joseph II, empereur philosophe, se montra passionnément ennemi de la Révolution française; le siége de la Bastille lui semblait *une émeute punissable;* ainsi l'écrivait-il à sa sœur Marie-Antoinette. Le même Joseph II, empereur philanthrope, quand les Pays-Bas se soulevèrent contre son autorité, s'écria *qu'il aimait mieux voir des villes incendiées que des villes rebelles.* « C'est mon métier, à moi, d'être royaliste, » disait-il. Tels étaient les principes monarchiques.

Mais Louis XVI, aux yeux de ses juges placés à un autre point de vue, devait paraître un grand criminel : pris en flagrant délit de trahison et de parjure, sa culpabilité fut unanimement déclarée. On se divisa seulement sur l'application de la peine, question toute politique.

Sur cette question les votes furent très-dissemblables, dans la forme comme au fond. Des observations curieuses jailliraient de leur rapprochement. Tel caractère s'y peint par une seule phrase. Ici nous voyons le légiste, interprète passif des textes, ouvrir le Code pénal, y lire ces mots : la mort! et prononcer la mort comme une déduction logique de son verdict de culpabilité. Chez un autre, la raison et la conscience sont aux prises avec la sensibilité : il condamne l'accusé et voudrait le sauver. C'est le tribun fougueux frappant un ennemi pris les armes à la main : « On ne juge pas ceux qu'on doit combattre. » C'est le républicain idéaliste, ne voyant pas la personne, mais la personnification, poursuivant

dans l'homme le principe de la royauté : « On ne juge pas un roi, on le tue, » ou bien : « Nul ne peut régner innocemment. » C'est l'homme d'État impassible, décrétant une mesure de salut public, sans haine ni pitié pour la victime. C'est le rhéteur sentencieux, le froid métaphysicien, à côté du patriote naïf et dévoué; à côté d'eux aussi, un tacticien prévoyant, jurisconsulte habile, combine son vote de manière telle que, très-sévère par ses termes, il ne soit pas compté, dans le recensement, pour la peine capitale.

Plusieurs, se plaçant à un point de vue de politique générale, virent, dans la condamnation de Louis XVI, un divorce irrévocable entre la France et la monarchie :

« Nous vous remercions de nous avoir mis dans la nécessité de vaincre : » tel est le début d'une adresse de l'armée à la Convention. Quelques biographes ont cru voir là une inspiration de Carnot. Rien n'était plus loin de son caractère. Voici le texte de son vote; le sentiment qui l'anime s'y traduit avec évidence :

« Dans mon opinion, dit-il, la justice veut que Louis meure, et la politique le veut également. Jamais, je l'avoue, devoir ne pesa davantage sur mon cœur que celui qui m'est imposé; mais je pense que pour prouver votre attachement aux lois de l'égalité, pour prouver que les ambitieux ne vous effrayent point, vous devez frapper de mort le tyran. »

Cette expression de douleur distingue le vote de Carnot entre presque tous les autres. Il est assez remarquable que les régicides témoignèrent généralement plus d'égards et de compassion pour l'accusé que ceux des juges qui s'abstinrent de prononcer la peine capitale. Ces derniers (et parmi eux plusieurs figurèrent ensuite dans les rangs du royalisme) crurent devoir, par

compensation, accabler la victime d'épithètes outrageantes. Ce n'est pas Robespierre, ce n'est pas Danton, ce n'est pas Marat qui appelèrent Louis XVI un *abominable tyran*, un *scélérat*, un *monstre sanguinaire;* ce sont de futurs fonctionnaires ou dignitaires de la Restauration bourbonnienne. Quant au mot de *tyran*, qui nous frappe par son exagération, passé au dictionnaire usuel comme un synonyme de celui de roi, on le trouve dans toutes les bouches : il faut s'accoutumer au langage des temps.

Ducos, qui avait beaucoup insisté pour que Louis XVI pût se choisir un conseil, inspiré des mêmes sentiments que Carnot, exprima son vote presque dans les mêmes termes.

Garrau, le compagnon de mon père aux Pyrénées, devenu son ami, se signala également par un trait d'humanité : un député malade, Duchastel, s'était fait porter à la séance; mais, le dépouillement du scrutin ayant commencé, il s'agissait de savoir si son vote serait admis, décision d'autant plus importante, qu'une seule voix, croyait-on, pouvait faire pencher la balance. « Pour l'honneur de la Convention nationale, dit Garrau, je demande que le suffrage du citoyen Duchastel soit compté. S'il eût voté pour la mort, j'en aurais réclamé la radiation. Il a voté pour l'indulgence : que sa voix soit portée au recensement. » La Convention adopta la proposition de Garrau, qui votait lui-même pour la mort.

J'ai entendu répéter plusieurs fois à mon père que, si la politique n'eût pas impérieusement commandé un acte de hardiesse et de sévérité, il aurait volontiers incliné, non pour un acquittement (c'eût été un bill d'innocence appliqué à la trahison), non pour l'appel au

peuple (ruse, lâcheté, erreur du moins, selon lui), mais pour un sursis, qui pouvait être suivi d'un jour de clémence populaire. Il aurait accordé tout ce que comportaient la justice et l'honneur de l'Assemblée. Si quelqu'un était exempt de haine et de préventions personnelles dans cette circonstance, c'est Carnot : les Bourbons ne lui avaient fait ni bien ni dommage; et le prince qui avait choisi pour conseillers Turgot et Malesherbes ne pouvait lui être indifférent.

Voici quelques réflexions détachées, écrites par mon père près de trente ans après l'événement, et dans un sentiment tout rétrospectif, sa carrière politique étant terminée; on verra que son appréciation n'avait pas changé :

« En tout pays on condamne ceux qui conspirent contre l'État.

« Les souverains ne font-ils pas mettre à mort ceux qui conspirent contre eux? Le peuple, le vrai souverain, n'aurait-il pas le même droit?

« Le manifeste de Brunswick a été l'arrêt de Louis XVI.

« Les choses en étaient venues au point qu'il fallait nécessairement que le roi périt ou la Convention et la France avec elle.

« Le meilleur a payé pour les méchants.

« Les mauvaises causes ont leurs martyrs comme les bonnes.

« Louis XVI a commis le plus grand crime dont un roi puisse se rendre coupable, celui de livrer son pays à l'étranger. Malgré cela, il eût été sauvé si la Convention n'eût pas délibéré sous les poignards. »

On comprend bien qu'en écrivant ces derniers mots, Carnot ne suppose point la peur individuelle chez des hommes qui prouvèrent si souvent leur énergie. Une

autre phrase éclaire sa pensée : « Si le roi ne périssait, c'était la Convention et la France avec elle. » Il était vraisemblable, en effet, que l'absolution de celui qu'on accusait des dangers de la patrie, provoquerait une explosion et des violences, dans lesquelles pourrait s'abîmer la République elle-même : préoccupation digne d'une assemblée d'hommes d'État, et qui put exercer sur un certain nombre d'esprits une influence décisive. C'est cette influence que Carnot apprécie en historien.

Mais le droit de légitime défense, même en l'élevant de l'idée du péril personnel à l'idée du péril national, s'il explique bien des choses, n'autorise pas tout. Aussi ne suffit-il pas à la conscience de Carnot. S'il prononce une condamnation, c'est qu'il regarde l'accusé comme un grand coupable; il n'invoque la raison d'État qu'après s'être fondé sur la justice : « *La justice* veut que Louis meure, » dit-il d'abord; il n'ajoute qu'ensuite : « *La politique* le veut également. »

IV

L'inauguration de la République avait été fêtée par des succès militaires. Tandis que Dumouriez et Kellermann remportaient en Champagne la victoire de Valmy, qui préparait celle de Jemmapes et la conquête des Pays-Bas, Montesquiou entrait dans la Savoie avec cette déclaration laconique : « Au nom de la nation française, guerre aux despotes, paix et liberté aux peuples! » Anselme envahissait le comté de Nice, et quatorze dragons faisaient capituler la citadelle de Villefranche; Custines s'emparait de Worms et de Mayence. Partout

où la France déployait son drapeau, elle proclamait l'indépendance des nations et la souveraineté du peuple.

Aussi les idées républicaines germaient-elles sous le pas de nos soldats missionnaires. Ils étaient accueillis comme des libérateurs à Chambéry, à Nice, dans le Palatinat, en Belgique; et les provinces qu'ils avaient parcourues ne tardaient pas à solliciter leur réunion au territoire français.

Le comité diplomatique examinait ces demandes de réunion. Carnot, l'un de ses rapporteurs, proposa successivement celles de Monaco, de Bruxelles, du Hainaut-Belgique, de la ville de Florennes, du Tournaisis, de Louvain, d'Ostende.

L'ennemi dominait encore dans plusieurs des provinces dont la Convention décrétait l'annexion; nos armées, en ce moment même, étaient repoussées de la Belgique. Les rapporteurs faisaient cependant leurs propositions avec autant de calme et d'assurance que si les Français eussent été les maîtres partout. Un historien compare cette noble audace à celle du sénat romain disposant des territoires sur lesquels Annibal était campé. La France, fière de la confiance de ses représentants, se montrait jalouse d'y répondre à force d'énergie et de patriotisme.

D'ailleurs le vœu des populations, quand il parvenait à se manifester, recevait une valeur nouvelle de leur position comprimée; et s'il se manifestait sous la protection de la France, c'était par le suffrage universel, généralement pratiqué avec une grande loyauté.

Je suis loin d'affirmer que jamais la Convention ne fut trompée sur la réalité de ces vœux, et qu'elle ne prit pas pour opinion nationale celle d'une minorité mécontente. Je suis loin d'affirmer que jamais les agents des

clubs n'aient exercé aucune pression sur les consentements; mais l'Assemblée elle-même, dans ses déclarations et dans ses instructions, respecta la liberté.

Carnot saisit avec empressement l'occasion qui s'offrait pour énoncer ses idées sur l'esprit de conquête, sur l'indépendance individuelle des peuples et sur leur solidarité respective.

« La loi du 15 décembre 1792, » dit-il, « engage l'honneur de la nation française à protéger la liberté chez tous les peuples qui voudront la conquérir; elle donne à tous ceux qui reconnaissent les Droits de l'homme celui de réclamer notre secours; elle en fait nos alliés naturels.

« Cependant cette loi ne nous oblige point à nous identifier avec eux; et nos principes même, contraires à tout projet d'agrandissement, veulent qu'à moins d'un puissant intérêt, comme serait celui d'une grande mesure de sûreté générale, nous nous bornions à les considérer comme amis.

« Les nations sont entre elles, dans l'ordre politique, ce que sont les individus dans l'ordre social : elles ont comme eux leurs droits respectifs; ces droits sont l'indépendance, la sûreté au dehors, l'unité au dedans, l'honneur national, intérêts majeurs qu'un peuple ne saurait perdre qu'arrachés par la force, et qu'il peut toujours reprendre quand l'occasion lui en est offerte. Or, la loi naturelle veut qu'on respecte ces droits, qu'on s'aide même mutuellement à les défendre, tant que par ces secours et ces ménagements réciproques on ne compromet pas les siens propres. »

Appliquant ces maximes aux questions que l'Assemblée doit décider, l'orateur pose en principe :

« Qu'aucune réunion, augmentation, diminution ou

mutation quelconque de territoire, ne peut avoir lieu dans l'étendue de la République sans qu'il soit reconnu : 1° Que cette mutation n'a rien de contraire aux intérêts de l'État; 2° que les communes l'ont demandée par l'émission d'un vœu libre et formel, ou que la sûreté générale de la République la rend indispensable. »

Puis, répondant à un argument tiré du système de la république universelle, qui tendrait à faire considérer comme de droit toute réunion de ce genre :

« En supposant démontrée la possibilité de cette république universelle, le moyen le plus simple d'y parvenir serait moins de nous étendre de toutes parts avec précipitation, que d'établir, dans le cercle que la nature nous a tracé entre les fleuves et les chaînes de montagnes, une prospérité dont le tableau pût fixer les désirs des peuples circonvoisins, et les entraîner à l'imitation, par le charme de la félicité publique. »

Il insiste à plusieurs reprises sur le droit des nationalités :

« Puisque la souveraineté appartient à tous les peuples, il ne peut y avoir de communauté ou de réunion entre eux qu'en vertu d'une transaction formelle et libre; aucun d'eux n'a le droit d'assujettir l'autre à des lois communes sans son exprès consentement.

Il insiste encore :

« Nous avons pour principe que tout peuple, quelle que soit l'exiguïté du pays qu'il habite, est absolument maître chez lui; qu'il est égal en droit au plus grand, et que nul autre ne peut légitimement attenter à son indépendance, à moins que la sienne propre ne se trouve visiblement compromise. »

Cette dernière phrase contient une réserve dont la pensée s'est trouvée déjà plusieurs fois sous notre plume

depuis que nous transcrivons ces extraits du rapport de Carnot. Il finit par l'aborder très-nettement :

« Notre principe est de n'imposer la loi à aucun peuple; mais un principe antérieur à celui-là est d'empêcher qu'aucun peuple ne nous l'impose à nous-mêmes. Or, ce serait nous laisser imposer la loi que de souffrir qu'on nous enlevât les moyens de défendre efficacement nos frontières; ce serait recevoir la loi, et la plus désastreuse de toutes les lois, que de consentir à ce qu'il fût porté atteinte à l'indivisibilité de la République. Il est donc évident que si nous ne pouvions éviter de pareils malheurs sans froisser les intérêts de quelques-uns de nos voisins, ce ne serait pas une injustice de le faire, ce serait un devoir rigoureux. Mais qui jugera, vous dira-t-on, de ces grands intérêts, qui empêchera que, sous le prétexte banal du salut du peuple, vous ne violiez sans nécessité les droits des nations étrangères?

« Eh! dans quel lieu la France trouverait-elle aujourd'hui un juge impartial, si elle renonçait à trancher elle-même sur ses intérêts majeurs? Quel est le gouvernement auquel il lui fût prudent de remettre la décision de cette grande cause de la liberté contre la tyrannie? Quel est le potentat actuel qui ne désirât anéantir et cette liberté qui nous a coûté si cher, et la France avec elle? Quel est le peuple même assez éclairé sur les faits de notre Révolution, assez dégagé des préventions qu'on a pris peine à lui suggérer, assez fort contre les maîtres qui le tiennent courbé, pour dire ouvertement ce que lui dicte sa raison?

« Suivons donc la loi de conservation écrite dans le cœur de tous les hommes, et tâchons de n'en point abuser; que l'honneur national, que la générosité française

soient pour tous les peuples de la terre les garants certains de la justice que vous leur devez et que vous voulez leur rendre; que ces sentiments sublimes, en brisant les fers des nations opprimées, surpassent leurs espérances et leurs désirs. »

Voici l'état révolutionnaire défini sans ambage et sans déguisement : la France ne peut prendre conseil que d'elle-même sur les moyens qui doivent faire triompher sa Révolution, puisqu'elle donne l'exemple au reste du monde; mais il faut que son honneur, son équité, sa générosité lui servent de guides dans sa conduite envers les autres peuples.

Entrant dans l'application des maximes qu'il vient d'établir, le rapporteur continue :

« Les limites anciennes et naturelles de la France sont le Rhin, les Alpes et les Pyrénées; les parties qui en ont été démembrées ne l'ont été que par usurpation; il n'y aurait donc, suivant les règles ordinaires, nulle injustice à les reprendre; il n'y aurait nulle ambition à reconnaître pour frères ceux qui le furent jadis, à rétablir des liens qui ne furent brisés que par l'ambition elle-même.

« Mais ces prétentions diplomatiques, fondées sur la possession ancienne, sont nulles à nos yeux comme à ceux de la raison. Le droit de chaque nation est de vivre isolée, s'il lui plaît, ou de s'unir à d'autres, si elles le veulent, dans l'intérêt commun. Nous, Français, nous ne connaissons de souverains que les peuples eux-mêmes; notre système n'est point la domination, c'est la fraternité; il n'y a pour nous ni princes, ni rois, ni maîtres quelconques; nous ne voyons sur toute la surface du globe que des êtres égaux en droits, égaux sous tous les

rapports politiques et sociaux, dès qu'ils le sont en talents et en vertus. »

C'est à l'occasion de l'imperceptible état de Monaco que ces grands principes sont exposés; il avait demandé sa réunion à la France, et voici les motifs qui parlaient en faveur de cette réunion :

« La sûreté de la République française ne saurait dépendre d'une contrée aussi restreinte, et qui a des moyens aussi bornés; mais vous devez à sa faiblesse même un appui. Si vous abandonnez ce peuple, après la démarche qu'il vient de faire, il ne pourra se soutenir de lui-même, et retombera dans les fers de quelques nouveaux tyrans, ou sera peut-être forcé de se rejeter dans les bras de ses anciens maîtres. La dignité nationale doit donc vous décider à accueillir le vœu des habitants de Monaco. »

Relativement au souverain de ce petit pays, Carnot ajoute, et nous continuons de citer, parce que cela porte le cachet du temps :

« Comme il ne paraît pas que le ci-devant prince de Monaco se soit déclaré ennemi de la France dans le cours de la Révolution, comme il a même toujours réclamé sa protection en qualité d'ami et d'allié, votre Comité pense qu'en anéantissant ses jouissances honorifiques et féodales, elle lui doit protection et sauvegarde pour tout ce qui peut lui appartenir à titre de simple citoyen. La loyauté française, en jetant sur le prestige des grandeurs l'éclair qui les dissipe, n'écrase point celui qui en est revêtu. On peut encore être homme quoiqu'on ait été prince. »

Le décret du 15 décembre ordonnait aux généraux en pays étrangers de convoquer partout les assemblées primaires, pour établir une forme de gouvernement libre.

Tout vœu de réunion à la France devait être exprimé régulièrement : lorsque les députés de Nice vinrent solliciter de la Convention l'annexion de cette province, leur demande fut ajournée, sur l'observation de Barrère, qu'il fallait attendre « un vœu expressément et librement émis. »

Ceci me rappelle encore un scrupule qui vint à Grégoire, envoyé pour organiser le nouveau département des Alpes-Maritimes, scrupule qu'il soumit en ces termes à la Convention :

« Il reste douze ou treize communes qui n'ont pas émis leur vœu pour la réunion, parce qu'elles ont toujours été au pouvoir de l'ennemi; et comme la probité politique est un devoir aussi rigoureux que la probité individuelle, lorsque l'ennemi aura évacué le territoire de ces communes, elles ne seront sans doute réputées françaises qu'autant qu'elles en auraient librement exprimé le vœu. »

Nous sommes entrés dans ce détail afin de constater jusqu'à quel degré la République française a professé le respect des nationalités.

V

Le 15 février 1793, le Comité de Constitution, où dominaient les Girondins, ayant terminé son travail, Condorcet en déposa le rapport. Le lendemain l'Assemblée autorisa ses membres à lui communiquer leurs propres idées. Carnot répondit à cet appel par un projet de *déclaration des droits du citoyen*, imprimé à peu d'exemplaires, non inséré au *Moniteur*, et sur lequel nous devons nous arrêter un moment. C'est une profession de foi philosophique, où l'influence de Rousseau est

manifeste, bien que l'auteur s'en affranchisse en quelques points essentiels; nous ne ferons que l'abréger :

L'état de société ne doit pas avoir pour résultat de restreindre l'homme dans l'exercice de ses droits primitifs, mais, au contraire, de les agrandir et de les garantir. Dans l'état de nature, ces droits sont le plus souvent illusoires, chaque individu étant obligé de lutter seul contre les prétentions des autres et contre des obstacles innombrables. Tout appartient au plus fort : ni liberté, ni égalité, ni propriété.

Les hommes se réunissent en société afin de faire prédominer la volonté collective sur toute volonté individuelle; mais chacun d'eux, en devenant citoyen, acquiert un droit nouveau, qu'on pourrait nommer *droit de bienveillance;* il obtient la protection sociale, c'est-à-dire tout le secours que peut lui porter, sans se nuire à lui-même, chacun de ses associés.

Ainsi, en échange d'une portion mal assurée des droits primitifs, dont l'homme fait abandon quand il devient membre du corps social, il gagne un droit effectif, qui ne saurait ni se perdre ni s'altérer, sans que la société elle-même soit dissoute; et il parvient à réaliser une somme de liberté et d'égalité à laquelle, autrement, il n'eût jamais pu atteindre.

Le pacte social est la convention tacite sur laquelle repose toute société, quelle que soit sa constitution particulière. Ce pacte assure des avantages aux parties contractantes, et leur impose des obligations. Les avantages sont ce qu'on nomme les droits du citoyen; les obligations composent ce qu'on nomme ses devoirs. Mais le devoir de chacun n'étant que le respect du droit des autres, la déclaration des devoirs se confond avec celle

des droits, qui peut être regardée comme un code de morale universelle.

Or, la morale universelle réside tout entière dans cette maxime simple : chacun doit aider ses semblables autant qu'il le peut sans se porter préjudice; nul ne doit blesser les intérêts d'autrui sans nécessité pour soi-même.

Après avoir posé le principe de sa déclaration, Carnot la formule en articles :

« Les droits de la cité dominent ceux du citoyen : le salut du peuple est la suprême loi.

« Chaque peuple peut s'isoler dans son indépendance. Chaque individu le peut également, en renonçant à la protection sociale.

« La souveraineté appartient au peuple entier; la loi doit être l'expression de la volonté générale; le peuple doit se réserver des moyens certains et inusurpables de changer son organisation et de révoquer les pouvoirs qu'il a délégués.

« Tout citoyen a le droit de vie et de mort sur soi-même. »

Je m'arrête ici, parce que j'ai lu quelque part une sortie virulente contre cette prétendue consécration du suicide.

Il y a, je le reconnais, quelque chose à reprendre dans la proclamation explicite du droit stoïcien : c'est d'abord son inutilité manifeste; c'est surtout parce qu'il semblerait en ressortir un consentement à des actes de faiblesse maladive, de honteux abandon ou de caprice égoïste. Mais dans ces temps de troubles civils et de luttes armées, où le sacrifice de soi est si souvent sollicité par les plus nobles sentiments, qui oserait contester à l'homme le droit de disposer de son existence

quand il en croit faire un bon usage? Puisque le renoncement à la vie peut s'élever jusqu'au rang d'un devoir sublime, ce n'est pas l'acte lui-même du renoncement à la vie que l'on blâme ou que l'on approuve, c'est son motif ou sa forme. Quelle est enfin la croyance religieuse, philosophique ou politique qui n'offre chaque jour, à notre admiration, des exemples de martyres volontaires ou d'héroïques suicides?

Poursuivons :

« Tout citoyen a le droit de parler, d'écrire, d'imprimer et de publier ses pensées, d'adopter le culte qui lui convient.

« La société a le droit d'exiger que chacun de ses membres contribue autant qu'il est en son pouvoir à la prospérité publique, pourvu qu'elle n'établisse ou ne laisse subsister aucune exemption, aucun privilége. Elle a le droit d'exiger que chacun de ses membres concoure à repousser par la force quiconque attente à la souveraineté de tous ou blesse les intérêts communs.

« La société a le droit d'exiger que chaque citoyen s'instruise d'une profession utile; qu'il s'entretienne dans la force de corps et dans les exercices dont elle peut avoir besoin pour sa défense. Elle a le droit également d'établir un mode d'éducation nationale, propre à prévenir les maux que pourraient lui causer l'ignorance et la corruption des mœurs. »

Voilà l'instruction obligatoire, plus obligatoire même que nous ne le demandons, à quelques égards; voici maintenant l'instruction gratuite poussée jusqu'à l'enseignement professionnel :

« Chaque citoyen a le droit de demander à la société les moyens d'acquérir les connaissances qui peuvent contribuer à son bonheur dans sa profession particu-

lière, et à l'utilité publique dans les emplois auxquels il peut être appelé par le vœu de ses concitoyens.

« La société doit s'organiser de manière à produire, autant qu'il est possible, la convergence et l'accord des volontés particulières, à faire dériver l'intérêt général des intérêts individuels.

« La société doit répandre, le plus uniformément possible, le bonheur et les jouissances sur tous les membres qui la composent, et proscrire tout privilége héréditaire ou qui ne serait pas le prix immédiat du mérite et de la vertu.

« La société doit, à la sécurité des citoyens et à l'encouragement de l'agriculture et des arts, des lois positives et claires, qui définissent les propriétés et fixent un mode régulier pour leur conservation et leur transmission.

« La société peut établir des récompenses pour ceux qui s'efforcent de la bien servir, et des peines contre ceux qui tendent volontairement à lui nuire, pourvu que le mode de ces récompenses et de ces peines soit tel qu'on ne puisse les considérer comme des faveurs ou des rigueurs inutiles ou arbitraires, mais seulement comme des moyens efficaces d'émulation ou de répression; et pourvu que la loi soit la même pour tous, qu'elle récompense ou qu'elle punisse.

« La société doit pourvoir aux besoins de ceux dont elle réclame les services; elle doit également des secours à ceux que la vieillesse ou des infirmités mettent hors d'état de lui en rendre davantage.

« La société peut établir les contributions nécessaires au maintien de l'indépendance et de la prospérité nationales, et fixer le mode de leur perception; pourvu que ces contributions soient véritablement indispensa-

bles, et qu'elles portent uniquement sur la portion superflue du revenu territorial ou industriel, avant que de peser sur les besoins de première nécessité.

« Les citoyens ont le droit de s'assembler paisiblement, de conférer librement sur leurs intérêts, et de présenter des pétitions aux autorités constituées, en écartant toute forme impérative et tout appareil de force.

« La société doit prendre les mesures les plus efficaces pour empêcher qu'un individu quelconque exerce sur l'autre aucune sorte de violence ou d'acte arbitraire.

« Tout citoyen a le droit de s'armer pour sa propre défense; et, dans un péril imminent pour lui ou la chose publique, il a celui de repousser la force par la force.

« Les droits d'une société quelconque, à l'égard d'une autre société, sont les mêmes que ceux des divers membres d'une société entre eux. »

Après la chute des Girondins, le projet de constitution rédigé par Condorcet fut mis à l'écart. Hérault de Séchelles en présenta un autre, le 10 juin, au nom du Comité de salut public. Si l'on compare entre eux ces deux projets, et avec eux la Constitution de 91, on reconnaît que tous reposent sur les mêmes données politiques, ce qui atteste la profonde unité de la Révolution. Tous proclament la souveraineté du peuple, s'exerçant par l'élection; tous garantissent l'égalité des citoyens; tous veulent la sûreté et la propriété, l'indépendance de la pensée et de son expression par la parole et par la presse, la liberté de réunion et celle des cultes. Pourtant, si l'on rapproche particulièrement l'une de l'autre l'œuvre des Girondins et celle des Montagnards, on aperçoit dans la première une sollicitude, pour les garanties individuelles, qui manque à la seconde. Celle-ci

déclare les mêmes droits; mais elle se borne à les énumérer sommairement, sans fermer la porte à l'arbitraire qu'exigera peut-être le salut public; ses auteurs songent évidemment beaucoup à préserver un peuple novice des fautes qu'il pourrait commettre à son propre préjudice. Les Girondins expriment plus librement les principes de la liberté : ils sont, à cet égard, dans les voies de l'avenir; les Montagnards écrivent sous l'empire des préoccupations que le danger des circonstances a fait naître. Une autre différence, mais celle-ci est à l'avantage du second projet, c'est le sentiment de fraternité qui s'exhale de plusieurs de ses dispositions. En somme, les Girondins s'attachent plus au mécanisme gouvernemental, les Jacobins au but social.

Le travail de Condorcet était passablement compliqué : la collaboration de Sieyès s'y faisait sentir, peut-être. Celui qui fut préféré se distingue par la simplicité de ses grandes lignes. Nous n'appuyons pas sur leur valeur respective; Carnot n'estimait aucune de ces constitutions : « elles furent toutes vicieuses, » dit-il, « parce que toutes naquirent au sein des factions, ouvrages de circonstances aussi impérieuses que fugitives. » Mais il était d'avis de s'y rallier, en les corrigeant par la pratique; en ceci d'accord avec Robespierre, qui, n'ayant pas réussi à faire admettre dans la loi de 93 quelques-unes de ses théories favorites, et la trouvant trop empreinte des doctrines libérales de la Gironde, ne laissait pas que de l'accepter.

Si elle ne fut pas mise en pratique, c'est qu'alors toute constitution était impraticable; Saint-Just lui-même, l'un de ses auteurs, en demanda la suspension, lui qui avait fondé sur elle de si grandes espérances, et qui avait dit : « Le jour où la Constitution sera donnée

au peuple français, les divisions cesseront, les factions accablées ploieront sous le joug de la liberté, les citoyens retourneront à leurs ateliers, à leurs travaux, et, la paix régnant dans la République, fera trembler les rois. »

VI

La Révolution, poussée à bout par les agressions armées ou déguisées de l'Europe monarchique, lui avait jeté en défi le décret du 19 novembre, qui invitait tous les peuples à secouer le joug du despotisme. Elle était entrée en campagne contre l'Europe entière, confiante dans la justice de sa cause et dans l'héroïsme de ses défenseurs. « Qu'y a-t-il d'impossible à vingt-cinq millions d'hommes libres qui ont juré de ne plus redevenir esclaves?... » s'était écrié Carnot.

Au milieu des dangers qui environnaient la patrie, deux objets devaient dominer surtout l'attention : la guerre et les finances. Les finances avaient pour directeur Cambon, un homme dont on n'appréciera jamais trop haut les services, *qui créait de rien à force de hardiesse et d'activité*, et qui, après avoir disposé des trésors de la France, est allé mourir pauvre dans l'exil. La guerre commençait à recevoir l'influence de Carnot, influence très-indirecte encore, car il ne faisait pas même partie du nombreux *Comité de défense générale*, où se trouvaient confondues les diverses nuances de l'opinion républicaine. Mais tout conventionnel ayant le droit d'assister aux séances de ce grand Comité, il y allait souvent. Robespierre, qui en était membre titulaire, n'y faisait que de rares apparitions, soit qu'il en fût éloigné par la présence des Girondins, avec lesquels il se trouvait déjà en lutte ouverte, soit qu'il eût la

conscience de son incapacité dans les questions militaires qui s'y agitaient : Robespierre ne se montrait guère que là où il espérait dominer.

La France avait alors sous les armes tout au plus deux cent trente mille hommes, fort mal équipés. La Convention, reconnaissant l'insuffisance de ces forces contre tant d'agresseurs (trois cent soixante-quinze mille, selon Jomini), décréta une levée de trois cent mille nouveaux soldats, et, sur la proposition de Carnot, elle envoya quarante et une Commissions, de deux députés, dans les départements, pour stimuler le patriotisme des citoyens et présider au recrutement.

Quatre mois plus tard (11 juillet), Cambon s'exprimait ainsi dans un rapport à la Convention : « La levée a réussi; cependant, j'ose le dire à la France, sans l'envoi des Commissaires, au lieu de trois cent mille hommes, nécessaires pour la défense de la République, vous n'en eussiez pas eu vingt mille.

« C'est ce pouvoir surveillant qui a approvisionné les places et les armées, qui a donné de l'activité même aux généraux. Trois mille délibérations ont été prises par vos Commissions, non pas pour des actes arbitraires, mais pour organiser, armer, équiper les soldats qui, sans leurs soins, seraient encore dans le plus affreux dénûment. »

Jomini ne parle pas avec moins d'éloge des services rendus par les représentants envoyés aux armées.

Carnot, désigné lui-même pour l'une de ces Commissions, se rendit dans le Nord avec son collègue Lesage-Senault. Quoique les représentants de l'Assemblée ne fussent pas encore investis de la dictature presque absolue qu'ils exercèrent plus tard, leur autorité était déjà considérable. Mais, dans ce proconsulat, comme dans

ceux qui le suivirent, Carnot usa de ses pouvoirs avec autant de modération que de fermeté. On ne lui a pas reproché une seule arrestation, un seul acte de violence; il n'a imposé, autorisé, ni même toléré aucune taxe révolutionnaire; sa simplicité contrastait avec le faste dont s'entouraient quelques-uns des mandataires de l'Assemblée. Je dis *quelques-uns*, car en cela, comme en beaucoup d'autres choses, on a ridiculement exagéré : la plupart voyageaient par les mauvaises diligences du temps, souvent à cheval, vivant avec une économie lacédémonienne. Dans un compte pécuniaire rendu à la Convention, en pluviôse an III, sur quatre missions successives, qui durèrent à peu près cinq mois et demi, nous voyons que la dépense totale de Carnot et de son collègue s'éleva à dix mille sept cent quarante-cinq livres.

La mission de Carnot dans le Nord, outre son objet ostensible, avait aussi pour but de surveiller les démarches très-équivoques du général qui commandait en chef sur cette frontière. A peine arrivé, il prévint l'Assemblée du danger que courait la République.

VII

L'attitude prise depuis quelque temps par Dumouriez inspirait à la Convention de sérieuses alarmes. Il était venu à Paris, s'était montré plein de morgue et de jactance dans les Comités; avait déplu aux Jacobins et aux Girondins ses anciens amis; puis, rentré dans son camp, il y faisait des rêves d'ambition romanesque, affectant de parler avec dédain de l'Assemblée, et se posant en dictateur de la Révolution, qui pouvait laisser tomber de sa main la république ou la monarchie.

Sa défaite de Nerwinde, sur ce champ de bataille il-

lustré, à un siècle de distance, par une victoire française (1693), redoubla contre lui l'irritation et les défiances. Il y avait pourtant déployé autant d'énergie que de sang-froid, pour réparer les suites d'une faute; mais ses tentatives de séduction sur des chefs de corps, des commandants de place et même des représentants; ses coupables négociations avec l'ennemi, ne tardèrent pas à justifier tous les soupçons.

Les Commissaires de l'Assemblée, réunis à Lille (Carnot était du nombre), adressèrent au général une lettre par laquelle ils le sommaient de se rendre auprès d'eux « afin de s'expliquer sur des inculpations graves qui le concernaient. » Dumouriez répondit le même jour (29 mars), d'un ton assez cavalier, qu'il ne pouvait quitter un moment son armée pressée par l'ennemi, et demanda que deux ou quatre des Commissaires fussent chargés de venir l'interroger : « Se battre et plaider, » dit-il, « c'est trop à la fois! »

Bien prit aux représentants de ne point accepter cette invitation, si l'on en juge par les *Mémoires* de Dumouriez : il y répète à plusieurs fois qu'il était avide de se procurer des otages pour tenir en échec les Jacobins.

Une telle situation ne pouvait se prolonger : le courageux Camus proposa d'aller, un décret à la main, arrêter le général au milieu de son armée. Entreprise téméraire! les lauriers de l'Argonne et de Jemmapes étaient encore verts sur le front de Dumouriez; ses soldats l'adoraient; et la Convention n'avait pas acquis cette puissance qui fit tout trembler devant elle.

Cependant elle n'hésita pas : elle ordonna que le général infidèle serait mandé à sa barre, et cinq de ses membres furent désignés pour mettre le décret à exé-

cution : Camus, Lamarque, Quinette, Bancal et Carnot. Le ministre de la guerre, Beurnonville, leur fut adjoint. Le choix de ce dernier, ami personnel de Dumouriez, était-il un ménagement pour l'accusé ou une sorte d'égide pour la Commission? Toujours est-il qu'elle reçut pouvoir de suspendre ou de faire arrêter *tout militaire, quel que fût son grade.* On sait ce qui lui advint à elle-même.

Les collègues de Carnot, partis sans avoir eu le temps de lui apprendre sa nomination, arrivèrent à Lille quand des dangers pressants l'avaient appelé à Arras. Un courrier lui fut expédié, avec invitation de rejoindre les autres Commissaires; mais la nouvelle de leur arrestation l'accueillit à Douai, et c'est lui qui l'annonça à la Convention.

Ce retard devint une bonne fortune : Carnot, demeuré libre, put ordonner des mesures promptes et énergiques pour conjurer les désastres dont la trahison de Dumouriez menaçait le pays : des circulaires adressées par lui aux administrateurs des départements du Nord et du Pas-de-Calais prescrivirent une active surveillance; une proclamation adjura les soldats de quitter le rebelle pour se ranger sous le drapeau national; les *portes des forteresses furent fermées* et les inondations préparées en cas de besoin.

« J'ai dû, au détour que j'ai fait par vos ordres, de ne pas subir le sort de mes collègues, » écrit Carnot, le 3 avril, à la Convention; « j'avais prévu la trahison de Dumouriez, je l'avais dite. Il faut à présent un autre général, et je propose Dampierre, qui s'est bien conduit, qui a de l'expérience et du patriotisme, qui est connu et aimé de l'armée. Sa tâche sera difficile, mais nous l'aiderons. Ayez à prendre une prompte décision. »

Quand on réfléchit aux chances de succès que pouvait offrir la tentative de Dumouriez, on se demande si la présence de Carnot ne fut pas alors décisive pour le salut de la République.

Ses lettres rendent compte des événements à mesure qu'ils arrivent à sa connaissance. Le 6 avril, il écrit de Douai :

« Dumouriez est presque abandonné et sera bientôt seul... la situation de notre frontière devient chaque jour plus rassurante. Les villes de guerre sont dans l'état le plus respectable de défense contre les surprises et les attaques de vive force. Elles le seront bientôt contre les siéges réguliers, et bien avant que nos ennemis aient pu rassembler des approvisionnements suffisants pour les entreprendre. Aussi, cette nouvelle trame n'aura servi, nous l'espérons, qu'à l'humiliation des traîtres, et la République en aura tiré le plus grand de tous les avantages, si cet événement peut enfin guérir les Français de leur idolâtrie pour les individus et du besoin d'admirer sans cesse. »

Poursuivons la citation; elle montre l'homme qui ne prodiguera pas les moyens extrêmes sans nécessité :

« Les alarmes excessives que des ignorants ou des malintentionnés s'efforcent perpétuellement de répandre sont un autre mal du même genre, et qui n'est pas moins funeste. L'opération qu'il importe en ce moment de consommer est le recensement. Si l'on veut exagérer cette mesure, plus que suffisante pour écraser tous nos ennemis, on la fera échouer elle-même. La République éprouvera des convulsions aussi violentes qu'inutiles; car les ennemis savent bien que la France ne saurait succomber que par un excès ou une mauvaise direction de ses propres efforts. »

Le surlendemain, 8 avril, les nouvelles sont meilleures encore :

« Il est à peine resté quelques hussards à Dumouriez, qui, se voyant délaissé, a passé aux ennemis. — Les vivres affluent de toutes les campagnes circonvoisines, et nous sommes déjà presque dans l'abondance. — Notre situation, considérée comme défensive, est brillante. Il est impossible que l'ennemi fasse rien de considérable. Puissent les cœurs être, dans toute la République, unis comme ils le sont autour de nous, pour exterminer les traîtres et les amis des rois! »

L'armée de Dumouriez avait en effet résisté aux séductions de son chef, et Carnot put se rendre au milieu d'elle pour l'entretenir dans ces patriotiques sentiments. Aussi longtemps qu'elle avait pu considérer la disgrâce du général comme provoquée par son revers de Nerwinde, elle ne s'était pas détachée de lui, car elle se rappelait son courage dans cette fatale journée; mais dès qu'elle vit en lui un déserteur de la cause nationale, elle s'indigna de la pensée qu'il avait cru pouvoir l'entraîner dans le crime : il n'échappa qu'avec peine à la vengeance de ses propres soldats, qui se groupèrent fidèlement autour des représentants du peuple.

Mais cette armée offrait le plus grand désordre : l'insubordination régnait parmi les soldats, la division parmi les chefs; le délabrement du matériel et la désorganisation des corps étaient à leur comble. Le premier soin devait être de rallier tous ces éléments dans les mains d'un chef capable d'inspirer la confiance. Dampierre fut choisi. Lieutenant de Dumouriez, il s'était opposé à ses coupables intentions. Dampierre justifia bientôt, par un trépas héroïque, l'honneur dont il venait d'être l'objet.

La défection de Dumouriez coïncida avec plusieurs autres événements malheureux : l'insurrection de la Vendée, les troubles de la Corse, la défaite de Custines. Les imaginations furent frappées de ce rapprochement, et crurent y voir le résultat d'une grande machination. Plus on avait exalté Dumouriez, plus on était ému par l'abandon de ce général, qui emportait à l'étranger le secret de nos moyens de défense, puisqu'il en avait été le principal organisateur. La France sembla quelque temps éperdue.

Heureusement Dumouriez, malgré toute sa sagacité, avait pris pour l'opinion de l'armée celle de quelques officiers de son état-major; dans un accès d'aveugle présomption, il osa stipuler, au nom du peuple français, pour la monarchie constitutionnelle que celui-ci venait de renverser. Son expérience de l'intrigue ne le préserva pas de croire aux promesses des ennemis qui ne poursuivaient que le démembrement de la France. Il rêva le jeu d'un Monck, et, comme il ne réussit point, ceux qui auraient profité de sa trahison ne se crurent pas engagés envers lui : les étrangers se bornèrent à lui donner un asile obscur, et, de la part des émigrés royalistes, il ne reçut que des témoignages de haine et de mépris.

Dumouriez, dont la carrière avait été celle d'un aventurier plein d'audace et d'intelligence, devint sur les premiers champs de bataille de la Révolution un grand capitaine et le sauveur de la patrie, sans que ce beau rôle élevât son caractère. Sa conduite en Belgique provoqua les défiances de la Convention; sa défaite de Nerwinde excita de redoutables mécontentements dans cette Assemblée qui ne permettait pas à un général de se laisser battre, et qui venait de créer à Paris l'expéditif

et terrible Tribunal révolutionnaire. La désertion de Dumouriez pourrait donc être expliquée par de fort naturelles appréhensions; mais, selon l'opinion de Carnot, Dumouriez avait tant de vanité et si peu de conscience, qu'il était bien capable d'antidater ses relations avec l'ennemi, et de se faire conspirateur rétrospectif, pour donner à croire que les fautes militaires qu'on lui reprochait avaient été le résultat d'une combinaison : la renommée d'homme de talent lui tenait beaucoup plus à cœur que celle d'honnête homme.

A l'appui de son jugement sur Dumouriez, Carnot racontait combien il avait été froissé par la légèreté et par le cynisme de ce personnage, la première fois qu'ils s'étaient trouvés en présence. C'était au Comité diplomatique de l'Assemblée législative. Un jour qu'ils en sortaient ensemble, après une discussion sur les affaires étrangères, Dumouriez passa son bras sous celui de Carnot, et dit en riant : « Il faut convenir que nous sommes de grands coquins. »

Il s'adressait à un homme dont la sévérité s'accommodait mal de plaisanteries de ce genre :

« Que ceux qui acceptent de tels compliments veuillent bien les garder pour eux, » répondit Carnot en se dégageant brusquement.

Dumouriez avait vécu dans les intrigues, elles étaient son élément; esprit vif et plein de ressources, il avait un besoin immodéré d'action, un amour effréné de la célébrité.

Malgré le peu de sympathie que lui avait témoigné Carnot, malgré le succès des mesures que celui-ci avait prises pour arrêter les conséquences de sa fuite, Dumouriez, dans le dernier volume de ses *Mémoires*, écrit en 1823, l'année même de sa mort, rend à Carnot une

justice éclatante, comme citoyen et comme militaire[1].

Carnot, soustrait comme par miracle au sort de ses collègues, qui furent traînés pendant trente mois de prison en prison chez l'étranger, essaya plusieurs fois, sans succès, d'entamer des négociations pour leur rendre la liberté. Ses instances n'obtinrent un résultat qu'au bout de deux ans : l'échange des représentants captifs contre la fille de Louis XVI, retenue prisonnière au Temple, fut décidé par la Convention, sur la proposition du Comité de salut public, et effectué quelque temps après par le Directoire[2].

VIII

Les dangers qui menaçaient un autre point de la frontière ne tardèrent pas à y appeler Carnot, qu'un

[1] Dumouriez avait eu pour lieutenant à Nerwinde le général Miranda, sur lequel il ne manqua pas de rejeter les infortunes de cette journée. Carnot se fit plus tard très-innocemment de Miranda un ennemi personnel. Il me dit un jour l'origine de cette brouillerie, pour me mettre en garde contre les paroles qu'on laisse tomber sans en calculer les conséquences :

« Après le 9 thermidor, je crois, on parla de ce Péruvien pour ministre des affaires étrangères. Lanjuinais, qui s'en était singulièrement engoué, le recommandait vivement. Il m'échappa de lui répondre : « Nous avons « en France assez d'hommes capables de conduire nos affaires ; n'allons pas « en chercher au Pérou. » Le mot, rapporté à Miranda, qui était d'un caractère hautain et bizarre, le blessa ; il ne me l'a point pardonné. »

Nulle existence ne fut plus traversée que celle de Miranda. Il avait toujours rêvé l'affranchissement de son pays du joug espagnol, et il est mort à la peine.

[2] Des ultra-révolutionnaires s'en plaignirent, et des émigrés plus encore : « Il est question de l'échange de Madame contre ces coquins de députés, » écrivait-on de l'armée de Condé « il est bien à désirer que cet échange ne s'effectue pas. Je verrais avec plaisir Madame sortir de France ; mais je ne la verrais pas avec plaisir dans les mains autrichiennes. »

(*Correspondance de Lemaître*)

décret du 4 avril venait de nommer, en son absence, représentant de la Convention près l'armée du Nord.

Aussitôt après la défection de Dumouriez, les diplomates et les généraux étrangers, dans un congrès tenu à Anvers, avaient réglé leur plan d'attaque. Mais ces alliés du roi de France, venus uniquement, disaient-ils, pour le rétablir dans ses droits, ne s'étaient guère occupés que de leurs propres *indemnités pour le passé et garanties pour l'avenir*. Le prince de Cobourg, grondé pour un manifeste trop libéral et trop désintéressé, s'empressa de rétracter la promesse qu'il avait faite de n'entreprendre aucune conquête sur le territoire français, et le duc d'York fit des préparatifs pour s'emparer de Dunkerque, objet des perpétuelles convoitises de l'Angleterre. Cette passion malheureuse devint une cause d'insuccès pour les coalisés, et la France lui dut peut-être son salut.

La place de Dunkerque, « ce chef-d'œuvre de Vauban, » dit Fontenelle, n'était pourtant plus que l'ombre d'elle-même depuis le honteux traité qui avait obligé Louis XIV d'en faire combler le port, ruiner les écluses et raser les fortifications par ses propres soldats, sous l'inspection des commissaires anglais. Entourée de faibles retranchements en terre, elle ne comptait, au moment dont nous parlons, que seize cents hommes de garnison. Carnot, qui, dans sa nouvelle mission, avait pour collaborateur Duquesnoy, en remplacement de Lesage-Senault, visita avec lui la frontière, réparant, consolidant, organisant partout où il en était besoin. Les deux représentants formèrent un camp à Gyvelde, sous Dunkerque, pour protéger la plage et les travaux destinés à la défense de la ville. Ils en établirent un autre sur la montagne de Cassel, déjà si forte par sa position naturelle, et qu'ils

fortifièrent encore, afin de maintenir les communications entre Dunkerque et Lille.

Ils avaient trouvé l'esprit public généralement bon, mais l'armée plongée dans une extrême licence de mœurs, et adonnée à des habitudes de violence et de maraude. Leur correspondance en fait un triste tableau, qui ne doit pourtant rien contenir d'exagéré, car cette correspondance n'accuse personne. Mais le dégoût s'y montre à chaque instant, accompagné d'inquiétude. On se demanderait, en effet, comment une telle armée a pu faire face à de vieux bataillons instruits et disciplinés, si l'on ne savait tout ce que le sentiment national peut inspirer de courage et d'entrain au jour décisif.

Choisissons dans les lettres des deux représentants quelques traits plus satisfaisants :

« Nous venons de parcourir les forteresses, camps et cantonnements de la frontière du Nord, depuis Lille jusqu'à la mer, » écrivent-ils à la Convention... « Les Dunkerquois ont à soutenir une vieille gloire, et nous les avons trouvés disposés à s'ensevelir sous les ruines de leur cité plutôt que de l'abandonner aux ennemis. Quoique sans murailles, cette ville est, par sa position, susceptible d'une grande défense. Pour seconder le courage de ces bons républicains, nous avons ordonné un retranchement dans l'intérieur de la ville, au moyen duquel on peut, sans compromettre la sûreté des habitants, soutenir l'assaut sur les remparts de terre qui forment son enceinte. Nous avons aussi commandé qu'on armât sur-le-champ des espèces de chaloupes canonnières, qui battront l'estran[1] et rendront les approches

[1] Terrain plat et sablonneux dont une partie est souvent couverte par les hautes marées. Terme local en Flandre et en Picardie.

presque impossibles. La plus grande ardeur anime les citoyens. Les officiers municipaux sont sages, fermes, et savent faire aimer la loi. On est décidé à se barricader dans les rues; et les membres de la société populaire ont arrêté, dans une de leurs séances où nous avons assisté, qu'ils iraient eux-mêmes aux travaux de la fortification pour donner l'exemple.

« Tous ces moyens, soutenus par dix-huit mille hommes qui, dans les vingt-quatre heures, peuvent arriver des cantonnements et places du voisinage, nous donnent la certitude morale que les ennemis n'auront pas même le faible avantage de s'emparer d'une ville qui ne compte point parmi les places fortes, et derrière laquelle se trouve la véritable barrière, la ligne cent fois inexpugnable formée par Gravelines, Calais, Saint-Omer, Aire, Saint-Venant et Béthune. Nous allons visiter successivement et plusieurs fois ces différentes villes, pour en ordonner et suivre les dispositions défensives. »

Nous relevons dans cette même correspondance un passage où se révèle d'avance l'ingénieur qui devait, au milieu des embarras d'un siége, conserver à la ville d'Anvers un faubourg important. Il s'agissait de décider si l'on tendrait les grandes inondations de Condé, afin de ravager les campagnes environnantes occupées par l'ennemi :

« Les ignorants sont grands destructeurs de faubourgs, grands noyeurs de campagnes, » écrit Carnot, « tandis que les gens instruits sont grands conservateurs; au lieu de détruire les faubourgs, ils en font des postes avantageux à la défense même de la ville. »

Puis il ajoute :

« J'ai vu avec une peine infinie les inondations ef-

froyables qu'on a formées à Lille et à Douai, tandis qu'il suffisait de les commencer, et je me suis opposé absolument à ce qu'on les tendît à Dunkerque, malgré les menaces des ennemis[1]. »

Cependant les petites villes de Furnes et de Nieuport, occupées par l'ennemi, lui servaient de point de ralliement pour faire des courses dans la campagne. Carnot proposa à plusieurs reprises de les enlever, mais sans pouvoir vaincre l'extrême circonspection du général O'Moran, vieux militaire, atteint d'infirmités, qui commandait à Cassel. Un incident nouveau, le débarquement des Anglais à Ostende, vint déterminer et hâter cette expédition.

« Cette nuit, la ville de Furnes sera attaquée par deux colonnes... » écrivent de Bergues, le 30 mai, les représentants; « vous ne devez regarder cette opération que comme un coup de main pour essayer nos soldats et les aguerrir. Nous sommes trop faibles pour tenter davantage. Nous ne comptons point rester à Furnes, mais faire quelques prisonniers et enlever quelques pièces de canon. »

Carnot rend compte de l'action au Comité de salut public, dont il ne faisait pas encore partie :

« Le 29 mai, quarante vaisseaux anglais entrèrent dans le port d'Ostende. Depuis longtemps nous voulions attaquer Furnes et Nieuport. Le général de division O'Moran, craignant le secours que ces villes pourraient tirer des troupes débarquées à Ostende, résolut d'attaquer avant qu'elles pussent arriver. En conséquence, il ordonna, le 30, aux généraux Slettenhoffen et Richardot,

[1] Vauban commandait à Dunkerque pendant la guerre de 1706 : « Rassurant par sa présence les esprits étonnés, il empêcha, » dit Fontenelle, « la perte d'un pays qu'on voulait noyer pour prévenir le siége de cette ville. »

commandant l'un le camp de Cassel et l'autre celui de Gyvelde, de partir avec leurs meilleures troupes, de façon à pouvoir attaquer Furnes, le 31, à la pointe du jour, le premier du côté de la porte d'Ypres, le second du côté de la mer. Les ordres d'O'Moran furent exécutés aussi bien que des obstacles imprévus pouvaient le permettre. Nous partîmes de Bergues à la tête de la colonne qui venait de Cassel. Les troupes régulières, dans le plus grand ordre, arrivèrent devant Furnes à six heures du matin, ayant fait replier tous les postes avancés. L'attaque fut des plus vigoureuses, et après deux heures d'un feu très-vif, la place fut emportée par la colonne où nous étions avec Carnot le jeune, commissaire du Conseil exécutif[1]. Toutes les troupes montrèrent, dans cette action, un courage et une docilité dignes des plus grands éloges. Nous entrâmes ainsi victorieux dans la ville par la porte d'Ypres, tandis que l'ennemi l'évacuait par celle de Nieuport. Un instant après, Richardot y arriva de même, à la tête de sa colonne de Gyvelde, qui avait aussi bien combattu et qui, occupant l'ennemi du côté de la mer, avait favorisé notre attaque. »

Cette lettre ne fait aucune mention des lenteurs du général O'Moran, qui avaient causé tant de déplaisir aux commissaires de l'Assemblée. Ce qu'elle passe également sous silence, c'est que les deux représentants du peuple, ayant cru voir un peu de ralentissement chez leurs hommes, s'étaient mis dans les rangs un fusil à la main, et avaient pénétré les premiers dans la ville. Ils se bornent à dire : « Nous étions là ! » Leur heureuse inspiration électrisa les soldats, qui n'étaient point encore accoutumés à voir l'écharpe du législateur flotter sur le

[1] Carnot-Feulins, alors chef de bataillon du génie.

champ de bataille parmi les uniformes militaires.

Reprenons le récit de Carnot au moment où la victoire couronne l'effort des assiégeants :

« Ici nos malheurs commencent, et nous ne vous les dissimulerons pas plus que nos succès. A peine étions-nous entrés dans la ville, à peine avions-nous pris possession des postes, des ponts, des avenues, qu'on vint nous dire que les soldats se livraient au pillage. A l'instant nous fîmes rassembler la troupe sur la place d'armes, et après l'avoir louée de sa conduite et de sa bravoure, après l'avoir exhortée à ne pas souiller la gloire d'une belle journée par des actions déshonorantes pour le nom français, nous fîmes restituer les vols qui avaient été commis, en déclarant que quiconque se permettrait de nouveaux pillages serait fusillé sur-le-champ. Les soldats étaient contents; ils nous appelaient leurs pères, et des cris de *Vive la République!* retentissaient de toutes parts. Les bourgmestres vinrent rendre hommage, au nom de leurs concitoyens, à la République, et offrir des rafraîchissements que nous acceptâmes, et qui furent distribués aux troupes sur la place d'armes; elles en avaient grand besoin, la majeure partie ayant fait plus de dix lieues sans nourriture et sans repos. Mais à peine eut-on vidé quelques bouteilles de bière que la gaieté fit place à des mouvements qui nous inspirèrent de l'inquiétude. Un coup de fusil ayant été tiré, on ne sait comment, une fusillade éclata. Ce n'était pas réjouissance : les citoyens s'alarmèrent. Pendant le tumulte que cet accident occasionna, des soldats se répandirent dans la ville et y exercèrent un brigandage effréné. Nous fîmes, ainsi que les généraux, l'impossible pour arrêter les désordres. Le soldat ivre n'entendait plus rien, et le nombre des cou-

pables était trop grand pour songer à une punition violente, chose impraticable d'ailleurs en pareille circonstance. Le parti que nous prîmes fut d'annoncer qu'on allait marcher sur Nieuport, et de rassembler les troupes, ce qui ne fut pas exécuté sans peine. Nous partîmes donc, en nous dirigeant vers Nieuport, vers onze heures du matin; mais, quand nous eûmes fait environ une lieue, nous reconnûmes que les soldats ne pouvaient supporter cette nouvelle fatigue : ivres pour la plupart, il en tombait à chaque pas; la confusion était dans les rangs. On avait à craindre de rencontrer les trois garnisons réunies de Nieuport, de Furnes et d'Ostende. Le général Stettenhoffen proposa de retourner à Furnes, et nous pensons que ce fut prudent.

« Rentrés dans Furnes, nous prîmes les mesures nécessaires pour nous assurer des magasins publics et pour faire amener les troupeaux de la campagne (à charge de payement), tant pour nous procurer des subsistances que pour diminuer celles de l'ennemi...

« Navrés de douleur et excédés de fatigue, ayant été dix-huit heures de suite à cheval, nous rentrâmes à Bergues, après avoir fait pendant le chemin les plus vifs reproches aux soldats que nous trouvions en faute. On leur doit cependant la justice de dire qu'ils ont traité très-humainement les prisonniers, qu'ils ont déployé un courage héroïque; leur conduite est un mélange d'actions tantôt belles, tantôt honteuses, qui peignent le caractère léger mais vaillant des Français : rien ne résiste à leur premier choc; mais, ce moment passé, la débandade se met parmi eux, et si l'ennemi revenait, il ne tiendrait qu'à lui d'en faire une boucherie.

« Si nos troupes se fussent bien comportées, nous allions jusqu'à Ostende; nous brûlions les vaisseaux an-

glais qui étaient dans le port, et qu'on s'efforçait en vain de remettre en mer.

« Nous avons pris les mesures les plus sévères pour la restitution des objets volés. Il en est déjà rentré une quantité immense, que nous ferons transporter sous escorte à Furnes. Peut-être conviendrait-il que la Convention nationale ordonnât que ce qui ne pourrait se retrouver fût payé par la République. »

Une proclamation des deux représentants, datée du même lieu et du même jour que cette lettre (Bergues, le 1er juin), parvint enfin à faire rentrer dans le devoir les soldats égarés. Ses auteurs ne se trompaient pas en leur parlant le langage des sentiments élevés et patriotiques :

« Après avoir été témoins d'une expédition brillante devant Furnes et d'une foule de traits également honorables pour le courage et pour l'humanité des soldats de la République, nous avons eu la douleur de voir ce premier succès rendu inutile par le brigandage de plusieurs d'entre eux, et notre victoire même, non-seulement arrêtée dans son cours, mais encore devenir funeste dans ses conséquences.

« L'univers saura donc que des gens de guerre, que des Français, que des républicains ont oublié les lois et leurs serments; qu'ils ont résisté au cri de l'honneur, outragé la nature et violé les droits de l'homme. Quel triomphe pour nos ennemis, quel prétexte pour calomnier notre Révolution!

« Nous savons que la majeure partie des militaires qui ont vaincu à Furnes est saine et incorruptible, que nombre d'entre eux ont donné l'exemple du désintéressement et de la générosité, comme ils avaient donné celui du courage dans le combat; nous savons que le

repentir en a ramené beaucoup d'autres, égarés par l'ivresse et la séduction; mais il faut que la tache soit entièrement effacée et que chacun ait les mains pures.

« En conséquence, nous requérons les autorités civiles et militaires qui se trouvent dans la première division de l'armée du Nord de prendre sur-le-champ les mesures les plus actives et les plus fermes pour que les auteurs, fauteurs et recéleurs des vols commis à Furnes soient connus et livrés à la rigueur des lois, et pour que les effets soient restitués dans le plus bref délai. Nous savons que les corps administratifs et les généraux s'en sont déjà occupés efficacement, et nous les invitons à continuer leurs efforts pour cet acte de justice, qui intéresse l'honneur de la nation et la cause de la liberté.

« Rappelez-vous, soldats, que le premier de vos titres est celui de citoyens; ne soyons pas pour notre patrie un fléau plus terrible que ne le seraient les ennemis eux-mêmes; ils savent que la République ne peut exister sans vertus, et ils veulent, par les intrigues de leurs émissaires, en étouffer le germe parmi nous. Laissons-leur l'esprit de rapine et de cupidité; honorons-nous des vertus civiles encore plus que des vertus militaires; que le faible et l'opprimé soient sûrs de trouver en nous une force tutélaire. Les vieillards, les femmes, les enfants, les cultivateurs, les hommes paisibles de tous les pays sont nos frères : nous devons les protéger contre la tyrannie, nous devons défendre, comme les nôtres même, leurs personnes et leurs propriétés; tels furent toujours, même au siècle du despotisme, les sentiments du soldat français; tels doivent être, à plus forte raison, ceux des soldats de la République.

« *Signé :* CARNOT, DUQUESNOY. »

« Nous pouvons plus que probablement emporter Ostende de vive force, » écrivent les représentants deux jours plus tard; « avec des troupes sages nous n'hésiterions pas; mais nos soldats ont juré de se venger; ils disent tout haut qu'ils mettront la ville à feu et à sang. » Ce projet d'expédition fut abandonné.

La prise de Furnes eut lieu le 31 mai 1793, jour marqué dans les annales de la Révolution par une de ses crises les plus tristes.

Ce fut pour Carnot un bonheur que son absence de Paris. Politiquement étranger au parti de la Gironde, ses relations privées étaient principalement de ce côté. D'ailleurs l'intégrité de la représentation nationale était à ses yeux la sauve-garde de la République, et il eût tenté certainement de faire respecter ce principe dans la personne des Girondins, comme il le fit en d'autres occasions pour des hommes qu'il aimait beaucoup moins. Sans partager leurs opinions, il aurait donc peut-être partagé leur catastrophe; mais alors il serait mort comme Condorcet, comme Fonfrède et Ducos, tous trois ses amis, qui demeurèrent à leur poste et n'essayèrent point de soulever la guerre civile en acceptant pour auxiliaires les ennemis de la République, au moment où tous les efforts de la nation étaient nécessaires pour faire face à la guerre étrangère.

Malheureusement les Girondins avaient eux-mêmes creusé la fosse qui les engloutit : ils avaient établi un précédent qui leur devint fatal, en accusant Marat, leur collègue, et en provoquant son renvoi devant le tribunal révolutionnaire. Malgré l'antipathie qu'il éprouvait pour ce personnage étrange, si Carnot eût été présent à l'Assemblée, il eût, je n'en doute presque pas, opiné avec ceux qui voulurent le dégager des poursuites. Ja-

mais les votants ne furent moins nombreux que dans cette circonstance (trois cent douze seulement), tant la Convention paraît avoir senti l'imprudence de la voie dans laquelle on proposait de l'engager. Elle hésitait entre la crainte de donner à Marat un bill d'approbation et celle de consacrer une première atteinte à l'inviolabilité des représentants.

Cette agression fut une des fautes capitales des Girondins : Saint-Just y trouva le premier argument de son rapport contre eux; elle les rend en quelque sorte responsables devant l'histoire du sang que les partis ont versé en se décimant mutuellement.

Les vainqueurs du 31 mai demandèrent à leurs collègues en mission un acte d'adhésion aux événements qui venaient de s'accomplir. Carnot répondit sur-le-champ que, n'ayant pas été témoin des faits, il lui était impossible d'en porter un jugement; mais qu'il ne pouvait s'empêcher de déplorer la lutte d'une portion de l'Assemblée contre l'autre.

Duquesnoy repoussa ce projet de lettre avec fureur. Duquesnoy, qui appartenait à la fraction la plus exaltée, prépara aussitôt une autre réponse, dans laquelle il applaudissait sans réserve à la chute des prétendus fédéralistes. Après d'assez vives discussions, les deux députés n'ayant pu se mettre d'accord, chacun envoya séparément sa lettre à la Convention. Ce dissentiment provoqua plus tard contre Carnot, de la part de son collègue, une inculpation dont nous parlerons en son temps.

Des divisions avaient déjà éclaté entre eux au sujet du général O'Moran, que Duquesnoy accusait de trahir, tandis que Carnot ne le taxait que d'irrésolution. Duquesnoy, agité par ses défiances, profita d'une absence

de son collègue pour dénoncer O'Moran au Comité de salut public[1]. Carnot sauva cet officier d'une attaque qui devait se renouveler bientôt avec trop de succès, en profitant à son tour de quelques heures d'isolement pour lui faire donner une autre destination : « Il est d'une prudence qui me désespère, et que je nommerais pusillanimité si je ne respectais ses talents militaires, » écrit-il de Bergues le 16 juin; « j'espère, ajoute-t-il, « que Custines sera plus entreprenant. »

Un autre officier général de la même armée, Stettenhoffen, commandant le camp sous Cassel, ayant été dénoncé et suspendu de ses fonctions par le Conseil exécutif, Carnot, de son autorité de représentant, le maintint à son poste; puis, témoin de sa conduite dans l'action de Furnes, il attesta que Stettenhoffen s'y était comporté en brave militaire et en bon citoyen, et qu'il avait su donner l'exemple rare de garder une discipline sévère sans rien perdre de la confiance et de l'affection du soldat.

IX

Après l'expédition de Furnes, Carnot fit une nouvelle tournée dans les villes du Nord, et donna tous ses soins aux fortifications de celles qui lui paraissaient devoir être menacées.

Il écrivit au Comité de salut public, et son frère, qui l'avait accompagné, écrivit, sous son inspiration, au ministre de la guerre, des lettres qu'il est utile de consulter. Tout en approuvant les travaux considérables ordonnés par Custines à Arras et aux autres places situées

[1] Le 25 mai. Carnot assistait à un conseil de guerre, à Douai, avec plusieurs autres représentants.

sur cette ligne, leur plus grande sollicitude est de garantir le territoire du côté de Maubeuge. Ils craignent que le projet de l'ennemi ne soit « de faire une pointe vers le cœur de la France, en s'emparant des places du Quesnoy, de Landrecies et d'Avesnes, pour se porter ensuite sur Saint-Quentin ou même sur Guise; puis de franchir la Sambre et d'appuyer sa droite à cette rivière pour pénétrer sur celle de l'Aisne, et éviter la barrière difficile de la Somme. » Ils insistent beaucoup sur la nécessité de mettre Maubeuge et son camp dans le meilleur état de défense, afin d'opposer un premier obstacle à l'invasion. La marche de la campagne donna raison à ces prévisions : c'est de ce côté que vinrent les plus grands dangers.

Non satisfait de ces avertissements réitérés, Carnot se rendit lui-même à Cambrai pour avoir une conférence avec Custines, et tâcher de lui faire partager ses idées. Il engagea vivement le général en chef à porter ses forces sur Valenciennes assiégée, et à livrer bataille pour délivrer cette ville. Custines refusa, prétendant que l'armée française était trop faible et trop désorganisée pour se mesurer en rase campagne avec un adversaire supérieur. Carnot n'obtint pas davantage que le général fît marcher la colonne de la Flandre maritime sur Ypres et sur Ostende, dans l'espoir d'une diversion qui permettrait au moins de secourir les assiégés.

Custines avait l'instinct militaire, le coup d'œil rapide, quoique sans longue portée, l'habitude de la guerre acquise en Allemagne et en Amérique. Il avait servi sous le maréchal de Saxe, et Frédéric II l'avait distingué. Une expédition aventureuse sur la rive droite du Rhin venait de le mettre en évidence; mais, salué comme un libérateur par les populations de ce pays, il

les avait traitées en conquérant, en corsaire, et n'y avait fait que des ennemis à la Révolution, sans compter des fautes que Jomini qualifie d'*incompréhensibles*. Du reste, l'ambition seule paraissait l'avoir rendu infidèle à sa caste et envieux de la faveur des Jacobins, qu'irritèrent plus tard ses témoignages de mépris. Caractère hautain et dur, il fatiguait les soldats par une discipline minutieuse, se montrant lui-même fort indiscipliné; il vivait mal avec les autres généraux et ne cessait de les dénoncer.

En ce moment surtout, Custines était excédé et découragé par la présence d'une nuée d'émissaires politiques, qui propageaient dans l'armée l'esprit d'insubordination, ainsi que par ses continuels débats avec leur protecteur Bouchotte, qui voulait par eux, disait-il, empêcher les soldats de s'*engouer* de leurs généraux. Ses lettres, adressées à ce ministre de la guerre, sont pleines d'aigreur et d'emportement; il lui reproche, dans les termes les moins dissimulés, son incapacité et son mauvais vouloir; c'est un curieux spécimen de correspondance administrative.

Quant à l'armée qui inspirait si peu d'assurance à son chef, connu pourtant par sa hardiesse, c'est elle qui bientôt après gagna les batailles d'Hondschoote et de Wattignies.

Dans le double conseil donné au général, et que celui-ci ne voulut pas suivre, Carnot se préoccupait particulièrement du désastreux effet moral que ne manqueraient pas de produire la perte d'une ville aussi importante que Valenciennes et le progrès des Anglais sur nos côtes. Les considérations d'effet moral devaient, selon lui, tenir une grande place dans cette guerre, la force d'opinion étant l'unique source où nous pouvions puiser la force matérielle.

La prise de Valenciennes était d'ailleurs le premier acte du plan de campagne arrêté, entre les généraux et les plénipotentiaires alliés, dans le congrès d'Anvers. Le second devait être celle de Dunkerque. Les Anglais l'exigeaient, et les Autrichiens ne pouvaient leur refuser une satisfaction équivalente à celle qu'ils venaient eux-mêmes d'obtenir. Les projets de démembrement de la France ne prenaient plus guère la peine de se déguiser.

Malgré les refus de Custines, Carnot comptait sur une bonne défense de la part de Valenciennes; le 30 juillet, il écrivait encore au Comité de salut public : « Laissez les ennemis s'épuiser devant Valenciennes, qu'ils ne prendront pas, et lorsqu'ils lèveront le siége, sonnez le tocsin si vous voulez; les habitants de la campagne achèveront la débâcle avec leurs fourches et leurs faux. Si par malheur les ennemis prenaient Valenciennes, il n'y aurait rien encore de désespéré; mais il faudrait recommencer la campagne l'année prochaine. »

Ces espérances recevaient au même instant un cruel démenti :

« Je suis abasourdi, mon cher collègue, » écrit Carnot, « par l'affreuse nouvelle que vous me donnez. Quels sont donc les lâches qui ont défendu cette place? et à quels hommes, grand Dieu, sommes-nous livrés? Non ! quoi que vous me disiez, je ne puis y croire. » A plusieurs reprises il répète : « Je n'y crois pas, » et il s'écrie à la fin : « Je ne puis vous exprimer ma douleur. »

La chute de Valenciennes causa en effet autant d'étonnement que de tristesse et d'indignation; elle fut due aux conspirations intérieures plus qu'aux efforts des assiégeants. Les deux conventionnels qui se trouvaient

dans la ville, Cochon et Briez, ne cédèrent qu'à la violence, après avoir couru les plus imminents périls dans une révolte qui fit « perdre quinze jours de résistance, et sans laquelle, » disent les relations, « l'ennemi, épuisé par de grandes pertes, était décidé à se retirer. » Car jusqu'à ce moment la défense avait été pleine d'énergie et d'activité [1].

Si les conseils donnés par Carnot à O'Moran de marcher sur Ostende, et à Custines de secourir Valenciennes, avaient été suivis en temps opportun, la chose eût autrement tourné. Carnot exprime plusieurs fois des regrets à ce sujet dans sa correspondance. Pourtant on ne le vit figurer comme accusateur ni dans le procès d'O'Moran ni dans celui de Custines.

X

Le Comité de défense générale, institué par l'Assemblée législative après le 10 août, continué sous la Convention avec une portion des mêmes membres, et reconstitué au commencement de janvier 1793, sur la proposition de Kersaint, était fort nombreux; tous les représentants avaient entrée à ses séances; souvent on en comptait jusqu'à deux cents, et ils y prenaient la parole [2].

Les ennemis pouvaient donc être tenus parfaitement au courant de toutes nos mesures de défense, avant qu'elles fussent officiellement décrétées. Ce Comité, suc-

[1] « Cette place, qui s'était rendue à Louis XIV au bout de neuf jours, venait de supporter six semaines de bombardement et d'arrêter près de trois mois l'armée coalisée. — Rapport manuscrit sur le siége de Valenciennes, par le général du Génie Dembarrère.

[2] Ce Comité tenait ses séances le soir, à l'hôtel d'Elbeuf, sur la place du Carrousel.

cursale de l'Assemblée, ou plutôt l'Assemblée elle-même au petit pied, servait de champ clos aux deux partis révolutionnaires en présence. C'est là que commença la lutte des députés girondins et des députés parisiens. On y discourait beaucoup, on y agissait peu; les ministres y venaient chaque soir exposer leurs projets et fréquemment soutenir, à propos de leurs actes, des discussions qui absorbaient le temps; les généraux obéissaient mollement à une impulsion vague et flottante.

Lorsque les dangers de la République devinrent plus évidents, on sentit le besoin de concentrer l'action du pouvoir et d'en augmenter l'intensité. Le 26 mars, sur une proposition de Quinette, appuyée par Isnard, un *Comité de défense et de salut public* fut nommé, composé de vingt-cinq membres, dont Isnard lui-même et ses amis politiques, Vergniaud, Gensonné, Pétion, côte à côte avec Robespierre, Danton, Camille Desmoulins. Ce Comité, d'éléments hétérogènes, n'eut qu'une éphémère durée, consumée dans des altercations entre Girondins et Montagnards. Il ressembla tellement au Comité de défense générale que l'histoire, quand elle en parle, ne les distingue pas nominalement.

Au bruit de la trahison de Dumouriez, le 5 avril, proposition de Barrère, et le 6, rapport d'Isnard : nouveau Comité de neuf membres seulement; mais cette fois tous les Girondins exclus. Ces neuf membres étaient, dans l'ordre de leur élection : Barrère, Delmas, Bréard, Cambon, Jean Debry, Danton, Guyton-Morveau, Treilhard, Lacroix (d'Eure-et-Loir). Robert Lindet remplaça Jean Debry, non acceptant[1].

[1] Il fut alors question d'y appeler Carnot; mais on jugea sa présence à l'armée du Nord trop utile pour l'en éloigner. Tout au contraire, le premier acte du Comité fut d'y étendre davantage ses attributions.

Aux termes de son institution, le Comité de salut public était chargé simplement de *surveiller et d'accélérer l'action du pouvoir exécutif*, mais autorisé à prendre dans les circonstances urgentes des *mesures de défense générale extérieure et intérieure :* cette partie de sa mission lui donnait au besoin la dictature. Il ne tarda pas, en effet, à absorber toute l'autorité, réduisant d'abord les ministres au rôle de simples commis, pour les supprimer ensuite tout à fait. La prise de possession du gouvernement n'eut pas lieu dès l'origine : elle fut facilitée par le sentiment universel de sa nécessité; mais elle ne vint qu'à la suite de services rendus. La première composition du Comité, à laquelle on n'avait pas attaché grande importance, n'offrait pas une réunion d'hommes d'État capables de conquérir sur l'Assemblée un ascendant qui leur permît d'accepter et d'exercer la dictature. Aussi plusieurs d'entre eux, effrayés ou découragés par l'immensité de la tâche, donnèrent-ils leur démission. Les revers militaires de cette période furent amèrement reprochés à ce premier Comité.

Après plusieurs modifications partielles, un remaniement intégral eut lieu le 10 juillet. Barrère et Lindet furent seuls conservés. Nouveaux membres élus : Jean-Bon Saint-André, Hérault de Séchelles, Prieur (de la Marne), Gasparin, Thuriot, Saint-Just et Couthon. Le Comité, ainsi constitué, eut pour président habituel Prieur, jurisconsulte habile, homme d'énergie et de désintéressement. Le 29 juillet, Robespierre y entra, sur un rapport de Jean-Bon Saint-André, en remplacement de Gasparin, démissionnaire pour motif de santé. « Le Comité, » dit Barrère, « voulut s'associer cette grande popularité; demeurant excentrique, elle était un em-

barras. » Puis il ajoute : « C'est Couthon qui le proposa, en donnant pour motif que Robespierre était sans cesse occupé à contrarier tout ce qu'il ne faisait pas[1]. »

Cependant il n'y avait pas un seul militaire dans ce gouvernement chargé de tenir tête à l'Europe armée. Deux nouveaux membres furent proposés pour la direction de la guerre : Carnot et Prieur (de la Côte-d'Or), tous deux officiers du Génie. Le premier était encore en mission dans le Nord; le second sortait des prisons de Caen, où il avait été retenu cinquante et un jours par les ordres de Wimpfen, le général des Girondins réfugiés en Normandie. Robespierre fit quelques objections contre ces choix, qu'il qualifia de modérés ; ils furent néanmoins soumis à la Convention, ratifiés et applaudis par elle dans sa séance du 14 août.

Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois, adjoints le 6 septembre, complétèrent le nombre de douze membres. La Convention pouvait remplacer trois d'entre eux chaque mois, et, sans doute, elle voyait sur ses bancs des hommes dont la désignation eût été parfaitement justifiée. Mais l'Assemblée avait un sentiment si profond de la gravité des circonstances, que, malgré les défiances communes aux états populaires, elle ne laissa point entamer l'unité gouvernementale tant que durèrent les périls de la patrie ; elle maintint obstinément les mêmes citoyens au pouvoir pendant une année, par des élections renouvelées chaque mois. Et, de leur côté, ces citoyens, investis d'une mission si grande et d'une responsabilité si redoutable, malgré les antipathies personnelles qui se développaient entre eux, eurent la fermeté de travailler côte à côte, sans laisser paraître au

[1] Notes manuscrites.

dehors la moindre trace de leurs ardents dissentiments, jusqu'au jour où l'ambition d'un homme, poussant à bout cette constance, fit, au grand détriment de la République, éclater une opposition longtemps et sagement comprimée.

C'est ce gouvernement qui a conservé dans l'histoire le nom de grand Comité de salut public.

XI

« Je votais habituellement avec ceux qu'on appelait les Montagnards, » écrit Carnot dans un fragment inédit; « non que je partageasse toujours leurs opinions, à beaucoup près, mais pour ne pas voter avec un parti qui me paraissait infiniment plus dangereux. En révolution, on se voit presque toujours réduit à ne pouvoir opter qu'entre un mal et un autre mal plus grand. »

Les idées qui sont seulement indiquées ici, je les ai entendu développer bien des fois par mon père.

« En temps de révolution, » disait-il, « tout homme qui se sent capable d'exercer une influence doit faire élection d'un parti. Il n'en trouvera jamais aucun dont il puisse approuver la marche sans réserve; mais il y en a toujours un qui, à ses yeux, s'éloigne moins que les autres de la vérité. C'est celui-là qu'il faut choisir. Votre choix fait, aussi longtemps que durera la tourmente, regardez-vous comme solidaire du parti que vous aurez embrassé; acceptez la responsabilité de ses fautes, quand vous ne les auriez pas partagées, de même que vous bénéficiez de sa gloire et de ses succès. Attendez que le calme soit rétabli, que les passions soient attiédies, pour revendiquer votre part individuelle et la distinguer de celle de vos associés. Alors seulement il

vous sera permis de plaider votre cause personnelle, si vous le jugez nécessaire.

« Quant au rôle d'indépendant, qui séduit au début de la vie politique, il est presque toujours périlleux, sans utilité pour personne, et trop souvent il sert de masque à la lâcheté; les plus mauvais sentiments s'y réfugient pour tromper l'opinion publique. Indépendance! modération! qu'on ne se laisse pas abuser par ces mots. Il y a dans tous les partis des hommes indépendants; il y a aussi dans tous les partis des hommes modérés; mais il n'y a point de parti de la modération, quoique cette prétention ait été souvent affichée : un tel parti, dans sa lutte avec les autres, pour faire dominer ses idées de modération, deviendrait violent comme eux.

« Ne cherchez donc point un parti introuvable en tous temps, mille fois introuvable en temps de révolution; attachez-vous à celui qui vous semble le plus juste, sans lui demander une justice parfaite. Si vous avez le bonheur d'être modéré par caractère, employez votre influence à maintenir vos amis dans des pratiques raisonnables. Le véritable civisme ne consiste pas à demeurer dans un équilibre impossible, mais à marcher avec ceux qui vont du bon côté, en tâchant de prévenir les exagérations, de corriger les abus, de réparer les maux. »

Il ajoutait que, quelles que soient les opinions particulières d'un citoyen sur la forme du gouvernement, il ne doit pas se croire dispensé de consacrer ses services à son pays, s'il se sent capable d'être utile. « Mais, » disait-il en même temps, « il est malaisé de distinguer, parmi les hommes qui offrent leurs services, ceux que le dévouement anime, de ceux qu'inspire l'ambition.

Rien, en pareille circonstance, ne ressemble plus au vrai patriote que l'égoïste et l'intrigant. »

Je n'ai certainement pas employé, dans l'exposé de ces idées, les propres expressions de mon père; mais je suis sûr d'être demeuré fidèle au sens. Elles m'avaient frappé par leur sagesse; elles m'ont frappé de nouveau quand j'en ai fait l'application à sa propre conduite politique.

Nous allons le voir, au Comité de salut public, résister souvent à des mesures rigoureuses, mais n'en point refuser la responsabilité quand elles sont mises à exécution. Nous le verrons, vingt ans plus tard, s'opposer, dans le Conseil de Napoléon, à la publication de l'Acte additionnel, puis y mettre sa signature, afin que son refus ne devienne pas un prétexte de discorde civile. Dans l'une et dans l'autre occasion, il ne songera pas à ménager quelque porte évasive; il se livrera sans réserve, comptant sur le triomphe de la vérité par elle-même, quand le jour en sera venu. Il n'eut jamais cette sollicitude anxieuse de la personnalité, qui paralyse souvent d'excellentes natures, et leur fait sacrifier les plus chers intérêts à la crainte de compromettre un rôle ou une position.

Nul ne trouvera une contradiction entre la politique conseillée ici par Carnot et cette parole prononcée à l'Assemblée législative : « Je ne veux être d'aucun parti. » Dévoué à une grande opinion, il éprouva toujours une invincible répugnance à s'enrégimenter dans les factions; l'esprit de secte lui fut constamment odieux.

Mais cette solidarité dont Carnot se faisait un devoir dans la vie politique, il s'en regardait comme parfaitement dégagé à l'égard des mœurs privées. Nous le verrons conserver partout une sévérité de manières et de

langage qui contraste avec d'autres exemples. Je ne songe pas ici au Comité de salut public, où régnait généralement une grande tenue; mais combien de gens croyaient alors se rendre populaires par un étalage de cynisme et de vulgarité! Il est quelquefois plus malaisé de surmonter les aversions de ce genre que des oppositions d'un ordre plus sérieux. Nous insistons sur ce point : les disparités d'éducation, en rendant pénibles les contacts personnels, jouent, dans les divisions politiques, un plus grand rôle que l'on ne croit.

XII

Maintenir l'unité dans un gouvernement multiple, et faire cependant à chacun sa part, est un problème difficile. Les membres du nouveau Comité de salut public convinrent d'abord que toute mesure serait délibérée en commun. L'affluence des affaires (elles se montaient à quatre ou cinq cents par jour), démontra presque immédiatement que ce plan était irréalisable, et l'on dut en choisir un autre, qui conservait la responsabilité collective imposée par l'Assemblée, en permettant la division du travail. Chaque membre du Comité eut ses attributions distinctes; mais, pour la validité des actes, on exigea les deux tiers au moins des signatures. C'était dire que tous engageaient d'avance leur ratification, puisque nul n'aurait pu refuser la sienne sans paralyser la marche du gouvernement. Un dévouement absolu à la chose publique pouvait seul faire accepter un pareil arrangement, que ne sanctionna d'ailleurs ni décret ni déclaration.

Chacun exerçait donc une autorité presque illimitée dans son ministère. En cas d'urgence, les pièces sortant

du bureau qui venait de les préparer allaient immédiatement aux bureaux les plus voisins, pour y recevoir des contre-seings, lesquels se donnaient, non de confiance, comme on l'a dit improprement, mais à titre de simple formalité. Quelquefois il était impossible de réunir la majorité voulue (Barrère un jour se trouva seul, tous ses collègues étant en mission ou malades); dans ce cas, le rédacteur d'une pièce qui ne souffrait pas d'ajournement, devait prendre sur lui d'écrire d'office quelques autres noms avec le sien au bas de l'expédition, comme si tous eussent figuré sur la minute. Inutile de signaler les désordres inséparables d'un pareil procédé. Quand il n'y avait pas urgence, on attendait la réunion du Comité, où les affaires générales étaient seules mises en délibération. La séance s'ouvrait vers onze heures du matin, et durait jusqu'au grand ordre du jour de la Convention; il y en avait une autre le soir, qui se prolongeait fort tard, et durait quelquefois la nuit entière, sans président et sans procès-verbal. Des feuilles volantes, servant d'aide-mémoire, étaient simplement classées par deux secrétaires de confiance, faisant alternativement un service décadaire; ce qui n'empêchait pas que tous les arrêtés portassent la mention : *signé au registre*. Vers deux heures de la nuit on apportait des monceaux de lettres, qui faisaient rapidement le tour de la table, recevant des parafes sans que la conversation fût interrompue. Puis, le lendemain matin, on expédiait le tout, avec le timbre particulier de chaque bureau. Nous donnons ces détails d'intérieur uniquement pour faire comprendre comment tel ou tel membre du Comité a dû souscrire des actes dont la teneur lui était inconnue, actes parfaitement étrangers à ses attributions, quelquefois même fort opposés à ses opi-

nions[1]. Les personnes prudentes qualifieront cette conduite de folie, épithète d'autant mieux justifiée que les fous dont il s'agit vivaient souvent entre eux à l'état de parfait désaccord ; mais cela nous est une raison pour conclure que jamais plus admirable offrande de sa sûreté et de sa mémoire ne fut faite au salut de la patrie.

Le travail s'était réparti, entre les chefs de ce gouvernement collectif, sans convention officielle, selon leurs précédents et leurs aptitudes; il n'y eut ni compétition ni jalousie.

Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois rédigeaient les instructions destinées aux représentants en mission, et entretenaient une correspondance journalière avec les autorités civiles. Ils présidaient, avec zèle et talent, à ce ministère de l'intérieur, aussi laborieux qu'important. Collot fréquentait les clubs, où sa voix ardente exerçait une grande puissance sur le populaire.

Saint-Just s'était cantonné dans le domaine de la législation constitutionnelle. Il avait à cet égard de grandes prétentions, quoique son esprit fût inflexible sans être précis, et plus dogmatique que juste. « Il délibérait comme un visir, » dit Barrère.

Lorsque Robespierre entra au Comité, il s'occupa d'abord de l'instruction publique; puis, sur sa demande, on lui confia les exposés de principes et la direction de l'esprit public. Il cessa alors d'avoir une part

[1] « On a présenté différentes pièces signées de moi, dont je n'avais jamais eu connaissance, et même rédigées contre mon gré; par exemple, une instruction relative à la commission populaire d'Orange, lorsqu'il est de fait que j'ai ignoré très-longtemps l'existence de cette commission, et une lettre à Joseph Lebon pour étendre ses pouvoirs, lorsqu'il conste que je demandais perpétuellement au Comité le rappel de Joseph Lebon. » (Carnot. Défense du Comité de salut public.)

spéciale dans les travaux du Comité. Plus tard les trois amis, Robespierre, Couthon et Saint-Just, s'associèrent pour former un bureau de haute police révolutionnaire, bureau *excentrique*, dit Barrère, uniquement sans doute parce qu'il n'était pas installé dans le local du Comité, car il existait en vertu d'un décret. Cette espèce de ministère marcha quelque temps inaperçu; dans la pensée de ses directeurs il devait dominer le Comité de sûreté générale, qui n'eût plus été que leur instrument, ou qu'ils auraient même absorbé. Mais des caractères ambitieux leur firent résistance, des conflits d'attributions s'élevèrent, les rapports s'aigrirent, et c'est du Comité de sûreté générale que vinrent les hostilités les plus personnelles contre le triumvirat. Robespierre allait trôner aux Jacobins, afin que de là sa parole dominât la Convention. Saint-Just, jeune, actif, audacieux, passait du Comité aux armées, des armées au Comité, portant partout son indomptable énergie.

Jean-Bon Saint-André, avant d'être prédicateur évangélique, et même éloquent prédicateur, avait été marin, et même bon marin. Il fut chargé de l'administration navale; ses connaissances spéciales lui valurent plusieurs missions dans les ports et sur les flottes de l'État; pendant ses absences Barrère fit l'intérim.

Carnot avait le personnel et le mouvement des armées; Prieur (de la Côte-d'Or), la fabrication des armes et des munitions, et le service des hôpitaux, branches détachées des trois ministères de la guerre, de la marine et des contributions publiques. Il ne s'agissait de rien moins que de créer tout un matériel qui n'existait plus. Le même infatigable Prieur présidait en outre aux travaux d'une sorte de questure du Comité, chargée des expéditions aux quatre-vingt-trois départements,

aux cinq cent quarante districts, aux quarante-cinq mille municipalités, aux armées et à cent représentants environ, commissionnés auprès d'elles : il vivait entouré d'ordonnances à pied et à cheval et de facteurs en permanence. — Robert-Lindet et Prieur (de la Marne) avaient les subsistances, l'habillement et les transports, également enlevés à plusieurs ministères. On est surpris d'abord de voir deux hommes aussi considérables se donner à un service dont l'importance semble secondaire : secondaire en effet dans l'ancienne stratégie; mais, sans compter d'immenses désordres à corriger, il fallait changer le système entier : à des masses de soldats volant d'une frontière à l'autre, devaient correspondre des convois aussi rapides qu'elles-mêmes. C'était donc une organisation nouvelle à former, un personnel nouveau dont il fallait faire l'éducation. Le mérite en appartient à Lindet particulièrement, et l'on ne saurait priser trop haut le service qu'il a rendu. Ce travail ne l'empêchait pas cependant de diriger la Commission des arts et de l'agriculture, ainsi que celle du commerce et des approvisionnements généraux. Celui de ses collègues qui le secondait, Prieur (de la Marne), s'occupait également des finances; les cultes mêmes étaient dans ses attributions; mais c'étaient des hommes, dit-on, à tout embrasser et suffisant à tout.

Barrère, dans le premier Comité de salut public, avait partagé avec Danton le ministère des affaires étrangères, qu'il partagea dans le second avec Hérault de Séchelles, et qui demeura tout entier à sa charge après l'arrestation de son collaborateur. Il y joignit encore l'administration des secours de bienfaisance, celle des monuments, des théâtres, etc.; mais Barrère se rendait surtout indispensable au Comité par une extrême facilité d'élocution et

de rédaction, qui lui avait valu le mandat de rapporteur habituel. Prieur (de la Côte-d'Or) me disait de lui :

« Lorsque, après de longues heures de débats animés, qui nous tenaient souvent une partie de la nuit, nos esprits fatigués ne pouvaient plus qu'avec peine se rappeler les circuits que la discussion avait parcourus, et perdaient de vue le point principal, Barrère, doué d'une mémoire merveilleuse, prenait la parole. A la suite d'un résumé rapide et lumineux, il rassemblait en un faisceau tous les arguments, posait nettement la question, et nous n'avions plus qu'un mot à dire pour la résoudre. »

Cette citation de Prieur me remet en mémoire une autre conversation que j'eus avec lui et que j'écrivis en le quittant. Je vais la rapporter, quoiqu'elle soit, à quelques égards, une répétition de ce que nous savons déjà :

« Le gouvernement du Comité de salut public ne s'est point formé d'une seule pièce et sous l'influence d'une pensée; mais peu à peu, occasionnellement, et à mesure que les besoins parlaient. Barrère me dit un jour : « Aucun de nous ne s'entend aux affaires militaires; tu « es officier du Génie, veux-tu venir nous aider? — Il « n'y a qu'un homme pour cela dans la Convention, lui « répondis-je, c'est Carnot. J'ai quelques connaissances « spéciales qui peuvent être utilisées; je serai son se« cond » — Nous écrivîmes à votre père pour le rappeler de l'armée du Nord; il arriva. Ses idées ayant été adoptées par le Comité de salut public, Barrère les exposa le 12 août, dans un rapport qui fit sensation; le 14, leur auteur fut proposé, agréé par la Convention, et il prit aussitôt, d'une main ferme, la direction de la guerre. Trois semaines après nous triomphions à Hond-

schoote, six semaines encore après nous triomphions à Wattignies; une longue série de victoires effaça les revers de l'année qui venait de s'écouler. Quant à moi, j'organisai le matériel, armes et munitions; j'étais en plein dans la Chimie, cela me convenait à merveille. Restaient les approvisionnements, et surtout les convois militaires. J'avais connu Lindet en mission dans le Calvados; je le savais actif et bon administrateur; je lui proposai de s'en charger; il accepta, et voilà notre machine montée; elle alla parfaitement.

« Cependant, il y avait dans la Convention des députés qui ne cessaient de nous critiquer, parce qu'ils ignoraient comment les choses se passaient dans notre intérieur. Billaud-Varennes et Collot d'Herbois se distinguaient parmi ceux-là; ils déblatéraient, surtout aux Jacobins, contre tous nos actes. Nous nous dîmes : il n'y a qu'un moyen de les faire taire, c'est de nous les adjoindre. Ce sont d'ailleurs des hommes capables, qui sauront fort bien se rendre utiles. Nous appelâmes donc Billaud et Collot, sans leur cacher le motif qui nous déterminait : « Venez voir ce que nous faisons et travaillez « avec nous. » Cela réussit. Billaud et Collot vinrent approuvèrent; une partie était négligée faute de temps, la correspondance avec les départements; elle leur échut. Chacun s'installa à sa table, arrangea ses bureaux comme il l'entendit, sans se mêler de la besogne des autres. Administration, législation, science, industrie, arts et littérature, on s'occupait de tout. Le Comité a fait les plus grandes choses sans bruit, en demeurant obscur et modeste. La Convention elle-même ne savait pas comment le travail s'y exécutait : on lui apportait les décrets tout préparés, et elle les sanctionnait; on allait lui raconter des succès, et elle applaudissait. »

Thuriot avait donné sa démission peu de temps après l'entrée de Billaud et de Collot, à la suite d'un débat avec Robespierre, dont il devait se venger en lui ôtant la parole le 9 thermidor. Hérault de Séchelles, tombé avec Danton et Camille Desmoulins, ne fut pas remplacé. Jean-Bon Saint-André et Prieur (de la Marne) furent presque constamment en mission, mais réélus chaque mois comme les autres, malgré leur absence. Le Comité actif à Paris ne se composa donc véritablement que de neuf membres; ce ne fut jamais, ni de nombre ni de fait, un décemvirat, bien qu'il ait conservé ce nom dans l'histoire.

La division du travail avait formé dans le sein du Comité trois groupes, unis entre eux seulement par les nécessités qu'imposait l'œuvre commune du gouvernement; et l'opinion publique, avec cette clairvoyance qu'elle montre souvent, leur avait donné des noms significatifs. On appelait Barrère, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois : *les gens révolutionnaires*. En effet, les rapports à la Convention rédigés par Barrère, les missions des représentants et la correspondance départementale que dirigeaient ses deux collègues, avaient surtout pour objet d'entretenir les émotions politiques. — *Les gens de la haute main*, disait-on, en parlant du triumvirat Robespierre, Couthon et Saint-Just. C'étaient eux qui préparaient les exposés législatifs, qui gouvernaient la police et le tribunal révolutionnaire. — Les trois autres membres du Comité, Carnot, Prieur et Lindet, absorbés dans leur labeur administratif, et ne prenant part au reste que par la discussion générale, étaient dits : *les gens d'examen*, ou tout simplement *les travailleurs*. Ces qualifications, passées dans le langage usuel, semblaient tacitement acceptées par ceux qu'elles

désignaient. Il ne faudrait pas croire, cependant, que chacun de ces groupes représentât une opinion particulière. Il se manifestait souvent, entre les membres du Comité, des dissidences sérieuses sur certains points de la politique et de la législation, particulièrement sur l'emploi des moyens révolutionnaires; mais l'accord fondamental ne fut rompu que par des exagérations et par des prétentions ambitieuses.

La Convention, après avoir composé son Comité de gouvernement de ceux de ses membres dont le talent et le dévouement lui inspiraient le plus de confiance, avait si bien entendu leur déléguer l'intégralité du pouvoir exécutif, qu'elle accordait sans discussion tous les moyens d'action qu'ils réclamaient, et approuvait tous les rapports par lesquels ils rendaient compte de l'exercice de leur dictature.

XIII

Au moment où quelques citoyens, inconnus la veille, des avocats de province et des officiers dont le grade le plus élevé était celui de capitaine, osaient, au péril de leur vie et de leur renommée, se charger des destinées de la France, tout paraissait désespéré. Il ne s'agissait pas pour elle de livrer quelques batailles, à la suite desquelles on transigerait plus ou moins désavantageusement : son existence même était en jeu; sa condamnation, prononcée au tribunal des rois, allait être exécutée par d'innombrables baïonnettes.

L'avidité des uns voulait la dépecer, la haine des autres voulait la *rayer du tableau du monde* (Burke). « Jamais gouvernement ne se trouva dans une situa-

tion plus alarmante et ne parut si près de sa ruine, » dit Jomini.

A l'intérieur, le fanatisme dévot et le fanatisme politique s'unissaient pour combattre l'état nouveau, ici, les armes à la main, là, par des intrigues et des conspirations. Dans quelques départements, la contre-révolution marchait tête levée; dans d'autres elle empruntait le masque des Girondins, se présentant comme un simple schisme de l'opinion républicaine, et égarant les départements par des prédications fédéralistes. Les horreurs de la disette se joignaient à celles de la guerre civile, et la crise financière à la crise des subsistances; la marchandise se refusant à des signes monétaires discrédités, les objets de première nécessité éprouvaient un renchérissement intolérable, qu'à tort ou à raison la misère attribuait à des calculs hostiles autant qu'à des spéculations avides. Il est certain que des correspondances interceptées révélaient une entente systématique, ayant pour but de créer des embarras factices, par l'accaparement des denrées et le refus des assignats; de paralyser le commerce et l'industrie, comme aussi d'exciter et de soudoyer au besoin les exagérations; d'entretenir les défiances, de fomenter les troubles, et même de provoquer aux assassinats. Les administrations fourmillaient d'hommes que la Révolution avait froissés dans leurs intérêts, et qui opposaient, au développement des institutions républicaines, au moins une force d'inertie. L'Ouest et le Midi en feu, Toulon près d'ouvrir ses portes aux Anglais, Bordeaux et Caen insurgés, la seconde ville de la France soutenant un siége contre sa capitale : voilà le spectacle qu'offrait l'intérieur.

Aux frontières, — mais pouvons-nous dire aux frontières, quand le territoire national était profondément

entamé?—les soldats de la coalition s'avançaient, payés par les millions de l'Angleterre. Nos premiers boulevards étaient franchis; l'ennemi, réalisant trop bien la prévision de Carnot, après s'être emparé de Valenciennes, marchait à travers nos provinces du nord, pénétrait jusqu'à Péronne, établissait un camp entre cette ville et Saint-Quentin, qui voyait de ses portes les partisans autrichiens; la route de Paris était grande ouverte; les armées étrangères allaient donner la main aux révoltés de l'Ouest et aux agitateurs du centre. Résumé : soixante départements menacés d'invasion ou de guerre civile.

A des dangers excessifs la Révolution opposa des moyens de défense excessifs. Il faut juger les uns par les autres, et ne pas s'attendre à rencontrer ici les procédés de la politique, de l'économie sociale et de la tactique militaire en usage dans les temps habituels.

« Ce n'est pas une loi que l'Assemblée législative a rendue, » disait Mallet-du-Pan à propos du décret contre les émigrés (25 mars 1792); « c'est une batterie de canons qu'elle a déchargée sur ses ennemis. »

On en peut dire autant de la plupart des décrets fulminés par la Convention; et Lally-Tollendal, qui loue le trait de Mallet-du-Pan à cause de son amertume, aurait dû se rappeler ce qu'il venait d'écrire lui-même quelques pages plus haut : « Séparez une institution politique des temps qui l'ont vue naître, et vous ne pouvez plus en porter un jugement ni sain ni équitable[1]. »

Si nous n'exigeons pas d'un bataillon, sur le terrain de combat, la même régularité de tenue que dans une revue du Champ de Mars, envisageons aussi les actes

[1] Défense des émigrés français.

législatifs de 93 tout autrement que les délibérations d'un cercle de jurisconsultes dans leur cabinet, ou d'une assemblée qui passe chaque jour quelques heures sur ses bancs, entre le déjeuner et le dîner. Les Conventionnels étaient des soldats sur la brèche pour repousser un assaut.

La Constitution elle-même fut-elle autre chose qu'un mot de ralliement laconique, impérieux? lisez-la.

Et pourtant elle gênait encore l'action des combattants.

A peine est-elle décrétée par la Convention et acceptée par le peuple, que l'on sent le besoin de la suspendre, pour laisser au pouvoir une plus grande latitude; c'est par respect pour la loi qu'on la couvre d'un voile : « Elle deviendrait la garantie des attentats contre la liberté, parce qu'elle manquerait de la violence nécessaire pour les réprimer, » dit Saint-Just, et il propose de déclarer que « le gouvernement provisoire de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix. » C'était, en d'autres termes, une proclamation de l'état de siége. Combien de fois n'a-t-on pas pris la même mesure en présence de périls bien moins sérieux? Billaud-Varennes et Robespierre donnent la définition de ce gouvernement : « Le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la République, celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder. La Révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis; la Constitution est le régime de la liberté victorieuse et paisible. »

Il n'y a donc pas d'équivoque : la Constitution de 1793 ne saurait être accusée de rien, puisqu'elle n'a pas eu d'existence. Le gouvernement révolutionnaire n'a pas eu un moment la prétention d'être un gouvernement normal républicain; c'était un ordre de bataille

présentant un front aux ennemis du dehors, un front aux ennemis du dedans. La France a-t-elle su se bien organiser pour le combat? Voilà ce qu'il faut lui demander; et l'événement a répondu.

On ne livre pas bataille sans un général. Ce général ne pouvait être un homme : les souvenirs de la monarchie étaient trop récents; ce fut un groupe d'hommes, le Comité de salut public.

Le Comité concentre donc tous les pouvoirs dans ses mains; les fonctionnaires lui sont soumis, et la moindre infraction à ses ordres est rigoureusement punie. Cependant un rouage intermédiaire le sépare encore des agents de sa volonté. Carnot va développer une pensée dont nous avons signalé le germe dans son rapport sur les Pyrénées; il propose la suppression du Conseil des ministres : « Ce n'est qu'en resserrant de plus en plus le faisceau de la République, par une organisation nerveuse et des liens indissolubles, qu'on peut assurer son unité et l'empêcher de devenir la proie des ennemis du dehors. Le gouvernement », ajoute l'orateur, « n'est à proprement parler que le conseil du peuple, l'économe de ses revenus, la sentinelle chargée de veiller autour de lui pour en écarter les dangers et lancer la foudre sur quiconque oserait tenter de le surprendre. »

Il expose, en conséquence, cette organisation simple et sommaire, qu'il nomme franchement une *agence révolutionnaire*, déclarant d'ailleurs qu'elle devra cesser de fonctionner « dès qu'une paix solide, commandée aux ennemis de la République, permettra de détendre insensiblement les ressorts du pouvoir[1] : »

[1] Pour être juste et ne point apprécier la théorie des républicains sur une pratique imposée par les circonstances, on ne saurait trop insister sur le caractère provisoire qu'ils entendaient donner au gouvernement révo-

Le Comité de salut public aura seul la pensée du gouvernement et toute sa responsabilité. Il soumettra à la Convention les mesures majeures; il prononcera provisoirement dans les cas d'urgence ou qui exigent le secret. Douze Commissions particulières, composées chacune (sauf quelques exceptions), de deux membres et d'un adjoint, tiendront la place des ministres, que jusqu'alors la Convention avait nommés elle-même. Ces Commissions rendront compte de leur travail tous les jours au Comité, qui les choisira et les révoquera à son gré, fixera leurs attributions et centralisera leurs opérations; la multiplicité des instruments maintiendra chacun d'eux dans une sphère étroite; nul n'aura d'influence que l'influence reçue : unité d'impulsion, concordance des mouvements, résolution précise, action rapide.

Ces douze Commissions embrasseront toutes les branches de l'administration : justice et police, instruction publique et beaux-arts, agriculture, commerce, travaux publics, charité sociale, postes et transports, armée de terre et de mer, relations extérieures, finances[1].

lutionnaire. Saint-Just signale même comme un piége toute tentative qui aurait pour but de le faire croire durable :

« Ceux qui, dans les révolutions, veulent fixer un gouvernement provisoire ou anarchique, préparent sourdement le retour de la tyrannie; car ce gouvernement provisoire, ne se pouvant soutenir que par la compression du peuple, et non par l'harmonie, le corps social finit par être assujetti; comme il n'y a point de forme de gouvernement constante, et qui repose sur des lois, tout dégénère et tout s'altère, il n'y a plus d'intérêt public, et le besoin du repos fait enfin supporter l'esclavage. »

Le sentiment de ces hommes doit évidemment se traduire ainsi : nous ne voulons pas rendre la loi responsable des mesures que le salut du pays va nous commander.

[1] Les finances, seulement à titre d'administration générale, tout maniement de fonds étant formellement repoussé par la nouvelle dictature. Selon l'organisation primitive du Comité, la trésorerie nationale devait lui

« Ce fut l'entreprise la plus hardie qui ait peut-être jamais été tentée. Il sera difficile de concevoir comment quelques hommes ont pu avoir la pensée de culbuter tout un ministère, de tout changer, de tout diviser et distribuer, au milieu des plus grands événements qui aient bouleversé les empires; et comment ils ont pu organiser toutes les parties du gouvernement sans suspension du service, et sans que ce prodigieux changement ait produit d'autre effet que l'accélération et le succès de toutes les opérations civiles et militaires[1].

Nous avons devancé les dates pour raconter la création de cette forte machine gouvernementale, dont les dangers de la patrie inspirèrent la pensée et qui réussit à les conjurer.

rester étrangère; Carnot fit maintenir cette séparation, dans le décret qui supprima les ministères : « C'est par la trésorerie, dit-il, que se vérifient les opérations de la Commission des finances; les comptables ne peuvent délibérer avec ceux qui doivent recevoir leurs comptes. » Des débats avaient eu lieu à ce sujet dans le Comité : Danton, alors qu'il en faisait partie, et depuis qu'il en était sorti, avait plusieurs fois proposé que l'on mît des fonds à sa disposition. Danton, qui regardait l'argent comme un grand moyen de gouvernement, traitait de pruderie la délicatesse de ses collègues à l'endroit de toute gestion pécuniaire; il disait d'eux avec dédain qu'ils avaient *peur de l'argent*. Un jour même, sans qu'aucune demande eût été présentée au nom du Comité, il lui fit allouer spontanément, par la Convention, une somme de cinquante millions, avec faculté de les dépenser en un jour, s'il le jugeait utile. Lorsque ce décret fut transmis au Comité, une explosion d'indignation l'accueillit, et Carnot particulièrement exhala la sienne en termes très-vifs. Enfin, pour éviter un débat fâcheux, on décida que le décret serait déposé au cabinet des renseignements, et qu'à la première occasion le rapporteur serait chargé d'en faire la remise à l'Assemblée; ce qui fut exécuté au milieu des applaudissements. « Le Comité de salut public, » dit le rapporteur, « n'a personne à corrompre ni à tromper. Il combat les ennemis de la patrie et de la liberté à la lumière du soleil. Il ignore les dépenses secrètes. » Pareille restitution avait été déjà faite, sur le rapport de Cambon, de cent mille livres de fonds secrets alloués par mois à l'ancien Comité.

[1] Robert Lindet, défense du Comité de salut public.

Par quelle singulière confusion de mots donne-t-on à une telle époque le titre d'anarchique? Il n'y eut jamais un pouvoir plus vigoureusement constitué. Napoléon, qui se connaissait en despotisme, qui *avait la science du pouvoir*, comme dit Fontanes, déclarait qu'aucun gouvernement n'avait valu le Comité de salut public.

Nous avons parlé de l'institution; parlons des hommes.

Le Comité de salut public est un gouvernement exceptionnel dans l'histoire, possible seulement à une époque de dévouement absolu; dictature multiple, et pour ainsi dire anonyme.

Ceux qui en sont chargés ne jouissent d'aucun des priviléges qui flattent l'orgueil ou l'ambition. Ils reçoivent un traitement à peine suffisant pour la vie privée; ils n'habitent point un palais; aucun luxe ne les environne[1]; ils n'ont aucune gestion pécuniaire; ils ne commandent pas les armées; leurs ordres sont collectifs; leurs actes, bons ou mauvais, appartiennent à tous, nul d'entre eux ne fait œuvre distincte et personnelle. Paraissent-ils en public, on ne porte pas devant eux les faisceaux consulaires; sont-ils aux armées, leur volonté domine tout, il est vrai, mais c'est la bouche du général qui donne les commandements; le général brille au milieu de son état-major, l'éclat de la victoire ne jaillit que sur son nom[2].

En un mot, ces hommes ont tous les soucis, toutes les fatigues, tous les dangers du pouvoir, sans rien de

[1] Pour tout équipage, ce Comité de dictature avait deux voitures de louage à sa disposition.

[2] On ne lit pas un seul nom de représentant du peuple sur le tableau des *Campagnes des Français*, dressé par Carnot, et imprimé à la suite de son rapport du 14 ventôse an III. Ceux des généraux y figurent exclusivement.

ce qui en fait le prix pour les âmes vulgaires, sans rien de ce qui inspire à celles-ci le désir de s'y perpétuer. Et quand ils sortiront de ce pouvoir, ces hommes, aucune récompense mondaine ne les suivra, fortune, titre ou dignité. Ils iront se rasseoir sur leur banc législatif, ou bien ils rentreront dans l'obscurité du simple citoyen. S'ils ont fait du bien pendant leurs fonctions, nul ne le saura; si l'on a des reproches à leur faire (et qui donc exerce le pouvoir sans froisser des intérêts ou des amours-propres?) leur tête est là pour en répondre.

Ces dictateurs n'ont entre eux d'autre lien que la pensée commune de servir la patrie.

C'est presque la réalisation de ce vœu exprimé par je ne sais quel niveleur, qui voulait que le chef de l'État fût un dictateur enchaîné par le pied.

Le décemvirat de Rome, auquel, par une manie puérile du parallèle historique, on a voulu comparer le grand Comité, cumulait tous les genres de pouvoirs, même le judiciaire (témoin l'épisode de Virginie); le Comité était une dictature purement politique et militaire, dictature d'exécution sous la surveillance immédiate de l'Assemblée. La puissance législative demeurait dans la Convention, la puissance judiciaire dans les tribunaux.

Ce n'était pas un despotisme capricieux et vague; les attributions du Comité étaient rigoureusement circonscrites : accélérer, centraliser l'action révolutionnaire, ne pas la laisser un moment hésiter ou divaguer : ressort tendu pour faire mouvoir la machine gouvernementale, rapidement, irrésistiblement.

Pour atteindre son but il pouvait requérir et mettre en œuvre toutes les forces de la nation. Il disposait de la liberté de ses agents; leur dépendance était celle de

l'officier envers son général au jour de la bataille, celle du matelot envers son capitaine à l'heure de la tempête.

Mais lorsque Danton, qui pousse tout à outrance, propose de rendre le Comité indépendant de la Convention, le Comité, par la bouche de Barrère, de Jean-Bon-Saint-André, de Thuriot, de Hérault de Séchelles, repousse ces pouvoirs exorbitants; lorsque Danton veut lui faire attribuer le droit de nommer et de destituer à son gré les procureurs nationaux créés dans chaque départements, Billaud-Varennes combat sa motion comme subversive du gouvernement électif.

Cependant la nécessité d'une dictature était alors tellement démontrée à tous les esprits, que si la Convention n'en avait pas investi son Comité de salut public, c'était la Commune de Paris, dominée par les Hébertistes, qui allait s'en emparer; ou plutôt il fallut l'en déposséder, car elle l'exerçait déjà de fait. Ainsi, un despotisme local et sectaire fut très-heureusement remplacé par une grande unité de pouvoir national.

XIV

Avant de suivre ce pouvoir dans l'exercice de ses fonctions, voyons en quels partis se divisait la Convention.

Chaque travail demande ses ouvriers, chaque ouvrier fait sa journée; n'exigeons pas de lui davantage.

La Révolution française nous présente plusieurs séries d'hommes politiques, qui se sont très-utilement et très-légitimement remplacés dans sa direction. La nation a bien fait de les adopter successivement; elle a bien fait de marcher avec eux aussi longtemps qu'ils l'ont menée dans la bonne route; elle a dû les abandonner quand ils ont voulu dévier ou s'arrêter, soit que la vigueur

leur ait manqué ou la lumière; mais à chacun elle doit un reconnaissant souvenir.

L'Assemblée constituante avait été recrutée presque à l'aveugle, dans un monde inconnu, par un corps électoral novice, que dirigeaient seules ses aspirations philosophiques et philanthropiques; ses aspirations ne l'avaient pas trompé.

La Législative, personnel nouveau, difficile à former pour une mission difficile parce qu'elle était équivoque (de là son infériorité relative), se montra cependant supérieure à ce qu'on en devait attendre.

La Convention, au contraire, avait un but clairement défini. Autre avantage pour elle : les deux Assemblées précédentes offraient de riches mines de talents et de caractères éprouvés, où la nation pouvait choisir ses mandataires. La presse aussi, arène d'expérience politique, avait déjà formé des hommes d'État. De là cette fermeté de marche que témoigne la Convention dès ses premiers pas.

Ainsi que les deux autres Assemblées, elle renfermait des disciples de toutes les idées qui venaient d'agiter le monde intellectuel; avec un peu d'étude, on y signalerait des représentants de chaque école philosophique ou économique : d'Holbach, Mably, Quesnay s'y fussent reconnus sous d'autres noms. On y voit surtout dominer l'inspiration de Voltaire et de Rousseau, les deux grandes âmes de ce grand corps qui s'appelle la Révolution. Les coryphées de la philosophie moderne, malgré leurs ardentes compétitions, avaient travaillé à une œuvre commune : de même leurs successeurs, malgré des haines souvent meurtrières.

Les auteurs des diverses constitutions se sont mutuellement répudiés; et pourtant, comme nous l'avons fait

observer, si l'on examine ces constitutions, leurs analogies frappent plus que leurs différences.

Aussi, le lendemain de la chute des Girondins, les Montagnards firent sans scrupule de larges emprunts au projet rédigé par ceux qu'ils venaient de proscrire.

Ce n'étaient donc pas au fond les doctrines qui luttaient, mais les engagements de partis, les tempéraments et les prétentions rivales, chacun se jugeant seul capable de bien diriger la Révolution.

Les Girondins n'étaient pas moins républicains que les Jacobins, et ils l'avaient été avant eux pour la plupart. Ils avaient pris l'initiative des attaques contre la monarchie et contre le monarque. Qui provoqua la déchéance de Louis XVI? Qui le déposa, l'emprisonna, l'accusa? les Girondins. Leurs opinions subirent-elles un changement favorable à la royauté? rien n'autorise cette supposition. Mais, après avoir lancé la barque révolutionnaire, voyant le gouvernail leur échapper, ils firent pour le ressaisir des efforts excessifs, qui les portèrent hors de leur voie.

Les Girondins avaient gardé, pendant les premiers mois de la Convention, l'influence acquise par leurs talents sous la Législative : ils y possédaient la majorité et composaient le bureau. Une attitude prudente et ferme aurait pu assurer la prépondérance à leurs opinions; mais, débordés par la Montagne, ils éclatèrent en récriminations et soulevèrent des débats périlleux. On souffre, en lisant leur histoire, de voir ces hommes auxquels il est impossible de ne pas s'intéresser, qu'il est impossible de ne pas aimer, irriter sans cesse et pousser à bout des adversaires qui ne pourront plus les ménager. C'est par eux que fut donné le fatal exemple de violer la représentation nationale; ils proposèrent

même de faire subir à l'Assemblée une mesure générale d'épuration. On ne s'étonne pas que des gens de goût et d'éducation délicate se trouvassent mal à leur aise à côté de certains personnages pour lesquels la plupart de leurs collègues n'éprouvaient guère moins de répugnance; on conçoit qu'une dictature en commun avec les Marat, les Bourdon, les Chabot, ait inspiré ce cri : « Je suis las de ma part de despotisme! » mais les Girondins ne surent pas oublier assez leurs déplaisirs et leurs blessures d'orgueil devant les dangers du pays. Les violences de conduite et de langage auxquelles se livrait ce parti de la modération éloignèrent de lui des républicains sages et sincères, disposés d'abord en sa faveur, et lui aliénèrent l'opinion de la masse, qui suit une logique naturelle. Très-justement opposés à la centralisation extravagante de la Commune de Paris, les Girondins employèrent pour la combattre des moyens quelquefois injustes; et mécontents des Parisiens, qui avaient obéi à des influences autres que le leur, ils se laissèrent entraîner jusqu'à provoquer les départements contre la Capitale, attirant ainsi sur eux l'accusation de fédéralisme qui les perdit : accusation redoutable parce qu'elle rappelait à la nation l'ancien fractionnement des provinces et ses abus sous le régime qu'elle venait de détruire, redoutable en présence de la passion unitaire qui s'était emparée du pays.

Les Girondins avaient-ils donc, par des actes ou des paroles, justifié cette accusation? pas plus que leurs adversaires politiques. Leur projet de constitution était, sous le rapport de l'unité de gouvernement, comme sous celui de l'unité territoriale, parfaitement conforme à l'esprit du décret qui déclarait la République française une et indivisible; Condorcet, son rédacteur, reprochait

au contraire à celui des Montagnards de contenir, dans quelques-unes de ses dispositions, *un premier pas vers le fédéralisme*, *vers la rupture* de l'unité française[1].

Mais que voyons-nous à la Montagne? Daunou (Mémoire à ses commettants sur le 31 mai) déclare qu'un seul homme politique de cette époque avait fait publiquement profession de fédéralisme; cet homme est Billaud-Varennes, l'un des principaux accusateurs des Girondins; on y peut ajouter Robespierre, qui réclamait formellement la liberté pour la commune et pour l'individu[2]; et j'ai montré, dans la biographie de Barrère, que celui-là aussi doit être compté parmi les partisans les plus décidés des institutions provinciales[3].

Le fait est que la plus grande incertitude régnait à cet égard dans les esprits. Elle avait bien régné dans celui de Montesquieu, qui fournit des arguments pour et contre. Quant à Rousseau, le fédéraliste, ses disciples étaient devenus les prêtres de l'unité.

L'incertitude que nous signalons à propos de cette question s'étendait sur beaucoup d'autres. La plupart de ces révolutionnaires, que l'on se plaît à nous montrer esclaves de théories absolues, cherchaient dans les

[1] Il faut dire pourtant que ce même Condorcet, admirateur des institutions américaines, avait soutenu, comme publiciste, en opposition avec les idées de Sieyès, que la souveraineté devait résider dans les assemblées provinciales, et il leur attribuait le droit de limiter le mandat de leurs représentants.

[2] « Laissez aux communes le droit de pourvoir à leurs propres affaires en tout ce qui ne tient pas à l'administration générale de la République; laissez à la liberté individuelle ce qui n'appartient pas essentiellement à la liberté publique. »

Marat allait bien plus loin que Robespierre : « Il est faux, disait-il en mars 1793, que la souveraineté du peuple soit indivisible. Chaque commune de la République est souveraine sur son territoire dans les temps de crise, et le peuple peut prendre les mesures qui lui conviennent pour son salut. »

[3] Notice historique sur Barrère, en tête de ses *Mémoires*.

voies les plus diverses la solution du grand problème de l'affranchissement populaire; et leurs tâtonnements font l'éloge de leur sincérité.

Les Robespierre, les Saint-Just, ces grands diseurs d'axiomes, ne flottaient pas moins que d'autres. « En révolution, on ne va jamais aussi loin que lorsqu'on ne sait où l'on va, » disait Robespierre; et certes il prétendait aller loin en révolution. Essayez de les suivre : vous les verrez tantôt dans la doctrine de la liberté illimitée, tantôt dans celle d'une communauté despotique. Le langage de l'époque est plein de contradictions, très-explicables par l'invasion soudaine d'une foule d'idées nouvelles, qui n'avaient pas le temps de mûrir. Mais ces mêmes hommes mirent dans leurs actes un enchaînement rigoureux, parce qu'ils avaient la religion du devoir, et qu'aucune considération personnelle n'était capable de les en détourner. La logique des sentiments est le caractère de la foi.

Cherchez à classer les individus, à baptiser les partis de ce temps : vous y trouverez beaucoup de pêle-mêle. Rousseau avait des élèves nombreux parmi les Girondins, comme Voltaire en avait parmi les Jacobins; le monopole et la liberté industrielle comptaient aussi des partisans des deux côtés; mais tous n'en étaient pas moins dévoués à la grande cause de l'émancipation.

Quant aux Girondins particulièrement, l'accusation de fédéralisme lancée contre eux empruntait son grand danger à sa forme indécise. Qui ne sait la puissance de ces épithètes équivoques, auxquelles chacun, dans son ignorance, attache le sens qui lui paraît le plus odieux? Cependant les Girondins semblèrent quelque temps protégés par les services qu'ils avaient rendus : satisfait d'avoir imposé silence à leur voix, on semblait ména-

ger leurs personnes; et, pour faire éclater l'orage sur leurs têtes, pour transformer en boucherie, au bout de cinq mois, le décret d'arrestation du 2 juin, il fallut que le drapeau qu'ils avaient arboré servît à rallier les ennemis les plus implacables de la Révolution.

Lyon s'insurge, non point contre la République, mais contre une administration municipale qui prétendait imiter la Commune de Paris et soulevait les mêmes indignations. Le royalisme s'empare du mouvement et le détourne à son profit; il en fait autant en Normandie, où quelques Girondins s'étaient laissé égarer jusqu'à organiser la guerre civile, tandis que les chefs du parti, refusant de se soustraire au décret porté contre eux, mouraient héroïquement au cri de : *Vive la République!* que leurs bouches étaient toujours dignes de proférer.

La gloire de la Gironde serait sans tache si elle avait péri tout entière avec Vergniaud, Ducos, Valazé et leurs compagnons d'échafaud. Les survivants, devenus fougueux réactionnaires sous prétexte de les venger, ont fait le procès de leurs prédécesseurs.

La seule faute de ceux-ci, et il semble que leurs grands cœurs en eussent conscience, tant il y eut à la fois de sereine tristesse et de résignation fataliste dans le poëme de leur agonie, fut peut-être de s'obstiner à croire que la Révolution ne pouvait être sauvée que par eux, et de s'opposer à l'établissement d'une dictature, parce qu'elle allait être exercée par d'autres mains. Car, pas plus que personne, ils ne se dissimulaient que la dictature était une nécessité de la situation. On les avait même entendus à la tribune faire la théorie du salut public en des termes que n'aurait pas désavoués la démagogie, et que les Jacobins, peut-être, eussent trouvés naïfs : « L'usage de pareilles rigueurs, » dit Isnard, « est

un grand forfait, lorsqu'un despote veut perpétuer sa tyrannie; mais lorsque ces moyens sont employés par le corps entier de la nation, ils ne sont pas coupables; ils sont un acte de justice, et les législateurs qui n'en usent pas sont eux-mêmes coupables. » Le même Isnard, reprochant à l'Assemblée son défaut de hardiesse, s'écria un jour : « Quelques gouttes de sang versé ne se connaissent pas dans les veines du corps politique. »

Je sais bien qu'Isnard avait un tempérament méridional aussi violent que mobile, et qu'il ne faut juger ni les partis ni les individus sur des paroles prononcées dans l'emportement; mais un autre Girondin, Joseph Delaunay, dans un rapport raisonné sur les mandats d'arrêt lancés par la Commune du 10 août, n'hésita pas à dire : « Un moment d'anarchie fut nécessaire pour consommer la ruine de vos ennemis. » Enfin, le grave Roland ne dépassa-t-il point la limite lorsqu'au nom de la philosophie et de l'histoire il qualifia de *résultat nécessaire* les crimes de Septembre, quoique ces crimes aient inspiré à Vergniaud de magnifiques imprécations, et quoiqu'ils soient devenus plus tard un des principaux griefs du parti contre ses adversaires?

Que serait-il donc advenu si les Girondins étaient sortis vainqueurs de la lutte? Il est vraisemblable que les dangers de la France leur auraient inspiré des mesures aussi énergiques que celles dont les Jacobins firent usage. Peut-être auraient-ils réussi à lui épargner quelques-unes des cruelles épreuves de la Terreur; plût à Dieu! La nécessité est une justification dont il faut user sobrement : ne croyons pas à ces fatalités qui n'ouvrent au progrès qu'une seule voie; le progrès est indispensable; ses moyens peuvent indéfiniment varier.

Mais à quoi bon poursuivre cette recherche, basée

sur une hypothèse, et plus curieuse qu'utile? Voici le fait : la Convention seule, dans son ensemble, n'était pas coterie, secte, faction; elle représentait l'unité nationale, destinée à rester victorieuse. Après avoir renversé les Girondins elle va renverser les Hébertistes, et quand les Jacobins deviendront sectaires à leur tour, elle les renversera de même.

A peine, en effet, les Girondins eurent-ils disparu de la scène, que la Révolution fut obligée de se défendre contre des ennemis plus dangereux pour son salut et pour sa moralité.

Les Hébertistes formaient un parti très-sérieux, et qui put espérer, un moment, de donner un gouvernement à la France. La municipalité de Paris, qui leur appartenait, contre-balançait l'autorité conventionnelle. Ils avaient pied dans le Comité de sûreté générale, et même dans le Comité de salut public; ils dominaient au Tribunal révolutionnaire; ils étaient en masse dans les bureaux de la guerre, où ils avaient pénétré sous le ministre Pache par Audoin, son gendre, sous le ministre Bouchotte par Vincent, son secrétaire général; ils y disposaient des grades, mettaient Ronsin à la tête de l'Armée révolutionnaire, et donnaient à Rossignol le commandement de celle de la Vendée; des commissaires de la Convention et des généraux en chef correspondaient directement avec eux : Jourdan écrivait à Hébert avec une encre très-différente de celle qu'il employait dans ses lettres au Comité de salut public.

Tout cela constituait une puissance réelle, activement appuyée par les sociétés populaires et par la propagation du *Père Duchesne*, que subventionnait le Ministère de la guerre. C'était une grande tyrannie démagogique, fondée sur une multitude de petites tyrannies, dont les

apôtres poussaient l'exagération à ce point qu'on put les accuser de compromettre systématiquement les institutions républicaines, afin de provoquer contre elles un soulèvement général. Quand Robespierre voulut perdre ces hommes, ce ne fut pas en dévoilant leur immoralité : c'est sous le nom de *faction de l'étranger* qu'il les accabla.

Leurs prédications de licence et d'athéisme, dans un langage grossier, leur affectation de dévergondage menaçaient de corrompre, chez une génération entière, les mœurs et la langue française. Que l'on se garde de considérer cette secte ochlocratique comme un produit normal de la Révolution. C'est un de ces épanchements de séve qui deviennent chancres pour l'arbre.

Hébert lui-même ne se distinguait ni par le talent ni par le caractère; avant de donner son nom à un parti, il avait quelquefois employé sa plume à louer des chefs de partis bien différents (la Fayette et Louis XVI); et, au milieu de tant de morts courageuses, la sienne fut d'un lâche. Cependant plusieurs hommes de valeur se laissèrent entraîner dans sa voie et dans sa catastrophe : l'*Orateur du genre humain* entre autres, Anacharsis Clootz, qui n'était ni un cœur ni un esprit vulgaires. Le malheureux se sentait fourvoyé. Mon père m'a raconté qu'une seule fois, pendant la Révolution, il se trouva pressé par la foule, sans pouvoir avancer ni reculer, sur le passage du fatal tombereau; c'était celui qui portait les Hébertistes. Clootz, placé à l'une des extrémités, disait aux spectateurs : « Mes amis, je vous en prie, ne me confondez pas avec ces coquins. » « Son accent de bonne foi me frappa beaucoup, » ajouta mon père, lequel d'ailleurs disait de Clootz : « C'était un fou, peut-être, mais un fou plein d'idées généreuses, quoiqu'il eût la

franchise cynique de dire que l'on n'avait pas assez septembrisé. »

La puissance de la Commune de Paris tombe avec les Hébertistes. Mais Robespierre, qui vient de contribuer activement à leur chute, songe beaucoup moins à affermir la dictature de la Convention qu'à élever la sienne.

Il s'empare du Tribunal révolutionnaire et de la force armée d'Henriot; il domine par les Jacobins. Danton se trouve sur son chemin; il le tue à son tour : encore une rivalité de personnes et de moyens, non de doctrines. « Danton et moi nous suivons des routes différentes, mais c'est pour aller au même but, » avait dit Robespierre aux Jacobins; ils allèrent au même but en effet : Danton dit au bourreau : « C'est assez d'une de ces courroies, garde l'autre pour Robespierre. »

Robespierre demeure donc seul en présence du Comité de salut public, représentant armé des pouvoirs conventionnels; son ambition rencontre là des résistances et des inimitiés formidables; l'Assemblée soutient contre lui ses délégués, et Robespierre succombe.

Mais, dans ces terribles antagonismes, la Révolution a épuisé ses forces.

Elle aurait pu triompher :

Par l'alliance des Jacobins et des Girondins, si les Girondins, au lieu de déclarer la guerre au gouvernement, lui eussent apporté l'appui de leurs talents;

Par celle de Robespierre et de Danton, si Robespierre, au lieu de repousser les avances de son rival, eût travaillé avec lui à détendre les ressorts de la Terreur;

Par celle des triumvirs avec leurs collègues du Comité de salut public, si le César de ce triumvirat avait abjuré ses prétentions personnelles.

Mais il aurait fallu, pour cela, imposer silence à

l'orgueil, à l'envie et à l'ambition; c'est dire qu'il aurait fallu l'impossible.

Nous savons que Carnot n'a jamais pris part à ces luttes que quand son intervention était inévitable. Selon lui, elles discréditaient les institutions républicaines, et l'Assemblée conventionnelle se suicidait en détail par ses mutilations successives; mais, tout en les déplorant, il demeurait invariablement attaché à cette Assemblée, seul pouvoir légitimé et national.

Absent à l'époque du 31 mai, il écrivit de l'armée du Nord une lettre qui n'approuvait pas le coup d'État de ce jour néfaste;

Bien que fréquemment insulté par les Hébertistes, dans leurs discours de clubs et dans leurs correspondances, il resta parfaitement étranger à la chute de ces sectaires.

Carnot n'éprouvait aucune sympathie pour Danton, homme violent et théâtral, ni surtout pour son entourage. Mais, quand l'arrestation du grand tribun fut proposée au Comité de salut public, il combattit avec Robert Lindet cette mesure imprudente. L'ancien ministre Pache, que l'on avait appelé pour le consulter, parla aussi en faveur de Danton. Ces détails m'ont été (je crois) donnés par Prieur. Quant aux paroles de Carnot que nous allons citer, elles ont été conservées par Carnot lui-même :

« Vous accusez Danton de trahison, et vous n'avez pas une preuve contre lui. Nul n'est à l'abri de soupçons calomnieux, et je n'entends alléguer ici que des soupçons. N'élevons pas de querelles sanglantes entre les hommes qui ont travaillé ensemble à fonder la République. Ces proscriptions sont plus dangereuses pour elle que les conspirations mêmes que l'on prétend

punir. Songez-y bien, une tête comme celle de Danton en entraîne beaucoup d'autres. Sans doute vous êtes assez puissants pour envoyer à la mort celui qu'il vous plaira de désigner. Mais si vous frayez le chemin de l'échafaud aux représentants du peuple, nous passerons tous successivement par ce même chemin. »

Ni le tableau des périls de la chose publique, ni celui de leur péril personnel n'eurent d'influence sur ces hommes. Les uns obéissaient à leurs propres passions, comme Billaud-Varennes, qui prit l'initiative de l'attaque, persuadé, disait-il, que Danton deviendrait le point de ralliement des contre-révolutionnaires; les autres subissaient, quoique avec dépit, l'ascendant de Robespierre, que l'on suppose pourtant avoir subi lui-même, dans cette occasion, celui de Saint-Just, plus résolu à faire tomber un adversaire redoutable. Quant à Carnot, la résolution d'accuser Danton ayant été prise par les deux Comités réunis, fidèle à sa doctrine de solidarité dans le gouvernement collectif, il ne refusa pas sa signature à la majorité qu'il venait de combattre. Le funèbre cortége passa sous ses fenêtres, qu'il avait fait fermer; il entendit les murmures improbateurs du peuple, vivement ému par la mort du grand révolutionnaire; et le soir même, à la séance du Comité, il provoqua, de la part de ses collègues, la résolution de ne plus consentir au procès politique d'aucun membre de la Convention nationale.

Nous verrons quel fut son rôle dans les débats du Comité de salut public avec Robespierre. Ce qu'il importe de dire à présent, c'est que, tout en lui tenant tête dans les Conseils, au risque de sa vie, Carnot s'opposa longtemps à ce que la querelle dégénérât en combat meurtrier.

Après ce coup d'œil sur les divers partis politiques de la Révolution, et sur l'attitude de Carnot au milieu d'eux, qu'on nous permette de reprendre le récit des événements, au point de vue de la défense extérieure.

XV

En présence des dangers de la patrie, les commissaires des assemblées primaires, réunis à Paris pour l'acceptation de la Constitution, demandèrent la levée en masse de tous les citoyens en état de porter une arme. Ces représentants des quarante-quatre mille municipalités demandèrent en même temps l'arrestation de tous les individus suspects. Danton convertit en motion leur double requête : « C'est à coups de canon, » dit sa voix fougueuse, « qu'il faut signifier la Constitution à nos ennemis. »

La première de ces mesures fit de la nation une armée : « Elle a sauvé la France! » s'écriait, cinq ans plus tard, le général Jourdan.

La seconde enfanta les *Comités révolutionnaires de surveillance* et *la loi des suspects;* elle donna, selon l'expression de Danton, « l'initiative de la Terreur. »

C'est de ce jour, en effet, qu'il faut dater la Terreur. Mais la Terreur et toutes ses violences, ne cessons pas de le répéter, furent des contre-coups de l'agression étrangère : à chaque péril nouveau on voit la France faire, pour se défendre, un mouvement convulsif:

Ses frontières sont envahies, Longwi tombe au pouvoir de l'ennemi : — la colère et la peur arment à la fois les bras des soldats de Valmy et ceux des égorgeurs des prisons;

Brunswick lance son odieux manifeste; il insulte la

Révolution : — elle lui répond du haut de l'échafaud royal;

Les premiers revers de nos armées sont connus à Paris : — aussitôt les sections s'assemblent, les pétitions se multiplient, les dénonciations pleuvent; les volontaires courent à la frontière; mais ils demandent des juges sans appel pour les conspirateurs, et le Tribunal révolutionnaire surgit à leur voix ;

Dumouriez trahit; il livre les commissaires de l'Assemblée, et toute la famille des Bourbons est jetée dans les cachots; Lyon s'insurge, et à Paris les Girondins sont renversés;

Mais voici venir les plus grandes anxiétés : tandis que l'incendie royaliste se propage dans le Midi, dans le Nord, dans l'Ouest, dans le Centre, les places de Condé, Mayence, Valenciennes ont succombé devant les Allemands et les Anglais; celle de Bellegarde devant les Espagnols; Maubeuge, notre dernier rempart, est investi par les Autrichiens. Le partage de la Pologne éclaire la France sur le sort qu'on lui réserve à elle-même; — nouvelle explosion intérieure : Bourbons de la branche aînée, Bourbons d'Orléans, Constituants, Girondins, tous seront immolés; on jettera leurs têtes à Pitt et à Cobourg, comme on a jeté celle de Louis XVI devant les pas de Brunswick. La France révolutionnaire est un volcan en éruption qui repousse, par un nouveau torrent de lave, chaque pas téméraire tenté pour l'escalader.

Toutefois, les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg, après avoir coopéré à l'affreuse exécution de la Pologne, semblent trouver que leur complice de Berlin se fait une trop grosse part de la proie commune; la Prusse, en revanche, ne favorise plus les projets de

conquête de l'Autriche sur le territoire français; la diplomatie se refroidit; les généraux se ralentissent : la France va profiter avec ardeur de cette stagnation pour se hérisser de baïonnettes.

XVI

Le projet d'une levée en masse avait fait hésiter d'abord la Convention : il l'étonnait par sa hardiesse; elle le renvoya à l'examen du Comité de salut public. C'était le 12 août. Le 14, Carnot fut adjoint au Comité; le 16, le décret fut rendu au milieu des acclamations universelles; le 23, une loi organisa la « réquisition permanente de tous les Français pour la défense de la Patrie. »

« Les jeunes gens iront au combat; les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux; les enfants mettront le vieux linge en charpie; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République;

« Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers d'armes; le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre;

« Les armes de calibre seront exclusivement remises à ceux qui marcheront à l'ennemi : le service de l'intérieur se fera avec des fusils de chasse et l'arme blanche;

« Les chevaux de selle sont requis pour compléter les corps de cavalerie; les chevaux de trait et autres que ceux employés à l'agriculture conduiront l'artillerie et les vivres.

« Le Comité de salut public est chargé de prendre les mesures nécessaires pour établir sans délai une fabrication extraordinaire d'armes de tous genres, qui réponde à l'élan et à l'énergie du peuple français. »

La France offrit bientôt à ses adversaires le tableau que Barère avait ainsi tracé d'avance.

A Valmy, à Jemmapes encore, l'armée régulière avait joué l'unique rôle; mais, à dater du temps que nous racontons, elle fut absorbée par la multitude des volontaires et des réquisitionnaires. Désormais la République sera moins servie sur les champs de bataille par des militaires de profession que par des citoyens destinés à quitter l'uniforme après l'accomplissement de leur croisade : grand exemple qui révéla aux Français leur aptitude à acquérir promptement les qualités du soldat. Ce n'est pas que, dans les premiers moments, ces conscrits, qui ne savaient pas tenir leur arme, qui s'élançaient follement et se débandaient au moindre choc, ne donnassent de la tablature aux généraux; la correspondance des représentants est toute semée de plaintes et d'inquiétudes à leur sujet; mais leur noviciat ne fut pas long : « Dès la fin d'août, » dit Jomini, « les effets de la nouvelle levée se firent sentir; le déblocus de Dunkerque et celui de Maubeuge en furent les premiers résultats, et la grande réquisition acheva de nous assurer la supériorité. »

Il faut ajouter que cette grande réquisition rencontra moins de difficultés que le recrutement de trois cent mille hommes au mois de mars précédent. Le mouvement révolutionnaire s'était étendu, et l'idée républicaine que tout citoyen doit le service à son pays avait gagné les esprits.

Toutefois, ce n'est pas avec des bandes tumultueuses que la France aurait vaincu l'Europe; il fallait que la nation se transformât en armée.

C'est alors que se déploya surtout l'activité de Carnot.

Il s'agissait d'organiser, selon le principe d'unité, une multitude aussi peu homogène dans ses éléments que dans sa constitution.

Elle se composait d'anciens soldats et de conscrits amenés, soit par la levée des trois cent mille hommes, soit par la levée en masse, sans compter les engagés volontaires de toutes les dates, les débris des compagnies franches et les étrangers.

Certains corps étaient restés comme avant la Révolution, tandis que plusieurs généraux avaient formé les leurs en *demi-brigades*, selon le mode nouveau; puis il existait des légions françaises ou étrangères, mélange de toutes les armes. Il y avait des bataillons aguerris, expérimentés, d'autres entièrement novices; il y avait des différences considérables d'effectif entre les corps de même espèce; il y avait des grades irrégulièrement acquis et en nombre exagéré; des soldats incorporés à la hâte, sans qu'ils fussent aptes au service; les *états* manquaient à peu près complétement: quant à l'irrégularité des fournitures et de la comptabilité, on aurait de la peine à s'imaginer ce qu'elle était.

Par quel moyen ce chaos fut-il débrouillé? c'est ce que nous ne pourrions dire sans surcharger une simple biographie de détails qui appartiennent à l'histoire générale de l'armée française[1]. Ce qui est certain,

[1] Dans un livre fait avec grand soin : *L'armée et la garde nationale*, M. le baron Poisson, ancien officier d'artillerie, fils de l'illustre géomètre, a consacré plusieurs chapitres à l'organisation militaire, entreprise et accomplie par le Comité de salut public.

c'est que cette armée ne tarda pas à devenir la plus homogène de l'Europe.

Effacer toute distinction extérieure fut un des premiers objets de sollicitude. La troupe de ligne avait en grande partie conservé l'ancien uniforme blanc, tandis que les nouveaux arrivés portaient l'habit national : source féconde en mésintelligences. Dès le 29 août, un arrêté prescrivit l'unité du costume.

L'arme du génie reçut une organisation nouvelle, dont Carnot s'occupa tout spécialement. Les nombreuses compagnies de canonniers volontaires, qui s'étaient formées et remarquablement bien exercées, furent incorporées dans l'artillerie. On réussit même à improviser une cavalerie. La disette de chevaux était extrême : des achats faits dans toutes les contrées étrangères où nos agents purent pénétrer, une levée extraordinaire dans les cantons et les arrondissements de la République, et des dons spontanés nombreux, permirent de mettre en ligne des cavaliers capables de se mesurer avec les formidables escadrons des coalisés.

En février 1793, la France n'avait qu'un effectif de 228,000 hommes (204,000 sous les armes); avant le mois de mai, grâce à l'activité déployée, elle comptait 471,000 soldats (présents, 397,000); au 15 juillet, 479,000, si l'on s'en rapporte à une note de Saint-Just, conservée pour sa propre instruction, et dont nous possédons l'autographe. Le tableau officiel que nous consultons présente un chiffre qui s'en éloigne peu, 483,000 (inscrits, 599,000).

En décembre, l'effectif de l'armée s'élevait à 628,000 hommes (présents sous les drapeaux, 554,000). Ce nombre alla croissant jusqu'à 1,026,000 (732,000 sur

le terrain du combat en septembre 1794). Il n'y a pas de raison sérieuse pour contester ces états, publiés à une époque où l'exagération ne pouvait profiter de rien (1797)[1]. Cependant on a dit que les phalanges républicaines n'avaient jamais compté au delà de 600,000 hommes; un écrivain les a réduites à 500,000, un autre à 400,000, en ajoutant qu'ils n'étaient ni armés, ni nourris, ni vêtus. Espère-t-on, par de telles assertions, rabaisser le mérite des dictateurs révolutionnaires? on l'élève au contraire. Moins on leur supposera de ressources entre les mains, plus admirable apparaîtra le résultat obtenu : la coalition vaincue ne doit pas de reconnaissance aux auteurs des nouveaux calculs.

« Rien ne peut effacer cette vérité historique, que la Convention a trouvé l'ennemi à trente lieues de Paris, et qu'on a dû à ses prodigieux efforts de conclure la paix à trente lieues de Vienne. » C'est Benjamin Constant qui dit cela : Benjamin Constant est un esprit de 1791; partisan des principes, il est généralement peu admirateur des faits de la Révolution.

Mais voici un historien décidément monarchiste :

« Ces forces immenses, et les moyens employés pour les mettre en mouvement, » écrit Fantin-Désodoars, « sont la conception la plus étonnante et la plus hardie que nous ait transmise l'histoire des nations. »

Un juge encore moins favorablement prévenu, et plus spécialement compétent, le marquis de Bouillé, rend (dans ses mémoires) pleine justice à l'organisation

[1] Un autre document, imprimé en 1815 par le ministère de la guerre, sous ce titre : *Rapport sur les moyens employés pour recruter l'armée française*, donne un chiffre analogue : 1,012,000 hommes amenés sous les drapeaux avant l'établissement de la conscription régulière.

des armées républicaines, « par des moyens qui, » dit-il, « lui semblaient impraticables. »

Ces phalanges, accourues de toutes les parties de la France, et marchant à la défense commune, sous les yeux des représentants de la nation, rappellent le grand mouvement qui se produisit dans les Gaules menacées par César : les États assemblés décrétèrent une levée générale; chaque tribu fournit son contingent; et tous furent placés sous le commandement de quatre généraux, assistés par un conseil des députés de chaque État.

Ce n'était pas tout que d'avoir des hommes; il fallait les nourrir et les équiper. Ils le furent très-modestement; ils le furent même très-mal dans l'origine, nous le reconnaissons avec les détracteurs de la Révolution; mais leur patriotisme et leur dévouement n'en éclatent que mieux.

La France ne sera pas seulement un camp; elle va devenir un immense atelier.

A Paris s'élèvent, par ordre du Comité, deux cent cinquante-huit forges : cent quarante sur l'Esplanade des Invalides, cinquante-quatre dans le jardin du Luxembourg, soixante-quatre sur la place de l'Indivisibilité; chacune d'elles doit produire quatre canons de fusil par jour, ensemble plus de mille. Carnot, rendant compte à la Convention de ce grand déploiement d'activité, s'écrie :

« La France, jadis tributaire de ses propres ennemis pour les objets de première nécessité relatifs à sa défense, non-seulement trouvera dans son sein des fusils pour armer tous les républicains qui l'habitent, mais elle sera bientôt en état d'en vendre aux étrangers; elle sera le grand magasin où les peuples qui voudront re-

couvrer leurs droits viendront se pourvoir des moyens d'exterminer leurs tyrans; et Paris, jadis séjour de la mollesse et de la frivolité, pourra se glorifier du titre immortel d'arsenal des peuples libres. »

C'est dans le rapport même qu'il faut lire par quelle incroyable ardeur on arriva à ce résultat en deux mois.

Il fallut d'abord, pour assurer les approvisionnements, faire un inventaire des forges et des fourneaux compris dans les domaines nationaux, choisir les établissements qui produisaient les meilleurs fers, et dont la situation présentait des facilités de transport. La fabrication des lames à canon exigeant des martinets que l'on ne pouvait établir à Paris sans sacrifier des moulins à farine, on dut y renoncer, car les moulins de Paris suppléaient à ceux de beaucoup de départements, où une extrême sécheresse avait suspendu le travail des usines.

C'est pour transformer ces lames en canons que fut établie la manufacture de Paris : « En distribuant les forges en grandes masses sur les places publiques et dans les promenades, le Comité de salut public, » dit son rapporteur, « a eu pour objet d'inspirer au peuple la confiance qu'il doit avoir dans ses ressources, et de le rendre lui-même surveillant des entraves de tous genres que cette grande fabrication pouvait éprouver. »

Ces entraves, que signale le rapport, étaient principalement de nature morale, et créées par les ennemis de la Révolution :

« A peine les membres du Comité de salut public eurent-ils cherché à s'entourer de ce qu'il y a de plus célèbre parmi les savants et les artistes, que la malveillance dirigea contre les uns et les autres les ressorts ordinaires du mensonge et les plus lâches manœuvres. On sentait l'importance de l'entreprise; on craignait

l'influence qu'elle devait avoir sur le sort de la République, et l'on voulait qu'elle échouât dès son principe. Heureusement, les hommes dont nous avions recherché les lumières se trouvaient aussi inattaquables du côté de la probité et du civisme que du côté des talents et du zèle ; ils servirent la chose publique malgré les dégoûts qu'on chercha à leur donner; ils lui consacrèrent tous leurs instants, et leur regret a été de ne pouvoir éviter l'éclat inséparable d'un mérite supérieur.

« Cependant l'esprit contre-révolutionnaire, déjoué sur ce point, ne fit que donner à ses perfides efforts une nouvelle direction : il essaya d'accaparer chez les négociants et dans les forges mêmes les matières premières dont la manufacture ne pouvait se passer; on chercha à nous enlever le petit nombre d'ouvriers instruits que nous avions rassemblés des divers points de la République, pour en former d'autres et diriger le travail des ateliers; on tordit le sens de la loi pour les comprendre dans la réquisition militaire, pour les indisposer par des arrestations sans fondement et des vexations particulières; on tenta de les soulever en exaltant leurs prétentions, en éveillant en eux un sentiment d'avarice, subversif de l'esprit républicain. Les décrets dont vous avez frappé ces sinistres menées, et l'activité des mesures prises par le Comité de salut public, lui ont enfin assuré la faculté d'opérer le bien et de remplir vos intentions. »

Le Comité avait fait choix de huit ouvriers, parmi les plus habiles de Paris dans le travail du fer, pour les envoyer à la manufacture de Charleville, prendre connaissance de tous les procédés de la fabrication des fusils. Ils revinrent en état de conduire les

nouveaux ateliers. On fit le recensement des ouvriers en fer et de leurs outils; on passa des marchés avec ceux qui préféraient travailler chez eux, et l'on fournit, dans des ateliers communs, du travail à ceux qui manquaient d'emplacement ou d'instruments. Des arbitres désignés par eux, par la municipalité et par l'administration, déterminèrent les conditions de prix. Quant aux ouvrages plus délicats, ils furent confiés à des horlogers, qui avaient pris entre eux l'engagement de suspendre leurs travaux particuliers pour se consacrer à cette tâche patriotique.

Le Comité embrassa bientôt dans son activité le système général des machines de guerre : les bouches à feu, puis les armes blanches; la récolte des salpêtres et la fabrication des poudres.

Les savants les plus illustres vinrent se mettre à sa disposition. Monge, Berthollet, Guyton de Morveau, Fourcroy, Dufourny, Hassenfratz, Pluvinet, Carny, Perrier, se chargèrent d'instruire une jeunesse avide de payer son tribut à la patrie. Après la leçon, on allait visiter les ateliers, pour passer tout de suite à la pratique; et les leçons recueillies étaient publiées sous le titre de *Cours révolutionnaires sur la fabrication des salpêtres, des poudres et des canons*, avec cette épigraphe : ***Mort aux tyrans!*** Tout prenait le cachet du temps.

Prieur (de la Côte-d'Or) fit un rapport sur les moyens de se procurer du salpêtre, et rédigea une instruction simple et précise pour enseigner aux citoyens à lessiver eux-mêmes la terre de leurs caves, de leurs étables, de leurs bergeries. Cette instruction fut lue dans toutes les communes, sous l'arbre de la Liberté, trois décadis consécutifs. A Paris, on apportait en pompe le salpêtre à la Convention, afin de déposer religieusement cette

offrande sur l'autel de la patrie. Un noble enthousiasme sait tout ennoblir.

Carnot ne se contentait pas de présider à cette généreuse activité. Il songeait qu'à ces nouveaux soldats il fallait un mode de guerre nouveau : « Chaque grand peuple a fait cette épreuve, » dit Saint-Just dans un de ses rapports, « les Grecs ont vaincu par la phalange, les Romains par la légion. »

L'idée de concentrer des forces supérieures sur un point, pour s'y assurer un triomple complet, et rendre par là insignifiants les avantages partiels obtenus ailleurs par son adversaire, n'est, certes, pas nouvelle dans l'histoire des guerres : tous les grands capitaines l'ont mise en pratique dans l'occasion. C'est par une semblable manœuvre que le duc d'Enghien remporta la victoire de Rocroy, sous les yeux et aux dépens de son vieux mentor en stratégie, le maréchal de l'Hôpital. Frédéric II l'érigea en méthode dans ses *Instructions militaires*, où il recommande à ses généraux l'ordre de bataille oblique, disposition par laquelle on refuse une aile à l'ennemi, afin de porter tous ses efforts vers celle qui est chargée de l'attaque. Les Anglais en ont fait la base de leur tactique navale.

Ce qui appartient à la Révolution française, c'est d'avoir transporté cette idée dans un cadre immense. Il ne s'agira plus d'une arène de quelques lieues, que la lorgnette peut parcourir : la France va devenir un vaste champ de bataille que l'œil de la pensée pourra seul embrasser; envahie de partout, sa résistance ne devra faire défaut nulle part. Mais, tandis que les armées coalisées obéiront à des volontés isolées, à des vues stratégiques diverses, les siennes, unies comme autant de régiments sous un seul ordre, ne reconnaî-

tront qu'un généralissime, le Comité de salut public, ayant pour aides de camp les délégués de l'Assemblée. De ses bureaux, le Comité combinera leurs évolutions et portera la supériorité sur le point où il la jugera nécessaire.

Et comment atteindre ce but quand on a contre soi l'infériorité du nombre? En se multipliant par la célérité, en étourdissant les plus expérimentés, par des apparitions imprévues et des attaques soudaines. « Le secret de la guerre est dans les jambes, » disait le maréchal de Saxe.

Deux conditions étaient nécessaires pour cela : la première, le perfectionnement des transports; nous savons qu'elle fut remplie : tout s'organisa en vue de la mobilité. La seconde, l'entretien des places fortes; elle ne pouvait être oubliée par des ingénieurs.

D'Arçon attribue plusieurs de nos premiers revers au tort que l'on avait eu de négliger les places fortes, et cette négligence à l'absence d'ingénieurs dans le Comité militaire, où dominait Dumouriez. « Les places, dit-il, sont la base de la grande guerre, telle qu'elle fut exécutée pendant la Révolution; elles permettent de masser l'armée mobile, au lieu de la disperser pour couvrir tout le territoire; elles assurent la liberté d'action des armées protégées par elles, et non destinées à les protéger, mais qui leur portent secours en les débloquant[1]. »

Quant à la façon de se battre, il fallait qu'elle fût complétement renouvelée, pour convenir à une jeunesse impétueuse, chez qui l'élan guerrier devait suppléer à la solidité. Il manquait à nos conscrits les qualités do-

[1] Considérations militaires et politiques sur les fortifications.

minantes de leurs ennemis : la discipline patiente et automatique, le calme dans l'action, la science des manœuvres. En leur donnant le rôle d'assaillants, propre au caractère français, on leur sauvait l'épreuve, toujours chanceuse, de la réflexion; irrésistibles en masse, seul à seul chacun d'eux pouvait devenir un héros.

Il importait aussi d'obtenir des succès rapides et éclatants, pour étonner les adversaires et enflammer le courage de la nation.

Mais, de ce qu'une nouvelle manière de combattre nous a donné la supériorité, faut-il conclure que l'ancien art militaire, enseigné par les maîtres, doit être relégué parmi les vieilleries inutiles? Non, sans doute; et tel n'était pas l'avis de Carnot. Faut-il, comme on l'a fait, attribuer exclusivement à cette nouvelle stratégie le nom de *système de la grande guerre?* Pas davantage. C'est avec plus de justesse qu'on a qualifié de *révolutionnaire* une stratégie admirablement appropriée aux circonstances, aux moyens et au personnel dont on disposait. Le mérite des militaires qui procédèrent à son application est d'avoir su, pour faire face aux exigences du temps, s'affranchir souvent des théories qui avaient présidé à leurs études[1].

La nouvelle stratégie avait d'ailleurs inspiré une telle confiance aux soldats, qu'elle doublait leur cou-

[1] D'Arçon, officier de l'ancien régime, dit à ce propos :

« Il nous arrivera quelquefois de poser en principe certaines propositions qui ont été contredites par les événements de la guerre actuelle. Il ne faut pas s'en étonner : entre les prodiges enfantés par la crise révolutionnaire, celui de l'existence active de quatorze armées nombreuses n'est pas le moindre. Tel est l'effet de cette force extraordinaire, que souvent on a pu couper des nœuds gordiens que dans tout autre temps il aurait fallu dénouer péniblement. »

rage. On était arrivé à croire que la volonté suffisait pour triompher de tous les obstacles, et, sous l'exaltation de cette foi, la volonté avait acquis une toute-puissance presque réelle. On vit la Convention enjoindre à ses armées de vaincre à heure fixe, et les armées lui obéir.

A qui revient particulièrement la gloire de cette grande chose?

Dumouriez, juge compétent, et qui n'est pas suspect de partialité en faveur de Carnot, lui en attribue l'honneur tout entier : « Carnot, dit-il, est le créateur du nouvel art militaire en France, que Dumouriez n'a eu que le temps d'esquisser et que Bonaparte a perfectionné. »

Quand on connaît l'homme, on s'étonne de lui voir faire sa propre part si modeste, ne se réservant qu'une assez vague initiative.

Eh bien! cette initiative même, nous serions tenté de la lui refuser, et de la refuser à tout autre prétendu inventeur, pour donner raison à ce que nous avons dit sur la marche du progrès aux époques de révolution : le fait est que, dès le début de la crise, on entendit sortir de la bouche de gens qui les répétaient sans en comprendre la portée, des mots tels que ceux-ci : *il faut attaquer en masse*. Avec la rapidité de l'éclair cette idée circula, s'infiltra et conquit la popularité. Pour moi, j'aime à qualifier la stratégie révolutionnaire : une improvisation du génie national, mise en œuvre par la science.

Une autre discussion s'est élevée sur la part respective qui doit être attribuée à la direction générale de la guerre et aux chefs qui ont commandé les armées.

Dumouriez a revendiqué toute la pensée de son heureuse campagne de l'Argonne, qui sauva la France,

tandis qu'elle émana, dit-on, du Conseil exécutif, avec lequel Dumouriez n'était nullement d'accord.

Pichegru et Jourdan ont aussi prétendu que les plans du Comité de salut public leur avaient peu servi.

Ces réclamations personnelles peuvent être jugées sur le simple rapprochement des instructions données et des faits accomplis, rapprochement que nous essayerons tout à l'heure[1].

Mais quand le Comité de salut public n'aurait d'autre mérite que celui d'avoir su découvrir de pareils généraux, dans une foule de jeunes officiers inconnus, et d'avoir osé les élever au commandement, on lui devrait sans doute quelque reconnaissance.

Peut-être ne lui en est-il pas moins dû pour avoir imprimé aux armées une direction morale, aussi nécessaire alors que la direction stratégique. Il sut, par ses correspondances, ses bulletins, ses journaux, ses rapports à l'Assemblée, ses récompenses bien ménagées et bien choisies, entretenir l'ardeur patriotique du soldat. C'est ce que Carnot résume dans ces mots : « Il faut qu'une grande passion soit l'âme d'un grand ensemble. »

Rien n'était négligé pour faire couler à flots les sources de l'exaltation guerrière :

Chaque jour Carnot remettait à Barrère le portefeuille des dépêches, et Barrère préparait un de ces discours

[1] Carnot-Feulins, mon oncle, auquel j'avais adressé quelques questions à ce sujet, me répondit par une longue lettre dont j'extrais ce passage :

« Ces généraux, pour la plupart, ont bien rempli les vues du Comité. Mais on ne prétendra pas, sans doute, que le chef d'une des quatorze armées de la République ait conduit les treize autres en même temps à la victoire, ou que tous ces chefs, sans se parler ni s'écrire, aient pu mettre un si parfait ensemble dans leurs opérations. Il fallait une tête pour combiner tout cela, et ce fut celle de ton père. »

qui électrisaient l'auditoire. Le public de la Convention, et la Convention elle-même, étaient si habitués à voir dans le rapporteur du Comité de salut public un messager de bonnes nouvelles, que son entrée était saluée par des acclamations. On criait de partout : « Barrère à la tribune! » Il fallait que, toute affaire cessant, Barrère lût son rapport. On a voulu ridiculiser sa verve gasconne, où le charlatanisme ne manquait pas ; c'étaient des *carmagnoles*, disait-on. Mais ces carmagnoles, à la tournure pittoresque, ne laissaient pas un cœur sans émotion; et quand on les relisait dans les camps, les soldats étaient ivres de joie. « Mes enfants, » dit un colonel à l'assaut d'une redoute, « il s'agit aujourd'hui d'envoyer Barrère à la tribune, » et la redoute est emportée; le mot se répéta dans toutes les armées, et les soldats chargeaient en criant : *Barrère à la tribune!*

C'est par des mots que l'émulation circule : Dugommier annonçant à la Convention une victoire sur les Espagnols, dit que les soldats de l'armée des Pyrénées viennent de « tirer une lettre de change sur les Autrichiens »; et les soldats de l'armée du Nord acceptent avec empressement de notifier la sommation.

Le *Défenseur de la patrie*, journal écrit pour les armées, colporte de l'une à l'autre ces mandats héroïques. Jamais rivalité de gloire ne fut plus universelle et plus pure.

Jamais aussi l'art de récompenser n'usa de plus nobles moyens :

Une armée se distingue : la Convention déclare qu'*elle a bien mérité de la patrie*, et chacun prend sa part de l'éloge. Un simple fusilier, pour une action d'éclat, reçoit les honneurs de la séance et l'accolade frater-

nelle du président de l'Assemblée nationale; s'il tombe, son nom sera inscrit sur la colonne du Panthéon : le tambour Barra, l'enfant du peuple, à côté du représentant Fabre (de l'Hérault), à côté des vieux capitaines Haxo, Dagobert, à côté du général en chef Dugommier. Un jour la Convention, trompée, a blâmé la capitulation de Mayence, et les villes refusent de recevoir, à son passage, la garnison de cette forteresse. Mais la Convention, mieux éclairée, revient sur son arrêt, et quand le général mayençais, Aubert Dubayet, entre dans la salle, le président se lève de son fauteuil pour l'embrasser, aux cris enthousiastes de l'Assemblée. Il faut remonter aux annales de la vieille Rome pour trouver dans la branche de laurier et dans les honneurs du triomphe quelque chose de comparable au *bien mérité de la patrie*, et à la présentation des drapeaux ennemis à la barre de la Convention nationale.

La grande passion, « unique principe de tout ce qui se fait de beau et de grand dans le monde, » dit Carnot, trouva des missionnaires dans les représentants du peuple, délégués auprès des armées. Ils y remplissaient les fonctions d'intendants militaires, avec d'immenses pouvoirs, s'occupaient des levées, de leur équipement, de leur armement, des transports et des approvisionnements; ils imprimaient aux mesures administratives une rapidité extraordinaire, servant d'intermédiaires directs entre les armées et le Comité de salut public, et décidant, au nom du gouvernement, les mesures d'urgence; ils stimulaient les généraux et les soldats, et donnèrent souvent l'exemple sur le champ de bataille, en chargeant à la tête des colonnes; ils remportèrent des victoires et présidèrent à de

belles défenses. Quelquefois, l'inexpérience même de ces proconsuls civils, jointe à une autorité redoutable, obtint de merveilleux résultats : mesurant les difficultés à leur seule audace, exigeant l'impossible, ils atteignirent les dernières limites du possible.

Vingt exemples de ces heureuses imprudences sont racontés, avec une verve familière, par Levasseur (de la Sarthe), dans ses *Mémoires*. Nous leur empruntons seulement le récit de son entrevue avec Carnot, celui-ci le faisant partir pour l'armée du Nord, où l'arrestation de Custines avait excité des mouvements séditieux. Les détails en sont caractéristiques. Ils montrent comment Carnot comprenait le rôle de ces missionnaires d'une espèce nouvelle : ce n'étaient pas des surveillants pour les généraux, ni des censeurs jaloux ou des coadjuteurs incommodes; c'étaient les représentants de la passion révolutionnaire auprès des armées :

« Le Comité de salut public me manda. Je n'y trouvai que Carnot. — L'armée du Nord, me dit-il, est en révolte ouverte; il nous faut une main ferme pour étouffer cette rébellion. C'est toi que nous avons choisi. — Ce choix m'honore, Carnot; mais la fermeté ne suffit pas; il faut de l'expérience, des talents militaires; ces moyens essentiels me manquent. — Nous te connaissons, et nous savons t'apprécier. La vue d'un homme estimé, d'un patriote, d'un ami de la liberté, suffira pour faire rentrer dans le devoir des esprits égarés. — Mais, en vérité, Carnot, les moyens physiques me manquent également. Vois cette petite taille, et dis-moi comment, avec un tel extérieur, je pourrai inspirer le respect à des grenadiers? — *Alexander magnus corpore parvus erat*, répondit Carnot. — Oui, mais Alexandre avait passé sa vie dans les camps; il

avait fait le dur apprentissage des armes; il savait comment on manie l'esprit des soldats. — Les circonstances font les hommes; la fermeté de ton caractère et ton dévouement à la République nous répondent de tout. — Eh bien donc, j'accepte. A défaut de connaissances militaires, je te promets du zèle et du courage. Quand faut-il partir? — Demain. — Je serai prêt. — Demain tu recevras le décret de la Convention, des armes et le costume de commissaire du gouvernement. — Et mes instructions? — Elles sont dans ton cœur et dans ta tête, l'occasion les en fera sortir; pars et réussis.

« Je quittai Carnot avec l'ardeur du zèle et l'espérance du succès : de la mission qui m'était confiée, je ne voyais plus que l'honneur, et non le danger. »

Pour de telles besognes, Carnot préférait l'instinct militaire aux connaissances spéciales : ce qu'il appréciait surtout dans Merlin (de Thionville), Saint-Just, Milhaud, Soubrany, Garrau, Cavaignac, Lacombe Saint-Michel, Duquesnoy, c'était l'étincelle électrique qu'ils savaient si bien communiquer. Plusieurs de ces hommes, d'ailleurs, n'étaient pas étrangers au métier de la guerre, et quelques-uns trouvèrent la mort des héros, comme Fabre à la défense de Port-Vendre.

La suprématie du Comité de salut public et le pouvoir de ses proconsuls eurent quelque peine à se faire reconnaître : l'uniforme ne céda pas volontiers à la toge; l'orgueil militaire se roidissait souvent, et parfois il toucha aux confins de la révolte. Le ministère de la guerre, antérieur au Comité, sans cesse en lutte avec lui (les ultra-révolutionnaires y dominaient), n'avait trouvé d'autres moyens, pour contenir ces abus, qu'une surveillance qui dégénérait en espionnage ou en tu-

telle humiliante, et des menaces trop souvent suivies d'exécution. A mesure que l'influence de Carnot s'établit, les officiers sentirent la main d'un homme qui savait mieux comprendre et ménager leurs susceptibilités, même leurs préjugés professionnels; ils ne cessèrent pas de se plaindre du despotisme civil, mais ils se plaignirent moins. Étranger à leurs différends, impartial entre leurs rivalités, Carnot a pu s'exprimer ainsi sur son administration : « Je n'ai jamais été ni l'ami ni l'ennemi personnel d'aucun des généraux en chef de la République; j'ai estimé et recherché ceux qui étaient habiles, et je les ai employés autant que je l'ai pu; ceux qui étaient malheureux, j'ai tâché de les écarter sans leur donner aucun déboire. »

Ses relations avec eux étaient obligeantes et empreintes d'une dignité souvent paternelle, quand la différence d'âge le comportait.

« J'ai eu deux entrevues avec votre père à l'occasion de Marceau, » m'a raconté Sergent[1], le beau-frère et le tuteur de ce modeste héros, qui regrettait de *mourir sans gloire* à vingt-sept ans. « Une première fois, lorsque je lui présentai le général après sa victoire du Mans. Carnot était à son bureau, travaillant. Au nom de Marceau, il leva la tête vivement, l'envisagea d'un regard rapide et lui dit : — Vous êtes bien jeune pour gagner des batailles! — Puis il lui tendit les bras; mon jeune ami balbutiait, les yeux pleins de larmes.

« Une autre fois, Marceau avait perdu ses chevaux et manquait d'argent pour les remplacer. Il adressa au Comité plusieurs réclamations, qui demeurèrent sans

[1] Sergent-Marceau, conventionnel, mort à Nice en 1847.

réponse, et finit par m'écrire pour me prier de suivre cette affaire. J'allai directement trouver Carnot, qui fit appeler le chef de service. — Pourquoi le général Marceau n'a-t-il pas encore reçu son indemnité? — Citoyen, c'est qu'il manque plusieurs formalités à sa demande. — Le général ne met pas tant de façons à faire tuer des chevaux entre ses jambes. Expédiez-le sur-le-champ. Il faut remonter notre jeune général, afin qu'il batte de nouveau les Autrichiens[1]. »

[1] J'emprunte l'anecdote suivante à une biographie de mon père, écrite au commencement de la seconde Restauration, et naturellement dans un esprit très-hostile :

« Bisson (de Montpellier) depuis général de division et comte de l'Empire, n'étant encore que colonel, soutint, à l'affaire de Messenheim, avec quatre cent dix-sept hommes, le choc de trois mille Autrichiens. Voyant la moitié de son monde hors de combat, le brave Bisson, à cheval au milieu de la cavalerie ennemie, tue, blesse, enfonce tout ce qui s'oppose à lui, passe la Naw à la nage, arrive à Kirn, où, réunissant deux bataillons, il s'empare des avenues et arrête tout à coup les Autrichiens. Ce beau trait parvint aux oreilles de Championnet, qui s'empressa d'en instruire Carnot, et de lui demander le grade de général pour Bisson. Carnot, par une de ces distractions que n'évitent pas ceux qui sont surchargés de travail, ne fit pas de réponse. Bisson eut l'occasion de venir à Paris. Il se présenta chez le membre du Comité de salut public : « Je ne croyais pas, lui dit-il après s'être nommé, qu'une brigade pût « m'être refusée, après le sang que j'ai versé pour mon pays et les ser- « vices que je lui ai rendus. — Croyez-vous, lui répondit Carnot avec calme, « cette manière de réclamer vos droits bien propre à les faire prendre en « considération? — Je le sais : vous autres qui, du fond de vos cabinets, nous « envoyez froidement l'ordre de mourir, vous oubliez que notre sang coule « et que nous couchons sur la dure. — C'en est trop, colonel, vous oubliez « qui je suis; je conserverai le souvenir de cette insubordination. Votre « adresse, s'il vous plaît. — Hôtel de Bordeaux, rue de Grenelle. — Reti- « rez-vous; dans peu vous aurez de mes nouvelles. » En sortant de chez Carnot, Bisson rencontra Bessières, depuis duc d'Istrie, et lui raconta ce qui venait de se passer. « Mauvaise affaire, mon ami, lui dit Bessières; ne « rentre pas à ton hôtel; viens chez moi; nous tâcherons de te tirer d'em- « barras. » Bisson suivit ce conseil. Le lendemain soir, inquiet des suites de son incartade, il envoya un commissionnaire à son hôtel demander s'il n'y avait rien de nouveau pour lui. « Rien autre chose, dit le concierge, qu'un paquet que voici. » L'impatient colonel brise le cachet. Que voit-il?

XVII

Le tableau de nos *exploits militaires*, dressé par Carnot en l'an III, et dédié « aux armées françaises victorieuses des puissances coalisées, » débute par la bataille d'Hondschoote.

Carnot avait voulu obtenir dans le Nord notre premier succès important. Envisageant la guerre en homme d'État, il calculait surtout les réactions que peuvent produire certains coups de vigueur.

Dunkerque, avons-nous dit, était la part que l'Angleterre s'était réservée pour prix de ses sacrifices à la cause de la contre-révolution. Pitt l'exigeait impérieusement; et nous avons ajouté que ce désir immodéré de posséder Dunkerque avait peut-être sauvé la France.

Si les armées alliées, aussitôt après la chute de Mayence et celle de Valenciennes, avaient marché directement, rapidement, vers la capitale, nos soldats découragés, nos bataillons à peine organisés, leur eussent présenté peu de résistance. Les hommes de guerre n'étaient pas encore entrés au Comité de salut public; la levée en masse, décrétée le 23 août, n'eut qu'au bout de deux mois un commencement sérieux d'exécution; et il ne fallait pas plus de quinze jours à des

sa nomination au grade de général de brigade, avec ces seuls mots : « Jeune homme, il ne suffit pas de bien servir son pays; il faut encore « savoir respecter ses devoirs et les bienséances. Je puis avoir commis une « erreur ; mais vous vous êtes rendu infiniment plus coupable. Partez de- « main pour rejoindre votre brigade. » Bisson, confondu de tant de générosité, vole chez Carnot pour lui porter ses excuses et ses remerciments. Mais Carnot l'avait consigné à sa porte. Je tiens ce trait charmant de M. le général Bisson lui-même. » (*Vie privée, politique et morale de Carnot*, par le baron de B., 1816.)

armées portées par leurs triomphes pour atteindre Paris.

Mais les Anglais insistaient pour l'accomplissement de la promesse contractée envers eux : il fallait les aider à prendre Dunkerque, comme ils avaient aidé à prendre Valenciennes. Le duc d'York se mit en campagne avec un renfort de Hessois et de grenadiers hongrois, la meilleure infanterie des troupes impériales, qu'on lui avait prêtés pour son expédition. Ils étaient soutenus par les Hollandais du prince d'Orange : en tout soixante-cinq mille hommes environ.

Cette opération, dirigée dans un dessein particulier, plutôt que dans l'intérêt de la guerre générale, écarta celle-ci de sa voie.

Le péril, cependant, pour être reporté ailleurs, n'en était pas moins grand : la perte de Dunkerque aurait eu des suites terribles.

Carnot, ayant prévu cette attaque, avait fait détacher des armées du Rhin et de la Moselle, que l'évacuation de Mayence laissait pour un moment dans l'inactivité, trente-cinq mille hommes qui devaient se rendre à l'armée du Nord. Le morcellement des forces ennemies lui présentait une occasion de lancer contre elles ces masses mobiles qui furent dès lors le grand instrument de notre tactique.

Devenu, dans l'intervalle, membre du Comité de salut public, il put y faire prévaloir son plan. Toutefois, les circonstances n'en permirent qu'une réalisation partielle : douze mille hommes seulement arrivèrent en Flandre. Si ce n'était pas assez pour écraser l'adversaire, c'était assez, en y joignant divers camps du voisinage, pour composer une force presque égale à la sienne sur le même terrain. Carnot jugea qu'on pouvait délivrer

Dunkerque : « Le salut de la République est là, » écrivit-il au général Houchard, qui, sur le refus de Kilmaine, venait de recevoir le commandement de l'entreprise.

Les Anglais s'étaient constitués les véritables chefs de la coalition : faire échouer leur tentative sur Dunkerque, c'était frapper fortement l'opinion, et se relever, dans l'esprit général, des échecs éprouvés au commencement de la campagne. Nous verrons toujours Carnot très-préoccupé de l'impression morale. Voici ce qu'il écrit à Houchard (28 août 1793) :

« Nous ne pouvons douter que l'ennemi n'attache la plus haute importance à la conquête des villes de Bergues et de Dunkerque. Il est aisé de sentir, en effet, que Pitt n'a pas d'autre moyen de soutenir son crédit chancelant, de consoler sa nation des frais énormes de la guerre et de la perte totale de son commerce. Si nous sauvons ces deux villes, une révolution est inévitable en Angleterre. Si nous les perdons, le plus affreux découragement parmi nous en sera la suite infaillible. Ce n'est donc pas précisément sous le point de vue militaire qu'il faut envisager l'attaque dirigée sur cette partie de nos frontières; c'est principalement sous le point de vue politique. » Carnot ne se trompait pas sur la sensation que devait produire la délivrance de Dunkerque : elle fut immense en France et en Europe; les journaux étrangers le témoignent. Et cette sensation exerça son influence sur toute la guerre.

Houchard était un intrépide soldat, décoré d'honorables cicatrices, mais de moyens bornés, et qui n'avait pas même toujours le mérite de bien obéir. Heureusement il fut secondé, dans ses opérations, par la belle défense de Dunkerque, où un jeune chef de bataillon,

répondant aux espérances que ses débuts dans la carrière avaient inspirées à Carnot, gagna ses épaulettes de général.

« Au commencement de la guerre, » raconte Carnot, « Hoche, étant encore peu connu, envoya au Comité de salut public un mémoire sur les moyens de pénétrer en Belgique. Quand j'eus lu ce mémoire, je dis, par forme de conversation, au Comité : « Voilà un officier « d'infanterie qui fera du chemin. » Mes collègues me demandèrent de qui je parlais : « Amusez-vous, leur « dis-je, à parcourir ce mémoire; sans être militaires, il « vous intéressera. » Robespierre le prit; quand il l'eut achevé, il dit : « Voilà un homme excessivement dan- « gereux! »

« Voilà un jeune homme fait pour être général! » s'était écriée une dame de la reine en voyant le beau sergent-major Lazare Hoche marcher en tête de l'avant-garde parisienne qui venait enlever la cour de Versailles.

Les horoscopes, comme on le voit, ne lui avaient pas manqué[1].

Un autre jeune officier, tout récemment élevé au généralat, et proposé le jour même de la bataille pour le commandement de l'armée des Ardennes, travailla puissamment aux succès de Houchard. Jourdan, à la

[1] Au sujet du Mémoire militaire dont nous avons parlé tout à l'heure, d'après Carnot, voici le détail que donnent les biographes :

Aide de camp de Leveneur à l'armée des Ardennes, Hoche fut atteint par l'accusation d'incivisme lancée contre son général. Un gendarme vint pour l'arrêter : « Voici, » lui dit-il, « la preuve écrite du complot que nous dressions contre la République. » C'était la minute d'un plan de campagne dont il terminait la rédaction. Elle fut envoyée au Comité de salut public. Carnot la trouva dans les cartons et expédia sur-le-champ à l'auteur des lettres de service pour l'armée d'Houchard.

tête d'un corps de dix mille hommes, montra autant de présence d'esprit que de courage et d'activité. Il répara plusieurs bévues de son chef, qu'il ne devait pas tarder à remplacer.

Le Comité avait donné pour instructions à celui-ci de réunir toutes les forces disponibles, et d'envelopper les Anglais, en marchant directement sur Furnes, Ostende et Nieuport, espérant terminer la guerre par un coup décisif : « Mais, » ajoutaient ces instructions, « s'il était vrai, comme on nous l'assure, que les ennemis eussent d'eux-mêmes abandonné leur entreprise et levé le siége, nous pensons qu'après vous être emparé du cours de la Lys, au lieu de vous porter à gauche sur la Flandre maritime, comme les ennemis s'y attendent, vous pourriez, au contraire, après avoir attiré leurs forces de ce côté, tourner brusquement pour attaquer Tournay et dégager le Quesnoy, duquel il est temps que vous vous occupiez très-sérieusement. »

La lettre par laquelle Carnot transmet ces ordres au général est pleine de ménagements pour son amour propre : on a confiance dans ses talents militaires et dans son civisme; on ne prétend gêner aucun de ses mouvements; on lui laisse la libre disposition de ses troupes. Un point seulement est bien déterminé : « Évitez le morcellement qui vous paralyse, et tâchez de porter à l'ennemi un coup terrible. »

Carnot ne se contenta pas d'écrire; il se rendit en personne auprès de Houchard, pour lui exposer ses plans d'attaque.

Mais le général, qui avait fait son apprentissage sous la vieille tactique, tomba précisément dans les fautes contre lesquelles on le mettait en garde : il dissémina ses troupes dans les camps retranchés et dans la place

de Dunkerque, et, vainqueur, ne put profiter de son avantage. Le duc d'York cependant lui avait fait la partie belle : il s'était engagé sur une langue de terre fort étroite, entre de vastes marais et la mer, position d'autant plus périlleuse, que la flottille anglaise qui devait venir bombarder Dunkerque n'avait pu descendre la Tamise, tandis que huit canonnières françaises, embossées le long du rivage, pouvaient le balayer. Houchard laissa les Anglais filer au pied des dunes, et Hoche, en les voyant s'éloigner, s'écria avec colère : « Il ne devrait pas en rester un seul. » En effet, leur fuite était si désespérée qu'ils abandonnèrent une grande partie de leurs équipages, cinquante canons, cinq cents barils de poudre, et qu'ils brûlèrent leurs magasins de fourrage.

Le succès, s'il ne donna pas tout ce qu'on en pouvait attendre, fut néanmoins très-considérable, grâce à une heureuse sortie dirigée par Hoche et Souham; grâce à une habile manœuvre de Jourdan, pour laquelle il dut se faire autoriser par les représentants du peuple; grâce à la décision et à l'intrépidité de ces représentants (Levasseur et Delbrel), qui demeurèrent constamment à cheval en tête des colonnes; grâce à la téméraire audace d'un corps de volontaires parisiens, que l'on appelait *les gendarmes à pied de Paris*, vrais enfants de nos rues, aussi mutins qu'intelligents, qui emportèrent à l'assaut les retranchements de l'ennemi : le siége de Dunkerque fut levé.

Ce résultat couvrait les maladresses du général en chef. Carnot, de retour au Comité, se contenta de lui écrire :

« Nous avons reçu avec la plus vive satisfaction la nouvelle de vos brillants succès. Nous ne pouvons ce-

pendant nous empêcher de regretter infiniment que le grand projet qui avait été formé d'abord pour envelopper entièrement l'armée anglaise et l'écraser, en marchant directement sur Furnes, Ostende et Nieuport, n'ait pas eu lieu. — Quoi qu'il en soit, ajoutait-il, profitez du moment d'enthousiasme et hâtez-vous de faire lever le siége du Quesnoy. Le Comité s'en repose sur votre courage, et vous invite aux mesures les plus vigoureuses. Tombez en masse sur les ennemis, profitez de l'énergie française et de la juste confiance que vous avez inspirée aux troupes[1]. »

Même insuffisance de Houchard : au lieu de prendre un nouvel élan, il savoure vaniteusement des ovations au théâtre de Dunkerque, laisse le duc d'York rallier ses forces, tandis qu'il disperse les siennes, livre des combats partiels, perd son temps à bombarder la petite ville d'Ypres, et finit par éprouver à Menin un échec meurtrier.

Il y a loin de tout cela à une trahison. Mais le peuple ne juge guère les actes que par leurs résultats : il s'était cru délivré de tout péril, il s'était enivré de joie à la nouvelle de sa victoire; et il voyait le péril renaître, les fruits de cette victoire lui échapper. L'opinion publique demanda vengeance du chef imprudent, comme s'il eût été coupable.

Carnot, bien que le général Houchard eût très-directement contrevenu à ses ordres et fait manquer son plan, ne l'accusait que d'erreur : il le regardait comme un bon officier, capable dans un rang secondaire, et disposé à servir loyalement la République. Il fit de

[1] Il n'était malheureusement plus temps de secourir le Quesnoy : Au moment où Carnot écrivait, cette ville était entre les mains de l'ennemi ou allait y tomber.

vains efforts pour lui sauver la vie; et n'ayant point réussi, voulut du moins, dès que cela fut possible, réhabiliter sa mémoire et adoucir les malheurs de sa famille. Devenu ministre de la guerre, il obtint pour madame Houchard le secours accordé aux veuves des défenseurs de la patrie.

Voilà ce qu'écrivaient le 24 septembre, au Comité de salut public, les représentants qui avaient dénoncé le général :

« Houchard, après son arrestation seulement, nous a prévenus que l'ennemi se portait en forces sur Maubeuge. Il nous a montré de vives inquiétudes sur le sort de cette place, dont il regarde la conservation comme de la plus grande importance. »

L'avertissement donné n'est pas celui d'un traître, et ceux qui le transmettent n'ont point l'air de manquer de confiance en lui.

Mais l'avertissement était superflu; le Comité, l'œil ouvert sur la frontière menacée, avait déjà pris la résolution suivante :

« Les représentants du peuple composant le Comité de salut public arrêtent que leur collègue Carnot se rendra sans délai aux armées du Nord et des Ardennes, pour se concerter, avec les commissaires de l'Assemblée et avec les généraux, sur les mesures à prendre pour la défense de la frontière. »

XVIII

Des nouvelles alarmantes arrivaient du Nord.

Malgré la victoire d'Hondschoote, qui promettait de donner aux armées françaises une prépondérance déci-

sive, mais dont le général Houchard n'avait pas su tirer parti, la situation faite par Nerwinde avait peu changé. Le Quesnoy était dans les mains des coalisés; maîtres déjà de Valenciennes et de Condé, ils possédaient l'Escaut; leur ambition allait maintenant à dominer également la Sambre, en s'emparant de Maubeuge, qui serait devenue leur base d'opérations. Cette place tombée, rien n'arrêtait sérieusement leur marche vers la capitale.

Le 29 septembre, le prince de Cobourg força le passage de la rivière par six colonnes, investit Maubeuge, et porta son armée d'observation sur Avesnes et Landrecies.

La place de Maubeuge, assez médiocre, était couverte par un camp retranché, avantageusement situé, où venaient de se rallier vingt mille hommes, qui se trouvèrent bloqués du même coup. Peut-être le général autrichien avait-il commis une imprudence en laissant se grouper cette force imposante, dont il ne pouvait prévoir la malheureuse immobilité. Mais il n'ignorait pas que les approvisionnements de la ville seraient bientôt insuffisants pour des bouches si nombreuses. Les troupes, en effet, furent d'abord réduites à la demi-ration; au bout de peu de jours la disette était complète. Des maladies éclatèrent, et les hôpitaux ne pouvant plus contenir les malades, il fallut les déposer sous les hangars des faubourgs. Cependant les assiégeants élevaient des travaux formidables (trois batteries de vingt pièces de 24), et le cercle de leurs canons se resserrait tellement que les boulets passaient en sifflant au-dessus du camp retranché, pour aller porter la mort et la destruction dans la ville. Beaucoup d'habitants des environs s'y étaient réfugiés, et ils augmentaient les alarmes,

en racontant le pillage de leurs fermes et l'incendie de leurs demeures.

Trois commissaires de la Convention s'efforçaient de soutenir les courages. Ils voulurent faire connaître au gouvernement la situation critique de Maubeuge : l'un d'eux, Drouet, dès les premiers moments du blocus, tenta, avec plus d'audace que de prudence, de franchir les lignes ennemies; il fut pris et alla expier dans les cachots le souvenir de Varennes. Quelques jours après, treize dragons se dévouèrent; ils traversèrent la Sambre à la nage et parvinrent à gagner Philippeville.

Mais la République n'avait pas attendu cet appel de détresse pour secourir ses enfants : les sauveurs approchaient. Dans la soirée du 14 au 15 octobre, les assiégés entendirent, à travers le feu des Autrichiens, une canonnade plus lointaine. Ils n'osaient pas encore se livrer à la joie, les uns craignant que ce bruit n'annonçât le bombardement d'Avesnes, d'autres redoutant un piége de l'ennemi pour attirer nos soldats hors du camp et les mettre aux prises avec une armée qui les écraserait de sa supériorité. Au milieu de ces incertitudes, les défenseurs de Maubeuge demeurèrent inactifs, et ne secondèrent pas, comme ils l'auraient pu faire, les efforts de leurs libérateurs.

Car cette canonnade était bien celle de l'armée française, qui arrivait au secours de la ville:

Voici ce qui s'était passé :

Les opérations militaires importantes et rapides qui devaient être exécutées dans le Nord avaient fait sentir la nécessité d'une main plus jeune et plus forte que celle de Houchard. Carnot, témoin de la belle conduite de Jourdan à Hondschoote, le désigna au Comité. Son choix ayant été ratifié, il se rendit lui-même près

du nouveau général pour lui porter sa commission, qui réunissait sous son commandement les forces disponibles des armées du Nord et des Ardennes. Jourdan esquissa un projet, que Carnot approuva dans ses données principales, et qui fut utilisé plus tard, mais qui ne lui paraissait pas en rapport avec l'imminence du danger. De retour au sein du Comité, il proposa d'aller attaquer directement l'ennemi dans sa redoutable position, afin de délivrer Maubeuge : c'était presque une question de vie ou de mort pour la République. Ses collègues trouvèrent l'entreprise trop audacieuse pour la confier à un général qui commandait en chef pour la première fois, et ils ne consentirent à l'adopter qu'à la condition que Carnot irait lui-même en prendre la direction.

Celui-ci ne se donna pas même le temps d'aller dire adieu à sa famille. Il partit dans la nuit, après avoir envoyé un courrier à Péronne, où résidait son frère Feulins, prévoyant qu'il aurait besoin de lui pour quelque poste de dévouement. A la demande de Carnot, on lui avait adjoint le conventionnel Duquesnoy, qui l'avait si bien secondé à l'attaque de Furnes, et qui allait également retrouver son frère sous les murs de Maubeuge. Tous, ainsi que Jourdan, se rencontrèrent à Péronne, le 7 octobre, et ils se transportèrent à Guise, lieu du rendez-vous général, qui prit de là le nom de *Réunion sur Oise*. « Nous venons de faire la revue des camps avec le général, » écrit Carnot; « les soldats ont confiance en lui et ne demandent qu'à se battre : nous espérons ne pas les faire languir. L'affaire sera chaude; mais nous vaincrons et la patrie sera sauvée. » Et puis : « il nous faudrait au moins quinze mille baïonnettes pour charger l'ennemi à la française. »

Après une conférence entre Jourdan et les commissaires de l'Assemblée, le quartier général fut porté rapidement de Guise à Avesnes, à deux lieues des postes avancés du prince de Cobourg.

Quarante-cinq mille soldats environ, tirés des camps de Gavarelle, de Cassel et de Lille, composaient l'armée française, où les nouvelles levées étaient encore très-imparfaitement organisées. Cobourg avait de soixante-quinze à quatre-vingt mille hommes, partagés en deux corps, l'un d'investissement (quarante mille au moins) autour de Maubeuge, l'autre d'observation (trente-cinq mille), au sud de cette ville, dans les positions de Wattignies, Dourlers, Saint-Remy et autres villages, le long d'un petit affluent de la Sambre, le Tarsy. Fortement postés sur des hauteurs hérissées de batteries, couverts par des fossés palissadés, par des haies très-élevées, par d'immenses coupes d'arbres renversés avec leurs branches, et toutes les routes étant rompues, les Autrichiens semblaient dans une position tellement inexpugnable que leur général, en accès de jactance, dit à ses officiers : « Les Français sont de fiers républicains; mais, s'ils me chassent d'ici, je me fais républicain moi-même. »

Cette bravade fut portée dans l'autre camp, où elle stimula vivement l'amour-propre national. Nos soldats se répétaient gaiement qu'ils iraient sommer le citoyen Cobourg de tenir sa parole.

Le lendemain, 14 octobre, reconnaissance des positions ennemies par Jourdan et Carnot; fusillade engagée sur la ligne et terminée par quelques coups de canon, qui retentirent jusqu'à Maubeuge, et allèrent porter l'espoir dans le cœur des assiégés.

Le 15 au matin, les Français s'ébranlent : la divi-

sion Fromentin, détachée à l'aile gauche, s'avance par l'ancienne voie romaine de Reims à Bavai, vers le village du Monceau. Au centre, le général Balland, avec plusieurs batteries de 16 et de 12, débouche au travers de la haie d'Avesnes, terrain fort inégal et couvert de bois (il l'est aujourd'hui de pâturages), et vient occuper les hauteurs en face de Dourlers et de Saint-Aubin. Le général Duquesnoy, frère du député, commandant la droite, prend possession du village de Beugnies. Le quartier général est porté au point où la route de Solre-le-Château vient s'embrancher sur celle d'Avesnes à Maubeuge. Les opérations projetées avaient pour appui les places de Rocroy, Marienbourg, Philippeville, et les détachements qui s'avançaient de ce côté par les ordres de Jourdan; car nous avons dit que, dans ces graves circonstances, le Comité avait mis l'armée des Ardennes à sa disposition.

Vers sept heures du matin, le général en chef s'avance, accompagné des deux représentants de la Convention. Le signal de l'attaque est donné sur tous les points à la fois. Le plan adopté avait pour but, en quelque endroit que l'on fût victorieux, de se précipiter vers Maubeuge pour donner la main au camp retranché. Mais, en cas de revers, on conservait toujours la route de Guise. Les deux ailes devaient marcher rapidement, tandis qu'au centre, à Dourlers, on se bornerait à une canonnade. Des batteries, postées devant ce village, démontèrent celles que l'ennemi avait établies au delà, derrière les habitations qui bordent la grande route. Les boulets des deux artilleries se croisaient par-dessus le village, situé à mi-côte. Plusieurs de nos pièces, servies par les braves canonniers de la commune de Paris, firent merveille, comme à l'ordinaire.

Tout sembla d'abord marcher à souhait : le général Fromentin, à la tête de douze mille fantassins, délogea les tirailleurs autrichiens des hauteurs qui couronnent les villages de Saint-Remy et de Saint-Waast. Duquesnoy gagnait également du terrain sur la droite; maître de Dimont et de Dimechaux, il commençait déjà le feu contre Wattignies. Nos ailes semblaient devoir se joindre par un mouvement concentrique, qui mettait l'armée ennemie dans le plus grand péril.

A la nouvelle de ces succès, capables d'amener la perte totale des Autrichiens, la canonnade de Dourlers fut transformée en une attaque de vive force. L'entreprise était difficile. La division Balland (environ treize mille hommes) voyait sur tous les points culminants, au delà du village, déjà puissamment défendu, une masse de bouches à feu menaçantes, et aux abords de toutes les routes une cavalerie impatiente de s'élancer.

Rien pourtant ne fit hésiter les républicains : ils coururent à l'ennemi en chantant la *Marseillaise;* ayant à leur tête, avec le général en chef, les représentants du peuple, dont l'exemple les enthousiasmait. Ils franchirent impétueusement les premiers obstacles du terrain, pénétrèrent à la baïonnette dans le village et s'emparèrent du château; ils s'apprêtaient à escalader les hauteurs qui sont au delà du vallon de la Bracquière, lorsqu'une épouvantable mitraille vint les arrêter. Menacés en même temps par la cavalerie prête à charger sur leurs flancs, ils furent contraints d'abandonner les positions conquises avec tant d'héroïsme.

La rapidité avec laquelle ces positions avaient été enlevées par nos jeunes soldats permettait cependant de grandes espérances pour une seconde tentative.

Leur élan était irrésistible. Les commissaires de l'Assemblée voulurent le mettre à profit. Le général balançait. Carnot, dans un mouvement d'impatience, laissa échapper ces mots : « Pas trop de prudence, général ! » Jourdan, blessé au vif (et blessé justement, il faut en convenir), donne aussitôt le signal d'une nouvelle attaque, et la fait appuyer par une colonne de cavalerie, chargée de tourner la position. Cette cavalerie trouve toutes les issues barricadées. Pendant ce temps l'assaut recommence : mêmes efforts, même succès d'abord, même issue fatale.

Cette fois, ce fut Jourdan, piqué d'honneur, qui voulut absolument retourner à la charge, mais sans meilleur résultat : les Autrichiens venaient de recevoir du renfort de leur droite, où nos affaires s'étaient gâtées.

Le général Fromentin, enivré par ses premiers avantages, au lieu de longer la lisière du grand bois Leroy, comme on lui avait recommandé de le faire, afin de pouvoir s'abriter contre la cavalerie supérieure de l'ennemi, s'était imprudemment aventuré dans la plaine de Berlaimont, avec des troupes de nouvelle levée; les escadrons autrichiens, débouchant tout à coup des bois de Dourlers, les assaillirent et jetèrent dans leurs rangs la panique et la déroute.

Dès que ces fâcheuses nouvelles furent connues au centre, on dut renoncer à l'attaque de Dourlers, calculée sur les progrès des deux ailes. Il fallait changer le plan, que l'échec de Fromentin venait de compromettre.

Le premier cri de Jourdan fut celui-ci : « Allons au secours de l'aile gauche ! » l'ordre en était déjà donné, lorsque Carnot survint : « Général, » dit-il avec vivacité,

« voilà comme on perd une bataille! » et l'ordre fut révoqué.

La nuit était venue; la fusillade cessa; les deux armées bivaquèrent sur le champ du combat.

Le conseil s'étant rassemblé, Jourdan développa son opinion : selon les principes de l'ancienne guerre, il proposait d'abandonner toute pensée d'attaque sur le centre de l'ennemi, et de diriger des forces vers notre aile gauche, afin d'y rétablir l'équilibre. Carnot soutint au contraire qu'il fallait rappeler la division Fromentin, et concentrer nos efforts sur la droite, déjà en voie de succès, manœuvre qui nous conservait les avantages de l'offensive, si importants pour de jeunes soldats, peu faits aux chances de la guerre. « Qu'importe, » s'écria-t-il, « que nous entrions à Maubeuge par la droite ou par la gauche? — C'est là que nous devons triompher! » ajouta-t-il en mettant le doigt sur le plan au point de Wattignies. Wattignies étant plus rapproché que Dourlers de la ville et du camp, cette position enlevée, l'autre devenait sans importance. D'ailleurs les corps détachés de l'armée des Ardennes, qui s'avançaient sous les ordres des généraux Élie et Beauregard, vers l'extrême gauche de l'ennemi, allaient bientôt se trouver en mesure d'appuyer le mouvement proposé par Carnot. « Si nous cédons à l'avis du représentant du peuple, » dit Jourdan, « je le préviens qu'il en prend la responsabilité. — Je me charge de tout, et même de l'exécution, » s'écria Carnot avec une ardeur qui entraîna le conseil. Jourdan eut le bon esprit de faire sienne l'idée qu'il venait de combattre, et la seconda avec autant d'intelligence que d'empressement.

Carnot comptait sur la nature d'un terrain très-escarpé et très-boisé, qui cacherait notre marche, et

qui, cette marche découverte, permettrait de se défendre avec des forces peu considérables, soutenues par la place d'Avesnes. Il comptait aussi sur le caractère connu du général allemand, qui ne présumerait jamais, de la part de ses adversaires, une manœuvre aussi éloignée de la stratégie en usage, et duquel on ne devait guère attendre non plus un trait hardi et improvisé.

Il faut ajouter qu'un heureux hasard vint favoriser les Français : un brouillard épais, phénomène fréquent dans cette saison, s'éleva entre eux et celui qui avait tant d'intérêt à observer leur mouvement; il dura jusque vers midi. Derrière ce rideau, six ou sept mille hommes, partis du centre et de la gauche, passèrent à la droite; cette manœuvre donna à notre armée une direction perpendiculaire à celle qu'elle avait eue la veille. Le prince de Cobourg, qui nous croyait dans l'ancienne disposition, n'avait rien changé à la sienne. Pendant le même temps, le général Beauregard, après s'être emparé des villages de Berelles et d'Eccles, vint se placer derrière Obrechies, pour seconder l'attaque que l'on méditait.

Afin de mieux dérouter l'ennemi, les généraux Balland et Fromentin entretinrent le feu de leurs batteries du côté de Dourlers, et feignirent de vouloir renouveler les tentatives de la veille; tandis que Jourdan et les représentants du peuple marchaient au plateau de Wattignies, qui allait devenir le but d'un effort concentrique. Vingt-quatre mille hommes allaient y combattre. Les Autrichiens demeurèrent stupéfaits lorsque, le brouillard s'étant déchiré, un soleil splendide leur montra une masse d'assaillants gravissant vers eux au cri de *Vive la République!* Carnot et Duquesnoy s'avançaient à

la tête d'une des trois colonnes d'attaque, leurs chapeaux de représentant sur la pointe de leurs sabres.

La position des Autrichiens était très-forte. Le village de Wattignies, qui donna son nom à la bataille, est situé sur un plateau élevé, qu'entourent des vallons profonds et des cours d'eau; et ces obstacles naturels avaient encore été augmentés par de nombreux retranchements. Le plateau lui-même se trouve dominé par les hauteurs de Glarge, aujourd'hui cultivées, mais alors couvertes de bruyères et également occupées par l'ennemi.

L'infanterie française marchait, soutenue par des batteries de campagne, dont les boulets lui ouvraient la voie : « De l'aveu des Autrichiens, » dit un historien (Toulongeon), « jamais ils n'avaient vu une si terrible exécution d'artillerie. Ils dirent qu'ils entendaient, pendant les détonations des bouches à feu, retentir dans les rangs républicains les chants belliqueux et les airs patriotiques. »

Cependant le feu de l'ennemi n'était ni moins bien nourri, ni moins meurtrier que le nôtre : les tirailleurs du général Duquesnoy, refoulés, renversés, mitraillés, reculèrent. En ce moment, le colonel Carnot-Feulins aperçut un bataillon de nouvelles recrues qui s'était réfugié dans un pli du terrain, à l'abri des coups, les soldats groupés autour de leur commandant, « comme des poulets effrayés par un oiseau de proie. » (C'est l'expression dont se servait mon oncle en racontant cet épisode.) Après leur avoir vainement ordonné de marcher, Carnot-Feulins saisit l'officier par le collet de son habit et l'entraîne au pas de son cheval jusque sous la mitraille; le bataillon, qui l'a suivi, rachète par une charge vigoureuse cette minute de poltronnerie.

Deux fois les Français sont repoussés avec des pertes considérables. Enfin un assaut général semble nous donner la victoire partout en même temps : Fromentin oblige son adversaire Bellegarde d'abandonner les redoutes de Saint-Waast et de Saint-Aubin; Balland chasse les grenadiers bohêmes des hauteurs de Dourlers, qui foudroyaient Wattignies; nos tirailleurs redoublent d'efforts; le village de Wattignies est pris et repris à la baïonnette, malgré les haies et les palissades qui entourent ses jardins; trois régiments autrichiens sont anéantis; l'ennemi se retire en désordre sur les hauteurs de Glarge, où il trouve une position dangereuse encore pour ses vainqueurs.

Cobourg a compris le nouveau plan de ses adversaires; il a rappelé vers le centre une portion de son aile droite; et, au moment où une brigade française, sous les ordres du général Gratien, s'avance en tiraillant au milieu des bruyères, les cavaliers impériaux accourent sur elle l'épée haute; elle ne soutient pas le choc, elle se débande et ouvre une large trouée, par où les chevaux se précipitent. Le général lui-même commande la retraite.

Cet acte de faiblesse et de désobéissance (car Gratien avait des ordres formels qui lui prescrivaient de se porter en avant) pouvait démoraliser nos soldats et compromettre tous leurs avantages. Carnot l'aîné s'en aperçoit; il s'élance vers la brigade Gratien, la fait mettre en bataille sur un plateau élevé, en vue de toute l'armée, et destitue solennellement le chef qui venait de reculer devant l'ennemi; puis il saute à bas de cheval et forme cette brigade en colonne d'assaut.

En ce moment son regard découvre un pauvre conscrit, blotti derrière une haie et tremblant de tous ses

membres. Carnot s'approche de lui, ramasse son fusil, le charge lui-même, le décharge sur l'ennemi, puis ramène le jeune homme et le place dans les rangs. Prenant ensuite l'arme d'un grenadier blessé, il marche à la tête d'une colonne, tandis que son collègue Duquesnoy, comme lui revêtu de l'écharpe nationale et du costume de représentant, s'avance avec Jourdan à la tête de l'autre. Les soldats, honteux de leur fuite, veulent en effacer le souvenir par un redoublement de courage en présence des commissaires de l'Assemblée : ils s'élancent avec impétuosité.

Le colonel Carnot-Feulins fait en ce moment une manœuvre décisive : il porte rapidement une batterie de douze pièces sur le flanc de la cavalerie autrichienne, qui venait de nous faire tant de mal. Son feu, bien dirigé, renverse des escadrons. L'ennemi s'arrête, recule et fuit dans la direction de Beaufort.

La position, cette fois, était enlevée.

Les deux représentants du peuple atteignirent en même temps le sommet du plateau; vainqueurs tous deux, ils s'embrassèrent aux yeux des soldats enivrés, et un immense cri de *Vive la République!* apprit à l'armée française son triomphe, à l'ennemi sa défaite.

Belle journée, qui arracha cette exclamation patriotique à un émigré : « Les Français recouvrèrent à Wattignies ce brillant courage qu'ils semblaient avoir perdu depuis Jemmapes. On les vit se précipiter avec cette ardeur qui distingue leur première charge de celle des autres peuples[1]. » (Chateaubriand.)

[1] On dit qu'un jour des officiers de l'armée de Condé portèrent un toast aux sans-culottes français qui venaient de battre les Autrichiens. Plaignons ceux qui jugent à propos de démentir ce trait. Je veux y croire, et l'honorer comme celui de Jacques II applaudissant aux marins anglais dont la victoire sur ses alliés le dépouillait d'une couronne.

Le soir même, le prince de Cobourg, jugeant prudent de ne pas attendre un second choc de ces soldats républicains, qu'il qualifiait d'*enragés* dans son bulletin, prit le parti de repasser la Sambre, bien que ses lieutenants, Haddick et Benjowski, eussent obtenu d'assez notables avantages à l'aile gauche, sur les généraux français Élie et Beauregard, et bien que le duc d'York accourût à son aide, ce qui peut-être eût fait tourner la chance en sa faveur. Un brouillard comme celui qui avait favorisé la veille notre heureuse évolution couvrit celle que dut faire l'ennemi pour se mettre hors de notre portée. Il avait perdu trois mille hommes, et nous la moitié de ce nombre.

Beaucoup d'officiers s'étaient distingués : parmi eux le brave d'Hautpoul, tué plus tard à Eylau, et Mortier, futur maréchal de France, blessé à l'attaque de Dourlers. Celui-ci reçut de Carnot, pendant qu'on le pansait à l'ambulance, le grade d'adjudant général. Quant aux soldats, le rapport de Jourdan résume leur conduite en un mot : « C'étaient autant de héros ! »

La nuit avait couvert le champ de bataille. Carnot, éloigné des siens, privé de monture, excédé de besoin et de lassitude, était demeuré seul, tourmenté par la pensée que sa présence pouvait être nécessaire au quartier général pour arrêter les dispositions du lendemain; car il ignorait encore la fuite de l'ennemi. Il fut heureusement rencontré par un détachement de cavalerie, dont le chef lui fit accepter son cheval et l'escorta jusqu'à Avesnes. L'alarme s'y était déjà répandue : on craignait que l'un des représentants de l'Assemblée ne fût au nombre des morts, et l'on avait envoyé à sa découverte.

« Le 17, » raconte un historien local, « les vainqueurs

de Wattignies longeaient le cours de la Sambre et entraient à Maubeuge, au milieu des transports d'une joie frénétique. La fumée de la poudre, la poussière des bivacs, ainsi que le désordre de leurs vêtements, joints à l'assurance que procure la victoire, leur donnaient un air martial et terrible, qui contrastait avec l'abattement et le dépit des troupes du camp, honteuses de leur inaction, et ne sachant comment répondre aux reproches amers qui leur étaient adressés[1]... »

Sans cette déplorable inaction, en effet, notre victoire eût été beaucoup plus complète, et toute l'artillerie de l'ennemi serait probablement tombée entre nos mains.

La Convention, la République entière joignirent leurs acclamations reconnaissantes à celles des habitants de Maubeuge : la Révolution venait d'échapper à l'un de ses plus grands périls.

Carnot repartit pour Paris immédiatement; et, dès le surlendemain, il écrivait à l'armée pour la féliciter de son triomphe, sans donner à entendre, même indirectement, qu'il en avait été spectateur et acteur. Il semblait n'avoir pas quitté son bureau.

Les deux frères n'avaient pris que le temps d'écrire du champ de bataille à leur vieux père qu'ils étaient sains et saufs.

Napoléon, qui fut rarement pour Carnot un appréciateur bienveillant, ou même un juge impartial, avait été très-frappé par l'étude de cette journée.

[1] Piérart. *Recherches historiques sur Maubeuge*. Grâce à une connaissance parfaite des localités, l'auteur de cet ouvrage a pu écrire le récit le plus circonstancié que nous connaissions de la bataille de Wattignies et du déblocus de Maubeuge.

Dans une séance de son conseil d'État (c'est le duc de Bassano qui rapporte ce trait), l'Empereur se mit un jour à raconter la bataille de Wattignies, en l'appelant « le plus beau fait d'armes de la Révolution. » Puis il ajouta : « Savez-vous, messieurs, qui a fait cela? C'est Carnot. »

Et lorsque après neuf ans d'oubli, il régla la pension de ce même Carnot, comme ancien ministre de la guerre, ce fut en ces termes qu'il motiva le décret :

« Carnot n'eût-il fait que de contribuer au déblocus de Maubeuge, il aura toujours des droits à *ma* reconnaissance. »

Paroles curieuses : le despote voit toute la patrie en lui-même; ne dirait-on pas que les soldats républicains et le Comité de salut public n'ont défendu la France que pour la conserver à Bonaparte?

XIX

Le compagnon de mon père à Furnes et à Maubeuge, Duquesnoy, rendit les plus grands services dans ces deux missions. « Son courage, » dit Jourdan, « égalait celui du premier grenadier de l'armée. » C'était aussi un homme de foi; mais son fanatisme de parti l'aveuglait jusqu'à la cruauté. A peine se trouva-t-il seul, qu'il envoya au bureau central des représentants (à Arras) *quatre j... f..... à raccourcir*, comme soupçonnés de trahison, ou tout au moins de lâcheté. Le premier de ces prisonniers était le général Gratien, coupable d'une heure de faiblesse. Deux représentants proposaient de le faire exécuter en présence de l'armée réunie. Carnot détourna le coup qui menaçait Gratien, et Gratien se réhabilita par de beaux services militaires. Le général

Chancel, un autre des quatre inculpés, fut moins heureux. On lui reprochait de s'être opposé aux sorties qui auraient facilité la défense de la place. Carnot, dans son rapport, n'avait incriminé personne; il y disait même avec indulgence que « la garnison de Maubeuge n'avait probablement pas pu savoir ce qui se passait de notre côté. » Cependant Chancel fut envoyé au tribunal révolutionnaire, victime d'une erreur peut-être, peut-être d'une calomnie.

Duquesnoy avait au plus haut degré la maladie de la défiance, si commune alors; il était intarissable en accusations. Nous en trouvons un singulier témoignage dans la note suivante, écrite de la main de Carnot, où celui-ci pousse le ménagement jusqu'à ne pas rappeler le nom de son collègue :

« Quelque temps après le retour de Carnot à Paris, un des autres commissaires près de la même armée se présenta au Comité de salut public avec un gros rouleau de papiers, déclarant que ces papiers contenaient les dénonciations les plus graves contre un des membres du Comité, contre Carnot, présent, dont il avait été le collègue de mission : il se croyait, disait-il, obligé de déposer ces dénonciations.

« Carnot était accusé d'avoir introduit le *modérantisme* dans l'armée; d'avoir refusé son adhésion pure et simple à la révolution du 31 mai; de n'avoir pas voulu signer avec les autres commissaires l'arrestation du général O'Moran, qualifié de traître par eux, etc., etc.

« Les dénonciations de cette nature étaient, certes, très-dangereuses à l'époque dont il s'agit. Carnot vint cependant à bout de détruire toutes celles-là. Les membres du Comité se retirèrent dans une salle voisine pour délibérer, laissant en tête-à-tête Carnot et son accusateur.

« Lorsqu'ils rentrèrent, Robespierre, qui nourrissait personnellement contre Carnot une haine mortelle, parla au nom du Comité. Il déclara que le Comité n'avait rien trouvé de répréhensible dans la conduite du commissaire à l'armée du Nord, et que les dénonciations portées contre lui étaient l'effet d'un excès de zèle.

« Carnot fut alors prendre dans son armoire un carton qu'il déposa sur le bureau, et dont il tira des pièces, les unes manuscrites, les autres imprimées, qui contenaient les preuves de dilapidations commises à l'armée du Nord, en présence et sous l'autorisation, au moins tacite, des hommes qui venaient de se rendre ses accusateurs.

« Le dénonciateur de Carnot fut frappé comme d'un coup de foudre; des larmes jaillirent de ses yeux, et le Comité demeura interdit. Quand les faits ne purent être contestés par personne, Carnot ramassa tous les papiers et les jeta au feu. Son accusateur vint l'embrasser avec transport et lui jura un attachement auquel il est demeuré fidèle jusqu'à la mort.

« Mais ce qui caractérise le fanatisme de ce temps, c'est un propos de Saint-Just, lorsqu'il vit l'impossibilité de discuter sur les faits : « Il n'y a qu'un ennemi « de la République, dit-il, qui puisse accuser ses collè- « gues de dilapidations, comme si tout n'appartenait « pas de droit aux patriotes. »

Saint-Just était pourtant un homme intègre.

A quelque temps de là, Jourdan devint à son tour l'objet d'une dénonciation, qui n'avait ni la même source ni le même caractère. On ne pouvait le taxer de *modérantisme :* il tenait pour le parti ultra-révolutionnaire; il n'était pas en butte à l'humeur de Duquesnoy :

on lui reprochait, au contraire, d'avoir subi l'influence de ce représentant, et d'avoir laissé des abus s'introduire dans l'administration de l'armée. La correspondance du Comité de salut public s'était déjà exprimée à ce sujet en termes sévères. Un ordre de destitution et d'arrestation fut lancé contre Jourdan et contre son chef d'état-major, le général Ernouf (17 nivôse). Mais Carnot, convaincu de l'innocence du premier, fit dès le lendemain révoquer une mesure dont il redoutait pour lui les conséquences : Robespierre, travaillant alors à la perte des Hébertistes, n'était point disposé à ménager ceux qui avaient entretenu des relations avec eux.

La vie tout entière de Jourdan proteste contre les imputations dont il s'agit : il ne s'est jamais montré infidèle au sentiment de liberté, et il est mort pauvre.

Mandé simplement à Paris pour rendre compte de sa conduite, Jourdan fut mis en retraite momentanée; et Barrère, dans le rapport qu'il fit à cette occasion, le 5 février, rendit justice à sa parfaite probité.

Le général ne quitta Paris qu'avec un nouveau commandement.

XX

Carnot, rentré dans le sein du Comité de salut public, après cette courte, mais féconde absence, reprit ses travaux administratifs. L'incroyable activité de ces journées, à force de condenser les dates, expose l'historien à de fréquentes erreurs. Je n'ai à suivre ici qu'un seul fil biographique, et je le sens à chaque instant prêt à s'échapper de mes mains : au moment où je viens de voir Carnot devant son bureau, environné de plans et

de mémoires militaires, je l'aperçois tout à coup dans les rangs d'une armée, joignant l'exemple au précepte, haranguant les soldats ou chargeant avec eux. Puis, avant que la fumée de la poudre soit dissipée, il m'apparaît de nouveau dans son cabinet, préparant avec un général qu'il a mandé le projet de quelque nouvelle expédition, ou causant tout simplement avec lui pour se former une opinion de ses talents et de l'emploi qu'on en pourrait faire. Il est tour à tour, ou à la fois, soldat et major général des armées; il vole d'une frontière à l'autre; il est présent partout, de sa personne ou par sa correspondance.

Depuis la brillante journée de Wattignies, où Carnot avait montré qu'il savait tenir l'épée aussi heureusement que la plume, des appels personnels lui arrivaient de tous côtés : on le priait de venir présider lui-même à l'exécution de ses ordres. La correspondance du Comité est pleine de lettres auxquelles il était répondu : « Nous ne sommes que cinq à Paris, nous ne pouvons nous passer de Carnot. »

« Pendant nos discussions les plus animées, » me disait un jour Prieur (de la Côte-d'Or), « votre père travaillait sur un coin de la table autour de laquelle nous délibérions. Je le vois encore promenant la règle ou le compas sur des cartes, dressées souvent de sa propre main, écrivant des instructions aux généraux, combinant des opérations militaires sur un chiffon de papier. Il nous laissait parler; puis, tout à coup, frappé par quelques mots de l'entretien, qui avaient suffi pour l'éclairer, il s'y lançait en plein, et donnait les avis les plus sages ou les plus hardis; disons mieux : les plus sages *et* les plus hardis; car, dans les circonstances où nous nous trouvions, ces deux qualités étaient pres-

que toujours synonymes. Tout absorbé par d'immenses travaux, il se réservait bien rarement la satisfaction d'annoncer à l'Assemblée les succès dus à ses efforts infatigables; ou, lorsqu'il le faisait, c'était avec une complète abnégation de lui-même, attribuant tout à l'habileté des officiers et au courage des soldats, afin de nourrir leur zèle et leur enthousiasme. Il semblait ne jouer qu'un rôle d'historien. »

Prieur, en parlant ainsi, faisait à son tour sa part si modeste, qu'il se passait entièrement sous silence. Prieur, cependant, pourvoyait aux ressources avec une intelligence et une célérité sans lesquelles les mouvements combinés par Carnot n'auraient pu s'effectuer. Les deux amis travaillaient fréquemment ensemble, et n'assistaient aux séances de la Convention que dans des circonstances exceptionnelles.

La mise en pratique d'un mode inusité de combat exigeait, nous l'avons vu, une rénovation des moyens de transport et d'approvisionnement; elle exigeait aussi une rénovation du personnel militaire.

On conçoit que les meilleurs officiers de l'ancien régime, ceux qui avaient fait leur éducation à l'école classique de la guerre de Sept Ans, ne fussent pas les meilleurs pour une action militaire qui s'en écartait absolument. Sous ce rapport, l'émigration de la plupart d'entre eux fut une bonne fortune, et l'expulsion générale des nobles de l'armée, cette mesure révolutionnaire, repoussée par le Comité de salut public, et qui causa d'abord de grands embarras, eut elle-même son avantage : la tradition, ressort si puissant dans les temps ordinaires, devait être évitée avec soin. Il faut reconnaître que, quand nous éprouvâmes des revers, ce fut le plus souvent par suite de quelque

rechute dans les errements de la vieille tactique : à besogne nouvelle des bras nouveaux.

Ces bras nouveaux, il fallut les aller chercher dans les rangs des sous-officiers et des soldats qui se distinguaient par leur résolution et leur intelligence. Il en surgit aussi quelques-uns des professions les plus étrangères à l'art militaire, parmi les volontaires que l'amour de la patrie avait amenés sous les drapeaux, et même du milieu de cette foule qu'avait agitée la levée en masse.

Pour donner au moins à ces conscrits les premières notions de leur nouveau métier, on transforma la plaine des Sablons en *École de Mars*. Des jeunes gens accourus des provinces y venaient camper; ils en sortaient officiers au bout de quelques semaines. « La Révolution, disait Barrère, doit tout hâter pour ses besoins; la Révolution est à l'esprit humain ce que le soleil d'Afrique est à la végétation. »

« Les circonstances développent quelquefois en nous des facultés dont on ne soupçonnait pas le germe, agrandissent l'âme et lui donnent du ressort, » dit Carnot en faisant un retour sur sa propre vie. Mais un coup d'œil sûr et une attention soutenue étaient nécessaires pour juger, dans leurs caractères aussi bien que dans leurs talents, des hommes qui, peut-être, ne se jugeaient pas encore eux-mêmes. Carnot en avait fait son principal sujet d'étude pendant ses missions aux armées, et il recommandait pareil soin à ses collègues : « Attachez-vous surtout, » leur écrivait-il, « à découvrir le mérite modeste parmi les commandants de bataillon, ou même parmi les officiers d'un grade inférieur. » Il répétait souvent qu'une société démocratique doit trouver des chefs militaires et civils plus aisément qu'un état aris-

tocratique, puisqu'elle peut les choisir entre tous, tandis que l'autre n'admet que certains privilégiés à la candidature. « Mais, » ajoutait-il, « on ne les crée pas soudainement; il faut du temps pour les préparer. »

A force de soin et de discernement, Carnot était cependant parvenu à composer d'excellents états-majors, chose importante toujours, mais surtout à cette époque où le peu de durée des commandements ne permettait guère aux généraux d'acquérir une connaissance approfondie de leur personnel. Presque tous les chefs militaires de la Révolution et de l'Empire ont dû leur avancement à Carnot, particulièrement les deux plus grands capitaines de ce temps, Hoche et Bonaparte. Les listes qu'il avait dressées et enrichies de ses observations ne servirent pas de guide à lui seul : son successeur au Comité (Aubry) les appelait, dit-on, *sa mine de guerriers*. Mais Aubry eut le double tort d'en effacer le nom de Bonaparte, qui avait le droit d'y figurer, et d'y inscrire le sien, qui n'y figurait pas.

Jeunes pour la plupart, ces heureux novices n'étaient point entravés par une science routinière. « Bellone est femme, elle favorise la jeunesse, » a dit je ne sais quel écrivain. On a vu rarement, en effet, de jeunes capitaines vaincus par leurs aînés. Alexandre et César étaient jeunes, ainsi que Thémistocle et Scipion, Gustave-Adolphe et Charles XII, Eugène et Condé ; plusieurs de nos généraux en chef obtinrent le commandement au même âge, et sans le privilége de la naissance.

Ces promotions soudaines maintenaient entre les officiers une féconde émulation ; mais elles développaient souvent des rivalités dont il fallait prévenir le mauvais effet par des ménagements adroits ou par des actes de vigueur. De là des mutations fréquentes. D'au-

tres étaient forcées par l'esprit de défiance, dont les sociétés populaires se rendaient les interprètes, et auquel, fût-il injuste, il fallait néanmoins faire des concessions. Un général vaincu perdait tout crédit auprès du soldat : l'armée avait besoin alors d'un nouveau chef qui régénérât sa foi. Était-ce le contraire? des succès éblouissants venaient-ils donner à quelque chef, ambitieux peut-être, un ascendant redoutable pour les libertés publiques? Il importait de ne pas trop laisser grandir sur place ces renommées extraordinaires; il importait de concentrer la puissance morale tout entière dans l'Assemblée des représentants. C'est à quoi servait surtout la présence des commissaires de la Convention : ils étaient le symbole de l'autorité sans la fascination de l'épaulette; ils maintenaient l'unité d'impulsion et l'unité de sentiment.

L'esprit des armées fut, en effet, si excellent qu'on les vit supporter, non-seulement des privations et des fatigues qu'on n'ose jamais exiger de troupes mercenaires; mais aussi l'absence des satisfactions qui flattent l'amour-propre : point de costumes brillants, à peine des uniformes réguliers, quelques sabres d'honneur distribués à propos, une mention collective dans un rapport applaudi à la Convention, un décret de « bien mérité de la patrie »; cela suffisait. Les soldats acceptèrent, au nom du patriotisme, un code de discipline plus sévère que n'avait été celui des rois despotes, et leur dévouement à la cause nationale fut tel qu'au premier soupçon de trahison, ou même de tiédeur, on les vit abandonner leurs chefs les plus aimés.

Ajoutons que la foi républicaine se conserva dans nos armées lorsque Napoléon était déjà parvenu à l'éteindre dans la nation. La réaction s'y produisit beaucoup

moins vite, de même que la terreur s'y était fait beaucoup moins sentir. Ne convient-il pas d'attribuer quelque chose de cela aux hommes qui présidaient à leur direction?

Avant de parler des moyens employés pour cette direction, recueillons l'opinion d'un militaire, qui joignit au mérite spécial de sa profession, une grande élévation de cœur et d'intelligence :

« La guerre de 1792 à 1796 est celle à laquelle je m'honore le plus d'avoir pris part, » écrit Gouvion Saint-Cyr, « parce qu'en même temps qu'elle est une des plus justes que la France ait soutenues, elle est aussi celle où le peuple français a déployé le plus d'énergie, de courage et de persévérance. Le but de ses efforts était de défendre l'indépendance nationale contre les armées de l'Europe coalisée; aussi, selon moi, ce fut dans cette guerre qu'il acquit le plus de gloire, si la gloire s'acquiert en raison des difficultés vaincues et de la justice de la cause. »

XXI

Le Comité de salut public occupait les appartements démeublés des Tuileries, où chacun de ses membres avait établi son bureau selon les exigences du local, avec un très-petit nombre d'employés. (L'administration militaire en comptait une vingtaine.) Ou les choix étaient bien faits, ou l'école était bonne, si l'on en juge par les hommes qui sortirent de là pour remplir avec succès des charges éminentes dans l'État : Clarke et Dupont, tous deux ministres de la guerre; Faypoult, Otto et Reinhard, ambassadeurs et ministres; Bailly de Monthion, aide-major général de la grande armée, le

général Caffarelly, l'amiral Grivel, Préville et Gau, conseillers d'État; l'helléniste Boissonnade; Fain, secrétaire particulier de Napoléon et intendant de Louis-Philippe. Je n'ai garde d'oublier l'estimable Adet, chargé spécialement de la surveillance de l'artillerie. Adet avait servi jeune dans ce corps, qu'il quitta pour se livrer aux sciences; il s'est distingué comme chimiste. Carnot en faisait grand cas et l'affectionnait beaucoup. Adet, ambassadeur en Suisse et aux États-Unis, tribun, préfet, conseiller à la Cour des comptes et représentant pendant les Cent-Jours, est un homme dont le nom doit surnager.

De même celui de Pille, seul commissaire de l'organisation et des mouvements des armées de terre (espèce de secrétaire d'État). Presque toutes les autres commissions créées par le décret du 12 germinal an II avaient deux chefs et plusieurs adjoints. Pille, engagé dans un bataillon bourguignon, était devenu adjudant-général à l'armée de Dumouriez, où son refus de prendre part à la défection lui valut d'être livré aux Autrichiens. C'est par de telles épreuves qu'il avait mérité ses fonctions importantes, exercées jusqu'à la fin de 1795.

Calon administrait le dépôt de la guerre; il avait la confiance de Carnot.

Paul Capon, sous la direction de Prieur, fut chargé d'organiser, dans tous les quartiers de Paris, des ateliers d'armurerie. Il s'en acquitta parfaitement. Sa vie s'est prolongée obscurément jusqu'en 1838. Nous remplissons un devoir en conservant le souvenir de ces hommes dont l'intelligence et le dévoûment furent utiles à la patrie.

Carnot s'était aussi donné pour collaborateurs, en les abritant contre la tourmente révolutionnaire, plusieurs

officiers de haut mérite, dont la réputation remontait à l'ancien régime :

Le marquis de Montalembert, l'inventeur de la fortification perpendiculaire : — Carnot obtint de la Convention un décret, et du Comité de salut public un arrêté, qui enjoignaient à Marc-René Montalembert de continuer ses travaux relatifs à l'artillerie et aux fortifications ;

D'Arçon, le célèbre ingénieur : — celui-ci, porté comme noble sur la liste des suspects, en fut rayé par un innocent subterfuge. Il était venu confier à Carnot ses inquiétudes : « N'avez-vous pas un autre nom moins aristocratique? lui demanda Carnot. — Je m'appelle Michaud. — Michaud! vous êtes sauvé. »

Carnot se rend au Comité, avec une liste de plusieurs personnes en faveur desquelles il demandait exception, comme lui étant nécessaires dans ses bureaux. La liste passe de main en main pour être signée. — « Michaud ! » dit Barrère en riant, « voilà un nom de gentilhomme qui sent furieusement le vilain; » et, tout en répétant le nom de Michaud, sa plume trace le nom de *Michaud*, au lieu de la signature *Barrère*.

Tout satisfait de son stratagème, Carnot porte la bienheureuse feuille à d'Arçon, et ne s'aperçoit qu'en la dépliant de l'erreur commise. Il retourne sur-le-champ au Comité, où l'on s'étonne de son ardeur pour le citoyen Michaud. Cependant la pièce est recopiée et signée de nouveau, cette fois régulièrement : la vie de d'Arçon était à couvert. Carnot le fit nommer, l'année suivante, professeur de Fortification à la nouvelle École des Travaux publics, où il ouvrit son cours par la lecture de ses belles *Considérations militaires et politiques*. Déjà rapprochés depuis longtemps par la conformité de

leurs études, Carnot et d'Arçon contractèrent alors une sincère amitié. Je possède un assez grand nombre de mémoires militaires écrits de la main de ce dernier, qu'il adressa à mon père à différentes époques.

« D'Arçon, dit Matthieu Dumas, fut un habile ingénieur, d'un esprit fécond, d'une imagination ardente, d'un courage et d'une résolution capables de surmonter les plus grandes difficultés. » Il convient d'ajouter que c'était un homme aussi estimable pour son patriotisme que pour ses talents.

Un autre officier du génie, d'Obenheim, esprit flottant en politique, d'abord partisan de la Révolution, employé dans la Vendée, s'était laissé séduire par un chef royaliste, et fit défection devant Fougères. Un mois après il tombait entre les mains des républicains. Le général Dembarrère, qui l'aimait, parvint à le soustraire au jugement d'une commission militaire, et le conduisit au Comité de salut public, où il remit sa cause aux soins de Carnot. Celui-ci exerça si heureusement son influence qu'il sauva son ancien camarade et le fit même replacer. D'Obenheim retomba dans ses errements : au 13 vendémiaire, il marcha avec les sections royalistes; et, pour le sauver encore cette fois, il ne fallut rien moins que les interventions réunies de Carnot et de Letourneur, tous deux officiers du génie, et tous deux devenus, sur ces entrefaites, membres du Directoire.

Carnot fit encore rayer de la liste des émigrés, avec restitution de ses biens, Marescot, que l'on y avait inscrit pendant qu'il prenait des forteresses pour le compte de la République.

Presque tous les noms que nous venons de citer appartiennent à la caste nobiliaire. Que penser donc de

cette étrange assertion de Bonaparte? « Carnot montra une grande exaltation contre les nobles; ce qui lui occasionna plusieurs querelles avec Robespierre, qui, sur les derniers temps, en protégeait un grand nombre. »

L'histoire aura généralement peu de confiance dans les propos tenus à Sainte-Hélène.

Robespierre, une fois, prit le parti de Carnot dans le Comité de salut public, et ce fut précisément sur la question dont il s'agit : le club des Jacobins reprochait à la direction militaire de conserver des officiers nobles dans l'armée. Proposition fut faite de les en expulser; Carnot s'y opposa. On revint à la charge, et la majorité s'était déjà déclarée pour l'exclusion, lorsque Robespierre survint et la fit changer par son vote et par de sages représentations.

Non, certes, Carnot n'était pas aveugle sur le mérite de ces hommes qui mettaient leur courage et leur expérience au service de la patrie, quoique leur tribu y fût proscrite. Il tâchait, au contraire, de les rallier à l'action nationale.

Presque tous les noms que nous avons cités appartiennent aussi au corps du génie. Malgré les disgrâces qu'il avait subies dans ce corps pour avoir osé se montrer novateur, aucun titre n'était plus cher à Carnot que celui d'ingénieur, et quiconque pouvait le faire valoir auprès de lui était sûr d'exciter son intérêt.

XXII

La correspondance militaire du Comité de salut public existe presque en entier au Dépôt de la guerre, où elle occupe un grand nombre de cartons. Bien classée

et éclairée par des notes, elle formerait une histoire de nos campagnes.

Beaucoup de pièces de cette correspondance sont minutées de la main de Carnot, sur des carrés de papier de toutes dimensions. Souvent il ne se contentait pas d'en avoir rédigé le brouillon : il faisait encore l'expédition lui-même, complétée, amplifiée, modifiée. On conçoit aisément ce que dit quelque part Carnot, qu'il travaillait alors seize et même dix-huit heures par jour. « Je ne sais pas comment il y suffisait, » me dit Prieur, « car il trouvait moyen d'assister à toutes les délibérations générales du Comité. »

Il correspondait tour à tour avec les chefs d'armée et avec les représentants en mission auprès d'eux, ayant un soin extrême de maintenir chacun dans son rôle. L'ardeur civique des proconsuls et le mérite professionnel des militaires, dégénérant très-facilement, l'une en exigence despotique, l'autre en pédantisme de métier, étaient deux éléments toujours prêts à se froisser, et dont la conciliation formait l'une des grandes difficultés de la tâche de Carnot. Celui-ci, fort heureusement, réunissait dans sa personne les deux attributs nécessaires pour se faire accepter de chaque part.

Une difficulté, spéciale à ses rapports avec les généraux, était l'observation de cette limite délicate, sur laquelle devaient se rencontrer leur commandement et la direction suprême du Comité. La correspondance nous éclaire à cet égard : les chefs d'armée sont, autant que possible, placés dans des positions dont ils doivent eux-mêmes tirer parti; mais l'initiative et la responsabilité ne leur sont pas également mesurées. Quand on étudie les détails de ce vaste ensemble, quand on analyse ce langage tantôt impulsif et tranchant, tantôt in-

sinuant et consultatif, on devine le degré de confiance que chaque général inspire au Comité : à l'un les idées sont suggérées, à l'autre elles sont proposées, à l'autre elles sont prescrites; celui-ci reçoit des instructions très-minutieuses, tandis qu'à celui-là on se contente d'envoyer de larges aperçus, un cadre à remplir. S'agit-il de Hoche, par exemple, Carnot recommande aux représentants de lui laisser toute la direction des opérations. Certains généraux se sont plaints de n'avoir pas eu les coudées assez franches; c'est que probablement le Comité n'avait pas vu en eux des hommes de la taille de Hoche. Les instructions précises n'ont jamais d'ailleurs empêché un grand capitaine de faire de grandes choses.

Il ne faut pas croire que le Comité obtînt aisément l'exécution de ses ordres : cela supposerait que tous ses agents furent également éclairés, courageux et dévoués à la République. Le dépouillement de sa correspondance militaire montre combien il dut dépenser de patience et de persévérance, en même temps que de fermeté, soit pour se faire comprendre, soit pour se faire obéir.

Souvent spéciale et technique, cette correspondance nous montre Carnot fidèle à son précepte qu'il ne faut négliger aucun détail; mais, si l'occasion le permet, il y introduit volontiers les considérations les plus élevées. Habituellement cordiale et familière, elle devient au besoin sévère, menaçante; elle rappelle avec autorité certains représentants dans le cercle de leurs attributions; elle gourmande les prétentions des généraux, leurs doléances, leur inaction surtout et leurs mésintelligences. Tantôt elle les félicite de leurs victoires avec effusion, elle les remercie de leurs moindres succès; tantôt elle les console de leurs échecs.

Carnot écrit à l'un d'eux :

« C'est l'oisiveté, c'est la vie molle des garnisons et des cantonnements qui détruisent l'énergie et la discipline... que les généraux donnent l'exemple de l'activité, des mœurs et du désintéressement... Mais ils ne restent point à leurs corps et fuient la peine et l'austérité, qui seules peuvent établir l'ordre. »

A d'autres :

« On a juré, à ce qu'il paraît, à l'armée du Rhin, de rester toujours sur la défensive... Voulez-vous être victorieux comme on l'est partout ailleurs? Attaquez l'ennemi tous les jours, matin et soir... Nous attendons impatiemment de vos nouvelles. »

« Soyez attaquants, sans cesse attaquants... Il n'est qu'un moyen de triompher, c'est la vigilance. »

« Un seul homme qui veille est plus fort que cent mille qui dorment. »

A Saint-Just (recommandation superflue cette fois : personne n'en avait moins besoin) : « Point de repos, le repos ennuie le soldat français. »

A Pichegru, qui se plaint d'être en butte à des agressions injustes : « Charge-toi de battre les Autrichiens; nous nous chargeons de battre tes calomniateurs. »

A un général, qui semble éluder les ordres du Comité : « Il est temps que les généraux apprennent qu'une responsabilité terrible pèse sur la tête de ceux qu'une erreur involontaire n'excuserait pas. »

A des représentants du peuple, au sujet d'un général plein de bravoure, mais défiant de lui-même et fort alarmiste : « L'audace lui manque : il faut, chers collègues, lui inspirer une partie de la vôtre; » — et, le même jour, à ce général : « Le Comité de salut public, citoyen, en applaudissant à ton zèle et à ton courage,

trouve que tu n'as pas en toi-même la confiance qui convient au caractère national et à l'attitude glorieuse où la victoire a placé la République. Le Comité t'impose la condition de prendre Mayence et la tête de pont de Manheim. »

Ce noble moyen de galvanisme eut un demi-succès: le général Michaud fit en effet capituler le fort du Rhin de Manheim; mais avec le secours d'un bras plus énergique que le sien, celui de Kléber.

A un autre général encore, et cette fois en termes qui n'admettent ni réplique ni retard :

« Nous n'aimons point les réponses évasives, ni des projets pour l'avenir lorsqu'il s'agit d'opérer à l'instant. Nous ne te demandons pas la conquête du Piémont, mais nous voulons sans aucun délai celle des monts Cenis et du petit Saint-Bernard. Nous savons comme toi que la terre est couverte de neige, et c'est pour cette raison que nous voulons une attaque prompte. Tu veux attendre qu'elles soient fondues; c'est le véritable moyen d'échouer. Nous t'avons recommandé le secret sur toute chose, mais il ne paraît pas que tu t'y sois astreint bien scrupuleusement. La Convention nationale veut que les généraux obéissent aux arrêtés du Comité de salut public. Tu réponds sur ta tête de leur exécution. »

Puis, le résultat obtenu, voici la récompense:

« Gloire aux vainqueurs du mont Cenis et du mont Saint-Bernard! Gloire à l'immortelle armée des Alpes et aux représentants qui l'ont guidée dans le chemin de la victoire! »

J'ai plaisir à feuilleter cette correspondance; elle n'est pas seulement riche en documents historiques et en enseignements militaires : c'est à beaucoup d'égards

un cours de morale politique. La simplicité amicale n'y fait tort ni à la dignité ni aux exigences du service; la sollicitude pour les individus s'y montre auprès des devoirs austères; l'homme y côtoie partout le citoyen. Cela ne ressemble guère à nos relations administratives, si sèches ou si complaisantes.

Merlin (de Thionville) demande à Carnot un ingénieur pour l'assister au siége de Mayence, et il désigne Marescot. Que répond le décemvir au proconsul? « Marescot revoit sa femme et ses enfants après une longue absence et des fatigues extrêmes. Sa santé est très-altérée, et si tu pouvais t'en passer tu lui rendrais un grand service. Je t'invite à le laisser jouir de quelque repos dans le sein de sa famille. Cependant il est tout prêt à obéir, si tu insistes. Voilà ce que je me suis chargé de te dire de la part de ce brave officier. »

Quant aux règles générales de conduite tracées aux chefs militaires, elles peuvent se résumer dans cet avertissement adressé à l'un d'eux qui va franchir la frontière : « La discipline est plus que jamais nécessaire à mesure qu'on avance en pays ennemi; » et dans cette exhortation aux représentants près la même armée : « Point de dureté dans les manières; beaucoup de sévérité dans l'exécution. »

Voici le développement de ces principes, puisé dans une autre lettre : « Ménagez partout les objets du culte; faites respecter les chaumières, les malheureux, les femmes, les enfants, les vieillards; entrez comme bienfaiteurs des peuples, en même temps que vous serez le fléau des grands, des riches, des ennemis du nom français; faites tomber sur ceux-ci tout le poids des contributions, prenez-les pour otages; et que votre con-

duite soit tellement connue, que chacun voie que ce n'est point le système de la dévastation, mais celui de l'égalité, que vous apportez. Il faut cependant éviter de faire la guerre en dupes : nous devons vivre aux dépens de l'ennemi; nous n'entrons point chez lui pour lui porter nos trésors. Mais prenez des mesures pour que les contributions que vous imposerez ne soient point assises par les magistrats sur les pauvres, comme ils ne manqueront pas de le faire si vous n'y tenez sévèrement la main. »

Cette idée est reproduite jusqu'à satiété : « Il faut faire peser les contributions exclusivement sur les riches; les peuples doivent voir en nous des libérateurs. »

Et cette dernière surtout : « Il faut empêcher la guerre de se nationaliser; il faut faire craindre le nom français, mais ne pas le faire haïr. »

Aussi le respect des territoires neutres est-il souvent recommandé, particulièrement à l'occasion de la Suisse et de Gênes : « Tu ne dois pas ignorer qu'il existe un système suivi de nous mettre en guerre avec les Suisses, » écrit Carnot au général de l'armée du Rhin; « il faut te concerter avec les représentants pour réprimer les malveillants qui cherchent à nous faire un ennemi de ce peuple loyal. »

S'il ordonne de respecter les nations étrangères dans leurs mœurs, leurs usages *et même leurs bizarreries*, de tels ménagements ne sont pas moins prescrits envers les habitants de nos provinces livrées aux agitations politiques : « Le moyen de les calmer, » est-il dit dans une lettre au général commandant les côtes de Cherbourg, « c'est d'établir la discipline la plus rigoureuse, de faire respecter la vie, les possessions, les mœurs et

les faiblesses mêmes des citoyens; de les éclairer et de leur faire aimer la Révolution. »

Sur la discipline en général, voici le sentiment qui s'exhale partout :

« Aux représentants près l'armée des Pyrénées-Orientales :

« ... Ne souffrez pas, chers collègues, qu'une armée qui s'est couverte de tant de gloire déshonore ses triomphes par l'esprit de pillage et de cruauté. Réprimez sévèrement les délits, et chassez des corps militaires les auteurs de ces pernicieux exemples. C'est à la discipline, fondée sur la confiance et l'amour de la patrie, que la République doit tous les succès de cette campagne. Maintenez-la, chers collègues, dans toute sa force et dans toute sa pureté. »

Ces citations suffisent pour faire apprécier la correspondance du Comité de salut public au point de vue moral.

Quant à sa pensée stratégique, elle consiste à centraliser la direction des quatorze armées républicaines de manière à donner à chacune de ces armées, sur l'immense champ de bataille qui embrasse toutes nos frontières, le rôle d'un régiment sur un terrain de combat de quelques lieues.

A défaut de corps nombreux, le système des attaques en masse ne pouvait se réaliser que par des envois continuels de l'un à l'autre; et ces évolutions, dont la rapidité était la condition principale, eussent été difficiles sans la présence des commissaires de l'Assemblée. Chaque chef d'armée ne manquait pas d'élever, contre toute diminution de ses forces, même momentanée, des plaintes et des objections qui auraient retardé la marche des opérations, s'il ne se fût trouvé près de lui un

homme placé au point de vue de l'intérêt général, et revêtu d'une autorité suffisante pour dominer toute résistance.

Il semble d'ailleurs que le nouveau mode de combat avait de la peine à se faire accepter par les généraux, si l'on en juge par les innombrables variétés de forme dont Carnot était obligé de revêtir sa maxime favorite au Comité : « Il faut abolir les petits paquets. »

A l'armée du Rhin :

« Tu demandes, citoyen général, qu'il te soit tracé un plan d'opérations pour la campagne prochaine..... Il faut se morceler le moins possible, relever très-souvent les postes, avoir deux ou trois bons corps de troupes, de quinze à dix-huit mille hommes, en différents points de la frontière, toujours prêts à marcher rapidement sur le point qui pourrait être attaqué. Cette méthode est bien préférable à celle de garder chacun de ces postes par des détachements; car ces détachements, quelque considérables qu'ils soient, finissent toujours par être forcés, l'ennemi proportionnant ses moyens d'attaque à ceux de la défense, de manière à l'emporter. D'ailleurs, il est d'expérience qu'au bout de quelques jours ces détachements s'endorment, négligent de se garder et se laissent surprendre. Il vaut donc mieux n'avoir que des postes légers, avec un corps de troupes considérable par derrière, prêt à tomber sur l'ennemi qui aurait pénétré par l'un d'eux.

« Attaque sans cesse, et toujours avec des forces dominantes, en frappant à l'improviste tantôt sur un point, tantôt sur un autre... Nous n'aimons pas qu'on nous dise que tel poste faible a résisté à l'attaque d'un corps beaucoup plus considérable. Un tel événement prouve toujours l'ignorance ou le défaut de vigilance :

l'art du général est de faire en sorte que partout où l'ennemi se présente, il trouve une force supérieure à la sienne. »

A l'armée de l'Ouest :

« Ce n'est pas sans motif, comme tu le vois, citoyen général, qu'il nous répugnait d'approuver ton système de dissémination. Nous ne pouvons attribuer les nouveaux désastres de l'armée de l'Ouest qu'à ce malheureux système, qui fit tous nos maux dans le cours de la campagne dernière. »

A l'armée des Alpes :

« Emploie pour cette expédition une telle supériorité de force, qu'il ne puisse y avoir aucun doute sur le succès. »

A l'armée du Nord :

« Il faut livrer de grandes batailles à l'ennemi dans son pays et défendre pied à pied notre propre terrain. »

A l'armée des Ardennes :

« Il est temps, citoyen, que tout s'ébranle pour marcher contre les satellites de la tyrannie. Rassemble tes forces et mets-les en mouvement. Réduis tes garnisons à ce qui est strictement et rigoureusement nécessaire pour leur garde ordinaire; fais camper tout le reste en masse, afin de courir au premier point qui sera attaqué, ou plutôt pour attaquer toi-même au premier signal.

« La première position à prendre est en avant de Charlemont, pour te porter à volonté soit sur Dinan, soit vers *Marche-en-Famine*, soit dans le pays d'entre Sambre-et-Meuse, suivant les vues ultérieures qui te seront communiquées. Fais amas d'artillerie et de tout ce qui est nécessaire pour l'attaque de Namur, et médite dans le plus profond secret les moyens d'enlever cette

place; livre de fréquents combats, aguerris les troupes, entretiens-y avec fermeté la discipline et l'exercice; ne les fatigue point, mais tiens-les perpétuellement en haleine; oblige les officiers généraux à les visiter chaque jour, à leur donner l'exemple de l'activité, de la moralité et du désir de vaincre. Ne compromets pas le sort des armées françaises; attaque chaque jour tantôt un poste, tantôt l'autre, mais toujours avec des forces très-supérieures, à l'improviste et avec célérité. Change fréquemment de position pour déranger les combinaisons de l'ennemi, relève souvent les garnisons et les états-majors, pour couper toutes les trames et déjouer les complots. Harcèle l'ennemi, vis à ses dépens, grossis tes forces dans l'opinion, pour enfler le courage de nos soldats et intimider les ennemis; ne te plains pas sans cesse, comme la plupart des généraux, car on est à moitié vaincu quand on manifeste de la crainte et de la défiance de soi-même; fais-nous part de tes idées, monte un espionnage qui t'instruise de tout, jette la terreur chez les ennemis, poursuis-les sans cesse, ne te laisse jamais prévenir par eux, fais des coups de main qui demandent de l'audace aux républicains, et frappent les esclaves de stupeur. La guerre doit être offensive sur la frontière; il ne faut donc point disséminer tes forces dans les places, mais les rassembler et camper en avant; sois toujours prêt à partir, à saisir l'occasion, à profiter des fautes de l'ennemi. Hâte ces mesures et fais-nous-en part aussitôt qu'elles seront prises, afin que nous en prenions d'autres définitives. »

On a dit, sans trop de réflexion, que nos armées républicaines durent, pour beaucoup, leurs grands succès aux plans dressés par les ministres de la guerre depuis les campagnes de Louis XIV, et qui

s'étaient retrouvés dans la poussière de leurs cartons.

Il est vrai que le théâtre habituel de nos guerres avait été parfaitement étudié par les officiers français, et que ceux-ci avaient dressé des plans d'opérations pour toutes les circonstances prévues. Il est vrai que ces plans furent consultés et communiqués par Carnot aux chefs de nos armées; mais ils ne servirent guère qu'à la connaissance du terrain.

C'est ce que l'on comprendra aisément, en songeant que tout était changé : les vétérans de la tactique, remplacés par de jeunes officiers plus riches de génie que d'expérience, les manœuvriers des anciennes armées royales par des recrues pleines d'élan et de hardiesse; avec ces instruments nouveaux, les vieilles pratiques n'eussent plus été de mise. Si l'on s'était obstiné à les conserver, très-probablement la Révolution aurait succombé, comme l'espéraient ses adversaires. « Nous ne voyons pas, dit un historien allemand, rédacteur de la grande biographie des contemporains (*Die Zeitgenossen*), nous ne voyons pas se reproduire, dans le cours de nos campagnes, une seule des fameuses positions, un seul des plans d'opération des campagnes précédentes, bien que les circonstances aient présenté quelquefois entre elles une apparente analogie. Tout est nouveau dans cette guerre de la Révolution, personnel et matériel. »

Un autre historien du même pays attribue les triomphes de la République française sur la Coalition à l'inattendu de ses procédés. Le passage est curieux :

« Le plus pitoyable de tous les gouvernements eut des succès constants sur le terrain de la guerre et de la politique étrangère. En présence de l'état de mort où se plongeaient, par la méconnaissance de leurs vérita-

bles conditions, les vieux gouvernements, devenus de simples machines administratives, le mécanisme du gouvernement républicain acquérait, sous la double influence de la crainte et d'un enthousiasme extravagant, non-seulement l'apparence, mais l'activité réelle d'une vie énergique. De là ces étranges choses : supériorité de la France en moyens de guerre et en guerriers; nouveau système des attaques en masse, imposé aux généraux par des profanes en art militaire, et triomphant des plans les plus savamment étudiés ; renoncement des troupes à tout salaire régulier, à tout costume uniforme, aux approvisionnements d'usage; sacrifice de leurs tentes et de leurs magasins, pénurie qui condamnait les localités à des charges énormes, mais qui facilitait les marches rapides et les grandes évolutions. Comme aucune de ces innovations ne pouvait sembler, à des esprits réfléchis, bonne en elle-même et destinée à durer, les Coalisés hésitèrent à se les approprier, et à leur point de vue ils eurent raison. Mais il en résulta pour eux le grand danger de laisser à leurs adversaires l'avantage du moment, qui est souvent décisif pour l'avenir aussi[1]. »

XXIII

Nous avons dit que l'on pourrait écrire l'histoire des campagnes de la Révolution avec la correspondance du Comité de salut public. Notre intention n'est point d'entreprendre ici une pareille tâche; mais seulement de re-

[1] Menzel, *Histoire de notre temps depuis la mort de Frédéric II*. Berlin, 1824. L'auteur de cet ouvrage n'est point M. Wolfgang Menzel, connu par ses hostilités contre la France, mais Charles-Adolphe Menzel, non moins connu par son antipathie pour les idées révolutionnaires.

cueillir quelques traits caractéristiques de cette correspondance et de copier quelques lettres, pour les placer en regard des opérations militaires qui en furent la suite. L'influence exercée par le Comité sur la direction générale de la guerre en ressortira naturellement.

Après la victoire de Wattignies, qui faisait cesser le danger imminent de la République, la première pensée de Carnot fut de poursuivre Cobourg, en profitant du trouble inséparable d'une retraite, de franchir la Sambre après lui, et de s'avancer en Belgique. Il proposa à Jourdan ce mouvement hardi; mais Jourdan n'osa pas le tenter sans un arrêté formel du Comité de salut public. Une telle hésitation se justifie fort bien par l'excès de la responsabilité à laquelle étaient exposés les généraux, toujours en butte aux défiances et aux accusations des sociétés populaires.

Carnot, de retour à Paris, obtint du Comité la garantie que demandait Jourdan; mais l'ennemi avait profité du délai pour réunir ses forces, et le moment était passé. Carnot n'en voulut point de ce contre-temps à celui qui en était cause; il eut soin même de le lui faire sentir, en écrivant à Duquesnoy : « Le Comité s'affectionne de plus en plus au brave Jourdan; » et à lui-même : « Fais ce que tu croiras le mieux pour la prospérité de nos armes et la gloire de ton pays. Le Comité de salut public n'exige que la connaissance de tes projets. »

Il fit plus : il adopta les idées de Jourdan. Les efforts par lesquels le succès venait d'être obtenu avaient révélé aux représentants, comme au général, tout ce qui manquait à nos jeunes soldats en instruction et en discipline. Tous deux désiraient quelques mois de re-

lâche, utilement employés à incorporer les bataillons de la nouvelle levée dans les anciens cadres, et à leur faire acquérir plus d'aplomb militaire ; l'armée, d'ailleurs, avait grand besoin d'être ravitaillée. Mais Carnot rencontra chez ses collègues une forte opposition à ce plan dicté par la prudence : ils ne voulaient pas laisser la France respirer jusqu'à ce que son territoire fût évacué complétement. L'opinion impatiente l'emporta même d'abord, et un décret fut rendu, qui ordonnait de poursuivre les opérations, « afin de profiter de la victoire remportée et de l'état d'abattement dans lequel elle avait dû jeter les Coalisés. » Carnot, subissant la loi de la majorité, rédigea des instructions en conséquence ; mais, quelques jours après, il autorisa Jourdan à *s'écarter des dispositions qui lui avaient été rigoureusement prescrites*. Les mauvais temps qui étaient survenus et une tentative manquée par le général Davaine dans la Flandre maritime avaient d'ailleurs accru les obstacles. Enfin, Jourdan et Duquesnoy étant venus à Paris pour exposer l'état réel des choses, leurs conseils, réunis à ceux de Carnot, triomphèrent : l'armée prit ses quartiers d'hiver.

C'est après le retour du général auprès de ses soldats qu'eut lieu la dénonciation dont nous avons parlé, et dont les suites furent détournées par l'intervention de Carnot et de Prieur : les signatures de ces deux membres du Comité figurent seules sur l'arrêté du 18 nivôse an II, qui transforma l'ordre d'arrestation de Jourdan en un simple appel à Paris, pour rendre compte de sa conduite.

Un rapport de Barère, plein de mauvaise humeur, montre combien les autres membres du gouvernement tenaient encore à leurs idées : « Il fallait, pour exécuter

fortement le plan du Comité, s'élever au-dessus des règles ordinaires; il fallait aussi braver les éléments et l'intempérie de la saison. Ce caractère audacieux et entreprenant paraît avoir manqué à Jourdan. Le général qui s'est refroidi sur des succès éclatants n'a pas l'intensité nécessaire pour remettre en mouvement une grande armée, destinée à faire des opérations décisives pour le salut de la République. » Du reste, le rapporteur rend justice au désintéressement, aux bonnes intentions et aux talents de Jourdan.

C'est à l'occasion de ce rapport que Jomini s'exprime ainsi : « Mélange d'éloges et de reproches qui purent paraître mérités. »

Nous avons mentionné, en passant, l'insuccès du général Davaine dans la Flandre maritime, principale cause qui détermina le Comité de salut public à renoncer à ses projets. Si le général avait marché en masse et avec rapidité, sa diversion eût été d'une haute importance; Jourdan comptait sur elle pour obliger l'ennemi de se diviser, et lui-même alors l'eût attaqué avec avantage. Mais Davaine, vieil officier de cour, ne trouvait jamais les ordres assez positifs; Jourdan les lui réitérait; cet échange de lettres faisait perdre un temps précieux. Enfin le décousu de l'entreprise la fit échouer.

Ce n'était pas faute, pourtant, de recommandations. La lettre suivante, de Carnot à Davaine, contient, sous forme d'instructions particulières à un général, un précis du nouveau système de guerre.

« 7 brumaire an II.

« Le Comité croit devoir vous faire observer que vos forces lui paraissent beaucoup trop morcelées. Il est

temps de songer à frapper des coups décisifs, et pour cela il faut agir en masse. Que l'armée ennemie soit dispersée, mise en déroute, désorganisée; et ensuite toutes ses places, tous ses postes tomberont et se replieront d'eux-mêmes. Ce n'est pas que le Comité désire que vous cherchiez à livrer bataille sans nécessité; mais il voudrait vous voir prendre des positions qui forçassent l'ennemi d'évacuer le territoire de la République. Si, au lieu de disséminer les forces, par exemple, on les réunissait pour enlever Tournay ou le camp de Maulde; si l'on se plaçait de manière à intercepter les subsistances que l'ennemi est obligé de tirer de son pays; si l'on brûlait ses grands magasins, il serait bien contraint d'abandonner les places qu'il occupe. Une seule victoire de ce genre supplée et entraîne toutes les autres; elle fait plus que les actions de détail. Il ne faut pas se piquer de battre l'ennemi dans ses différents postes à forces égales ou inférieures : c'est un procédé chevaleresque qui ne convient pas à notre système de guerre. Avec ce faux point d'honneur, on perpétue la guerre à l'infini. Il faut au contraire chercher toujours le point faible de l'ennemi, et avec une supériorité telle, que la victoire ne puisse être douteuse. Le général Jourdan veut le cerner, l'envelopper dans les lieux qu'il a envahis; secondez Jourdan, en tâchant d'opérer avec lui une jonction qui sépare l'ennemi de ses magasins. En un mot, tirez des garnisons tout ce qui est disponible; serrez-vous et agissez en masse, en réduisant néanmoins, autant que vous le pourrez, la guerre à des affaires de postes. Le Comité a cru devoir vous faire connaître directement ses intentions, persuadé du zèle qui vous anime et de vos talents militaires.

« CARNOT. »

Le triomphe remporté par l'armée du Nord et les succès obtenus presque en même temps dans l'Ouest et à Lyon avaient excité une joie universelle, qui couvrit le bruit d'un échec éprouvé sur le Rhin : les Prussiens venaient de forcer les fameuses lignes de Wissembourg; notre frontière était envahie sur ce point important. La sollicitude du Comité s'y dirigea tout entière. Il y envoya Saint-Just, l'un de ses membres, avec Lebas, du Comité de sûreté générale, revêtus du titre de *Commissaires extraordinaires*. Ces deux jeunes gens (l'un avait vingt-cinq ans, l'autre vingt-sept) déployèrent sur ce théâtre la promptitude et l'énergie sans colère de véritables hommes d'État : ils substituèrent la grande dictature révolutionnaire à la tyrannie anarchique des aventuriers qui exerçaient la terreur pour le compte de leurs passions, et ils frappèrent impitoyablement les agents corrompus qui profitaient de cette terreur pour satisfaire leur avidité. Les désordres furent réprimés par une discipline rigoureuse, mais empreinte de justice et de moralité; les besoins des soldats furent satisfaits avec sollicitude, mais souvent par les moyens les plus extraordinaires : — le domaine du paysan ne restera pas en friche pendant qu'il combat pour la liberté, la commune le cultivera; — a-t-on besoin d'argent : un emprunt forcé sur les riches; et le plus riche de ceux qui n'y auront pas satisfait subira, pour l'exemple, une exposition publique; — a-t-on besoin de vêtements : tous les manteaux des citoyens de Strasbourg seront apportés dans les magasins de l'État; — de souliers : tous les aristocrates seront déchaussés; il faut que demain dix mille paires de souliers soient envoyées au quartier général; — d'hôpitaux : deux mille lits seront prêts dans vingt-quatre heures chez les riches de Strasbourg. « Ces proconsuls, » dit Michelet, « obtinrent tous

temps de songer à frapper des coups décisifs, et pour cela il faut agir en masse. Que l'armée ennemie soit dispersée, mise en déroute, désorganisée; et ensuite toutes ses places, tous ses postes tomberont et se replieront d'eux-mêmes. Ce n'est pas que le Comité désire que vous cherchiez à livrer bataille sans nécessité; mais il voudrait vous voir prendre des positions qui forçassent l'ennemi d'évacuer le territoire de la République. Si, au lieu de disséminer les forces, par exemple, on les réunissait pour enlever Tournay ou le camp de Maulde; si l'on se plaçait de manière à intercepter les subsistances que l'ennemi est obligé de tirer de son pays; si l'on brûlait ses grands magasins, il serait bien contraint d'abandonner les places qu'il occupe. Une seule victoire de ce genre supplée et entraîne toutes les autres; elle fait plus que les actions de détail. Il ne faut pas se piquer de battre l'ennemi dans ses différents postes à forces égales ou inférieures : c'est un procédé chevaleresque qui ne convient pas à notre système de guerre. Avec ce faux point d'honneur, on perpétue la guerre à l'infini. Il faut au contraire chercher toujours le point faible de l'ennemi, et avec une supériorité telle, que la victoire ne puisse être douteuse. Le général Jourdan veut le cerner, l'envelopper dans les lieux qu'il a envahis; secondez Jourdan, en tâchant d'opérer avec lui une jonction qui sépare l'ennemi de ses magasins. En un mot, tirez des garnisons tout ce qui est disponible; serrez-vous et agissez en masse, en réduisant néanmoins, autant que vous le pourrez, la guerre à des affaires de postes. Le Comité a cru devoir vous faire connaître directement ses intentions, persuadé du zèle qui vous anime et de vos talents militaires.

« CARNOT. »

quels la France avait échappé par la victoire de Wattignies. Cette fois encore la perte d'une bataille ouvrait un passage à l'ennemi jusqu'au cœur de nos provinces. La moindre faute militaire pouvait tout compromettre. Carnot n'hésita pas à offrir de se rendre lui-même sur le théâtre de la guerre pour en diriger les opérations et en prendre la responsabilité. Il exprima cette pensée dans une lettre à Saint-Just et Lebas, en termes qui ne pouvaient alarmer leur susceptibilité; mais, ces deux représentants s'étant chargés de tout, et fort capables, d'ailleurs, de mener l'affaire à bien, Carnot demeura à Paris. Il leur adressa, les 6, 9, 12 et 24 brumaire, un plan de campagne dont le but était de reprendre les lignes de Wissembourg et de débloquer Landau. Deux hommes de guerre, nouveaux dans les grands commandements, Hoche et Pichegru, devaient le mettre à exécution à la tête des armées de la Moselle et du Rhin.

Carnot faisait grand cas des talents de Pichegru; mais sa prédilection personnelle était pour Hoche, dont il avait quelque raison de se montrer fier comme de sa trouvaille[1].

[1] A part cela, cette prédilection s'explique très-bien par la différence de caractère des deux généraux, différence qui se manifesta dès le début.

Pichegru, voulant récompenser le bataillon de l'Indre de sa belle conduite à la prise de Berstheim, imagine de lui faire distribuer une somme de douze cents livres, que ces soldats lui renvoient, en y joignant le produit d'une collecte faite entre eux pour les veuves et les orphelins des défenseurs de la patrie.— Hoche, voyant une sédition éclater parmi ses soldats, qui se plaignent de manquer de vêtements et de chaussures, se précipite au milieu d'eux, et déclare que le régiment qui a donné l'exemple de l'indiscipline n'aura point l'honneur de marcher au premier combat; et les mutins supplient leur général de les placer à l'avant-garde.

Hoche, nommé général de brigade, adresse aux représentants, sur leur demande, un état de ses pertes en équipages; et cet état est jugé si modeste, qu'on croit devoir le doubler pour que l'indemnité soit réelle. — Comme pour servir de contraste, la seule lettre de Pichegru que je trouve

Hoche débutait dans un grand commandement à l'âge où l'on débute dans la vie (vingt-cinq ans); il avait hâte de justifier le choix flatteur du Comité. Carnot lui écrivit plusieurs fois pour modérer son ardeur, l'exhortant à ne pas livrer bataille sans des chances de triomphe presque certaines. Le bouillant jeune homme s'engagea imprudemment, malgré le désavantage des localités; son audace ne fut point couronnée de succès : il dut se retirer avec une perte de trois mille hommes, sans avoir entamé le duc de Brunswick. Cependant Carnot, au milieu de ces fautes, avait reconnu le génie du grand capitaine : au lieu de le punir, comme on y semblait incliner au Comité, dont les instructions n'avaient pas été suivies, il lui écrivit une noble lettre, souvent citée, qui commence par ces mots :

« Un revers n'est pas un crime, lorsqu'on a tout fait pour mériter la victoire; ce n'est point par les événements que nous jugeons des hommes, mais par leurs

dans les papiers de mon père expose en termes assez aigres que, ayant vendu par nécessité ses chevaux et ses équipages, il ne peut prendre possession du grade auquel le gouvernement vient de l'appeler.

La vaisselle de Hoche, parvenu au sommet de la hiérarchie militaire, se composait d'un plat d'étain et de douze assiettes; ce qui fut constaté par un inventaire produit en justice, je ne sais à quelle occasion, vers 1838.

Cette simplicité était le cachet du temps.

Qui n'a entendu parler du vieux général Dagobert, inhumé aux frais de son armée? de Dugommier, engageant ses fils comme simples soldats, faute d'argent pour payer leur instruction militaire? de Lefèvre, si pauvre encore en 1796, qu'on lui renvoyait le sien, dont il n'avait pu solder les mois d'école? Dampierre, sollicitant pour un de ses lieutenants le commandement de l'armée du Nord, afin d'être lui-même plus libre de se porter sur les points de la frontière qui réclamaient sa présence, écrit au ministre de la guerre : « Ne soyez pas inquiet pour l'augmentation de dépense que pourra faire au trésor cette nomination; je partagerai avec Lamarlière l'augmentation de mes appointements, et cela nous suffira à tous deux. »

Glorieuse l'époque où ces exemples n'étaient pas rares !

efforts et par leur courage. Nous aimons qu'on ne désespère point du salut de la patrie. »

Carnot terminait ainsi sa lettre : « Notre confiance te reste; rallie tes forces, marche et dissipe les hordes royalistes. »

Le jeune général y répondit par la reprise des lignes de Wissembourg et le déblocus de Landau : notre frontière était reconquise.

Non-seulement Hoche avait été maintenu dans son commandement; mais, pour cette expédition, l'armée du Rhin avait été jointe à la sienne. Les deux groupes de conventionnels, Saint-Just et Lebas d'un côté, Lacoste et Baudot de l'autre, avaient jugé nécessaire une concentration du pouvoir, afin de porter à l'ennemi des coups plus rapides. Mais les derniers, s'appuyant sur le témoignage de confiance donné par le Comité de salut public au général Hoche, et témoins eux-mêmes de sa conduite, lui avaient décerné la suprématie, bien que Pichegru, son ancien de grade et d'âge, fût en outre le chef de la plus importante des deux armées; tandis que leurs collègues avaient désigné Pichegru pour ce grand commandement. Carnot, malgré son amitié pour Hoche, redoutant le désaccord qui pouvait résulter d'un renversement de la hiérarchie, répondit d'abord à Lacoste et Baudot, lorsque ceux-ci lui firent part de leur projet : « Pichegru se défie peut-être de ses propres forces, peut-être a-t-il besoin de stimulant; c'est à vous, chers collègues, à lui communiquer votre énergie; » et en même temps il écrivit à Lebas et à Saint-Just, dont il connaissait les liaisons avec Pichegru : « La résolution de confier à Hoche le commandement général pourrait paralyser les opérations, si elle contrariait vos vues; il est instant que vous agissiez en commun. » Il s'efforçait

d'étouffer dans son germe un désaccord imminent.

Tout s'arrangea cette fois par des concessions réciproques; mais le spectacle auquel nous venons d'assister a sa moralité :

Hoche est le favori de Carnot, et Carnot hésite à lui donner une préférence, que justifierait au besoin celle que lui témoignent sur place des commissaires de l'Assemblée; Pichegru est le favori de Saint-Just, et Saint-Just cède devant l'intérêt du service public, lui qui n'aime pas céder; Hoche écrit aux représentants : « Je vous supplie de donner à Pichegru le commandement des deux armées; » Pichegru, enfin, consent à devenir le lieutenant d'un chef qui la veille était son égal, presque son inférieur. Ce n'est pas qu'après cet accommodement il ne reste de la rancune dans les cœurs du général et du conventionnel; mais le sentiment du devoir envers la République l'emporte sur tout autre.

Cette rancune éclata plus tard, et il est juste de dire que Hoche y donna prétexte par son attitude dédaigneuse à l'égard de son rival, par son indocilité hautaine à l'égard des représentants en mission, et même du Comité de salut public. Ses actes de désobéissance étaient flagrants et *affectés* (il le dit lui-même). Un ordre d'arrestation fut lancé contre lui par le bureau militaire, signé de Carnot et portant que l'expédition d'Oneille, dont il était chargé, serait transférée au général Petit-Guillaume. Un second mandat, qui l'envoyait à la prison des Carmes, émané du bureau de Saint-Just, fut extraordinairement signé par tous les membres du Comité, ce qui prouve la gravité que l'on attribuait à cette mesure[1]. Barère raconte dans ses *Mémoi-*

[1] L'original de cette pièce figurait en 1860 à la vente des autographes de

res qu'heureusement pour l'accusé, Carnot fut chargé de l'interroger.

« Après avoir entendu ses réponses, » dit-il, « Carnot rapporta au Comité que le général Hoche avait en effet refusé d'exécuter quelques parties du plan de campagne, ne voulant pas exposer le salut de l'armée et sa propre responsabilité, de concert avec un homme aussi tortueux dans sa conduite et aussi récalcitrant que s'était montré déjà, en plusieurs occasions, le général Pichegru. Il ajouta que cette affaire méritait un plus sérieux examen; mais qu'en attendant, pour la sûreté même du général Hoche, il fallait le retenir dans la prison du Luxembourg, et ne pas l'exposer au choc de certaines passions. Faire oublier les détenus, » ajoute Barère, « était un moyen de les sauver. »

Nous avons d'ailleurs à ce sujet le témoignage de Carnot lui-même :

« J'avais sauvé la vie à Hoche avec beaucoup de peine, du temps de Robespierre, et je l'avais fait mettre en liberté immédiatement après le 9 thermidor.[1] »

XXIV

Nous allons être obligés de porter nos regards, un instant seulement, sur le spectacle douloureux de la guerre civile.

Douloureux, oh! oui, puisque ce sont des frères qui se déchirent; mais pas plus détestable que celui de ces luttes entre soldats de races diverses, armés pour satisfaire des rivalités d'ambitions ou de dynasties, qui, sans

M. Lucas de Montigny; il est signé : Saint-Just, Collot, Barère, Prieur. Carnot, Couthon, Robespierre, Lindet et Billaud.

[1] Réponse au rapport de Bailleul sur le 18 fructidor.

motifs d'inimitié, se ruent les uns contre les autres comme des troupeaux enragés. Dans les débats des nationaux entre eux, chacun soutient une cause qu'il croit juste, ou un intérêt qui lui semble bien fondé. De chaque côté on se passionne : passions égarées, sauvages quelquefois, mais qui dégradent moins la nature humaine que ces égorgements mutuels de meurtriers automates. Je ne sais pas si, à tout prendre, je n'estime pas mieux le soldat de la guerre civile que celui de la conquête.

La Révolution a combattu vivement, mais elle a honoré comme de nobles adversaires ceux qui ont tenté de décider par des armes exclusivement françaises une querelle française. Malgré ses colères, elle n'a même usé, à leur égard, des moyens de rigueur qu'après avoir épuisé les tentatives de pacification.

Trois conflits de cette nature ont ensanglanté ses annales : à Lyon, à Toulon et dans la Vendée.

Le siége de Lyon fut d'abord poussé avec lenteur par Kellermann. Dubois Crancé, caractère dur et mal disposé à l'égard des Lyonnais, leur prodigua néanmoins les ouvertures conciliantes, selon les instructions qu'il avait reçues du Comité de salut public : une lettre signée Couthon, Carnot, Robespierre, recommandait expressément la clémence : *Parcere subjectis*, répétaient les dictateurs, fidèles jusque dans ces moments aux études classiques. Robert Lindet avait été envoyé sur les lieux, après le 31 mai, pour prendre connaissance de la situation; et, quoiqu'on l'eût menacé de le retenir en otage, il avait conseillé de ne pas employer les armes contre cette ville « sincèrement résignée à la République. »

Mais la trahison de Toulon, survenue à cette époque, eut l'effet de toutes les atteintes violentes dirigées con-

tre la Révolution : elle l'exaspéra par contre-coup; la Convention ne voulut plus entendre parler d'amnistie : redoublement de dangers, redoublement d'assurance.

Les mesures les plus actives et les plus énergiques sont immédiatement ordonnées : Couthon et Maignet vont agiter les départements qui environnent Lyon; Couthon apporte, dit-il, « les rochers de l'Auvergne pour écraser la ville rebelle. » Les arsenaux de Grenoble et de Besançon envoient cent mille bouches à feu, l'armée des Alpes fournit de nouveaux renforts; Dubois Crancé, officier instruit et méthodique, n'est plus jugé suffisant; Kellermann, son second, qui semblait, dit Jomini, agir avec répugnance, reçoit sa destitution; et c'est Doppet, le général montagnard, militaire par occasion, mais exubérant d'énergie, que l'on charge d'en finir rapidement : on ne peut pas considérer la prise de Lyon comme une action stratégique.

Celle de Toulon non plus, au dire d'un juge compétent, d'Arçon : « La prise de Toulon est un fait d'audace révolutionnaire et non de calcul, » écrit-il dans ses *Considérations militaires*.

Carnot, cependant, n'avait jugé propres à une telle expédition ni Carteaux ni Doppet. Il avait envoyé ces deux chefs, plus remarquables par leur verve révolutionnaire que par leurs talents, dans des postes de moindre importance, et il avait confié le siége à Dugommier, aidé de Marescot, commandant le génie, et d'un jeune officier d'artillerie qui faisait ses débuts, Bonaparte. Voici ce que raconte Barère à cette occasion :

« Salicetti, Corse, apporta au Comité de salut public deux plans d'attaque proposés par le général Dugommier et par le capitaine Bonaparte. Carnot, les ayant examinés, fit son rapport au Comité, les cartes sur la

table, selon sa coutume. Il exposa ce qu'il avait trouvé de bon dans chacun des mémoires, et conclut à la nécessité de fondre les deux plans. Le général Dugommier était trop bon patriote pour s'offenser de ce qu'on adoptât en partie les plans d'un simple officier de son armée; le capitaine Bonaparte, de son côté, était trop ambitieux pour ne pas tirer parti de l'adoption de quelques-unes de ses idées. Le travail de fusion, proposé par Carnot, fut entrepris; le lendemain tout était écrit, développé, délibéré. Le Comité crut devoir confier à Bonaparte la partie de l'attaque qui avait été empruntée à son mémoire; mais, comme son grade de capitaine ne suffisait pas pour commander une opération aussi importante, on lui conféra celui de chef de bataillon. Voilà le premier échelon de son avancement. »

Ce prologue de sa vie est entouré d'une auréole de gloire légendaire, dont on n'aperçoit pas la trace en consultant les documents contemporains. D'autres débuts furent plus éclatants que le sien, ceux de Hoche et de Marceau, par exemple, tous deux généraux plus jeunes que lui. Ce qu'il y a de vrai, c'est que le chef de bataillon Bonaparte mérita par un beau fait d'armes les éloges du général en chef et l'attention du gouvernement; mais son nom ne fut pas dès lors inscrit dans les fastes de la popularité.

Popularité peu enviable, surtout pour une entrée dans la vie publique, puisqu'elle aurait été acquise sur un champ de combat où le sang français coulait des deux côtés.

Tout est pénible à raconter dans ce déplorable épisode de notre histoire.

Des officiers français livrent notre arsenal et notre flotte aux Anglais, qui, sous prétexte d'en prendre pos-

session au nom de Louis XVII, ne songent qu'à les détruire. Les premiers sont animés par des sentiments cupides bien plus que par des passions politiques; les autres, bien moins par des idées de restauration monarchique que par la haine, la jalousie et l'intérêt.

Les royalistes de Toulon, devenus maîtres de la ville, se livrent aux plus affreux excès envers les patriotes vaincus; ils procèdent à des tueries raffinées, devant lesquelles recule notre plume, comme elle a reculé devant celles du 2 septembre.

Puis, quand les Anglais se voient obligés d'évacuer la place, au lieu de protéger une population qui s'est compromise avec eux, ils repoussent de leurs vaisseaux ceux qui leur demandent asile contre les colères d'un vainqueur irrité; ils ne songent, eux, qu'à incendier l'arsenal, les chantiers, tout ce qu'ils ne peuvent pas s'approprier.

Au milieu de cette explosion de sentiments mauvais, nous sommes réduits à chercher une consolation dans le spectacle de ces galériens qui ne brisent leurs fers que pour combattre l'ennemi et préserver la ville de ses ravages, qui réhabilitent les casaques du bagne en les trempant dans la mer, pour les jeter sur les traînées de poudre prêtes à tout détruire.

Enfin, la violence est punie par la violence : Barras et Fréron vont si loin dans l'application de leurs mesures *archi-révolutionnaires*, comme ils les qualifient eux-mêmes, que le Comité de salut public les rappelle à Paris, et, quand ils y sont arrivés, refuse de les recevoir.

Un autre conventionnel de fâcheux renom, Maignet, l'un de ces hommes que tourmentait le mal des extravagantes défiances, vit à Marseille Lapoype et Bonaparte

occupés à mettre cette ville en état de défense contre les croisières anglaises; il dénonça les deux officiers comme ayant voulu, en réparant le fort Saint-Nicolas, démoli au commencement de la Révolution, relever une Bastille dangereuse pour la liberté des habitants. Ces sortes d'accusations trouvaient toujours dans l'Assemblée quelques furibonds pour les appuyer. Lapoype et Bonaparte, naturellement suspects d'ailleurs en qualité de nobles, furent mandés à la barre par un décret. Comme le jeune Bonaparte était en effet l'auteur du plan, tout à fait stratégique, de réparer le fort en question, le voyage pouvait tourner mal pour lui. Carnot envoya à sa rencontre un ordre qui lui prescrivait de se rendre sur-le-champ à Cette pour y organiser l'armement des côtes. Quant à Lapoype, parfaitement étranger au projet incriminé, Carnot le laissa arriver à Paris, sûr de démontrer son innocence. Au lieu d'un procès criminel, ce fut une ovation qui l'accueillit à l'Assemblée. Le nom de Bonaparte fut à peine prononcé, et Barère, qui avait le mot de son collègue, détourna fort adroitement l'orage de sa tête.

« Les Vendéens ne se sont point insurgés contre l'idée de liberté, » me disait un jour Lamennais; « j'aime à regarder la République et la Vendée comme deux sœurs qui ne s'entre-déchirent que faute de se comprendre. L'une représente à mes yeux la liberté politique, l'autre la liberté religieuse. Si la Révolution avait laissé aux Vendéens leurs églises et leurs prêtres, elle n'aurait trouvé chez eux que des partisans : l'esprit vendéen est un républicanisme dévoyé. »

Il y a du vrai dans ce jugement : l'insurrection des provinces de l'Ouest ne fut royaliste et bourbonienne

que dans l'âme de ses chefs. Ceux-ci fanatisaient les paysans en exploitant le tort que l'on avait eu de blesser leurs traditions et leurs préjugés, et aussi en leur faisant croire que la Révolution menaçait leurs intérêts. Ils se seraient rebellés contre tout gouvernement auquel on aurait supposé de pareilles intentions, comme ils l'avaient fait autrefois contre l'autorité royale à l'occasion de la gabelle (1548), et tout récemment (1789) contre des agents envoyés à Maulevrier, et qui y avaient commis des vexations féodales. Bien mieux : quand la Révolution eut créé là, ainsi que dans toute la France, des intérêts nouveaux, le gouvernement des Bourbons restaurés (en 1815), étant soupçonné de vouloir revenir sur la vente des biens nationaux, craignit une Vendée qui aurait été précisément le contre-pied de l'ancienne. Après 1830, ceux qui essayèrent d'agiter les paysans de cette contrée leur parlaient beaucoup moins de religion et de légitimité que de l'impôt du sel, dont ils promettaient l'abolition au nom de la branche aînée.

Étudiez les guerres de la Vendée, vous vous apercevrez que le royalisme y joue un rôle secondaire.

Depuis les débats sur la constitution civile du clergé, le parti prêtre entretenait l'agitation et l'avait fait éclater à plusieurs reprises : c'est à lui qu'il faut attribuer ce terrible incident de la Révolution. Partout où les curés s'étaient soumis au serment, la tranquillité fut maintenue. Le premier mouvement insurrectionnel sérieux fut celui du 10 mars 1793, à Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire), occasionné, ou du moins prétexté par le recrutement militaire, auquel les *bons prêtres*, c'est-à-dire les réfractaires, défendaient de se conformer. On voulut user de force à l'égard des récal-

citrants : les paysans sonnèrent le tocsin et coururent aux armes; les archives du district furent brûlées et la caisse fut pillée.

Cette levée de boucliers eut un caractère communal et paroissial; les hommes de la campagne, armés de bâtons et de faux, se donnèrent des chefs sortis de leurs rangs. Plus tard seulement on vit apparaître des nobles, puis des aventuriers et des bandits, et un conseil supérieur pour relier toutes ces actions isolées.

Ce n'est pas que, dès le principe, les directeurs de la contre-révolution n'eussent entrevu le parti que l'on pouvait tirer, dans l'intérêt de leur cause, de ces masses ignorantes et faciles à séduire. Dès le 5 décembre 1791, les frères du roi avaient approuvé le plan de M. de la Rouairie, où le rôle des agents provocateurs est tracé, avec promesse de récompense; et ce qui prouve, d'ailleurs, une intervention dans certains districts, c'est que d'autres, sous les mêmes conditions locales, n'offrirent aucun obstacle au recrutement.

Les princes de Bourbon, en tenant cette conduite, ne s'écartaient pas de la tradition : le cardinal de Retz expose sans scrupule, dans ses *Mémoires*, le conseil qu'il suggéra à Louis de Bourbon : « Je pris la liberté de représenter à M. le comte qu'un prince du sang doit plutôt faire la guerre civile que de remettre rien ou de sa réputation ou de sa dignité. »

Mais il ne s'agissait pas ici de guerre civile seulement : l'action du dehors était soigneusement combinée avec celle du dedans : « Je travaille à prolonger la guerre extérieure, » écrivait Louis XVIII à Charette pour l'encourager[1].

[1] *Correspondance et écrits politiques de S. M. Louis XVIII*, Paris, 1824.

Le Comité de salut public et ses généraux tenaient un autre langage.

Carnot, aux représentants près l'armée de l'Ouest : « Nous n'avons qu'un seul but, celui de terminer l'horrible guerre de la Vendée; on s'en écarte également, soit par une lâche indulgence envers les promoteurs de la révolte, soit par des exécutions qui, en frappant sur la faiblesse, ne pourraient que révolter la justice et l'humanité » (5 thermidor an II); et plus tard (29 nivôse an III) : « La correspondance du général Hoche nous montre un homme éclairé, qui veut comme nous la fin de cette guerre déplorable. »

Comparez ceux qui s'efforcent de terminer la guerre civile dans l'intérêt de l'humanité, et celui qui, dans l'intérêt de son ambition, travaille à prolonger la guerre extérieure!

Les Vendéens montrèrent souvent de l'héroïsme dans leur lutte; mais le crime que la France ne peut leur pardonner, c'est de l'avoir attaquée pendant qu'elle faisait face à l'Europe pour défendre sa nationalité. Ce crime ne saurait être imputé à de pauvres serfs lancés en aveugles contre une réforme qui leur apportait la lumière et l'émancipation. Ceux qui les guidaient dans ce triste chemin, peu scrupuleux sur les moyens, ne rougissaient pas de tromper leur crédulité naïve par de faux prophètes, par des apparitions prétendues miraculeuses et par de misérables jongleries de sorciers; et, poussant la haine jusqu'aux plus hautes imprudences, ils irritaient les mauvaises passions du pauvre contre les *Messieurs des villes*, promettant le pillage à de nouveaux *Jacques*. C'était une guerre de religion et une guerre sociale à la fois qu'ils osaient fomenter.

Spectacle bizarre : des bourgeois promènent le ni-

veau; ceux qui se battent pour le maintien des priviléges sont des manants, la gent corvéable à merci. —Biron, Canclaux, Dubayet, malgré leur noblesse, commandent les démocrates; Cathelineau, Stofflet, Cottereau, peut-être à cause de leur roture, sont mis à la tête du parti contraire. Dans leurs premières proclamations, les chefs vendéens s'adressent à leurs *frères* et *amis*, et Charette termine quelques-unes de ses lettres par la formule républicaine. — On voit des comités royalistes remplacer les administrations municipales, puis arborer leur devise : *liberté, égalité, fraternité.*

C'est qu'en effet ces esclaves insurgés ne croyaient pas combattre pour rétablir le joug qui avait pesé sur leurs pères; l'esprit moderne d'égalité avait fait invasion chez eux : madame de Bonchamp trouve de *mauvais augure* que les paysans obligent son mari de marcher à pied comme eux; et M. le comte de Puisaye se plaint du *système antinobiliaire* qui se propage dans son armée, préférant le vilain Jean Chouan au gentilhomme M. de Chambray. Ces tendances étaient si bien marquées, que l'on sentit le besoin de les ménager : non-seulement les la Rochejacquelein, les Scépaux, les Lescure, consentirent à partager le commandement avec des plébéiens; mais, quand des rivalités menacèrent de jeter la division parmi eux, ils proclamèrent la suprématie d'un marchand colporteur, qui devint leur généralissime. L'apparition de ces noms roturiers inspirait des scrupules à M. le comte d'Artois, lieutenant général du royaume, auquel il faut reconnaître l'instinct de la naissance. (*Mémoires du comte de Vauban.*)

Dans le principe, la Convention, qui croyait n'avoir affaire qu'à des paysans égarés, et qui espérait les tirer d'erreur aisément, se contenta d'envoyer des commis-

saires chargés de promettre amnistie et paix à ceux qui rentreraient dans leurs foyers. L'agitation croissant, elle mit les gardes nationaux des départements circonvoisins à la disposition de ces commissaires, pour simplement protéger les villes contre des dangers dont l'importance ne la frappait pas encore. Les premières colonnes républicaines qui parcoururent le pays n'y exercèrent aucune violence : cela est reconnu par les historiens royalistes eux-mêmes. Elles éprouvèrent des échecs qui encouragèrent leurs ennemis, et ceux-ci se conduisirent tout autrement, livrant au pillage et à l'incendie les centres de population qui leur avaient opposé résistance, faisant la *chasse aux bleus*, torturant sans pitié les fonctionnaires républicains, et surtout les prêtres constitutionnels, pour venger les prêtres agitateurs, qu'un décret de la Convention éloignait des départements agités. Le nombre et l'audace des bandes devenant un péril sérieux pour les villes, et Paris même commençant à s'apercevoir que les troubles de ce pays d'élevage empêchaient l'envoi des bestiaux, la Convention fulmina des décrets de représailles; elle menaça de détruire la Vendée pour détruire les brigands qui l'infestaient. Elle ne commença que trop l'exécution de sa menace : au lieu de vaincre la révolte par des soldats disciplinés, patients et calmes, elle lâcha sur la Vendée une foule d'aventuriers, recrutés dans Paris parmi les têtes les plus ardentes, en leur donnant des chefs qui n'avaient guère d'autres titres à faire valoir que leur énergie révolutionnaire. C'était mettre les passions aux prises : elles ne pouvaient manquer de se combattre par les mêmes moyens.

Mais la partie n'était pas égale : les uns parcouraient une contrée dont ils connaissaient tous les accidents,

sûrs de trouver un refuge en cas de revers, et servis par une nuée d'espions volontaires. Les autres erraient dans des labyrinthes ignorés, où nul ne pouvait s'isoler un moment, sans risquer d'être assassiné, ou d'être enlevé pour périr dans les plus cruelles agonies. Des conscrits ne pouvaient résister aux fatigues morales et physiques d'une pareille guerre : de là indiscipline, désordre et désertion.

Une ressource inattendue vint permettre de donner une nouvelle face aux affaires : la capitulation de Mayence ayant obligé ses braves défenseurs à promettre de ne pas combattre pendant un an les puissances coalisées, l'une des meilleures armées de la République se trouva disponible pour la guerre civile; la Convention ordonna que la garnison de Mayence serait transportée en poste dans la Vendée. Peu nombreuse, mais commandée par Kléber, Haxo, Dubayet, Beaupuy, elle arriva à destination dans les derniers jours d'août.

Vers cette époque, Carnot était entré au Comité de salut public. La guerre de la Vendée, comme celle des frontières, reçut une nouvelle direction : à des entreprises incohérentes va succéder l'ère des combinaisons stratégiques, exécutées par d'habiles militaires.

Cependant les généraux qui commandaient, l'un sur les côtes de la Rochelle (Rossignol), l'autre sur les côtes de Brest (Canclaux) et les conventionnels chargés de les assister, se disputaient le puissant auxiliaire des Mayençais. De cette rivalité surgirent deux plans de campagne, où naturellement chacune des deux armées se donnait le rôle principal; on distingua bientôt le *parti de Saumur* et le *parti de Nantes*, qui sont devenus chez certains historiens, avides de renchérir encore sur nos divisions, un parti aristocratique et un parti plébéien.

Des deux plans, l'un consistait en une marche directe vers les rebelles, afin de les jeter à la mer; l'autre voulait faire opérer aux colonnes d'attaque un mouvement convergent, pour priver l'ennemi de toute communication avec la Bretagne et l'Angleterre, qui lui fournissaient des éléments de vie morale en même temps que des subsides; puis l'acculer sur la Loire et l'y écraser. Ce dernier projet, ayant reçu l'approbation du Comité de salut public, fut mis en œuvre par ses représentants.

Ceux-ci adressent aux Vendéens des sommations pacifiques; ils interdisent les violences et les dévastations inutiles; ils interdisent surtout de faire tomber sur les contrées envahies par les brigands des vengeances destinées aux brigands seuls. Les généraux, animés du même esprit, ne permettent pas le pillage, et Kléber écrit à la Convention : « Je ne puis m'empêcher de gémir sur ces malheureux fanatisés par leurs prêtres et altérés de sang, qui repoussent les bienfaits du nouvel ordre de choses, et courent à une destruction certaine. »

Mais les causes de division, qui avaient si malheureusement prolongé la lutte, subsistaient encore en partie; Barrère les signala dans son rapport du 1^er^ octobre, et requit des mesures propres à les faire cesser : le nombre des représentants en mission, jusque-là beaucoup trop considérable, fut réduit à quatre, et les deux corps d'armées qui s'étaient partagé les opérations furent réunis en un seul, sous le nom d'*armée de l'Ouest*. Malheureusement l'Assemblée commit la faute de lui donner pour chef un homme que rien n'appelait à un poste de cette importance.

La nomination de Léchelle, proposée au nom du

Comité de salut public, dut être un coup de majorité contre Carnot, car elle fut accompagnée de la révocation de Canclaux et d'Aubert Dubayet, tous deux en faveur auprès de lui; mais les commissaires de l'Assemblée surent arranger les choses de manière que Kléber dirigeât les opérations sous le nom de Léchelle. D'autres changements survinrent encore : les généraux mayençais furent destitués; puis la destitution de Kléber fut révoquée; enfin il demeura près de Marceau, son ami, nommé général en chef. Restés mandataires du Comité de salut public, ils ne tardèrent pas à écraser la rébellion par deux victoires, au Mans et à Savenay. Après cela, sauf quelques faits d'armes individuellement héroïques, la lutte, dangereuse encore, n'a plus l'aspect d'une guerre c'est une poursuite de brigands par la gendarmerie.

Et pourtant le Comité recommande toujours les procédés de la modération :

« La voie de la persuasion et des lumières est partout préférable à celle de la violence. » (21 vendémiaire an III).

« Appliquez avec ménagement aux jeunes gens de ce pays la loi du recrutement militaire. » (24 frimaire.)

« N'abusez point de l'arrestation à l'égard des nobles et surtout des prêtres; qu'ils ne soient pas frappés par des mesures de sûreté générale, mais individuellement et pour des causes particulières. » (4 vendémiaire.)

L'abattage des haies avait été prescrit : « cette mesure ne devra pas être exécutée rigoureusement dans les cantons que les chouans n'ont pas infestés, les propriétaires étant attachés à leurs clôtures, qui sont pour eux des objets d'utilité; que l'esprit seul de cet arrêté soit saisi, et qu'il ne devienne pas un moyen de faire des ennemis à la République. » (21 vendémiaire et 20 brumaire.)

Les mutations de commandement dont nous avons parlé, tous ces incidents contradictoires sont le produit et la révélation des débats qui avaient lieu dans le sein du Comité, et qui touchaient au système de guerre lui-même : chaque opinion s'y marquait par sa prédilection pour certains généraux. L'ancien conventionnel Laignelot me racontait un jour : « Lorsque je fus envoyé dans la Vendée, votre père me tira à part et me dit : « Surtout aide-moi à conserver Kléber; c'est le meilleur « officier de notre armée, et ils veulent me l'enlever. » Une déclaration de Carnot lui-même met hors de doute les disputes qu'il avait à soutenir, et l'obligation où il était souvent de subir la loi de la majorité : « Deux systèmes ont été proposés au Comité de salut public : le premier, de terminer la guerre de la Vendée par la force des armes; le second, d'employer la douceur pour ramener les esprits; et c'était le mien. Ça toujours été avec douleur que j'ai soutenu vis-à-vis de mes collègues, lorsqu'ils venaient me parler de la Vendée et des moyens de finir cette guerre, une opinion contraire à la mienne; mais c'était celle de la majorité du Comité. J'ai plusieurs fois inutilement essayé de le faire changer de système[1]. »

« Tant que le plan de Carnot a été suivi, nous avons été victorieux dans la Vendée, » s'écria alors Merlin (de Thionville); « quand on a tué et volé, nous avons été battus. »

[1] Les affaires de la Vendée étaient traitées au Comité comme appartenant à la politique générale plutôt qu'à la guerre proprement dite; de sorte que Carnot n'exerçait sur elles qu'une influence très-partagée. S'agissait-il de la défense des frontières, qui lui était spécialement confiée? Il y souffrait peu l'intervention directe de ses collègues, ne se mêlant aucunement lui-même du travail de leurs bureaux. Cette conduite lui valut de Robespierre le reproche d'être « un égoïste qui demeurait étranger aux affaires civiles, et qui, par ambition, se réservait exclusivement les affaires militaires. »

Robespierre, généralement opposé à l'action militaire, semblait avoir une autre politique dans la Vendée; du moins il repoussait obstinément tous les moyens proposés pour y terminer les troubles, et appuyait des généraux dont la conduite devait entretenir l'irritation des habitants : d'accord, en cela seulement, avec le parti démagogique.

Car c'est surtout contre ce parti que Carnot soutenait, dans l'exercice de ses fonctions, une querelle permanente, querelle commencée avant son entrée au Comité de salut public : commissaire à l'armée du Nord, il écrivait déjà au ministre Bouchotte : « Qu'on nous envoie donc au moins des sans-culottes qui aient une ombre de talent. »

Bouchotte et les Hébertistes avaient peuplé l'armée d'incapacités ultra-révolutionnaires; ils suspendaient et destituaient à chaque instant les généraux, sur des motifs ou des soupçons futiles; au lieu d'épurer les états-majors et de les refondre, mesure fort nécessaire, ils les bouleversaient imprudemment, n'attachant de prix qu'à une seule force, la force révolutionnaire, et croyant qu'elle pouvait tenir lieu de toute autre.

Carnot était bien loin de méconnaître cette force, témoin le rôle qu'il donnait aux représentants envoyés auprès des armées. Mais, lorsqu'il s'agissait de choisir des généraux, il leur demandait d'autres qualités : sinon l'expérience qui s'acquiert par de longs services, du moins l'aptitude militaire, qui se révèle souvent au premier pas. Il ne confiait donc pas volontiers aux généraux jacobins les entreprises qui exigeaient autre chose que de l'énergie. Toutefois, lorsqu'il les éloignait, c'était sans froisser leur amour-propre, et avec les ménagements que commandaient leur popularité et leur dé-

vouement. C'est ainsi que nous le voyons écarter du siége de Toulon, où ils avaient fait preuve d'incapacité, Carteaux et Doppet, ce dernier sous prétexte que son ardeur était nécessaire pour diriger une incursion en Espagne; Rossignol, qui vient d'être un embarras en Vendée, est envoyé à Rennes, mais avec injonction de ne pas quitter ce lieu de son commandement[1].

La création de l'armée révolutionnaire fut encore un triomphe du parti démagogique. Depuis plusieurs mois elle était décrétée en principe; mais le Comité de salut public ne se pressait pas de l'organiser, quoiqu'elle dût être « une force chargée spécialement de faire exécuter les ordres du gouvernement dans l'intérieur. » Le ministre de la guerre devait naturellement présider à la composition de cette armée, et l'on se défiait avec raison, au Comité, des influences qui dominaient dans ses bureaux.

Cependant une pétition, présentée par Chaumette au nom de la commune, appuyée par Billaud-Varennes, Bazire et Danton, vint mettre en demeure la Convention et le Comité; un décret fut rendu, qui ne permettait

[1] Du reste, Rossignol, après avoir hésité à accepter un premier rôle, avait lui-même offert sa démission, en disant avec franchise : « Je ne suis pas fait pour commander une armée; qu'on me donne seulement un bataillon. » — Léchelle, dans le sentiment de son insuffisance, avait laissé la direction de fait à Kléber; et Ronsin lui-même, l'ami d'Hébert, abdiqua un grade qu'il avait la conscience de ne pas remplir. — Ces exemples d'abnégation étaient dans le goût du temps (honneur au temps où règne un pareil goût!); ils n'étaient pas, d'ailleurs, le privilége exclusif des plébéiens : Canclaux, le comte Camille de Canclaux, en réponse à sa destitution, écrivit : « Je me retire avec la soumission d'un républicain qui ne sert sa patrie que quand et comme elle veut être servie. » Et le vicomte de Beauharnais, se fondant sur les défiances de l'opinion à l'égard des ci-devant nobles, quitta le commandement de l'armée du Rhin en écrivant à la Convention : « Je veux obéir à l'opinion, fût-elle injuste à mon égard personnellement, et consacrer par mon exemple un grand principe de notre égalité politique : c'est que toutes nos fonctions sont temporaires et n'attachent pas, comme ci-devant, une sorte de caractère indélébile à celui qui en est revêtu. »

plus d'ajournement. Cela se passait à la terrible séance du 5 septembre, qui vit proposer une loi des suspects, régulariser et solder des comités révolutionnaires, augmenter le tribunal criminel de deux sections, et ordonner le jugement des Girondins détenus. Carnot, chargé de jeter les bases de la nouvelle institution, présenta son travail le 9 (dans l'intervalle il était allé porter à Houchard le plan de la bataille d'Hondschoote). Le rapporteur avait d'abord écarté la partie de la proposition qui demandait qu'un tribunal ambulant, avec la machine du supplice, accompagnât les détachements de la nouvelle armée; puis il avait atténué les dangers de cette armée, dont le nom et le but étaient de nature à jeter la terreur dans les âmes, en lui donnant autant que possible des formes et des règles militaires. L'ultra-révolutionnaire Ronsin en fut nommé le chef par l'influence de Danton et de Fabre d'Églantine; et bientôt arrivèrent les plaintes des administrations départementales elles-mêmes, qui avaient réclamé cet appui contre la faction royaliste. A mesure que grandit le pouvoir du Comité, il en profita pour assimiler de plus en plus cette troupe aux autres troupes; enfin, trois jours après le supplice des Hébertistes, en même temps que Carnot faisait abolir les ministères pour y substituer des commissions dépendantes du Comité de salut public, il proposa le licenciement des bandes de Ronsin, licenciement qui fut décrété sur un rapport de Barrère.

XXV

L'année 1793 s'était terminée par des succès décisifs: Lyon et Toulon étaient repris, la Vendée était vaincue; les déblocus de Dunkerque, de Maubeuge et de Landau

avaient dégagé nos frontières du nord et de l'est ; sur celle du midi, les Piémontais étaient repoussés; du côté de l'Espagne seulement, quelques revers nous avaient laissés sans prépondérance.

Quel beau spectacle que celui de ce peuple armé pour défendre, contre l'Europe, sa liberté et son existence! Mais quand on songe qu'il fallut tout créer à la fois, soldats et généraux, poudre et fusils, au milieu des convulsions intestines, en se débattant contre les traîtres et les conspirateurs, on ne peut se lasser d'admirer les miracles de la force morale, et de répéter cette pensée de Montesquieu, citée un jour par Danton à la tribune : « On se trompe si l'on croit qu'un peuple en révolution est disposé à être conquis; il est prêt à conquérir les autres [1]. »

Contrairement aux anciens us, qui interrompaient les travaux de Mars pendant la mauvaise saison, on s'était presque constamment battu depuis Hondschoote. Cependant Carnot avait pu se recueillir assez pour rédiger un *Système général des opérations militaires de la campagne*

[1] Rétablissons le texte de Montesquieu :

« Il n'y a point d'État qui menace si fort les autres d'une conquête que celui qui est dans les horreurs de la guerre civile. Tout le monde, noble, bourgeois, artisan, laboureur, y devient soldat; et lorsque, par la paix, les forces y sont réunies, cet État a de grands avantages sur les autres, qui n'ont guère que des citoyens. D'ailleurs, dans les guerres civiles, il se forme souvent de grands hommes, parce que, dans la confusion, ceux qui ont du mérite se font jour, chacun se place et se met à son rang; au lieu que dans les autres temps on est placé, et on l'est presque tout de travers. » (*Grandeur et décadence des Romains.*)

Ce désordre-là est bien l'ordre le plus légitime, puisque c'est celui où chacun prend dans la société le rang qui lui appartient. Jamais on ne fit une critique plus forte de l'état de choses existant. C'est qu'en effet les révolutions s'accomplissent lorsque le classement social est mauvais, irrationnel, intolérable; et le bouleversement remet les éléments à leur place. C'est la nuée d'orage qui vient en éclatant épurer et rasséréner l'atmosphère.

prochaine, suivi d'un *Plan de campagne pour l'armée du Nord*, et de plus, une instruction particulière à l'usage de chacun des généraux en chef. Pichegru, élevé au commandement de l'armée du Nord, reçut une lettre très-étendue, plusieurs fois imprimée, où se trouve exposé en détail le système adopté par le Comité de salut public. Toutes ces pièces sont d'une haute importance pour l'histoire.

Dans la première, Carnot détermine le caractère qui doit être donné à la nouvelle campagne : offensive partout; mais décisive sur deux ou trois points seulement, afin de ne pas disséminer les forces de la république. L'armée du Nord et celle des Ardennes seront considérées comme deux ailes d'une seule armée, ayant un but stratégique commun, et destinées à être réunies sous un même commandement dans les moments d'exécution. C'est là que se porteront les grands coups. — Les armées de la Moselle et du Rhin seront pareillement associées, mais pour jouer un rôle plus menaçant qu'agressif, tenir en échec l'ennemi et l'empêcher de diriger toutes ses forces vers le Nord. Constamment prêtes à marcher, elles profiteront de l'occasion, si l'ennemi fait la faute de se dégarnir. — Les barrières du haut Rhin et des Alpes présentent de grandes difficultés à l'agresseur, de quelque côté qu'il vienne, et de grands avantages à celui qu'on attaque : sur cette frontière il ne faut agir offensivement que dans un certain nombre de passages praticables à l'ennemi, comme le petit Saint-Bernard et les deux monts Cenis, postes dont il est essentiel de s'emparer. — Les Alpes maritimes offrent d'autres conditions : la prise d'Oneille doit nous ouvrir l'entrée du Piémont, décider peut-être en notre faveur la république de Gênes, et chasser l'ennemi de la Corse.

—Aux Pyrénées orientales, il faut se borner à reconquérir les portions du territoire occupées par l'ennemi, mais ne pas songer à une incursion en Catalogne. — L'armée des Pyrénées occidentales, au contraire, est destinée à une carrière offensive, non pour pénétrer dans le cœur de l'Espagne, mais pour nous rendre maîtres du fameux Port du Passage et des villes de Saint-Sébastien et Fontarabie. — Quant aux armées de l'Ouest, des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg, qu'on peut regarder comme n'en faisant qu'une, elles ont trois objets à remplir : 1° finir la guerre de la Vendée; 2° garder les côtes; 3° opérer la descente projetée en Angleterre. Cette dernière expédition peut être ajournée, mais ses préparatifs suffiront pour empêcher les forces navales britanniques de rien tenter ailleurs pendant la campagne. Ils forceront aussi les Anglais à tenir sur pied une armée de terre considérable, ce qui met leur constitution en péril et épuise leurs finances[1].

Enfin, quant aux règles générales, elles sont : « d'agir toujours en masse et offensivement; d'entretenir une

[1] Nous avons déjà trouvé cette pensée dans une lettre écrite au général Houchard avant la bataille d'Hondschoote (p. 394) : ébranler le gouvernement anglais en le forçant à poursuivre une guerre ruineuse et à violer la constitution du pays. Carnot ne se trompait pas dans ses conjectures : en présence des agitations que soulevaient un malaise général, le ministre Pitt se crut obligé de suspendre l'*habeas corpus*, ce palladium de la liberté individuelle, si chère aux Anglais. C'est chez eux une mesure de détresse, comme chez nous la proclamation de l'état de siége. De vives oppositions éclatèrent, et le mécontentement devint menaçant.

Quant à la descente en Angleterre, elle fut en effet préparée par les soins des sections de la guerre et de la marine. Carnot en dressa le plan; quarante mille hommes furent groupés sur divers points de la côte; le général Moulin fut choisi pour chef de l'entreprise; un membre du Comité de salut public, Billaud-Varennes, et un représentant, le citoyen Niou, qui devaient le seconder, se rendirent à Dunkerque. Les vents contraires retardèrent l'expédition, à laquelle d'autres soins firent renoncer; mais on la reprit plus tard.

discipline sévère et non minutieuse; de tenir toujours les troupes en haleine sans les excéder; de ne laisser dans les places que ce qui est indispensable pour leur conservation; d'opérer de fréquentes mutations dans les garnisons et dans les résidences des états-majors et commandements temporaires, pour rompre les trames qui ne manquent pas de se nouer par un trop long séjour au même lieu; d'apporter la plus grande vigilance à la garde des postes, et d'obliger les officiers généraux à les visiter eux-mêmes très-fréquemment; d'engager en toute occasion le combat à la baïonnette, et de poursuivre constamment l'ennemi jusqu'à sa destruction complète.

« Il est évident que nous ne pouvons terminer la guerre dans cette campagne sans de grandes batailles: quand, par des opérations partielles, nous serions venus à bout de détruire la moitié de l'armée ennemie, il lui resterait encore les moyens de nous attaquer de nouveau l'année prochaine et de prolonger ainsi l'état violent où nous sommes. Il nous faut donc une campagne des plus offensives et des plus vigoureuses; c'est ce qui a été recommandé à tous les généraux et surtout à celui de l'armée du Nord. »

Si l'on jette un coup d'œil général sur les opérations exécutées dans les mois suivants, on reconnaît que la campagne a réalisé les prévisions et les combinaisons de ce plan.

Les grands coups furent portés par l'armée du Nord. Seule, ou réunie à celle des Ardennes et de la Moselle, elle triompha à Turcoing, à Charleroy, à Fleurus; victorieuse de la Belgique, elle fit invasion dans la Hollande, enleva toutes ses places et ses vaisseaux de guerre. — L'armée du Rhin et la nouvelle armée de Sambre-et-

Meuse firent plus qu'on ne leur avait demandé : une série de brillants succès amena l'une à Bruxelles et à Cologne, tandis que l'autre s'emparait de tout le Palatinat. — Celle des Alpes défit les Piémontais au petit Saint-Bernard et enleva les postes du mont Cenis. — Dès le 19 germinal, la ville d'Oneille tombait entre les mains de l'armée d'Italie; le Piémont nous était ouvert, et nos relations étaient établies avec Gênes. — Aux Pyrénées orientales, le vieux général Dagobert illustrait ses derniers jours à Urgel, et Dugommier, le vainqueur de Toulon, arrivant avec ses soldats aguerris, reprenant tout ce que nous avions perdu, et bien au delà, rétablissait sur ce point notre prédominance. — L'autre armée des Pyrénées s'emparait de Fontarabie, de Saint-Sébastien et du Port du Passage[1]. — Enfin, dans l'Ouest, Canclaux pacifiait la Vendée.

On peut juger si le programme dressé par Carnot fut ponctuellement rempli.

Les instructions particulières données à Pichegru entrent dans beaucoup plus de détails : les champs de bataille y sont désignés, ainsi que les villes à prendre; les marches sont tracées, les réunions de corps ordonnées; et tout cela s'exécuta : il s'en fallut de peu que l'ordre chronologique ne fût observé[2].

Pichegru ne déploya pas, cependant, au début de la campagne, l'activité qu'on lui avait prescrite et qu'on ne cessait de lui prescrire : « La défensive nous dés-

[1] Garrau (de Sainte-Foy) l'ancien collaborateur de Carnot, aux Pyrénées, s'était rendu si utile, qu'on l'y avait rappelé à la suite d'une mission momentanée dans l'Ouest, également signalée par de grands services. Avec trois cents hommes il fit capituler une garnison de huit cents soldats qui défendaient Fontarabie, ne leur laissant que six minutes pour délibérer, et menaçant de les passer au fil de l'épée.

[2] Lire à la fin de ce chapitre la lettre de Carnot à Pichegru.

honore et nous tue, » écrivait Carnot. Pichegru ne profita pas même de quelques avantages obtenus sur le maréchal Clerfayt, et il éprouva à son tour des échecs partiels[1].

Enfin, le 11 floréal (30 avril), la veille de la prise de Landrecies par l'ennemi, le Comité, las d'une alternative de succès et de revers qui tenait tout en suspens, à notre dommage, résolut de frapper un grand coup : il ordonna à Jourdan, général en chef de l'armée de la Moselle, en lui recommandant le secret, de marcher sans aucun délai, avec toutes ses forces disponibles, sur le pays de Liége et de Namur, ne laissant que le strict nécessaire pour garder les places fortes et une position entre la Sarre et la Moselle. « Cet ordre, dit M. Thiers, est le plus beau de la campagne; il faut lui en attribuer tous les résultats. »

Résultats prompts et décisifs : Dinant, Ypres, Charleroy tombent dans nos mains; la journée de Fleurus couronne l'œuvre.

« Dès l'ouverture de la campagne, » dit Carnot dans un rapport à la Convention, « le Comité de salut public sentit la nécessité de s'écarter des routes usitées. Le Comité résolut donc, au lieu d'attaquer l'ennemi dans la trouée qu'il avait faite, de se porter sur ses deux flancs, de le cerner, de couper ses communications et de le réduire à l'option, ou d'abandonner le territoire envahi,

[1] Tandis que nous prenions Menin nous perdions Landrecies. « Les habitants de cette ville, » dit Carnot, « opposèrent à la trahison et à la lâcheté d'une garnison de huit mille hommes une bravoure et une fidélité républicaines que les femmes partagèrent. Elles auraient seules sauvé la place, ajoute-t-il, si leur énergie n'eût été enchaînée par cette indigne troupe, punie aujourd'hui de son crime par une captivité que n'adoucit point le témoignage d'une bonne conscience et que le remords doit rendre plus pénible. »

ou d'y rester lui-même enfermé et d'y périr. C'est ce plan, suivi avec persévérance par le Comité, exécuté avec autant d'énergie que de talent par les généraux, consommé enfin par la ténacité et le courage incomparable des soldats de la République, qui a fait crouler tout cet échafaudage de conquêtes.

« Si l'ennemi pénétra nos desseins, il crut sans doute que nous n'aurions pas la hardiesse de les exécuter, et qu'en se portant lui-même audacieusement en deçà de la frontière, il ferait voler la terreur jusqu'à Paris. Il crut surtout, lorsque la trahison lui eut livré Landrecies, que la masse de nos forces allait abandonner ses postes avancés pour courir à la défense de Cambrai; que nous allions disséminer nos troupes dans des camps intermédiaires, et nous laisser battre en détail, en défendant successivement les faibles barrières qui nous restaient encore. Mais, au milieu de ces brillantes espérances, Cobourg nous vit lui-même tout à coup sur ses ailes, gagnant ses derrières, et il n'eut que le temps de se retirer honteusement du labyrinthe où il s'était engagé.

« Rappelé à la défense de ses propres foyers, il espérait au moins nous faire consumer le reste de la campagne sans événement décisif; et c'eût été nous vaincre en effet que de nous paralyser. Mais on lui préparait, sur les bords de la Moselle, un rassemblement de cinquante mille braves qui, recevant tout à coup l'ordre de venir à travers les Ardennes prendre en flanc l'armée ennemie, et conduits avec autant de bonheur que de sagesse par Jourdan, rompirent bientôt l'équilibre et fixèrent la victoire sur les bords de la Sambre et de la Meuse, pendant que Pichegru la fixait de son côté sur les bords de la Lys et de l'Escaut. »

La Convention éclata en applaudissements quand le rapporteur ajouta :

« Ces succès répondirent tellement aux espérances du Comité de salut public, que l'arrêté par lequel il avait déterminé le plan de campagne a plutôt l'air d'une inspiration que d'un projet soumis aux hasards des combats. »

Carnot s'empressa d'écrire aux représentants en mission près l'armée du Nord :

« Nous n'essayerons pas, chers collègues, de vous peindre l'enthousiasme qu'a produit à la Convention nationale et dans Paris la victoire signalée qui vient d'illustrer de nouveau les champs de Fleurus; vous en jugerez par la satisfaction que vous devez ressentir d'y avoir contribué si efficacement. » (Lettre du 11 messidor an II.)

Et le même jour au général :

« Les armées réunies des bords de la Sambre se sont couvertes de gloire. Le Comité se félicite d'avoir trouvé en toi un chef digne de les commander. »

Mais il ajoute aussitôt : « Il faut maintenant s'occuper de tirer le meilleur parti d'un si heureux événement, éviter les revers qui suivent trop souvent un enthousiasme excessif, et la trop grande confiance que pourrait inspirer l'ivresse du succès. La discipline est plus que jamais nécessaire, à mesure qu'on avance en pays ennemi. Avec de l'ensemble, de la justice, une conduite ferme, on réussira, et l'on contiendra les pays conquis. Ils doivent contribuer ; mais les contributions doivent tomber uniquement sur les riches et les ennemis du nom français. Le peuple sera pour nous si nous respectons ses mœurs, sa vie et ses chaumières... »

A la joie du patriote succède immédiatement la ré-

flexion de l'homme d'État : dès le 28, Carnot présente au Comité de salut public un mémoire politique et militaire, dans lequel il s'efforce de prévenir ses collègues de gouvernement contre les tentations de conquêtes auxquelles ces éclatants succès pourraient les entraîner. Il s'appuie à la fois sur le respect des principes proclamés par la République et sur son intérêt bien entendu.

« Ce n'est point assez, dit-il, que les armes de la République soient partout triomphantes; il faut que ses victoires aient un but utile, et que le résultat n'en soit point abandonné au hasard ou à l'enthousiasme, qui pourraient faire perdre en un instant le fruit de tant de travaux et d'héroïsme...

« La rapidité de nos succès militaires et l'intrépidité des soldats de la République ne nous permettent pas de douter que nous pourrions, si nous le voulions, dans le cours de cette campagne, planter l'arbre de la liberté sur les bords du Rhin, et réunir à la France tout l'ancien territoire des Gaules; mais, quelque séduisant que soit ce système, on trouvera peut-être qu'il est sage d'y renoncer, et que la France ne pourrait que s'affaiblir et se préparer une guerre interminable par un agrandissement de cette nature.

« Quoique le Rhin soit une barrière des plus formidables, en se portant jusqu'à lui on augmenterait prodigieusement le développement des frontières, et il en résulterait une extrême dissémination des forces qui doivent les défendre. Dans l'étendue d'un aussi long cours, il faudrait une grande quantité de troupes et une vigilance des plus constantes pour empêcher qu'un ennemi habile ne vînt à bout de surprendre quelques passages, ne gagnât le derrière des armées, ne les forçât à abandonner précipitamment leurs conquêtes, et

à revenir sur leurs anciennes limites, après des pertes immenses.

« Il faudrait donc, si on se livrait à ce projet d'invasion, se résoudre à prolonger l'état de guerre, à continuer d'entretenir une grande force armée, et s'exposer à de nouvelles alternatives de revers et de succès, qui ne permettraient plus d'espérer la fin des crises politiques.

« Ce système a encore l'inconvénient de contrarier le principe par lequel la France renonce à l'esprit de conquête. Il semble, en effet, que ce principe nous interdise tout agrandissement qui ne serait pas commandé par la nécessité d'assurer nos propres possessions : comme, par exemple, les places d'Ypres et de Nieuport, sans lesquelles il est impossible de couvrir efficacement Dunkerque et tout le département du Nord, depuis la mer jusqu'à la Lys.

« Ajoutons que la plupart des peuples qu'il faudrait réunir à la France, pour aller jusqu'aux bords du Rhin, n'étant pas mûrs encore pour notre Révolution, les factions qui se formeraient dans l'intérieur de ces pays se joindraient aux ennemis du dehors, pour nous rendre victimes de nos propres succès.

« Enfin, en éloignant nos limites du centre d'action du gouvernement, et en les rapprochant d'autant des centres d'action des gouvernements étrangers, on affaiblirait l'impulsion du premier et on se présenterait à un choc plus immédiat et plus intense de la part des autres, ce qui donnerait à ceux-ci un avantage immense.

« Il paraît donc beaucoup plus sage de restreindre nos projets d'agrandissement à ce qui est purement nécessaire pour porter au maximum la sûreté de notre propre pays, pour rompre la Coalition, assurer notre

commerce et réduire les ennemis à l'impuissance de nous attaquer dans la suite avec quelque apparence de succès : c'est d'après ces bases que je voudrais établir les nouvelles barrières de la frontière du Nord. »

Quelque importante que soit cette pièce, son étendue ne nous permet pas de la copier tout entière. Elle a pour titre : *Vues proposées au comité de salut public, sur les résultats que l'on doit tirer, aux frontières du nord, des succès de la campagne actuelle.*

Pendant la campagne du Nord, le Comité de salut public se préoccupa d'un projet de débarquement dans l'île de Walcheren, pour essayer de soulever la Hollande, très-désaffectionnée au stathoudérat. Comme ce projet demeura sans réalisation, il est assez inutile de s'appesantir sur sa valeur. Nous le mentionnons seulement, parce qu'il a donné lieu au blâme de quelques historiens : on a dit que pour l'exécuter Carnot avait voulu détacher de l'armée de Jourdan un corps de seize mille hommes, au moment même où le général avait besoin de toutes ses forces; et que nos triomphes de Charleroy et de Fleurus eussent été compromis si Pichegru et les commissaires de l'Assemblée n'avaient pris sur eux de suspendre cet ordre imprudent.

La correspondance du Comité de salut public et le rapprochement des dates expliquent et rectifient ces assertions.

Dans l'éventualité de l'expédition projetée, Carnot avait en effet ordonné qu'un corps de quinze mille hommes d'infanterie et de quinze cents chevaux fût tenu disponible pour le 20 messidor, en exprimant l'opinion que ces troupes pouvaient être, sans inconvénient, empruntées à l'armée de la Moselle, mais en autorisant le général en chef à les prendre au besoin dans une autre

division. Le Comité, d'ailleurs, songeait si peu à diminuer en ce moment les forces de Jourdan, que sa dépêche (écrite le 30 prairial, huit jours avant Fleurus), se termine par cette phrase qui ne laisse subsister aucun doute : « Conservez sur cette opération méditée le plus profond secret, et en attendant laissez Jourdan prendre Charleroy et livrer à l'ennemi une bataille décisive. »

C'est ce qui fut fait : Jourdan n'eut connaissance de la lettre du Comité que six jours après la bataille (le 14 messidor) ; les commissaires près son armée, Gillet et Guyton de Morveau, suspendirent, par un arrêté du lendemain, le départ des troupes, qu'ils croyaient destinées à marcher contre Ostende, en se fondant sur ce que cette ville venait de tomber entre nos mains. Ces représentants ignoraient le véritable but de l'expédition; Richard et Choudieu, résidant près de Pichegru, et particulièrement chargés de la préparer, en étaient seuls instruits. Saint-Just aussi n'avait été informé de rien, et c'était naturel, puisqu'on ne l'appelait à aucun rôle actif. Mais son orgueil en fut profondément blessé : de retour à Paris, il fit grand bruit de cette affaire, et chercha querelle à Carnot. Dans son dernier discours à la Convention, le 9 thermidor, il revient encore avec affectation sur ce souvenir : « *On avait ordonné sans m'en avertir... on ne m'en prévint pas, pourquoi?* » Pourquoi? C'est que le succès de l'opération dépendait du secret avec lequel elle serait conduite. Quant à Robespierre, il épousa le ressentiment de son ami jusqu'à prendre occasion de récriminer contre Richard et Choudieu, coupables d'avoir été plus que lui dans la confidence du Comité.

Une action de cette guerre frappa vivement les ima-

ginations, toujours sensibles au merveilleux : c'est l'attaque des vaisseaux hollandais par notre cavalerie et notre artillerie, sur les glaces du Zuyderzée, fait d'armes inouï dans l'histoire, et celui que l'on songerait le moins à rapporter à une direction lointaine, car il semble que la pensée n'en ait pu être inspirée que par des circonstances et des observations toutes locales.

Pourtant, cette *flotte prise d'assaut*, selon la belle expression du poëte, le fut ainsi par suite d'une initiative du Comité de salut public. Voici ce que nous lisons dans une lettre de Carnot au représentant Bellegarde (16 nivôse) : « On assure que la mer du Nord est gelée, et qu'en poussant avec vigueur, on se saisirait de toute la marine hollandaise. Il faut voir avec Pichegru ce que la nature des choses comporte en ce moment, sans compromettre le sort de l'armée. »

Les cris répétés de *vive la République !* saluèrent notre arrivée en Hollande et notre invasion triomphale. Nous avions été bien servis par la haine des peuples pour leurs gouvernements : les Belges supportaient impatiemment le joug de l'Autriche, et les Hollandais celui du stathoudérat héréditaire, que la force étrangère leur avait récemment imposé ; les Liégeois maudissaient la tyrannie d'un prince-évêque restauré par l'Autriche.

Pichegru vit son nom entouré d'une gloire immense. Cependant il avait montré, dans maintes occasions, une indolence et une mauvaise volonté qui le font soupçonner d'avoir entretenu, dès cette époque, des relations coupables avec les Bourbons. Ce qui est certain, c'est qu'au lieu de stimuler, en la guidant, l'admirable ardeur des républicains qu'il commandait, il n'exécutait pas même les ordres formels du Comité; et qu'au passage

du Wahal les conventionnels présents à l'armée furent obligés de lui signifier sa destitution, s'il ne se mettait en marche dans deux heures. Carnot, en prenant le parti audacieux de courir sur les glaces vers Amsterdam, tandis que les envoyés du stathouder s'efforçaient à Paris de traîner les négociations en longueur, engageait fortement sa responsabilité personnelle : les conditions de la paix eussent été bien différentes si un dégel subit était venu compromettre nos succès.

Ce n'est pas la seule fois que, dans le cours de cette campagne, le Comité de salut public sortit volontairement des *règles de la prudence*. Carnot le déclara, en rendant compte à la Convention de la *reprise des quatre places de la frontière du Nord qui avaient été envahies par l'ennemi*.

Landrecies, le Quesnoy, Valenciennes et Condé étaient restés aux mains des Autrichiens. Ils y avaient fait de grands travaux et s'y étaient approvisionnés de manière à pouvoir soutenir un siége de huit ou neuf mois. Aussi longtemps qu'ils auraient occupé ces positions, formant trouée sur notre territoire, un revers eût suffi pour nous faire perdre tous nos avantages ; cependant on ne pouvait, sans danger, détacher de l'armée active un corps assez considérable pour attaquer régulièrement ces places, et les munitions nous manquaient encore plus que les soldats; à peine réussissions-nous à maintenir le blocus.

Dans ces circonstances difficiles, le Comité de salut public résolut de faire le siége des imaginations, celui des remparts étant impossible : il fit sommer les garnisons des quatre forteresses de se rendre à discrétion. « Nos menaces furent d'autant plus violentes que nous étions moins en mesure de rien exécuter, » dit Carnot

dans son traité *de la Défense des places*, parlant des moyens de terreur employés quelquefois par les assiégeants [1].

La Convention rendit ce décret le 16 messidor :

« Toutes les troupes des tyrans coalisés, renfermées dans les places du territoire français envahies par l'ennemi sur la frontière du Nord, et qui ne se seront pas rendues à discrétion vingt-quatre heures après la sommation qui leur en sera faite par les généraux de la République, ne seront admises à aucune capitulation et seront passées au fil de l'épée. »

Écoutons le rapport de Carnot sur l'événement :

« Cette loi eût pu devenir une arme terrible contre nous-mêmes, en des mains impures ou maladroites. Maniée avec dextérité, elle devait foudroyer les espérances de l'ennemi ; gauchement exécutée, elle pouvait le porter au désespoir et augmenter sa résistance. Mais la grande latitude que vous aviez laissée à votre Comité, sur le mode d'exécution des mesures militaires, lui laissait la faculté de diriger l'effet de celle-ci. Il savait que ce n'était point un décret de carnage que vous aviez voulu rendre, mais un décret pour sauver la patrie ; et sous ce rapport, sous celui de la dignité nationale, sous celui du brisement de la Coalition, jamais décret n'obtint une exécution plus ponctuelle et un succès plus entier. En moins de six décades, les quatre places ont été rendues, qui, attaquées par les règles ordinaires, eussent résisté au moins huit mois. Elles nous ont été rendues, avec six cents bouches à feu de bronze, leurs

[1] Le maréchal de Villars, attaquant Kintzingen en 1702, somma la garnison de mettre bas les armes, sous peine d'être passée au fil de l'épée. Le commandant, intimidé, se rendit sans coup férir. « Avouez, messieurs, dit Villars à ses officiers généraux, que si cette place ne se fût pas rendue, il nous eût été impossible de la prendre. »

attirails et de grandes provisions de poudre, réparées avec le plus grand soin, et beaucoup plus fortes que lorsque nous les avions perdues. Dans la seule place de Valenciennes, l'Empereur avait fait, en perfectionnement de fortifications, une dépense de trois millions de florins, c'est-à-dire à peu près six millions cinq cent mille livres de notre monnaie. »

L'esprit timide de Schérer, chargé de sommer les quatre forteresses, ne se trouvait pas à l'aise dans cette mission d'audace : il craignait le ridicule d'un insuccès, et parut un peu surpris de sa propre gloire.

Quelques difficultés vinrent embarrasser l'humanité des vainqueurs. A la sommation de Schérer, le commandant du Quesnoy avait fait cette réponse héroïque : « Une nation n'a pas le droit de décréter le déshonneur d'une autre nation. » Forcé néanmoins de capituler, il donna cette explication aussi belle que sa réponse : « Ma garnison n'a pas eu connaissance de votre sommation ; je la lui ai cachée : la responsabilité ne doit atteindre que moi seul. » Le Comité de salut public usa de clémence envers ce noble soldat.

Un argument de légiste sauva la garnison de Valenciennes : le commandant de la place avait répondu à la sommation dans le délai voulu, mais en demandant des conditions moins dures et la liberté de quitter le territoire de la République, avec promesse de ne plus servir contre elle. Le Comité souscrivit à sa prière, et Carnot fut chargé de motiver ainsi cet acte d'indulgence : « La loi du 16 messidor ordonnait de mettre à mort les ennemis qui, passé les vingt-quatre heures de la notification, se refuseraient aux conditions imposées. Mais elle ne nous défendait pas à nous-mêmes de leur accorder, pendant ces vingt-quatre heures, des conditions toléra-

bles. Il fallait que leur sort dépendît de la générosité française; mais la générosité ne nous était point interdite, et vous n'aviez pas sans doute voulu effacer, par un décret de circonstance, le plus beau trait du caractère national. L'efficacité même de ce décret consistait précisément dans la faculté que vous laissiez à votre Comité d'être, suivant les conjonctures, tantôt terrible et tantôt généreux [1]. »

Le 30 vendémiaire an III, le président de la Convention nationale s'adressait au peuple réuni dans le Champ de Mars pour célébrer la fête des Victoires, et proclamait la délivrance du territoire de la République.

Carnot, rentré dans le sein de l'Assemblée à l'expiration de ses pouvoirs, eut le glorieux bonheur d'exposer lui-même les résultats de la guerre qu'il venait de conduire.

Les voici :

Vingt-sept victoires, dont huit en bataille rangée;
Cent vingt combats de moindre importance;
Quatre-vingt mille ennemis tués;
Quatre-vingt-onze mille prisonniers;

[1] Un incident intéressant marqua la reprise de Condé; c'est le premier emploi de la transmission télégraphique. Le procès-verbal de la Convention (séance du 15 fructidor an II) en rend compte en ces termes :

Carnot, au nom du Comité de salut public : « Citoyens, voici la nouvelle qui nous arrive à l'instant par le télégraphe :

« Condé est restitué à la République. La reddition a eu lieu ce matin à six heures.

Gossuin. — Condé est rendu à la République! Changeons le nom qu'il portait en celui de Nord-libre. (Décrété.)

Cambon. — Je demande que ce décret soit envoyé à Nord-libre par la ie du télégraphe. (Adopté.)

Granet. — Je demande qu'en même temps que vous apprenez à Condé son changement de nom, vous appreniez par la même voie, à la brave armée du Nord, qu'elle continue à bien mériter de la patrie. » (Décrété.)

Vers la fin de la séance, le président annonce à l'Assemblée que le télégraphe a transmis les deux décrets. La garnison ennemie, en train d'évacuer la place, avait été frappée d'étonnement.

Cent seize places ou villes importantes prises, dont six après siége et blocus;

Deux cent trente forts ou redoutes;

Trois mille huit cents bouches à feu;

Soixante-dix mille fusils;

Dix-neuf cents milliers de poudre;

Quatre-vingt-dix drapeaux.

« Que l'on cherche une semblable campagne dans les annales de l'Europe! » dit Fox à la tribune anglaise. « Non, ajouta-t-il, nous ne pouvons sortir trop tôt d'une guerre aussi ruineuse[1]. »

Nous n'avons pas voulu suspendre le récit des événements militaires par la communication de la longue lettre de Carnot à Pichegru, qui fut le programme de la campagne du Nord. Mais cette pièce tient une trop grande place dans l'histoire du temps pour que nous ne la donnions pas dans son entier :

CARNOT, REPRÉSENTANT DU PEUPLE, A PICHEGRU,

GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DU NORD.

« Paris, le 21 ventôse, IIe année de la République.

« Le Comité de salut public, général, me charge de t'expliquer le système de guerre qu'il a adopté pour les opérations de la campagne prochaine dans le Nord.

« Il a voulu que cette campagne fût ouverte par la prise d'Ypres, afin

[1] Un tableau de cette campagne de dix-sept mois, ouverte par la journée d'Hondschoote et terminée par la prise de Figuières et de Roses en Espagne, fut dressé, sous les yeux de Carnot, par le *Cabinet historique et topographique*, qu'il avait composé de rédacteurs et de dessinateurs exercés, afin de recueillir et de mettre en ordre les matériaux de nos annales militaires. La Convention décréta que ce tableau demeurerait affiché dans le lieu de ses séances, et qu'il serait imprimé en livrets distribués aux soldats et aux citoyens.

de couvrir, par son moyen et par les inondations qui peuvent être formées depuis cette ville jusqu'à Nieuport, les villes de Bergues, Dunkerque, Cassel et Bailleul; en assurer la communication toujours précaire, pouvoir porter en avant les garnisons de l'arrière; raccourcir notre ligne de défense; inquiéter l'ennemi sur les villes d'Ostende, Bruges et Gand; l'obliger à tenir, pour leur conservation, une grande masse de forces dans la Flandre maritime, et diminuer d'autant celles qu'il destine à nous attaquer ailleurs; l'empêcher de se soutenir dans les villes de Menin et de Courtray, et par conséquent de communiquer avec Tournay et Oudenarde; l'éloigner enfin des postes de Turcoing, Roubaix et Lannoy, par lesquels il resserre la garnison de Lille, appuie son camp de Cisoing et couvre Maulde, Orchies et tout le territoire que nous devrions occuper jusqu'à la Scarpe et l'Escaut.

« La possession d'Ypres a paru si importante au Comité de salut public, qu'il veut que tu y emploies toutes les forces disponibles de l'armée, s'il est nécessaire; il désire que ce soit l'occasion d'une grande bataille, et te recommande de tout préparer en silence pour cet événement qui doit décider du sort de la campagne. Le plus tôt qu'elle sera livrée sera le mieux, afin de prévenir les secours que les ennemis attendent et le rassemblement de leurs forces. Le lieu de la bataille, qu'il faut tâcher de choisir, est le pays d'entre la Lys et l'Escaut, afin d'avoir sa retraite assurée sur Lille en cas d'événement malheureux, et d'acculer tellement l'ennemi dans l'entonnoir que forment ces deux rivières, que, s'il est mis en déroute, il n'ait aucun moyen d'échapper. Les attentions que tu dois avoir principalement pendant cette action sont de couvrir parfaitement ton flanc droit et de faire l'attaque avec des troupes légères, beaucoup de cavalerie et très-peu d'artillerie. Maître une fois de l'intervalle de ces deux rivières, tu menaces Gand, et tu peux même t'en rendre maître; tu coupes toute communication à l'ennemi entre la Flandre maritime et le Brabant; tu te mets en mesure de tomber avec toutes tes forces, soit sur l'une, soit sur l'autre; et il faut nécessairement, ou qu'il t'abandonne la première, ce qui te livre Ostende, Bruges et Gand, ou qu'il te laisse aller à Bruxelles par Oudenarde.

« Pendant que tu agiras ainsi sur le flanc gauche de l'ennemi, l'armée des Ardennes pénétrera dans tout le pays d'entre Sambre-et-Meuse, en délogera l'ennemi et fera son passage dans la Belgique par Charles-sur-Sambre (Charleroy), en masquant Namur, tandis qu'une autre colonne, tirée en partie de l'armée de la Moselle, sera dirigée sur Liége.

« Ces mouvements doivent s'opérer simultanément avec ceux que tu feras dans la Flandre maritime, afin d'éparpiller les forces ennemies; il faut donc que tu diriges le tout, que tu regardes l'armée du Nord et celle des Ardennes comme n'en faisant qu'une, que tu renforces cette dernière et que tu indiques à son général les mouvements qu'il aura à faire et auxquels il obéira; elle doit être regardée comme l'aile droite de l'armée du Nord, et dans ce moment elle est sans aucunes forces disponibles; il faut donc que

tu y fasses passer au moins douze à quinze mille hommes, parmi lesquels se trouvent de vieux cadres non encore remplis, afin qu'ils puissent recevoir les troupes de réquisition levées dans l'arrondissement de l'armée des Ardennes. Il faut ici beaucoup de troupes légères en infanterie, peu de cavalerie et peu d'artillerie.

« Il reste à parler de la trouée depuis Maubeuge jusqu'à Bouchain : ici nous voulons rester sur la défensive, escarmoucher beaucoup, faire une guerre de postes et éviter les actions décisives; car une telle action pourrait nous faire perdre une de nos places importantes; au lieu qu'une défaite de l'ennemi ne nous procurerait aucun avantage que celui de l'avoir fait retirer, pour un moment, dans la forêt de Mormal, à Valenciennes ou au Quesnoy; d'où il ressortirait quelques jours ensuite pour nous livrer une nouvelle bataille. Il faut donc simplement mettre de bonnes garnisons et bien approvisionnées à Landrecies, Bouchain et Cambrai; conserver le camp d'Arleux et le reporter, s'il est possible, au moins en partie, au camp de César; avoir un autre petit camp au Cateau, et un bon corps de cavalerie à Solesmes; établir quelques redoutes, rompre les chemins, serrer l'ennemi de plus en plus, le harceler par détail et ne jamais engager d'affaires générales. Je pense que quarante mille hommes doivent suffire amplement pour cet objet. Une observation très-essentielle en cet endroit est de faire sans cesse mouvoir les troupes et changer les garnisons, autant pour les tenir en haleine, les empêcher de s'amollir et de se corrompre par l'inactivité, que pour rompre par une mobilité perpétuelle les trahisons qui peuvent s'ourdir, et empêcher qu'il ne se noue des intrigues; il faut que ce mouvement s'étende jusque sur les commandants temporaires et officiers-majors de place. Les mutations de campement ont encore l'avantage d'empêcher l'ennemi d'asseoir ses projets, et l'obligent à des mouvements qui le fatiguent plus que nous, parce qu'en qualité d'attaquant, il doit avoir une plus grande masse de forces et d'attirails à remuer.

« Il y a maintenant le point de Maubeuge et la haute Sambre à garder. Le même système défensif doit y être observé : il faut réduire la garnison de Maubeuge à douze mille hommes, à cause de la difficulté des subsistances, la renouveler très-fréquemment, ainsi que l'état-major; faire camper le reste où les ennemis campaient l'année dernière, près du bois de Dourlers, à la pointe duquel je pense qu'il conviendrait de faire une très-forte redoute, dont le canon porterait jusqu'à la croisée des trois chemins de Landrecies, Barlaimont et Pont-sur-Sambre; occuper Wattignies et tenir à Beaumont un corps d'observation bien retranché.

« Tel est, général, le système de la campagne prochaine, suivant le désir du Comité de salut public; toi seul et les représentants du peuple Richard et Choudieu doivent en avoir connaissance; tu t'envelopperas envers tous les autres dans le secret le plus profond, et tu tâcheras sans cesse de tromper l'ennemi sur tes projets, et de le fatiguer par de fausses marches. L'intention du Comité est que tu ne lui laisses pas le temps de respirer. Nous voulons finir cette année; il nous faut une guerre des plus offensives, des

plus vigoureuses; c'est tout perdre que de ne pas avancer rapidement, que de ne pas écraser jusqu'au dernier de nos ennemis d'ici à trois mois; car ce serait à recommencer l'année prochaine, ce serait périr de faim et d'épuisement. Or, je te le répète au nom du Comité et de la patrie, il faut en finir. Tes affaires seraient bien avancées si tu pouvais t'emparer de Tournay; peut-être serait-il possible de l'emporter de vive force, ou d'enlever la citadelle; c'est à toi d'oser tout ce dont le génie de la liberté et le courage des républicains peuvent rendre capable. Aie de bons espions, sache tout ce qui se passe chez les ennemis, jette la division parmi eux : tous les moyens sont bons pour écraser la tyrannie. Nous ferons à cet égard tous les sacrifices pécuniaires qu'il faudra.

« Lorsque tout sera préparé pour une grande action, tu nous le manderas; un ou deux d'entre nous iront se réunir à nos collègues Richard et Choudieu pour aider au succès. Fais usage de tous tes moyens; ne laisse dans les places que ce qui est absolument indispensable pour le service courant. Le ministre a ordre de te faire passer les deux régiments de carabiniers qui sont à la Moselle, et un régiment de hussards.

« Salut et fraternité,

« CARNOT. »

Un écrivain allemand a fait ressortir la concordance des faits avec les prévisions de Carnot, en comparant sa lettre au général en chef de l'armée du Nord et le journal des opérations de cette armée. (Voir *Die Zeitgenossen* — les Contemporains, — nouvelle série, IV^e^ vol. 1824.)

« Si la clarté et la précision de ces instructions méritent d'être citées en modèle, et témoignent une connaissance parfaite de l'armée du Nord, de sa position et de ses moyens, en même temps qu'elles accusent le coup-d'œil des grands hommes de guerre, il est juste de se rappeler que Carnot avait visité personnellement cette armée quelques mois auparavant. Mais ce qui doit surtout étonner, c'est l'exactitude et le succès avec lesquels furent exécutées les instructions données au général en chef. Un extrait du journal de l'armée du Nord en va fournir la démonstration la plus frappante :

« Le 6 avril, expédition des Français sur les bords de la Lys. — Le 18, l'ennemi se porte de Cateau à la Chapelle; le 21, il est repoussé de Maubeuge, Guise et Landrecies. — Le 26, bataille générale sur la ligne de Givet à Dunkerque, réunion des armées du Nord et des Ardennes. — Le 27, quartier général à Courtray; plusieurs petits combats. — Le 18 mai, combat entre la Lys et l'Escaut, à la suite duquel l'ennemi évacue le territoire de la République. — Le 22, combat entre Tournay et Oudenarde. — Le 1^er^ juin, Moreau arrive devant Ypres, dont la reddition a lieu le 17. — Le 29 juin, Moreau s'empare de Bruges; le 1^er^ juillet, d'Ostende; le 4, de Gand; le 5, d'Oudenarde et de Tournay; le 9, l'armée entre à Bruxelles; le 15, à Malines; le 17, reprise de Landrecies; le Quesnoy est assiégé; Nieuport est pris le 18, et le 25 l'armée française entre dans la ville d'Anvers, évacuée par les Anglais. — Quelle série de triomphes! »

XXVI

Revenons maintenant sur les événements intérieurs qui avaient coïncidé avec cette brillante période d'actions militaires.

Le 16 floréal an II (5 mai 1794), Carnot fut élu président de la Convention. Il succédait à Robert Lindet, et lui-même fut remplacé par Prieur (de la Côte-d'Or). L'Assemblée avait coutume de récompenser par cet honneur ceux de ses membres qui venaient de remplir quelque mission importante ou de produire un grand travail : c'était, comme on le voit, le tour de ceux qui avaient dirigé les opérations militaires.

La présidence de Carnot fut calme, sans luttes politiques, marquée par des incidents d'un tout autre caractère : c'est pendant cette présidence que Robespierre prononça son fameux discours sur la relation des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et que Barère présenta son rapport sur les moyens d'extirper la mendicité : « Ce rapport, dont j'invoquerai toujours le souvenir, seul peut-être me recommandera un peu aux générations à venir, » dit Barère dans ses *Mémoires*.

Depuis la chute des partis hébertiste et dantoniste, Robespierre cherchait une occasion de faire répudier solennellement leurs doctrines par la Convention nationale, et de remettre en lumière la grande idée de Dieu, qui, sous une forme ou sous une autre, a toujours servi de lien aux sociétés humaines. Son projet avait rencontré de vives oppositions parmi ses collègues du Comité et de l'Assemblée : les uns l'ac-

cueillaient avec ironie, d'autres le repoussaient avec rudesse. Carnot ne s'en montrait point l'adversaire : il était demeuré attaché à la tradition de son enfance, épurée par l'étude. Robespierre ne l'ignorait pas, sans doute, et, malgré les dissentiments profonds qui les séparaient, il profita du jour où Carnot prenait possession de son siége de président (18 floréal) pour lire un exposé, suivi de cette déclaration pleine de majestueuse simplicité :

« Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. — Il reconnaît que le culte le plus digne de l'Être suprême est la pratique des devoirs de l'homme. »

La France, légitimement irritée contre un passé dont elle avait souffert dans son esprit comme dans sa chair, avait brisé violemment tous ses liens avec ce passé, et jeté dans l'exil ses dieux aussi bien que ses rois; de Voltaire et Rousseau à Diderot et d'Holbach, par une pente rapide, elle semblait avoir glissé jusqu'à Hébert et Clootz. Mais il n'en était point ainsi : la Convention, en mainte occasion, avait témoigné de la répugnance pour les démonstrations anti-religieuses : lorsqu'un de ses membres (Jacob Dupont, d'Indre-et-Loire) fit à la tribune une déclaration d'athéisme, des murmures s'élevèrent et couvrirent sa voix[1]; une sérieuse indignation repoussa

[1] C'est du moins ce que je tiens de la bouche de mon père. Grégoire rapporte la scène autrement : selon lui, la Convention, par son silence, se rendit complice de l'orateur. Ces deux députés étaient absents, (l'un aux Pyrénées et l'autre en Savoie); ils n'ont parlé que sur des *on dit*. Carnot recueillant sans doute la version la plus conforme à ses propres impressions, Grégoire celle qui flattait son ressentiment de prêtre contre une assemblée anti-catholique. Je cite cette dissidence pour montrer avec quelle réserve il faut accepter les relations des hommes les plus ennemis de tout déguisement. Grégoire, qui reproche souvent à la Convention son intolérance irréligieuse, ne peut s'empêcher de raconter (*Histoire des*

plus tard un écolier qui, de la part de ses camarades, disait-il, venait demander qu'on ne les prêchât plus *au nom d'un soi-disant Dieu;* et quand des ecclésiastiques de diverses communions abjurèrent leurs croyances à la barre, ils furent accueillis avec dégoût, même par ceux qui les applaudissaient, tandis que la courageuse résistance de Grégoire inspira du respect à ceux-là même dont elle soulevait la colère.

Quant au Comité de salut public, il n'assista jamais à aucune des cérémonies du *culte de la Raison.*

Enfin Hébert lui-même fut obligé de faire une rétractation. Robespierre n'avait pas besoin de grands efforts pour convaincre ces élèves de Voltaire et de Rousseau, presque tous déistes au fond.

Était-ce sa propre foi? On n'en saurait douter, à la chaleur avec laquelle il la défendit aux Jacobins contre Guadet, dans un temps où cette manifestation ne pouvait ni lui gagner la faveur de l'Assemblée, ni servir un intérêt politique (mars 1792).

La situation, en 94, était différente : nous retrouvons l'homme d'État qui, dans la discussion sur le clergé, avait dit que la religion est un instrument de gouvernement, et que le pouvoir politique a le droit de la réformer et de la constituer à sa guise, comme tout service public. Le décret de reconnaissance de l'Être suprême, accompagné d'un culte officiel, n'avait pas seulement pour objet de mettre un frein au dévergondage des doctrines : il allait au delà même de la pensée de Rousseau sur la *religion civile.*

sectes, t. V) que les anabaptistes de l'Alsace et de la Lorraine, auxquels leur croyance interdisait l'usage des armes, ayant proposé de faire des charrois en échange du service militaire, l'Assemblée autorisa cet accommodement avec le ciel.

Ici, Carnot ne pouvait plus approuver : son sentiment sur la liberté de croyance se refusait à franchir l'intervalle qui sépare la profession de foi du *Vicaire savoyard* et le dernier chapitre du *Contrat social*.

Il est très-permis de supposer que, dans sa tentative de restauration religieuse, Robespierre n'obéissait pas seulement au désir de proclamer sa conviction pour entraîner les autres, mais qu'il poursuivait un plan ambitieux, voilé par une politique d'État[1].

Aussi Carnot lui témoigna-t-il très-haut son mécontentement du parti qu'il semblait vouloir tirer du décret du 18 floréal. On a raconté qu'après la fête de l'Être suprême, où Robespierre s'était donné un rôle de pontife du nouveau culte, Carnot lui posa ironiquement une couronne sur la tête. Le fait ne me paraît nullement croyable, de telles familiarités étant peu dans ses habitudes, et son hostilité contre Robespierre ayant alors pleinement éclaté. Ce qui était moins encore selon l'esprit de mon père, c'est de traiter légèrement les affaires religieuses. Mais l'anecdote peut peindre assez exactement l'impression que lui causaient les démonstrations théâtrales de son collègue.

Quoi qu'il en soit, ses opinions étant d'accord avec la nouvelle profession de foi, que la voix publique approuvait généralement, il n'hésita pas à la confirmer; et quand une députation des Jacobins de Paris vint en remercier la Convention, il lui répondit, comme président de l'Assemblée :

« Il est digne d'une société qui remplit le monde

[1] M. Henri Martin a signalé, par occasion, une analogie curieuse entre l'idée de Robespierre et la doctrine de saint Martin, le *philosophe inconnu* : il rappelle que celui-ci, partisan du pouvoir monarchique, provoquait l'homme le plus éclairé et le plus aimant à s'affirmer et à se poser d'autorité divine, comme chef de la société. (*Histoire de France.*)

de sa renommée, qui jouit d'une si grande influence sur l'opinion publique, qui s'associa dans tous les temps à tout ce qu'il y eut de plus courageux parmi les défenseurs des droits de l'homme, de venir dans le temple des lois rendre hommage à l'Être suprême.

« Un peu de philosophie, a dit un homme célèbre, mène à l'athéisme; beaucoup de philosophie ramène à l'existence de la divinité. C'est qu'un peu de philosophie produit l'orgueil qui ne veut rien souffrir au-dessus de soi, et que beaucoup de philosophie découvre à l'homme des faiblesses en lui-même, et hors de lui des merveilles qu'il est forcé d'admirer.

« Nier l'Être suprême, c'est nier l'existence de la nature, car les lois de la nature sont la sagesse suprême elle-même. Qu'est-ce que l'Être suprême, si ce n'est la grande vérité qui contient toutes les vérités, l'ordre éternel de la nature, la justice immuable, la vertu sublime qui embrasse toutes les vertus, l'affection qui renferme toutes les affections pures?

« Quoi! l'amitié n'existerait pas? Quoi! la paix de l'âme, la douce égalité, la tendresse maternelle, la piété filiale seraient autant de chimères? Il n'y aurait sur la terre ni justice, ni humanité, ni amour de la patrie, ni consolation pour celui qui souffre, ni espérance d'un meilleur avenir? Eh bien, ce sont toutes ces choses ensemble qui sont l'Être suprême; il est le faisceau de toutes les pensées qui font le bonheur de l'homme, de tous les sentiments qui sèment des fleurs sur la route de sa vie. Invoquer l'Être suprême, c'est appeler à son secours le spectacle de la nature, les tableaux qui charment la douleur, l'espérance qui console l'humanité souffrante. »

La veille du jour où Carnot prononça ces paroles,

une députation de citoyens de Genève s'était présentée à la barre pour remercier la Convention des honneurs décernés par elle à Jean-Jacques Rousseau. Il leur avait répondu : « Républicains, la Convention nationale ne peut voir sans un vif intérêt, devant elle, des compatriotes et des amis de l'homme qui s'occupa sans cesse du bonheur de ses semblables; qui fut persécuté par ceux qu'il voulait rendre bons; qui vivifia la morale et fit passer la vérité, de l'esprit où elle est inerte, au cœur où elle rencontre le germe des vertus; qui plus qu'un autre, enfin, approcha du véritable but de la philosophie pratique : celui de fondre tous les intérêts dans un seul, de faire dériver le bonheur individuel de la prospérité publique.

« Vous venez de peindre ce grand homme avec des couleurs aussi vraies qu'énergiques, tantôt ramenant les mères aux lois de la nature, tantôt dirigeant l'enfant à l'amour de la vertu par la route du plaisir, toujours combattant ce que l'erreur a de fatal, toujours servant l'humanité, toujours enfin l'ami du peuple : je n'ai rien à ajouter.

« Genève lui a donné le jour, la France a recueilli son dernier soupir, son génie appartient à l'univers : l'univers doit le pleurer, la France honorer ses cendres, Genève en être fière, et tous les êtres sensibles prendre part à la fête que la philosophie lui décerne. »

XXVII

Les jours caniculaires de la Révolution : c'est ainsi que Grégoire appelait cette terrible période pendant laquelle les passions, exaspérées jusqu'à la fureur par le

danger national, se portèrent à de déplorables excès.

C'est un temps cruel que celui des révolutions, même pour ceux qui sympathisent avec la pensée qui les a inspirées. Nulle part cette sympathie n'était plus vive et plus sincère que dans notre maison; nulle part les préceptes de la Révolution n'étaient plus en honneur, et nulle part aussi ses violences n'étaient plus réprouvées; on n'en parlait qu'avec une douleur profonde. Ne nous étonnons donc pas des affreux souvenirs qu'elle a laissés dans des âmes plus indifférentes au progrès de la liberté morale et politique. Affligeons-nous seulement de voir ces souvenirs faire obstacle à l'établissement définitif des institutions républicaines, et efforçons-nous de dégager celles-ci de l'injuste solidarité que l'on s'obstine à faire peser sur elles.

Il ne faut pas cesser de le répéter : la Révolution fut une grande bataille livrée à l'ancien régime. Si elle a été passionnée, c'est qu'on ne se bat point sans colère; si elle a fait du despotisme, c'est que l'unité du commandement et la rapidité de l'action sont les conditions de l'état de guerre.

Mais, comme pour protester contre les pratiques que la nécessité lui imposait, la Révolution, toutes les fois qu'elle a pu respirer, a proclamé les principes que ses exemples semblaient trop souvent contredire; et ces principes sont précisément ceux qui triomphent aujourd'hui dans nos esprits et que nous voudrions faire triompher dans nos lois, ceux de 1789. Les deux époques de 89 et de 93 ne diffèrent ni par les idées ni par les symboles, mais seulement par les circonstances; et si elles diffèrent, c'est parce que 93 fut obligé de lutter pour maintenir les dogmes fondés en 89. N'accusez donc point la Révolution d'avoir dévié de sa route, tan-

dis qu'elle ne faisait que renverser les obstacles accumulés pour la lui barrer.

Les excès qu'on lui reproche, et parmi eux les plus regrettables, les plus condamnables, furent même presque toujours des représailles immédiates : elle rendait coup pour coup.

Quand, au mépris de la liberté des cultes et de la liberté individuelle, elle viole les temples ou le domicile des citoyens, c'est qu'au mépris de l'ordre et des lois, les églises et les châteaux sont devenus des foyers de conspiration.

Quand elle fulmine son décret meurtrier contre les soldats étrangers (décret qui se réduisit, il faut le dire, à une mesure comminatoire), le général autrichien Wurmser avait depuis longtemps publié cet ordre du jour à son armée : « On ne fera de prisonniers que quand l'ennemi sera complétement en déroute. » Le même Wurmser avait condamné aux travaux forcés, sous le bâton de ses caporaux, vingt-quatre citoyens de Weissenbourg ; les Anglais avaient abreuvé d'outrages, après la capitulation de Valenciennes, la garnison et les représentants qui venaient de défendre cette ville; et le duc de Brunswick avait commencé les hostilités, dès 1792, par un bombardement des propriétés privées; ce qui lui avait attiré des habitants de Verdun la prière, plus humiliante pour lui que pour eux, de faire la guerre d'une façon moins barbare.

Le décret contre les Anglais fut une réponse au projet d'incendier tous les magasins de la République, et à la nouvelle que ce projet venait d'être mis à exécution sur l'arsenal d'Huningue; il fut une réponse aux menaces et aux voies de fait employées pour interdire aux neutres

toute relation commerciale avec la France, comme si elle était au ban des nations.

La levée en masse avait répondu au plan d'affamer la France, conçu et essayé par les gouvernements de Vienne et de Londres; la création de l'armée révolutionnaire, particulièrement chargée de faire la guerre aux accapareurs, avait répondu au plan d'affamer Paris et d'y faire éclater l'insurrection en supprimant l'arrivage des subsistances.

L'*Ami du roi* devança l'*Ami du peuple*, et les *Actes des Apôtres* devancèrent le *Père Duchêne*. Les feuilles monarchiques avaient donné à leurs dignes émules, qui ne les ont point dépassées, l'exemple du style brutal et cynique.

Longtemps avant que le tribunal révolutionnaire existât, un royaliste (le vieux Cazotte), exhortait Louis XVI à se tenir en garde contre sa propre clémence, et lui conseillait de créer, dès qu'il aurait recouvré tout son pouvoir, « un tribunal de justice, composé de cinq membres, chargé de poursuivre et d'exécuter brièvement tous les criminels révoltés contre le nouvel ordre. »

« S'il faut brûler Paris, on brûlera Paris, et l'on décimera ses habitants : aux grands maux les grands remèdes, » disait le baron de Breteuil, confident et factotum de la reine et du roi.

Dès 1789, la contre-révolution mit en œuvre des moyens que réprouvent la morale et l'humanité; leurs auteurs s'en sont fait gloire quand ils ne jugeaient plus utile de se cacher. Exploiter les faiblesses et payer les vices; stipendier les pamphlétaires, les aboyeurs et les motionnaires de clubs, les tricoteuses et les émeutiers; coaliser, pour ce résultat, l'or de la liste civile et celui

de l'Angleterre ; organiser un système de calomnies pour perdre dans l'opinion les hommes populaires; fanatiser les campagnes, tromper l'ignorance, attiser la discorde et la guerre civile, pousser aux exagérations, afin de *ramener la monarchie par l'anarchie* (jeu de mots favori des royalistes) : tels furent ces moyens; et il faut bien convenir qu'ils réussirent souvent : une démocratie en danger est également crédule et ombrageuse.

Quant à l'intervention de l'étranger, il n'est pas besoin, pour la voir, de se mettre sur les yeux les verres grossissants de l'auteur des *Esquisses de la Révolution française* (Dulaure). La tribune britannique en a retenti : un membre de la Chambre des lords, mieux informé sans doute que nous ne pourrions l'être en pareille matière, disait, le 27 janvier 1795 : « Nos efforts ont beaucoup contribué à établir le régime de la Terreur en France[1]. » Nos voisins, qui proclament si haut le dogme de la non-intervention, prétendaient nous imposer un gouvernement de leur façon, rétablir les Bourbons, eux qui avaient chassé les Stuarts, et venger Louis XVI, eux qui avaient tué Charles Ier !

Contre une république, on se croyait tout permis, même les expédients que la probité condamne : le gouvernement anglais, pour détruire le crédit de la France, y répandit les faux assignats par millions, et Pitt baissa la tête lorsque Taylor et Sheridan dénoncèrent cette ignoble conduite.

Enfin l'empereur d'Allemagne couronna l'œuvre, en ordonnant *la peine de mort contre tout propagateur des idées françaises* : c'était mettre d'un seul coup la nation hors la loi.

[1] Discours du duc de Bedford.

Sur toutes ces causes d'irritation palpitantes, voyez planer l'immense colère nationale qu'avaient soulevée les abus de l'ancien régime, cette colère qui, dans ses plus grandes représailles, semble à peine proportionnée aux excès qu'elle venait châtier[1].

Singulière époque, qui offre à l'observation du moraliste des phénomènes très-divers!

D'abord cette peur vague, qui ne prend nullement sa source dans la lâcheté personnelle et se traduit quelquefois en actes de grande audace, émotion délirante et féroce quand elle s'empare des masses; puis cette fièvre d'imitation, souvent étudiée par les physiologistes, qui devient une épidémie. Comment l'homme de mœurs douces est-il amené à verser le sang? Comment l'homme fort monte-t-il à l'échafaud sans presque se défendre, et la faible femme presque en riant? C'est que l'habitude prolongée d'un état violent altère toutes les natures; c'est que le spectacle fréquent de la mort enseigne à la prodiguer comme à la mépriser : ce dernier trait, signalé dans le caractère des anciens Gaulois, sembla se marquer plus que jamais pendant nos troubles civils.

Mais quoi! nous n'avons encore rien dit de la Terreur considérée comme système? Que l'on ne s'en étonne pas : dans les affaires humaines, nous croyons beaucoup plus aux entraînements qu'aux préméditations.

Oui, quelques voix s'étaient écriées : « Il faut faire peur aux royalistes! » Faire peur à son ennemi n'est pas un moyen interdit à la guerre. Cependant nous ne

[1] Recueillons le témoignage d'un esprit bien connu par sa modération : « J'oserai dire, parce que je tiens les faits dans ma main, qu'un grand nombre des procédés employés par le gouvernement révolutionnaire, ont eu des précédents et des exemples dans les mesures prises à l'égard du bas peuple pendant les deux derniers siècles de la monarchie. »
(De Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution.*)

pouvons nous associer au doctrinarisme politique qui prétend voir dans cette pensée un plan de gouvernement, pour en faire un triste mérite à certains hommes d'État. Les voix qui s'exprimaient ainsi n'étaient que l'écho d'une clameur publique : la nation voulait être rassurée contre les entreprises de ceux qui menaçaient ses nouveaux droits acquis; elle le voulait avec une véhémence irrésistible. Ne pas lui donner satisfaction, c'eût été la jeter dans un découragement ou dans une exagération qui, l'un et l'autre, eussent compromis la cause de l'avenir. L'impulsion partait de là : la Convention, et le Comité de salut public surtout, agissaient en régulateurs, en modérateurs, rarement en excitateurs. Aussi Danton reprochait-il au Comité *un peu de faiblesse*, et Chabot disait *qu'il semblait dormir*. On a remarqué que la plupart des mesures terroristes furent provoquées par des adresses venues du dehors et converties en motions individuelles. C'est ainsi qu'eut lieu la création du tribunal révolutionnaire, antérieure à l'existence des Comités de gouvernement. Enfin, ce tribunal lui-même prononça moins de condamnations que ne lui en demandaient les passions populaires, disposées à voir un coupable dans tout ennemi; et tels de ses arrêts, qui blessent justement nos consciences calmées, sont basés sur des faits très-criminels alors aux yeux du pays entier[1].

A plusieurs reprises, le Comité de salut public di-

[1] Un écrivain allemand que nous avons déjà cité, contemporain des événements, fait à ce sujet des réflexions frappantes, dans un langage qui n'est pas celui d'un révolutionnaire : « Selon nous, les Montagnards de France agissent avec violence et cruauté. Mais il est probable que l'éloignement nous empêche de bien apprécier les causes de ces faits... Personne ne croira que dans une ville ou un pays quelconque, une bande de scélérats puisse incarcérer, juger, tuer les habitants impunément : chacun pouvant redouter pour lui un pareil sort, il y aurait bientôt un soulève-

minua les attributions du tribunal révolutionnaire, que les efforts du Comité de législation, ayant pour organe un grand jurisconsulte, Merlin (de Douai), tendaient à augmenter.

Le 5 septembre 1793, la Commune de Paris, soutenue par les Jacobins, vient requérir la création d'une armée révolutionnaire, accompagnée d'un tribunal criminel avec sa guillotine : le Comité de salut public forme l'armée et refuse le reste; puis Lindet enlève tout prétexte à l'existence de cette armée, qui devait faire rendre gorge aux accapareurs, en organisant le service des approvisionnements.

Les fédérés demandent l'arrestation générale de tous les gens suspects : le Comité de salut public leur répond en proposant une commission permanente, chargée de vérifier journellement les motifs des détentions, avec le droit d'accorder des mandats de liberté à la majorité de trois voix sur cinq. Mais Robespierre, qui a soif de popularité, vient appuyer, contre ses collègues, la demande des fédérés, et il enlève la Convention.

Au milieu de la plus grande effervescence, au temps où les pétitionnaires voulaient que l'on mît *la mort à l'ordre du jour*, et offraient de contribuer aux dépenses d'entretien de la guillotine, la Convention fit une loi très-sévère sur la police générale (le 16 avril 1794). Le Comité de salut public, chargé d'interpréter cette loi, rédigea une série d'arrêtés exécutifs, dont on a publié le recueil, et qui tous ont pour objet d'en atténuer la rigueur : — des veuves de nobles, nées roturières, s'informent si elles sont comprises dans la loi? — Non,

ment général. Puisque cela n'arrive pas en France, il faut bien que ce qu'entreprend la faction dominante ait en sa faveur la volonté nationale. »
(*Campagne du duc de Brunswick.*)

ceux-ci vont inopinément se faire applaudir à la Convention, afin de ne se présenter qu'avec un bouclier devant le Comité de salut public, dont ils redoutent l'accueil. Barère, en parlant de ces rappels avec censure, explique dans ses *Mémoires* que le Comité, voulant mettre un terme aux procès intentés à des représentants, pour causes politiques, aimait mieux *révoquer* qu'*accuser* ; c'est dans le même sentiment qu'ayant à faire un rapport sur Joseph Lebon, il se borna à déclarer que le gouvernement *improuvait sa conduite* ; puis il ajouta : « Les mesures qu'il a prises ayant sauvé Cambrai, ce service nous a paru assez décisif pour ne pas donner un triomphe à l'aristocratie. » Cependant, dès le lendemain, un arrêté du pouvoir exécutif mettait fin à la mission de Joseph Lebon.

Ce n'étaient pas seulement les excès de zèle et de fanatisme politique qu'il y avait à redouter : parmi les agents subalternes, des misérables profitaient du désordre occasionné par les dangers publics pour assouvir leurs mauvaises passions : il n'y a pas d'incendie sans pillards. On ne peut douter aussi que de nombreux abus de confiance aient eu le moyen de se produire, en surprenant des signatures, qui se donnaient, comme nous l'avons dit, de bureau à bureau, à titre de simple formalité : partout où les affaires sont très-nombreuses, règnent de pareilles obligations, et de pareils abus sont possibles. Il est difficile d'expliquer autrement les faits que nous allons citer d'après Carnot lui-même.

Une fois ce sont deux commis de ses bureaux qu'on arrête sur un ordre portant sa propre signature ; une autre fois, c'est le traiteur chez lequel il prenait souvent ses repas, à la porte même du Comité, lorsque, pressé par le travail, il ne se donnait pas le temps de traverser

le jardin des Tuileries pour aller manger en famille. Un jour, c'est pis encore : la propriétaire de sa maison de la rue Saint-Florentin, une dame qu'il recevait à son foyer, est soudainement incarcérée. Quand il rentre le soir, il voit des visages indignés autant que désolés ; il s'informe : on lui dit que le mandat d'arrêt est signé de sa main. Il court au Comité, il court à la prison et ramène son hôtesse chez elle.

C'est évidemment là l'œuvre de vengeances particulières; et je n'hésite pas à dire que lorsque Carnot, dans sa défense du Comité, attribuait ces actes à l'inimitié de Robespierre, lui-même se laissait dominer par son aversion pour cet homme. Nul ne croira qu'aucun des chefs de l'État se soit détourné des soins immenses qui lui incombaient pour perdre deux employés obscurs ou une pauvre femme étrangère à la politique. Ajoutons que, dans ces circonstances, les règles prescrites au Comité de salut public étaient violées : comité de gouvernement, il n'exerçait le droit d'arrestation qu'à l'égard des fonctionnaires de l'ordre civil ou militaire; toute mesure de ce genre, touchant les simples particuliers, rentrait dans les attributions du Comité de sûreté générale, également seul chargé de ce qui concernait les prisons.

Plus d'une fois, les rancunes du parti contre-révolutionnaire trouvèrent moyen de se satisfaire par les mains de la Révolution elle-même. Ce n'est pas sans motifs très-plausibles que l'on a attribué aux intrigues de ce parti la catastrophe de plusieurs gentilshommes qui s'étaient montrés infidèles à leur caste, tels que Biron, Custines, et notamment Alexandre Beauharnais : les royalistes ne pardonnaient pas à celui qui avait présidé l'Assemblée nationale pendant la fuite de Louis XVI à Varennes, et qui avait, dit-on, brisé la Sainte-Ampoule.

« Je fus témoin de la douleur de votre père, me dit Sergent-Marceau, lorsque, après avoir compulsé les actes du Comité de salut public (à titre de membre de la Commission des Vingt et un[1]), je lui appris que sa signature figurait sur l'ordre d'arrestation de Beauharnais, pour lequel j'avais connu son estime personnelle. La pièce n'était pas partie de ses bureaux, où rien de pareil ne se faisait, mais elle avait été signée, comme tant d'autres, *pour ordre*. »

Aussi, lorsque les usages intérieurs du Comité eurent été expliqués devant la Convention, personne ne fut étonné d'entendre Carnot dire hautement : « Je n'ai signé aucune arrestation. »

On lui a reproché de ne s'être pas séparé d'un gouvernement où il ne pouvait servir son pays qu'à des conditions compromettantes. S'il l'eût fait, il se serait regardé comme un soldat qui déserte son poste de bataille. Carnot jugeait-il donc ses services assez efficaces pour supporter tant d'amertumes, affronter tant de périls? Oui, et j'ose dire que la France lui sait gré de l'avoir pensé. Mais, fidèle à sa règle de conduite et à ses sentiments d'humanité, il s'efforça d'amoindrir les maux qu'il ne pouvait empêcher : il arracha de nombreuses victimes aux emportements politiques, toujours disposés à dépasser les obligations même les plus terribles.

A l'égard des généraux, souvent inculpés, sa position était très-délicate : la moindre manifestation défavorable, le simple refus de témoigner dans une cause, s'il avait consenti à le faire dans les autres, eussent suffi pour perdre les accusés. Il crut devoir rester étranger, soit à la mise en prévention, soit aux procès des chefs

[1] Commission chargée, après le 9 thermidor, d'examiner la conduite des Comités de gouvernement

militaires, exerçant seulement à leur égard une intervention tutélaire, comme celle dont furent l'objet Jourdan, Hoche, Bonaparte.

Plus libre dans d'autres régions, il usa largement de cette liberté : les hommes de science trouvèrent surtout chez lui un zélé protecteur. C'était ordinairement par des réquisitions, sous prétexte d'utilité publique, que s'accomplissaient ces mesures préservatrices. Nous avons parlé de celles qui sauvegardèrent d'Arçon et Montalembert. Ici nous n'avons que l'embarras du choix :

Lagrange, né en Piémont, compris dans un décret qui renvoyait de France les étrangers, y fut retenu *pour continuer des calculs sur la théorie des projectiles.* Guyton de Morveau et Carnot avaient rédigé cette ingénieuse réquisition.

En 1837, lorsque M. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, préparait l'*Éloge de Carnot*, M. de Prony vint le prier d'y consigner un vieux témoignage de sa reconnaissance : « Chargé depuis 1791 de la direction générale du cadastre, » écrivit-il à son confrère, « je reçus un jour un billet anonyme par lequel on me prévenait que j'avais été dénoncé au Comité de salut public comme donnant des places, dans mes bureaux, à des hommes dont l'opinion n'était pas républicaine, et comme procurant secours et asile à des émigrés rentrés. Le danger était détourné pour l'heure, me disait-on; mais s'il venait à reparaître, un nouvel avertissement me serait envoyé, et je ferais bien de me ménager d'avance une retraite. J'ai su depuis que ce billet était de Carnot, qu'à cette époque je n'avais ni connu ni même rencontré, mais avec lequel je me suis trouvé en relation quelques mois après[1]. »

[1] Nous aurons occasion de parler de cette rencontre (au sujet de la

M. Arago interrompit un moment sa lecture après cette anecdote ; tous les yeux se tournèrent vers l'illustre vieillard (M. de Prony avait alors quatre-vingt-deux ans), et l'on applaudit à la touchante émotion qui se peignait sur son visage.

C'est encore un éloge académique (celui de Ramond, par Cuvier) qui me rappelle un autre trait de mon père : Ramond, membre ardent du côté droit à l'Assemblée législative, s'était attiré par sa conduite de nombreuses inimitiés ; il avait eu particulièrement avec Carnot des démêlés assez vifs. Carnot apprend que Ramond vient d'être arrêté et jeté dans la prison de Tarbes (en janvier 1794) ; il prend aussitôt des précautions pour l'y faire oublier, et Ramond échappe au danger.

Le fameux dramaturge Guilbert de Pixérécourt raconte, dans ses *Souvenirs de la Révolution*, avec d'intéressants détails, comment Carnot le préserva d'une dénonciation meurtrière en le plaçant dans ses bureaux, au milieu d'un groupe de jeunes gens qu'il avait conservés à leurs familles par le même moyen.

Je cite ces faits parce qu'ils se rapportent à des noms connus. Mais combien de fois ne m'est-il pas arrivé ce bonheur de m'entendre dire : « Je dois la vie à votre père, » ou : « Votre père a sauvé le mien ! » Tout récemment encore, j'ai eu connaissance d'un acte de ce genre par le petit-fils de celui qui en fut l'objet : Un nommé Scotti arrive du département de Maine-et-Loire au Comité de salut public, porteur de lettres qu'il remet à Carnot. Celui-ci les parcourt, l'interroge, l'écoute avec intérêt ; puis, le regardant en face, il lui demande : « Savez-

composition des tables trigonométriques), et de compléter alors la citation de Prony.

vous ce que contiennent ces lettres? — Non, citoyen. — Elles contiennent l'invitation de vous faire mettre sous les verrous comme suspect. Mais personne ne les connaîtra que moi. Vous n'êtes pas malheureux de m'avoir rencontré. Restez à couvert pendant quelque temps et laissez passer l'orage. »

XXVIII

Ce qui touche le plus, peut-être, chez les hommes de la Révolution, c'est leur foi dans l'avenir : Thouret, en prison, fait un livre pour enseigner à son fils, par l'histoire, la légitimité de cette révolution qui le tue; Condorcet, qui mourra demain, se hâte de démontrer le progrès des siècles. Auraient-ils eu ce courage sans la foi que le grain semé par leurs mains produirait une moisson pour la postérité?

Tous travaillaient, le front serein, sur un volcan dont les explosions continuelles renversaient tantôt celui-ci, tantôt celui-là. « Que de fois, me disait mon père, nous entreprenions une œuvre de longue haleine avec la persuasion qu'il ne nous serait pas permis de l'achever! Mais nous comptions sur la fortune de la France; et le devoir parlait si haut que souvent les événements les plus terribles s'accomplissaient sans que nous en fussions avertis ou sans que nous eussions une minute pour y songer. »

Carnot prépara son travail sur la réorganisation administrative, immédiatement après le supplice des Hébertistes, et pendant le procès de Danton, deux événements qui ébranlaient Paris. Je trouve dans sa correspondance une lettre à Jourdan sur les mouvements de l'armée, en date du 10 brumaire an II, jour de la condamnation

des Girondins, parmi lesquels il comptait des amis; une autre au même général, sur des difficultés de terrain, écrite au moment où l'on jugeait le duc d'Orléans. Le biographe de Merlin (de Thionville) cite de ce conventionnel, si actif à la chute de Robespierre, un mémoire sur l'artillerie légère, daté du 9 thermidor[1].

A cette question : « La France de 93 a-t-elle été sauvée par la Terreur? » M. Michelet répond très-catégoriquement : « Elle a été sauvée malgré la Terreur. » Je ne voudrais accepter ni contredire, sans explication, ce jugement d'un maître : à considérer la force et la furie des attaques, il est difficile de croire que la Coalition eût été vaincue sans des efforts immodérés; que le parti contre-révolutionnaire eût été abattu sans des rigueurs extrêmes[2].

Mais il y a un abîme entre la plus grande rigueur et la plus petite injustice. Quand la Révolution, repoussant la guerre par la guerre, dans sa défense passionnée, a frappé des hommes qui ne manifestaient pas leur hostilité

[1] *Vie et correspondance de Merlin* (*de Thionville*), par Jean Reynaud.

[2] N'est-il pas singulier que cette opinion ait précisément été soutenue par les adversaires les plus implacables de la Révolution, et en termes que nous sommes loin de nous approprier? Tout le monde connaît les assertions tranchantes de Joseph de Maistre : « Le mouvement révolutionnaire une fois établi, la France et la monarchie ne pouvaient être sauvées que par le jacobinisme. » — « Par quel moyen surnaturel briser l'effort de l'Europe conjurée? Le génie infernal de Robespierre pouvait seul opérer ce prodige. » Eh bien, Pitt semble avoir eu la même pensée : pour encourager les Anglais à continuer leur guerre contre la France, après le 9 thermidor, il présentait à leurs yeux l'avantage de ne plus se trouver en présence d'un régime politique qui faisait, selon lui, toute la force de l'ennemi : « Ces victoires qui vous découragent, les républicains de France ne les ont obtenues qu'à force d'assignats et de réquisitions. La violence à l'égard des personnes et des propriétés était tout le secret de leur force. Mais de tels moyens ne peuvent durer. Il leur fallait pour appui les comités révolutionnaires, les représentants en mission et la guillotine! Or, tous ces appuis sont tombés sous la hache qui a frappé Robespierre. »

par des actes d'agression, loin de servir sa cause, elle n'a pu que la compromettre. Ses amis véritables déplorent et condamnent toute violation du droit commise en son nom; et combien ce désaveu solennel ne les élève-t-il pas au-dessus de leurs adversaires, qui n'osent improuver, eux, ni les supplices pour cause d'hérésie, ni les violences commandées par l'intérêt de l'Église ou de la royauté? Il y a cette différence entre nous, révolutionnaires, et ceux qui soutiennent soit les traditions de l'inquisition, soit l'absolutisme politique, qu'ayant comme nous la terreur dans leur passé, ils la prennent pour le droit et la règle, tandis que nous y voyons la regrettable conséquence d'une crise mortelle de l'ordre social : en un mot, la Terreur est pour nous un accident, pour eux un principe.

XXIX

Les embarras de la tâche imposée aux membres du Comité de salut public étaient surtout accrus par les dissentiments qui régnaient entre eux.

Prieur (de la Côte-d'Or) était le seul avec lequel Carnot fût pleinement d'accord.—Robert Lindet, dont il se plaisait à reconnaître le mérite et les services, ne lui inspirait pas de sympathie personnelle. — Quant à Robespierre, son opinion sur lui se traduisait en quatre mots: cœur mauvais, intelligence médiocre. Si, comme me l'a assuré M. Lebas, fils du conventionnel, l'un des hommes les mieux placés pour le savoir, Robespierre faisait grand cas des talents de Carnot, Carnot ne lui rendait pas la pareille. — Saint-Just, fort supérieur à son ami, disait-il, s'était rendu précieux, dans les missions aux armées, par une décision prompte et

énergique. Mais son arrogance dépassait toutes bornes. — Couthon n'avait laissé à mon père que des souvenirs insignifiants, défavorables. — Barrère se recommandait par des qualités séduisantes; malheureusement la flexibilité des talents n'était pas accompagnée, chez lui, par l'inflexibilité du caractère; il subissait un besoin d'approbation qui explique beaucoup de ses faiblesses. — Carnot regardait Billaud-Varennes comme une forte tête, et Collot-d'Herbois comme un orateur puissant par sa verve emphatique. Mais il les avait l'un et l'autre en horreur : « C'étaient des hommes exécrables, » disait-il. — Jamais, d'ailleurs, je ne l'ai entendu mettre en doute la sincérité politique et l'intégrité privée d'aucun de ses collègues.

Prieur, qui jugeait à peu près de même Saint-Just et Robespierre, s'exprimait beaucoup moins sévèrement sur le compte de Billaud et de Collot : « On peut leur reprocher une grande exagération démagogique, » disait-il, « mais ils ont servi la cause républicaine avec un parfait dévouement et sans aucune vue personnelle. » — Barrère était simplement à ses yeux « un bon enfant. »

J'ai souvent réfléchi à ces appréciations. En me reportant particulièrement aux motifs sur lesquels Carnot et Prieur fondaient leur opinion à l'égard de Robespierre, voici l'explication que je m'en suis donnée :

Si Robespierre n'eût été qu'un esprit vulgaire, on comprendrait difficilement la prépondérance qu'il avait acquise aux Jacobins et dans la Convention. Après avoir faiblement débuté comme orateur, il était arrivé, par un travail opiniâtre, à l'éloquence, et ses discours accusent une véritable élévation de pensée. Le nuage de philosophie mystique dont il aimait à s'envelopper (peut-être par impuissance de le percer lui-même) con-

tribuait à le rehausser; car cette forme manque rarement son effet sur les grandes assemblées, lorsqu'elle est accompagnée d'une certaine solennité, et que celui qui l'emploie apparaît sous l'auréole d'une renommée pure et dans la pénombre d'une vie privée peu connue; elle suffit aussi pour expliquer l'influence de Robespierre sur les imaginations féminines. Mais le sens positif et pratique du gouvernement lui faisait complétement défaut. Or, cette qualité de l'homme d'État étant précisément celle qu'il fallait déployer autour de la table du pouvoir exécutif, l'opinion de Robespierre n'y pesait pas beaucoup, au dire de ses collaborateurs : dans les délibérations d'affaires, il n'apportait que de vagues généralités. Ajoutons que l'administration de la guerre était surtout parfaitement ignorée de lui. On concevra aisément que Prieur et Carnot, tout entiers à leur œuvre capitale de défense et de délivrance, n'eussent pas une grande considération pour leur collègue, et que même ils fermassent les yeux sur les mérites d'une autre nature qu'il pouvait posséder. « Robespierre, disaient-ils, s'occupait fort peu de la chose publique, mais beaucoup du personnel; il se rendait insupportable par ses perpétuelles défiances, ne voyant que traîtres et conspirateurs. » C'était en effet le génie du soupçon, l'*Argus de la République*, très-expert sans doute dans la tâche qu'il s'était donnée, mais qui semblait à ses collègues plus répugnante que difficile. Ce qu'il y a de certain, c'est que, loin de les offusquer par sa supériorité, comme l'ont dit quelques-uns, c'est par ses prétentions, mal justifiées à leurs yeux, qu'il leur déplaisait. Il y avait chez lui ce mélange, très-fréquent, d'une affectation de modestie plus importune que la vanité naïve, avec l'habitude de tout rapporter à sa personne : signalait-il

un complot contre la République, c'est à lui, Robespierre, que les conjurés en voulaient. Il faisait néanmoins triompher souvent son avis dans le Comité, soit par une excessive ténacité (il est rare que ce moyen ne réussisse pas), soit en pesant sur lui par les Jacobins, influence avec laquelle, bon gré, mal gré, il fallait absolument compter.

Pour ne négliger aucun éclaircissement, nous devons rappeler que deux hommes placés par le genre de leurs études à un autre point de vue que Prieur et Carnot, et qui n'avaient connu de Robespierre que l'orateur politique, l'ont encore plus maltraité : Daunou le taxe « d'impuissance d'esprit et de nullité dans ses conceptions législatives; » Condorcet dit de lui : « Robespierre n'a pas une idée dans la tête, pas un sentiment dans le cœur. »

Carnot n'estimait point le caractère de Robespierre; mais il n'avait jamais vécu dans son intimité, où beaucoup de témoignages le peignent sous un jour favorable. Je trouve encore une explication à la rigueur de ce jugement :

Robespierre se complaît dans les voies tortueuses, dans les locutions ambiguës : il attaque ses adversaires sans les nommer; aujourd'hui les Girondins, demain Danton, plus tard ses collègues même du Comité; il procède contre eux par des insinuations. — Carnot, l'homme de la ligne droite, quand il marche à l'ennemi, le regarde entre les yeux; toute feinte lui est profondément antipathique.

Robespierre transporte la souveraineté nationale aux Jacobins, et se sert d'une coterie criarde pour dominer le gouvernement; courtisan du peuple, ou plutôt du groupe qu'il décore de ce nom, il ne rougit pas de lui dire en face : « Le peuple est toujours bon; il n'a qu'à se pré-

férer lui-même à tout ce qui n'est pas lui[1]. » Carnot fuit les clubs; il s'exprime dans un langage austère, qui ne va pas à l'adresse des passions. Voici ce qu'il dit en pleines saturnales populaires : « Le peuple a le malheur attaché à la souveraineté, celui d'être entouré de flatteurs, d'hommes artificieux que l'ambition dévore, qui le vantent pour le dépouiller, qui le caressent pour l'enchaîner, qui l'ornent pour l'immoler... Celui qui sonde ses plaies, qui n'en dissimule ni n'en exagère la profondeur, qui en propose le remède, quelque amer qu'il puisse être : voilà son véritable ami.... Son véritable ami lui répète jusqu'à l'importunité : « Sois labo-« rieux, car la terre ne produit point d'elle-même; sois « sobre, car le fruit du sol a ses limites; ne te crée de « besoins que ceux qu'il est possible de satisfaire... » Son ennemi le plus dangereux est celui qui jette dans son cœur le germe de la cupidité, le blâme de tout ce qui est, le mécontentement de tout ce qu'il a, le désir de ce qu'il ne saurait avoir. »

La conduite de Robespierre blessait donc Carnot dans ses instincts les plus caractérisés. Deux individualités si discordantes se trouvant en présence, on est surpris de ne pas voir éclater la guerre entre elles dès le premier jour, et leur trêve ne s'explique que par un dévouement extraordinaire à la cause nationale.

Robespierre a trouvé de chauds apologistes, jaloux de faire infirmer le jugement de ses contemporains. L'histoire, en effet, devra réduire bien des exagérations et réfuter bien des calomnies à l'endroit de cet homme. Mais on risquerait de dépasser le but sans le toucher, si l'on voulait faire prévaloir des documents et des com-

[1] Il est juste pourtant de rappeler que plusieurs discours de Robespierre sont empreints d'un caractère différent.

mentaires sur la clairvoyance du sentiment général qui le condamne.

Lorsque j'envisage l'ensemble des opinions de mon père sur cette mémoire tant controversée, je crois pouvoir les résumer en une phrase : Robespierre a plus nui à la République qu'il n'a servi la Révolution.

Robespierre et Saint-Just ne furent pas rapprochés par des circonstances fortuites : le jeune député de l'Aisne était arrivé de son département plein d'admiration pour son collègue, dont il avait suivi des yeux la carrière pendant l'Assemblée constituante; et cette admiration ne s'épuisa pas même lorsqu'il l'eut dépassé, au moins comme homme d'action. L'intérêt qui s'attache à la mémoire de Saint-Just prend sa source en partie dans les contrastes que l'on a remarqués chez lui : on est frappé de trouver tant de gravité dans la passion, tant d'énergie dans la beauté, tant d'inflexibilité dans la jeunesse; mais cette inflexibilité, que l'on a surtout admirée, n'est-elle pas précisément un signe d'inexpérience de la vie? Les vieillards doivent être plus indulgents, parce qu'ils connaissent mieux les hommes. C'était d'ailleurs un caractère fort plutôt qu'une intelligence originale, et l'on a eu tort de vouloir le présenter comme un penseur.

Le trait dominant de ces hommes était le fanatisme : « Croyez-vous donc qu'il ait péri un innocent? » dit Robespierre à Danton : tout adversaire d'opinion était criminel à ses yeux, comme tout hérétique aux yeux d'un orthodoxe. Nous connaissons assez la tolérance de Carnot pour savoir combien il devait se trouver dépaysé au milieu de ces sectaires. Un seul, peut-être, fut exempt de cette tendance, mais c'était Barrère.

De l'esprit de secte au despotisme il n'y a qu'un pas,

et c'est l'orgueil qui aide à le franchir. Quiconque se croit seul dépositaire de la vérité est bientôt conduit à la pensée que lui seul doit gouverner.

Le rêve de la dictature a traversé les cerveaux de Marat, de Danton, de Robespierre, et de bien d'autres, sans doute. Quoi de plus naturel que ce rêve chez Marat, qui croyait « avoir épuisé toutes les combinaisons de l'esprit humain sur la morale, la philosophie et la politique? » Si Marat déclarait tout haut que lui seul pouvait sauver la France, Robespierre faisait répéter la même chose par ses amis. Son affectation à ne s'attribuer aucun travail spécial dans le Comité avait les mêmes visées que celle de Danton, dédaignant de faire partie d'aucun pouvoir, afin de les surveiller et de les activer tous : « *Je suis l'éperon du gouvernement.* » L'opinion vulgaire, disposée aux personnifications, voyait toute l'action révolutionnaire dans l'orateur qui pérorait aux Jacobins, tandis que ses collègues demeuraient ensevelis dans les bureaux du Comité; cette opinion lui imputait la Terreur, c'est vrai; mais on grandit un homme en prononçant son nom, même pour en dire du mal. Les journaux étrangers contribuaient aussi à sa renommée lorsqu'ils répétaient tous les jours dédaigneusement, en parlant des armées françaises : « Les soldats de Robespierre, » et lorsqu'ils l'appelaient avec ironie *Maximilien Ier*. Robespierre protestait en public contre les démonstrations de ses flatteurs; mais « il se croyait un être privilégié, mis au monde pour en devenir le régénérateur et l'instituteur[1]. » Quand on étudie l'histoire, on est étonné du rôle que joue la vanité dans les affaires humaines.

[1] Ch. Bailleul. *Examen critique des considérations de madame de Staël sur la Révolution française.*

Robespierre, dit-on, voulait fonder la liberté. — De quelque nom que s'affuble le despotisme, qu'il siége aux Jacobins ou qu'il trône aux Tuileries, il a toujours la même manie : celle de faire le bonheur des hommes sans eux, ou même malgré eux, comme si le mal pouvait engendrer le bien !

Robespierre justifiait sa pensée de dictature par la nécessité qu'imposait un état de crise, tandis que c'étaient ces prétentions mêmes qui occasionnaient la crise.

Ces prétentions ne furent pas affichées tout d'abord : sauf quelques démêlés assez vifs, amenés par les réclamations des *travailleurs* du Comité contre les abus de la force auxquels se laissaient entraîner leurs collègues, l'unité se maintint au sein du gouvernement.

Robespierre et Saint-Just surveillaient les généraux avec une sollicitude qui atteste, sans contredit, leur préoccupation républicaine; ils apercevaient de loin un 18 brumaire; et dans une séance du soir, au Comité, ils entreprirent, avec Barrère, une conversation à ce sujet : « Tu donnes à tes rapports militaires une emphase et une solennité fâcheuses, qui montent la tête des soldats, lui dit Saint-Just. — Ce sont les défenseurs de la liberté, répliqua Barrère. — Oui, mais on verra sortir un jour de leurs rangs quelque ambitieux qui tuera cette liberté. — Je ne crains pas l'accomplissement de ta prophétie aussi longtemps que le Comité de salut public existera et que la Convention nationale maintiendra le pouvoir civil à la hauteur où nous l'avons placé. » Saint-Just termina ainsi l'entretien : « Je te le répète, tes rapports sont compromettants pour l'avenir; *ne fais pas tant mousser les victoires.* »

Barrère n'ayant pas tenu compte de l'avertissement, Saint-Just et Robespierre essayèrent de lui substituer

Couthon dans le mandat de rapporteur des événements militaires; mais Couthon plia sous le faix, il fut mal accueilli du public.

Comme l'esprit de Robespierre poussait tout à l'extrême, la défiance des généraux avait passé chez lui à l'état de cauchemar : il en était venu au point de s'affliger même de nos succès. Peut-être un sentiment moins pur que l'amour de la liberté contribuait-il à nourrir cette disposition : c'était celui d'une incapacité qui ne lui permettait pas de faire servir la guerre à sa propre élévation. Prieur (de la Côte-d'Or) tenait de Cambon une anecdote qu'il m'a ainsi racontée :

« Cambon, entrant un jour dans le bureau où travaillait habituellement Carnot, n'y trouva que Robespierre, environné de cartes et de mémoires militaires. Il avait la tête appuyée sur ses deux mains, et de temps en temps il frappait la table du poing, en répétant avec dépit : « Je n'y comprendrai jamais rien! »

« Une autre fois (c'est encore Prieur qui parle), Robespierre laissa éclater l'expression du même sentiment devant Carnot lui-même : arrivé de bonne heure au Comité, il décacheta une lettre venue de l'armée du Rhin par courrier extraordinaire, puis il la rejeta sur la table avec un mouvement d'humeur. Carnot entrait dans ce moment. Robespierre, s'adressant à lui, le pria de lui expliquer, la carte sous les yeux, le détail de l'opération décrite dans la dépêche, ce que fit Carnot avec complaisance. « Tu es bien heureux, » dit Robespierre avec un accent qui révélait la jalousie plutôt que l'humilité; « que ne donnerais-je pas pour être militaire! »

Cette conscience d'une inaptitude spéciale était le supplice de son orgueil. Peut-être ne serait-ce pas trop s'aventurer que de la compter pour quelque chose

dans sa fameuse opposition à la guerre de 1792.

Carnot, de son côté, persuadé que la lutte extérieure était la principale cause des convulsions du dedans, voulait, par une action guerrière puissante et rapide, obtenir des triomphes capables de décourager les rebelles et les factieux, et faire cesser par contre-coup les mesures terroristes; il s'irritait des embarras que lui suscitaient à chaque instant Robespierre et ses amis.

Et cependant il avait tellement à cœur d'éviter une rupture entre les membres du gouvernement, qu'un jour il offrit de céder à Saint-Just la direction militaire, acceptant en échange une simple mission aux armées. Les preuves d'habileté que son jeune collègue venait de donner en Alsace étaient une garantie que la chose ne péricliterait pas entre ses mains. Saint-Just, malgré toute sa présomption, refusa.

De profondes oppositions de caractères s'étaient déjà manifestées; mais on ne prévoyait pas encore les disputes meurtrières qui devaient éclater.

Robespierre eut des contestations au sujet de son manifeste religieux, qu'il avait lu, en quelque sorte, par surprise, et sous prétexte d'un rapport sur la liberté des opinions. Plusieurs de ses collègues lui reprochaient de réveiller le fanatisme et les prétentions cléricales. D'un autre côté, le retentissement de ce discours avait été considérable en Europe, la presse étrangère en fait foi; et Robespierre put espérer que les cabinets verraient dans sa personne un restaurateur de l'ordre politique par l'ordre moral. Autour de lui retentirent des louanges hyperboliques : c'était *le Messie promis par l'Éternel pour réformer toutes choses*. A son cerveau, déjà obscurci par l'orgueil, monta cette fumée qui enivra jadis Masaniello et Jean de Leyde.

Il arriva, dans cette illusion, à la fête du 20 prairial, pour y prendre une attitude de supériorité qui blessa ses collègues et provoqua de leur part des observations ironiques, mêlées de menaces. Quand il voulut s'en plaindre, on l'accueillit avec froideur. Irrité de voir l'opposition grandir au moment même où il se croyait au plus haut de la roue de fortune, il voulut briser toute résistance.

Par deux fois Robespierre avait fait décréter à la Convention que le Comité de salut public s'occuperait de perfectionner l'organisation du Tribunal révolutionnaire; et le Comité s'était abstenu de répondre à cette provocation. Poussé maintenant par son dépit, Robespierre résolut d'agir sans le Comité, et de se créer du même coup un nouveau moyen de domination. Saint-Just étant absent, il s'entendit avec Couthon seul, pour preparer une loi qui dépouillait la Convention du privilége de traduire ses propres membres en justice criminelle, et attribuait ce pouvoir *aux Comités :* ce qui signifiait qu'il serait exercé par Robespierre, Couthon et Saint-Just, directeurs du Bureau de police générale, en possession de lancer les mandats d'accusation. Or la même loi, réduisant à quelques points les formes de la procédure, les accusés pouvaient être frappés aussitôt que désignés. Il s'agissait donc véritablement d'un droit de vie et de mort.

Couthon fit lecture à l'Assemblée, au nom du Comité de salut public, de ce projet rédigé à l'insu de ses collègues. Lorsque ceux-ci, le lendemain, sommèrent les deux collaborateurs de s'expliquer sur leurs allures mystérieuses et sur la portée qu'ils entendaient donner à leur proposition, Robespierre et Couthon alléguèrent pour se justifier la division de travail en

usage au sein du Comité; puis ils se défendirent avec une feinte indignation d'avoir eu la moindre arrière-pensée. Cette maladroite hypocrisie montre assez combien manquait ici l'étoffe d'un dictateur. La Convention déclara qu'elle ne voulait pas se dessaisir du droit exclusif d'accuser ses propres membres; mais elle adopta le reste de cette loi du 22 prairial, aussi détestable dans ses dispositions judiciaires que dans son intention politique.

Robespierre, alors, tourna ses efforts vers les Jacobins, afin d'exercer par eux une pression morale sur l'Assemblée, ou de tenter peut-être un 31 mai contre les hommes qui gênaient son ambition.

Ses dissentiments avec Carnot dataient de plus loin. Prieur m'en a parlé avec tant de précision que je crois pouvoir en mettre le récit dans sa bouche et souvent employer ses propres expressions. Ce n'est pas une nouvelle histoire des faits; mais il ajoutera quelques détails à ceux que les annalistes de la Révolution ont déjà recueillis :

« Il y avait longtemps que duraient nos querelles intestines; mais nous étions convenus de n'en rien laisser transpirer au-dehors, dans la crainte de servir les ennemis de la République. Nous eussions cru trahir notre mandat si nous avions rompu le faisceau du gouvernement. Le sentiment des nécessités politiques dominait chez nous tous les autres.

« Le Bureau de police générale devait, selon les vues du Comité, activer l'exécution des mesures législatives, en faisant peser sur les fonctionnaires publics de grandes responsabilités. Mais ceux qui le dirigeaient exagérèrent bientôt sa juridiction, dénonçant, accusant et envoyant au Tribunal révolutionnaire les membres de la représentation nationale. Robespierre usait de son

empire sur les Jacobins pour faire accepter ses volontés par la Convention. Les abus devinrent si grands que Carnot finit par déclarer qu'il ne signerait aucune pièce émanée de ce Bureau. Robespierre semblait faire là un essai de tyrannie, de concert avec le cul-de-jatte Couthon et l'ambitieux Saint-Just, qui ne pouvait se taire sa supériorité sur ses deux acolytes, et qui probablement avait des vues personnelles. Le mot de triple consulat fut prononcé. Siéyès, ajoutait Prieur, pouvait bien n'avoir pas été étranger à ces menées souterraines : il en avait le goût. Ce qui m'a confirmé dans ce soupçon, c'est de le voir réchauffer la même idée au 18 brumaire. Il n'y avait que Siéyès pour couver une pauvre idée avec tant de persévérance.

« Assez longtemps mes collègues et moi nous ne vîmes dans la conduite de Robespierre qu'une conséquence de son caractère ombrageux, un zèle despotique pour la cause républicaine. Carnot fixa le premier notre attention sur ce qui se complotait, et le premier aussi il osa interpeller directement Robespierre à ce sujet, en plein Comité. Il le fit avec une énergie extrême et à brûle-pourpoint. Tous les spectateurs de cette scène frémissaient des suites qu'elle pourrait avoir. Robespierre, se voyant démasqué, demeura d'abord comme stupéfait; puis il reprit son aplomb et tâcha, par mille témoignages d'estime, d'apaiser la bile patriotique de Carnot. Depuis ce moment il parut même le ménager beaucoup. On a dit qu'il avait fait des démarches pour gagner notre collègue à ses projets. J'ai peine à le croire, ou plutôt je ne le crois pas du tout : d'abord votre père ne me cachait rien, et puis nous connaissions trop la haine que lui portait Robespierre. Cette haine était poussée à un tel point que, dans les derniers temps,

celui-ci trouvait des prétextes pour ne pas signer les instructions militaires, afin, sans doute, de se ménager, en cas de revers de nos armées, le droit d'accuser Carnot devant l'Assemblée, et d'exploiter contre le Comité les ressentiments de la douleur publique. Nous croyons qu'il a nourri ce mauvais sentiment jusqu'à appeler de ses vœux une pareille occasion, car il lui échappa un jour de dire : « Je vous attends à la première défaite. » — Pour moi, j'attribue la conduite de Robespierre envers Carnot uniquement à la conviction où il était qu'il n'y avait pas moyen de se passer de lui.

« Un grand éclat eut lieu en germinal, quelques jours après la mort de Danton, dans une séance du soir. J'avais conduit au Comité un de nos collègues de la Convention, ingénieur habile, pour conférer avec Carnot sur l'établissement de la poudrerie de Grenelle. Saint-Just fit à Carnot une mauvaise querelle sur un fait que je savais faux et que je démentis péremptoirement. Saint-Just alors prit un autre prétexte de reproche; je crois qu'il était fort irrité contre votre père de ce que celui-ci s'était opposé à la mise en accusation de Danton et de Camille Desmoulins. Il lui prodigua des injures et des calomnies, auxquelles Carnot répondit avec calme; mais en déclarant à Saint-Just qu'il avait l'œil sur lui et sur son ami Robespierre, et que leurs visées ambitieuses ne restaient pas inaperçues. « Vous voulez, leur dit-il, « renverser successivement tous les patriotes qui vous « font obstacle, afin de rester seuls et de vous emparer « du pouvoir suprême. Mais les amis de la liberté sau- « ront déjouer vos ruses. » — Le collègue qui m'accompagnait fut fort étonné de la scène à laquelle il avait assisté, et, en sortant, il me dit qu'à la Convention on était bien loin de soupçonner nos divisions. Je lui re-

commandai de les couvrir de silence, comme nous le faisions nous-mêmes.

« Vers le commencement de floréal, nouvelle altercation, plus vive encore. Saint-Just attaqua tous les membres du Comité qui dirigeaient les affaires de la guerre, et manifesta contre eux son animosité dans les termes les plus amers. Il s'agissait, cette fois, des poudres et salpêtres; c'était à mon adresse. Robespierre prit parti pour son ami et blâma la conduite de plusieurs représentants auprès des armées. Carnot répliqua avec fermeté; puis, prenant l'offensive, il dévoila énergiquement les desseins ambitieux de nos accusateurs et leur reprocha des actes de cruauté. Saint-Just entra dans une fureur extrême; il s'écria que la République était perdue si les hommes chargés de la défendre se livraient à des récriminations de ce genre.

« C'est toi, dit-il à Carnot, qui es lié avec les enne-
« mis des patriotes; sache qu'il me suffirait de quelques
« lignes pour dresser ton acte d'accusation et te faire
« guillotiner dans deux jours.

« — Je t'y invite, répondit froidement Carnot; je pro-
« voque contre moi toutes tes rigueurs. Je ne te crains
« pas, ni toi ni tes amis; vous êtes des dictateurs ridi-
« cules. »

« Saint-Just, de plus en plus exaspéré, demanda sur-le-champ, et en présence même de son adversaire, son expulsion du Comité. C'était un arrêt de mort : témoin l'exemple de Hérault de Séchelles.

« Mais Carnot se contenta de répondre avec un terrible sang-froid :

« — Tu en sortiras avant moi, Saint-Just. »

« Puis, se tournant vers Couthon et Robespierre :

« — Triumvirs, ajouta-t-il, vous disparaîtrez. »

celui-ci trouvait des prétextes pour ne pas signer les instructions militaires, afin, sans doute, de se ménager, en cas de revers de nos armées, le droit d'accuser Carnot devant l'Assemblée, et d'exploiter contre le Comité les ressentiments de la douleur publique. Nous croyons qu'il a nourri ce mauvais sentiment jusqu'à appeler de ses vœux une pareille occasion, car il lui échappa un jour de dire : « Je vous attends à la première défaite. » — Pour moi, j'attribue la conduite de Robespierre envers Carnot uniquement à la conviction où il était qu'il n'y avait pas moyen de se passer de lui.

« Un grand éclat eut lieu en germinal, quelques jours après la mort de Danton, dans une séance du soir. J'avais conduit au Comité un de nos collègues de la Convention, ingénieur habile, pour conférer avec Carnot sur l'établissement de la poudrerie de Grenelle. Saint-Just fit à Carnot une mauvaise querelle sur un fait que je savais faux et que je démentis péremptoirement. Saint-Just alors prit un autre prétexte de reproche; je crois qu'il était fort irrité contre votre père de ce que celui-ci s'était opposé à la mise en accusation de Danton et de Camille Desmoulins. Il lui prodigua des injures et des calomnies, auxquelles Carnot répondit avec calme; mais en déclarant à Saint-Just qu'il avait l'œil sur lui et sur son ami Robespierre, et que leurs visées ambitieuses ne restaient pas inaperçues. « Vous voulez, leur dit-il, « renverser successivement tous les patriotes qui vous « font obstacle, afin de rester seuls et de vous emparer « du pouvoir suprême. Mais les amis de la liberté sau- « ront déjouer vos ruses. » — Le collègue qui m'accompagnait fut fort étonné de la scène à laquelle il avait assisté, et, en sortant, il me dit qu'à la Convention on était bien loin de soupçonner nos divisions. Je lui re-

Danton, celle de ne plus autoriser aucune accusation politique contre des conventionnels, il nous exhortait à ne pas rentrer, sans une nécessité absolue, sans un péril évident, dans la voie des mutilations de l'Assemblée par elle-même. « S'il faut en venir à cette extrémité, « disait-il, laissons du moins à nos ennemis les torts « de l'agression. Leurs projets liberticides seront mis « au jour; ils éclateront aux yeux de la Convention, qui « seule peut porter un si grand coup[1]. »

« Peut-être Robespierre faisait-il le même calcul; peut-être hésitait-il, retenu par un certain respect pour le pouvoir légal de la Convention. Ce qui semblerait l'indiquer, c'est son attitude irrésolue au jour décisif, et sa réponse négative à ceux qui le pressaient de signer un appel à l'insurrection[2].

« Mais il s'était retranché dans le club des Jacobins comme dans une forteresse, d'où il ne cessait de tirer sur nous.

« D'ailleurs, comme son bureau était établi dans un local séparé, et que nul d'entre nous n'y mettait les pieds, il pouvait s'y rendre, et s'y rendait en effet, sans nous rencontrer. Il affectait même de traverser les salles du Comité après la levée de la séance, et il signait quelques pièces, ne s'abstenant réellement que de nos délibérations communes. Il avait chez lui de fréquentes conférences avec les présidents du tribunal révolution-

[1] Le député Legendre a raconté plus tard, dans une séance de la Convention, que, vers cette époque, ayant rencontré Carnot aux Champs-Élysées et l'ayant abordé pour la première fois, la conversation suivante s'engagea entre eux: « Je sais que tu as brisé une lance avec Robespierre; crois-tu qu'il trompe encore longtemps la France? crois-tu que nous ne devions pas le démasquer? — Ne précipitez rien; le moment viendra. — Sera-ce bientôt? — Ne fais pas d'imprudence : tu monterais à l'échafaud et tu l'enverrais au Panthéon. »

[2] « Au nom de qui? » leur demanda-t-il.

naire, sur lequel son influence s'exerçait plus que jamais; de sorte que l'on se trompe beaucoup si l'on croit qu'il fut étranger, non plus que ses amis, à ce qu'on a nommé les *grandes fournées*. S'il avait eu l'intention de ralentir le mouvement terroriste, le véritable moyen eût été de demeurer au Comité pour y faire acte de modérateur, au lieu de laisser fonctionner le couteau qu'il avait aiguisé le 22 prairial. Enfin un des griefs allégués par Saint-Just contre nous, dans son dernier discours, fut précisément d'avoir voulu détruire le tribunal révolutionnaire.

« En attendant, les dénonciations de Robespierre allaient leur train aux Jacobins, acrimonieuses et vagues, selon son habitude. « Vous frémiriez, » leur disait-il vers la fin de messidor, « si vous saviez dans quels lieux on « conspire, si vous saviez quels représentants du peuple « attaquent sa cause par des manœuvres souterraines; « vous frémiriez si je vous disais quels hommes conspi- « rent contre moi (toujours lui), et en quel lieu on me « traite ouvertement de dictateur. »

« La Commune aussi n'obéissait qu'à sa voix. Les nuages orageux s'amoncelaient donc sur nos têtes, et chaque minute nous rapprochait d'une crise inévitable. Pourtant le travail au sein du Comité n'en souffrait pas. Au milieu de ces angoisses, incertains si l'heure qui allait sonner ne nous verrait pas devant le tribunal révolutionnaire, pour marcher de là à l'échafaud, sans peut-être avoir le temps de dire adieu à nos familles et à nos amis, il y avait encore place parmi nous pour un enjouement qui ne ressemblait point à l'indifférence. Souvent, tandis que nous mangions à la hâte un morceau de pain sec sur la table du Comité, Barrère, par quelque bonne plaisanterie, ramenait le sourire sur nos lèvres;

Carnot, par sa merveilleuse tranquillité d'âme, et Collot d'Herbois, par ses allocutions vigoureuses, soutenaient notre courage à tous. Il y avait des journées tellement difficiles que, ne voyant aucun moyen de dominer les circonstances, ceux qu'elles menaçaient le plus personnellement abandonnaient leur sort aux chances de l'imprévu; et tout à coup un incident, que nul n'aurait pu préparer, venait débrouiller le chaos : on profitait rapidement de l'éclaircie. Nous avions fini par nous accoutumer tellement à ces situations inextricables, que nous poursuivions notre tâche journalière, pour ne pas laisser la machine en souffrance, comme si nous avions eu toute une vie devant nous, lorsqu'il était vraisemblable que nous ne verrions pas se lever le soleil du lendemain. »

« On a beaucoup parlé de complots, » ajoutait Prieur; « il y en eut, sans doute, entre les anciens adhérents de Danton, auxquels ceux d'Hébert fournissaient leur contingent; les uns et les autres devaient couver des projets de vengeance. Mais, à l'intérieur du Comité, rien de tout cela. »

Mon père m'a affirmé la même chose. Il était si étranger à ceux que l'on a nommés les *Thermidoriens*, que, pendant les Cent Jours, Tallien s'étant présenté chez lui, Carnot, qui ne l'avait vu qu'à la tribune, ne le reconnut pas et lui demanda son nom. Mais ne se fût-il pas expliqué sur ce point, nous saurions à quoi nous en tenir, connaissant son sentiment à l'endroit des hommes avec lesquels il eût été forcé de se coaliser. Il n'ignorait pas d'ailleurs que ces hommes, la plupart moins estimables que Robespierre, étaient animés du même fanatisme, et tout aussi portés que lui à l'emploi des moyens violents. La Terreur, en effet, ne se ralentit pas pendant l'absence de Robespierre; elle alla même

croissant. Il n'est pas nécessaire, pour expliquer ce fait, de supposer un noir calcul au moyen duquel on en eût déversé l'odieux sur lui. La complication d'une telle manœuvre, dont les deux partis se renvoient le reproche, suffirait pour en montrer l'invraisemblance. C'est l'accélération naturelle du mouvement qui se produit sur un plan incliné : la violence était devenue une habitude, et la Terreur se continua, même après les terroristes, contre eux.

Peu de temps après que Robespierre se fut éloigné du Comité, il revint assister à une réunion extraordinaire; et présenta une liste de conventionnels dont il demandait la mise en accusation, pour dilapidation des fonds publics et rigueurs illégales dans les départements. Cette liste était le résultat de ses investigations, car il avait beaucoup d'émissaires bénévoles. Les faits dénoncés pouvaient être vrais en grande partie. Mais le Comité, voulant écarter toute chance d'une crise gouvernementale, se retrancha derrière la résolution qu'il avait prise le jour de la mort de Danton, et Robespierre fut courroucé de ce refus.

Enfin celui-ci sembla prendre un parti décisif : Saint-Just proposa aux Comités réunis de *faire gouverner la France par des réputations patriotiques, en attendant qu'il y eût des institutions républicaines*. Après une discussion très-sommaire, on passa à l'ordre du jour : échec plus rude pour la vanité du prétendant que tous ceux qu'il avait subis jusqu'alors[1].

[1] *Faire gouverner la France par des réputations patriotiques.* C'est l'expression que rapportent les anciens membres du Comité dans leur défense. Toulongeon en cite une autre : *Remettre le salut public à une destinée particulière.* Saint-Just demeura-t-il, dans cette circonstance capitale, tellement fidèle au langage équivoque de son patron, qu'il se soit borné à cette allusion, d'ailleurs assez transparente, ou prononça-t-il net-

La proposition de Saint-Just était motivée sur l'état d'anarchie du gouvernement. Il n'est pas douteux que plusieurs représentants eussent rendu la Révolution odieuse par des actes arbitraires et cruels; il n'est pas douteux que de grands désordres se fussent introduits dans l'administration des départements; mais la dictature d'un homme aurait-elle été plus puissante, pour

tement le nom de Robespierre? celui-ci était-il présent? on ne le sait pas avec certitude. Quels sont les détails de la séance? quelle en est la date? partout la même obscurité. On va jusqu'à nier qu'aucune motion de ce genre ait été faite. Je ne puis partager un tel sceptisme. La scène est racontée par Barrère dans ses *Mémoires* et dans plusieurs notes manuscrites que j'ai sous les yeux, rédigées à des époques diverses. Si le témoignage de Barrère semble trop intéressé pour suffire à l'histoire, il n'en saurait être de même de celui de Toulongeon, narrateur peu passionné et généralement bien informé. Mon père s'exprimait, sur les prétentions de Robespierre au pouvoir suprême, avec aussi peu d'hésitation que s'il les lui eût entendu développer de sa propre bouche; mais je ne me souviens pas qu'il m'ait parlé d'une manière positive de la proposition de Saint-Just.

Parmi les documents sur lesquels j'écris ce livre, figure une note évidemment émanée d'un témoin oculaire, d'un témoin sérieux; je n'en ai pas consulté d'autres. Je ne saurais malheureusement plus aujourd'hui l'attribuer avec certitude à tel ou tel des hommes de ce temps qui m'ont fait des communications; mais je suis assuré qu'elle est antérieure à l'époque où j'ai connu Barrère, dont elle confirme par conséquent le récit. Je la livre au lecteur sans commentaire.

« Les deux Comités étaient réunis. Saint-Just prit la parole : après avoir fait une peinture sombre de la situation du pays, il conclut que l'unique moyen de sortir d'embarras était d'élire un dictateur. (Murmures dans l'Assemblée.) Les avis ne sauraient être partagés, ajouta Saint-Just : l'homme désigné pour cette charge est notre collègue Robespierre.

« Robespierre, pendant cette allocution, s'était promené autour de la table, gonflant ses joues, soufflant avec saccades : tout annonçait l'agitation de son âme. Il feignit une grande surprise : — Qui t'a inspiré cette proposition, Saint-Just? une dictature est nécessaire à la France; je le pense comme toi; mais il y a dans la Convention nationale beaucoup de membres qui méritent plus que moi d'attirer les suffrages.

« Couthon ensuite, d'un ton doucereux, appuya la motion de Saint-Just, et gourmanda la dangereuse modestie de Robespierre. L'Assemblée n'accorda qu'une attention dédaigneuse à cette singulière ouverture. Saint-Just prenait des notes sur les paroles de chacun des opinants. »

réformer ces abus, que celle du Comité, si le Comité, au lieu d'être troublé par l'ambition de quelques-uns de ses membres, eût été servi par leurs talents? La nouvelle organisation du pouvoir exécutif, décrétée le 12 germinal sur le rapport de Carnot, suffisait pour donner au gouvernement la force et l'unité nécessaires. Il pouvait rappeler, et il avait usé plusieurs fois de cette faculté, les proconsuls dont la conduite créait les dangers signalés par Saint-Just. Le succès de nos armes sur toutes les frontières à la fois permettait de tempérer au dedans la situation révolutionnaire.

Quel moment à choisir pour établir une dictature individuelle que celui où la République s'en passait si bien; où elle pouvait espérer que ses ennemis fatigués, divisés, seraient bientôt contraints d'accepter ou de demander la paix! Mais, peut-être, Robespierre nourrissait-il une espérance qu'il ne pouvait faire valoir auprès de ses collègues : peut-être les cabinets monarchiques se montreraient-ils plus disposés à traiter avec un chef suprême, et lui sauraient-ils gré d'avoir ramené les Français à l'unité, seule condition de l'ordre à leurs yeux. Il paraît du moins certain qu'un changement de ce genre était attendu dans les cours étrangères, et que la catastrophe de thermidor y causa quelque désappointement.

Nous connaissons l'opinion de Carnot sur la valeur personnelle de Robespierre, et nous pouvons juger combien son ambition devait lui paraître déraisonnable, *ridicule*, comme il l'avait qualifiée en sa présence. Et pourtant cette ambition n'était pas, à coup sûr, le produit d'instincts vulgaires : c'était l'orgueil démesuré d'un homme qui se croit seul en possession des vertus capables de diriger les autres hommes. La probité, le civisme,

voilà ses moyens ; n'hésitons pas à dire qu'ils font son éloge et celui du peuple auprès duquel on put les employer avec succès. Il me semble que Barrère le juge bien quand il dit : « Robespierre voulait gouverner la France par influence plutôt que par ordre. »

Mais plus il marchait vers le but, plus sa convoitise l'entraînait hors de la raison : dans une réunion des Comités, à laquelle il avait été convoqué peu de temps avant le 9 thermidor, Robespierre, qui n'était pas dans l'habitude de s'intéresser aussi vivement aux opérations des armées, accusa Carnot de ne pas les presser suffisamment. Il s'emporta au point de reprocher à ses collègues d'avoir interprété la loi du 16 messidor autrement que la Convention ne l'avait entendue, en ne faisant point passer au fil de l'épée la garnison anglaise de Nieuport. (Blâme répété dans son discours du 8 thermidor.)

Je laisse de nouveau la parole à Prieur :

« Le Comité avait chargé Saint-Just de faire un rapport sur la situation de la République, ce qui ne prouve pas qu'il songeât à prendre l'initiative d'une rupture ; Billaud et Collot tentèrent même auprès de Robespierre quelques démarches de conciliation[1]. Mais Saint-Just, au lieu de répondre au témoignage de confiance qu'on avait affecté de lui donner, tourna son travail en un acte d'accusation contre le Comité. Robespierre en fit la préface, le 8 thermidor, dans un long discours à l'Assemblée ; puis, le soir de ce même jour, il alla, se-

[1] Les historiens racontent que, dans une séance des Comités réunis, Billaud fit à Robespierre des avances marquées, et que, le 8 thermidor, Collot se jeta à ses pieds pour le conjurer de ne point persister dans son attitude hostile. Pourquoi supposer à ces actes des intentions perfides? Ne serait-il pas plus juste d'y voir un désir sincère de faire cesser une division évidemment fatale au gouvernement?

lon sa coutume, relire sa harangue aux Jacobins, pour se faire applaudir. Ce soir-là, plusieurs membres du Comité se trouvaient réunis dans notre salle de délibérations. Saint-Just écrivait sur une table isolée; Carnot, toujours à son affaire, étudiait des plans. Le silence régnait; il était minuit passé. Tout à coup entre Collot d'Herbois fort agité; il venait d'assister à la séance des Jacobins, où Robespierre avait reçu une ovation frénétique, tandis que lui, Collot, avait été fort maltraité, et que des menaces avaient été proférées contre le Comité en masse, moins les trois amis.

« Nous l'assiégeâmes de questions. Saint-Just, sans lever la tête, lui demanda froidement : « Qu'est-ce qu'il « y a de nouveau aux Jacobins? » Collot arpenta deux ou trois fois la salle à grands pas, sans répondre; puis, s'arrêtant brusquement devant Saint-Just et lui saisissant le bras avec force :

« Tu rédiges notre acte d'accusation, » lui cria-t-il de sa voix de tonnerre.

« Saint-Just balbutia et voulut retirer ses papiers.

« Ces ruses sont inutiles, poursuivit Collot; tu rédiges « notre acte d'accusation. »

« Saint-Just alors se releva avec audace : « Eh bien, « oui, dit-il, tu ne te trompes pas, Collot, j'écris ton « acte d'accusation; » puis, se tournant vers Carnot : « Tu n'y es pas oublié non plus, ajouta-t-il, et tu t'y « verras traité de main de maître. »

« Carnot se contenta de hausser les épaules.

« Des paroles de colère furent échangées. Nous reprochâmes à Saint-Just de vouloir, comme Couthon au 22 prairial, faire à la Convention, au nom du Comité, un rapport qu'il n'aurait pas communiqué. Notre première pensée fut de nous assurer de sa personne; mais

nous nous contentâmes de la promesse qu'il fit de nous donner lecture de son travail, avant la séance de l'Assemblée, et de le supprimer même si nous le voulions. Vers cinq heures du matin Saint-Just parvint à se dérober à notre surveillance.

« A dix heures Couthon arriva. On cherchait en ce moment les termes d'une proclamation destinée à rassurer les esprits; proposition était faite d'arrêter les chefs de la force armée et de réorganiser la garde nationale. Couthon demanda quel était l'objet de la délibération; on le lui exposa. Il allégua que de pareilles mesures tendaient à une contre-révolution, et protesta que Henriot était un excellent patriote, dont on avait tort de se défier.

« Puis il se mit à attaquer personnellement Carnot, qui opinait pour des mesures actives, et lui dit des paroles outrageantes.

« Vers midi un huissier vint apporter une lettre de Saint-Just, qui contenait ces mots : « L'injustice a fermé « mon cœur; je vais l'ouvrir tout entier à la Convention « nationale. »

« L'huissier nous annonça en même temps que notre accusateur, infidèle à sa promesse, commençait sa lecture.

« Nous nous rendîmes aussitôt dans le sein de la Convention. A notre entrée les tribunes battirent des mains. Ce témoignage d'approbation, qu'elles prodiguaient ordinairement à Robespierre, nous fut d'un bon augure. »

Nous ne poursuivrons pas le récit de faits officiellement et universellement connus. On sait comment Robespierre et ses amis, vaincus à la Convention et décrétés d'arrestation, furent délivrés par leurs partisans et

entraînés à l'Hôtel de Ville ; comment Robespierre, soit défaillance à l'heure critique, soit prudence calculée pour ne pas fournir une arme légale contre lui, soit respect véritable pour l'Assemblée souveraine, refusa de signer une proclamation insurrectionnelle qui pouvait encore, peut-être, amener son triomphe ; on sait comment la puissance des mots : *hors la loi*, fit rapidement le vide autour de cette poignée de révoltés qui le pressaient de se montrer leur chef par un acte de vigueur. Carnot prit une part active à toutes les mesures qui devaient faire triompher l'Assemblée, seul pouvoir légal et légitime.

Les notes de Prieur ne nous fourniraient rien de neuf sur ces événements ; nous ne lui empruntons plus que ce détail sur un de leurs principaux acteurs :

« Billaud-Varennes, qui, dans les derniers temps de la domination de Robespierre, s'était tenu silencieux, les bras croisés, la tête baissée sur sa poitrine pendant nos délibérations, rappela toute son éloquente énergie pour le jour du combat. Après le 9 thermidor, il reprit son activité. « Nous l'avons échappé belle, disait-il sou- « vent, les péripéties par lesquelles nous venons de « passer feraient un beau sujet de tragédie. J'écrirai cette « tragédie-là. » On assure qu'en effet il l'a écrite pendant sa longue proscription. Aucune œuvre littéraire ne serait plus curieuse à connaître. »

Robespierre est tombé comme un factieux. S'il avait eu le dessein qu'on lui prête, de relâcher les ressorts de la politique révolutionnaire, il eût trouvé dans le Comité trois hommes au moins disposés à concourir à cette entreprise, trois hommes qui l'eussent également aidé dans une croisade loyale et sans arrière-pensée contre la corruption ; mais il regardait ces hommes, avec raison,

comme des obstacles inflexibles à l'établissement de son pouvoir personnel : il les comprit dans son plan d'attaque, et ceux-ci le renversèrent pour se défendre. On leur en a fait une sorte de reproche, auquel l'historien Toulongeon répond par cette phrase pleine de bon sens :

« Le même raisonnement pourrait s'appliquer à un général victorieux qui, dirait-on, n'aurait gagné une bataille que de peur de la perdre : le soin de sa propre conservation est un devoir, quand il n'est point en contraste avec le bien public, et surtout quand il est d'accord avec lui. »

Nous nous sommes précédemment adressé cette question : Que serait-il advenu si les Girondins avaient triomphé? Nous nous faisons maintenant celle-ci : Quelle conséquence eût amené le succès de Robespierre et des Jacobins?

Les Jacobins, poussés par leur tendance de secte, se seraient épurés jusqu'à tomber dans le vide, incompris de la France, qu'eux-mêmes ne comprenaient plus.

La Terreur, ayant parcouru toutes ses phases, devait finir par une crise ou par un affaissement : il n'est pas dans la nature qu'un état violent soit de longue durée. Le moment critique pour la Révolution était celui où cette tension extraordinaire viendrait à cesser; et s'il était vrai que Robespierre eût médité une transition, en donnant aux passions un autre cours par l'aliment nouveau du sentiment religieux, on devrait reconnaître chez lui une haute portée politique. Mais c'est ce qui reste tout à fait à démontrer. D'ailleurs, en admettant cette hypothèse, l'orgueil de Robespierre l'aurait encore abusé, en lui persuadant qu'il pouvait suffire à l'œuvre : ce n'était pas trop de toute la force intacte et unie du Comité de salut public et de la Convention.

La France applaudit à la chute de Robespierre, parce que l'opinion publique s'était accoutumée à personnifier en lui la Terreur, dont il n'était plus l'agent actif, et qui se prolongeait par l'impulsion donnée.

Mais, en voyant tomber cette personnification de la Terreur, la réaction s'enhardit, et l'événement du 9 thermidor, qui devait ouvrir pour la France une ère de calme et d'union, donna le signal des vengeances judiciaires et des assassinats politiques.

XXX

« Faites savoir aux incomparables armées de la République qu'un nouveau genre de scélératesse avait trouvé dans leurs succès mêmes des motifs pour les calomnier. D'infâmes tyrans, qui avaient usurpé le nom de patriotes, voulaient désorganiser la victoire, qui, sur toutes nos frontières, est à l'ordre du jour depuis le commencement de la campagne. Les traîtres ont reçu le prix de leurs forfaits, la représentation nationale a délivré la France de ses modernes Catilinas : Robespierre et ses complices ne sont plus. L'oppression a disparu, tous les cœurs s'ouvrent aux plus doux épanchements, et l'allégresse a pris la place de la consternation dans Paris. »

Tels sont les termes par lesquels Carnot annonçait aux représentants près des armées la victoire de la Convention sur le parti de Robespierre.

Robespierre et Carnot, cependant, avaient été d'accord sur un point : ni l'un ni l'autre n'aimait la guerre. Mais le premier s'y montrait opposé parce qu'elle l'amoindrissait, le second ne la voulait pas, quoiqu'elle le grandît.

Si l'on se rappelle l'extrait que nous avons donné d'un mémoire adressé par Carnot au Comité de salut public, après la bataille de Fleurus, et sa lettre à Pichegru, on sait que le principal motif pour lequel il s'efforçait de terminer promptement la lutte extérieure était son désir de voir sortir la France d'un état pénible.

Aussi, dès que la nécessité pesa moins sur le gouvernement, il s'empressa de provoquer l'allégement des charges qui accablaient les contrées foulées par les armées : une loi du 19 brumaire an III abolit les réquisitions illimitées; un décret ordonna que les comptes des représentants en mission seraient publiés[1].

Cependant la dictature militaire étant demeurée dans les mains de Carnot après le 9 thermidor, cette révolution intérieure n'interrompit point le cours de nos succès. Carnot poussa même d'autant plus vivement les opérations de la guerre, qu'il voulait forcer les ennemis à la paix et leur en dicter les conditions : la conquête de la Hollande, la reprise des quatre places du Nord, l'enlèvement de Fontarabie, de Saint-Sébastien et du Port du Passage, sont postérieurs à la chute de Robespierre et de son parti. Le 24 thermidor, le Comité de salut pu-

[1] A cette occasion le brave et loyal Garrau écrivit à son ami une lettre caractéristique :

« Comme personne n'est plus que moi jaloux de sa réputation et porté à obéir à la loi, je te fais passer mon compte; et, si tu le trouves dans la forme convenable, je te prie de le livrer à l'impression.

« Compte rendu par P. A. Garrau, représentant du peuple, envoyé en mission près de l'armée des Pyrénées-Occidentales, concernant les taxes révolutionnaires, offrandes, dons patriotiques, etc.

« Rien imposé, rien reçu. » (7 pluviôse an III.)

Carnot lui répondit :

« J'ai fait imprimer le compte rendu que tu m'as envoyé. Il serait à souhaiter que certains Tartufes qui font aujourd'hui parade de leur probité et de leur humanité, pussent en présenter d'aussi simples et d'aussi clairs. »

blic accusa réception des clefs de Trèves, cette ville qui avait longtemps servi de refuge aux émigrés.

Carnot ne négligeait non plus aucun soin pour entretenir le feu sacré dans les armées : un jour qu'il venait d'annoncer la prise du fort du Rhin, « opération militaire admirable, disait-il, où l'on avait fait la tranchée dans les neiges et la glace, » un député ayant trouvé que l'on s'était montré trop facile sur les conditions de la capitulation, Carnot répliqua vivement, et, donnant en passant une leçon de géographie à son collègue : « Ceux qui réclament ne connaissent pas la situation : Manheim est sur la droite du Rhin, environ à portée de canon; le fort est sur la gauche, à la tête du pont qui établit une communication entre le Palatinat et l'Alsace. Ce fort était des plus difficiles à prendre. S'il ne se fût rendu, Manheim eût été réduit en cendres; mais aussi le siége, si on l'eût continué sans accepter la capitulation, nous eût peut-être coûté six mille hommes... Jamais il n'y aura plus juste occasion de décréter que l'armée du Rhin a bien mérité de la patrie. »

Cette proposition fut adoptée au milieu des applaudissements.

Les avidités rivales, nées du projet de démembrer notre territoire, avaient amené, de la part de nos agresseurs, des hésitations dont nous avions su profiter pour nous armer et nous organiser. Leurs premiers revers les avaient étonnés, presque découragés; puis, les avantages revenant, l'assurance était revenue; ils avaient cru toucher au triomphe, nos relations avec eux suivant des phases correspondantes au degré de leurs espérances ou de leurs abattements. Les déblocus successifs de Dunkerque, de Maubeuge et de Landau, la victoire de Fleurus surtout, troublèrent singulièrement les hommes

d'État de Vienne et de Berlin. Carnot, qui avait deviné cet effet moral, proposa immédiatement d'entr'ouvrir la porte aux négociations. Un nouveau genre de division se produisait parmi les Coalisés : c'était à qui tirerait son épingle du jeu avec le moins de dommage possible.

Au fond, la plupart de ces hommes d'État avaient accepté les idées philosophiques qui remuaient les esprits depuis un demi-siècle, et dont les penseurs de l'Allemagne et de l'Angleterre, aussi bien que ceux de la France, s'étaient faits les apôtres : le maintien du principe monarchique était leur prétexte, le succès des intérêts nationaux était leur but. La Prusse voulait conserver la place que Frédéric lui avait acquise; l'Autriche voulait réparer ses pertes et obtenir une compensation pour la Silésie. François II, suivant d'abord les plans de Marie-Thérèse sur la Bavière, avait songé à envahir la Lorraine et l'Alsace, pour les offrir à l'électeur Charles-Théodore, en échange de ses états; maintenant il revenait à l'idée de Joseph II, plus modeste, qui consistait à lui céder tout simplement les provinces belges : l'accueil que les soldats de la Révolution avaient reçu dans ces provinces le disposait à entrer en arrangement pour se débarrasser de sujets aussi peu dociles. Puis une autre pensée, fruit de nos victoires, succéda encore à celle-là : la France aurait la Belgique et la rive gauche du Rhin, et l'électeur de Bavière deviendrait roi de Lombardie. La mort du vieux ministre Kaunitz et l'avénement de Thugut donnant une certaine influence aux projets de paix, le cabinet de Vienne fit faire à celui des Tuileries quelques ouvertures, que l'on n'accueillit pas favorablement.

La Prusse avait passé par de grandes alternatives : après avoir pris l'initiative de l'attaque, ébranlée dans

son assurance par la campagne de 1795, déconcertée par les débuts de celle de 1794, elle en avait décidément assez. Il fallut que l'Angleterre et la Hollande consentissent à lui fournir d'abondants subsides pour la retenir dans la Coalition. Mais, après Fleurus, le ministre Herzberg écrivit à son roi, qui se trouvait au camp de Varsovie, pour lui faire comprendre que la République française ne se laisserait pas vaincre, et qu'elle forcerait l'Europe à la reconnaître. On commença à nous qualifier de *nation indomptable*, et à doter notre gouvernement d'un *esprit irrésistible*. La Prusse, d'ailleurs, avait espéré que les Coalisés favoriseraient pleinement ses prétentions en Pologne, et, voyant que l'on y rognait sa part, elle songea qu'en se tournant vers la France il lui serait permis de se dédommager aux dépens des princes ecclésiastiques d'Allemagne. En octobre, Frédéric-Guillaume écrit au landgrave de Hesse-Cassel, son parent, qu'il ne voit « d'autre moyen que la paix pour préserver l'Allemagne d'une ruine totale, » et, en décembre, il dépêche un affidé au Comité de salut public pour sonder ses dispositions.

Quant aux petits États germaniques, tous sollicitaient l'intermédiaire de la Prusse, et plusieurs se montraient disposés à reconnaître immédiatement la République française. L'électeur de Cologne (frère de Marie-Antoinette) disait rondement qu'il ne fallait pas prendre parti pour des intérêts de famille. La Diète de l'empire proposa une sorte de renouvellement du traité de Westphalie, avec déclaration que la guerre n'avait eu d'autre but que le recouvrement des possessions princières enlevées par la France, sans aucune pensée de conquête ou d'immixtion dans les affaires intérieures de ce pays.

L'empereur, tout en repoussant le *conclusum* de la

Diète, se montra disposé à entamer, d'accord avec la Prusse, des négociations; demandant d'ailleurs, pour les appuyer, un accroissement du contingent fédéral. Mais on reconnut bientôt que le roi de Prusse avait pris les devants, et qu'il était en train de se ménager une paix sé arée.

Carnot, dont les fonctions au Comité avaient régulièrement expiré le 15 vendémiaire, réélu après un mois d'intervalle, presse la pacification avec autant d'ardeur qu'il a pressé la guerre. Nous avions souvent profité des mésintelligences de nos adversaires pour les battre; il veut que l'on en profite maintenant pour faire des traités partiels, et diminuer ainsi le nombre de nos ennemis.

Bâle devient le siége des arrangements diplomatiques, et l'Anglais Burke s'écrie avec amertume : « C'est le grand encan de l'Europe. »

La Toscane ouvre la marche, elle qui a salué notre République dès son avénement; après la Toscane, vient la Prusse. Lorsqu'on annonce la conclusion du traité avec cette puissance, la salle retentit d'acclamations. Le rapporteur Rewbell a laissé entrevoir une heureuse perspective : « Cette paix n'est pas la seule qui soit en ce moment la matière des méditations du Comité de salut public. »

En effet, nos succès sur la frontière espagnole seront bientôt couronnés d'un résultat frappant : la République française reconnue par un prince de la maison de Bourbon.

Notre ambassadeur à Constantinople ne tardera pas à planter dans la capitale de l'Orient un arbre de la liberté.

Quant aux gouvernements conformes au nôtre par leur principe, les États-Unis d'Amérique, Genève, Venise, Hambourg, ceux-là n'avaient pas cessé d'entretenir des résidents à Paris. Toutefois les Américains,

obéissant à des vues d'intérêt, s'étaient quelque temps maintenus dans une condition de neutralité, plus lucrative que l'alliance. Lorsqu'ils se déclarèrent ouvertement pour nous, James Monroë accepta la belle mission d'écarter tout nuage entre les deux peuples. Monroë, comme Washington, avait également bien servi son pays dans les conseils et sur le champ de bataille; c'était un citoyen formé au moule des anciennes républiques. Pendant son séjour en France, il se lia particulièrement avec Carnot. Arrivé peu de jours après le 9 thermidor, et reçu comme un collègue par les membres de la Convention, qui le firent asseoir sur leurs bancs, Monroë rappela à l'Assemblée que l'Amérique aussi avait eu « ses jours d'oppression, de difficultés et de guerre. Mais, » ajouta-t-il, « ses enfants furent vertueux et braves, et l'orage qui avait si longtemps obscurci son horizon politique s'est dissipé et l'a laissée dans la pleine jouissance de la paix et de l'indépendance. »

Ces paroles furent saluées avec un enthousiasme qui redoubla encore lorsque Moïse Bayle fit la motion suivante : « Je demande que la Convention, pour consacrer la fraternité qui doit exister entre les deux plus grandes républiques des deux mondes, décrète que, dans le lieu de ses séances, un drapeau américain et un drapeau français seront unis en signe d'amitié et d'alliance éternelles. »

Les dispositions conciliantes du nouveau gouvernement s'étendirent même à la Vendée : le 12 frimaire (2 novembre 1794), Carnot fit adopter, au nom du Comité de salut public, une proclamation d'amnistie aux révoltés qui désarmeraient[1]; le 27 pluviôse (15 fé-

[1] Le représentant Ruelle écrit de Nantes, le 22 frimaire, que les rebelles, instruits de cette proclamation, commencent à substituer le cri de *Vive la*

vrier 1795), un traité de pacification fut signé à la Jaunaie. Il n'y eut pas, malheureusement, égale sincérité des deux parts : Charette écrivait au comte de Provence (le futur Louis XVIII) : « Cette trêve n'est qu'un piége dressé aux républicains. »

Un piége ! la réaction en inventait un autre assez habile et très-perfide : attentive à s'emparer de toutes les circonstances qui pouvaient propager l'inquiétude et la désunion, et privée du moyen, longtemps exploité, de prédire des défaites à la France, elle fit circuler le bruit que le gouvernement nouveau travaillait à conclure une paix générale, au prix du rétablissement de la famille de Louis XVI sur le trône. Les défiances se réveillèrent; il y eut quelques troubles : le Comité de salut public se vit dans la nécessité de mettre fin à ces dangereux propos, en faisant déclarer, par l'organe de celui de ses membres qui conduisait la guerre, que nos soldats avaient ordre de poursuivre leurs triomphes, et de n'écouter aucune proposition que dans les capitales de l'ennemi. Nous savons combien Carnot était personnellement éloigné de telles exagérations : exemple qui

République ! à celui de *Vive le Roi !* et Carnot lui répond le 24 : « L'amnistie accordée par la Convention nationale n'excepte personne; elle s'étend aux chefs des brigands comme à tous les autres. Nous vous invitons à poursuivre avec activité le grand ouvrage de la pacification, en alliant l'indulgence avec la force et la prudence, et surtout en maintenant parmi nos troupes l'esprit de moralité et de discipline, qui eût prévenu de grands malheurs s'il eût toujours existé. »

Parmi ces chefs auxquels il est fait allusion, plusieurs avaient exercé d'affreuses cruautés; et pourtant Carnot, organe de la Convention, veut détourner la vengeance de leurs têtes. Bientôt il suivra la même politique à l'égard des anciens terroristes, et il pourra invoquer en leur faveur, avec autorité, les ménagements observés envers les Vendéens vaincus. « La moralité publique n'a presque jamais rien à gagner aux justices rétrospectives, disait-il; en cherchant des coupables dans le passé des discordes civiles, on risque de les raviver. Il est plus sage de les couvrir d'un généreux oubli. »

montre comment un effort passionné dans un sens provoque presque toujours un effort passionné en sens contraire. La Révolution offre ce spectacle à chaque pas.

Les trois grandes puissances, d'ailleurs, n'avaient pas désarmé : la Russie ne nous témoignait pas moins de malveillance; le gouvernement anglais, implacable dans sa haine, malgré les sages conseils de Fox et de ses amis, suivait sa pensée de détruire par tous les moyens notre industrie, notre marine surtout; l'Autriche résistait aux entraînements pacifiques; elle reprit bientôt une attitude agressive, encouragée par la mollesse avec laquelle la guerre fut conduite du côté de la France, lorsque Carnot vint à quitter, pour la seconde fois, le Comité de salut public (le 15 ventôse). Résignée à la perte de la Belgique, elle porta alors ses desseins sur l'Italie. Nous la verrons y prendre une position menaçante, jusqu'au jour où un nouveau gouvernement remettra dans les mêmes mains la direction des opérations militaires et donnera à Bonaparte le commandement de l'armée.

Le 2 ventôse, Carnot (encore membre du gouvernement à cette époque) fit, en réponse à des interpellations du parti montagnard, un rapport sur la situation des Provinces-Unies. « Plusieurs membres de l'Assemblée paraissent avoir cru, » dit-il, « que le Comité de salut public et les représentants du peuple qui sont en Hollande n'ont pas tiré d'une aussi brillante expédition tout l'avantage qu'elle semblait promettre; que notre position politique y est mal assurée, et qu'enfin les mesures prises dans ce pays sont telles, que le vainqueur y reçoit en quelque sorte la loi du vaincu. Il faut réduire ces craintes à leur juste valeur. » Carnot jette un coup d'œil rapide sur les relations de la Hollande avec l'Angleterre :

« La Hollande et l'Angleterre sont nées rivales l'une de l'autre. La reconnaissance faisait un devoir aux Hollandais de s'allier à la France, qui les avait aidés à établir leur indépendance; mais ils se sont jetés entre les bras de l'Angleterre, et celle-ci a fait de leur pays une de ses provinces, en prenant des mesures telles, que, soit que la Hollande fût envahie par les Français, soit qu'elle leur eût échappé, elle seule devait profiter du changement. Il existait cependant en Hollande un grand nombre de patriotes, gémissant sur l'oppression de leur pays, et qui firent, en 1787, des efforts pour secouer le joug stathoudérien. Ils s'adressèrent au gouvernement français d'alors, qui promit de les soutenir, mais qui, lâche et sans force, les abandonna. Le stathouder fut rétabli, les patriotes furent désarmés et poursuivis. Lorsque nos progrès en Hollande devinrent inquiétants pour les stathoudériens, le parti contraire commença à se réorganiser; le gouvernement usa de violence contre les pétitionnaires, et se prononça d'une manière outrageante contre la Révolution française. »

Le rapporteur raconte en peu de mots les succès de nos armées : notre déclaration de guerre avait été nominative au stathouder, juste distinction entre la masse du peuple et son gouvernement despotique; et, fidèles à ce point de départ, les vainqueurs traitèrent le peuple en allié, le gouvernement en ennemi : c'est-à-dire qu'ils prirent possession des places fortes, des arsenaux, des établissements publics, en respectant scrupuleusement les propriétés privées et la liberté individuelle; la nation batave, *ayant seule le droit de changer son gouvernement*, fut rétablie par nous dans l'exercice de sa souveraineté.

« Cet esprit de justice, qui constitue la véritable dignité

d'un grand peuple, valut aux Français, en un moment, des conquêtes que deux années de guerre et le sacrifice de milliers de soldats n'eussent point obtenues. Qui sait ce qui serait arrivé, dit Carnot, si, au lieu de la fraternité, on se fût fait précéder par l'effroi? Qui nous dit que les navires hollandais n'eussent point cinglé, avant les glaces, au moins en partie, vers l'Angleterre? Qui nous dit que tant de forteresses de premier ordre, qui nous ont ouvert leurs portes, n'eussent point fait une résistance obstinée? Au reste, ajoute-t-il, quelque injuste regret qu'on ait exprimé de n'avoir pas employé les moyens violents, nous ne concevons pas quels résultats de plus on aurait pu espérer : nous avons pris pied dans toutes les forteresses des Provinces-Unies; on ne voit pas que les subsistances nous aient échappé, qu'aucun vaisseau nous ait fui, et surtout que les Anglais aient conservé aucune influence. La révolution s'est opérée sans secousse; le noyau de la Coalition est brisé, la France est débloquée, elle a acquis la navigation de trois grands fleuves, et une marine importante est à sa disposition; une vaste province est enlevée aux Anglais; leurs principales communications avec le continent sont coupées; dans les ports qui servaient d'asile à leurs corsaires se prépareront désormais les armements qui serviront à les poursuivre dans leurs propres foyers. Sachons maintenant ne pas abuser, et que les Bataves gagnent autant que nous à notre révolution. »

Carnot allait développer devant l'Assemblée les mesures projetées pour conserver de si beaux résultats, et donner lecture de la correspondance du Comité. « Voulez-vous transporter le cabinet de France à Londres? » lui crièrent quelques-uns de ceux qui avaient provoqué

cette imprudente discussion. — « Vous l'avez voulu ainsi ! » répondit Carnot. Mais il fut décidé que l'on ne donnerait rien de plus à la publicité.

La Hollande, transformée en *République batave*, fille adoptive de la République française, hérita aussitôt de l'inimitié que le gouvernement anglais éprouvait pour sa mère : celui-ci se hâta de mettre la main sur ses colonies.

Les grandes querelles continentales étant apaisées, toute l'attention des hommes d'État français se porta sur un point : l'affranchissement de l'Océan. Dès qu'on avait pu entrevoir de loin cet apaisement, Carnot avait dit à la Convention (1er vendémiaire) :

« Nous vous avons parlé des armées de terre; que vos armées navales fixent maintenant votre plus grande sollicitude. Il vous appartient d'affranchir un autre élément. Point de domination sur la mer : qu'elle devienne une grande route ouverte à toutes les nations; toutes, *excepté une*, y ont le même intérêt que vous. Que celle qui veut subjuguer les autres soit subjuguée elle-même, si son ambition ne peut être contenue. Que l'Europe s'éclaire, et que de tous les points des deux mondes parte ce cri unanime ? *La liberté des mers !* »

« Une seule exceptée » avait dit Carnot. L'Angleterre seule, en effet, était menacée dans sa jouissance égoïste, le monopole des mers, par cette République qui ne visait point à des conquêtes pour elle-même, mais qui poursuivait avec une généreuse opiniâtreté une conquête utile au monde entier. C'était la pensée de Carnot lorsqu'il attachait tant de prix à la possession de Saint-Sébastien et du Port du Passage, pour affranchir la mer d'Espagne, et de l'autre côté à la possession d'Ostende, pour assurer l'indépendance de la Manche. C'est dans la

même pensée qu'après l'occupation de la Belgique, peu jaloux, au point de vue purement français, de garder ces provinces, il détermina pourtant leur annexion, comme le coup le plus décisif que l'on pût porter à l'influence anglaise, et en même temps comme le moyen le plus efficace de forcer l'Autriche dans ses résistances à la pacification générale.

La réunion de la Belgique donna lieu à des délibérations qui durèrent plusieurs jours, avec un développement et une solennité inaccoutumés. Carnot triompha de toutes les hésitations par un discours principalement basé sur des considérations militaires, et qu'il termina par cette image pittoresque, couverte d'applaudissements :

« Coupez les ongles au léopard ; abattez au moins une des deux têtes de l'aigle, si vous voulez que le coq puisse dormir tranquille. »

XXXI

Le récit des événements généraux nous a fait négliger de mentionner la participation de Carnot à plusieurs créations d'utilité publique, qui appartiennent, soit au temps le plus occupé de sa direction militaire, soit à l'époque où les triomphes obtenus sur la Coalition lui permirent de se consacrer davantage aux besoins intérieurs du pays.

Il était naturel que l'attention d'un savant se portât de préférence sur les établissements scientifiques :

Nous avons rapporté à sa date l'incident de la reprise de Condé, annoncée par le télégraphe pendant une séance de la Convention. Carnot avait activement contribué à l'adoption de cette découverte, à la récompense

décernée à son inventeur et à la création de la première ligne télégraphique.

Nos lecteurs savent combien la question des aérostats l'avait autrefois occupé. Il ne pouvait manquer d'accueillir favorablement l'idée de leur donner un emploi utile. Ce fut Guyton de Morveau qui songea à les faire servir pour les reconnaissances militaires. Guyton vint en parler à Carnot, au Comité de salut public, et Carnot appela aussitôt Prieur pour lui communiquer la proposition, qui fut examinée et acceptée par les deux amis. Prieur y mit seulement cette condition que l'on n'userait point d'acide sulfurique, le soufre étant alors une substance rare, nécessaire pour la fabrication de la poudre. A son défaut, on eut recours à la décomposition de l'eau par le moyen du fer. L'expérience faite par le citoyen Coutelle, sous la direction de la commission de savants que le Comité de salut public avait formée auprès de lui, réussit très-bien, et Coutelle fut envoyé à Maubeuge, avec le grade de capitaine, commandant une compagnie d'aérostiers, pour se mettre à la disposition du général Jourdan, qui préparait sa victoire de Fleurus. Nous avons connu Coutelle plus de trente ans après. C'était alors un petit vieillard plein de feu, aimant la science, très-zélé pour l'instruction populaire; il fallait l'entendre raconter la grande aventure de sa vie : conduit d'abord auprès du représentant Duquesnoy, celui-ci, le voyant arriver avec ses appareils insolites, le prit sans doute pour un agent de Pitt et Cobourg, et menaça de le faire fusiller; puis il s'adoucit, et le félicita au contraire de son dévouement. L'accueil du général ne fut pas gracieux non plus; il fallut que Carnot lui écrivît de sa main : « Le citoyen Coutelle n'est pas un charlatan; c'est un artiste des plus estima-

bles, et l'opération qu'il doit faire est le résultat des réflexions des savants les plus distingués. Nous te prions d'accorder assistance et protection au citoyen Coutelle. » Jourdan (quoiqu'il ait écrit plus tard le contraire), apprécia bientôt l'utilité de l'instrument qu'on lui envoyait, et fit faire par Coutelle plusieurs reconnaissances; le ballon observateur, retenu par des cordes, s'élevait majestueusement dans les airs, aux cris chaque fois répétés de *Vive la République!* Le jour de Fleurus, il demeura neuf heures au-dessus du champ de bataille; et les soldats autrichiens, dans leur ignorance, se signaient, croyant avoir affaire à des sorciers. Quelques jours après, pendant un armistice, Coutelle étant allé visiter leur camp, fut reçu avec distinction par le général étranger, et lui demanda quel traitement il en aurait éprouvé s'il était tombé dans leurs mains:

« Nous vous aurions traité, monsieur, » lui fut-il répondu, « selon votre mérite, comme un homme venant du ciel. »

Cet emploi des ballons à la guerre fut jugé assez important pour motiver la création d'une école d'aérostiers, dont Carnot fit donner la direction au savant Conté. Le ministre mit à sa disposition le jardin et le petit château de Meudon, où l'on fit aussi avec succès des essais de *télégraphie aérostatique*. Carnot alla plusieurs fois visiter les ateliers du nouvel établissement, et voulut un jour vérifier par lui-même la possibilité de faire des observations malgré le balancement de la machine. Il dut répéter cette expérience plus tard, car je me rappelle l'avoir entendu dire qu'il était monté dans un ballon, en compagnie du général Hoche, et l'on sait que celui-ci ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor.

Le savoir et le dévouement de Conté furent une autre fois utilisés par Carnot : la guerre avait rendu les crayons à dessin très-rares et très-chers, notre sol ne fournissant pas la plombagine, employée alors pour leur fabrication, et que nous tirions de l'Angleterre. Sur la proposition de Carnot, le Comité de salut public chargea Conté, à la fois peintre et chimiste, de chercher dans la science les moyens de remplacer artificiellement cette matière. Il y réussit, et fonda une manufacture de crayons qui portent encore son nom.

En parlant du service que Carnot rendit à Prony sans le connaître, nous avons dit qu'ils entrèrent en relation ensemble à propos de la composition des fameuses *tables trigonométriques du Cadastre*[1]. Voici ce que raconte à cette occasion l'illustre ingénieur dans une lettre adressée à son confrère de l'Institut, M. Arago, en 1837 :

« Il avait été décidé que, pour rendre le système métrique décimal absolument complet, on substituerait à l'ancienne division du quart de cercle la division centésimale. Je fus mandé dans un des bureaux de la Convention, et là, un des membres, que je ne connaissais pas, et qu'on me dit être Carnot, me donna des explications très-précises sur le travail dont on me chargeait. Il s'agissait de *composer des tables qui ne laissassent rien à désirer quant à l'exactitude, et d'en faire le monument de calcul le plus vaste et le plus imposant qui eût jamais été exécuté ou même conçu.*

« On sait (ajoute-t-il à la troisième personne), que M. de Prony n'a pu remplir cette tâche immense qu'a-

[1] Voir sur ces tables le Rapport de Delambre et les éclaircissements de Prony. *Mémoires de l'Institut*, t. V, fructidor, an XII.

près avoir eu l'heureuse idée d'y appliquer la division du travail, d'en faire une *opération manufacturière*. Le manuscrit existe à l'Observatoire. On est redevable à Carnot de son existence, et on lui serait aussi redevable de sa publication si la chute du papier-monnaie n'eût pas mis M. Didot dans l'impossibilité d'achever l'impression commencée. Quelques tentatives ont été faites depuis pour sa continuation, le gouvernement anglais a même offert d'en partager la dépense; il est inutile de rappeler ici les obstacles qui ont fait échouer ces tentatives. »

L'Institut national, cette incarnation de l'*Encyclopédie*, qui suffirait pour illustrer un siècle, fut décrété par la Convention; c'est donc justice que d'en parler ici, quoique la Convention, touchant à son terme, ait laissé à la législature suivante le soin de donner un corps à sa pensée. Carnot, qui avait contribué à l'élaboration de cette pensée, ne contribua pas moins à sa réalisation. Cependant, il ne voulut point faire partie du noyau primitif de l'Institut, étant membre du Directoire, chargé de le former. Mais, dès qu'une place devint libre, dans la section de Mécanique, l'élection l'y appela : il succédait à Vandermonde, de l'ancienne Académie des sciences. Carnot, informé de l'intention qu'on avait à son égard, témoigna le désir de voir le même honneur décerné à son ami Prieur, et l'on convint tacitement que la première vacance dans la section de Chimie lui serait réservée : les circonstances politiques, si influentes dans un domaine qui leur est étranger, s'opposèrent à ce que Prieur entrât à l'Institut; il ne fit pas non plus partie du Conseil de perfectionnement de l'École polytechnique, lui, l'un de ses principaux fondateurs, lui qui l'avait *nommée*.

La pensée de l'Institut a été revendiquée pour Lakanal et pour Daunou. Est-il une pensée que l'on n'ait point revendiquée au profit de quelque renommée individuelle? Mais le génie de l'époque allait trop naturellement à une grande centralisation des efforts intellectuels, dans un corps républicainement constitué, pour que nous n'y reconnaissions pas une inspiration toute nationale. Au reste, chacun semblait nourrir alors le sentiment de cette communauté, qui imposait silence aux prétentions personnelles; on entreprendrait une tâche presque impossible si l'on voulait avoir, pour les hommes de ce temps, moins de désintéressement qu'ils n'en ont eu pour eux-mêmes, et distinguer leurs œuvres particulières; on se tromperait, par exemple, presque toujours, si l'on attribuait aux rapporteurs des Comités les propositions qu'ils venaient faire à la tribune : le plus souvent les auteurs de ces propositions, peu jaloux de l'éclat, cédaient la parole à celui de leurs collègues qui se trouvait pour le moment disponible.

Au sujet de l'École polytechnique, voici ce que je tiens de Prieur :

« Nous avions causé bien des fois ensemble, votre père et moi, sur la nécessité de créer une école pour le recrutement des diverses classes d'ingénieurs; c'était une de nos préoccupations favorites. Mais le torrent des affaires nous entraînait, l'urgence nous tyrannisait. Après le 9 thermidor, nous en reparlâmes. Carnot était resté au Comité, j'en étais sorti; il me dit de profiter de mes loisirs forcés pour mûrir cette idée, ce que je fis. Dès qu'elle nous parut avoir pris assez de consistance, nous en conférâmes avec Monge, notre ancien professeur de Mézières, qui s'en empara avec sa pétulance habituelle et devint la cheville ouvrière de la

Commission réunie pour préparer un plan d'enseignement. J'y portai moi-même toute l'ardeur dont j'étais capable, et votre père consacra les derniers jours de sa position gouvernementale, aux mesures législatives nécessaires pour fonder la nouvelle école. D'ailleurs, malgré son absence du comité, il y conserva assez d'influence pour surveiller les destinées d'une création à laquelle nous prenions tant d'intérêt. »

L'*École centrale des travaux publics* (ce fut, comme on le sait, le premier nom de l'École polytechnique), était issue de l'*Encyclopédie*, comme l'Institut, dont elle devint la principale pépinière. Elle avait pour but direct l'application des études scientifiques à tous les besoins de l'État. Lorsque les besoins militaires vinrent absorber les autres, elle fournit à notre armée des officiers qui firent l'admiration et la jalousie de l'Europe; si bien qu'en 1815, les Bourbons restaurés, ayant détruit avec colère une institution dont l'origine et l'esprit les offusquaient, un journal anglais crut devoir les en féliciter dans l'intérêt de la paix générale : « Cela vaut une victoire remportée sur la France, » ajoutait le journaliste avec ironie, « et rien ne prouve mieux l'extrême modération de la nouvelle dynastie. »

Les sentiments d'indépendance qu'entretiennent les fortes études plaisent rarement aux hommes du pouvoir. Aussi l'École polytechnique a-t-elle été souvent en butte à leur mauvaise humeur et menacée dans son existence. Il a fallu, pour la protéger, le souvenir de tant de bons serviteurs qu'elle a donnés à la France, et l'amour du peuple parisien, qu'elle a su mériter.

Les mêmes préventions, instinctives ou raisonnées, du despotisme contre la propagation de la pensée, ont

fait à diverses époques dénaturer, persécuter ou supprimer l'*École normale*, une autre belle création de ce temps, à laquelle Carnot ne fut pas non plus étranger, mais dont la reconnaissance publique doit surtout faire honneur à un autre conventionnel, à Lakanal.

Carnot, partageant son labeur entre des fondations d'avenir pacifique et la défense du territoire menacé par l'ennemi, faisait, dans sa sphère d'activité personnelle, ce que faisait la Convention dans l'ensemble du gouvernement de la France : la Convention, en pleine Terreur, en pleine guerre étrangère, n'a pas un moment cessé de songer aux institutions d'économie sociale et au perfectionnement de la législation. Que l'on jette les yeux sur ces exemples choisis par curiosité, à cause du rapprochement des dates, et non pour faire une énumération, qui serait trop incomplète :

Le 30 mai, veille de la catastrophe des Girondins, la Convention fonde les écoles primaires. — Dix jours plus tard, elle crée le Muséum d'histoire naturelle. — Le 1^er^ août, le jour même où elle fulmine son décret d'anéantissement de la Vendée, elle décrète aussi l'uniformité des poids et mesures. — Le 22 août, elle écoute le premier rapport de Cambacérès sur le Code civil; le 24 elle ouvre le Grand-Livre de la dette publique; et entre ces deux dates (le 23) elle a ordonné la levée en masse et bombardé Lyon. — Le 15 septembre, elle établit trois degrés d'instruction publique, et le 17 elle rend la loi des suspects. — Le 3 octobre, elle décerne les honneurs du Panthéon à Descartes et prononce la mise en accusation des Girondins. — Le 28, elle supprime les loteries et porte une loi terrible contre les prêtres. — Le 18 novembre, elle établit le Conservatoire de musique, tandis qu'on exécute madame Roland. — Pendant

qu'on juge Danton, elle abolit l'esclavage dans toutes les colonies.

Est-ce que ce tableau ne contient pas toute une révélation?

Nous avons insisté sur ce fait : les représentants de l'opinion républicaine n'ont pas un moment considéré le gouvernement révolutionnaire comme une application de leurs idées : ils ont vu dans ce gouvernement ce qu'y verra l'histoire : un ordre de bataille ayant pour but de défendre et de conserver les principes de 89. L'œil fixé sur ces principes, ils n'ont jamais cessé de travailler à leur avénement, au milieu des plus terribles angoisses, des passions les plus fougueuses; et ce qui prouve encore mieux, peut-être, leur attachement à ces principes, c'est l'empressement avec lequel ils se mirent à l'œuvre pour les traduire en institutions, dès qu'ils crurent en avoir assuré la conquête par la victoire et la paix. Malgré la lutte qu'il fallut bientôt recommencer contre une réaction vindicative, cette période fut très-féconde en établissements qui lui ont survécu. « Que l'on parcoure les annales des peuples, » dit un savant académicien; « que l'on rassemble, s'il le faut, plusieurs pays et plusieurs âges, on ne trouvera pas une nation, pas une époque où l'on ait tant fait pour l'esprit humain[1]. »

[1] Biot. *Essai sur l'histoire générale des sciences pendant la Révolution française*. Paris, 1803. — Le tableau de ce grand mouvement ne pouvait être tracé, en ce qui concerne les sciences proprement dites, par une plume mieux autorisée. Nous devons seulement regretter que l'illustre écrivain, au lieu d'attribuer les progrès, qu'il constate avec une noble joie, à l'impulsion générale d'un peuple qui s'affranchit lui-même, les présente comme une conquête péniblement arrachée, par quelques esprits d'élite, à des majorités jalouses d'*anéantir les talents et les lumières*. Nous sommes d'autant plus à notre aise en exprimant ce regret, que M. Biot assigne une belle place à Carnot dans le petit groupe privilégié.

Une autre face de la même question a été très-heureusement étudiée

XXXII

Immédiatement après le 9 thermidor, les vides du Comité de salut public avaient été remplis. Au premier renouvellement régulier, un mois plus tard, les trois membres désignés par le sort pour être remplacés furent Carnot, Robert Lindet et Barrère. Treilhard vint annoncer cette nouvelle à la Convention, qui, selon les règles qu'elle s'était prescrites, ne pouvant les réélire qu'après un mois d'interruption, aurait été privée de leurs services pendant cette période. Mais Billaud et Collot, fatigués déjà par les accusations auxquelles ils étaient en butte, donnèrent spontanément leur démission. Cambon alors proposa, et l'Assemblée accepta, de considérer ces deux membres comme retranchés par la voie du sort. Il en fallait un troisième : un nouveau tirage eut lieu, qui indiqua Barrère. Les trois *travailleurs :* Lindet, Prieur et Carnot, demeurèrent donc en fonction jusqu'au renouvellement suivant. Sortis ensemble, à leur tour, le 15 vendémiaire, an III, Carnot seul fut réélu le 15 brumaire suivant, après les trente jours d'intervalle exigés.

Sorti pour la seconde fois le 15 ventôse (5 mars 1795), ses amis voulaient le réélire encore, mais il refusa toute candidature : l'ennemi était chassé de notre territoire, nos armées campaient sur le sien, triomphantes, aguerries, organisées : les raisons majeures de patriotisme qui avaient dû lui faire accepter des associations souvent

par M. Eugène Maron (*Histoire littéraire de la Convention nationale.* Paris, 1860).

pénibles n'existaient plus, et il eût fallu maintenant marcher d'accord avec des hommes qui, pour la plupart, lui inspiraient peu d'estime. Il se contenta donc de remplir activement son mandat de représentant, et d'apporter les conseils de son expérience à ceux de ses successeurs qui les lui demandaient.

Pendant le premier mois qui suivit la retraite de Carnot, l'administration militaire fut dirigée par Dubois Crancé, qui, sans être un grand guerrier, avait rendu de véritables services pour l'embrigadement des troupes. Après lui vint Aubry, lequel fit preuve de la plus notoire incapacité. A l'époque où Carnot sortit du Comité, tout était prêt pour le passage du Rhin par nos armées de Sambre et Meuse et de Rhin et Moselle, et la guerre devait être poursuivie avec une vigueur capable d'imposer la paix à l'ennemi. Aubry annula cette expédition projetée, par impéritie ou mauvais vouloir, car il était à la fois malhabile et réactionnaire. Heureusement que son successeur, Le Tourneur (de la Manche), revint au plan de Carnot : le 20 fructidor, Jourdan franchit le fleuve, et la campagne s'ouvrit en Allemagne. Le Tourneur l'annonça en ces termes : « C'est un nouveau passage que nos armées se sont fait pour atteindre la victoire et la paix. » Le Tourneur, ancien camarade de Carnot au corps du génie, et son ami, avait travaillé sous lui au Comité de salut public. Devenu à son tour membre du gouvernement, son premier soin fut de rappeler Carnot à ses côtés, et Carnot, tout à l'heure chef suprême de la guerre, remplit avec joie la fonction de commis bénévole dans l'administration qu'il avait dirigée[1].

[1] Tout le monde ne pratique pas le dévouement avec la même simplicité, et ne porte pas la même austérité dans sa vie. L'intérieur du gouvernement

Bonaparte fut aussi quelque temps employé au bureau topographique. Mais ses principaux rapports avec le Comité eurent lieu à l'occasion du grade de général de brigade, qui lui avait été donné un peu vite, en récompense de ses services à Toulon. Aubry lui opposait cette irrégularité, tandis que lui-même, qui n'avait jamais servi, se créait d'emblée, de simple capitaine d'artillerie, général de division [1].

Quant aux deux amis, Carnot et Prieur, entrés au Comité de salut public avec le grade de capitaines du génie, ils s'étaient laissés dans cette humble position jusqu'à ce que leur ancienneté de service les eût appelés à celle de chefs de bataillon. Je ne sais pas la date du brevet de Prieur; celui de Carnot est du 22 floréal, an III (11 mai 1795), et signé Pille [2].

Carnot, au reste, ne traitait pas ses parents plus avantageusement que lui-même. Carnot-Feulins, qui n'avait pas cessé de continuer un service actif, était devenu colonel du génie. Porté sur le tableau d'avancement pour le grade de général de brigade, son frère trouva

avait changé ainsi que son langage : au lieu de ces lettres qui stimulaient sans relâche les généraux, nous en lisons où on les félicite de leurs prudentes retraites. Les correspondants ajoutent très-poliment : « Nous espérons que vos prochaines dépêches contiendront des nouvelles satisfaisantes de votre santé, dont nous désirons vivement le rétablissement. » (Signé : Cambacérès, Louvet, Thibaudeau.) Il paraît aussi que la cuisine lacédémonienne de l'ancien Comité ne suffisait plus au nouveau, si l'on en juge par ce témoignage : « Il y a loin de ce restaurant sans trêve, au temps où Carnot buvait un carafon de limonade, mangeait un petit pain et travaillait jour et nuit. »

[1] Aubry finit même par exclure tout à fait Bonaparte du tableau des officiers généraux, et Bonaparte, qui n'oubliait rien, après le 18 brumaire, exclut à son tour Aubry de la mesure générale qui rappelait les proscrits de fructidor.

[2] En août 1800, Carnot, ministre de la guerre, obtint pour Prieur le grade de colonel du génie. Mais l'année suivante une défaveur de Bonaparte lui fit quitter le service.

qu'il était assez jeune pour attendre. Mais sa belle conduite à Maubeuge, et la demande formelle du général en chef, ne permirent bientôt plus d'ajournement.

XXXIII

Carnot, après avoir annoncé aux armées la chute de Robespierre, dans les termes que nous avons cités, ajoutait : « Prévenez les résultats désavantageux que l'ennemi va s'efforcer, par ses mensonges, de tirer de cette crise, tout entière au profit de la liberté, de la joie universelle et de la prospérité nationale. »

Son âme, on le voit, n'était pas sans inquiétude sur les conséquences du 9 thermidor; non qu'il ait un moment regretté d'avoir combattu l'établissement d'une dictature, suivant lui, indigne de la France et subversive de la liberté républicaine; mais derrière les vainqueurs de cette journée, il apercevait déjà les ennemis jurés de la Révolution, aidant les Thermidoriens à écraser les Jacobins, pour les écraser ensuite eux-mêmes, prêts à profiter d'un mouvement de réaction pour précipiter dans cette voie funeste la France aveuglée, et lui faire détruire de ses propres mains l'édifice qu'elle venait de cimenter de son sang.

Carnot espéra d'abord que des esprits sages domineraient dans le gouvernement, et qu'ils y seraient soutenus par la raison publique. Pendant quelque temps, en effet, l'administration intérieure marcha bien, ainsi que la guerre et les affaires diplomatiques. Plusieurs hommes habiles, instruits et de caractère modéré, étaient venus prendre place dans les *Comités de gouvernement*; c'est le nom que l'on attribua aux trois Comités de salut public, de sûreté générale et de législation, qui

devaient se réunir pour toutes les affaires essentielles. Lorsque ce changement d'appellation fut agité, Prieur (de la Côte-d'Or) l'appuya; Berlier voulait conserver le nom de *Comité de salut public*, qui avait commandé l'obéissance et qui pouvait la maintenir. Carnot disait: « La puissance n'est pas dans le titre de l'autorité, elle est dans la conduite de ses dépositaires. »

Quoi qu'il en soit, par crainte de la dictature, on passa d'une concentration excessive du pouvoir à une dissémination excessive aussi, qui permit à la réaction de poursuivre son but sans déguisement.

Les Thermidoriens, afin d'assurer leur victoire sur le parti, puissant encore, des Jacobins, cherchèrent à se gagner des appuis, en faisant rappeler au sein de la Convention une centaine de députés enveloppés dans la grande proscription des fédéralistes. A l'égard de beaucoup d'entre eux, c'était la réparation d'une injustice; mais beaucoup aussi, aigris par cette injustice, s'étaient laissé entraîner dans une route opposée à la Révolution, et revenaient animés contre elle d'un sentiment d'hostilité. Beaucoup enfin n'étaient pas disposés à tenir la parole donnée au nom de tous par Lesage (d'Eure-et-Loir) de « faire à la patrie le sacrifice des maux qu'ils avaient soufferts et de combattre également le royalisme et le terrorisme. »

Monk ne s'était pas trompé dans ses prévisions contre-révolutionnaires, lorsqu'il avait eu soin de faire rentrer au parlement les membres presbytériens exclus par la violence.

Chaque parti a sa mauvaise queue : celle des Jacobins fut démagogique; celle des Girondins fut réactionnaire : on force une tendance et l'on finit par en sortir tout à fait. A ce moment, les partis successivement

foulés aux pieds par la Révolution, quoique ennemis les uns des autres, se coalisèrent, mais dans un esprit vindicatif, plutôt que pour ramener un passé, dont plusieurs étaient aussi éloignés que les républicains. Nous avons assisté au même phénomène : des partis divisés entre eux de principes, s'alliant avec passion pour détruire une République, sans autre grief contre elle que celui d'avoir été vaincus par elle.

On ferait injure à la Terreur si on lui comparait la Réaction : ici, peu de fanatisme et nulle conviction d'une nécessité de salut public; au lieu d'un peuple et d'un gouvernement obligés de se défendre en désespérés, c'est une faction triomphante qui abuse méchamment de son succès en se vengeant de ses peurs passées : ceux qui exploitent ce sentiment détestable font presque toujours un habile calcul. Charles Nodier a stigmatisé cette époque d'une épithète hideuse : « un long Deux septembre tous les jours renouvelé. »

J'ai souvent provoqué ceux de nos amis qui savent tenir la plume de l'histoire à tracer un parallèle des révolutions et des réactions, à nous montrer combien celles-ci sont plus odieuses que les autres dans leurs pensées et dans leurs moyens d'action; il y aurait là le sujet d'un tableau historique digne de Tacite ou de Machiavel.

Carnot s'efforçait d'empêcher les esprits de s'égarer hors des voies républicaines; son rapport du 1er vendémiaire, sur la reprise des quatre places du Nord, contient de belles paroles de conciliation : après avoir honoré le courage et la discipline de nos soldats : « Oh ! dit-il, si la même énergie, si le même ensemble étaient déployés contre les ennemis de l'intérieur, combien la République serait prospère ! comme on verrait se rou-

vrir les sources de la félicité nationale! Eh! qui donc l'empêcherait? Serait-ce quelques factions obscures, quelques hommes avides d'or, de sang ou de pouvoir? Non; le peuple veut que les viles passions disparaissent. Prononcez-vous donc, dépositaires de sa puissance; déclarez que vous la conserverez dans toute sa plénitude, que vous ne souffrirez jamais que ce dépôt sacré soit violé, que vous ne permettrez pas qu'aucune partie de ce qui a été confié à votre garde, par le peuple tout entier, soit usurpé par aucune fraction du peuple.

« Soyez seuls sa boussole, soyez seuls son point de ralliement.

« Il n'est qu'une ligne droite dans la nature; il en est mille de tortueuses. Il n'est qu'un moyen d'être pur, il en est un million d'être pervers. Sauvez le peuple et de ses faux amis et de ses ennemis déclarés; sauvez votre dignité qui lui appartient; proscrivez à jamais de votre sein ces honteuses dénonciations qui déchirent les entrailles de la patrie; punissez le crime, et le crime seul; portez la sécurité dans le cœur de l'homme simple et dans l'asile du malheureux; que le génie de l'égalité ranime l'émulation et que l'amour du travail et de l'économie fasse revivre l'agriculture et les arts. »

Écoutons-le deux mois après : déjà l'on sent, à l'amertume de son langage, combien le mal s'est accru; on sent que lui-même n'a pas été épargné par la calomnie.

« Citoyens, c'est en vain que de coupables libellistes ont tenté d'énerver le courage des armées françaises, en s'efforçant de détruire leur confiance dans la Convention nationale et dans les membres du gouvernement qu'elle a choisis. La honte écrase les pamphlétai-

foulés aux pieds par la Révolution, quoique ennemis les uns des autres, se coalisèrent, mais dans un esprit vindicatif, plutôt que pour ramener un passé, dont plusieurs étaient aussi éloignés que les républicains. Nous avons assisté au même phénomène : des partis divisés entre eux de principes, s'alliant avec passion pour détruire une République, sans autre grief contre elle que celui d'avoir été vaincus par elle.

On ferait injure à la Terreur si on lui comparait la Réaction : ici, peu de fanatisme et nulle conviction d'une nécessité de salut public; au lieu d'un peuple et d'un gouvernement obligés de se défendre en désespérés, c'est une faction triomphante qui abuse méchamment de son succès en se vengeant de ses peurs passées : ceux qui exploitent ce sentiment détestable font presque toujours un habile calcul. Charles Nodier a stigmatisé cette époque d'une épithète hideuse : « un long Deux septembre tous les jours renouvelé. »

J'ai souvent provoqué ceux de nos amis qui savent tenir la plume de l'histoire à tracer un parallèle des révolutions et des réactions, à nous montrer combien celles-ci sont plus odieuses que les autres dans leurs pensées et dans leurs moyens d'action; il y aurait là le sujet d'un tableau historique digne de Tacite ou de Machiavel.

Carnot s'efforçait d'empêcher les esprits de s'égarer hors des voies républicaines; son rapport du 1er vendémiaire, sur la reprise des quatre places du Nord, contient de belles paroles de conciliation : après avoir honoré le courage et la discipline de nos soldats : « Oh ! dit-il, si la même énergie, si le même ensemble étaient déployés contre les ennemis de l'intérieur, combien la République serait prospère ! comme on verrait se rou-

étais tout à moi? — A pendre et à dépendre. » Ce fut l'expression de Duquesnoy. — « Eh bien, accompagne-moi chez Fréron; je ne puis éviter de lui donner une correction. »

Ils allèrent ensemble trouver le soi-disant *Orateur du peuple*, et Carnot, sans vouloir entrer dans aucune explication et sans laisser dire un mot à son compagnon, donna rendez-vous à Fréron pour le lendemain. — « A des articles de journaux et à des discours de tribune, » dit celui-ci, « on ne doit répondre que dans les journaux ou à la tribune. — Vous êtes aussi lâche qu'insolent, » lui dit Carnot, « soyez averti que si vous recommencez, c'est avec un bâton que je vous répondrai. »

Cette fois Fréron se le tint pour dit et garda le silence. Duquesnoy, qui voulait absolument le souffleter pour son propre compte, et dont Carnot eut grand'peine à retenir la main, se plut longtemps à aborder le journaliste de la Jeunesse dorée en lui disant qu'il ne laisserait pas à son ami la peine de tenir sa promesse en cas de besoin.

Une autre scène eut lieu entre Carnot et Tallien; celle-ci à la Convention.

Carnot, rendant compte d'une victoire de l'armée du Nord [1], se permit cette saillie, qui était bien de circonstance après la reprise de nos quatre citadelles par de simples menaces : « Vous pardonnerez aux Anglais de regarder nos volontaires comme de grands terroristes. »

Tallien l'interrompit avec ironie : « C'est un calembourg à la Barrère. »

[1] La prise de l'île de Bommel, au confluent de la Meuse et du Vahal : « position décisive pour l'invasion de la Hollande, » dit Toulongeon.

Carnot poursuivit, l'œil fixé sur son interrupteur : « Mais on ne reprochera pas à nos volontaires d'avoir porté la terreur ailleurs que dans le camp de nos ennemis. »

Silence de Tallien, applaudissements de l'assemblée!

Carnot ajouta encore, faisant allusion aux reproches adressés au gouvernement révolutionnaire : « Nos soldats n'en veulent qu'aux royalistes; ils vivent en frères avec leur chef, et lorsqu'ils ont vaincu, ils ne le chicanent pas sur la manière dont il les a fait vaincre. »

Je ne crois pas avoir rencontré le mot de Terreur dans aucun des discours prononcés par Carnot pendant le régime auquel on a donné ce nom. Pourquoi donc affectait-il de l'employer ici, pour la première fois peut-être? Par ironie, je le suppose, à l'égard de ceux qui répétaient ce mot comme un épouvantail et pour faire oublier qu'ils avaient pratiqué la chose.

C'est l'occasion de rappeler que Carnot, tout en parlant un langage passionné (eût-il été de son temps s'il n'en avait partagé les ardeurs?), ne se laissait jamais entraîner à ces expressions exagérées que l'on trouve jusque dans la bouche de l'évangélique Grégoire.

Le mouvement réactionnaire fut assez longtemps à triompher; mais il avait commencé aussitôt après le 9 thermidor.

Un mois s'était à peine écoulé lorsqu'une dénonciation fut lancée contre sept membres des Comités (Billaud, Collot et Barrère, Vadier, Voulland, Amar et David) par un conventionnel montagnard, homme courageux et plein de sincère patriotisme dans son opinion peu clairvoyante. Laurent Lecointre accusait ses collègues de complicité avec Robespierre, qu'ils n'auraient renversé, selon lui, que par rivalité d'ambition; et il réunissait

dans une même plainte des ennemis avérés et de chauds partisans de Robespierre : Billaud-Varennes et David.

L'Assemblée déclara que les représentants attaqués s'étaient toujours comportés selon le vœu national et le sien, et qu'elle repoussait avec indignation la dénonciation de Lecointre; puis, le lendemain, sur la demande de Vadier, de Billaud et de leurs amis, Lecointre fut sommé de produire ses pièces accusatrices, ce qu'il fit sans aucun succès. C'était le 13 fructidor; ce jour-là, l'annonce de la reprise de Condé rappelait à la Convention la reconnaissance due au Comité de salut public: Laurent Lecointre entendu, sa dénonciation fut solennellement et unanimement déclarée calomnieuse.

Reprise par Legendre à la séance du 12 vendémiaire, mais limitée à quatre noms, ceux de Billaud, Barrère, Collot et Vadier, cette dénonciation prit un caractère plus dangereux : ce n'était plus l'échauffourée d'un enfant perdu, mais une savante combinaison de parti. Plusieurs des députés accusés prirent la parole et donnèrent des explications sur l'intérieur du Comité; puis ils invitèrent Carnot à confirmer leurs assertions :

« Les accusés ont réclamé mon témoignage, » dit Carnot; « il y aurait de la lâcheté à le leur refuser. Je déclare que tout ce qu'ont dit mes collègues est de la plus exacte vérité. J'ai assisté à toutes les délibérations du Comité de salut public; il est faux, comme on l'a avancé, que j'aie été relégué dans mon bureau. (Applaudissements.) Je dois dire qu'au Comité ils se sont élevés contre Robespierre. Seulement, lorsque je les pressais de l'accuser, tout en avouant qu'il était coupable, ils ne croyaient pas qu'il fût encore temps. La preuve que j'avais confiance en eux, c'est que j'ai signé plusieurs fois ce qu'ils me présentaient, sans le lire.

« Lorsque Robespierre s'est totalement déclaré, je les ai engagés à ne pas signer les arrêtés de police générale qu'il nous présenterait, et ils furent de mon avis.

« Voilà, citoyens, ce que j'avais à dire; s'ils m'ont trompé, je l'ignore. Mais, ayant toujours délibéré avec eux, je déclare que je ne m'en séparerai point. »

Ces paroles furent saluées par de vifs applaudissements : la proposition de Legendre fut repoussée par l'ordre du jour; et le surlendemain Carnot était maintenu, par un vote de la Convention, au Comité de salut public.

Cependant, la réaction gagnant du terrain, elle revint à la charge : le 7 nivôse, une commission de vingt et un membres fut chargée d'examiner la conduite des anciens membres des Comités; le 12 ventôse, Saladin lut son rapport, au nom de cette commission d'enquête, et sur-le-champ Legendre proposa l'arrestation de Billaud, Collot, Barrère et Vadier.

« A l'égard des deux premiers il n'y eut pas d'hésitation, m'a raconté Prieur, mais il y en eut beaucoup au sujet de Barrère. Sans quelque machination d'un ennemi personnel, son nom n'aurait même pas été mis dans le décret. Il y fut mis, par bonheur pour les autres, car on ne les aimait guère, tandis que l'humeur liante de Barrère et son aimable esprit disposaient tout le monde en sa faveur. »

Quelque temps avant cette époque, Lindet, dans un beau rapport *sur la situation de la République*, avait fait entendre des paroles pleines de sagesse :

« La Révolution est faite; elle est l'ouvrage de tous. Quels généraux, quels soldats n'ont jamais fait dans la guerre que ce qu'il fallait faire, et ont su s'arrêter où la raison froide et tranquille aurait désiré qu'ils s'arrê-

tassent? N'étions-nous pas en état de guerre contre le plus nombreux et les plus redoutables ennemis? Quelques revers n'ont-ils pas irrité notre courage, enflammé notre colère? Que nous est-il arrivé qui n'arrive à tous les hommes jetés à une distance infinie du cours de la vie?..... Quand il faut lancer si fréquemment la foudre, peut-on se répondre d'atteindre toujours le vrai but, et que des éclats ne s'écarteront pas de la direction donnée? La raison, le salut de la patrie ne vous permettent pas de jeter les yeux sur des ruines que vous avez franchies. N'envisagez que ce qui vous reste à faire : que la patrie seule occupe votre pensée. »

Mais les passions déchaînées n'étaient pas en état de comprendre ce noble langage; les partis, dans une exaspération impossible à décrire, en venaient aux mains tous les jours; des pamphlets furieux circulaient, des placards sanguinaires se lisaient sur les murs. Les représentants accusés publièrent, de leur côté, des mémoires justificatifs, dans lesquels ils cherchaient à rejeter sur Robespierre tout l'odieux de la Terreur. Au point où en étaient les choses, et dans l'intérêt de la paix publique, peut-être eût-il été désirable que Robespierre mort portât temporairement la responsabilité d'un régime auquel il avait largement participé, et dont son nom demeurait encore le symbole; peut-être eût-il été désirable que le soin d'exercer une justice distributive fût réservé à l'histoire. Mais ce n'est pas sous de tels auspices que s'ouvrirent les débats du procès, si toutefois on peut appeler procès une arène dans laquelle chacun vient avec le parti pris de condamner ou d'absoudre.

C'était le 2 germinal an III (22 mars).

Prieur, Lindet et Carnot, mis hors de cause par le

rapport de Saladin, auraient pu garder cette position; mais elle ne convenait ni à leur caractère ni à l'honneur du gouvernement dont ils avaient fait partie.

Carnot dénonça hautement à l'Assemblée un placard intitulé : *Le Tocsin national*, où l'on appelait sur les accusés les poignards assassins et où l'on proposait d'envoyer à l'échafaud quiconque prendrait leur défense.

Et, comme pour braver cette menace, Lindet, Carnot et Prieur demandèrent tous trois la parole. Les Thermidoriens, prévoyant de quel poids seraient de pareils témoignages, voulurent s'opposer à ce qu'ils fussent entendus.

« Hier on a tramé un complot pour sauver les prévenus, dit Bourdon (de l'Oise); les bons citoyens l'ont déjoué. Aujourd'hui on a recours à d'autres moyens : on réveille les scrupules d'hommes honnêtes, que l'accusation a séparés de leurs collègues, pour retarder la justice par de nouveaux obstacles. »

Cependant Robert Lindet monte à la tribune : il signale l'intention perfide de faire condamner tout l'ancien gouvernement dans la personne de quatre de ses membres; condamnation qui retomberait sur la représentation nationale elle-même, tous les actes de ce gouvernement ayant reçu son approbation. Il conjure l'Assemblée de ne pas donner dans le piége et de se faire présenter un rapport sur l'ensemble des mesures prises par le Comité de salut public; il trace lui-même l'histoire de ces grandes mesures, destinées à organiser la patrie et à la défendre contre ses ennemis intérieurs aussi bien qu'étrangers. Puis, allant au-devant des accusations qui pourraient l'atteindre personnellement, il les réfute en détail; il expose ce qu'il a fait pour l'ap-

provisionnement des armées et des départements en souffrance. — Après cinq heures de lecture, Lindet, épuisé, passa son manuscrit à son frère, qui le termina au milieu des murmures des Thermidoriens et des tribunes, que ceux-ci avaient garnies de leurs affidés.

La parole avait été réservée à Carnot pour le lendemain; mais ceux qui en craignaient l'effet avaient redoublé de précautions : la Jeunesse dorée emplissait les tribunes et chantait, ou plutôt rugissait l'hymne de la contre-révolution, le *Réveil du peuple*. On ne voulait plus entendre aucune défense, et des adresses étaient lues dans lesquelles on enjoignait à l'Assemblée de prononcer sur-le-champ son arrêt. A l'appel du nom de Carnot, toutefois, le silence s'établit, et il fut écouté sans interruptions.

« J'ai combattu souvent les prévenus eux-mêmes, lorsque tout fléchissait devant eux, dit-il; je les défendrai maintenant que chacun les accable.

« On a violé à leur égard la *Déclaration des droits*, qui veut que tout citoyen soit réputé innocent jusqu'à ce qu'il ait été légalement déclaré coupable; on a provoqué contre eux les fureurs de la vengeance : je me borne à invoquer aujourd'hui la discussion froide et impartiale de leur conduite et de leurs intentions. »

Et tout aussitôt l'orateur entre en matière : il explique le mode de travail imposé au Comité par la force des circonstances et la multiplicité des affaires, et il démontre, par son propre exemple, qu'il serait injuste de faire peser sur aucun des membres du gouvernement la responsabilité morale des actes émanés d'un autre bureau que le sien, alors même qu'ils porteraient sa signature : chacun ayant eu ses attributions particu-

lières, c'est la nature des pièces qui seule peut en désigner les auteurs.

Sa défense des prévenus ne tend pas à les exempter de tout reproche; mais il caractérise les délits qui leur sont imputés : ces délits sont *ultra-révolutionnaires*. « Est-ce que la volonté générale, du moins la volonté générale apparente, la seule sur laquelle un gouvernement puisse prononcer, n'était pas elle-même *ultra-révolutionnaire?* l'égarement n'était-il pas tel que chacun se battait les flancs pour *se mettre à la hauteur*, qu'on inventait des mots nouveaux pour mieux peindre son énergie, ou plutôt l'extravagance dont il fallait être animé? Relisez les adresses qui vous venaient alors de toutes parts; considérez quelle était la situation de Paris.....

« Ne mettra-t-on jamais dans la balance les services d'une part et les excès de l'autre? Les veilles, les fatigues indicibles, essuyées pour tirer l'État de ses crises affreuses, n'entreront-elles jamais en compensation des erreurs et des fautes qu'on a pu commettre? Ne rapprochera-t-on jamais les faits des circonstances terribles qui les ont déterminés? Sont-ce des circonstances ordinaires que celles où s'est trouvée la France? ou plutôt en a-t-il jamais existé de semblables dans l'histoire des nations?..... Un seul fait répondra, ce me semble, pour les prévenus, à toutes les inculpations : c'est que la France était aux abois lorsqu'ils sont entrés au Comité de salut public, et qu'elle était sauvée lorsqu'ils en sont sortis..... Quand le plus vertueux des Romains, dans des circonstances pareilles, sommait Cicéron de jurer qu'il n'avait versé le sang des citoyens qu'avec les formes établies, et qu'il n'avait pas violé les lois pendant son consulat, en poursuivant les conjurés, Cicéron lui répondit : *O*

Caton! ta vertu te trompe; tu crois qu'o un empire dans les temps d'orage com calmes et ordinaires. Je jure que j'ai s

L'orateur se pose cette question : I exige-t-il toujours qu'une justice rigou quée? et il rappelle à la Convention qu' ner un exemple éclatant de clémence déens : « Certes, il y eut de grands cou révoltés, et je ne crois pas que personn tifier; cependant vous avez fait grâce tement, aux chefs comme aux autre prouvé la sagesse de cette mesure. Don il est des cas où la raison d'État doit sévérité des lois distributives.... Mettra- ligne du crime les fureurs vengeresse les ennemis de la patrie et les cruau ceux-ci contre ses défenseurs? Que de la loi s'appesantira-t-il sur les pre lorsque les autres auront trouvé grâ réconciliation avec leurs frères? »

Abordant la question de l'intégrité tion nationale, le défenseur conteste droit de mettre en jugement des cit peuple, et qu'elle ne pourrait pas mên sein : « S'il est reconnu que ce droit appartenir, ce ne serait point parce q manqué dans des temps de prestige que nous aurions acquis celui d'y Ce ne serait plus, comme ci-devant, connu, mais un principe violé et a naissance de cause. »

Il établit qu'un député ne saurait êt des opinions émises dans le Corps lé

reproche fait aux prévenus d'avoir exercé une pression sur les consciences de leurs collègues émane d'un sentiment hostile à la représentation nationale. « Faites-y bien attention, citoyens, les ennemis de la République espèrent obtenir de vous-mêmes votre dégradation, en vous amenant à dire que la terreur vous a fait trahir vos devoirs les plus sacrés, et que vous avez été tous les complices de Robespierre, les uns par cruauté, les autres par faiblesse. »

C'est à la voix générale que la Convention obéissait quand elle s'est montrée sévère; c'est à la même voix qu'elle cédera aujourd'hui en se montrant clémente : « Le peuple peut se tromper, mais jamais il n'est coupable, car il le serait contre lui-même; et, d'ailleurs, citoyens, il ne faut pas croire que cette sorte d'instinct, ce tact qu'il a reçu de la nature, soit moins sûr que nos raisonnements : l'expérience n'est pas souvent en faveur des vérités spéculatives. Efforçons-nous donc sans cesse de lui procurer de nouvelles lumières; prouvons-lui la nécessité du travail, des mœurs, de la concorde; donnons-lui-en l'exemple surtout. Mais souvenons-nous qu'à lui seul appartient la souveraineté, et que notre premier devoir est de lui remettre dans son intégrité ce dépôt qu'il nous a confié.

« Ces décrets qu'on semble vous reprocher, ces lois contradictoires qu'il a fallu rapporter, est-ce vous qui les avez faites? alors vous seriez coupables. N'avez-vous fait que céder à ce que vous avez cru la volonté générale? alors vos contradictions apparentes, loin de vous donner des torts, prouvent votre imperturbabilité dans la ligne tracée par la Déclaration des droits et dans le principe de la démocratie représentative.

« Quelle est donc cette fatale manie, qui sert si par-

faitement le royalisme, de vouloir que la Convention s'accuse et s'avilisse aux yeux d'un peuple qu'elle a représenté comme elle devait le faire, et qu'elle a servi constamment avec zèle et dignité? Voulez-vous le servir mieux encore? voulez-vous lui faire recueillir le fruit de tous ses sacrifices? laissez là vos dissensions et donnez-lui un gouvernement, car il n'en a pas.....

« Vous vous êtes, citoyens, trop défié de vos forces, qui sont celles de la nation entière. Plusieurs ont cru qu'une faction était nécessaire pour en abattre une autre. Aujourd'hui, nous ne pouvons presque plus résister au torrent que nous avons laissé grossir, et nous ne pouvons plus cependant nous aveugler sur les projets des contre-révolutionnaires.

« Il n'est qu'un moyen de sortir de cette crise; c'est l'intégrité de la représentation nationale : voilà l'ancre sacrée qui doit sauver la patrie. Serrez-vous, citoyens, il en est temps, pour résister à nos ennemis communs; cessez de vous mutiler vous-mêmes, pour complaire à des furieux qui n'attendent que ce dernier déchirement de la République pour relever le trône sur ses sanglants débris.....

« Pourquoi tant de rigueurs au nom d'un peuple généreux, qui nous remettrait à nous-mêmes nos erreurs, si nous en avions commis? Croyez-vous qu'il réclame de nouveaux holocaustes en expiation de ses maux? croyez-vous guérir ses plaies en lui en faisant de nouvelles? Ce n'est pas lui qui vient ramener ici le langage de la mort. Ce qu'il vous demande, citoyens, c'est la paix entre vous, l'oubli de vos haines particulières; c'est là, oui, c'est là l'opinion publique, la volonté générale à laquelle vous devez vous soumettre, la loi que vous devez proclamer. Le crime de tyrannie

fut expié le 10 thermidor. Quiconque aime sa patrie ne cherchera point de nouveaux coupables; il ne perdra pas la République sous prétexte de la venger. »

Carnot a laissé son collègue Lindet plaider la cause générale du Comité de salut public, sans prononcer le nom des accusés; il s'est donné, lui, une autre mission : quand on relit son discours, on voit qu'il se préoccupait moins de justifier Billaud, Collot et Barrère que de les sauver, et avec eux tous ceux que menaçait la réaction; persuadé qu'il était que si l'on parvenait à détourner la vengeance de leurs têtes, elle ne pourrait s'appesantir sur aucune autre : arrêter les progrès de la contre-révolution, c'est toute sa pensée.

Son premier projet paraît avoir été de prendre une attitude très-agressive; il avait consulté les cartons des Comités, et la correspondance entretenue par les principaux Thermidoriens pendant leurs proconsulats, lui avait fourni les éléments d'un tableau qui les eût perdus devant l'Assemblée (je possède ces notes écrites de sa propre main); il n'avait même pas laissé ignorer son intention à ceux qu'elle menaçait : Tallien y fait une amère allusion dans un de ses pamphlets (*Éclaircissements véridiques, etc.*). On doit supposer que Carnot adopta un autre plan de défense, pour ne pas aggraver, peut-être, la position de ses clients, en rendant irréconciliable la haine de leurs adversaires.

Toutefois, s'il consent à les couvrir de son égide, s'il les associe à tous les actes qui lui ont personnellement mérité la reconnaissance publique, on s'aperçoit bien que ce n'est pas par sympathie pour eux; il lui arrive même de laisser échapper ce cri : « Ma conscience, à moi, ne me reproche rien; » mais le prix qu'il attache à l'estime publique ne provoque pas de sa part une

autre réclamation. Aucune considération personnelle ne le distrait de son but. Quand il explique comment les signatures se donnaient au Comité, il ne tient qu'à lui de rappeler que s'il a mis la sienne sur l'ordre d'arrestation de Danton, c'est en subissant la loi d'une majorité qu'il venait de combattre; mais la révélation de cette circonstance, généralement inconnue, pourrait sembler une avance au parti dominant : il attendra pour la faire qu'elle n'ait plus qu'un intérêt historique.

L'impression produite par le discours de Carnot avait été profonde et décisive. Après lui, Prieur fut entendu. Il prononça peu de paroles, dans le même sentiment que son ami. D'autres orateurs montèrent à la tribune; les débats traînèrent en longueur; et le but semblait atteint, c'est-à-dire que les passions haineuses laissaient échapper leur proie, lorsqu'un malheureux incident, en ravivant les peurs, vint aussi raviver les colères et surtout leur fournir un prétexte. Le tumulte du 12 germinal (1er avril), occasionné par la pénurie des subsistances, et perfidement expliqué comme l'effet d'une conspiration pour sauver les prévenus, permit à leurs ennemis d'obtenir contre eux, au lieu d'un décret d'accusation devant le tribunal, un décret de déportation immédiate par mesure de sûreté générale. L'attroupement était si peu menaçant, qu'il suffit, pour le dissiper d'une promenade faite à la tête d'un nombreux état-major par le général Pichegru, nommé, pour la circonstance, chef de la force armée parisienne.

A la déportation des trois membres de l'ancien gouvernement on ajouta l'arrestation et la translation au château de Ham de plusieurs députés montagnards que l'on supposait avoir été les provocateurs de la sédition; on décréta en même temps le désarmement de tous les

citoyens désignés sous le nom de *terroristes*, ce qui donnait libre champ à l'arbitraire; et enfin, comme la Constitution de 93 avait été invoquée par les factieux, on résolut de refaire cette constitution, sous prétexte de la compléter par des lois organiques.

XXXIV

Tout cela ne remédiait guère à la disette, amenée par une mauvaise récolte, et certainement aussi par des accaparements; ni à la dépréciation des assignats et au renchérissement des denrées de première nécessité, conséquence de la subite abrogation des lois sur le *maximum;* ni au débordement de l'agiotage et au relâchement des mœurs, comprimés jusqu'ici par l'austérité républicaine et par l'exaltation du sentiment public : le malaise et l'irritation allaient chaque jour croissant. L'événement du 12 germinal n'était que la préface de celui du 1^er^ prairial.

J'ai souvent entendu raconter cette journée par mon père, et les expressions dont il se servait me sont assez présentes à la mémoire pour que j'essaye de les reproduire :

« L'extrême agitation qui régnait dans Paris ne permettait pas de douter que nous allions nous trouver en présence d'un mouvement populaire analogue à celui du mois précédent. Cependant les pouvoirs de l'État ne prenaient aucune mesure pour l'éviter, comme s'ils eussent compté là-dessus pour favoriser un nouveau progrès de la réaction. Ces hommes ne devaient être contre-révolutionnaires ni par principes ni par intérêt; mais ils semblaient en proie à une sorte de vertige, comme l'avaient été précédemment les terroristes.

« Le 1er prairial, nous étions réunis à l'Assemblée; au bruit de l'insurrection, un membre demanda que personne ne quittât la salle aussi longtemps que durerait le danger. Ce serment fut prêté avec enthousiasme, surtout par les députés du côté droit; c'était à qui d'entre eux crierait le plus haut qu'il mourrait à son poste. Cependant, à mesure que les nouvelles devinrent plus inquiétantes, nous vîmes se dégarnir ces bancs tout à l'heure si animés; ils étaient à peu près vides lorsqu'on annonça que les faubourgs, en masse, environnaient la Convention. Les portes furent enfoncées et la foule nous envahit. Jamais, dans les journées les plus terribles de la Révolution, je n'avais vu le peuple aussi exaspéré: c'est la seule fois qu'il m'ait paru féroce. Mais il souffrait horriblement de la disette, et il se croyait menacé, par l'audace des royalistes, de reperdre tous les droits qu'il avait payés de son sang : il y avait du désespoir et de la faim sur ces visages. Un de nos collègues, que nous estimions tous, que j'aimais personnellement, un des jeunes hommes que j'ai le plus regrettés, avec Ducos et Fonfrède, le brave Féraud, s'élance au-devant des assaillants pour les conjurer de respecter la représentation nationale; il est renversé d'un coup de pistolet, puis entraîné, et quelque temps après nous vîmes paraître sa tête sanglante au bout d'une baïonnette. On présenta cette tête à Boissy d'Anglas, qui présidait : il demeura impassible, beau comme nous nous figurons les sénateurs romains attendant la mort sur leurs chaises curules. On a dit depuis que Boissy d'Anglas n'était resté si tranquille que parce qu'entouré comme il l'était en ce moment, il y avait pour lui impossibilité physique de bouger. Je n'en sais rien et n'en veux rien savoir : je déteste les gens qui se plaisent à diminuer toute belle

action par des suppositions misérables. Quant à moi, je n'ai jamais revu la noble figure de Boissy d'Anglas, sans me rappeler avec émotion la scène du 1er prairial, où sa contenance en imposa aux furieux et les empêcha de se porter aux plus grands excès. Un être à face horrible s'était mis à califourchon sur mon banc, et ne cessait de répéter : « C'est aujourd'hui qu'on va vous « faire passer le goût du pain, » et des furies, placées dans les tribunes, faisaient le geste de la guillotine.

« Quelques membres du côté droit, qui étaient restés dans la salle, venaient supplier les Montagnards les plus connus de mettre l'Assemblée sous l'abri de leur popularité. Moitié cédant à ces sollicitations, moitié parce qu'ils croyaient le mouvement beaucoup plus universel qu'il ne l'était en effet, et que ce mouvement favorisait leurs idées, plusieurs d'entre eux intervinrent. Ils demandèrent aux envahisseurs ce qu'ils voulaient. « Du pain ! » disaient les uns; « la Constitution de 93 ! » criaient les autres : « la liberté des patriotes ! » Romme, Duroi et leurs amis prirent la parole pour appuyer les réclamations du peuple; ils proposèrent de remplacer les Comités de gouvernement, dont nous n'entendions pas parler au milieu de ce péril de la chose publique, par une Commission extraordinaire, chargée d'assurer l'arrivage des subsistances. Cette motion fut aussitôt décrétée, ainsi que plusieurs autres, présentées par les Montagnards, autant pour sauver la Convention d'un massacre que parce qu'ils jugeaient de telles mesures nécessaires pour arrêter la réaction qui portait le royalisme en croupe. L'Assemblée, dans le sentiment de la nécessité qui pesait sur elle, adopta toutes ces propositions. Lanjuinais se trouvait en ce moment à côté de moi; irrité de voir des représentants se joindre aux

émeutiers, il bondissait sur son banc et se levait à chaque instant pour les contredire. Je m'efforçai de lui faire comprendre que le mouvement étant irrésistible, il fallait se féliciter d'en voir passer la direction dans les mains de quelques hommes honorables, qui l'empêcheraient du moins de dégénérer en lutte sanglante. Il me parut calmé; cependant je le vis un peu plus tard se démener au pied de la tribune. J'y descendis moi-même. Là, plusieurs de nos collègues me pressèrent d'accepter une place dans leur gouvernement insurrectionnel; je ne voulus point m'associer à une usurpation de pouvoirs par la minorité.

« Cependant les Comités de gouvernement se réveillent, les Sections s'assemblent en armes; elles arrivent sous la conduite de Raffet, l'un des commandants de la garde nationale, accompagné de quelques députés. Dès que le tambour se fit entendre aux portes, les insurgés commencèrent à évacuer la salle; leur résistance fut courte.

« Le danger passé, les bancs de la droite ne tardèrent pas à se remplir. On déclara non avenus les décrets rendus sous l'empire de l'oppression. C'était juste. Mais, après avoir fait preuve de liberté, la Convention aurait dû relever dans ces décrets ce qu'ils contenaient de bon, et ce qui était propre à satisfaire l'opinion publique. Au lieu de cela, elle se livra à des sentiments de vengeance contre des hommes qui eussent plutôt mérité des actions de grâce de sa part. Il était impossible, sans doute, de justifier entièrement leur complicité dans l'attentat dont la représentation nationale venait d'être victime; mais, sans leur très-heureuse intervention, l'attentat eût été probablement poussé jusqu'à ses dernières limites : c'est ce qu'il n'aurait pas fallu oublier. Tout au plus pouvait-on leur reprocher d'avoir voulu

profiter d'une crise, qu'ils n'avaient point provoquée, pour faire adopter des mesures dont ils désiraient le succès; étaient-ils plus coupables que ceux des membres de l'Assemblée qui avaient voté ces mesures par lâcheté, et sans les approuver?

« Plusieurs d'entre nous épuisèrent ces arguments auprès des conventionnels qui leur semblaient le moins aveuglés par la passion. Des royalistes déguisés, et des patriotes qui subissaient leur déplorable influence, se coalisèrent pour frapper nos malheureux collègues. Je comptais parmi eux des amis, et je les estimais tous comme patriotes sincères : il y avait là Goujon, si intéressant par sa jeunesse; Soubrany, si brillant dans quelques missions militaires; Romme le savant; et ce brave Duquesnoy, avec lequel j'avais partagé bien des périls et des fatigues, et qui m'avait si franchement pardonné de l'avoir une fois pris en faute. »

Je possède un témoignage de l'intérêt que portait mon père à ces hommes courageux : c'est une copie de l'hymne composé par l'un d'entre eux, Goujon, pendant leur détention au château du Taureau, dans le Finistère. Plus tard, Lacombe Saint-Michel eut le bon esprit de réunir leurs noms à ceux de Vergniaud et de ses compagnons, dans un hommage rendu, devant le Conseil des anciens, aux martyrs de la foi républicaine.

Il a toujours été très-difficile d'écrire l'histoire de cette journée funeste. Quel sentiment animait les envahisseurs de la Convention? Voulaient-ils seulement faire connaître les souffrances et les vœux du peuple, en respectant l'Assemblée? Avaient-ils le projet de la contraindre ou même de la renverser? Les représentants qui se firent leurs interprètes voulaient-ils sauver l'As-

semblée par des concessions inévitables ou exercer sur elle une pression? Un peu de l'un, un peu de l'autre, sans doute, comme Carnot l'a pensé. Et le meurtre de Féraud ne fut-il qu'un accident, un crime individuel? Aurait-il été, ainsi que l'ont avancé quelques écrivains, un affreux calcul pour mettre en goût du sang une multitude déjà irritée? Jusqu'à quel point enfin les ennemis de la Révolution ont-ils contribué à égarer ses partisans?

Une lumière a jailli : nous avons revu la journée de prairial; nous avons revu Goujon, Romme, Soubrany; nous savons comment, sans intention criminelle, par entraînement, légèreté, une foule peut arriver jusqu'au plus grand des attentats politiques, la violation de l'Assemblée nationale; nous savons qu'elle peut trouver des complices dans un sentiment courageux et désintéressé. Nous pouvons écrire l'histoire avec nos propres souvenirs.

La contre-révolution ne chômait pas : elle avait frappé, malgré leurs services, des membres de l'ancien gouvernement, que l'opinion générale ne lui disputait qu'à demi; elle venait de frapper des députés qui, investis du pouvoir pendant quelques heures d'anarchie, en avaient profité pour faire voter l'abolition de la peine de mort. Cependant, le drapeau de la République était encore tenu à l'Assemblée par un petit nombre d'hommes dont la conduite irréprochable n'avait donné prise à aucune attaque sérieuse. Des énergumènes avaient bien demandé jusqu'à six fois l'arrestation de Robert Lindet; mais la Convention indignée avait passé six fois à l'ordre du jour. Encouragés par leur dernier succès, les réactionnaires voulurent mettre à profit la terreur qui dominait les âmes, pour porter un coup plus hardi. Leurs

mesures, cette fois, furent mieux combinées : le 9 prairial, Henri Larivière et plusieurs de ceux qui partageaient ses mauvaises passions revinrent à la charge, avec un sanguinaire acharnement, et cette fois ils triomphèrent : des arrestations nombreuses furent ordonnées : celles de David, Lacoste, Bernard (de Saintes), Lavicomterie, Jean-Bon Saint-André; enfin, celle de Robert Lindet, que le souvenir de ses grands travaux ne préserva pas. On demanda aussi l'arrestation de Carnot. « A ce nom, m'a raconté un conventionnel, témoin de la scène (M. Jorrand, de la Creuse), une émotion que personne n'osait exprimer tout haut, tant la réaction était menaçante, s'empara de l'Assemblée; il y eut quelques moments d'un silence plein d'anxiété. Tout à coup une voix partie des bancs supérieurs du centre, voix dans laquelle les uns ont voulu reconnaître celle de Lanjuinais, d'autres celle de Bourdon de (l'Oise), s'écria : « Oserez-vous porter la main sur « celui qui a organisé la victoire dans les armées fran« çaises? » Ces mots heureux : *il a organisé la victoire*, circulèrent de bouche en bouche avec un frémissement d'enthousiasme. Puis des acclamations s'élevèrent : « L'ordre du jour! l'ordre du jour! » et l'accusation fut abandonnée. »

XXXV

Quelques hommes désignés par leurs précédents avaient été chargés de rédiger une nouvelle constitution. La base libérale qu'ils lui donnèrent agréait à l'esprit de Carnot; mais, sur l'organisation du pouvoir exécutif, il n'était pas d'accord avec eux.

Carnot regardait la Révolution comme terminée, en

ce sens que ses principes allaient désormais dominer nos lois civiles et nos institutions politiques; en ce sens également que la République française, reconnue par plusieurs grandes puissances, avait pris place dans l'ordre européen.

Selon lui, la tâche des législateurs et des administrateurs consistait maintenant à appliquer et développer ces principes victorieux, à perfectionner l'organisation républicaine. Le gouvernement révolutionnaire ayant fait son temps, devait être remplacé par un État constitutionnel régulier.

Mais, après de si terribles ébranlements, était-il possible que l'agitation ne se prolongeât pas? Le passage de la dictature à la liberté n'exigeait-il pas certaines précautions? C'était l'avis de Carnot : les circonstances, exceptionnelles encore, où se trouvait la France, demandaient temporairement une intensité de l'action exécutive, assez forte pour résister aux secousses que permettaient de craindre les habitudes de violence contractées pendant de longues querelles. Il fallait chercher les garanties de la liberté dans le peu de durée du pouvoir aux mêmes mains, plutôt que dans les limites étroites de ce pouvoir. Cette opinion, d'ailleurs, n'était pas nouvelle chez Carnot : on en trouve l'expression dans ses rapports sur la mission des Pyrénées et sur la suppression du Conseil exécutif.

Un pouvoir débile serait tenté, disait-il, de remplacer ce qui lui manquerait en force légale par des actes immodérés, qui le rejeteraient malgré lui dans les errements révolutionnaires. — L'histoire du Directoire exécutif n'a que trop justifié cette appréhension.

Carnot désirait donc que l'autorité fût suffisamment armée, et il critiquait la nouvelle Constitution comme

imparfaite sous ce rapport. Des objections, les unes émanées d'un sentiment analogue, d'autres suggérées par un espoir différent, avaient été présentées dans le sein de la Commission : Baudin (des Ardennes) et Daunou voulaient *deux* Consuls biennaux; le parti monarchique tâchait d'obtenir au moins *un* Président annuel; quelques membres demandaient que le droit de *veto* fût attribué au pouvoir exécutif.

Pour la composition du nouveau corps législatif, Carnot se décida par les mêmes raisons de prévoyance qui le portaient à désirer un pouvoir capable de ménager la transition : il se montra favorable aux décrets des 5 et 13 fructidor, qui maintenaient les deux tiers de la Convention dans la législature suivante. Un renouvellement intégral pouvait tout remettre en question, si le parti contre-révolutionnaire, ardent et artificieux, réussissait, soit, en cachant son drapeau, à le faire pénétrer dans l'Assemblée, soit, par surprise, à entraîner les masses aveugles et si ébranlées moralement. Toujours ennemi des brusques changements, Carnot regardait ces décrets comme une mesure conservatrice, à l'abri de laquelle l'opinion publique aurait le temps de se rasseoir et de s'éclairer. Peut-être un pareil décret, rendu par la Constituante de 1848, eût-il préservé la seconde République.

Carnot vota donc sans hésiter ces décrets, qui soulevèrent de vifs mécontements, parce qu'ils déjouaient les complots royalistes et déconcertaient des espérances ambitieuses. Ces mécontentements sont la preuve qu'on avait frappé juste. Les contre-révolutionnaires essayèrent d'enfoncer par une sédition la porte que les lois venaient de leur fermer; mais ils ne trompèrent pas le peuple parisien, et ménagèrent à Bonaparte cette chance de

trouver de la popularité en comprimant par la force un mouvement de la rue.

Aux élections de vendémiaire, Carnot fut nommé dans quatorze départements. La notification du collége électoral de la Sarthe lui étant arrivée la première, il opta pour la Sarthe, où il n'avait aucune relation, afin de témoigner, par ce choix désintéressé, qu'un député ne doit pas se considérer comme le représentant d'une localité, mais comme celui de la France.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. 1

FAMILLE. — ENFANCE. — JEUNESSE
(1753 — 1769)

I. Archives de famille. 55
II. Les chevaliers de l'arquebuse. 58
III. Épertully. — Nolay. — Légendes bourguignonnes. 59
IV. Claude Carnot et Marguerite Pothier. 64
V. La famille de Claude Carnot. 68
VI. Enfance de Lazare Carnot. 75
VII. Environs de Nolay. — La *Tournée* et le *Bout du monde*. . 78
VIII. Carnot au collége et au séminaire d'Autun. — Départ pour Paris. 80

ÉTUDES SPÉCIALES. — SERVICE MILITAIRE PREMIERS ÉCRITS. — MARIAGE
(1769 — 1791)

I. Carnot à l'école de Longpré. — D'Alembert. 84
II. Visite à J. J. Rousseau. — Étude de la théologie. — Opinions religieuses. 87
III. Carnot à l'École militaire de Mézières. 91
IV. Carnot en garnison à Calais. — Il devient le précepteur de son jeune frère. — Le prince de Croy. 92
V. Poésies. — La société des Rosati. — Première rencontre de Carnot avec Robespierre. 95
VI. Carnot couronné par l'Académie de Dijon. — Le prince de Condé. — Le prince Henri de Prusse. — Les ordonnances de Ségur. — Visite au chevalier d'Éon. — Analyse de l'*Éloge de Vauban*. — Sa critique par Choderlos de Laclos. — Réponse de Carnot. 99
VII. *Essai sur les machines*. 117
VIII. Lettre à l'Académie des sciences sur les aérostats. . . . 121
IX. Polémique sur la stratégie. — Mémoire sur les places fortes. — Pensée d'une réforme militaire 126

X. La *fortification perpendiculaire*. — Lettre de Carnot à Montalembert. — Persécution. — Emprisonnement. 141
XI. Mémoire sur les finances. 157
XII. Premières manifestations politiques de Carnot. 160
XIII. Dernier congrès de famille à Nolay. — *Adieux à mon printemps*. — Mariage. — Élection à l'Assemblée législative. . 163

CARNOT A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
(1791 — 1792)

I. Esprit de la Révolution française. 179
II. L'Assemblée constituante et l'Assemblée législative. — Louis XVI. 182
III. La Constitution de 91. — Marche de l'opinion. 186
IV. L'émigration armée. 191
V. Discours contre les bastilles. 195
VI. Visite aux Jacobins. — Opinion de Carnot sur les clubs. . . 197
VII. La Révolution à Dijon. 201
VIII. Opinion de Carnot sur l'obéissance militaire. 203
IX. La question de la guerre en 1792. 208
X. Déroute de Tournay. — Rapport sur le meurtre de Dillon et Berthois. 214
XI. Licenciement de la garde constitutionnelle. 219
XII. Journée du 20 juin. — Tentative de réconciliation. 223
XIII. Carnot au camp de Soissons. 226
XIV. La patrie en danger. — Travaux des deux frères Carnot pour l'organisation militaire de la France. 230
XV. Carnot propose une fabrication de piques. — Armement des citoyens. 237
XVI. Lafayette. — Le manifeste de Brunswick. — Le comte de Gorani. — George Forster. 242
XVII. Journée du 10 août. — Carnot commissaire de l'Assemblée. — Beaumarchais. — Le physicien Charles. 246
XVIII. Massacres de septembre. 251
XIX. Carnot à l'armée du Rhin. — Biron. — De Broglie. — Caffarelli. — Rouget de l'Isle. — Dietrich. — Luckner. — Négociations avec les Suisses. — Retour à Paris et départ pour le camp de Châlons. — Élection à la Convention nationale. 255

CARNOT A LA CONVENTION ET AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC
(1793 — 1796)

I. Proclamation de la République. — L'Assemblée législative et la Convention. 269
II. Mission de Carnot aux Pyrénées. — Rapport. — La Tour d'Auvergne. Marchena 273

III. Procès de Louis XVI. — Vote de Carnot. — Ducos. — Garrau de Sainte-Foy. 285
IV. Annexions de territoires. — Respect des nationalités. . . . 294
V. Projet de *déclaration des droits* du citoyen. — Constitution girondine, Constitution jacobine. 301
VI. Missions aux armées. 308
VII. Défection de Dumouriez. — Mission de Carnot. — Son opinion sur Dumouriez. — Miranda. 310
VIII. Carnot à l'armée du Nord. — Dunkerque. — Prise de Furnes. Désordres. — Proclamation aux soldats. — O'Moran. — Stettenhoffen. — Refus d'approbation du 31 mai. 317
IX. Tournée dans le Nord. — Custines. — Prise de Valenciennes 329
X. Comité de défense générale. — Comité de salut public. . . . 333
XI. Principe de conduite politique. 337
XII. Organisation et composition du Comité de salut public. — Distribution du travail. 340
XIII. Dangers de la situation. — Le gouvernement révolutionnaire. — Suppression du conseil des ministres. 348
XIV. Les partis. — Girondins. — Montagnards. — Hébertistes. — Danton et Robespierre. — Attitude de Carnot. Il s'oppose aux mutilations de l'Assemblée par elle-même. 357
XV. Périls extrêmes. — Défense violente. 370
XVI. Levée en masse. — Organisation de l'armée. — Manufacture d'armes. — Stratégie nouvelle. — Direction morale. — La *grande passion*. — Les représentants aux armées. — Levasseur (de la Sarthe). — Marceau. — Bisson. 372
XVII. Dunkerque. — Hondschoote. — Débuts de Hoche. — Le général Houchard. 392
XVIII. Carnot à Maubeuge. — Attaque de Dourlers. — Victoire de Wattignies. — Déblocus de Maubeuge. — Cobourg. — Jourdan. — Carnot-Feulins. — Opinion de Napoléon. 399
XIX. Dénonciation contre Carnot. — Dénonciation contre Jourdan. 414
XX. Grands travaux. — Personnel et esprit des armées. 417
XXI. Bureaux du Comité de salut public. — Pille. — Montalembert. — D'Arçon. — D'Obenheim. — Marescot. — Officiers nobles. 423
XXII. Correspondance militaire. — Opinion d'un historien allemand sur la cause de nos succès. 427
XXIII. Direction de la guerre. — Instructions militaires. — Jourdan. — Davaine. — Saint-Just en Alsace. — Hoche et Pichegru. 439
XXIV. Guerres civiles. — Lyon. — Toulon. — Bonaparte et Lapoype. — Les Vendéens. — Canclaux. — Rossignol. — Kléber. — Léchelle — Bouchotte. — Création et licenciement de l'armée révolutionnaire. 450
XXV. Système général des opérations militaires. — Plan de campagne pour l'armée du Nord. — Concordance des prévisions et des résultats. — Victoire de Fleurus. — Occupation de la Hollande. — La flotte prise d'assaut. Rapport

sur la reprise des quatre places du Nord. — Mémoire de Carnot contre les pensées de conquête. 467

XXVI. Carnot président de la Convention. — Décret sur l'Être suprême. — Réponse aux Jacobins. — Réponse aux Génevois. 489

XXVII. *Les jours caniculaires de la Révolution.* — La Révolution se défend comme elle est attaquée. — Caractère de la Terreur. — Rôle modérateur du Comité de salut public. — Conduite particulière de Carnot. — Lagrange. — Prony. — Ramond. — Guilbert de Pixérécourt. 494

XXVIII. Foi dans l'avenir. — La Terreur a-t-elle sauvé la France ? — Michelet. — De Maistre. — Pitt.. 508

XXIX. Jugement de Carnot sur les membres du Comité de salut public. — Le rêve de la dictature. — Robespierre au 20 prairial. — Loi sur le tribunal révolutionnaire. — Querelles intérieures. — Lutte contre Robespierre. — Le 9 thermidor. 510

XXX. Proclamation aux armées. — La guerre poussée vivement pour conquérir la paix. — L'Autriche. — La Prusse. — Les petits États germaniques. — Négociations de Bâle. — Les États-Unis d'Amérique et James Monroë. — La Vendée. — Rapport de Carnot sur la Hollande. — Réunion de la Belgique. 537

XXXI. Créations d'utilité publique. — Les télégraphes. — Les aérostats. — Coutelle à Fleurus. — Les crayons de Conté. Les *Tables trigonométriques du Cadastre.* — L'Institut national. — L'École polytechnique. — Lutte révolutionnaire et fondations républicaines. — Progrès des sciences pendant la Révolution. 549

XXXII. Carnot sort du Comité. — Il est réélu. — Il sort définitivement. — Il assiste son successeur. — Il devient chef de bataillon à l'ancienneté. 558

XXXIII. Réaction. — Efforts conciliateurs de Carnot. — Scènes avec Fréron et Tallien. — Dénonciation de Lecointre. — Défense du Comité de salut public.. 561

XXXIV. Journée de prairial. — Demande d'arrestation de Carnot. . 579

XXXV. La Constitution de l'an III. — Passage de l'état révolutionnaire à l'état régulier. — Opinion de Carnot sur les mesures transitoires. — Il est élu par quatorze départements à la législature suivante. 585

FIN DE LA TABLE.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

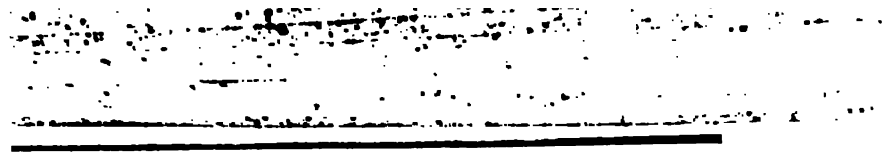

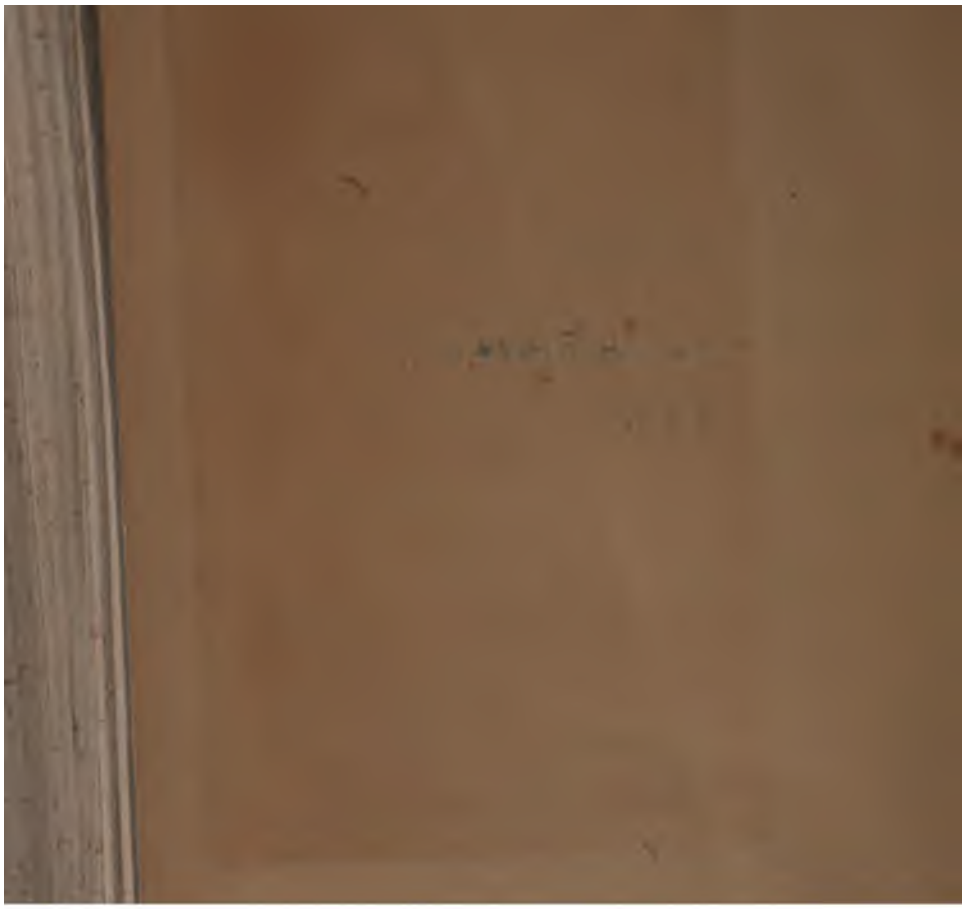

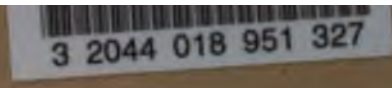
3 2044 018 951 327

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 (617) 495-2413
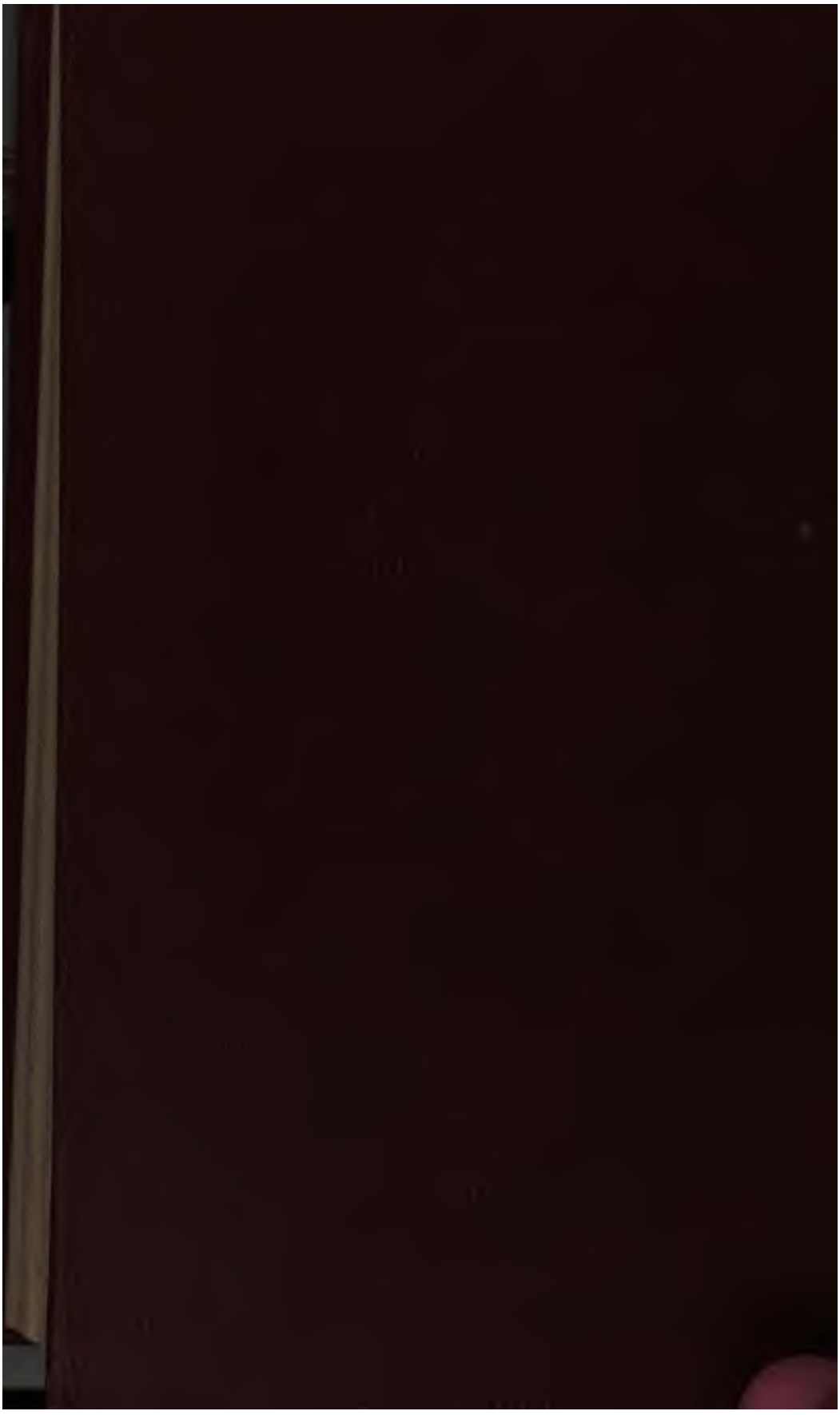
WIDENER
SEP 1 0 1997
BOOK DUE
CANCELLED
WIDENER